

LA NOTION DE LIMITE TERRITORIALE DANS L'ÉGYPTE PHARAONIQUE

La frontière-*t3š* avant le Nouvel Empire
(III^e-II^e millénaires avant notre ère)



Romain Séguier

UAB

Universitat Autònoma
de Barcelona

LA NOTION DE LIMITE TERRITORIALE
DANS L'ÉGYPTE PHARAONIQUE
La frontière-*t3š* avant le Nouvel Empire
(III^e-II^e millénaires avant notre ère)

Romain Séguier

Colección: Aula Aegyptiaca – Studia

Volumen 9

Director de la colección: Josep Cervelló Autuori

Subdirector de la colección: Daniel González León

Comité científico:

Damien Agut-Labordère (Centre Nationale de la Recherche Scientifique, Paris)

Marcelo Campagno (Universidad de Buenos Aires)

Philippe Collombert (Université de Genève)

Lucía Díaz-Iglesias Llanos (Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid)

Andrés Diego Espinel (Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid)

Sylvie Donnat (Université de Lille)

Gwenola Graff (Institut de Recherche pour le Développement, Marseille)

José Lull (Universitat Autònoma de Barcelona)

Miguel Ángel Molinero Polo (Universidad de La Laguna)

Juan Carlos Moreno García (Centre Nationale de la Recherche Scientifique, Paris)

Massimiliano Nuzzolo (Università degli Studi di Torino)

Marc Orriols-Llonch (Universitat Autònoma de Barcelona)

Pascal Vernus (émérito École Pratique des Hautes Études, Paris)

Aula Aegyptiaca – Studia es una publicación del *Institut d'Estudis del Pròxim Orient Antic* de la *Universitat Autònoma de Barcelona*

Edifici MRA, portes 010 i 011

Plaça del Coneixement s/n - UAB - Campus de Bellaterra

08193 Bellaterra - Cerdanyola del Vallès - Spain

34 93 586 88 34

<https://iepoa.uab.cat/>

iepoa@uab.cat

Primera edición:

septiembre de 2025

© del texto:

Romain Séguier

© de esta edición:

Institut d'Estudis del Pròxim Orient Antic (IEPOA)

Servei de Publicacions de la Universitat Autònoma de Barcelona

Edición:

Servei de Publicacions

Universitat Autònoma de Barcelona

Edifici A. 08193 Bellaterra (Cerdanyola del Vallès). Spain

Tel. 93 581 10 22

sp@uab.cat

<https://publicacions.uab.cat>

Maquetación:

PI-ART, SCP

piart.scp@gmail.com

ISBN 978-84-10202-87-0



Este libro está publicado con una licencia Creative Commons CC-BY-NC-ND. El titular de la obra autoriza a utilizar los contenidos siempre que se reconozca la autoría. No se permite hacer un uso comercial, ni la generación de obras derivadas.

Sommaire

Table des figures.	7
Préface.	9
Note méthodologique.	11
Remerciements	13
1. Prolégomènes	15
1.1. Contexte et limites du sujet	15
1.2. Sources et méthodologie	16
1.3. Définitions	21
1.4. Historiographie	25
1.5. Orientation de la recherche	30
2. Qu'est-ce que <i>t3š</i> ?	33
2.1. Les graphies caractéristiques de <i>t3š</i>	33
2.1.1. Présentation des graphies.	33
2.1.2. Cinq groupes de déterminatifs : la topographie naturelle, la matérialité transformée par l'homme, la spatialité humaine et sa division, l'abstraction conceptuelle, la domination et la violence	34
2.1.3. Reproduire la division naturelle de l'espace terrestre	38
2.2. À l'essence même du mot : division et équité	39
2.2.1. La division par partition	40
2.2.2. Une limite d'origine élémentaire ?	41
2.2.3. Un partage équitable, intègre et légitime.	45
2.3. Typologie de la frontière	50
2.3.1. Une limite d'inspiration naturelle	51
2.3.2. Une limite physique anthropique	56
2.3.3. Une limite conceptuelle	60
3. Les usages de <i>t3š</i>	65
3.1. Délimiter l'espace pour mieux l'organiser	65
3.1.1. Le bornage	65
3.1.2. <i>T3š</i> en tant que limite institutionnelle	72
3.1.3. La mise en valeur et l'aménagement du territoire	78
3.2. Administrer et ordonner l'humanité.	81

3.2.1. La frontière comme expression du pouvoir.	81
3.2.2. Contrôler la circulation des hommes, des biens et de l'information.	85
3.2.3. <i>T3š</i> comme élément de différenciation.	88
3.3. Terminologie de <i>t3š</i>	92
3.3.1. Formalisation et conception	92
3.3.2. L'entretien de <i>t3š</i>	96
3.3.3. La frontière vivante	97
4. Les enjeux de <i>t3š</i>	105
4.1. La théocratie égyptienne face à la réalité du monde.	105
4.1.1. Le poids d'un héritage...	105
4.1.2. ... et la relativité de son caractère absolu	107
4.1.3. La défense du territoire	113
4.2. La subsistance et ses enjeux	118
4.2.1. La quête et l'exploitation des ressources	118
4.2.2. À la recherche de la prospérité	122
4.3. Trouver l'équilibre entre fermeture et ouverture.	124
4.3.1. Une frontière durable, voire immuable ?	125
4.3.2. Forces divergentes, forces convergentes : l'espace frontalier, une dynamique spécifique	128
5. Vers une définition de la notion de frontière dans l'Égypte ancienne	135
Corpus documentaire commenté	141
Textes des Pyramides	141
(Doc. 1) Pyr. 796a-797b [TP 437].	141
(Doc. 2) Pyr. 1351a-c [TP 551].	144
(Doc. 3) Pyr. 1770a-c [TP 626] = Pyr. 2265a-b [TP ★735]	146
(Doc. 4) Pyr. 1141a-1143b [TP 510]	149
Textes des Sarcophages.	151
(Doc. 5) CT VII, 346a-b [TS 1075]	151
(Doc. 6) CT VI, 213h-l [TS 595]	154
(Doc. 7) CT V, 44a-e [TS 381].	156
(Doc. 8) CT VII, 520i-521a [TS 1184]	159
(Doc. 9) CT V, 193c-e [TS 404].	161
(Doc. 10) CT V, 206h-j [TS 405].	162
Stèles funéraires et parois de tombes des XXII ^e -XXI ^e siècles (PPi)	164
(Doc. 11) Inscription de la tombe de Tef-Ibi, Assiout	164
(Doc. 12) Stèle de Khéty I, Assiout	166
(Doc. 13) Stèle de Djari (JE 41437).	168
(Doc. 14) Stèle d'Antef II (Caire CG 20512 = JE 2101)	171
Stèles funéraires et officielles, parois de tombes, papyri littéraires et statuaire royale des XX ^e -XVII ^e siècles (Moyen Empire et DPi)	174
(Doc. 15) Inscription de la tombe d'Âhanakht, el-Bersheh.	174
(Doc. 16) Stèle de Khéty (mLondPetrie UC 14430).	176
(Doc. 17) Stèle-frontière de Sésostri I ^{er} (JE 88802).	179

(Doc. 18) Stèle de Hor (mCairo JE 71901).	181
(Doc. 19) Stèle du Vizir Montouhotep (CG 20539).	185
(Doc. 20) Biographie d'Amenemhat-Améni, Beni Hasan	188
(Doc. 21) Stèle de Dédou-Iqou (ÄM 1199)	190
(Doc. 22) Papyrus des <i>Mémoires de Sinouhé</i>	193
(Doc. 23) Stèle-niche de Sahathor (BM EA 569-570)	198
(Doc. 24) Biographie de Khnoumhotep II, Beni Hasan	200
(Doc. 25) Stèle de l'an 8 de Sésostri III, Semna (ÄM 14753)	208
(Doc. 26) Stèle de l'an 16 de Sésostri III, Semna-sud (ÄM 1157).	211
(Doc. 27) Stèle de l'an 16 de Sésostri III, Ouronarti	218
(Doc. 28) Papyrus Kahoun (P. UCL 32157)	223
(Doc. 29) Stèle d'Antef (BMFA 13.3967-20.1222)	234
(Doc. 30) Papyrus du <i>Discours de l'oiseleur</i> (pBM EA 10.274).	238
(Doc. 31) Biographie de Néferkhnoum, Deir Rifeh	241
(Doc. 32) Biographie de Nakhtânkhon, Deir Rifeh.	243
(Doc. 33) Socle de statue royale, Médamoud (Bloc 8, inv. 2834)	245
Summary in English: The Concept of Territorial Boundaries in Pharaonic Egypt.	249
Annexes.	251
I. Cartes	251
II. Tables	253
Tableau 1. Présentation des différentes graphies de <i>t3š</i>	253
Tableau 2. Tableau thématique des graphies de <i>t3š</i>	258
Tableau 3. Mentions de <i>t3š</i> en contexte.	259
Abréviations.	273
Bibliographie	275
Indices	303
I. Index des sources	303
II. Index des termes égyptiens en translittération.	305

Table des figures

FIG. 1. Collier- <i>wsḥ</i> de Néférouptah, Hawara, XII ^e dynastie, règne d'Amenemhat III (JE 90199), d'après Guilhou 2003 : 66, fig. 1.	104
FIG. 2. « Chef de contrée étrangère » (<i>ḥq3 ḥ3s.t</i>), d'origine vraisemblablement asiatique (barbe, chevelure bouclée, vêtements spécifiques), amenant un tribut de capriné sauvage au haut-fonctionnaire égyptien. Détail de la peinture murale nord de la tombe de Khnoumhotep II, Beni Hasan, XX ^e s. avant notre ère (© R. Séguier)	119
FIG. 3. Tablette MacGregor, EA 55586 (© The Trustees of the British Museum)	133
FIG. 4. Schéma représentant <i>ḏr(w)</i> et <i>t3š</i> en tant que limites d'intervalle (© R. Séguier)	138
FIG. 5. Stèle de Khéty, XI ^e ou début de la XII ^e dynastie, UC 14430, Doc. 16 (© Courtesy of The Petrie Museum of Egyptian and Sudanese Archaeology, UCL)	177
FIG. 6. Stèle-frontière datée du règne de Sésostri I ^{er} , JE 88802, Doc. 17 (© CNRS-CFEETK n° 97228 /H. Chevrier)	179
FIG. 7. Stèle de Hor, chancelier royal, époque de Sésostri I ^{er} , Doc. 18 (© R. Séguier)	183
FIG. 8. Stèle de Dédou-Iqou, connu-du-roi et messenger royal, an 34 du règne de Sésostri I ^{er} , ÄM 1199, Doc. 21 (© Staatliche Museen zu Berlin – Ägyptisches Museum und Papyrussammlung, Inv. No. ÄM 1199, Photo : Sandra SteiB)	191
FIG. 9. Papyrus des <i>Mémoires de Sinouhé</i> (B 70–87), XII ^e dynastie, ÄM P. 3022, Doc. 22 (© Staatliche Museen zu Berlin – Ägyptisches Museum und Papyrussammlung, Inv. No. ÄM P. 3022, Photo : Sandra SteiB)	196
FIG. 10. Extrait autobiographique de la stèle-niche de Sahathor, assistant du Trésor, temple d'Amenemhat II, EA 569–570, Doc. 23 (© The Trustees of the British Museum)	198
FIG. 11. Situation des 15 ^e –19 ^e provinces de Haute-Égypte à l'époque de Khnoumhotep II, durant le règne de Sésostri II, d'après Montet 1961 : pl. II.	206
FIG. 12. Stèle de l'an 8 de Sésostri III, ÄM 14753, Doc. 25 (© Staatliche Museen zu Berlin – Ägyptisches Museum und Papyrussammlung, Inv. No. ÄM 14753, Photo : Sandra SteiB)	210
FIG. 13. Stèle de l'an 16 de Sésostri III, ÄM 1157, Doc. 26 (© Staatliche Museen zu Berlin – Ägyptisches Museum und Papyrussammlung, Inv. No. ÄM 1157, Photo : Sandra SteiB)	217

FIG. 14a. Papyrus dit de Kahoun, hymnes dédiés à Sésostri III, fin de la XII ^e dynastie, UC 32157 (recto), Doc. 28, l. 1-11 (© Courtesy of The Petrie Museum of Egyptian and Sudanese Archaeology, UCL)	225
FIG. 14b. Papyrus dit de Kahoun, hymnes dédiés à Sésostri III, fin de la XII ^e dynastie, UC 32157 (verso, haut, droit), Doc. 28, l. 1 et l. 10 (© Courtesy of The Petrie Museum of Egyptian and Sudanese Archaeology, UCL)	225
FIG. 14c. Papyrus dit de Kahoun, hymnes dédiés à Sésostri III, fin de la XII ^e dynastie, UC 32157 (verso, bas, droit), Doc. 28, l. 19-20 (© Courtesy of The Petrie Museum of Egyptian and Sudanese Archaeology, UCL)	225
FIG. 14d. Papyrus dit de Kahoun, hymnes dédiés à Sésostri III, fin de la XII ^e dynastie, UC 32157 (verso, haut, gauche), Doc. 28, l. 7-8 (© Courtesy of The Petrie Museum of Egyptian and Sudanese Archaeology, UCL)	225
FIG. 15. Stèle d'Antef, responsable de police, an 33 du règne d'Amenemhat III, BMFA 13.3967-20.1222, Doc. 29 (© 2025 Museum of Fine Arts, Boston)	236
FIG. 16. Papyrus du <i>Discours de l'oiseleur</i> (verso), seconde moitié de la XII ^e dynastie, EA 10.274, Doc. 30 (© The Trustees of the British Museum)	239

Préface

Depuis plusieurs décennies, les sciences humaines, dans leur diversité, se sont emparées des concepts de spatialité. L'un des intérêts de ce « spatial turn », ou « tournant spatial », né en particulier des travaux du géographe Henri Lefebvre dans les années 1960-1970, est de rééquilibrer les analyses historiques ou sociologiques, qui privilégiaient bien souvent la dimension temporelle. L'étude des sociétés antiques ne peut que bénéficier de ces nouveaux éclairages, en vertu desquels le territoire, et plus généralement l'espace, sont conçus avant tout comme des constructions sociales, politiques, idéologiques.

C'est dans ce cadre épistémologique que s'intègre le livre de Romain Séguier, consacré à la notion de *frontière* dans l'Égypte ancienne.

La spécificité de l'égyptologie, au sein des différentes disciplines traitant de l'Antiquité, est qu'elle dispose d'une documentation écrite abondante, pour ne pas dire pléthorique, à la mesure de la longévité remarquable de la civilisation qu'elle étudie. Une réflexion sur la notion de frontière se devait donc de scruter les sources textuelles, en l'occurrence les plus anciennes, le choix de l'auteur s'étant porté sur les premières phases de l'histoire égyptienne, des origines de l'État pharaonique jusqu'à la fin du Moyen Empire (III^e-II^e millénaires av. n. è.) en exploitant, notamment, les premiers grands corpus que sont Textes des Pyramides et Textes des Sarcophages.

Le lexique égyptien ancien connaît deux termes principaux véhiculant le sémantisme de la « limite » : *ḏr(w)* (prononcer *djérou*) et *t3š* (*tach*). C'est sur le second terme, habituellement traduit en français par « frontière » (mais avec au moins trois traductions possibles en anglais, « frontier », « border », « boundary » !), que se concentre l'ouvrage. L'étude lexicographique est menée sous tous ses aspects : graphies hiéroglyphiques, enquête étymologique, emplois contextualisés, pour aboutir à une vaste synthèse sur les différents enjeux idéologiques qui ressortent de l'analyse.

Un tiers environ du corpus retenu (33 documents), soigneusement réuni et présenté, est issu des Textes des Pyramides et des Textes des Sarcophages. Or cette part importante de la documentation bénéficie d'une nouvelle approche, qui a émergé et s'est développée sous l'impulsion, notamment, de Jean Leclant et de son équipe de la Mission archéologique française de Saqqâra. Elle consiste à considérer désormais chaque texte dans son environnement physique, voire architectural – on peut y voir un effet, plus ou moins consciemment perçu, du « spatial turn » ! Un « Spruch » des Textes des Pyramides ne prend son véritable sens qu'en fonction de son emplacement dans l'architecture funéraire dans laquelle il s'inscrit. De même, chaque « Spell » des Textes des Sarcophages occupe une place déterminée sur les parois internes des cuves en bois abritant le corps du défunt. C'est en tenant compte de cette « spatialisation » indispensable, qui renouvelle profondément l'interprétation des textes, que Romain Séguier mène son étude et mène son lecteur vers ses conclusions.

Le reste du corpus est constitué essentiellement d'inscriptions privées, biographies ou autobiographies, gravées sur des stèles ou des parois de tombe, et de quelques sources plus spécifiquement littéraires, comme les *Mémoires de Sinouhé* ou les hymnes à Sésostri III. Là encore, chaque document est soigneusement contextualisé.

Les apports de l'enquête érudite sont nombreux. On relèvera, entres autres, la mise en évidence de deux éléments que l'on peut considérer comme « stratégiques », et qui ne sont pas sans susciter la réflexion. Le premier est l'intégration, par le discours officiel, de la problématique de la frontière *t3š* dans

un référent mythique, en l'occurrence celui du conflit archaïque entre Horus et Seth et de leur apaisement au moyen du partage territorial, un mythe à fonction étiologique pour expliquer la dualité irréductible de l'Égypte. Le second est le recours plus ou moins explicite à l'argument de la topographie, de frontières prétendument « naturelles » pour légitimer des délimitations à l'évidence artificielles, anthropiques et institutionnalisées.

Dans les deux cas, on peut observer la construction d'un discours idéologique destiné à défendre les intérêts du pouvoir en place qui invoque – en les produisant lui-même – la caution d'instances (jugées) supérieures et incontestables que sont le mythe, d'un côté, et la nature, de l'autre. Sous ce prisme, toute contestation de la frontière, doublement sacralisée, est dénoncée comme une menace dirigée contre un ordre supérieur, présentée comme transcendant. Contester le contrôle territorial exercé par le pouvoir revient à créer les conditions d'un retour au chaos.

Et ce n'est pas le moindre ni le moins savoureux des paradoxes que cette frontière, donnée comme infrangible, ait été l'objet, du fait bien souvent du pouvoir lui-même, de constantes mutations !

Le livre de Romain Séguier reprend une partie de son doctorat préparé sous notre cotutelle, et soutenu à Montpellier le 29 septembre 2020. C'est toujours une profonde satisfaction, pour des « promoteurs » de thèse, de voir ainsi aboutir, sous la forme d'une monographie accessible, la longue et patiente recherche d'un doctorant. On ne peut que féliciter Romain Séguier d'avoir eu le talent et la persévérance de mener à bien ce projet et de proposer un ouvrage de référence non seulement à la communauté égyptologique, mais aussi à tous les antiquisants et à tous les lecteurs intéressés par la question des frontières, question, est-il besoin de le souligner, d'une perpétuelle et parfois brûlante actualité.

SUSANNE BICKEL
Professeure d'égyptologie
Université de Bâle

BERNARD MATHIEU
Professeur d'égyptologie
Université de Montpellier Paul-Valéry

Note méthodologique

Corpus documentaire

Le corpus documentaire reprend celui réalisé pour la thèse de doctorat. Chaque document est individualisé et numéroté de manière à suivre, tant que faire se pouvait, un ordre chronologique, le tout trié par types de sources.

Il débute par un encadré indiquant plusieurs références. Pour les *Textes des Pyramides* (TP), il s'agit des parallèles et des traditions mentionnant de manière précise les localisations sur les parois des pyramides, des cercueils, voire des tombes où la formule s'est trouvée copiée. On retrouvera également les différentes traductions de référence. Concernant les *Textes des Sarcophages* (TS), les informations sur ces mêmes traductions ont été compilées, avec occasionnellement une bibliographie spécifique, la source utilisée pour la version proposée, la localisation de la formule sur le(s) support(s), la provenance ainsi que la datation des sources ¹. Enfin, pour les autres types de documents, l'encadré regroupe les renseignements essentiels sur sa nature, sur le dédicant, sur sa localisation, sa datation et son lieu de conservation actuel, le tout étant accompagné par une bibliographie permettant de se référer aux originaux hiéroglyphiques et hiératiques (ou à défaut à leurs publications de références), à leurs présentations ou mise en contexte, à leurs traductions ainsi qu'à leurs commentaires.

Suite à l'encadré sont produits les hiéroglyphes ² utilisés pour la translittération et la traduction. Quelquefois, se trouvent proposées des versions entières du document, des versions hiératiques, ou bien des extraits. Outre les notes de traduction attenantes au texte étudié, un commentaire général sert à la fois de présentation et d'explicitation du document. S'y trouvent analysés des aspects touchant aux contextes larges et centrés sur la traduction, et introduisant la présence de *t3ḫ*. Des remarques peuvent être faites sur la localisation des formules ou du document dans l'espace ou sur son support, comme sur des figures de styles employées et des points de grammaire spécifiques, ou encore des digressions sur des thèmes particuliers.

S'agissant des conventions de traduction adoptées, principalement, les () servent à indiquer le locuteur ainsi que des commentaires directs ; { } encadre les signes superflus ; les [] concernent les parties en lacune du texte et les propositions de restitution, alors que < > s'adresse aux parties manquantes ; enfin ()/ est une représentation stylisée du nom du souverain dans un cartouche. Il sera également employé quelques abréviations : notamment litt. pour « littéralement », et en part. pour « en particulier ».

1. En dehors du corpus documentaire, dès qu'il sera pris comme exemple un *Texte des Pyramides* ou un *Texte des Sarcophages* dans d'autres parties de l'ouvrage, les hiéroglyphes présentés seront extraits d'ALLEN 2013 pour les premiers, de la publication d'A. DE BUCK 1935-1961 pour les seconds.

2. Les graphies sont, à de rares exceptions près, extraites des originaux ou des transcriptions hiéroglyphiques des publications de référence. Par souci de commodité, quelques hiéroglyphes ont été retranscrits au moyen du logiciel Jsesh. Voir S. ROSMORDUC, *Jsesh Documentation*, 2014 disponible sur : <http://jseshdoc.qenherkhopeshef.org> (dernière consultation septembre 2024).

Annexes

Une carte de l'Égypte présente les localités principales de la période d'étude, ainsi que celles qui ont été citées dans l'étude, quand il était possible de les replacer. Quelques régions et ouâdis sont également évoqués. Le fond de carte correspond à celui utilisé par les presses de l'Institut français d'archéologie orientale (Ifao), dont les couleurs ont été remaniées.

Une seconde carte, suivant les mêmes modalités graphiques, informe le lecteur sur les sources documentaires citées réparties géographiquement, chronologiquement, quantitativement et typologiquement. C'est un outil visuel utile pour mieux cerner la répartition géographique des sources et de leurs manques.

Il n'a pas été proposé de cartes thématiques, centrant par exemple le propos sur les évolutions de la frontière territoriale à des moments donnés de l'histoire pharaonique, jugées trop éloignées de la représentation mentale de la spatialité antique et de ce que nous en percevons³.

La suite des annexes est la plus substantielle. Elle compile des tableaux croisant un nombre important d'informations.

Les graphies de *t3š* se trouvent regroupées dans 3 tableaux distincts, recoupant partiellement leurs informations. Le Tableau 1 les présente suivant un ordre chronologique, faisant figurer leur recension précise ainsi que leur datation (préférentiellement les règnes, siècles, dynasties ou périodes). Le Tableau 2 invite à les comprendre regroupées dans des catégories se déduisant des déterminatifs/classificateurs. À l'intérieur même de ces catégories, la logique chronologique est privilégiée. Enfin, ce qui a été défini par les mentions de *t3š* en contexte (Tableau 3) correspond à une annexe à mi-chemin entre les recensions graphiques contextuelles et les développements thématiques. Les planches incluent, outre les graphies singularisées et agrandies (par souci de lisibilité), un découpage se rapportant au contexte de chaque traduction : l'action, l'acteur et le lieu permettent une confrontation des contextes, alors que des rapprochements sémantiques directs et secondaires de termes (sélection arbitraire, sauf pour les premiers) en rapport avec *t3š* sont la source des thématiques qui leurs sont associées.

Bibliographie

Une liste des abréviations, réduite principalement à des usuels (dictionnaires et indices, corpus de textes) ainsi qu'à certains ouvrages incontournables (traductions, fondamentaux), suit les recommandations de l'édition de l'UAB.

Concernant la bibliographie, nous avons suivi les indications et recommandations de MATHIEU, B. 2023. *Abréviations des périodiques et collections en usage à l'Institut français d'archéologie orientale*. 8^e ed. Le Caire : IFAO.

Il a été préféré un regroupement par ordre alphabétique des références à une sélection thématique, dans un souci de clarté. Toutes les références sont citées au moins une fois dans le texte. On retrouvera essentiellement celles incontournables au sujet de *t3š* en lui-même, à la démarche lexicographique, à la paléographie, aux corpus funéraires, aux sources égyptiennes ainsi qu'à leur interprétation, et quelques références à des approches contemporaines de la frontière.

3. Pour des perspectives cartographiques en couleur, consulter par exemple MANLEY 1998 ; AGUT-LABORDÈRE ; MORENO GARCÍA 2016 ; ou encore pour les provinces à la V^e dynastie MARTINET 2019 : 593.

Remerciements

La publication d'une partie de cette recherche doctorale marque la fin d'une étape significative de ma vie personnelle et professionnelle. Cette aventure, riche en découvertes et en expériences, n'aurait pas été possible sans le soutien et l'engagement de nombreuses personnes. Une profonde gratitude est formulée envers mes guides, ainsi qu'à toutes les âmes ayant porté un intérêt quelconque dans l'aboutissement de ce manuscrit.

Tout d'abord, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à mes directeurs de thèse, Bernard Mathieu et Susanne Bickel. Leur expertise, leur patience et leur disponibilité ont été des piliers essentiels tout au long de cette recherche, jusqu'à leur participation à la préface du présent ouvrage. Ce fut un véritable privilège de bénéficier de leur accompagnement précieux, auquel s'ajoute l'ensemble du personnel académique, scientifique et administratif des universités de Montpellier et de Bâle.

Mes remerciements vont également aux chercheurs qui ont enrichi cette recherche par leurs échanges constructifs et amicaux, de près comme de loin, jusqu'à leur implication dans la relecture de certaines parties du manuscrit. Je souhaite ainsi exprimer ma sincère gratitude envers Nadine Guilhou, Marie-Dominique Nenna, Georges Soukiassian, Vincent Razanajao, José Manuel Galán, José Miguel Serrano ainsi qu'à Yann Tristant.

Une chaleureuse pensée est également adressée à Josep Cervelló Autuori, ainsi qu'au personnel de l'Universitat Autònoma de Barcelona, impliqués dans l'aboutissement de ce livre.

Enfin, mes pensées les plus affectueuses vont à ma famille et à mes proches, qui ont partagé les défis et les sacrifices de cette aventure.

Je dédie cet ouvrage à mes parents, Monique et Thierry, ainsi qu'à ma sœur Manon, dont le soutien inconditionnel a été une source constante d'inspiration.

À ma compagne, Zulema, pour son amour et son soutien inébranlables, et à mon fils Pâris, qui a été une source inépuisable de force et de motivation.

À tous mes amis et ma famille, je vous remercie pour votre amour et votre compréhension.

À vous tous, et au-delà, je suis profondément reconnaissant.

1. Prolégomènes

1.1. CONTEXTE ET LIMITES DU SUJET

La thématique spatiale offre un socle d'analyse devenu central en sciences humaines. Cette recherche s'inscrit dans la lignée d'une réflexion générale sur l'espace dont les problématiques se sont enrichies dans le tournant des années 1980-1990 au sein d'un courant qui a été nommé le « tournant spatial » (ou « spatial turn »). M.-Cl. Robic expose, dans une table ronde portant sur le thème, une définition reprise de D. Livingstone, historien de la géographie, en 1995 : « L'expression de « spatial turn » figure en tête du résumé pour condenser l'idée-force d'une concentration récente de travaux académiques recourant à l'espace pour mener trois opérations intellectuelles : « spatialiser l'histoire » (il cite notamment Foucault, Said, Carter...), « localiser la culture » (Geertz, Goffmann, Giddens...), « situer la rationalité » (Casey, Taylor, Haraway...). »⁴. Comme nous le verrons, l'égyptologie s'est emparée de la thématique spatiale bien avant cette époque, mais il manquait une recherche approfondie sur le sujet concernant les sources écrites les plus anciennes de l'histoire pharaonique, que cette étude se propose d'alimenter au travers de la notion de limite.

C'est un thème fondamental de la recherche sur les formes d'organisation spatiale et sociale des groupes humains. Dans le contexte actuel, elle fait référence, entre autres, à des enjeux géographiques tels que la mondialisation, l'impérialisme économique, la construction des identités géohistoriques à l'image de l'Europe, l'aménagement du territoire..., dans un monde où contiguïté et connexité tendent à affranchir les limites. Des limites qui sont toujours plus repoussées quand l'homme s'intéresse à l'infiniment grand et à la découverte de l'univers et des lois qui le régissent, tout comme à l'infiniment petit et à ses mécanismes. Or le vivant a besoin d'un cadre défini pour se développer, pour mieux s'en libérer par la suite, supposant un contrôle sur un espace, qui ne peut qu'être éphémère, tant par la vocation universalisante du macrocosme que par son état de changement constant et perpétuel.

Dans le contexte de l'Égypte ancienne, les sources écrites permettent d'entrebâiller une porte sur les logiques de pensées de ses acteurs qui, en tant que groupe(s) social(/aux), a(/ont) eu le besoin de constituer des espaces et des limites. Ces dernières sont-elles comparables à celles de nos époques contemporaines ? Quelles connaissances peuvent être retirées d'une telle analyse ?

La présente étude touche aux concepts de spatialité et de limite en Égypte ancienne. Elle est le fruit du remaniement d'un travail de thèse soutenu en 2020 portant sur de la sémantique lexicale sur fond de linguistique cognitive, en rapport avec les termes *ḏr(w)* et *t3š*, dans les sources égyptiennes avant le Nouvel Empire (III^e-II^e millénaires avant notre ère)⁵. Sa publication abordera principalement la notion de limite territoriale, en lien avec la sémantique de *t3š*. Le cas de *ḏr(w)* demande une réévaluation supplémentaire n'entrant pas dans le cadre imparti de ce travail. Les réflexions en rapport avec ce terme seront toutefois utilement évoquées pour nourrir les problématiques de *t3š*.

Le point de départ de l'étude est le champ lexical de la limite en égyptien ancien, initialement étudié à travers les deux lexèmes *ḏr(w)* et *t3š*, pour lesquels il a été entrepris d'établir les champs sémant-

4. FEUERHAHN ; ORAIN 2017.

5. SÉGUIER 2020. Thèse en cotutelle sous les directions des professeurs S. Bickel (université de Bâle) et B. Mathieu (université Paul Valéry, Montpellier 3), soutenue le 29 septembre 2020 à Montpellier.

tiques. Le choix de centrer la réflexion sur ces deux mots provient du fait (1) qu'ils correspondent aux sources les plus abondantes du champ lexical de la limite pour la période d'étude ; (2) que les contextes dans lesquels ils s'inscrivent les placent à la fois en tant que termes génériques et dans une forme de système complémentaire ; (3) qu'il n'était pas envisageable, dans le temps imparti d'un travail de thèse (ou de publication à moyens termes de cette dernière), d'accorder une telle analyse à des lexèmes supplémentaires, bien que certains termes sémantiquement apparentés aient été insérés dans l'étude à partir du moment où ils se trouvaient mis en relation avec *tš* ou *dr(w)*. Ainsi, *hnty*⁶ avait été considéré, du fait de ses relations sémantiques avec *dr(w)*, et s'est trouvé partiellement intégré dans la synthèse, au même titre que *tn(w)/tnw(.wy)*⁷ et *js.t*⁸ concernant *tš*. Le lexème *ph(.wy)*⁹, quant à lui, n'a volontairement pas été retenu, puisque qu'il aurait fallu aborder en détail les témoignages relativement nombreux des époques postérieures afin de pallier la carence notoire (à peine quelques occurrences) des mentions de celles antérieures.

D'une manière générale, la démarche souligne la difficulté à poser des limites pour un sujet aux fondements très vastes et aux aboutissements tentaculaires, dans un exercice de doctorat et de publication nécessairement restreint.

1.2. SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Les sources étant avant tout d'ordre philologique, une méthode de travail axée sur la lexicographie a été privilégiée. Il s'agissait de procéder à une recherche sur le sens des mots, à partir des outils que sont les dictionnaires et les lexiques¹⁰, en partant de l'examen de leurs emplois dans des contextes textuels définis (types de sources, époques, paléographie...). Cette méthode présente des limites qui ont affecté cette recherche. E. Grossmann et St. Polis, dans leur introduction générale de l'ouvrage *Lexical Semantics in Ancient Egyptian*, font référence à B. Gunn pour exprimer deux carences de la lexicographie en égyptologie encore d'actualité¹¹ : il n'est pas possible d'assurer le sens de certaines catégories de mots trop spécifiques ; aussi que même si certains mots ou groupes de mots ont été déterminés de manière assez précise, ils peuvent apparaître synonymes avec d'autres, et donc que nous ne les comprenons pas pleinement. L'approche lexicographique peut donc être perçue comme une méthode efficace dans la classification et l'analyse des mots, dont l'enrichissement se poursuit avec les progrès réalisés dans la compréhension grammaticale de la langue égyptienne ainsi que par la découverte de nouvelles sources textuelles, mais qui nécessairement porte en elle une inévitable part de subjectivité dans les interprétations¹².

6. *Wb* III : 105, 10-106, 16 ; *AnLex* 77.2736, 78.2707, 79.1991 : « l'extrémité » (dans l'espace et dans le temps) ».

7. *Wb* V : 372, 3-9 ; *AnLex* 77.4927, 78.4680 : « limite montagneuse naturelle », « borne frontière ».

8. *Wb* I : 126, 17 ; *AnLex* 78.0469 : « borne », « stèle frontière ».

9. *Wb* I : 535, 14-537, 1 ; *AnLex* 79.1017 : « derrière », « arrière », « fin », « extrémité ».

10. Voici ceux principalement consultés pour cette recherche, se basant sur les outils proposés par Dimitri Meeks : ERMAN ; GRAPOW 1926-1931 ; ERMAN ; GRAPOW 1935-1959 ; FAULKNER 1962 ; *AnLex* (1977, 1978, 1979) ; HANNIG 2003 ; HANNIG 2006. Par périodes chronologiques : KAHL 2002-2004 ; SETHE 1935-1962 ; ALLEN 1984 ; ALLEN 2017 ; VAN DER MOLEN 2000 ; VAN DER PLAS ; BORGHOUTS 1998. S'ajoutent à cela la consultation du *Worddiskussionen* développé à Bâle (<https://daw.philhist.unibas.ch/en/egyptology/tools-links/word-discussions/>, dernière consultation septembre 2024), celle du *Thesaurus Linguae Aegyptiae* (<https://thesaurus-linguae-aegyptiae.de/home>, dernière consultation septembre 2024), ainsi que du Vêga à Montpellier (<http://vega-vocabulaire-egyptien-ancien.fr/> dernière consultation septembre 2024, de manière ponctuelle).

11. GROSSMAN ; POLIS 2012 : 2.

12. BISCONTI 2017 : chapitre 7, § 14, reprend en ces termes la vision d'A. J. Greimas sur les techniques du lexicographe : « Celles-ci reposent sur « des connaissances linguistiques de caractère scientifique » mais comportent aussi « un aspect artisanal ». Car « chaque article de dictionnaire apparaît comme un compromis entre de nombreux critères et des exigences souvent contradictoires. C'est presque une affaire d'intuition, secondée [...] par une certaine expérience et une connaissance supposée du lecteur » ».

Les textes concernant *ḥꜥ* proviennent principalement de 4 types de sources. Se retrouvent les textes officiels et privés produits par la royauté : stèles bornes ou de victoire, décrets, textes funéraires. Viennent ensuite les textes produits par les particuliers, formant partie des rouages de l'administration étatique : ces sources sont en général produites dans des contextes funéraires, sur les parois des tombes, des cercueils ou des stèles, avec une destination autobiographique ou à usage privé. Viennent enfin les sources littéraires et religieuses, recoupant le spectre des acteurs précédents, produits par des institutions comme le temple, ou des personnes lettrées de la société. Elles offrent des compositions singulières servant la royauté et/ou leurs propres bénéfices.

Les supports employés sont de nature diverse : paroi de pyramide ou de tombe, cercueil, stèle, papyrus, statuaire. Leur répartition géographique par grandes périodes historiques est proposée au travers d'une carte en annexe.

La thématique offre une vision éclatée sur l'ensemble de la période pharaonique, du fait de l'ampleur de la documentation et de ses implications historiques. Le présent travail s'inscrit dans l'étude des périodes les plus anciennes (avant le Nouvel Empire – XVI^e–XI^e siècles avant notre ère) en tentant de mieux définir *ḥꜥ* au moyen de l'outil lexicographique, et de confronter ces résultats avec le contexte civilisationnel de ces époques.

La notion de limite se rapporte à l'organisation, à l'articulation, ainsi qu'à la perception des territoires et des espaces. La richesse des sources amène à se questionner sur la réalité spatiale et sa représentation mentale dans l'Égypte ancienne. Le passage d'une dimension d'étude lexicale et thématique pour se diriger vers celle de l'histoire culturelle, politique et géographique de l'Égypte ancienne s'est appuyé sur une attention accrue portée à différents aspects des sources : époque, contexte du document, contexte textuel, graphies, constructions syntaxiques, formes grammaticales, champs sémantiques en relation, rythmes des phrases...

Le souci de localiser chaque formule sur les parois des pyramides et des cercueils, ainsi que les précisions recueillies pour fournir leurs emplacements sur les parois des tombes ou encore la localisation de certaines stèles dans leur environnement initial (quand il était possible de le faire), tout comme la volonté d'apporter les indices chronologiques et les identifications régionales (pour les cercueils par exemple), sont le résultat d'une démarche se voulant rigoureuse et large dans la collecte et la contextualisation des données. Ces informations sont disponibles dans chaque encadré introduisant un document du corpus.

Concernant le texte en lui-même, plusieurs aspects ont également été approfondis. L'attention portée aux graphies permet de considérer l'origine et l'évolution du mot, l'approche chronologique se trouvant utilement associée à l'étude des signes déterminatifs. La présentation des graphies et leur classification s'appuie sur les tableaux 2–3 dans les annexes. De plus, des considérations ont été portées dans les commentaires des documents du corpus sur des constructions de style (jeux de mots, d'assonances...) étant susceptibles de contraindre certains emplois de termes ou de graphies, et donc d'expliquer du moins en partie leur présence.

Aussi, une réflexion a été réalisée en amont sur la quantité de texte à traduire, tout comme sur la largeur de contexte utile (en rapport avec *ḥꜥ*) à prendre en considération. Les passages abordant *ḥꜥ* ont été analysés à la fois dans sa sphère sémantique proche ainsi que dans le contexte de l'ensemble du document. De la sorte, le choix a été fait de traduire la seule phrase (ou partie de phrase) dans laquelle se trouve mentionné le terme (exemple du TS 1184), jusqu'à l'ensemble du document dans lequel il figure, parfois à plusieurs reprises (stèle de l'an 16 de Semna). L'étude d'un contexte élargi est souvent le plus bénéfique à la lecture de plusieurs niveaux d'interprétation, réinsérant *ḥꜥ* dans un discours plus général propice à la compréhension de son champ sémantique ainsi qu'à celui des termes qui l'entourent, mais possiblement également à sa dialectique avec le document lui-même (par exemple, une stèle frontière).

Une analyse supplémentaire a donc été élaborée au moyen de l'outil de synthèse que constitue le Tableau 3 en annexe. Les graphies de chaque mention de *t3š* étudiées dans la documentation ont été classées chronologiquement et, outre les rappels du/des protagoniste(s) et du lieu de l'action susceptibles de mieux définir le contexte général, trois colonnes sont dédiées au contexte lexical entourant le mot : l'« action » correspond à la/aux forme(s) verbale(s) directement reliée(s) à *t3š*, si ce n'est ce dernier lui-même ; le « rapprochement direct » (ou sphère sémantique primaire, à laquelle appartient la catégorie précédente également) concerne les termes accolés à *t3š*, le précisant ou ayant un rapport immédiat avec le mot ; le « rapprochement secondaire » (ou sphère sémantique secondaire) correspond, quant à lui, à une sélection arbitraire de termes dans les phrases connexes à *t3š*. Ainsi, les deux premières colonnes du tableau ont servi à mettre en valeur le champ lexical de la limite/frontière, tout en aidant à préciser le champ sémantique de *t3š*, alors que la dernière colonne a davantage permis de dégager des thématiques en rapport avec le lexème et de le lier à un cadre d'analyse plus large à l'échelle du document.

L'ensemble de ces éléments a donc servi d'outil à la constitution du champ sémantique de *t3š*. Ses différents sens ou nuances découlent à la fois de l'étude des graphies, des champs lexicaux des termes connexes, des contextes généraux de la phrase et du document. De là procèdent les propositions de traduction du mot, dont la signification n'est pas complètement assurée, du fait notamment du faible nombre d'occurrences, en particulier pour les sources provenant des corpus funéraires (Textes des Pyramides (TP) et Textes des Sarcophages (TS)).

Concernant les corpus funéraires majeurs, la bibliographie des usuels se trouve répartie entre chaque encadré de formules. Pour les autres types de sources, le même type d'encadré fournit les ouvrages utilisés lors de l'étude, en précisant leurs usages principaux (écriture, traduction, commentaire, contexte).

Au sujet des TP, les textes hiéroglyphiques sont principalement extraits des publications de SETHE 1908-1922 et d'ALLEN 2013. Ils ont pu faire l'objet d'un remaniement pour la présentation des planches uniquement. Chaque document débute par un en-tête regroupant : la référence précise au texte traduit (par exemple, § 01051a [TP 1051 A])¹³ ; les parallèles et traditions des formules, précisant leur localisation sur les parois, dans la limite de l'accès actuel aux sources des onze pyramides à textes connues¹⁴ ; les traductions consultées¹⁵.

Pour les TS, les textes hiéroglyphiques sont principalement extraits de la publication d'A. DE BUCK 1935-1961. Ils ont pu faire l'objet d'un remaniement pour la présentation des planches uniquement. Chaque document débute par un en-tête regroupant : la référence précise au texte traduit, selon la désignation habituelle (par exemple, CTV, 44a-e [TS 381]) ; les traductions consultées¹⁶ ; le renvoi au cercueil principal utilisé pour la traduction, comprenant le nom du propriétaire et le lieu de conservation de l'objet ; la localisation du chapitre traduit sur la paroi de ce cercueil, mais également toutes les

13. Suit la nomenclature établie par la mission archéologique franco-suisse de Saqqarah (MafS), dont les principes sont rappelés dans le dernier volume de traduction des textes de la pyramide de Pépy I^{er} : MATHIEU 2018 : 2. Ainsi, pour l'exemple choisi, § 01051a [TP 1051 A] correspond à la première séquence d'une formule nouvelle chez Pépy I^{er}.

14. Par ordre chronologique, Ounas (W), Têti (T), Pépy I^{er} (P), Mérenrê (M), Ânkhésenpépy II (AII), Pépy II (N), Neith (Nt), Ipout (Ip) – sans références connues, Oudjebten (Oudj), Béhénou (B), Aba (Aba). Je remercie vivement B. Mathieu d'avoir corrigé ces références pariétales et de m'avoir donné accès à certaines graphies encore non publiées. À ces sources s'ajoutent certaines traditions qui emploient ces mêmes TP à des époques postérieures à la VI^e dynastie. Elles sont référencées dans ALLEN 1950 et pour les TS dans ALLEN 2006. Le choix d'intégrer les graphies des références allant jusqu'au Nouvel Empire inclus a été préféré à celui de l'ensemble de la documentation, comprenant les périodes tardives, dont le contexte a été jugé trop éloigné de celui de la période d'étude. Ce choix est donc en accord avec les limites temporelles du sujet de recherche.

15. Généralement FAULKNER 1969 ; ALLEN 2015a ; CARRIER 2009-2010 ; MATHIEU 2018. À cela peuvent s'ajouter des études ponctuelles.

16. Le plus souvent FAULKNER 1973-1978 ; BARGUET 1986.

autres occurrences des autres cercueils se trouvant en parallèle ¹⁷ ; la provenance géographique des versions ; enfin, l'époque approximative de leur composition ¹⁸.

D'une manière générale, les planches hiéroglyphiques (de préférence originales) sont suivies de la translittération, de la traduction annotée, ainsi que du commentaire du texte ou de la formule. Cela permet la mise en contexte de la ou des mentions du mot, afin d'appréhender au mieux les protagonistes, les lieux et les actions en rapport avec ce dernier (voir les annexes Tableau 3). De cette manière, il est possible de dégager des propositions de traduction et de sens pour chaque mention, et de mieux cerner les champs sémantiques que le terme véhicule ou auxquels il est associé. Aussi, chaque graphie est décrite individuellement et entre dans l'analyse propre au terme.

À propos des concepts et des problématiques récentes des sources funéraires, qui ont grandement évolués durant les dernières décennies, on trouvera principalement les aspects suivants.

Intéressant les TP, les théories sur la spatialisation des textes à l'intérieur des pyramides, suivant leur orientation, leur localisation ainsi que la correspondance avec le parcours cosmographique du défunt, représentent une avancée majeure pour la discipline ¹⁹. Notre étude se nourrit de ces raisonnements et apporte des éléments supplémentaires à la réflexion. La précision avec laquelle ces textes ont été choisis et disposés sur les parois, touchant jusqu'à l'emploi de graphies particulières, montre à quel point il n'est plus concevable aujourd'hui de les étudier et d'y faire référence sans entrer dans l'univers de chaque pyramide et d'en faire une remise en contexte préalable.

Touchant aux TS, la question de la « démocratisation » ²⁰, selon laquelle les textes auraient en premier lieu été conçus pour répondre aux besoins de la royauté, puis se seraient dans un second temps répandus aux strates inférieures de la société, n'est plus suivie. À l'idée succéderait une tendance inverse, où ce type d'écrits auraient été « pharaonisés » ²¹, c'est-à-dire accommodés aux nécessités de la monarchie. Il en ressort, pour l'ensemble de la spécialité, un enrichissement sur la manière d'aborder les sources et leurs méthodes d'analyse, dans lesquelles un équilibre doit être trouvé entre l'autopsie de la culture pharaonique et l'élaboration de conjectures transdisciplinaires et théoriques pour la confronter ²².

D'une manière générale pour les TP et les TS, la question des rapprochements entre les deux corpus est toujours ouverte ²³, mais l'avancement de l'état des connaissances et des découvertes, ainsi que les études montrant les mécanismes de dissémination et d'adaptation des textes funéraires ²⁴, tendent à ap-

17. Rappelons que la numérotation utilisée pour les colonnes de texte est celle de De Buck qui étudie les parois selon l'ordre suivant : tête, pieds, dos, devant et couvercle. Aussi que le sarcophage du Moyen Empire est orienté la tête au nord, la paroi de pieds au sud, le dos à l'ouest et la paroi de devant à l'est. LESKO 1979, reste la seule référence employée pour la classification des textes selon les parois.

18. Les trois principaux ouvrages utilisés pour établir les distinctions chronologiques sont : WILLEMS 1988 ; LAPP 1993 ; WILLEMS 2014. Ils ont été possiblement additionnés de publications spécifiques pour chaque cercueil.

19. Sur le débat concernant cette théorie, désormais validée par les recherches récentes, notamment celles de B. Mathieu, voir ALLEN 1994 qui expose le fonctionnement et l'ordre de lecture des textes et du parcours du défunt selon trois espaces (Douat-chambre funéraire ; Antichambre-Horizon ; Couloir-Ciel) ; s'y ajoute ENGLUND 1994, différenciant dans les grandes lignes l'absence de référence à la notion de lumière dans la chambre funéraire et sa présence notamment dans l'antichambre. S'opposant à la répartition homogène des textes dans ces espaces, HAYS 2009. Ce dernier prenait notamment comme exemple l'hétérogénéité des textes appartenant à la *Dat* et ceux d'Horizon dans la chambre funéraire. Cette hétérogénéité a été comprise et les textes d'Horizon localisés uniquement en paroi ouest des chambres funéraires, une spécificité divisant en deux la chambre funéraire en fonction que l'on se situe à l'ouest ou à l'est du sarcophage. Voir notamment MATHIEU 2017, et plus précisément p. 379-381 ainsi que p. 460-462 pour une bibliographie actualisée ; MATHIEU 2018 : 14-17. Une synthèse explicative sur la spatialisation dans les pyramides est produite par ROMION 2013 : 599-604.

20. WILLEMS 2008.

21. BICKEL 2017 : 119-148.

22. NYORD 2019 : 1-23, particulièrement p. 14-18 sur la démocratisation.

23. MATHIEU 2004 : 247-262.

24. Un exemple a été apporté récemment par la remarquable étude de MORALES 2017. L'auteur donne aux p. 21-22 des exemples d'études devancières notamment pour les TP (n. 90) et les TS (n. 92). MATHIEU 2004 rappelle aussi en p. 259, n. 99, le rôle central des tables de correspondance TP-TS.

puyer l'idée d'une concordance plus que d'une distinction entre les deux corpus, avec une évolution constante et une composition graduelle ²⁵. La notion de limite, armature d'un thème essentiel du système de croyances (la spatialité dans ce cas), n'échappe pas à cette considération.

Enfin, la question du locuteur étant d'une importance majeure pour savoir si ces textes ont une vocation rituelle orale de proximité et/ou performative ²⁶, ou tombent potentiellement dans une forme de littérature inutilisée ²⁷, entre autres, tout comme la question de leur destination, les traductions comportent, tant que faire se peut, les indices de celui qui parle et à qui il est fait référence, extraits de la compréhension du passage, voire de l'ensemble du document. Il reste néanmoins difficile d'interpréter certaines données qui restent souvent subjectives ²⁸.

Pour finir, la volonté de baser la recherche sur un contexte textuel large, lui-même recontextualisé au sein d'une époque et d'un type de sources, en tentant de suivre, même si cela n'est possible qu'au travers de bribes et de manière très partielle, la perception du locuteur et par extension son expérience cognitive, reflète un engagement conscient envers un univers difficilement accessible. La méthode d'analyse se rapporte en partie à de la linguistique cognitive, dont les fondements ont été rappelés par C. Fuchs dans une introduction générale de la discipline : « C'est donc de l'intérieur même du système des langues et à partir de l'étude de l'organisation structurale et signifiante de ce système que la linguistique cognitive propose d'appréhender les liens entre langage, esprit et cerveau. »²⁹. R. Nyord a, quant à lui, proposé une présentation synthétique récente de la recherche en linguistique cognitive dans la discipline égyptologique ³⁰. Il a mis en avant un développement de cet outil pluridisciplinaire dans le domaine à partir des années 1990, à partir notamment de l'étude des déterminatifs/classificateurs, mais dont l'intérêt s'est également porté sur la sémantique lexicale, la grammaire, ou des modèles conceptuels (« conceptual patterns », comme « religious conceptions », « legal theory and practice », « political ideology », « conceptions of the body », « emotions » ou encore les « notions of communication »).

D. Meeks a exprimé les limites de la linguistique cognitive en rappelant au combien la discipline égyptologique est encore jeune et que nous ne sommes que de modestes « interprétants » influencés par nos propres dimensions culturelles ³¹. Le présent travail n'échappe pas à cette réalité bien qu'il souhaite s'inscrire au sein d'une méthode éclairée par un recul nécessaire sur les sources, sur leur conception et le

25. Les remarques introductives de BICKEL 1994 : 11-13 illustrent encore le propos.

26. Une définition de « performatif » pourrait être celle d'un énoncé qui constitue l'acte qu'il exprime et qui conceptuellement le répète indéfiniment tant que l'énoncé a été activé (écriture, récitation supposant un rituel...) et qu'il reste intègre. Pour les pyramides, BILLING 2018 : 5, l'exprime en ces termes : « It will be argued that the combination of architecture and image, i.e. texts and reliefs, within the conceptual frame of monumentalization established an ever present activity, a series of spacebound ritual acts invested in the stone in order to create what I have labeled a *performative structure*. ».

27. L'opposition entre ce qui a été désigné comme le « texte rituel » et la « littérature funéraire » (« funerary literature », « Totenliteratur »), et plus largement les débats à propos de la perception du locuteur et de l'allocutaire dans textes funéraires (TP, TS, LdM) ont été exposés dans WILLEMS 2019 : 204-247. L'introduction (p. 204-211) fait notamment le point historiographique en reconsidérant les points de vue de K. Sethe, J. Assmann et de H. Hays.

28. Sur la complexité de comprendre et donc d'interpréter la pensée initiale du rédacteur des textes anciens, mais également les pratiques rituelles gravitant autour, voir l'introduction de BICKEL 2019 : 24-26. Sur l'activation du rituel et son contexte, voir p. 42-44, avec une note substantielle (n. 48) concernant la vraisemblable probabilité que « some of the texts inscribed on the coffins, or closely comparable compositions, were recited and enacted during the funerals. ».

29. FUCHS 2004 : §8.

30. NYORD 2015.

31. MEEKS 2015 : 66 : « De ce fait la linguistique cognitive appliquée aux données de l'Égypte ancienne pose question. En effet, elle est indissociablement liée à l'expérience corporelle, perceptive, cognitive du locuteur de la langue concernée. Or celui-ci est définitivement absent. Les expériences que l'on vient d'énumérer sont fondées sur un usage personnel et sur les concepts que le locuteur a présents à l'esprit. Il en résulte que le sens donné à un mot dépend d'un savoir encyclopédique plus ou moins élaboré. Cette mémoire culturelle acquise, nous ne l'avons pas en tant qu'interprétants des textes égyptiens. Nous ne pouvons en appréhender qu'une modeste part et encore en évitant de sombrer dans l'ethnocentrisme propre à nos différentes cultures contemporaines. Cela dépend du degré d'empathie envers l'univers égyptien que chacun a le désir ou non de développer en soi ». Voir également les remarques formulées p. 46 sur les limites de la linguistique cognitive.

cadre de leur conception, ainsi que sur leurs transmissions, tout en prenant en considération une part de subjectivité qui doit être pesée à chaque interprétation du texte et de l'intention supposée de son locuteur, sachant que ses référents culturels restent majoritairement opaques à notre propre compréhension.

De la sorte, même si le sujet abordé touche à de la linguistique cognitive, ce sont uniquement certains aspects de ses outils d'analyse qui ont été employés afin d'alimenter des interprétations générales. Ces dernières aident à la compréhension de ce que représente ou induit une limite, qui n'est d'ailleurs pas exclusivement une notion géographique.

1.3. DÉFINITIONS

En prenant en compte les considérations évoquées précédemment, il s'agit désormais de se pencher sur les références aux lexiques et aux dictionnaires proposant des définitions liées à un vocabulaire de notre monde contemporain. De là, nous soulignerons les nuances à apporter selon la sphère culturelle, nuances d'autant plus difficiles à cerner quand il s'agit d'une civilisation antique.

D'un point de vue géographique, une « limite » se définit de manière générale comme « ce qui détermine un domaine, ce qui sépare deux domaines », ou encore « ce qui ne peut ou ne doit être dépassé »³². C'est une notion d'apparence conceptuelle, qui englobe une terminologie plus large que celle de la seule frontière. Il s'agit également du « signal de l'apparition ou de la disparition d'un phénomène ou d'une organisation dans l'espace, d'une distribution spatiale. C'est une discontinuité dans l'espace. La limite est parfois tranchée, souvent graduelle, se manifestant sous la forme de franges, de marges, parfois de marches »³³. Ce vocabulaire géographique, souligne la richesse du terme. Il rappelle les échelles multiples auxquelles il est nécessaire de porter attention, jusqu'à la notion de confins, voire de perception de l'univers, propres à l'Égypte ancienne.

La « frontière », quant à elle, est avant tout liée à deux entités qui occasionnent un « front » : c'est une « limite, point de séparation entre deux choses différentes ou opposées »³⁴. Les dictionnaires spécialisés tendent à en préciser la nature : « la frontière représente une rupture souvent franche entre deux modes d'organisation de l'espace, entre des réseaux de communication, entre des sociétés souvent différentes et parfois antagonistes »³⁵. C'est donc avant tout une construction humaine, dont l'origine est liée à l'émergence des États modernes en Europe occidentale et à la notion de souveraineté, cristallisée ensuite par la montée des nationalismes³⁶. Elle possède ici une acception politique, relevant de la compétence territoriale d'un État, bornant un pays. Elle divise, sépare, différencie, ferme, engendrant généralement des oppositions manichéennes identitaires. Mais quand le front s'ouvre sur des espaces ou des dimensions inconnus et non plus uniquement voisins, la frontière peut devenir une interface communicante génératrice de systèmes spécifiques, dynamiques et novateurs. Ces deux aspects complémentaires de la frontière sont perceptibles dans les sources antiques et représentent des logiques humaines qui transcendent l'histoire.

Or ces définitions de « limite » et de « frontière », dont nous venons de voir la correspondante géographique française, sont abordées d'une perspective différente selon la sphère culturelle (Tableau 1.1).

32. Définition du Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), <http://www.cnrtl.fr/definition/limite>.

33. BRUNET ; FERRAS ; THÉRY 2009 : 301-302.

34. CNRTL, <http://www.cnrtl.fr/definition/frontière>.

35. BAUD ; BOURGEAT ; BRAS 2008 : 215.

36. BRUNET ; FERRAS ; THÉRY 2009 : 227-228.

Concernant la frontière et ses aboutissements contemporains, deux articles ont particulièrement servi, pour leur raisonnement, la méthode de travail, ainsi que la prise de conscience de l'historiographie et des évolutions historiques : TOUBERT 1992 : 9-17 ; KAISER 1998 : 63-74.

Ainsi, si cette étude avait été rédigée en anglais, il aurait fallu faire correspondre les deux termes français avec ceux de « *frontier* », « *border* », « *boundary* » et de « *limit* ». De la même manière, en allemand, les termes « *Grenze* » et « *Ende* » sont les plus récurrents dans ce contexte.

Français	Limite		Frontière	
Anglais	Limit	Frontier	Boundary	Border
Allemand	Ende	Grenze		

TABLEAU 1.1. Recouvrement sémantique des termes français « limite » et « frontière » avec ceux de l'anglais et de l'allemand.

La perspective de l'égyptien pharaonique est nécessairement tronquée dans notre compréhension des sens de *ḥꜥ* et de *ḏr(w)*. Bien qu'il soit nécessaire de se rattacher à un vocabulaire précis pour l'exprimer dans nos langues contemporaines, les sens de *ḥꜥ* en tant que « frontière » et de *ḏr(w)* en tant que « limite » ne sont pas autant tranchés et présentent des nuances en fonction des contextes. Un récapitulatif de la sémantique des deux termes, à travers la documentation générale déjà existante, est à présent nécessaire afin de préciser ces idées.

Le terme *ḥꜥ* est généralement traduit dans les dictionnaires par le mot « frontière » (« *boundary* » en anglais pour un sens large, ou alors « *border* » ; « *Grenze* » dans la signification allemande de frontière, de confins et de limite). Il est d'ailleurs associé à la traduction « limite », ainsi que, plus tardivement, à celle de « province », se confondant avec le territoire administratif et religieux qu'est le « nome »³⁷. Il a pu donner la formation des verbes « délimiter », « partager »³⁸. Son champ sémantique a donc eu tendance à s'élargir au fil du temps.

José Manuel Galán a proposé un résumé des travaux de certains chercheurs sur la frontière en tant que limite territoriale³⁹. Il y regroupe leurs arguments, au sujet de *ḥꜥ* et de *ḏr(w)*. Ils oscillent, pour *ḥꜥ*, entre un territoire fixé par l'idéologie royale et en constante redéfinition par rapport à une norme (Erik Hornung), une frontière-*ḥꜥ* davantage religieuse que juridique (David Lorton), politique ou administrative (Adelheid Schlott-Schwab, Edward Bleiberg, Mario Liverani). Pour lui, elle correspond aux limites de l'exercice d'une autorité, elle-même devant garantir l'intégrité de cette limite.

De ce qui ressort de l'acception générale de la frontière pour l'ancienne Égypte, c'est la présence de deux types de limites : l'une, à la fois immuable, théologique, conceptuelle, tout en étant géographique et naturelle, qui correspond à la Vallée du Nil, s'achevant au nord par la mer Méditerranée, contrôlable au sud par la présence de la première cataracte au niveau d'Assouan, bordée à l'est et à l'ouest par les chaînes de montagnes arabe et libyque, l'espace de la « terre noire » (*Km.t*) ou du Double-Pays unifié sous l'autorité de pharaon ; l'autre limite, théorisée au fur et à mesure que l'Égypte s'ouvrait au monde environnant, davantage politique car marquée par toute une phraséologie royale d'extension et de protection de la frontière, dans l'optique de préserver l'héritage et l'ordre du monde, selon le respect de la *maât* et de la volonté divine, une limite qui se veut également matérielle (bornes et stèles-frontières) et, en théorie, non réductible, bien que franchissable⁴⁰. Ces deux aspects de la frontière qui, rappelons-le, ne proposent qu'une vision binaire globale d'un système théologico-politique idéalisé,

37. *Wb* V : 234, 15-236, 14 ; *AnLex* 77.4732, 78.4518, 79.3355.

38. *Wb* V : 236, 15-237,7 ; *AnLex* 77.4733.

39. GALÁN 1995 : 102-103. Ces références se font toujours dans le seul contexte de la problématique de l'auteur, à savoir, outre la notion d'impérialisme, comment les anciens Égyptiens percevaient leur action à l'étranger.

40. Pour une définition de la frontière, voir *LÄ* II : 896-897 ; également l'article de YOYOTTE 1970 : 119-120, qui exprime bien l'idée d'un « double cercle de frontières » pour l'Égypte ; aussi, GOYON 1993 : 9-15. Plus récemment enfin et déjà cité, l'article de référence de MEEKS 2012 : 7-19.

propre aux Égyptiens anciens, peuvent se décliner en fonction des contextes étudiés et selon diverses échelles (politique, administrative, idéologique, religieuse, ethnique, etc.). La définition de la frontière pour l'Égypte ancienne est donc multiple, parfois contradictoire. La notion de limite est tout aussi complexe.

Dr(w) possède un sens particulièrement adapté à la traduction contemporaine de « limite ». C'est aussi une « fin ». Il se retrouve dans les expressions telles que *drw...r*, « depuis... », « jusqu'à... », *r-drw*, « jusqu'aux limites de », *jnj drw*, « atteindre les limites », *nn drw*, « sans limites », « sans fin »⁴¹. *Dr(w)* se rencontre souvent dans les textes en lien avec l'étendue de l'autorité royale, les confins et les limites du monde⁴². Selon ce que rapporte l'enquête de J.M. Galán, la limite-*dr(w)* se réfère au cosmos et au mythe (Erik Hornung, Mario Liverani), à quelque chose de naturel et d'immuable (Adelheid Schlott-Schwab), voire de purement géographique (Edward Bleiberg). Ces éléments sont nourris des conceptions mentales égyptiennes, qui ont superposé divers niveaux de croyances au fil du temps⁴³ : les limites d'un monde duel issu de et entouré par le Noun qui représente le chaos originel⁴⁴ ; le soutènement céleste (étais-*shn.wt*, angles / piliers-*jfd.w*, sceptres-*w3s*, le dieu Chou et les génies-*hh.w*, Pharaon lui-même...) ⁴⁵ ; les extrémités du monde (les références aux quatre étais/piliers du ciel (*shn.wt*, *jfd.w*), aux quatre vents, aux quatre points cardinaux⁴⁶, au cercle-*šnw* de la course du soleil, au vocabulaire de l'extrême limite⁴⁷ ou encore aux expressions des pays étrangers, de leurs localités, voire du nom des ennemis de l'Égypte eux-mêmes⁴⁸).

Nombre de thématiques sont donc à développer en lien avec la sémantique de *dr(w)*. Récemment encore, les zones de confins ont été abordées dans une problématique de mise en valeur économique du territoire, ce qui ouvre de nouvelles perspectives de recherche sur les effets réels de l'anthropisation des milieux, et donc, de leur influence sur les espaces de marge⁴⁹.

Enfin, s'il fallait établir une différence entre *t3š* et *dr(w)*, le premier terme se référerait au territoire sous domination directe de Pharaon, pouvant inclure les pays étrangers y étant soumis (zone d'influence) ; le second renverrait aux espaces adjacents n'étant pas sous contrôle direct de l'autorité égyptienne, aux marges, aux confins, voire à un univers imaginaire⁵⁰. Les deux termes semblent donc correspondre à système complémentaire, désignant d'un côté un territoire et son autorité régnante (*t3š*), de l'autre un espace réel ou imaginaire (*dr(w)*). Mais nous le verrons, cette perspective n'est pas tranchée

41. *Wb* V : 585-588, 12. *AnLex* 77.5238, 78.4935, 79.3661.

42. GALÁN 1995 : 128-132 ; GOYON 1993 : 15, qui définit *dr(w)* comme « une abstraction, expression de l'inconnu et de l'infini que la connaissance humaine ne peut atteindre ». WILSON 1997 : 1240, 5.

43. Pour quelques exemples choisis dans HORNUNG 1981, qui aborde des dénominations géographiques, naturelles idéalisées, ainsi que métaphoriques, en relation avec le territoire égyptien (p. 313-315).

44. BRUNNER 1954-1955 : 141-145, qui ne mentionne pas *dr(w)*, mais aborde les limites et la fin du monde, avec l'expression de l'océan primordial et de l'obscurité. Sur ce thème de la séparation de la terre et du ciel, et de la représentation de l'univers, voir en premier lieu TE VELDE 1977 : 161-170 ; GUILHOU 1989 : 108-116 ; BICKEL 1994.

45. Voir sur ce thème le travail de KURTH 1975, qui, bien que centré sur une période tardive, en exprime tout le potentiel ; le soutènement céleste et la notion d'extrêmes limites ont été aussi le fruit d'un travail de recherche de Master, à l'Université Paul Valéry – Montpellier III, en 2007-2009, sous la direction de Bernard Mathieu, consacré aux piliers du ciel dans l'Égypte ancienne.

46. Sur cet aspect essentiel de l'orientation pour les anciens Égyptiens, voir POSENER 1965 : 69-78. Concernant l'importance du chiffre quatre, se référer à l'article de GOYON 1987 : 57-69.

47. Exemples de termes qui peuvent être liés aux distances : *r*, (*r*)-*dr*, *r-drw.w*, *r-drw.w kkw*, *jmy.t drw Nww*, *r-mn-(m)*, *r-r3-ʿ*... Sur le rôle des ténèbres comme limite du monde organisé, voir BAZIN 2006 : 89-92. Enfin, dans cette même logique, des groupes de mots tels que *šn wr*, « l'océan (extérieur) du monde », *T3.w phw.w*, « Terres des confins marécageux de l'Égypte », ou les *ḥ3w-nb.wt*, « Ce qu'il y a au-delà de », « les gens au-delà des *nb.wt* »...

48. Ces lieux sont aussi quelquefois associés à des points cardinaux, ou y font référence par leur dénomination : la frontière sud (*Rsj*, *Wp.t-t3*, *Ḥnt(j)-hn-nfr*...), celle du nord(-est) (*Mht.t*, *Phw.w st.t*, *Phwy t3 n(y) Ḥt3*, *W3d-Wr*...). Les ennemis apparaissent majoritairement aux régions extérieures à l'Égypte (*wr.w ḥ3s.wt*, *rsj.w*, *mhty.w*, *bštw.w*, *Gnbtyw*, *Nbdw-qd*...). Sur ces questions, voir avant tout ZANDEE 1960 ; VALBELLE 1990 ; CHANTRAIN 2019 : 49-72. Pour les noms de lieu, GAUTHIER 1925-1929.

49. MORENO GARCÍA 2010 : 49-69.

50. GALÁN 1995 : 132 ; GOYON 1993 : 12 et 15.

et semble connaître un rapprochement sémantique entre les deux termes se chevauchant dans certains contextes dès le Moyen Empire, en particulier dans les références aux limites du monde.

La table comparative suivante (Tableau 1.2) regroupe les définitions principales sur *t3š* et *dr(w)* provenant de quelques auteurs ayant accordé une étude significative sur le thème, selon un classement par ordre chronologique :

LORTON 1974 : 73-76
<i>t3š</i> : « frontière » (« boundary »), dans les expressions <i>jrj t3š</i> et <i>swsh t3š</i> . Dans le contexte des relations internationales, <i>t3š</i> aurait une connotation davantage religieuse que juridique. <i>drw</i> : « limite(s) », « frontière(s) » (« limit(s) », « boundaries »), dans l'expression <i>jnj drw</i> , « conquérir », « vaincre », « acquérir ». Gain d'un contrôle politique plus qu'une annexion territoriale.
W. HELCK, <i>LÄ</i> II 896
<i>t3š</i> : « frontière » (« Grenze »). Ligne imaginaire (« gedachte Linie ») terminant champs, lieux, provinces et l'Égypte elle-même. <i>drw</i> : « fin » (« Endbereich »).
HORNUNG 1981
<i>t3š</i> : « frontière » (« Grenze »), « zone frontière » (« Gebiet »), ou encore le verbe « délimiter » (« abgrenzen »), « diviser » (« aufteilen »). Frontière étirable ou qui peut être transgressée, moyen d'organisation et d'ordre, limite d'une terre arable, d'une province ou d'un État (p. 393). <i>dr</i> : « fin » (« Ende »), « frontière », « limite » (« Grenze »). Frontières immuables définies par la création, structure du cosmos, horizon extrême, ne peut pas être modifiée par les humains, limite élastique et approximative, ouverte à l'infini (p. 393, p. 412).
QUIRKE 1989
<i>t3š</i> : « frontière » (« border »). Linéaire, fixée et unilatérale, imposée par le roi (p. 261-263). <i>drw</i> : « zone frontalière », « limite poreuse » (« frontier zone », « loose boundary ») (p. 262).
LIVERANI 1990 : 51
<i>t3š</i> : « frontière », « limite » (« border ») réelle (politique), flexible et mouvante. <i>drw</i> : « limite », « frontière » (« border ») mythique, fixe, « appartenant à la structure du cosmos ».
GOYON 1993
<i>t3š</i> : « frontière », « limite (matérialisée) », « territoire frontalier » ; verbe « limiter », « borner ». « Moyen de marquer d'une séparation imaginaire son territoire propre et celui de l'Autre ». « Lieu d'apparition (ou la somme des points d'apparition) de la présence manifestée du roi ». « Barrière d'influence » (p. 10). Frontière matérielle, visible ou non mais réelle, car matérialisée, susceptible d'être modifiée, transplantée, agrandie (mais jamais amoindrie, en théorie), et par-dessus tout garantie (p. 12). « Peut recouvrir une limite de champ, de lieu ou de circonscription géographique ou administrative, de territoire sacré (emploi rare), enfin des extrémités de l'Égypte et de l'empire » (p. 15). <i>dr.w</i> : « extrémités du cosmos » ; <i>dr</i> : « limite (absolue) ». Abstraction, expression de l'inconnu et de l'infini que la connaissance humaine ne peut atteindre, encore moins dépasser (p. 12). « Ne s'applique qu'à l'univers ou ce qui le reproduit (le temple) et à la définition de ce qui est existant ou connu par rapport au néant et à l'inconnu » (p. 15).

GALÁN 1995

t3š, *t3šw* : « frontière(s) » (« border », « boundary ») ; « région », « district ». Limite de l'extension d'un territoire sur lequel une entité exerce une autorité. Le mot est associé à l'État, une ville, un district ou à l'Égypte comme un ensemble. Établir (*jrj t3š*) ou étendre (*swšh t3š.w*) la frontière correspond à la sphère d'influence du roi (p. 101). Les frontières n'étaient pas fixes, mais flexibles (p. 133).

ḏrw : « limites » (« limits ») ; dans l'expression *jn ḏrw*, « to bring in the limits », soulignant le fait d'« atteindre » (« to reach ») les limites comme un accomplissement (cf. n. 684 pour « acquire »). Utilisé dans des références cosmiques (ciel, points cardinaux...), pour désigner ce qu'il y a au-delà. Appartient aux contrées étrangères et à ses habitants, désigne rarement l'Égypte (p. 130). Définit un espace inhabité, d'où l'emploi du mot « fin » (p. 131). Se réfère à des territoires au-delà des frontières royales (« beyond king's *t3šw* territories ») (p. 132).

TABLEAU 1.2. Comparatif des définitions de *ḏr(w)* et de *t3š* par certains auteurs.

Il ressort, de cette première analyse, une meilleure connaissance de ce qui a été défini comme la frontière-*t3š* que de la limite-*ḏr(w)*, et en particulier pour la période du Nouvel Empire, où les sources sont plus abondantes. Nous avons conscience que leur réalité sémantique devait être plus complexe et recouvrir d'autres nuances. Voyons à présent comment la recherche sur le thème en est arrivée à ce stade, au travers d'un résumé d'ordre historiographique.

1.4. HISTORIOGRAPHIE

Deux aspects sont particulièrement saillants. La notion de frontière a été abordée par le biais de l'archéologie avec les systèmes défensifs et de contrôle aux portes du pays ainsi que de ses extensions territoriales. Aussi, les sources concernant la frontière sont mises en relation avec le terme *t3š*, qui a été plus ou moins mis en relief et intégré dans l'événementiel historique à travers des études sur l'impérialisme, sur la guerre et les relations internationales, tout comme sur la phraséologie royale mise au service d'une idéologie théologico-politique.

Le concept a tout d'abord été mis en avant indirectement, à partir de la fin du XIX^e siècle, dans des compositions générales sur la géographie, la toponymie ou les provinces administratives (encore appelés « nomes », du *nomos* grec, correspondant partiel de la *sp3.t* égyptienne), écrits qui restent néanmoins de référence et des préalables riches d'enseignements⁵¹. L'archéologie, et ses apports constants de données nouvelles concernant la question des fortifications, des postes de guet et de la police frontalière, que ce soit dans le nord-est ou au sud de l'Égypte, et plus récemment à l'ouest (oasis) et à l'est (littoral), n'ont cessé de développer les connaissances sur les réalités matérielles de la frontière-*t3š*. Les études pionnières de Raymond Weil et d'Alan Gardiner, au début du XX^e s., sont à relever⁵². Les fouilles et la découverte de nouveaux sites, en particulier depuis l'intervention de l'UNESCO dans les années 1960 lors de la construction du barrage de Nubie, n'ont cessé d'enrichir la recherche dans ce domaine⁵³, y compris

51. Pour n'en citer que quelques-uns : BRUGSCH 1879-1880, et en particulier BRUGSCH 1879 ; GAUTHIER 1935 ; MONTET 1957, en particulier son introduction p. 1-9 ; sa suite, MONTET 1961. Relever le travail important et précurseur de Sir Alan Gardiner, en ce qui concerne la géographie de l'Égypte dans GARDINER 1947.

52. WEILL 1900 : 80-142. Sur la ligne de forteresse du nord-est égyptien, GARDINER 1920 : 99-116.

53. Pour ne citer que quelques exemples choisis de cette documentation pléthorique : LAWRENCE 1965 : 69-94, qui aborde divers types de fortification en général ; VALBELLE 1994 : 379-386, concernant la ligne de forteresses au nord-est du territoire égyptien ; KEMP 2018 : 227-242 pour la question des forts nubiens ; VOGEL 2013 : 73-100, qui présente notamment un état des connaissances

pour les périodes les plus anciennes ⁵⁴. La thématique rejoint les recherches philologiques jusque tout récemment, en passant par les études proprement architecturales ⁵⁵.

Bien sûr, des travaux ponctuels ont commencé à traiter de l'objet frontière en lui-même, dès le milieu du xx^e s., avec notamment l'essai de Wolfgang Helck ⁵⁶, proposant une lecture des frontières du temps de l'unification de l'Égypte comme étant placées à Bouto au nord et à Hiéraconpolis au sud, symbole des deux extrémités des ailes de l'Horus-roi régnant. Il rédige aussi la notice sur la frontière dans le *Lexikon der Ägyptologie* en 1977 ⁵⁷, la définissant comme une ligne imaginaire (« eine gedachte Linie »), mettant en avant le rôle du roi dans son extension et protection contre les forces du chaos et les ennemis extérieurs, achevant son discours sur les fortifications asiatiques et nubienues. Il est relayé par les visions d'Helmut Brunner en ce qui concerne les limites du monde ⁵⁸, et d'Erik Hornung, qui s'est attaché à définir les différences entre *ḥꜥ* et *ḏr(w)* ⁵⁹. Ce dernier construit son discours selon la différence entre ce que pouvaient être la signification des frontières de l'Égypte, en suivant l'ordre chronologique des différents empires, et les représentations idéologiques des limites du cosmos. Selon l'auteur dans son article de 1981, dès l'Ancien Empire, l'Égypte a outrepassé la vision traditionnelle d'un territoire bordé de limites naturelles par les expéditions ayant trait aux ressources (p. 394-398). À la période suivante, il est déjà question d'un « empire colonial » (« Kolonialreich », p. 398), les actions de Sésostri III au travers des stèles de Semna étant mises au premier plan. Enfin, au Nouvel Empire se voit rattacher la notion d'impérialisme (p. 401), allant de pair avec les devoirs qui incombent à pharaon, en relation avec la frontière : la « protéger » (« Schützen »), la « fixer » (« Befestigen »), mais également « élargir les frontières » (« Erweitern der Grenzen »), représentent une contrainte idéologique (p. 403). L'auteur emploie l'expression « la loi de l'extension de l'existant » (« Gesetz von der Erweiterung des Bestehenden ») (p. 404), qu'il ajuste en 1989 avec le principe de « l'exaltation de l'existant » (« Prinzip von der "Erweiterung des Bestehenden" ») (p. 88). Ces expressions correspondent à ce qui a été plus longuement décrit par Pascal Vernus comme l'« impératif de surpassement » ⁶⁰. Ce serait au Nouvel Empire que les visions impérialistes de la frontière en viennent à croiser les limites du cosmos (p. 91) ⁶¹.

À partir des années 1990, l'idée d'impérialisme égyptien devient un axe de recherche croissant. Il peut se définir comme étant la domination politique, économique et culturelle, à différents degrés, de cette civilisation sur ses voisins ⁶². Une contribution remarquable, restée une référence pour la thématique de la frontière, a été réalisée par José Manuel Galán, *Victory and Border : Terminology related to Egyp-*

des forteresses principales à l'Ancien et au Moyen Empire, avec un recadrage historique et une sélection par zone géographique ; TALLET ; MAROUARD 2016 : 135-177, sur deux installations en Mer Rouge à l'Ancien Empire, Ras Budran étant un point d'accès fortifié au Sinaï pour les expéditions minières ; NÄSER 2018 : 4-7, concernant une forteresse du Moyen Empire située à environ 50 km au sud de Bouhen, dont les premiers travaux remontent à 1931 avec George Reisner ; KNOBLAUCH 2019 : 367-391, résumant l'approche historique, architecturale et politique ; JESSE 2019 : 1069-1091, qui montre l'étude d'un site autochtone entre 1250 et 400 av. notre ère et les influences reçues du Moyen et du Nouvel Empire égyptien. Ne sont pas (ou très peu) évoqués ici les recherches prolifiques concernant le Nouvel Empire (et au-delà).

54. Le cas des installations pérennes au sud de Gaza (Tell es-Sakan, Dynastie 0) et sur l'île d'Éléphantine (forteresse de la I^{re} dynastie) soulignent les intérêts égyptiens aux marges de leur territoire au moins dès ces époques. Voir MOELLER 2016 : 76-78. Pour le cas d'Éléphantine, voir aussi TÖRÖK 2009 : 54-58 (n. 10 pour la bibliographie renvoyant à M. Ziermann), qui décrit l'installation de la forteresse à la I^{re} dynastie comme fixation idéologique de la frontière sud du pays, ainsi que les pénétrations plus septentrionales encore (Kouban et Bouhen nord).

55. VALBELLE 2019 : 243-253 ; SOMAGLINO 2017 : 229-242 ; la thèse de SOMAGLINO 2010a ; aussi, la contribution de MORENO GARCÍA 1997a. D'un point de vue plus architectural, MONNIER 2013a ; MONNIER 2010 ; également SEGUIN 2007.

56. HELCK 1951.

57. *LÄ II* : 896-897.

58. BRUNNER 1954-1955 : 141-145.

59. HORNUNG 1981 : 393-427 ; HORNUNG 1989 : 76-88.

60. VERNUS 1995, en particulier les pages 108-110 concernant le territoire. Voir aussi MEEKS 2012 : 15, n. 15.

61. En fait, cette idée remonte au moins à la première moitié du II^e millénaire. Voir la conclusion générale (chapitre 5).

62. SMITH 2001 : 153-158.

tian Imperialism in the XVIIIth Dynasty, HÄB 40, 1995⁶³. Sa méthode accorde une attention particulière aux contextes et aux sens des mots, à partir de l'étude philologique. Outre son titre évocateur, une partie de son exposé est construit sur les deux termes principaux de la notion de limite (*ḥꜣt* et *ḏr(w)*, p. 101-135), ainsi qu'une mise au point sur les stèles-bornes (p. 136-155). Ces thèmes sont pris partiellement en considération pour les périodes antérieures (Ancien et Moyen Empire – III^e et II^e millénaires avant notre ère), à l'exception notable des textes religieux, et abordent quelques éléments pour l'époque ramesside. Son analyse est donc un point de départ essentiel pour le sujet traité, qui ne se borne néanmoins qu'à l'aspect de l'action royale vers l'extérieur de l'Égypte : ses victoires, en lien avec la *nh.t*, la « force », « vigueur » de pharaon.

Les études sur l'impérialisme prenant en considération la thématique des limites extérieures de l'Égypte n'ont ainsi cessé d'augmenter, se basant principalement sur la période du Nouvel Empire⁶⁴. Elles se sont emparées de l'objet-frontière et ont eu un impact sur l'appréhension de son essence en mettant majoritairement l'accent sur sa définition politique, en relation avec l'idéologie du pouvoir. L'ambivalence que représente une réalité physique (limites naturelles de l'Égypte) qui a inspiré la construction mythique de l'univers égyptien, avec celle d'une expansion territoriale et des interactions (humaines, politiques, économiques...) avec les contrées extérieures, ont nourrit le débat de la motivation première de l'impérialisme égyptien⁶⁵. Différents paramètres ont dû intervenir, variant selon les époques et vraisemblablement les ambitions de chaque souverain, qu'elles soient économiques avec l'accès, la sécurisation et l'exploitation des ressources et des populations ; idéologiques, suivant les prétentions hégémoniques de la monarchie divine et de la *maât* ; politique, dans une lutte de domination à la fois interne (justification du pouvoir royal) et externe (défense des intérêts territoriaux égyptiens). Dans ce cadre, la frontière est devenue un outil parmi d'autres (voies de communication, échanges économiques, archéologie urbaine et des fortifications) permettant d'exprimer l'évolution territoriale de l'Égypte.

En parallèle des études sur l'impérialisme égyptien, se sont développées des contributions touchant au cas des limites territoriales. Le territoire peut être défini comme une « étendue de terre, plus ou moins nettement délimitée, qui présente généralement une certaine unité, un caractère particulier ». En rapport avec une collectivité humaine, c'est un « espace borné par des frontières, soumis à une autorité

63. Pour une description de sa méthode d'analyse, se référer à son introduction, p. 1-9.

64. Outre l'étude de GALÁN 1995, pour ne citer que les plus pertinentes : KEMP 1978 : 7-57, 283-297, qui met en avant une forme de « theology of conquest » (p. 12-13) ; SMITH 1995, et en particulier le premier chapitre approchant les définitions, les théories et le modèle de l'impérialisme égyptien (p. 1-24) ; MORRIS 2005, montrant l'évolution des installations militaires au Nouvel Empire, avec pour chaque période, un recadrage historique, une description des bases, ainsi que les indices croisés de la documentation textuelle et archéologique, en séparant les cas de la Syro-Palestine de celui de la Nubie, ce qui alimente les discussions sur les frontières et l'impérialisme ; VERNUS 2011 : 175-198, qui explore les considérations des égyptologues face à celles des anciens Égyptiens sur la notion d'empire, définie comme un « empire programmatique » (p. 188) créé par le démiurge et que doit parachever Pharaon ; de même MORRIS 2018a, souligne comment les tensions et les interventions militaires à l'intérieur de ce qui deviendra le pays ont été un témoin de l'accès et de la sécurisation des ressources, en éliminant les intermédiaires (chapitre 1 p. 11-38) relevant de la même logique impériale du Nouvel Empire par exemple, alors que le chapitre sur l'Ancien Empire se concentre sur la colonisation et la mise en valeur des oasis de l'ouest (p. 39-66), et que celui sur le Moyen Empire reprend les considérations sur les volontés coloniales et économiques d'un État envers la Nubie, marqué par la présence militaire et humaine autour de fortifications, qui deviendront des zones plus ouvertes et dynamiques à partir de la XIII^e dynastie à mesure de l'affaiblissement du pouvoir central (p. 67-116). Ces idées nourrissent le contexte vivant autour de la thématique de la frontière. LANGER 2018 : 47-69, qui n'aborde que partiellement la question avec une approche idéologique de la frontière en suivant le fil directeur de l'impérialisme et les notions de *M3ꜥ.t* et d'*Jsḫ.t*, en les comparant avec les périodes contemporaines (« The (Early) Modern European Concept »), romaines et chinoises. Il s'attache à une définition de la frontière comme une « ligne entre civilisation et barbarisme », se trouvant établie unilatéralement par celui qui civilise (p. 47).

65. Les articles de Stuart Tyson Smith axent le propos sur les volontés impérialistes économiques principalement (voir sur ces considérations SMITH 1995, le chapitre 7, p. 175-188), en tenant en compte, dans sa réponse de 1997 (SMITH 1997 : 301-307), les idées de ses détracteurs prônant des modèles plus complexes ou tout simplement une vision idéologique et non pragmatique (KEMP 1978).

politique qui lui est propre, considéré en droit comme un élément constitutif de l'État et comme limite de compétence des gouvernants »⁶⁶. Ainsi, Sylvia Lupo rejoint l'idée de facteurs socio-culturels dans la constitution d'un territoire. Également celles du rôle des conditions topographiques naturelles et des barrières anthropiques dans sa construction⁶⁷. Différents types de contrôles sont nécessaires au bon fonctionnement de la souveraineté sur le territoire, qu'ils soient d'ordre économique, politique, social ou idéologique (p. 75-76)⁶⁸. Se définissent ainsi une identité, une appartenance, se répercutant sur un territoire en lui consacrant une dénomination : *Km.t*, *t3*, *t3.wy*, sont des exemples servant à définir le territoire égyptien⁶⁹. L'identité d'un espace se trouve en constante relation avec sa périphérie, différente, permettant leur caractérisation réciproque⁷⁰. L'exploration de la frontière-*t3*, mais également de *ḏr(w)*, sont un moyen d'aborder la notion de territoire, le délimitant. Anja Kootz a encore récemment évoqué ce gradient complexe que le territoire peut revêtir dans les mentalités⁷¹. En se basant sur *Km.t* et les provinces (*sp3.wt*), elle les définit comme le territoire égyptien même, alors que *t3*, en poussant plus en avant l'interprétation de J.M. Galán, devient la « zone d'influence » (« sphere of influence ») de ce territoire. Les stèles frontières et les forteresses représentent dans ce cas des éléments en lien avec la défense de cette zone d'influence, afin de mieux sécuriser le cœur du territoire égyptien.

Les stèles bornes sont un autre témoignage de la territorialité et de la mise en œuvre matérielle des limites⁷². Le bornage résulte de l'action de borner, consistant en la délimitation d'un espace donné, matérialisée par des bornes, aboutissant à forme de propriété, du moins à un processus d'appropriation⁷³. L'espace devient ainsi un territoire. Pour l'Égypte ancienne, la terre appartient à Pharaon, intercesseur unique entre le monde des hommes et celui des dieux, dont il maintient l'héritage par la fonction royale. Tout comme le rituel pour les temples, c'est un usage, ici de la terre, qu'il accorde par délégation⁷⁴.

Deux types de bornes intéressent particulièrement le propos : la stèle-frontière, établie par l'action royale, occasionnant un point de référence à la fois réel et symbolique du pouvoir, dans une zone géographique de marge ou à l'intérieur même du pays (entre territoires urbains, entre provinces) ; la stèle de donation, comme borne-limite de champ. Celle-ci a fait l'objet d'une étude de référence par Dimi-

66. CNRTL, <https://www.cnrtl.fr/definition/territoire>.

67. LUPO 2007 : 74.

68. Un exemple mêlant la plupart de ces idées, celui des tours-*swnw.w*, servant à la fois de point de contrôle, d'espace fortifié, de réserve alimentaire et aidant de fait au regroupement humain local, le tout porté par l'idéologie du pouvoir central : MORENO GARCÍA 1997a. Voir également SOMAGLINO 2010b : 3-16, focalisant l'idée du contrôle territorial à travers les accès aux pays.

69. LUPO 2007 : 79-81 ; voir également KOEMOTH 1995 : 13-24, qui s'appuie sur le groupe *wp t3.wy*, pour dresser un tableau de l'action des dieux en rapport avec les limites du territoire égyptien, dans le contexte de l'opposition *m3'c.t* / *jsf.t*. Une étude majeure, pour l'Ancien Empire, mêlant les notions de territoire et d'identité, à travers une étude lexicale, se retrouve dans DIEGO ESPINEL 2006. La première partie définit les grandes lignes géographiques territoriales de l'Égypte (dénomination du pays, des contrées étrangères, de la nécropole, de la vallée et du désert), ainsi que les différentes dénominations ethniques de l'Égyptien et de l'étranger, en abordant même un chapitre idéologique sur l'identité. La seconde partie examine spécifiquement le cas de la frontière territoriale. Concernant *Km.t*, il ne désigne par le territoire égyptien au complet avant le Moyen Empire (p. 28).

70. Le cas développé par CAMPAGNO 2015 : 335-346, montre comment les marqueurs ethniques perçus par les Égyptiens à la fois stigmatisent un stéréotype de l'étranger, mais également sont sources d'information sur le milieu territorial et ses habitants, aidant à mieux définir les deux espaces.

71. KOOTZ 2013 : 33-51.

72. Axé sur l'Ancien Empire, mais qui montre bien la thématique de la frontière territoriale : DIEGO ESPINEL 1998 : 9-30 ; les stèles-bornes évoquent également l'arpentage de terrain et la cadastration, voir sur ce point la publication de la thèse de LOFFET 2002, et surtout le volume II, p. 555-558, p. 608-614 et p. 636-657.

73. CNRTL, <http://www.cnrtl.fr/definition/bornage>.

74. Au sujet de la fonction royale, et des devoirs de pharaon, voir en particulier HORNUNG 1957 : 120-133, les pages 122-125 où le roi garantit les limites de l'Égypte ; POSENER 1960 ; DERCHAIN 1962 : 61-73. Sur la propriété de la terre, MENU 2004a, chapitre 19, p. 289-298, avec bibliographie antérieure. La possession privée existait également en Égypte, tout comme l'hérédité de terres, voir par exemple MORENO GARCÍA 2009 : 44-49.

tri Meeks ⁷⁵. Les stèles de donation sont accordées par le souverain aux temples ou à des hauts dignitaires, dans un mécanisme de don (économique) contre don (spirituel). Elles représentent un aspect quelque peu périphérique de la réflexion. Elles sont néanmoins importantes pour la compréhension de la problématique de l'appropriation, de l'organisation et de la mise en valeur du territoire (rôle du pouvoir central, exploitation et circulation des ressources, traitement juridique du rapport à l'espace, lecture théologico-religieuse). Ces deux types de stèles-bornes, en tant que marqueurs d'espace, érigées en pierre, symbole d'éternité, sont le fruit, à un instant donné, d'une organisation du pouvoir central, dans l'optique d'une maîtrise à la fois matérielle et mentale du territoire. Une fonction rituelle est également à souligner, le meilleur exemple étant celui des stèles délimitant la ville d'Amarna ⁷⁶. Pour en revenir à la stèle-frontière, l'étude de Renate Müller-Wollermann ⁷⁷ a montré ses implications avec la notion de territoire (p. 6), en particulier avec la province-*sp3.t* (p. 5 et suiv.). Elles sont comparées avec d'autres stèles-bornes, mises en relation avec les limites de champs (ce qui a été défini ci-dessus comme la stèle de donation), de taille et de territorialité plus réduites. Elles sont donc différentes, mais contribuent à la marque du pouvoir royal, possédant aussi un caractère performatif (p. 9 et suiv.). C'est ce que suggère J.M. Galán en notant la différence avec les stèles dites frontières en marge du pays qu'il nomme « victory stelae » ou « *nḥt* stelae » ⁷⁸ en étroite relation avec l'action et la présence royale dans les contrées étrangères, et que le témoignage écrit est censé perpétuer. L'idéologie de l'érection des stèles frontières a été revisitée par Carola Vogel ⁷⁹, en axant le propos sur la localisation originelle de ces stèles dans leur environnement, au Moyen et au Nouvel Empire. Il est certain que chaque cas a dû être particulier, du fait du commanditaire de la stèle ainsi que de son lieu précis d'érection. L'idéologie du pouvoir en lien avec le message, performatif, était en relation avec les dédicataires d'une manière différente, en fonction qu'il soit Égyptien ou étranger, et devait passer par différents canaux de compréhension (présence physique de la stèle, écriture, iconographie, mise en valeur voire réappropriation du monument).

Pour en revenir à la trame chronologique des études concernant la thématique de la frontière, durant la dernière décennie, les contributions d'ordre général se sont amenuisées, alors que des travaux plus spécifiques prolongent la thématique ⁸⁰. Le cas du focus sur la région frontalière sud de

75. MEEKS 1972 ; MEEKS 1979a : 605-687 ; MEEKS 2009 : 129-154, avec actualisation de la bibliographie.

76. Sur ces stèles, voir principalement MURNANE ; VAN SICLEN 1993 et JOHNSON 2013. Le caractère performatif des stèles en pierre, l'arpentage et leur enregistrement contrôlé par l'administration (et notamment le clergé avec les temples), le rôle de l'espace naturel dans les conceptions cosmogoniques, ainsi que la caractérisation « sacrée » du pouvoir pharaonique et de ce qu'il établit (avec par exemple la frontière dite « sakrosankt » ou encore le sentiment d'inviolabilité des frontières (« Unantastbarkeit der Grenzen ») chez HORNING 1981 : 401 et 403 ; 402-403 concernant le cas d'Amarna et de la fondation religieuse des stèles qui sont censées être immuables), ou pour ne citer que l'exemple de la fin de la stèle de l'an 16 de Semna (ÄM 1157), sont des arguments mettant en avant l'aspect rituel de la délimitation par les stèles-frontières.

77. MÜLLER-WOLLERMANN 1996 : 5-16.

78. Voir les développements dans GALÁN 1995 : 146 et suiv., ainsi que la conclusion p. 153-154. Sur les expéditions du pouvoir égyptien en la Nubie au Nouvel-Empire, suivant la dialectique des inscriptions et de la présence militaire, voir par exemple DAVIES 2017 : 65-105.

79. VOGEL 2011 : 320-341. Après une introduction consistant à définir deux groupes de stèles en fonction qu'elles marquent des limites avec l'extérieur ou avec l'intérieur du pays (p. 320-326), l'auteure s'attache aux exemples des documents de Semna sous Sésostris III (p. 326-335) et propose une localisation de la stèle de l'an 16 à l'entrée devant la porte de la forteresse (p. 334 et fig. 11), en corrélation avec un témoignage retrouvé à Tell el-Borg. Suivent des exemples du Nouvel Empire (p. 335-337) et une conclusion spécifiant qu'il n'est pas possible d'interpréter pleinement ces documents sans connaître leur emplacement d'origine.

80. Relever néanmoins une publication d'envergure, MEEKS 2012 : 7-19, qui présente les mécanismes généraux, les enjeux et les définitions à accorder à la notion de frontière, jusqu'à l'époque perse. L'approche chronologique, insérée dans la logique du discours, montre les transformations de la perception de la frontière (idéologique et politique), qui est également abordée du point de vue de la localisation cardinale (p. 12-13).

l'Égypte représente un aspect de cette tendance⁸¹, tout comme celui d'une époque donnée⁸², voire encore de la combinaison des deux⁸³. Récemment, ce sont les franges occidentales de l'Égypte qui ont fait l'objet d'un examen⁸⁴, révélant que leurs frontières ne sont pas en marge des intérêts pharaoniques dès les plus hautes époques⁸⁵. L'archéologie, en particulier celle des régions frontalières se trouvant en relation avec les places fortes, est un apport constant de données nouvelles alimentant les réflexions⁸⁶. Un autre est l'approche lexicale, qui a déjà été soulignée pour les termes en lien avec les fortifications et qui servent à définir la frontière matérielle⁸⁷, mais d'autres investigations de ce type alimentent la recherche sur des espaces et des territoires particuliers⁸⁸. La toponymie est encore un autre moyen d'aborder la thématique, mettant en avant l'identité du territoire et de ses évolutions à travers le temps⁸⁹.

À la vue de la diversité de ces axes de recherche, la pluridisciplinarité de la frontière se fait donc davantage sentir à notre époque.

1.5. ORIENTATION DE LA RECHERCHE

Plusieurs problématiques sont à considérer suite au développement de cette introduction. Elles découlent des notions précédentes et se nourrit de l'orientation de la recherche sur la thématique de la frontière territoriale.

81. TÖRÖK 2009, représente une somme d'informations sur le long terme de cet espace particulier entre deux groupes ethniques et de leurs interactions. Le chapitre 2 aborde aussi des aspects généraux sur la frontière (p. 7-22). Voir également du même auteur, TÖRÖK 2008 : 225-230 et particulièrement TÖRÖK 2013 : 53-70, dont l'introduction offre une rétrospective des travaux de l'auteur sur sa propre vision et sur la manière d'aborder la thématique, concluant en ces termes : « The actual task is the writing of the political, economic and cultural history of a protean region lying neither *in* Egypt nor *in* Nubia but between the two » (p. 53).

82. Consulter par exemple l'ouvrage de DIEGO ESPINEL 2006.

83. Par exemple, HOFFMEIER 2013 : 163-194, combinant recherche textuelle et iconographique, avec les données récentes de l'archéologie et de l'image satellitaire, comprenant un focus sur la région de Tell el-Borg, afin de proposer la reconstitution d'un système de défense frontalier, avec un accès maritime, au Nouvel Empire.

84. SOMAGLINO 2023.

85. Voir en ce sens l'article de Pierre Tallet pour la période du Prédynastique à l'Ancien Empire concernant la région de la Maréotide et plus largement celle du delta occidental (TALLET 2023). Noter qu'une prospection menée par le CEALex en 2021 a révélé pour la première fois un site contenant du mobilier datable de la VI^e dynastie en Maréotide (SIMONY ; PICHOT 2023). Sur la 7^e province de Basse-Égypte, voir la récente étude de TIRIBILLI 2023, particulièrement p. 160-171 pour la période d'étude. Consulter également ESPOSITO 2014 pour l'ensemble du désert occidental et PANTALACCI 2023 pour les oasis libyques.

86. L'ouvrage collectif de VOGEL ; JESSE 2013 illustre bien ce propos. Voir également toute la littérature évoquée pour les fortifications en *infra*. Relever aussi les travaux annuels du MDAIK à Éléphantine qui fournissent de précieux renseignements sur la vie de cette ville-frontière dès les plus hautes époques ; le projet de Vienne *Across Borders* porté par Julia Budka sur l'île de Saïs est un aperçu des nombreux chantiers se développant au Soudan actuellement ; ceux portés par l'IFAO comme le chantier de Pierre Tallet dans la région de la Mer Rouge, ceux de Bouto et de Taposiris Magna-Plinthine avec Pascale Ballet d'un côté et Bérangère Redon de l'autre, offrant des contextes frontaliers pour l'ouest du delta, sans oublier les projets des oasis de Bahariya et de Kharga ; les dizaines d'années d'étude à Pi-Ramsès – Avaris avec l'équipe de Manfred Bietak ; et bien d'autres encore, dont certaines équipes égyptiennes au Sinaï, sont le reflet d'une activité archéologique intense qui se déroule aujourd'hui aux abords du territoire égyptien, source d'une documentation prolifique.

87. Voir les travaux de Dominique Valbelle et de Claire Somaglino, entre autres.

88. MORENO GARCÍA 2010 : 49-69 ; RUSSO 2010b.

89. Quelques exemples donnent le potentiel de cette branche de la recherche. Le projet développé à l'Ifao entre 2012 et 2016 par Claire Somaglino et Sylvain Dhennin, dont les grandes lignes ont été décrites dans DHENNIN ; SOMAGLINO 2016 : 1-11, offre un aperçu de l'apport de la toponymie dans la perception de l'espace, le rôle de la topographie et du facteur humain dans sa caractérisation, ainsi que la pérennité du toponyme. Aussi, SOMAGLINO 2017 : 229-242, montre avec la toponymie des forteresses de Nubie que ce réseau était également conçu « comme des symboles du pouvoir égyptien » (p. 234), la performativité de leurs noms s'inscrivant avec la grandeur de ces ouvrages architecturaux marquant une zone frontière. Enfin, le cas de l'appellation de la Nubie, *t3-sty*, à la fois pour désigner la première province de Haute-Égypte et la région au-delà du pays, souligne à quel point la Nubie était perçue comme une extension naturelle de l'Égypte, sans pour autant intégrer le territoire de *Km.t* (MEEKS 2012 : 12).

1) La signification et l'interprétation de *ḥꜥ* : comment les différentes graphies et les contextes d'utilisation de *ḥꜥ* mettent-ils en lumière des nuances de sens ou des connotations spécifiques du terme ? Quelles réflexions peuvent être menées sur les concepts de limite territoriale en examinant sa sémantique ?

2) La frontière comme concept politique et divin : dans quelle mesure la notion de *ḥꜥ* reflète-t-elle à la fois une autorité divine et une imposition politique dans la définition et la gestion des frontières en Égypte pharaonique ? Comment le concept de *ḥꜥ* reflète-t-il l'idéologie pharaonique exerçant son autorité sur le territoire égyptien ?

3) La frontière comme espace transitionnel : en quoi la frontière peut-elle être vue à la fois comme un lieu de passage, d'attractivité et de transformation ou comme une barrière immuable et infranchissable dans l'imaginaire égyptien ?

4) Les acteurs de la frontière : quels sont-ils et comment participent-ils à sa définition, à sa gestion ou à sa contestation ?

5) Approche diachronique : quelles sont les évolutions ou continuité de la notion de frontière durant la période d'étude ? Quelles perspectives historiques et culturelles sur l'organisation de l'espace en Égypte ancienne peut-on en retirer ?

Afin de tenter de couvrir l'ensemble de ces problématiques, l'ouvrage sera orienté autour de trois chapitres se référant à la définition de *ḥꜥ*, à ses usages et enfin à ses enjeux. Un dernier chapitre conclusif offre les premiers éléments de synthèse sur la notion de frontière territoriale aux premiers temps historiques de l'Égypte pharaonique.

2. Qu'est-ce que *t3š* ?

2.1. LES GRAPHIES CARACTÉRISTIQUES DE *t3š*

Point de départ de l'analyse, l'attention portée sur les graphies du terme *t3š* permet de poser des bases de raisonnement concernant son origine et les grandes trames de ses évolutions. Le cadre contextuel sera pris en tant qu'approche principale à partir du 2.2. La présentation des graphies et leur classification s'appuiera sur des tableaux en annexes (Tableaux 1-3) auxquels il sera utile de se référer tout au long du développement.

L'approche chronologique, en étroite relation avec celle de l'étude des signes déterminatifs, laisse entrevoir la richesse des aspects autour de *t3š*, qui semble reproduire un schéma conceptuel d'inspiration naturaliste.

2.1.1. Présentation des graphies

Les graphies regroupées dans le tableau en annexe (Tableau 1) ont été extraites directement des publications à disposition (voir le corpus commenté pour la source). Quand l'original se trouvait accessible, il a été préféré ou ajouté aux versions manuscrites ⁹⁰.

Les graphies sont classées par ordre d'apparition dans la documentation existante, quand il est possible de le définir. À partir du moment où plusieurs mentions de la même graphie sont conservées, une numérotation la précédant permet de se référer à l'attestation (avec son numéro de document pour le corpus général), ainsi qu'à la datation. Cette dernière affiche de préférence le souverain régnant, ou bien, à défaut, le siècle avec la dynastie correspondante, voire la période historique.

Il convient de relever, d'une manière générale, à la fois la multiplicité et la régularité des graphies de *t3š*. Ces éléments semblent mettre en avant un thème commun et partagé par les élites gouvernantes, ainsi qu'un usage servant à l'autorité souveraine.

La diversité des graphies est rendue par un nombre relativement important de mentions n'offrant qu'une attestation du mot. Ainsi, sur les 54 graphies différentes de *t3š* répertoriées, 22 ne trouvent pas de parallèles avec d'autres documents (pour ceux répertoriés à ce jour), soit un peu plus de 40% du volume total. Également, seulement 10 graphies trouvent deux parallèles (moins de 20% du volume total). Ces quelques chiffres sont utiles afin de remémorer à l'esprit à la fois la richesse non seulement du vocabulaire égyptien, mais surtout celle de son écriture ⁹¹. À l'inverse, cela souligne le peu d'attestations qui nous soient parvenues autour d'un mot aussi central, sur près du millénaire et demi d'histoire abordé.

Ces quelques considérations numériques sont à nuancer. La diversité graphique est rendue plus importante par des variations mineures dans l'écriture de *t3š*. Il ne serait pas inconvenant par exemple de rassembler     (JE 88802) et    (JE 71901) de l'époque de Sésostri I^{er} du groupe gra-

90. Je remercie en particulier B. Mathieu pour les graphies originales aimablement communiquées pour les textes des pyramides de Mérenrê et de Neith.

91. MEEKS 2004 : X.

phique  (BM EA569) du règne suivant, puisque ne varie seulement que la présence ou l'absence des signes du vautour percnoptère (G1) et du déterminatif trait unique (Z1). Il en est de

même pour le cas des mentions de la tombe de Khnoumhotep II à Beni Hasan (, , ) qui ne représentent que de légères variations graphiques du groupe principal dans lequel il se trouve aussi

représenté () . Il est à ce propos intéressant de constater les variations possibles au sein d'une même composition concernant cette biographie. La rigueur graphique n'exclue pas la diversité, même si dans le troisième exemple l'oubli du signe du bassin (N37) semble manifeste. Une configuration similaire se

retrouve d'ailleurs dans le document de Sobekemsaf I^{er} (, avec absence de N37), se rattachant au même groupe précédent (signe des trois traits Z2 comme différence graphique). Le constat de la diversité graphique des mentions de *t3š* s'amenuise encore, au profit d'une régularité graphique plus significative, si l'on regroupe enfin les manques du cercueil B10C (CTV, 193e [TS 404]) ainsi que du cercueil M1C (CTV, 206j [TS 405]), la confusion *t3š* => *št3* () du cercueil B12C (CTVII, 346a [TS 1075]) et l'écriture rétrograde des cercueils B1P et B5C pour le CT VII, 520i [TS 1184] () , avec le groupe de la formule CT VII, 346a [TS 1075] (cercueils B2Bo, B9C, B3L, B1L,



Il est alors possible de rassembler les attestations dans un nouveau tableau, classées selon des thèmes tirés des déterminatifs du lexème (voir Tableau 2 en annexe).

2.1.2. Cinq groupes de déterminatifs : la topographie naturelle, la matérialité transformée par l'homme, la spatialité humaine et sa division, l'abstraction conceptuelle, la domination et la violence

Cinq groupes ont été définis afin d'aider à la réflexion sur l'origine de *t3š*. Les propositions du titre se basent sur des regroupements thématiques de catégories de déterminatifs (ou de leur absence), qui ne sont que théoriques. Leur ordre d'apparition suit l'ordre chronologique des mentions de *t3š* dans la documentation étudiée. Cela permet de constater à la fois l'évolution des intérêts graphiques (et par la même sémantiques) en lien avec *t3š*, et le nombre d'occurrences qui leur est attaché.

Le **premier groupe**, intitulé « Graphies de la topographie naturelle », comprend des signes classés par la liste Gardiner comme des parties du monde (N) ou des végétaux (M). Les déterminatifs du mot *t3š* sont représentés trois fois par le flanc de colline (N29) et deux fois par le tas de grain (M35), qui sont ainsi les graphies les plus fréquentes. Il est difficile de déterminer si le signe M44 représente une épine ou un triangle, ce qui pourrait le classer dans la catégorie des signes de la matérialité humaine (deuxième groupe). Enfin, le cas du TP 551 est particulier, substituant au signe du bassin (N37) celui du ciel (N1) pour des raisons vraisemblablement de jeu graphique (voir commentaire du **doc. 2**) ; il doit donc

être mis à part de la réflexion. La topographie « naturelle » est principalement mise en avant par le déterminatif du flanc de colline (N29). Elle est rejointe par l'idée du monticule que forme le tas de grain (M35), voire de l'épine d'aspect triangulaire (M44), soulignant une éminence ou un relief. Il s'agit donc d'un marqueur visible se voulant plus ou moins durable. L'exemple du flanc de colline est pertinent. Saillie de terre ou de sable tant verticale qu'horizontale, elle peut prendre également la forme, non d'un triangle aigu comme chez Mérenrê, mais d'un triangle rectangle ⁹². La graphie triangulaire de l'épine pourrait être alors comprise comme schématique. La forme générale avec une base relativement large est néanmoins à conserver, comme le suggère le signe M35.

Il est notable que ce groupe graphique se trouve presque exclusivement dans les Textes des Pyramides. La mention de Deir Rifeh, postérieure de plusieurs siècles, se distingue par son originalité, accompagnée du déterminatif courant de la section de terrain irrigué (N23), typique de la période suivante (troisième groupe). Cette singularité peut s'expliquer par le contexte du témoignage, mentionnant l'élargissement de la frontière d'une cité, peut-être en relation avec une caractéristique topographique (relief) ou un territoire rural par opposition à un territoire urbain. Ainsi, la dimension naturelle de la frontière représentée par *t3š* est mise en avant pour une période historique très ancienne, probablement remontant aux origines de la culture pharaonique, à une époque où les repères physiques élevés (tels que les reliefs montagneux, les buttes, les cairns...) étaient les plus susceptibles d'être utilisés comme points de repère pour se situer et parcourir l'espace. Cette conception initiale est ensuite supplantée par les expressions du deuxième et surtout du troisième groupe de graphies associées à *t3š*, sans toutefois disparaître complètement.

Le **deuxième groupe**, qui concerne les graphies associées à la matérialité transformée, se justifie par deux aspects en lien avec les constructions humaines (O, pour les bâtiments et les éléments d'architecture selon la classification de Gardiner). La première de ces constructions est représentée par le plan d'enceinte bastionnée (O36). Sa présence peut sembler exceptionnelle dans le contexte de l'utilisation de *t3š* du TP 626/735, où il est question d'un partage spatial ou entre deux entités divines. Bien que l'aspect militaire de l'enceinte fortifiée puisse évoquer la dernière catégorie (graphies de la domination et de la violence), l'utilisation de ce déterminatif dans l'écriture du mot est significative pour sa sémantique. Cependant, les différentes parallèles de la formule et son contexte incitent à une réflexion approfondie. Ici, la métaphore spatiale et topographique est mise en avant (signes M35 et M34, les *nb.wt*, les *sp(3).tj*), et l'enceinte fortifiée est surtout considérée comme un mur de délimitation ⁹³. Ce mur divise l'espace, mais présente également des redans, comme en témoignent les excroissances latérales sur les déterminatifs de O36. En revenant à l'idée de l'éminence caractérisée par son élévation, il est possible que le rédacteur du texte ait voulu évoquer à la fois l'idée de délimitation (mur) et celle du relief (redans) en choisissant le signe O36 dans ce contexte ⁹⁴. Quoi qu'il en soit, ce déterminatif est unique pour les mentions connues de *t3š* avant le Nouvel Empire et exprime une particularité matérielle spécifique en lien avec le contexte de la formule, qu'il est envisageable de connecter avec le premier groupe de graphies.

La seconde construction représentée dans les graphies de *t3š* est celle de la stèle érigée. Elle est associée au déterminatif O26 ou à ses dérivés, qui rappellent le signe du tas de grain (M35), sous forme de

92. COLLOMBERT 2010 : § 181, p. 102 et p. 233 (pl.83/11 par exemple ). La pointe particulièrement allongée est évoquée pour la tombe de Rahotep.

93. *Ibid.*, § 218, p. 116.

94. Une analyse du terme *snb(w)/snb(w).t*, par VALBELLE 2019 : 243-253, part. p. 246-249, terme faisant appel au déterminatif de l'enceinte bastionnée, a montré que « dans un contexte matériel ou métaphorique, le mot désigne la partie supérieure de murs ou d'espaces » (p. 247), ce qui fait suggérer à l'auteure que la consolidation de la frontière-*t3š* dans le texte de la stèle d'Antef (**doc. 29**) est une intervention de restauration du faitage de la muraille (p. 248). Se retrouve l'idée d'un signe (et de son déterminatif O36) utilisé pour mettre en avant quelque chose de visuellement détaché en hauteur.

butte. Un premier parallèle à considérer dans la documentation est offert par la formule du TP 510. Bien que la translittération de cette formule ne soit pas entièrement certaine ((*m*)*t3š*), elle implique une relation directe de *t3š* avec l'idée de bornage, marqueur spatial par excellence. Cette formule reprend l'idée de l'élévation comme limite visuelle, qui n'est plus un phénomène naturel (montagne, butte...), mais une création humaine. La forme même du hiéroglyphe est en adéquation avec cette observation, soulignant ainsi la matérialité de *t3š* et son appropriation par l'homme pour ses besoins de repères. La borne-*js.t* semble être le témoin privilégié de cette réalité physique, étant mentionnée dans une proximité sémantique directe avec *t3š*. L'attestation de Beni Hasan (**doc. 20**) la relie à la terre en utilisant le déterminatif de la section de terrain irrigué (N23), mettant en avant l'organisation spatiale de la terre maîtrisée et possédée par l'homme. Cette idée trouve son expression non seulement dans le déterminatif du mot, mais aussi dans l'objet même sur lequel il est gravé, à savoir la stèle frontière. Ce second aspect de la matérialité de la limite met en lumière la continuité du lien puissant entre l'espace de la création et son appropriation. Ainsi, la frontière apparaît comme une limite physique essentiellement humaine, tant dans sa réalisation que dans sa conception mentale, et ce depuis les plus anciennes époques.

Le **troisième groupe** dégagé de l'étude des graphies de *t3š* est le plus significatif. Il rassemble le plus grand nombre d'occurrences. Néanmoins, elles n'apparaissent écrites, comprenant les déterminatifs des deux bâtons entrecroisés (Z9) et/ou de la section de terrain irrigué (N23) pour les plus répandues, qu'après l'Ancien Empire (XXII^e-XXI^e s.). Le contraste est marquant entre des périodes anciennes axant les déterminatifs de *t3š* sur des éléments verticaux naturels ou élaborés de main d'homme, cédant par la suite le pas à des graphies en lien avec la spatialité terrestre maîtrisée et sa division. Cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas existé auparavant ⁹⁵, sujettes aux aléas de la conservation des sources et de l'expression même que souhaitaient rendre les scribes, comme par exemple mettre l'accent sur la stèle-borne plus que sur la division territoriale.

La plus ancienne attestation répertoriée à ce jour se trouve dans la tombe de Tef-Ibi à Assiout (**doc. 11**). Cette mention associe les deux signes Z9 et N23, bien que ce dernier semble légèrement différent, avec un seul trait oblique vertical au lieu de deux, selon les transpositeurs. Elle initie la combinaison favorite de ces deux démonstratifs pour déterminer le mot, qui est figurée sur 11 documents différents des 22 du groupe. Le hiéroglyphe des deux bâtons entrecroisés (Z9) précède presque systématiquement celui de la section de terrain irrigué (N23), hormis dans deux occurrences de la tombe de Khnoumhotep II à Beni Hasan, dont la variabilité des graphies de *t3š* a déjà été relevée (*supra*). Cette régularité souligne l'idée première associée au terme, à savoir la division et la séparation, mais également sa nature quelque peu brutale, tel un fractionnement. Cette partition s'applique à la terre (N23), une terre domestiquée par l'homme qui l'a mise en valeur en la rendant cultivable grâce à l'irrigation du terrain. La valeur ajoutée du travail et de l'appropriation de ce qui devient un territoire est alors au centre des intérêts, et par voie d'extension, des convoitises. Diviser et répartir la terre, notamment pour exploiter son potentiel arable, semble occuper une place centrale dans la signification de *t3š* à la toute fin du III^e millénaire et durant la première moitié du suivant (PPi, Moyen Empire), à en juger par le nombre significatif de graphies conservées dans ce groupe. Ainsi, la conception de *t3š* en tant que frontière territoriale prend une dimension spatiale plus nette, tout comme l'acte de l'organiser en la partageant. L'idée du marqueur visuel et fonctionnel indiquant un changement d'organisation dans l'espace (groupes 1-2) laisse la place à celle de l'acteur humain œuvrant à la réalisation de sa limite (groupe 3), dont les racines sont déjà en œuvre dans le groupe 2.

⁹⁵. Remarque par exemple que le hiéroglyphe Z9 est connu au moins depuis la royauté memphite (V^e dynastie) : DAVIES 1900 : pl. XII, n° 237.

Remarquer que lorsque la réalisation de cette limite se porte aux régions extrêmes, les exemples attestés de *t3š* sous Sésostri III substituent le signe de la section de terrain irrigué (N23) à celui de la langue de terre oblique (N21) (stèles de l'an 8 et de l'an 16 de Semna, **docs. 25** et **26**), mais non de manière systématique (stèle de l'an 16 Ouronarti, **doc. 27**). Ce signe se retrouve aux époques postérieures (Nouvel Empire) pour désigner, entre autres, la direction cardinale méridionale (comme dans le **doc. 25** de la stèle de l'an 8)⁹⁶, voire déterminant également la frontière⁹⁷. Il est plausible que les témoignages commandités par Sésostri III mettent en avant la notion d'extrémité territoriale de *t3š*, notamment avec l'utilisation du signe N21, symbolisant le front le plus méridional. Le déterminatif des deux bâtons entrecroisés (Z9) précédant le signe renforcerait cette hypothèse. Cette distinction pourrait en effet être une clé de lecture pour expliquer le changement de déterminatif entre les stèles de l'an 16 à Ouronarti, où *t3š* est déterminé par N23, indiquant une limite plus en arrière, et celle de Semna, une forteresse située à la limite extrême sud du pays, où *t3š* est déterminé par N21, soulignant ainsi la frontière la plus avancée. L'idée ne saurait être étayée davantage et l'on retiendra la persistance des notions conjointes de division et de spatialité terrestre, jusque tardivement dans la documentation.

En parallèle des graphies du troisième groupe se sont développées celles rattachées à l'abstraction, attenantes à *t3š*, durant la même période (**groupe 4**). Ont été réunies ici les attestations faisant figurer le rouleau de papyrus scellé (Y1, Y2), ainsi que celles ne présentant pas de déterminatif, voire seulement les traits de la pluralité (Z2). Elles témoignent d'une vision conceptuelle de *t3š*, qui ne ressent pas le besoin d'être explicitée. Il faut rappeler que la majeure partie de ces occurrences appartiennent au corpus des Textes des Sarcophages, où l'emploi de *t3š* est réservé à une forme verbale. Cette circonstance explique vraisemblablement en partie la différence avec le substantif, sans pour autant les distinguer

complètement (   du CT VII, 346a [TS 1075], cercueils B1C et B2P ;   du CT V, 44a [TS 381], cercueil B1L). Le terme *y* est utilisé pour faire référence au départage, au partage ou à la délimitation d'êtres vivants ou de l'élément liquide. Les mentions des TS sont potentiellement évocatrices des origines sémantiques intrinsèques de *t3š*, mêlant les thèmes de la conception mentale (humaine), de la division et du partage, ainsi que de l'élément naturel physique inhérent à la création (eau et terre). Quant aux textes de la tombe de Khéty I^{er} à Assiout (**doc. 12**) et de Dédou-Iqou (**doc. 21**), le premier évoque hypothétiquement un renvoi graphique au verbe *h_{tm}* précédent *t3š*, dans lequel Y2 renverrait à la thématique de l'écriture plus qu'à celle de l'abstraction⁹⁸ ; la seconde est peut-être due à un problème de place, le terme se trouvant coupé entre deux lignes et ne faisant pas apparaître non plus le bilitère du four de potier (U30)⁹⁹. Éventuellement encore, les frontières dans ce contexte sont perçues d'une manière à la fois générique et multiple, des aspects que le signe de l'abstraction permet de concilier.

Il reste à aborder un dernier groupe graphique qui apparaît comme anecdotique, mais qui se trouve lié à un thème plusieurs fois mis en exergue dans la sémantique de *t3š*, à savoir celui de la violence

96. HARING 2006 : 86, § 148 ; EL-ENANY 2007 : 56, § 111 ; SERVAGEAN 2011 : 69, § 133. La direction cardinale septentrionale et les mentions de *jdb.wy* sont également très présentes d'une manière générale.

97. EL-ENANY 2007. Voir également le tableau en relation avec *swsh t3š* (voir 3.3.3) où quelques exemples sont avancés pour la XVIII^e dynastie.

98. Le contexte à la fois militaire et spatial est pourtant prégnant dans le texte, mais n'a pas recueilli les faveurs graphiques d'un déterminatif plus commun. Le scribe a peut-être été tout autant sceptique ou hésitant sur la manière de déterminer *t3š*, durant une période de rédaction historique en pleine transformations.

99. L'absence du signe U30 est rare dans la documentation. Outre le texte cité, ajouter pour la même époque la mention de la tombe d'Amenemhat-Amény à Beni Hasan (**doc. 20**) ainsi que celle de Néferkhnoum à Deir Rifeh (**doc. 31**). Cette absence de figuration se retrouvera davantage aux périodes postérieures.

(**groupe 5**). Il n'est représenté que par deux textes. Le CTVI, 213i [TS 595] tout d'abord (cercueil S2P) doit être considéré avec prudence. Il présente l'idéogramme de l'homme frappant avec un bâton (A24). Sa signification est claire, servant à écrire le mot *nḥt*, « être fort », « être puissant »¹⁰⁰. Mais cette graphie est vraisemblablement corrompue (voir le commentaire du **doc. 6**). Sa présence est néanmoins à relever. Le second texte, une version unique du CTVII, 346a [TS 1075] (cercueil B2L), ajoute au déterminatif des deux bâtons entrecroisés (Z9) celui du bras armé d'un bâton (D40), soulignant ainsi le point de vue brutal du phénomène de division et de séparation, consistant à délimiter l'inondation (**doc. 5**). En combinant ces indices latents, déjà évoqués, véhiculés par le signe Z9 (et l'aspect violent qu'il est susceptible de diffuser) et celui du plan d'enceinte bastionné (O36), il est important de retenir la perspective quelque peu tumultueuse associée au terme *t3š*. La création d'un front, ne s'établit pas sans action ni force, tout comme sa préservation, voire son extension. Appliquées à la limite physique spatiale, ces contextes sont grandissants dans les sources à partir du début du II^e millénaire, mettant en relief un intérêt (et une inquiétude ?) accru pour la domination territoriale.

En conclusion de cette analyse des graphies de *t3š*, il est clair que l'écriture du mot a subi des évolutions significatives sur le millénaire et demi d'histoire étudié. Ces évolutions reflètent une adaptation du terme au contexte sémantique dans lequel il est utilisé. En suivant la trame chronologique, on observe un certain chevauchement des significations de *t3š*, accompagné d'un changement remarquable dans la manière de déterminer le mot à partir des XXII^e-XXI^e s. (passage de l'Ancien au Moyen Empire). Il ne s'agit pas d'une rupture, mais plutôt d'un choix influencé par le contexte (ou la nécessité de l'exprimer), qui confère à la sémantique de *t3š* une direction spatiale plus marquée.

2.1.3. Reproduire la division naturelle de l'espace terrestre

Les premiers siècles d'écriture, dont les témoignages proviennent des Textes des Pyramides, associent *t3š* à une action (forme verbale) de départage et de délimitation, au moyen de signes évoquant des reliefs de topographie naturelle, parfois de façon schématique (triangle, monticule). Cette notion a été reproduite par l'homme, en érigeant des bornes, voire des structures plus complexes (signe O36). Ce qui définit un changement d'organisation dans l'espace (la montagne entre deux plaines, ou l'exemple inverse de la vallée du Nil) a ainsi été réapproprié par l'homme en le matérialisant à travers l'installation de marqueurs visuels.

L'importance d'une origine naturelle de la limite est à relever (voir **2.3.1**), tout comme son appropriation conceptuelle (voir **2.3.3**) et son adaptation matérielle (voir **2.3.2**). La logique est quelque peu différente avec la perspective d'un oued désertique dans lequel on aurait gravé des scènes de chasse, voire des témoignages écrits, qui laissent à la fois les traces d'un passage et d'une volonté de marquer une présence, voire d'une occupation de l'espace. Le bornage est fondamentalement lié à l'idée d'occupation et d'appropriation de l'espace. Cependant, la manière dont il est représenté dans les déterminatifs de *t3š* sert également à rappeler la reconnaissance, voire l'identité, de l'espace, que l'on réalise en le différenciant et en le partageant. Dans la mention du TP 437 (**doc. 1**), *t3š* exprime l'action de border et de départager le domaine céleste, et montre un usage des graphies du groupe 1, qui ne sont pas sans rappeler le relief terrestre rejoignant le ciel à l'horizon, ou encore les côtés pendants du ciel-*p.t* (bien qu'ici il s'agisse ici de *pḏ.t*) du TP 551 (**doc. 2**). Se matérialise ici un espace selon sa limite naturelle et conceptuelle, que le défunt s'approprie en l'ordonnant lui-même, à l'image du *ntr*. Le basculement est d'autant plus marquant avec le TP 626/735 (**doc. 3**), puisqu'il semble être en partie question de limites

100. *Wb* II, 314, 6-316, 6 ; *AnLex* 77.2185, 78.2209, 79.1608.

naturelles (*nb.w/nb.wt*), que l'action *t3š* borne en érigeant une rupture spatiale qui reprend les critères de l'élévation naturelle (marqueur visuel haut, mur à redans).

Ces éléments mettent en évidence une double logique qui se superpose : d'une part, la différenciation naturelle, orchestrée par le créateur ; d'autre part, la différenciation anthropique, héritière de cette logique, dans laquelle le pharaon joue un rôle prépondérant ¹⁰¹. Cette action est particulièrement mise en lumière dans la conception même de la frontière, avec la locution *jrj t3š* (voir 3.3.1).

La période suivante s'oriente davantage encore dans cette seconde direction, en ne faisant plus (ou peu – **doc. 31** de Néferkhnoum) apparaître les graphies premières et donc la double idée originelle qui vient d'être mise en exergue. Perdurent sporadiquement les graphies du deuxième groupe représentant des bornes (*js.wt*) ou des stèles (*wḏ.w*). Elles sont principalement soustraites aux graphies du groupe 3, reprenant et accentuant l'idée de division et de séparation avec le déterminatif des deux bâtons entrecroisés (Z9) et/ou en faisant ressortir la maîtrise de l'espace naturel devenue la terre cultivée et ordonnée de la section de terrain irrigué (N23). Le partage de la terre est alors consacré. La richesse terrestre inhérente à la création est découpée et organisée, ce qui reflète un sens profond du substantif *t3š* avec ses fortes connotations territoriales humaines. Dans les sources, *t3š* est synonyme de l'organisation spatiale interne de l'Égypte, de la lutte territoriale et de la défense de son territoire contre les menaces extérieures. Les quelques éléments graphiques laissés par le groupe de la domination et de la violence nourrissent cette réflexion. Le mot conserve néanmoins, par le biais de ses graphies dite de l'abstraction (groupe 4), des témoignages où les formes verbales sont à nouveau à l'honneur, dans les Textes des Sarcophages, et qui remémorent le départage, le partage ou à la délimitation d'êtres vivants ou d'un autre élément naturel à peine évoqué dans la documentation jusqu'à présent : l'élément liquide. Cet aspect sera développé dans le chapitre suivant (voir 2.2), ouvrant une perspective de réflexion encore jusqu'à présent inexplorée pour la nature de *t3š*.

Selon l'approche diachronique, plusieurs dimensions ou aspects de *t3š* semblent donc toujours coexister, même s'il y a eu une évolution graphique – et vraisemblablement sémantique – du mot. Le manque d'attestations, en particulier pour les époques les plus anciennes, empêche d'assurer des hypothèses de raisonnement. Même si les graphies de *t3š* sont relativement diversifiées, il semble risqué de discuter de l'éventuelle (co)existence de deux termes *t3š*, l'un ancien basé sur la lecture de la borne-frontière et de l'action de border, l'autre, peut être dérivé du premier, donnant le substantif bien connu de frontière. Tout au mieux, le principe évolutif des graphies, voire du champ sémantique, peut-être la piste d'un lexème prenant des sens différents en fonction du contexte.

2.2. À L'ESSENCE MÊME DU MOT : DIVISION ET ÉQUITÉ

La présente enquête s'appuie désormais sur les contextes d'utilisation du terme *t3š*, mettant de côté l'approche exclusivement graphique de ses occurrences. Toutefois, ces dernières seront toujours prises en compte pour enrichir l'analyse et tirer des conclusions pertinentes.

Dans ces contextes, le terme est souvent associé au partage ou à la délimitation d'entités et d'espaces. Les occurrences éclairent la valeur sémantique fondamentale de *t3š*, qui met en avant le concept de division, comme cela a déjà été observé à travers ses diverses graphies (voir 2.1), et qui est représentatif notamment des textes funéraires. De cette idée ressort une hypothèse de travail sur la définition originelle de *t3š*, qui pourrait faire référence à une réalité élémentaire. Les mentions attenantes à l'élément

¹⁰¹. Voir également les parties 2.3.1-2 concernant *t3š* en tant que limite naturelle et matérielle, ainsi que celle portant sur la différenciation de l'espace (3.2.3).

liquide seront alors considérées. Enfin, il sera mis en lumière un autre aspect fondamental de la sémantique de *t3š* : les références à l'équité et à la justice. Ce thème, bien que peu exploré jusqu'à présent dans le contexte de la frontière, revêt une importance significative et justifie une analyse approfondie.

2.2.1. La division par partition

L'idée de division, présente dès les époques les plus anciennes, est accentuée par l'apparition tardive dans les graphies de *t3š* du déterminatif des deux bâtons entrecroisés (Z9).

Dans le TP 437 (**doc. 1**), il est question de borner et de partager l'étendue céleste (*t3š pḏ.t*), alors que le TP 626/735 (**doc. 3**) utilise la même forme verbale en l'adaptant au contexte de terres inondées (*t3š nb.wt*). Il s'agit de délimiter des espaces en les bornant, voire d'un partage (territorial) entre deux ou plusieurs entités divines (*psš nb.w, psš nb.wy*).

Le terme *psš*, « partager », « diviser »¹⁰², ou ses dérivés, se retrouvent à diverses reprises dans l'environnement sémantique direct de *t3š*, précisant sa nature¹⁰³. Le TP 626/735 en fait un synonyme par leur mise en parallèle. Les 4 mentions du mot dans la biographie de Khnoumhotep II (**doc. 24**, l. 23, l. 33, l. 50, et l. 143) soulignent qu'il s'agit une division par moitié¹⁰⁴, ici du Nil, alors que le propos général concerne la réorganisation territoriale des limites internes d'une province (cité et territoire agricole). Dans le texte du « Discours de l'oiseleur » (**doc. 30**), l'évocation de partages de possibles excédents de ressources (*psš.w ḥ3[w?]*) suit celle de l'élargissement ou de la grandeur de la frontière-*t3š*. Dans les hymnes du papyrus Kahoun (**doc. 28**, verso, haut, droit), il est également question de l'agrandissement de parts-*[ps]š.[t]* territoriales ou d'offrandes pour les ancêtres comme conséquence de l'établissement des frontières (*jrj t3š*) par Sésostri III, qui a été fixée plus au sud. Enfin, la lacune du témoignage de Khéty I d'Assiout (**doc. 12**, l. 7) pourrait être comblée par la référence à la division-*psš* de terre-*3ḥ.t* à la suite de la fermeture des frontières du territoire commandé par le gouverneur afin de rétablir l'approvisionnement en eau dans la région.

Ces contextes et la proximité entre les deux mots tendent à préciser la nature de la division induite par *t3š*, que ce soit à travers une frontière ou une délimitation, générant ainsi une partition de l'espace, terrestre ou aquatique. Cette partition semble toujours favoriser le commanditaire dans les exemples mentionnés, suggérant un équilibre, voire un accroissement. De plus, certaines graphies renforcent l'association entre les deux lexèmes *t3š* et *psš*, car ils partagent, selon les époques, le même déterminatif des deux bâtons entrecroisés (Z9).

Les Textes des Sarcophages font, quant à eux, référence exclusivement à la forme verbale de *t3š* et prolongent l'idée de partition qui vient d'être mise en avant, mais également celle d'un équilibre de la partition, qui n'est d'ailleurs pas uniquement spatiale¹⁰⁵.

Le TS 1075 (**doc. 5**) suggère la traduction de « délimiter l'inondation » (*N. tn t3š(w) 3gb*), voire de la « partager », ce qui induit un respect de sa limite, la crue étant alors ni trop forte (risque de destruc-

102. *Wb* I, 553, 6-554, 1 ; *AnLex* 77.1489, 78.1517, 79.1039. Ainsi, une des dénominations (plus tardive) de l'Égypte peut être *psš.ty*, la « double part » (*AnLex* 77.1492, 78.1519).

103. La racine du mot *t3š* est à mettre en rapport avec le terme « délimiter », « faire une démarcation » (voir SATZINGER ; STEFANOVIC 2021 : 437, DRID 1002597, *t3š*, « to demarcate »).

104. La notion de division en deux parts fondamentalement distinctes et équivalentes se retrouve par exemple dans le § 30a [TP 37], où il est question de la mâchoire du défunt se trouvant divisée (*psš=t(j)*), le duel étant logiquement attendu. Le terme *psš.tj* en deviendrait même une manière de désigner les deux part territoriales sur lesquelles règne aux époques tardives (*Wb* I, 554, 10-14 ; *AnLex* 77.1492, 78.1519).

105. Voir CT V, 44a-e [TS 381] (**doc. 7**) et CT VI, 213h-l [TS 595] (**doc. 6**) en ce qui concerne le départage d'entités divines, ou le CT VII, 520i-521a [TS 1184] (**doc. 8**) pour celui de la subsistance.

tion), ni trop faible (risque de réduction de la surface agricole et d'appauvrissement des sols), afin d'apporter l'abondance terrestre suffisante pour l'année. Le partage ou la délimitation du flot revient à l'idée d'équilibre de partition entre des terres noyées ou restant émergées.

Enfin, les CTV, 193c-e [TS 404] et CTV, 206h-j [TS 405] (**docs. 9** et **10**) mettent en avant la partition de l'élément aquatique, employant *t3š* dans une partie du nom des rames-gouvernail du bac faisant traverser le défunt vers l'au-delà. Elles sont appelées « Radiancé-qui-fend-l'eau » (litt. « Lumière-de-partage-de-l'eau », *J3ḥw-t3š-mw*), prenant la forme de deux ailes. Or par jeu sonore et de sens, le terme *t3š*¹⁰⁶ est remplacé par *t3š* dans deux cercueils de ces formules, ce qui souligne leur synonymie sémantique, au moins partielle. La rame fendant l'eau lors de la navigation sous-tend ainsi une métaphore pour *t3š*, qui doit être compris ici comme la division nette d'un élément originel commun, partagé alors en deux par une dynamique exogène. Le texte est repris, dans le chapitre 99 B du *Livre des Morts*, avec l'exemple du papyrus de Nou (pBM EA 10477, l. 25-26)¹⁰⁷ qui présente une légère variante : « « Dis-moi mon nom », déclara le gouvernail : « Précision est ton nom, Celui-qui-brille-dans-



l'eau-partagée () (celui) de tes (deux) ailes »¹⁰⁸. Les papyri du Caire CG 24095 (pMaiherperi) et CG 51189 (pJuja), datés de la XVIII^e dynastie, et comportant également le chapitre 99 B, reprennent la tradition des TS 404-405¹⁰⁹.

Cette image nourrit les indices des racines sémantiques du mot qu'il est à présent nécessaire d'explorer plus en profondeur au regard des références liées à l'élément aquatique (voir **2.2.3**).

En résumé, on retiendra comme éléments clés de la définition de *t3š* la notion de partition binaire d'une composante originellement unique qui est ensuite partagée ou départagée.

2.2.2. Une limite d'origine élémentaire ?

Il est question ici d'examiner les indices qui relient l'essence sémantique première de *t3š* à l'idée de contraste entre les éléments liquide et terrestre (et plus particulièrement son élévation), dont l'origine serait à mettre en relation avec le créateur.

Le TP 626/735 par exemple (**doc. 3**) explique la position royale en tant que futur *ntr*, ayant reçu l'héritage spatial divin (*rd(=w) sp(3).tj ntr*). La version de Neith explique qu'elle sera alors en mesure de réaliser un partage adéquat d'entités et/ou de territoires liés à son existence future dans l'au-delà.

106. *Wb* V, 329, 17-20 ; « briser », « concasser », « couper en morceaux » (*AnLex* 77.4861) ; « briser », « partager », « séparer » (*AnLex* 78.4605) ; « fendre », « briser » (*AnLex* 79.3439). Dans les *Mémoires de Sinouhé* (version B, l. 55), lors de la description martiale du roi Sésostri I^{er} à Amounenchi par le narrateur, il est question du vengeur qui « fend » le sommet des crânes (*t3š wp.wt*), *t3š* se trouvant déterminé entre autres par le signe Z9. Dans le même esprit, le **doc. 18** de la stèle de Hor fait référence à nouveau à Sésostri I^{er}, « qui décapite les Nomades et coupe les cous de ceux qui sont en Asie ». La limite-*drw* et la mention de *t3š* interviennent juste après dans le texte, portant l'action aux limites du monde connu.

107. LAPP 1997 : pl. 63, l. 25-26. Provenance thébaine (Qurnah?). Datation du début de la XVIII^e dynastie (Hatchepsout à Amenhotep II ?). Remarquer l'écriture conventionnelle de *t3š* ici.

108. *Ḍd n=j rn=j, j(w) jn Ḥmw : ʿq3 rn=k, Wbn(w)-m-mw-t3š(=w) ḏnh.w(y)=k.*



109. Voir MUNRO 1994 : pl. 64, l. 666 (), pour pJuja : *Ḍd n=j rn=j, j(w) jn Ḥmw : ʿq3w rn=k, J3ḥw-m-mw-t3š(=w) ḏnh.w(y)=k rn=k* ; ainsi que pl. 123-124, l. 232 (), pour pMaiherperi : *Ḍd rn=j, j(w) jn Ḥmw : ʿq3 rn=k, J(3)ḥw-m-mw-t3š(=w)-mw^{sic} rn ḏnh.w(y)=k.*

L'action de diviser a déjà été mise en valeur dans le commentaire (voir 2.2.1). Ce partage est également compris comme ayant un rapport avec des terres inondées ou un relief lié à l'eau (*nb.wt*). Délimiter ou borner les *nb.wt* reviendrait ainsi à prolonger l'ordre naturel de la création, où les terres qui émergent à la suite de la décrue sont ensuite divisées et partagées par l'ordonnancement du pouvoir souverain.

Le témoignage de Khéty I^{er} d'Assiout (**doc. 12**) montre comment la réorganisation du territoire, en partant du contrôle (fermeture) des frontières, est un préalable à la bonne gestion intérieure des ressources, et en particulier celle de l'eau (voir 3.1.3). Il est ainsi intéressant de retrouver, peu après l'évocation de *t3š*, l'idée de la mise en culture de ce qui semble être des hautes-terres-*q3[j.t]* grâce au débordement du Nil aux anciennes buttes. Maîtriser *t3š*, ici en la scellant (*htm*), permet par voie de conséquence la bonne gestion de l'eau et la mise en valeur de la terre. Aussi, le propos rapproche *t3š*, *mw* et *q3[j.t]* dans un même contexte qui remémore une évocation paysagère bien connue. La crue annuelle du Nil, qui submerge les terres environnantes et ne laisse émerger que des îles, îlots et tells, est une caractéristique naturelle récurrente du paysage égyptien. L'inondation, canalisée dans la Vallée par les reliefs montagneux, a perduré jusqu'à la construction du barrage d'Assouan dans la seconde moitié du XX^e siècle. Ces considérations pourraient en partie expliquer les graphies de *t3š* accompagnées de déterminatifs évoquant une élévation (voir 2.1.3), tel que le déterminatif du flanc de colline (N29). Cette représentation pourrait être une métaphore du territoire émergé ou en bordure de la Vallée, évoquant ainsi la notion de relief.

Ces espaces élevés, liés à l'élément minéral, sont également propres au legs terrestre divin, dont le créateur peut être une incarnation manifestée.

Ainsi, le signe du flanc de colline (N29), qui se retrouve avec *t3š* dans le § 797a [TP 437] (**doc. 1**), est le même employé pour caractériser le créateur Atoum-Khépri sous la forme du tertre naissant dans d'autres textes des TP.

– §1587a-d [TP 587] : *Dd-mdw : J.nd-hr=k Tmj, j.nd-hr=k [Hpr]r hpr(w) ds=f, q3j=k m rn=k pw n(y) Q3(3), hpr=k m rn=k pw n(y) Hprr* ; Paroles à prononcer : « Salut à toi Atoum, salut à toi [Khéper] er né de lui-même, tu te hausseras en ce tien nom de Haut, du naîtras en ce tien nom de Khéperer ».

– §1652a [TP 600] : *Dd-mdw : Tm-Hprr q3 n=k m q33* ; Paroles à prononcer : « Atoum-Khéperer, tu t'es haussé en tant que Haut / tertre-*q33* ».

Dans les deux formules, il est question de la forme verbale *q3j*, « devenir haut », « se hausser », « s'élever »¹¹⁰, sans déterminatif (N29)¹¹¹, et de l'état même (préposition *m*) de la divinité qualifiée de *q33*, adjectif pouvant être rendu par « haut », « élevé », en référence à l'élévation naturelle du flanc de colline (N29). Les graphies employées pour ce dernier mot sont sans équivoque, réunies dans le tableau (2.1) suivant :

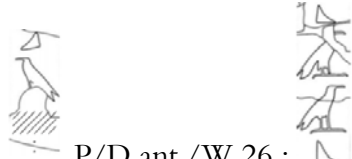
§1587c [TP 587]		P/D ant./W 26 ;  P/D ant./E 75 ; 	N/F-A/S 1
§1652a [TP 600]		N/F/E 17	

TABLEAU 2.1. Graphies de *q33* dans les Textes des Pyramides TP 587 et TP 600.

110. *Wb* V, 1, 2-3, 17 ; *AnLex* 77.4345, 78.4231, 79.3091. Voir également le **doc. 12** de Khéty I^{er} d'Assiout et les hautes-terres-*q3[j.t]* qui viennent d'être évoquées.

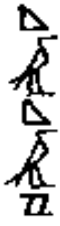
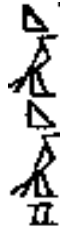
111. Suivant la logique de nombreuses graphies de *q3j* dans les TP, voir par exemple : caractérisant la butte-*j3.t* aux §§ 915-916 [TP 470] ; mettant en avant l'élévation de la terre-*t3* sous les pieds du roi au § 990 [TP 479] ; § 1011 [TP 483] ; § 1081 [TP 503] ; § 1362 [TP 553] ; § 1374 [TP 555] ; § 1379 [TP 556] ; § 1520 [TP 577] ; § 1638 [TP 594] ; § 01010a [TP 1010]... Cet état de fait provient hypothétiquement de la graphie même du mot, débutant par le flanc de colline (N29).

Il est pertinent de noter que la suite du TP 600 met en parallèle *q33* avec le *bmbn*, déterminé quant à lui par ce qui semble être une pierre dressée (, graphie somme toute très proche de la stèle-borne en pierre, qui se retrouve dans certaines graphies de *t3š* ou des stèles *js.wt* (voir 3.1.1 sur le bornage). Se retrouve ici l'idée, exprimée en 2.1.3, de la reprise du concept naturel de l'élévation (relief) par la matérialité humaine (levée de terre, tas, borne...) ¹¹².

Le CT I, 230b [TS 50] est une autre attestation à évoquer pour le propos, renvoyant dans ce cas encore à *q33* :

(*Jnk*) *ntr wp(w) sn-nw.wy, rd(=w) n=j hr q33 pn q3(=w) jn Nb Psd.t*, « (Je suis) le dieu qui a jugé les deux Frères, et j'ai été placé sur ce tertre-*q33* élevé par le Seigneur de l'Ennéade ».

Les graphies reprennent pour la plupart le signe N29 apposé à celui de la section de terrain irrigué (N23) ¹¹³.

B10C ^b	B10C ^c	B12C	B13C	B17C	B16C
					

TABEAU 2.2. Graphies de *q33* dans le Texte des Sarcophages CT I, 230b [TS 50].

Les différentes graphies de *q33* sont ici (Tableau 2.2) globalement datées du milieu de la XII^e dynastie, une période qui pourrait être rapprochée du document de Néferkhnoum (**doc. 31**), du fait de la graphie de *t3š* qui présente, chose unique à ce jour pour les occurrences de la période d'étude, l'addi-



tion des signes N29 et N23 () à l'image de *q33* (et dans le même ordre). De plus, le contexte général du TS 50 place le défunt dans la filiation directe du créateur sous sa forme solaire (*Nb Psd.t*) ¹¹⁴ qui a lui-même élevé le tertre, mais également en tant que Thot, dans sa capacité à trancher dans le conflit opposant Horus et Seth.

Or ce thème est régulièrement mis en avant dans plusieurs textes en lien avec *t3š*, notamment dans les TS ¹¹⁵. Dans ce sens, la formule du CT VII, 346a [TS 1075] (**doc. 5**) combine la délimitation (*t3š*) de l'inondation (*3gb*), entre l'eau et la terre, au jugement des deux Compagnons (*wp Rh.wy*). Ces idées font écho au partage des *nb.w* (ou des Deux-Seigneurs-*Nb.wj* dans la version de Mérenrê) ainsi qu'au

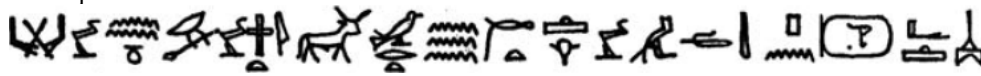
112. Cela dénote la différence avec par exemple le terme *h^c* « émergence », bilitère exprimé au moyen du signe des rayons du soleil se levant derrière une colline (N28, , qui ne se rencontre pas avec *t3š*. Remarque toutefois, bien que les contextes de ces formules ne fassent pas (logiquement, car en accord avec la graphie) de rapprochement direct avec ceux de *t3š*, la reprise de l'idée de l'élément terrestre émergeant de celui liquide dans deux TP : § 542 [TP 333], « Pépy s'est purifié sur cette émergence de terre sur laquelle Rê s'était purifié ! » (*w'b~n Ppy hr h'w pw n t3 w'b~n R' hrj*) ; § 1022 [TP 484], « C'est ce Pépy, l'émergence de terre au centre de Ouadjour » (*Ppy pn pw h' n t3 hrjb W3dwr*). Traductions et translittérations d'après B. MATHIEU 2018 : 367, 450, 333.

113. Les versions du cercueil B10C sont clairement corrompues, vraisemblablement par la répétition que représente le terme *q3j* faisant suite, qui quant à lui ne fait pas figurer les déterminatifs N29 ni N23. Le cercueil B17C ajoute les 3 traits du pluriel à *q33*, l'interprétant comme un collectif, alors qu'il est bien suivi dans la formule du démonstratif singulier masculin *pn*.

114. LEITZ 2002, III : 636.

115. Le parallèle le plus frappant est le début du TS 381 (**doc. 7**) : *H3=k t3š(w) sn-nw(.wy)*, « Arrière celui qui départage les (deux) Frères ! ». Ajouter les TS 1075 (**doc. 5**) et TS 1184 (**doc. 8**).

bornage des *nb.wt* du TP 626/735 (**doc. 3**, *supra*). Il est donc question de la délimitation de l'eau et de la terre, mise en parallèle du départage des démêlés d'Horus et de Seth, comme des prérogatives essentielles du *ntr* commandant au monde divin. L'idée se trouve déjà sous-entendue dans le § 289c [TP 254] ¹¹⁶ :



Wdꜥ (T)/ pn mdw hr Mḥ.t-Wr.t jmjw.t(j) Hnn.wj, « Ce Tēti jugera sur Méhet-Ouret entre les Deux Contestataires ». L'allégorie de la vache Méhet-Ouret en tant que lieu renvoie à la terre émergeant du Noun ¹¹⁷, sur (ou « dans ») (*m*) – version d'Ounas) laquelle est rendue la justice dans le conflit territorial entre deux entités qui sont vraisemblablement le couple archétype Horus et Seth les anciens ¹¹⁸. Remarquer le déterminatif de *Hnn.wj*, présentant deux bras armés dont les bâtons se croisent, formant ainsi le signe de la division (Z9), envoyant clairement au contexte d'opposition et de départage, autre graphie caractéristique déterminant *t3s* (✕, voir l'annexe Tableau 2).

Ces éléments seront adaptés au contexte terrestre comme conditions d'une division juste et équitable, ayant pour source de droit l'acte créateur (voir **2.2.3** en *infra*). Un exemple est fourni par la biographie de Khnoumhotep II à Beni Hasan (**doc. 24**) dans laquelle la réorganisation interne, par décret royal (le roi est d'ailleurs comparé à Atoum), du territoire de la 17^e province de Haute-Égypte, touche non seulement aux frontières entre provinces, cités et territoires agricoles, impliquant le bornage par des stèles-*wḏ.w*, mais également aux eaux territoriales, où le Nil est partagé équitablement (*pšs n=f jtr(w) ʕ hr j3.t=f*), remémorant l'acte de partition de l'eau (*tš3/tš3*) des TS 404-405 (**doc. 9** et **doc. 10**)¹¹⁹.

Ces formulations permettent d'explorer à nouveau le lien entre *ʔš* et l'élément liquide, ainsi que l'allégorie de sa manifestation terrestre. Il est remarquable de constater que la métaphore de la partition de l'eau par la rame gouvernail est étroitement associée à la luminescence et à la chaleur (*ʔšlw, Wbn*), évoquant ainsi l'appellation de la forme solaire du créateur ¹²⁰. Ce contexte rappelle immédiatement l'image de Rê naviguant sur la barque solaire. Cependant, la précision de l'action, à savoir la division de l'eau provoquée par la rame, pourrait également renvoyer à l'émergence du créateur hors du Noun ¹²¹. Hypothétiquement, cette idée pourrait être transposée à la dimension spatiale de la création, où la sé-

116. W/A/W 12 ; T/A/W 9. Le texte est également repris dans la chambre funéraire de la tombe d'un certain *J-m-htp* à Lisch (cercueil L-JMH1), voir ALLEN 2006 : 272, inspiré de la version d'Ounas.

117. BICKEL 1994 : 64-67. L'auteure la définit comme « une déesse sous la forme de vache et comme un élément impersonnel nageant dans le flot, voire plus précisément comme un lieu dans l'eau » (p. 64). Voir également la thèse de BUSSIEN 2015 : 56 et suiv. (la déesse en tant que lieu) et p. 124 et suiv. (TS).

118. Pour des références dans les TS, voir par exemple *CT VI*, 238j [TS 622], cercueil B3Bo, XI^e dynastie, voire fin XI^e-début XII^e dynastie : *Wdꜣ=s(hr) Mh.t-Wr.t jmj(w).t(y) Hnn.wy*, « Elle [défunte] jugera (sur) Méhet-ouret entre les Deux Contestataires » ; *CT VI*, 233i [TS 619], cercueils B1L et B3L, époque de Sésostriis II-Sésostriis III : *Rh.wy, Sn-nw.wy, wdꜣw(.w) hr Mh.t-Wr.t*, « Les Deux Compagnons, les Deux Frères, qui sont jugés sur Méhet-ouret ».

119. S'y ajoute la partie de l'aménagement du territoire (voir **3.1.3**), qui a montré que même dans un thème aussi caractéristique, les références de *138* dans ce contexte sont évocatrices principalement de la gestion de l'eau dans l'organisation des terres.

120. LEITZ 2002, I : 107-109 pour *J3hw*. Le cas de *wbn* également, avec le chapitre 99 B du *Livre des Morts* de Nou et de Juja. Voir *supra*, p. 286. Pour *Wbn* en tant que désignation du créateur sous sa forme solaire, voir LEITZ 2002, II : 301-302.

121. Les versions du chapitre 99 B du *Livre des Morts* de Nou et de Juja précisent d'ailleurs l'épithète « Celui-qui-brille-dans-l'eau-partagée » (*Wbn(w)/J3hw-m-mw-t38(=w)*). Les deux images de la navigation solaire et de l'émergence du créateur peuvent faire appel aux mêmes métaphores descriptives explique d'ailleurs BICKEL 1994 : 186 : « le firmament-*bj3* est principalement l'élément dans lequel se trouvent le soleil et la lumière, et la surface sur laquelle Rê navigue ». La page suivante fait allusion au *CT* II, 92f-93a [TS 98], mais la traduction remémore quelque peu le contexte des TS 404/405 : (version du cercueil S1C) *Jnk sm^c pr(=w) mNw, psš(w) n bj3=f, Nb sf*, « Je suis la perche sortie de Nou, dont le firmament a été partagé, le Seigneur-d'hier ». Le créateur est rappelé par la dénomination *Nb sf*, la perche-*sm^c* remémore l'aile du gouvernail et le partage-*psš* celui de fendre-*št3* ou départager-*t38* dans le TP 404/405.

paration de l'eau à la sortie de l'élément terrestre ¹²² créerait une limite (un front) dans un élément originel commun, opérant une différenciation de l'espace (voir 3.2.3).

En résumé, après avoir examiné les différentes graphies de *t3š* ainsi que les contextes dans lesquels le terme est utilisé, notamment en relation avec les éléments eau/terre (délimitation de l'inondation ou des *nb.wt*, relief naturel) et la division spatiale relative au jugement (d'Horus et de Seth l'ancien), une interprétation plausible émerge. Il est suggéré que *t3š* pourrait représenter le front ou la limite entre les éléments liquide et terrestre, établi par le principe créateur. Cette hypothèse, bien que prudente, met en lumière le rôle de la royauté pharaonique en tant que gardienne de ce principe fondamental et de la spatialité qui en découle, comme l'exprime déjà le TP 626/735 (**doc. 3**).

En manière de conclusion, certains indices graphiques et contextuels pourraient suggérer d'interpréter *t3š* comme une limite élémentaire entre eau et terre. Cette limite originelle est susceptible de prendre la forme d'un relief ou d'une élévation naturelle, dont la notion est rappelée par la topographie de la Vallée ainsi que par les épisodes de crues annuels laissant le paysage parsemé de buttes et d'îles une partie de l'année.

En outre, les nouveaux déterminatifs de *t3š* à partir de la PPI, notamment les signes des deux bâtons entrecroisés (Z9) et de la section de terrain irrigué (N23), pourraient rappeler l'idée d'une limite hypothétique entre les éléments liquide et terrestre. Cette notion pourrait se retrouver dans la conception du territoire entouré ou baigné par l'eau, évoquant notamment les canaux d'irrigation qui, encore aujourd'hui, facilitent l'inondation ou l'hydratation des terres le long de leurs berges. Cette représentation renverrait également à l'idée de la maîtrise et de la mise en valeur du territoire organisé par la gestion de ces deux éléments.

Ces remarques visent à ouvrir de nouvelles perspectives sur les potentielles origines graphiques et sémantiques de *t3š*, auxquelles une analyse de grammatologie pourrait, dans un autre contexte, apporter des éclairages supplémentaires ¹²³.

Nous retiendrons en guise d'ouverture sur la période d'étude postérieure un extrait de l'inscription principale de la seconde guerre libyenne datant de l'an 11 de Ramsès III inscrite sur le premier pylône de Médinet Habou ¹²⁴ :



3) (*Jrf jb ntr pn shpr(=w) t3 m whm-^c 125 r smn* 4) *t3š.w T3-Mrj hr nhtw.w wr.w*.

3) « Donc, le *jb* de ce dieu-ci (Amon-Rê) fit naître la terre une seconde fois pour établir 4) les frontières de l'Égypte sous de grandes victoires ».

Ce texte met en lumière l'importance, dans l'idéologie pharaonique du pouvoir, de la création du domaine terrestre dès le commencement du monde, intimement liée à *t3š*.

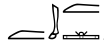
2.2.3. Un partage équitable, intègre et légitime

Ce dernier aspect de l'exploration des sources sémantiques de *t3š* a été partiellement abordé dans les mentions des Textes des Pyramides et des Sarcophages (voir 2.2.2). Le défunt est présenté dans sa

122. Ce qui sera développé plus tardivement comme la butte primordiale. Concernant sa place dans la cosmogonie, voir SAUNERON ; YOYOTTE 1959 : 35-36 ; BICKEL 1994 : 67 et suiv.

123. Un exemple récent des implications qu'une analyse grammatologique implique (méthode, rigueur, prudence des interprétations) se retrouve pour le signe *nh* chez MEEKS 2019a. À ce jour, la racine du mot *t3š* est en rapport avec le terme « délimiter », « faire une démarcation » (voir SATZINGER ; STEFANOVICI 2021 : 437, DRID 1002597, *t3š*, « to demarcate »).

124. KRI V, 59, 4-6.

125. *Whm* est corrigé comme suit en note 6 de KRI V, 59 : .

capacité à partager des différents et des territoires, affirmant ainsi sa légitimité en tant que *ntr* gouvernant. Le vocabulaire utilisé dans le contexte révèle une origine du droit divin liée à ces aspects, englobant les concepts de jugement et de justice. Cette idée se reflète également dans les pratiques du bornage et de l'arpentage (voir 3.1.1).

Ainsi, dès les TP, *t3š* est mis en parallèle avec la notion de juger (*wpj*), littéralement de séparer deux partis opposés.

« Tu jugeras (litt. départageras) les dieux et tu borneras l'étendue céleste entre les Deux-Puissants » (**doc. 1**, TP 437). La présence de Thot dans la formule renforce l'idée de justice et d'équité ¹²⁶. Ici, l'accent est mis sur le partage territorial entre deux protagonistes divins, mais la prérogative s'étend à l'ensemble de la communauté divine. Ce modèle se retrouve dans le TP 626/735, dans lequel la défunte « partagera les *nb.w* » et « bornera les *nb.wt* », ayant reçu en héritage la spatialité divine. La capacité à diviser l'espace (*nb.w* et *nb.wt*) est mise sur le même rapport que celui de trancher un jugement entre deux entités.

L'idée est reprise dans les TS, avec la référence au défunt comme étant « celui qui départage les Deux Frères » (*t3š(w) Sn-nw(.wy)*) (**doc. 7**, TS 381). *T3š* se réfère à la résolution du conflit, en tant que prérogative du mort. Également, dans le TS 1075 (**doc. 5**) la défunte « a délimité l'inondation et jugé les Deux Compagnons » (*N. tn t3š(w) 3gb, wp(w) Rh.wy*). Se retrouvent les notions de partage territorial (ici entre terre et eau) et de jugement du conflit mythique entre Horus l'Ancien et Seth l'Ancien, appelés les *Rh.wy*, sous-entendant une résolution équilibrée dans les deux cas ¹²⁷. S'ajoute le parallèle dans lequel le défunt annonce : « J'ai départagé votre nourriture (?) et jugé les deux Compagnons » (**doc. 8**, CTVII, 520i-j [TS 1184]). La perspective territoriale disparaît, mais se trouve sous-jacente, dans une optique de départage du moyen de subsistance, subsistance qui vient intrinsèquement de la terre. Le mort se positionne à nouveau comme bon répartiteur du conflit.

Certains *Livres des Morts* reprendront, du moins pour partie, ces formules des TS dans le chapitre 4. C'est le cas du papyrus de Nou (pBM EA 10477) ¹²⁸, tradition du TS 1075, voire également du TS 1184. Le titre du chapitre, très court, est une « Formule pour passer devant le chemin du firmament de *R(3)-st3.w* » (*R(3) n(y) sw3 hr w3.t hr(y).t n(y).t R(3)-st3.w*), suivi des paroles prononcées par le dé-



funt : « Je suis celui qui a délimité () le flot et jugé (litt. partagé) les deux Compagnons, je suis venu et j'ai écarté les terres-*3h.wt* au-dessus d'Osiris » ¹²⁹. Ce chapitre est également présent dans le papyrus du prêtre Panedjem II (pBM 10793), daté des XXI^e-XXII^e dynasties ¹³⁰. Ces éléments soulignent la continuité des croyances en relation avec ces formules, ainsi que les emplois de *t3š* dans ce contexte ¹³¹.

126. Car il est « Celui qui a jugé les Deux Dieux » (*wp(w) Ntr.wj*) dans le § 273c [TP 252].

127. Voir MATHIEU 2016a : 85-117. Le référent archaïque (Horus l'Ancien et Seth l'Ancien), contrairement à celui qui met en scène Horus fils d'Osiris et son oncle Seth, correspond à un règlement équitable pour apaiser les deux partis, ce que sous-entend *wpj* dans les contextes précédents.

128. LAPP 1997 : pl. 56, l. 1-2. Provenance thébaine (Qurnah?). Datation du début de la XVIII^e dynastie (Hatchepsout à Amenhotep II ?).

129. *Jnk t3š(w) 3gb, wp(w) Rh.wy, jj n=j dr n=j 3h.wt hr Wsjr*. Il est intéressant de souligner le remplacement *dhw* des TS par *3h.wt* ici, plus en relation avec les contextes de *t3š*. Se trouve peut être soulignée dans ce cas l'intervention du défunt pour retirer l'emprise des terres cultivables sur la nécropole.

130. MUNRO 1996 : pl. 18, l. 9-10, et p. 28 pour la bibliographie. Provenance thébaine (Deir el-Bahari ?). Datation des XXI^e-XXII^e dynasties (époque de Siamon ?). Le terme *t3š* y est écrit de cette manière ().

131. Noter enfin les expressions *wp t3*, *wp t3.wy*, « ouverture de la terre », « délimiter le double-pays », davantage représentées dans la documentation aux époques postérieures, et qui sont susceptibles de renvoyer aux contextes liant *wpj* et *t3š*. Voir pour une étude de ces expressions attachées principalement à des divinités (comme Horus et Thot) KOEMOTH 1995 : 13-24.

Comme l'a expliqué récemment B. Mathieu, ce conflit, opposant deux figures anciennes de la royauté, traduit une expression politique à partir du mythe ¹³². Il se caractérise « par la *concomitance* et la *réciprocité* d'un préjudice causé par deux adversaires de *statut* équivalent » (p. 87), soulignant les appellations telles que *Sn-nw.wy*. Mais surtout, ce mythe fait allusion à « un référent dogmatique de portée générale, qui tout à la fois définit le bon arbitrage et proclame l'infailibilité d'un arbitrage souverain, d'inspiration divine », dans le but du « rétablissement de la paix sociale » (p. 88). Par exemple, le texte du vizir Montouhotep (**doc. 19**, voir en *infra*) fait de ce dernier le semblable de Thot « dans l'apaisement du Double-Pays, le prince dans le jugement des Deux-Seigneurs ». Les contextes liant *t3š* et la notion de jugement semblent donc particulièrement prendre part au référent dogmatique du mythe archaïque justifiant un modèle d'intégrité d'origine divine pour celui qui met en œuvre le découpage territorial et la répartition des terres.

Un autre aspect du thème de l'équité et de la justice, en relation directe dans le contexte sémantique de *t3š*, est le recours à l'écrit comme source de légitimité ¹³³.

La biographie de Khnoumhotep II (**doc. 24**) évoque ainsi le conflit territorial entre cités, et met en scène le roi « ayant fait (en sorte) qu'il prenne connaissance de sa (cité) frontière conformément au cadastre, contrôlant par rapport à ce qui était dans le passé » (l. 134-136) ¹³⁴. Ce passage met en lumière l'enregistrement écrit des limites territoriales des cités, probablement conservé dans des archives locales ou régionales, que le représentant des dieux sur terre a actualisées en se basant sur la tradition. Le non-respect du découpage territorial initial a nécessité l'intervention royale, sollicitée par le gouverneur, pour rétablir l'équilibre et la justesse des origines. Ces derniers ont été initialement énoncés oralement, la parole du roi étant considérée comme la norme fondatrice de la délimitation spatiale ¹³⁵.

L'intervention royale comme source première de ces écrits est par exemple rappelé par les décrets (*wḏ.w*) qu'il promulgue ¹³⁶, décrets pouvant être retranscrits dans la pierre, synonyme d'éternité, sous forme de stèle. Le modèle le plus révélateur du corpus étudié est celui retrouvé à Ouronarti, daté de l'an 16 de Sésostri III (**doc. 27**), débutant par le terme *wḏ*, suivi de la date du règne et de la destination de la stèle (pour la forteresse). Le monument, comme celui de son homologue à Semna, est une stèle-frontière, fixant les limites sud de l'Égypte à la fois matériellement et conceptuellement, faisant d'un décret unilatéral établi par le représentant de la royauté terrestre une nouvelle norme spatiale qui légitime toute descendance qui la respectera et la fera fructifier. De l'époque du même roi, le papyrus

132. MATHIEU 2016a : 85-117. « En arrachant l'Œil d'Horus, Seth s'en prend naturellement à l'exceptionnelle faculté visuelle du rapace, et donc à la capacité de contrôle du territoire par l'autorité politique. Horus de son côté, en émasculant Seth, vise la « vi-gueur » (*pehty*) emblématique du taureau, et prive ainsi le centre de pouvoir à la fois de ses capacités génésiques et de ses moyens de coercition » (p. 86).

133. Un bel exemple liant l'écrit à la répartition des terres cultivables se trouve dans l'*Enseignement de Horjedef*, à rattacher vraisemblablement à la fin de l'Ancien Empire voire à la PPI selon VERNUS 2010 : 48 : « Cherche-toi une parcelle de terres arables, qui soit inondée, (et délimitée) par écrit, pour cultiver [...] ».

134. L'idée du cadastre est liée à celle de l'arpentage, voir 3.1.1. Elle se retrouve encore dans le prologue de l'*Enseignement d'Aménémopé* (I, 19-II, 2), en relation avec *t3š* : « [Qui établit] des stèles-*wḏ.w* aux frontières ( ) des champs-*3ḥ.wt*, qui fait respecter le roi grâce à sa liste d'imposition, qui dresse le cadastre-*ḏnwj* de l'Égypte » (traduction s'appuyant sur celle de VERNUS 2010 : 399 ; hiéroglyphes extraits de LANGE 1925 : 26).

135. L. 20-26 : « Il (le roi) a [établi pour moi la stèle-*wḏ* méridionale] et a rendu la (stèle) septentrionale parfaite comme le ciel, il a divisé le grand fleuve en son milieu comme ce qui avait été fait pour le père de ma mère par ordonnance (litt. discours) issue de la bouche de sa Majesté ».

136. VERNUS 2013 : 259-340. Faire de *wḏ* un simple décret, faisant référence à une norme comparée à la législation moderne, serait un amalgame réducteur selon l'auteur. S'y ajoute un arrière fond idéologique, comme quoi *wḏ* est également « the privilege of the creator god who has implemented it for organizing the world in general » (p. 262, et suiv.). De là vient la disposition de Pharaon de partager sa « specific performative capacity ». De ce fait, « The authoritative force of a royal command—its 'legitimacy'—stems from the mere fact of its being issued as such by the pharaoh. It requires no further external motivation, provided that the pharaoh be under god's inspiration when formulating it. » (p. 269). Ainsi, de cette légitimité terrestre découle la notion de droit, qu'incarne le roi lui-même (p. 271, qui renvoie notamment à ASSMANN 1994 : 66-70).

de Kahoun (**doc. 28**, recto, l. 11) s'achève en mettant en parallèle la réalisation des décrets royaux comme établissement de la frontière, et la parole du roi en tant qu'élément unificateur du pays. Sésostri III est mis en avant comme principe fondateur et agrégeant du territoire et de ce qu'il renferme, l'écrit fixant dans la mémoire ce que l'élocution remémore(ra) par la suite ¹³⁷.

L'importance de l'acte écrit dans la conception de la frontière se retrouve également dans le témoignage de Sobekemsaf I^{er} (**doc. 33**). La consignation des limites de terres semble suivre une logique cardinale (l. 7-8), et ce sont donc les archives des temples, en tant qu'interfaces de communication entre les mondes terrestre et céleste, ici celui de Médamoud associé au domaine du dieu Montou, qui jouent le rôle de conservation des décisions de répartition territoriale ainsi que de leurs transactions ou modifications. Ils sont de la sorte compris comme des structures officielles du pouvoir, intègres du fait de leur relation avec le divin, et de fait source de loi par les écrits qu'ils compilent ¹³⁸.

Le rapprochement entre l'écrit comme source de légitimité et le concept de frontière pourrait enfin se retrouver dans l'expression *htm t3š.w* de la stèle de Khéty I^{er} à Assiout (**doc. 12**), dans laquelle « sceller » la limite territoriale, dans ce cas afin d'assurer le contrôle de l'approvisionnement en eau et donc de l'irrigation des terres, revient à l'image du sceau cachetant le document écrit afin de contrôler la diffusion de l'information et son bon établissement.

Plus généralement, le vocabulaire du droit et de la justice, ainsi que certains contextes associés à ces notions, sont relativement présents dans la sémantique directe et indirecte de *t3š*. Ils renforcent la légitimité du partage et, plus largement, l'idée de justesse de la limite ainsi établie.

L'évocation de Thot ¹³⁹ et de Maât sont des figures constitutives de ces notions. Ainsi, dans le TP 437 (**doc. 1**) le défunt est voué à être glorifié en tant que Thot, un préalable à sa prérogative de juge (partage des dieux et de l'étendue céleste). Le dieu sert également de comparaison aux qualités et au statut du vizir Montouhotep, sous le règne de Sésostri I^{er} (**doc. 19**) :

« Prince, Vizir, Juge, Celui-du-rideau, Préposé-de-Nekhen, Prêtre-de-Maât, celui qui donne le règlement, celui qui promeut les fonctions, celui qui établit les bornes-*js.wt* frontières, celui qui sépare un district-*w* de son semblable, le guide (?) de la population-*hnmm.t*, qui apaise le pays tout entier, un homme de vérité/d'ordre/de droit, qui préside au Double-Pays, véritablement juste comme (l'est) Thot, son semblable dans l'apaisement du Double-Pays, le prince dans le jugement des Deux-Seigneurs, le supérieur de celui qui juge, celui qui met les choses à la place appropriée, le Chancelier royal et Directeur des choses scellées, Montouhotep ».

Le passage entier de la traduction est reproduit ici du fait de l'importance majeure pour le propos. Au-delà de la simple figure de Thot, il met en avant l'excellence et la droiture du plus haut représentant de l'État après Pharaon qui est exalté en tant que modèle : prêtre de Maât (*M3^c.t hm-ntr*), dont il incarne les qualités (*m3^c.t*), l'intégrité de sa justesse (*mtj m3^c*) est ainsi comparée à celle de Thot ; cela lui vaut le rappel au mythe (archaïque) où sa réputation est telle qu'il est en mesure de se prononcer dans le conflit entre Horus et Seth (les *Nb.wy*), comme l'aiment à le rappeler certains textes funéraires (TP et TS en *supra*) dans l'environnement sémantique direct de *t3š* ; il est non seulement juge (*s3b*), mais supérieur du juge lui-même (*hr(j)-tp n(y) wd^c(w)-md.t*), un statut qui lui permet de commander à l'écrit qui, par voie de conséquence, ordonne l'organisation des choses, et en particulier de l'espace (*smn(w) js.wt t3š.w, wpp(w) w snw=f*), apportant la bienséance à ses habitants. Ces lignes résument le lien qui unit le

137. Quand l'unification du Double-Pays a été réalisée pour la première fois, il y a vraisemblablement eu des témoignages gravés (exemple de la palette dite de Narmer) souhaitant cristalliser cet état de fait ; par la suite, le discours normé suffit à le raviver, comme c'est le cas ici avec *s3q~n mdw=f Jdb.wy*.

138. Remarquer néanmoins que les écrits législatifs auraient davantage servi aux cas particuliers, le roi étant source de loi. Voir ASSMANN 1994 : 65.

139. Le dieu est l'émanation du *jb* du créateur, qualifié de « Seigneur de la Maât » (LEITZ 2002, III : 639-642).

partage territorial par le biais de la frontière *t3š*, ici matérialisée par des bornes(-*js.wt*), et l'impératif de l'intégrité totale de l'acteur qui la réalise. Se parant ainsi, Montouhotep profile une ascendance directe à l'action et aux prérogatives royales, elles-mêmes issues de l'héritage divin, concevant les limites de l'espace terrestre dont l'ordonnancement n'est que la prolongation. Ainsi, l'association entre le concept territorial de la division des terres et la justice, bien que unilatérale car établie par l'autorité suprême légitimée, est pertinente. Ces éléments semblent également transparaître dans le témoignage d'Âhanakht (**doc. 15**), bien que moins thématiques en raison de la période de changement que traverse l'Égypte lors de la réunification du pays sous le règne de Montouhotep II. Âhanakht est ainsi également désigné « Juge et Vizir » (*s3b, t3ty*), réalisant le partage des provinces (*wḏꜥ(w) sp3.wt*)¹⁴⁰, mesurant la terre (*hnbn(w) nt(y).t jw(y).t*) et bornant le découpage interne de sa province (*smn(w) js.wt t3š.w*).

Pour en revenir au fil directeur du développement partant des mentions de Thot¹⁴¹ et de Maât, le **doc. 24** de la tombe de Khnoumhotep II (l. 40-46) fait aussi une courte référence à la déesse, à la suite de la mention de la frontière entre cités, de leur bornage par les stèles-*wḏ.w*, ainsi que du partage de leurs eaux conformément aux écrits. L'évocation de la divinité, en fin de phrase, souligne l'amour pour la rectitude et l'équilibre de la dynamique universelle que le roi suit dans l'organisation spatiale interne du pays. Cette idée rejoint celle qui transparaît chez Montouhotep que l'authenticité des règles de l'ordonnancement spatial d'origine divine est respectée, de par les qualités intrinsèques de celui qui les exécute.

À l'inverse, être spolié de *t3š* (stèles de l'an 16 de Sésostri III, **doc. 26**, l. 8-9 et **doc. 27**, l. 8) équivaut à perdre cet équilibre naturel d'une partition originellement juste, ce qui est vraisemblablement rappelé par l'expression « celui qui est spolié de sa frontière est un véritable lâche » : elle met en opposition l'établissement d'une frontière et de sa nature essentielle avec la nature (*m3ꜥ*) faible de celui qui en est chassé, un contraste sans détour avec la nature même du vizir Montouhotep (*mtj m3ꜥ*). Ce même contraste se retrouve dans la stèle de Khéty I^{er} (**doc. 12**), d'une période contemporaine ou juste antérieure à Montouhotep. Cet homme impliqué dans l'administration centrale se dit « exempt de prendre la fuite devant le tribunal », mais aussi « celui dont le seigneur accueille sa parole, prononcée parce qu'elle est juste (*wn=s-m3ꜥ*) ». Ces qualités lui permirent de mettre en place des frontières, et donc de participer directement à la prérogative de création de la limite territoriale, privilège de la plus haute sphère du pouvoir, d'origine divine. L'arrière-plan de la rectitude et de l'intégrité (Khéty est d'ailleurs « confiant de sa justification »), inhérente à *t3š*, est donc une nouvelle fois souligné par son commanditaire.

L'impression de justice est également palpable dans la sphère indirecte de *t3š*, comme en témoigne l'allusion au tribunal (*qnb.t*), qui se retrouve également dans la biographie de Nakhtânkhôu (**doc. 32**, partie du texte non traduite). Cela rejoint le contexte du jugement, abordé en *supra*, impliquant les infrastructures et les organes de l'exécutif dans l'optique de faire respecter les normes établies. L'exemple du TS 595 (**doc. 6**) illustre à ce titre un emploi de *t3š* en rapport avec cette notion de jugement, puisqu'il est question du partage de l'ennemi afin de le diviser rituellement dans des places d'exécution (*h3b.t*) aux directions cardinales opposées, rappelant celles du Double-Pays (opposition nord-sud), avant de le massacrer (*ꜥḏ.t*). Ce texte montre ainsi un emploi à la fois ordinaire (division en deux moitiés équitables) et une adaptation de l'utilisation de *t3š* (décision judiciaire, application rejoignant le thème de la violence) qui montre des passerelles sémantiques liées au contexte dans lequel le mot se retrouve. Se discerne ici la métaphore d'une *t3š* et des notions essentielles la constituant (équité, intégrité, légitimité).

140. Le terme *wḏꜥ* est fortement mis en relation avec la notion de jugement (*Wb* I, 404, 3-406, 12 ; *AnLex* 77.1134, 78.1177, 79.0820).

141. Pour un texte de l'époque d'Amenhotep III mettant en avant le dieu comme assignant les terres et les frontières des champs-*3h.wt* des dieux, voir *Urk.* IV, 1875, 10-11 (statue de *Hrjw=f*).

mité...), en tant que source de droit dans une action y recourant (forme verbale). En filigrane transparaît l'évolution de la notion de jugement qu'a occasionnée la « réforme » osirienne ¹⁴². Le cadre faisant appel à *t3š* comme partie intégrante de la division de l'ennemi séthien (TS 595), tout comme celui de l'établissement d'une frontière unilatérale qui n'accepte aucune remise en question ou transgression de la part d'une quelconque autre autorité (comme les stèles de l'an 16 de Sésostri III ; voir aussi 4.1.3), en sont les exemples patents.

La conclusion de l'analyse du sens originel de *t3š* influence considérablement la compréhension globale du terme et de ses utilisations.

En tant que limite issue vraisemblablement de l'action démiurgique distinguant les éléments eau/terre, elle offre, par voie de conséquence, la naissance d'un nouvel espace (terrestre). Il revient à la royauté et, par voie d'extension, à ses plus hauts représentants, de poursuivre son ordonnancement, dont l'appropriation dans les textes respecte l'ordre naturel instauré par le créateur (invention et organisation de l'espace). Cette source divine justifie à elle seule la mise en place de frontières terrestres, ou l'action de (dé)partager et de diviser, par légitimité : cette dernière se fait par la filiation/association à certains dieux et au référent mythique archaïque ¹⁴³ de la résolution du jugement, ainsi que le respect de la tradition (orale, écrite), et/ou par les qualités et comportements intègres associés à un statut spécifique (place dans la hiérarchie humaine et du pouvoir), en adéquation avec le legs divin.

Il a été démontré que *t3š* possédait un sens du partage proche de celui du jugement qui sépare deux partis de manière équitable (*wprj*), à l'image de la division par partition en deux moitiés égales (*psš*, voir 2.2.1). Par conséquent, il paraît naturel de retrouver dans son contexte sémantique un vocabulaire afférent aux notions de jugement et de justice, *t3š* pouvant même y participer (TS 595). Il semble nécessaire que l'application de *t3š*, et en particulier l'ordonnancement de la terre (mise en place de frontières matérielles), soit réalisée par des personnes intègres et fidèles aux principes des normes anciennes et de la *maât*, incarnant sa dynamique. Cela reprend l'image offerte par les TS 404-405 dans laquelle le gouvernail, élément directeur, possède le nom de « Précision » (*ꜥq3*), et que ses rames latérales, participant à l'action, fassent une référence à *t3š* : la droiture et la précision sont un préalable à l'action de diviser, offrant un partage juste et équitable. Néanmoins, selon le contexte, *t3š* peut également avoir une expression unilatérale qui est justifiée par le pouvoir central comme son héritage hégémonique de droit divin (voir 4.1), ainsi que par le modèle juridique du mythe osirien qui légitime la réaction étatique vis-à-vis de l'agresseur ou de l'opposant.

2.3. TYPOLOGIE DE LA FRONTIÈRE

Après avoir étudié les graphies et les contextes associés aux sens fondamentaux de *t3š*, l'attention se tourne désormais vers ses définitions, en se concentrant sur le type de limite auquel le terme fait référence. En partant du postulat précédent (voir 2.1.3 et 2.2.2), la frontière en Égypte ancienne se réfère à une limite d'inspiration naturelle recouvrant une réalité spatiale claire et définissable. L'appropriation humaine du territoire en fait une limite matérielle, prenant diverses formes, et qui s'inscrit

142. Pour reprendre l'expression de MATHIEU 2010 : 77-107. Également, dans MATHIEU 2016a : 97, l'auteur exprime ainsi la différence complémentaire entre les référents archaïque et osirien du jugement : « Tandis que le conflit d'Horus et Seth, par son cadre égalitaire et sa résolution pacifique, sert de prototype au règlement des conflits privés, le référent osirien garantit le processus institutionnel de succession dynastique et traite les situations de rivalités ou de contestations politiques. Les deux modèles apparaissent donc comme fondamentalement complémentaires dans leur exploitation, l'un contribuant à l'établissement de la paix sociale et l'autre légitimant la violence étatique ».

143. Selon l'expression de B. Mathieu en *supra*, renvoyant à une conception plus ancienne que celle du jugement osirien.

dans la topographie du territoire politique. Enfin, la conceptualisation de la limite par la pensée humaine positionne *t3š* également comme une limite conceptuelle se superposant à la réalité physique.

2.3.1. Une limite d'inspiration naturelle

Les Égyptiens étaient de fins observateurs de la nature et de la dimension naturelle des choses, comme en témoignent les détails et les couleurs apportés aux hiéroglyphes selon les contextes et les périodes. Cette inspiration du milieu naturel se retrouve également dans les contextes associés à *t3š*.

Par « naturel » se comprend la référence à un élément physique qui n'a pas été transformé ou bien contrôlé par l'homme. Dans certains contextes, *t3š* se surimpose à l'élément naturel, comme, par exemple, les limites de champs, ou encore celles des *nb.wt*, ces « fondrières » ou « îles » qui se retrouvent dans le TP 626/735 (**doc. 3**). Dans ce cas précis, le bornage issu de *t3š* correspond à une frontière entre ce qui est dominé et organisé par l'homme, et un espace restant plus ou moins sauvage, en dehors de la mise en valeur ou de l'appropriation du territoire. Borner les *nb.wt* initie la délimitation entre deux espaces partageant une nature commune, leurs limites suivant le relief originel entre terre et eau. Ces limites peuvent soit être conjointement transformées par l'intervention humaine (aménagement du territoire), soit être complètement dissociées, définissant ainsi la frontière des mondes organisé et inorganisé.

La nuance est parfois subtile entre la caractérisation d'une limite naturelle et l'espace qu'elle définit, voire qu'elle oppose, en raison de la perception et de l'intervention humaine dans la conception et la matérialisation de cette limite. Il est nécessaire de remonter aux contextes graphiques et sémantiques de *t3š* afin de mettre en avant les indices qui font du mot une frontière physique d'inspiration naturelle.

L'étude graphique (voir **2.1.2-3**) est la plus significative, révélant deux attestations de *t3š* déterminées par le flanc de colline (N29) (TP 437, **doc. 1**). La limite naturelle en ce sens caractériserait le relief distinguant un espace d'un autre (relief, plaine...), duquel *t3š* se nourrit. Aussi, l'étude sémantique de certains contextes a mis en avant l'hypothèse de travail selon laquelle l'origine de la conception de *t3š* pourrait être la limite naturelle apparue lors de l'émergence de l'élément terrestre depuis la masse liquide, le créateur inventant la limite terre/eau par partition de cette dernière (voir **2.2.2**). Cette empreinte que laisse *t3š* dans la matérialité physique se nourrirait donc d'une conception élémentaire, ordonnancée par le divin, source d'une limite naturelle, mais qui de fait pose les bases essentielles de *t3š* dans la matérialité et l'organisation du monde (voir **2.1.3** et **2.3.2**).

Autrement, les textes sont peu explicites sur le rapprochement de *t3š* avec une limite naturelle. Il faut porter attention aux contextes pour en extraire quelques indices.

La géographie spécifique de l'Égypte, du fait de son relatif isolement, à une période de son histoire où elle n'a pas d'équivalent en termes de puissance étatique (premier royaume memphite), oriente communément les frontières naturelles de l'Égypte de la manière suivante ¹⁴⁴ : au sud, la barrière rocheuse que forment les cataractes du Nil définit un front segmentant le Nil en plusieurs tronçons, ralentissant la communication naturelle par voie d'eau, limitant donc les déplacements ; au nord, le débouché du delta dans la mer Méditerranée représente un changement d'organisation dans l'espace marquant une frontière naturelle graduelle (terre, marais, mer) ; à l'est et à l'ouest, les montagnes qui bordent la vallée du Nil ouvrent sur des déserts sableux et rocheux, qui à l'est débouchent sur la mer Rouge. Le contraste entre les différents espaces géographiques de l'Égypte ancienne, et en particulier les différences de relief et d'hydrographie, sont le socle de la frontière naturelle du pays. Ainsi *Km.t*, en

144. Entre autres, voir HORNUNG 1981 : 394 ; HORNUNG 1989 : 82 ; GOYON 1993 : 9 ; MEEKS 2012 : 7.

tant qu'appellation du territoire proprement égyptien (à partir du Moyen Empire), se réduit à l'emprise de la vallée du Nil et d'une partie de son delta, les frontières naturelles la délimitant étant constituées par la première cataracte au sud, par les marais littoraux du delta au nord, ainsi que par les chaînes des montagnes arabique et libyenne à l'est et à l'ouest.

Bien que cette réalité physique soit définie par les changements de relief (terre) et d'hydrographie (eau), il ne semble qu'il n'existe pas de textes conservés explicitant cet état de fait, en ayant recourt à *t3š*, alors même que l'hypothèse de son origine serait à mettre en relation avec la limite naturelle entre terre et eau. Une réponse à ce phénomène est vraisemblablement liée à la conjonction de plusieurs facteurs : l'aléa de la conservation des sources ; l'absence de besoin de thématiser une conception qui allait de soi ; la coexistence de plusieurs manières d'appréhender et de définir la limite spatiale. Surtout, cela souligne que *t3š* est avant tout une construction humaine, bien que d'inspiration naturaliste.

Quelques textes se rapportent à ces idées. Les documents des stèles d'Antef II et de son contemporain Djari (respectivement **doc. 14** et **doc. 13**) remontent à une époque de conflit qui oppose le royaume héracléopolitain à celui de thébaïde. Une percée sudiste dans la région d'Abydos justifie le parallèle écrit dans les deux stèles d'une frontière établie au ouâdi (de) *Hsj*. L'action humaine d'établir une frontière au moyen de marqueurs spatiaux, voire d'une consécration particulière (stèle d'Antef II), renvoie ici à une limite naturelle, une vallée (*jn.t*) dont le déterminatif est celui des deux collines (stèle



d'Antef II,) ou celui des trois collines (stèle de Djari,). Remarquer que cette vallée s'est vue attribuer une dénomination permettant de la singulariser des autres. L'exemple de ces deux témoignages souligne le besoin d'exprimer la frontière en faisant appel à une limite naturelle, reconnaissable à l'échelle locale. Ce besoin est justifié par le conflit territorial entre les deux pouvoirs. Le royaume memphite unifié n'a semble-t-il pas eu la nécessité d'élaborer ce genre de sources en faisant référence à *t3š*, y compris pour des arbitrages intérieurs au pays, comme celui de Khnoumhotep II (**doc. 24**) ; ou bien il peut s'agir d'un manque documentaire. Cette biographie suggère l'idée que le Nil (*Jtrw* 3, l. 23, l. 33, l. 51, et l. 144), limite naturelle entre les deux berges qu'il sépare, peut être lui-même divisé en deux moitiés égales (*psš*) pour former la frontière administrative de deux provinces. *T3š* n'est pas directement utilisé ici, mais se retrouve dans le contexte adjacent, suite logique de la division des terres provinciales (voir **3.1.2**, *t3š* en tant que limite institutionnelle).

Un autre exemple de thématisation de limite naturelle dont s'inspire *t3š*, au deuxième millénaire, se retrouve dans les *Mémoires de Sinouhé* (**doc. 22**, l. 79-81). Elle désigne la frontière naturelle entre deux organisations humaines de l'espace : « Il a accordé que je choisisse pour moi dans sa contrée, parmi le meilleur de ce qui se trouvait avec lui au niveau de sa frontière propre à une autre contrée (étrangère), c'était une belle terre, dont le nom était *J33*. ». Le terme *h3s.t* exprime ici à la fois le territoire par définition étranger à l'Égypte, mais également l'objet de la limite entre deux de ces territoires, représenté par l'idéogramme des trois collines (N25), soulignant les reliefs naturels propres à ces contrées. À nouveau, en tant que territoire, la marque d'un toponyme est à mettre en avant (*J33*). L'extrait choisi suggère un emploi de *t3š* afin de parler d'une frontière naturelle (relief montagneux) avec un autre pays, ce qui sous-tend à la fois la reconnaissance d'une autre puissance et organisation étatique par le protagoniste, ainsi que la nécessité de l'exprimer de par les circonstances particulières de son exil. La présence de *t3š* souligne la construction politique de cette frontière.

En outre, il coexistait plusieurs manières d'appréhender et de définir les limites physiques spatiales sans qu'il y ait dans les sources le besoin d'évoquer *t3š*. La première concerne la dénomination des espaces. À partir du moment où un espace est caractérisé, il n'y a pas de besoin d'y faire référence par ses

limites, sauf si l'on souhaite spécifiquement y faire allusion comme point central du propos. La stèle de Khéty I à Assiout (**doc. 12**) illustre bien cette idée : après qu'il ait « scellé les frontières » (point focal du propos), il aurait fait cultiver « dans les marais du Delta » (*m jdhw*) et « permis le débordement du Nil aux anciennes buttes ». Les marais du Delta marquent la frontière géographique naturelle nord de l'Égypte, et les buttes-*j3.wt* sont à comprendre comme le piémont des chaînes de montagne bordant la Vallée (limite géographique est-ouest).

Un autre exemple se retrouve dans le papyrus dit de Kahoun (**doc. 28**, recto, l. 11) : « Ses décrets ont faits ses frontières et sa parole a rassemblé les Deux-Rives ». Les « Deux-Rives » (*Jdb.wy*) sont une appellation traditionnelle de l'Égypte remémorant la dualité unifiée du pays. Il y a donc une mise en parallèle directe de *t3š* avec une désignation géographique naturelle (rives du Nil), qui elle-même renvoie à un espace concret (le territoire égyptien). L'ensemble de la phrase fait référence au pays (re)délimité et (ré)unifié, actualisant par un procédé rhétorique l'héritage ancestral. Les Deux-Rives se suffisent à elles-mêmes pour désigner habituellement l'Égypte et ses limites, sans la nécessité de les mentionner, bien qu'ici la mise en parallèle avec *t3š* soit un rappel implicite à leur existence, Sésostri III ayant fait la promotion de ses conquêtes territoriales. Il en est de même pour l'emploi de *t3*, où dans Sinouhé (**doc. 22**) le mot est utilisé pour désigner le pays (terre d'Égypte ou étrangère), dans le contexte direct de *t3š* : les lignes 70-71 montrent la relation entre la réjouissance du pays gouverné par pharaon et l'extension de ses frontières ; les lignes 80-81 font référence à la terre de *J33*, comme espace délimité par *t3š* au sein de *h3s.t*. Aussi, dans le papyrus dit de Kahoun (**doc. 28**, recto, l. 2), le roi est « celui qui a protégé le pays et élargi ses frontières » (*nk(w) t3 swsh(w) t3š.w=f*).

Ainsi, la référence à un ensemble territorial (tel que *Jdb.wy* et *t3*) est une manière d'aborder la notion de frontières (limites anthropiques de cet ensemble) sans qu'elles soient explicitement mentionnées. Encore, le vizir et directeur de la XV^e province de Haute-Égypte sous Montouhotep II, Âhanakht (**doc. 15**), est « celui qui établit les bornes-*js.wt* frontières dans la province de *Wn.t* », soulignant sa gouvernance jusqu'à la limite de son territoire (notion d'appartenance). Mais il est également « celui qui se réjouit de la Vallée qui est sous sa décision et du Delta sous son ordre », gouvernant l'Égypte entière en qualité de vizir, dont les limites sont induites par les espaces mentionnés (*šm^cw, Mhw*). Remarquer que ces limites sont à nouveau figurées par des spatialités d'origine naturelle. Enfin, l'exemple de la stèle de Dédou-Iqou (**doc. 21**), montre bien que l'« administrateur du territoire des oasis » (*rwḏ t3 wh3.(t)*) est « venu consolider les frontières de sa Majesté » (*jj(=w) hr srwd t3š.w hm=f*), ce qui induit qu'elles portent sur des territoires naturellement définis par des ensembles de terres isolées, en périphérie de l'Égypte. La frontière naturelle est bel et bien existante ici (oasis et désert), évoquée par un espace spécifique (*t3 wh3.(t)*), mais elle est mise en arrière-fond au profit de l'expression d'une frontière matérielle, réalisée par l'homme, dont la situation géographique limitrophe (voire extrême) est mise à profit pour sa réalisation. Il est donc important de retenir ici que les terres oasiennes représentent des frontières naturelles en elles-mêmes, dont le nom suffit à exprimer l'idée de limite, qu'il n'est pas nécessaire de rehausser par l'emploi de *t3š*, hormis dans des circonstances bien particulières comme le témoignage laissé par Dédou-Iqou à Abydos, qualifiant son action et ses mérites dans des espaces frontaliers encore fraîchement (ré)administrés à l'époque de Sésostri I^{er}.

Suite à l'examen des désignations d'espaces et de territoires spécifiques, il convient désormais d'aborder d'autres termes qui se rapportent aux limites naturelles et qui présentent des similitudes avec *t3š*.

En premier lieu, le paradigme le plus évident est celui de l'utilisation de *ḏr(w)*. Cette limite est avant tout comprise comme naturelle et cosmique (voir chapitre 1) avec, par exemple, la référence à la limite de l'Horizon. Le cas du texte d'Ânkhtyfy-nakht (VI, α, 3-6, voir la traduction en n. 403 de la conclusion) montre néanmoins la possibilité d'employer *ḏr(w)* dans un contexte où *t3š* est attendu, même s'il

est question ici de limites géographiques et non naturelles (mention de localités). Ce cas reste une exception dans la documentation étudiée.

L'exemple le plus caractéristique est l'emploi de $\underline{dr}(w)$ dans les expressions en lien avec l'intégralité ¹⁴⁵, en particulier avec la terre- β . Le lexème est communément utilisé, entre autres, pour faire référence au territoire égyptien, et correspond de ce fait à un espace défini. Le vizir Montouhotep (**doc. 19**) est ainsi celui qui, après avoir fixé les bornes-frontières et séparé les districts- w , « apaise le pays tout entier » ($shrr(w) \beta r-\underline{dr}(w)=f$). Comme dans l'exemple précédent du vizir Âhanakht (**doc. 15**), Montouhotep évoque les frontières ($\beta\beta$) internes au territoire, mais celles du pays sont rendues différemment, ici par $\beta r-\underline{dr}(w)=f$. Le cas de $\underline{dr}(w)$ paraît plus approprié que $\beta\beta$ dans ce type de formulation afin de définir la spatialité terrestre non mesurable ni clairement délimitable, alors même que $\beta\beta$ offre la définition idéale de la division spatiale terrestre (β).

En dernier lieu ¹⁴⁶, un lexème spécifique semble faire référence à une frontière naturelle dans les sources anciennes (XXVII^e-XXII^e s.). Elle correspondrait à la différence entre les espaces verdoyants et cultivables et ceux désertiques ou semi-désertiques, espaces privilégiés des nécropoles. Il s'agit de $\underline{tnw}$, parfois $\underline{tn.wy}$, qui peut être rendu par « lisière » (ou « les deux lisières ») de la Vallée et du Delta ¹⁴⁷. Les textes précisant sa nature insistent sur les offrandes en provenance de la limite intérieure de la zone cultivable et habitable, pour le domaine funéraire du mort.

Mastaba de Gemnikai ¹⁴⁸ :



D'après VON BISSING 1905-1911, p. 16.

[M] $\beta\beta \underline{nd-hr} \underline{rnpw.t} \underline{nb(.t)} \underline{jnn(w).t} \underline{m} \underline{hw.wt=f} \underline{m} \underline{njw.wt=f} \underline{n(y.w)t} \underline{T\beta-Mhw\beta m^c(w)}, \underline{hw.wt-k\beta=f} \underline{n(y.w)t} \underline{jmj.t} \underline{tnw.wj} \underline{n(y.w)t} \underline{pr-d.t}$.

« Voir l'offrande de tous les (produits) végétaux qui sont amenés de ses (défunt) domaines et de ses villes du Delta et de la Vallée, ainsi que de ses temples funéraires/chapelles des offrandes de l'intérieur des (deux) lisières du domaine funéraire ».

145. Cette dénomination est celle employée dans la grammaire de GRANDET ; MATHIEU 2003 : 78-79 pour désigner « une réalité possédant une certaine extension, comme une entité géographique, un groupe humain, une période de temps ou un ensemble de choses ». $R \underline{dr}(w)=f$ appartient à l'une de ces expressions, en lien avec la spatialité.

146. Mais non de manière exhaustive. Voir encore l'appellation spécifique de $r(\beta)-\beta g\beta w$, « porte étroite », à partir de la VI^e dynastie, pour faire parfois référence à la première cataracte. Voir SOMAGLINO 2010b : 4 et n. 3. L'auteure, p. 8 et n. 20, évoque également celle de « porte des pays étrangers » pour les régions de Beni Hasan et d'el-Bersheh, aux débouchés de pistes caravanières les connectant à des réseaux commerciaux africains et/ou asiatiques.

147. Sur $\underline{tnw}$, $\underline{tn.wy}$, voir principalement EDEL 1956 : 68-74, ainsi que l'étude de DIEGO ESPINEL 2006 : 276-280 ; SÉGUIER 2018 : 86-94, et notamment les p. 86-88. La traduction « lisière » est reprise de l'étude de MATHIEU UTP, notice $\underline{Tnw}$.

148. Chef de la justice et Vizir, époque de Têti. Inscriptions de la chambre II, paroi F (l. 93). *Bibliographie* : PM III-2, 524 ; VON BISSING 1905-1911 : pl. 19a-b (planches photographiques), p. 16 (hiéroglyphes), p. 2 (traduction). La ligne d'écriture correspondante se situe devant le magistrat exécuté de plein pied, placée verticalement.

Mastaba de Thethou ¹⁴⁹ :



D'après FIRTH ; GUNN 1926, p. 154.

Jn n=f nd-hr, jnn(w).t n=f jn msw.w=f, sn.w=f, hm.w-k3=f nw d.t=f, m hw.wt=f m njw.wt=f n(y.w) t Šm^c(w) T3-Mhw, jmj(.wt) tnw.wj.

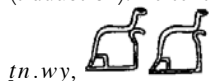
« Aller chercher pour lui (le défunt) l'offrande, (à savoir) ce qui est amené pour lui par ses enfants, ses frères, et ses employés du domaine funéraire de son corps-*d.t*, de ses domaines et de ses villes de la Vallée et du Delta, qui sont à l'intérieur des [*hw.wt, njw.wt*] (deux) lisières ».

Outre le contexte, ces deux exemples ont été choisis parmi d'autres ¹⁵⁰ pour leurs graphies. Le terme *tn.wy* y est globalement écrit au moyen du signe du cobra (I10) sur un pavois avec une plume fichée dans son corps ¹⁵¹, reposant sur un bâton de type sceptre-*hq3* (signe de la houlette S38-39) ainsi que soit sur le signe d'une borne, à l'image des graphies des Textes des Pyramides pour le mot ¹⁵² ou pour *js.t* par exemple, soit sur le signe du flanc de colline (N29). Ces deux derniers signes sont, rappelons-le, des variantes de déterminatifs pour *t3š* pour la même période.

Outre ce rapprochement graphique notoire, le § 1236 [TP 524] ¹⁵³ offre qui plus est une association sémantique directe entre *tnw* et la borne-*js.t* servant habituellement à marquer la frontière-*t3š* :

149. Chef de la justice et Vizir, fin de la VI^e dynastie. Inscriptions de la chapelle, mur nord (sous les deuxième et troisième registres). *Bibliographie* : PM III-2, 537 ; FIRTH ; GUNN 1926 : 154-155 (hiéroglyphes et traduction).

150. Voir également le mastaba de Khentika Ikhekhi, Chef de la justice et Vizir, Inspecteur des prophètes des pyramides de Téli et de Pépy I^{er}. Inscriptions de la chambre III, mur sud (l. 94). *Bibliographie* : PM V, 508 ; JAMES 1953 : pl. 14 (hiéroglyphes), p. 49 (traduction). Le texte est situé entre les frises d'offrande, en partie sous le siège du magistrat représenté de plain-pied. Graphie de



tn.wy, Mastaba de Méhou, Chef de la justice et Vizir, époque de Pépy I^{er} et post. Inscriptions de la chambre des offrandes, mur sud (l. 42, T. 298) et mur nord (l. 44, T. 349). *Bibliographie* : PM III-2, 619-622 ; VON HARTWIG 1998 : pl. 56, 60-62 et pl. 64, 68-70 (planches photographiques), p. 178 et p. 190 (hiéroglyphes et traduction). Graphies de *tn.wy*,

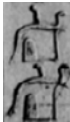
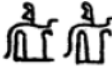


151. L'absence de plume du deuxième cobra dans la version du mastaba de Gemnikai est vraisemblablement due à un manque



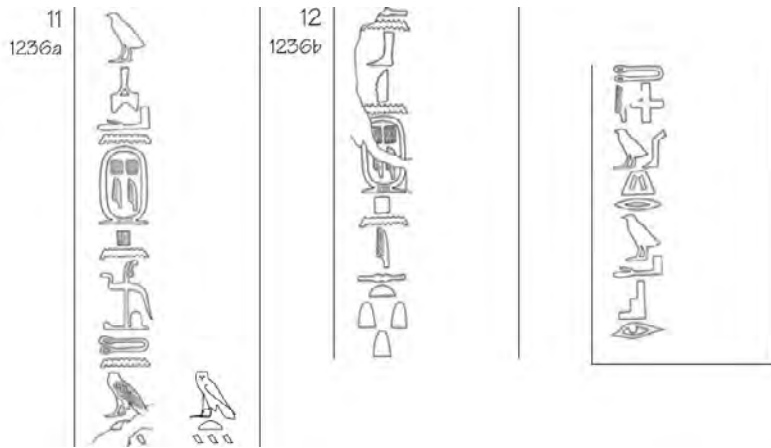
de place. Se situant en fin de ligne, un tassement des signes se repère assez bien sur l'original. Hiéroglyphes extraits de la planche photographique de VON BISSING 1905-1911 : pl. 19a.

152. Voir l'exemple du § 279a [TP 254] : « Les (deux) lisières se rassembleront, les (deux) rives se réuniront » (*dm d tnw.wj, sm3*

jhm.tj). Pour *tn.wj*, , version d'Ounas ; , version de Téli. Pour *jhm.tj*, , version d'Ounas ;

, version de Téli. Ce dernier insiste sur la partie montagneuse (haut plateau) de la Vallée, et non les rives du Nil, ce qui précise bien ici la nature de la limite à accorder à *tn.wy*.

153. P/C ant/W 64 ; B/F/S (en cours d'étude). Aussi, formule parallèle du § 2247c [TP *724] (N/A/E inf 19-26), partiellement conservée.



$W\bar{d}^c n (P)/ pn \bar{t}nw(.w)=\bar{t}n, m(w)t.w,$
 $snb n (P)/ pn js.wt=\bar{t}(n), jmj.w-rd, \bar{d}rw(.w) \text{ } ^c Wsjr.$
 (Ritualiste) « Ledit Pépy a tranché vos lisières, morts,
 ledit Pépy a renversé vos bornes- $js.wt$, opposants, subordonnés d'Osiris ».

Le mot *t3š* n'apparaît pas dans l'extrait, mais plusieurs éléments le rapprochent de *tnw* : la mise en parallèle de *tnw(w)* et d'*js.wt* ; leurs graphies qui affichent toutes deux le signe de la stèle-borne ¹⁵⁴ ; le thème du jugement, avec la formulation *wd^c tnw*. Ce type de délimitation, faisant référence au jugement séparant deux partis a été développé avec notamment *t3š* et *wpj* dans **2.2.3**. L'emploi de *wd^c* dans le contexte sémantique secondaire de *t3š* ne se rencontre que deux fois, pour qualifier le statut des vizirs ¹⁵⁵, mais il n'en demeure pas moins qu'il participe à la thématique judiciaire.

Ces quelques considérations permettent de mettre en avant les liens et les rapprochements potentiels entre *tnw/tn.wj, js.t* et *t3š*, dans la logique d'une frontière d'origine naturelle. Elles contribuent à expliquer en partie pourquoi *t3š* est relativement absent dans l'expression de ce type de limite, étant donné qu'il peut être remplacé par d'autres termes peut-être mieux adaptés au contexte. À cette époque, il apparaît que *tnw* et *t3š* partent d'une même logique de délimitation naturelle rendue par le relief (flanc de colline N29), ou du moins qu'elle appartient à un même substrat conceptuel de ce type de limite (une élévation). Dans les deux cas, cette idée est ensuite renforcée par l'intervention humaine, qui non seulement utilise l'élévation comme un marqueur spatial, mais peut aussi superposer des limites artificielles aux frontières naturelles en érigeant des bornes ou des constructions plus élaborées telles que des tours de guet, des murs, etc. Elle correspond à l'inscription du territoire politique dans la topographie physique. Voyons à présent l'identité matérielle de *t3š*, qui découle de ce premier développement.

2.3.2. Une limite physique anthropique

Prenant théoriquement comme fondement la délimitation naturelle d'un relief par contraste avec une étendue (de terre plane ou d'eau, voir 2.2.2), *t3š* s'inscrit comme une limite évidente du monde phy-

154. Déterminatifs issus du crédit photographique de BERGER-EL NAGGAR ; LECLANT ; MATHIEU ; PIERRE-CROISIAU 2010 :



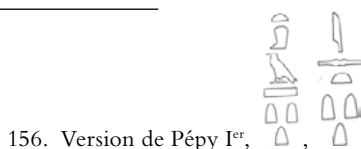
155. Inscription de Âhanakht, *wd^c(w) sp3.wt*, « celui qui départage les provinces » (**doc. 15**, l. 11) ; stèle de Montouhotep, *hr(j)-tp n(y) wd^c(w)-md.t*, « le supérieur de celui qui juge » (**doc. 19**, l. 3).

sique. Ce type de limite (terrestre) est notamment rappelée par ses déterminatifs (flanc de colline N29 Δ , section de terrain irrigué N23 Ξ , langue de terre oblique N21 $\curvearrowright$; voir 2.1.2). Le pharaon, héritier du créateur, poursuit son œuvre en organisant la matérialité terrestre. Cela induit la définition à donner à la limite matérielle que représente *t3š*, à savoir la continuation pérenne de la limite physique originelle, ainsi que la duplication de son principe pour les formes d'organisation de l'espace (voir 2.1.3).

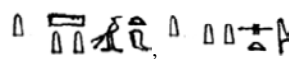
L'homme s'est approprié la frontière-*t3š* en en faisant un repère territorial qui reflète à la fois le principe et la forme du relief d'origine naturelle, en construisant des élévations. Le déterminatif de *t3š*, aux plus hautes époques, mais également au début du II^e millénaire, est ainsi caractérisé parfois par une stèle-borne. En outre, d'autres formes de limites matérielles, notamment des constructions plus complexes et défensives, seront également abordées dans cette partie. Enfin, nous considérerons la frontière à la fois physique et conceptuelle représentée par le regroupement humain, tel que la cité, en tant que délimitation géographique.

Les mentions de *t3š* recourant à la stèle-borne sont peu nombreuses dans la documentation, mais sans équivoque. Elles apparaissent dès l'époque des Textes des Pyramides (TP 510, **doc. 4**) : « Ses (au roi) bornes-*(m)t3š.w* cesseront d'exister, ses bornes-*js.wt* ne seront pas (re)trouvées ». La question du *m*-préfixe devant *t3š* est exposée dans le commentaire de la formule. Cela ne diminue en rien le fait que le passage exprime l'abolition de limites physiques pour le défunt, alors qu'il est dans le cadre de son ascension céleste. Ces limites sont caractérisées par des bornes, dont les déterminatifs des mots qui les emploient remémorent celui du tas de grain (M35)¹⁵⁶ et se rapprochera de celui de la stèle (O26) (voir en annexe le Tableau 2). Dans les textes funéraires, les bornes-*js.wt* semblent être utilisées pour délimiter l'espace funéraire ou pour marquer une opposition avec l'espace cultivé, comme le suggère la comparaison avec la lisière-*tnw* dans le TP 524¹⁵⁷.

Or d'autres attestations rapprochant *t3š* de *js.t* montrent des emplois plus génériques¹⁵⁸, confortant *t3š* en tant que limite matérielle en relation avec le bornage territorial (voir aussi 3.1.1). Il s'agit des inscriptions des vizirs Âhanakht et Montouhotep (**doc. 15** et **doc. 19**), datées de la fin de la XI^e dynastie et du règne de Sésostri I^{er}¹⁵⁹. Dans les deux cas, le premier représentant de l'État après pharaon est « celui qui établit les bornes-*js.wt* frontières » (*smn(w) js.wt t3š.w*). En plus du contexte qui fait intervenir le bornage à l'échelle régionale et locale pour la division de la terre, la graphie de *t3š* conservée chez Montouhotep montre un nom composé (*js.wt-t3š.w*), avec les déterminatifs des bornes mis pour *t3š* (). La borne sert de frontière et la frontière est donc une borne. *T3š* en tant que stèle-borne est également rappelée dans la graphie du texte d'Amenemhat-Amény à Beni Hasan



156. Version de Pépy I^{er},  ; version de Pépy II, .



157. Voir *supra* en 2.3.1 : (§ 1236) *Wd^c n (P) / pn tnw(.w) = tn, m(w)t.w, snb n (P) / pn js.wt = t(n), jmj.w-rd, drw(.w) ^c Wsjr*. [Ritualiste] « Ledit Pépy a tranché vos lisières, morts, ledit Pépy a renversé vos stèles-*js.wt*, opposants, subordonnés d'Osi-ris ».

158. Sur les différents emplois du bornage en tant que limite, voir 3.1.1.

159. Un document supplémentaire pourrait être ajouté pour la période, mais sa datation n'est pas complètement assurée, bien que le monument ait fait l'objet d'une réévaluation récente. Voir DAVOLI 2018 : 53-64, où il est question d'une stèle de 2,10 x 0,88-

0,80 x 0,48-0,40 m en granit noir, inscrite sur ses deux côtés, retrouvée au Fayoum. Il y est question de *t3š* () comme possible limite administrative et/ou religieuse de la région du lac. Le terme est associé à , pour désigner la stèle sur laquelle il est gravé 4 fois en tout.



(**doc. 20**), en tant que limite de province (). Enfin, *t3š* peut être associé à un autre type de stèle (*wḏ*) dans ses prérogatives liées au bornage. Il a été vu comment ce genre de document a pour origine la parole royale, source de loi, retranscrite dans la pierre synonyme d'éternité, sous forme de stèle, à la suite de l'étude des cas des stèles de l'an 16 érigées sous Sésostri III en Nubie, ainsi que l'hymne du papyrus Kahoun (voir **2.2.3**). La biographie de Khnoumhotep II à Beni Hasan (**doc. 24**) met en évidence l'association de *t3š* et de *wḏ* à l'échelle régionale, tout comme la graphie utilisée dans le témoignage antérieur d'Amenemhat-Amény, probablement avec le déterminatif O26. Les stèles-*wḏ.w* sont évoquées dans les extraits traduits chez Khnoumhotep II aux l. 21, l. 32, l. 42, l. 48, l. 137, et l. 141. Le rapprochement direct avec *t3š* se fait aux l. 40-43, l. 48-50 et l. 137-143 : « Faire qu'une cité connaisse sa frontière par rapport à une autre cité, que leurs stèles-*wḏ.w* fussent rendues parfaites comme le ciel » ; « Ayant établi les stèles-*wḏ.w* méridionales de sa frontière par rapport à la province du Lièvre, sa (frontière) septentrionale par rapport à la province du Cynopolite » ; « Plaçant la stèle-*wḏ* à sa frontière méridionale, rendant la (stèle) septentrionale parfaite comme le ciel, et établissant sur les champs des basses-terres un total réuni de 15 stèles-*wḏ*, établissant (ainsi) sur ses terres arables du nord sa frontière par rapport à la métropole-*W3bw.t* ». L'intervention royale se traduit par la réactualisation des frontières territoriales de provinces, de cités et de terres arables au moyen de stèles-*wḏ.w* frontières, marqueurs spatiaux témoins des décisions normatives du pouvoir, reflet de l'ordre cosmique (*smnh wḏ.w=sn mj p.t*) et de son organisation juste et équitable, comme l'a fait le créateur (le roi est comparé à Atoum). Encore une fois ici, le texte montre que la réalité matérielle se veut proche – voire le prolongement – de la réalité divine et des lois qui la régissent. *T3š*, en tant que limite territoriale issue de cette même logique, participe à la matérialisation de ce lien.

L'idée de *t3š* en tant que frontière matérielle du bornage se poursuivra et s'étendra notamment sous les empires thoutmoside et ramesside ¹⁶⁰, dans l'expression bien connue des stèles-frontières (ou de victoires) marquant les limites extrêmes du pays, dont le témoignage de Sésostri III en amont de la deuxième cataracte du Nil en est déjà un exemple abouti ¹⁶¹.

La limite matérielle *t3š* se rapporte également à des constructions.

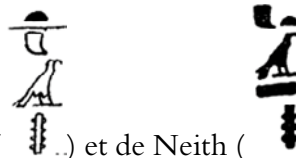
Le terme *mnw* ¹⁶², en tant que « monument », « mémorial » ou « œuvre », fait d'ailleurs référence à *wḏ* dans le document de Khnoumhotep II (**doc. 24**, l. 132). Il est plus explicitement associé à la stèle-frontière de Sésostri I^{er} (**doc. 17**), qui aurait marqué la frontière nord de la deuxième province de Haute-Égypte et la frontière sud de la troisième : « (Ce qu')il (le roi) a fait comme fondation, (à savoir) réaliser la frontière nord (de la province de) *Nhn* et la sud (de la ville) de *Swny.t* ». *Mnw* désigne ainsi la réalisation du roi qui correspond à la présente stèle-frontière.

L'élaboration de constructions plus importantes en lien avec *t3š* se rencontre dès les Textes des Pyramides, avec le déterminatif graphique du mot dans le §1770c [TP 626] = §2265b [TP 735] (voir **2.1.2**,

160. Voir principalement GALÁN 1995 : 146 et suiv., ainsi que la conclusion p. 153-154 ; LIVERANI 1990 : 59 et suiv., la n. 1 renvoyant entre autres à un article d'A. Spalinger et à un tableau récapitulatif des stèles dites de victoire.

161. Le concept est également présent, sans la mention de *t3š*, dès au moins la III^e dynastie, avec les stèles vraisemblablement pour partie funéraires du complexe de Djéser (voir **3.1.1**). Relever également qu'un certain nombre de ces stèles, que l'on peut caractériser comme « frontière », mais ne faisant pas appel à *t3š*, sont à prendre en considération dans l'ensemble de la documentation. Voir pour exemple celle du musée du Caire (JE 35256), usurpée par Neferhotep I^{er}, durant la XIII^e dynastie à Abydos, qui aborde le récit d'une délimitation par quatre stèles-bornes (*wḏ.w*) d'un espace sur la route d'Umm el-Qaâb contre la construction de tombes privées (LEAHY 1989 : 41-60).

162. *Wb* II, 69, 9-71, 2 ; *AnLex* 77.1709, 78.1714, 79.1204.



doc. 3). Les versions de Pépy II () et de Neith () pointent la délimitation (*t3š*) des *nb.wt* selon la référence bâtie (élévation) d'une enceinte bastionnée (signe O36). La logique d'une élévation comme marqueur spatial, issue de l'intervention humaine et déjà présente dans l'idée de la borne, se manifeste dans la construction de monuments plus imposants ; avec leur fonction militaire, ils sont étroitement liés à la protection de *t3š* (voir 4.1.3).

La limite matérielle la plus aboutie, en rapport avec cette conception, est celle du mur défensif, et par voie d'extension de la forteresse. Outre l'exemple graphique du TP 626/735, la fin du III^e millénaire ne semble fournir qu'une évocation très succincte du rapprochement de *t3š* avec ce type de construction dans les textes qui nous sont parvenus. De même que pour la limite d'inspiration naturelle (voir 2.3.1), les auteurs ne semblent pas présenter le besoin de thématiser cette conception de la frontière, qui est en quelque sorte un pis-aller : l'élaboration d'un mur est une limite matérielle usuelle de la propriété. Rapportée à l'espace égyptien, cette conception prend forme selon l'essaimage de verrous territoriaux. La stèle d'Antef II (**doc. 14**), à l'époque de luttes territoriales entre le nord et le sud, relate ainsi les faits : « J'ai saisi la province de *T3-wr* au complet, ouvert toutes ses forteresses-*jth.w* et j'en ai fait (en tant qu')une porte derrière moi ». La mention de la frontière-*t3š* apparaît juste avant ce passage, comme limite nord de la province de *W3d.t*. La stratégie de conquête sudiste s'appuie effectivement sur des structures défensives associées à des points limitrophes du territoire. Même si l'exemple de la stèle d'Antef II aborde la désignation d'une limite naturelle (*jn.t*, voir *supra*) liée à *t3š*, l'essentiel de la conquête et de l'établissement des frontières territoriales demeure un acte matériel accompli par l'homme, qui s'approprie ainsi l'espace (nom de *Hsj* donné à la vallée).

Le témoignage de la stèle d'un autre Antef (**doc. 29**) alimente la question. Y figure l'intervention d'un représentant du pouvoir pour la consolidation des frontières (*srwd t3š.w*) sud, vraisemblablement dans la région de Bouhen, durant le règne d'Amenemhat III. Il est question plus précisément d'une « attribution de briques acheminées pour la muraille qui est dans Les-Murs-(d'Amenemhat)/-justifié ». Le rapprochement entre la consolidation de la frontière et cet ouvrage défensif (*snb.t*) de la couronne est sans équivoque et souligne la partie matérielle et concrète de la conception de *t3š*. Elle prend la forme de murs composant une fortification, et à une échelle plus large d'un réseau de structures défensives plus ou moins importantes, établies selon la logique de la topographie naturelle ¹⁶³. L'exemple le plus édifiant dans la documentation abordée avec *t3š* se retrouve dans la stèle de l'an 8 de Sésostri III à Semna (**doc. 25**). Sanctionnant la réalisation de la frontière sud du pays, la stèle nous apprend que c'est par le contrôle établi au moyen de fortifications (*Jqn* pour Mirgissa et *Hh* pour le réseau des forteresses de Semna) que vont être canalisés les échanges avec les populations nubiennes. Enfin, la stèle Oronarti (**doc. 27**) est également très claire entre les rapprochements de *t3š*, de *wḏ* et de la construction d'une forteresse *mnw* comme aboutissement de la réalisation de la frontière ¹⁶⁴.

L'empreinte matérielle de la frontière-*t3š* par le biais de constructions défensives est donc consacrée à la fin de la période étudiée, mais son origine remonte vraisemblablement au moins à l'époque de la

163. Voir en ce sens la bibliographie donnée dans la n. 53 de l'introduction générale (chapitre 1). Les exemples des réseaux de forteresses du nord-est (chemins d'Horus) et du sud (en amont de la deuxième cataracte, avec Semna-sud, Koumma, Semna, Oronarti, Shalfak) sont caractéristiques.

164. L. 1-2 : « Décret réalisé en l'an 16, le troisième mois de la saison de la germination, (le premier jour), lorsqu'a été bâtie la forteresse Celle-qui-repousse-les-nomades. J'ai réalisé la frontière, (navigant) au sud de (celle de) mes ancêtres ».

monarchie memphite ¹⁶⁵. Il ne va cependant pas de soi qu'un ouvrage défensif limitrophe du pays, voire sanctionnant la présence égyptienne loin de la vallée (comme le fort de tell Ras-Budran ¹⁶⁶ ou celui de tell es-Sakan ¹⁶⁷), soit systématiquement synonyme de frontière dans la mentalité égyptienne, dont le pré carré reste avant tout centrée sur la vallée du Nil, en particulier pour les plus hautes époques. Retenons néanmoins que *t3š*, que ce soit une borne funéraire ou un monument, a pour vocation à être marqueur paysager du territoire.

Un dernier examen de sources concernant la limite matérielle représentée par *t3š* établit un lien avec sa conception théorique qui sera développée dans la partie suivante (voir **2.3.3**). Dans cette optique, la frontière non seulement délimite les regroupements humains, mais se trouve également incarnée par eux.

À nouveau, le texte de la biographie de Khnoumhotep II (**doc. 24** et *supra*) est riche d'informations. Il fait allusion à la reconnaissance de la frontière d'une cité (*njw.t*) avec sa voisine, impliquant des registres écrits archivistiques comme référents normatifs, mais touche aussi à la répartition des territoires agricoles de ces zones urbaines. Les limites sont ici marquées par les stèles-*wḏ.w*. Elles délimitent des terroirs, des ressources, ainsi que des regroupements de population et leurs lieux de vie. Les frontières d'une cité (et de ses territoires – urbain, agricole) peuvent donc varier, et leur extension (*swšh t3š*) est synonyme de prospérité (biographie de Néferkhnoum à Deir Rifeh, **doc. 31**). À l'inverse, *t3š* en tant que limite matérielle peut être évoquée par le nom même d'une cité, et de ce qu'elle représente. La stèle-frontière de Sésostri I^{er} (**doc. 17**) marquait « la frontière nord (de la province de) *Nḥn* et la sud (de la ville) de *Swny.t* », tout comme une frontière est réalisée par rapport à la métropole-*W3bw.t* chez Khnoumhotep II (*supra*). Même si matériellement la frontière dont il est question appartient au bornage, il n'en demeure pas moins que la cité, en tant qu'emprunte physique que laisse une population sur le territoire, sert de support à ce type de limite. Un dernier exemple se retrouve chez le gouverneur d'Assiout Tef-Ibi (**doc. 11**) : le texte se trouve partiellement en lacune, mais la mention de *t3š* est précédée par l'évocation de la cité d'Éléphantine (*3bw*) dans l'allusion à des mouvements de troupes militaires. En tant que ville-frontière de la région de la première cataracte dès la première dynastie ¹⁶⁸, il ne serait pas surprenant de la voir citée comme limite sud en conjonction ou en parallèle de *t3š*.

L'idée de la cité comme limite matérielle de *t3š* est donc à la fois une réalité physique, en tant qu'organisation et gestion de l'espace différente de celle d'une autre cité ou d'un espace inhabité, et conceptuelle, en tant que désignation et représentation d'un ensemble. Dans les deux cas, l'humain est à l'origine de sa conception.

2.3.3. Une limite conceptuelle

Comme l'exprime Helck dans sa définition de la frontière du *Lexikon*, *t3š* est « initialement une ligne imaginaire (*gedachte Linie*), où se terminent les champs, les lieux, les provinces et enfin l'Égypte elle-même » ¹⁶⁹.

165. Selon Cl. Somaglino, « le vocable *mmw* apparaît à l'Ancien Empire (fin de la IV^e dynastie) dans des titres administratifs ». « L'emploi du déterminatif de la tour indique qu'il s'agissait d'un établissement fortifié. L'un d'entre eux était sans doute établi sur la frontière orientale du Delta, non loin de l'entrée du ouâdi Toumilat, un autre peut-être aux limites du Fayoum. ». Citation extraite de la notice « Menenou » sur le site <https://systop.hypotheses.org/358> (dernière consultation septembre 2024).

166. TALLET ; MAROUARD 2016 : 135-177, sur deux installations en Mer Rouge, Ras Budran étant un point d'accès fortifié au Sinaï servant de base pour les expéditions minières.

167. MOELLER 2016 : 78-80 pour une approche générale et de la bibliographie. La forteresse serait située à 5 km au sud de Gaza et aurait été occupée autour de 3300-3000 avant notre ère, durant la dynastie 0. Elle pourrait s'apparenter à une sorte de colonie sécurisant les échanges avec le Proche-Orient.

168. Pour une approche historique et archéologique, voir SCHLOTT-SCHWAB 1981 : 70 et suiv. Voir aussi TÖRÖK 2009 : 54-58 ; LISZKA ; KRAEMER 2016 : 186-188.

169. *L'Á II* : 896.

La frontière est ainsi avant tout une construction de l'esprit, tantôt attractive, tantôt répulsive, tantôt structurante, tantôt faisant obstacle. Elle peut revêtir la forme d'une barrière mentale liée au milieu physique, comme le franchissement de reliefs montagneux ou de marécages inhospitaliers, synonymes de difficultés de mobilité et de dangers potentiels inhérents à l'environnement. Elle est de la sorte susceptible d'être fantasmée par la peur du mystérieux et de l'inconnu. Maniée par l'appareil politique, elle devient une limite institutionnelle (voir **3.1.2**) : provinces et cités, par exemple, concentrent populations et activités selon des frontières établies par l'autorité gouvernante afin d'organiser la gestion des ressources et des biens, tout en les protégeant. Les érections de forteresses aux frontières du pays, tout comme les stèles de victoires ou d'autres monuments marqueurs du paysage (statues), représentent également une limite psychologique pour l'étranger que le discours des stèles de Sésostri III (**docs. 25-27**) met en avant. En ce sens, ce peut être une limite identitaire (*t3š* comme élément de différenciation, voir **3.2.3**), séparant ce qui est proprement égyptien de ce qui ne l'est pas, opposant le monde civilisé, domestiqué, organisé, à celui de l'étranger considéré comme inférieur et chaotique.

Afin de rentrer plus concrètement dans la thématique de cette partie, l'exemple de la cité comme désignation à la fois physique et conceptuelle de *t3š* (fin du **2.3.2**)¹⁷⁰ offre un premier aperçu d'une limite (de lieu) qui a comme origine la pensée de l'être. En tant que regroupement humain sur un territoire, l'organisation spatiale y est contrôlée et ordonnée, ainsi que l'établissement de frontières bornées. *In fine*, cet ensemble sert parfois de désignation conceptuelle pour la frontière.

Nommer un espace ou un lieu est un usage logique et pratique en place de faire référence à une limite spatiale, voire de la substituer. Comme l'a rappelée l'étude de la limite naturelle (voir **2.3.1**), les exemples de la frontière établie au ouâdi (de) *Hsj* (**doc. 13** de la stèle de Djari et **doc. 14** de la stèle d'Antef II) montrent que la dénomination de cette vallée concerne l'emplacement de la nouvelle frontière du pouvoir thébain, alors que la terre de *J33* (**doc. 22** de Sinouhé) correspond à l'ensemble territorial pris des terres limitrophes de la contrée d'Amounenchi. Encore, la mise en parallèle de *Jdb.wy* et de *t3š* dans le papyrus de Kahoun (**doc. 28**, recto, l. 11) permet de faire allusion aux frontières du pays, alors que le territoire égyptien est susceptible d'être rendu par de nombreuses appellations (*Km.t*, *t3.wy*, *Jdb.wy*, *Sp(3).tj...*) sans pour autant faire référence à ses frontières. Ces rares exemples soulignent la relation évidente entre un territoire et les limites qui le définissent, limites territoriales désignées ici par *t3š* uniquement pour répondre au besoin du contexte. Autrement, il n'est pas nécessaire de les exprimer, la mention de l'espace, du territoire ou du lieu se suffisant à elle-même.

Les éléments de la topographie naturelle, eux-mêmes semblant être à l'origine de *t3š* (voir **2.2.2**), issus de la conception divine du monde terrestre, sont ainsi une source foisonnante pour caractériser les espaces. Ils forment une dialectique constante entre la réalité physique et conceptuelle, dont la limite se nourrit pour être exprimée ou induite. En ce sens, *t3š* est employé occasionnellement pour faire référence à la délimitation du domaine céleste divin, habituellement plus en rapport avec *dr(w)* et la limite des deux mondes (terrestre et céleste) dans l'expression de l'Horizon (**doc. 1**) : « Tu (défunt) départageras les dieux et tu borneras l'étendue céleste entre les Deux-Puissants ». Le bornage du territoire divin, visible selon la perception du ciel et de ses étoiles dans ce cas, est un rappel des prérogatives royales terrestres sur l'espace de la création.

L'orientation par les étoiles ainsi que par des références de topographie naturelle (montagnes) ou hydrographiques (cours du Nil) sont également des points de repères spatiaux essentiels dans la mentalité égyptienne, qui sont intrinsèquement liés à certains contextes de *t3š*. Ainsi, le point cardinal sert de référence structurale de l'espace, suivant l'orientation de l'horizon. Ils sont régulièrement apposés à *t3š*

170. Voir également les développements du chapitre à **3.1.2**, qui abordent *t3š* en tant que limite institutionnelle, et notamment ses relations avec la province-*sp3.t* et la cité-*njw.t*.

afin de préciser sa spatialité dans la division théorique (localisation dans l'espace), mais également et réelle (bornage), qu'elle occasionne.

Le texte de Tef-Ibi évoque la frontière sud dans un contexte lacunaire dans lequel des mouvements armés ont lieu (**doc. 11**). La stèle d'Antef II (**doc. 14**) fait allusion à la frontière nord des possessions du pouvoir thébain à la province de *W3d.t*. La stèle-frontière commanditée par Sésostris I^{er} servait de délimitation nord de la province de *Nhn* et sud de la cité de *Swny.t* (**doc. 17**), alors que le roi, dans les *Mémoires de Sinouhé* (**doc. 22**) est celui « qui a élargi les frontières » et qui « va conquérir les pays méridionaux, sans (même) se préoccuper des contrées étrangères septentrionales ». Le gouverneur de province Amenemhat-Amény quant à lui a « cultivé tous les champs de labour de la province de l'Oryx jusqu'à sa frontière méridionale et septentrionale » (**doc. 20**), alors que la biographie de Khnoumhotep II (**doc. 24**) rapporte que le roi a « établi les stèles-*wḏ.w* méridionales de sa frontière par rapport à la province du Lièvre, sa (frontière) septentrionale par rapport à la province du Cynopolite » ou qu'il a placé « la stèle-*wḏ* à sa (ville / cadastre) frontière méridionale, rendant la (stèle) septentrionale parfaite comme le ciel », « établissant (ainsi) sur ses (gouverneur) terres arables du nord sa frontière par rapport à la métropole-*W3bw.t* ». Encore, la « frontière méridionale » du pays est nouvellement établie en l'an 8 de Sésostris III à Semna (**doc. 25**), et réaffirmée en l'an 16 de son règne (**doc. 26** et **doc. 27**). Dans le TS 595 (**doc. 6**), des places d'exécutions aux pôles cardinaux sud et nord ont été dédiées aux troupes de Seth à la suite de leur départage par le défunt pour les massacrer.

Ces nombreuses mentions des points cardinaux sud et nord, en relation avec *t3š*, soulignent la diversité des contextes auxquels ils participent. Ils permettent d'affiner la localisation des limites conceptuelles que représentent les frontières d'une cité, d'une province, voire du pays. En clarifiant la position cardinale de la frontière, elles contribuent à préciser l'organisation territoriale, ou renvoient à des conquêtes et à des luttes territoriales.

Sud et nord sont au cœur des préoccupations spatiales des textes des premiers millénaires de l'histoire égyptienne ayant recouru à *t3š* pour parler de la frontière territoriale. Ils sont le reflet à la fois de la spatialité naturelle de l'Égypte, très allongée du sud au nord avec une artère principale de communication (le Nil), de son relatif isolement face à de grandes puissances limitrophes de son territoire, ainsi que de ses intérêts et besoins économiques qui la pousse à organiser ses regroupements humains, à mettre en valeur ses terres agricoles et à sécuriser ses échanges tout comme ses accès aux matières premières vers des espaces qui ne sont que le prolongement naturel de la vallée (en amont vers la Nubie, au nord-est avec la plaine côtière menant au Levant).

Ces considérations soulignent, *a contrario*, le peu de références à l'Occident et à l'Orient en lien avec *t3š* pour ces époques. Elles sont en partie expliquées par la présence des déserts et de leurs faibles densités de populations, surtout nomades, ne présentant pas de risques importants pour le contrôle opéré par le pouvoir central¹⁷¹. Les territoires de marge, et en particulier les terres oasiennes, ont néanmoins été sécurisés (texte de la stèle de Dédou-Iqou sous Sésostris I^{er}, **doc. 21**) et mis en valeur par la couronne, comme le montrent les traces écrites des divers représentants du pouvoir sur place¹⁷² et les vestiges d'occupations qui y ont été mises au jour¹⁷³. Quant aux terres intérieures, le texte de la tombe de Khnoumhotep II (**doc. 24**) illustre l'absence de nécessité particulière d'aborder la frontière *t3š* pour un

171. SOMAGLINO 2023 : 2. Le titre de l'introduction évoque une frontière occidentale de nature « diffuse ».

172. ESPOSITO 2014. Voir également les archives, surtout composées par des tablettes d'argile et des sceaux, parlant de la vie quotidienne du palais, ainsi que de la registration des morts : PANTALACCI 2013 : 197-214.

173. Voir l'exemple remarquable de l'oasis de Dakhla, avec le palais des gouverneurs d'Ayn Asil de l'époque de Pépy II (SOUKIASIAN ; WUTTMANN ; PANTALACCI 2002), l'occupation artisanale de la fin de l'Ancien Empire et de la PPI (SOUKIASIAN *et al.* 1990), ou encore son habitat de la fin du Moyen Empire et de la DPi (MARCHAND ; SOUKIASIAN 2010). Voir également sur ce site, JEUTHE 2012 ; JEUTHE 2018. Pour une vue récente générale en rapport avec la frontière, PANTALACCI 2023.

environnement naturellement délimité : « il a divisé le grand fleuve en son milieu, ses eaux, ses terres arables, ses bois de tamaris et ses sables jusqu'à être bordé par les plateaux désertiques de l'Occident ». La référence cardinale est néanmoins présente, se suffisant à elle-même pour évoquer une limite théorique. Il a également été vu que ce type de frontière naturelle pouvait être rendu par d'autres termes que celui de *t3š* (voir 2.3.1 et le cas de *tnw/tn.wy*). Seul le texte de Médamoud, tardif dans la documentation, fait allusion à des actes écrits enregistrant les frontières de ce qui semble être des parcelles cultivables du temple de Montou, selon les quatre directions cardinales nécessaires à leur localisation (**doc. 33**). Est et ouest restent donc moins thématiques dans l'environnement de *t3š* que le sud et le nord, suivant l'intérêt porté par les textes à relater des événements à des frontières conceptuellement évidentes et peut-être moins problématiques pour l'activité humaine et le réseau politique.

La frontière en tant que limite conceptuelle sert donc avant tout à préciser des conquêtes et des (ré)ajustements territoriaux. Elle est le fruit de la pensée humaine qui nécessite un cadre structurant la spatialité dans une optique d'appropriation (mentale et réelle) de l'espace. La dénomination d'espaces entre dans cette logique, dont l'expression de *t3š* n'est que le prolongement, souhaitant marquer ce désir d'appropriation qui est au cœur du conflit de l'existence. À l'instar du créateur préexistant au Noun primordial et organisant son œuvre, l'homme organise la création à différentes échelles et l'administre, selon une conception du monde héritière de ses pensées et croyances.

De la sorte, *t3š* correspond à l'expression d'une délimitation clairement anthropique et institutionnelle servant les fins politiques du pouvoir égyptien dont nous allons à présent aborder les usages.

3. Les usages de *t3š*

3.1. DÉLIMITER L'ESPACE POUR MIEUX L'ORGANISER

La délimitation de l'espace transparaît dans les sources au moyen de l'arpentage et du bornage, dans le but d'une appropriation du territoire. Cette forme de mainmise spatiale, encore loin d'une cadast ration à l'échelle du pays ou du recensement des populations de l'Empire romain, est perçue comme une dynamique d'origine politique et se trouve encadrée par des limites institutionnelles telles que celles de la province-*sp3.t* ou de la cité-*njw.t*. La frontière s'y trouve en relation avec la mise en valeur et l'aménagement du territoire par le pouvoir qui y exerce son contrôle.

3.1.1. Le bornage

Cette partie fera l'économie d'entrer trop dans le détail des contextes ayant trait à la notion de bornage et de mesure de la terre en général, aspects plus richement documentés aux époques postérieures en comparaison de celles de la présente étude ¹⁷⁴. Il sera mis en avant ici le fait que *t3š* et l'action de borner, ou d'être matérialisé par une stèle-borne, fait partie d'une tradition constituante de l'espace relevant de l'appropriation du territoire et de son bon ordonnancement, dès les plus hautes époques de l'histoire pharaonique.

Le cas de bornes en rapport direct avec la notion de *t3š* a déjà été évoqué dans la partie consacrée aux graphies (voir **2.1.2**), où certains déterminatifs du mot ¹⁷⁵, dès les Textes des Pyramides, reprennent l'idée d'une élévation naturelle par la réalisation d'un marqueur spatial construit (stèle, borne) servant de délimitation (voir **2.1.3**). Il s'agit donc d'établir une limite matérielle (voir **2.3.2**) dans la réalité spatiale vécue ou désirée (TP 437, **doc. 1**, dans l'espace céleste).

Le corpus de *t3š* a montré l'existence et l'emploi de différentes stèles-bornes pour y faire référence (voir **2.3.2**) ¹⁷⁶. La plus ancienne connue à ce jour figure dans le TP 510 (**doc. 4**) ¹⁷⁷. Il s'agit d'une stèle-borne (*m*)*t3š*, mise en parallèle d'*js.t*, de nature et de fonction similaires. Cette dernière est également mentionnée dans d'autres contextes de *t3š*, notamment dans les témoignages des vizirs Âhanakht et Montouhotep (**doc. 15** et **doc. 19**), qui établissent les bornes-*js.wt* frontières (*smn(w) js.wt t3š.w*). La stèle-*wḏ* enfin, en tant que décret royal, sert de support à l'expression de la frontière bornée, souvent reprise dans la biographie de Khnoumhotep II à Beni Hasan (**doc. 24**, particulièrement l. 40-43, l. 48-50 et l. 137-143).

Une tradition de bornage concernant *t3š* est donc à relever dès les plus hautes époques et matérialise son organisation physique : le défunt bornera dans l'au-delà « l'étendue céleste » comme le fait un roi sur terre (TP 437, **doc. 1**) ; l'affranchissement des limitations terrestres est d'ailleurs au cœur de la mention du TP 510 (*supra*) avec les bornes (*m*)*t3š.w* et *js.wt* ; ces limitations concernent parfois le domaine

174. Se référer également à l'introduction générale (chapitre 1).

175. Voir Tableau 2 en annexe.

176. Un document supplémentaire pourrait être ajouté pour la période, mais sa datation n'est pas complètement assurée, si bien qu'il n'a pas été retenu dans le corpus documentaire. Voir DAVOLI 2018 : 53-64.

177. « Ses bornes-(*m*)*t3š.w* cesseront d'exister, ses bornes-*js.wt* ne seront pas (re)trouvées ».

funéraire, toujours avec le contexte du TP 510, mais également dans l'exemple du TP 524 (voir 2.3.1), dans lequel *js.t* est mis en parallèle avec *tnw*¹⁷⁸, la « lisière » entre les espaces cultivés des vivants et désertiques des nécropoles (entre autres)¹⁷⁹ ; ce bornage est également susceptible de concerner des étendues plus ou moins naturelles à la limite du monde organisé (les *nb.wt* du TP 626/735, **doc. 3**) ; dans certains cas, les bornes-*js.wt* ou *wd.w* frontières sont établies à l'intérieur même d'une province administrative (tombe Âhanakht, **doc. 15**), ou correspondent à une limite de province en elle-même¹⁸⁰ (stèle de Sésostri I^{er}, **doc. 17** ; biographie d'Amenemhat-Amény, **doc. 20** ; biographie de Khnoumhotep II, **doc. 24**, l. 48-50) ; elles délimitent ainsi des cités¹⁸¹ (Khnoumhotep II, **doc. 24**, l. 40-43 et l. 137-143), ou encore des terres arables¹⁸² (Khnoumhotep II, **doc. 24**, l. 137-143) ; à une autre échelle, la stèle-frontière fait partie de l'expression des limites du pays et de la domination de Pharaon¹⁸³ (stèles de l'an 16 de Sésostri III à Semna et Ouronarti, **docs. 26 et 27**). Leur emploi est donc multi scalaire et approprié à différentes logiques spatiales (funéraire, urbaine, agricole, administrative, politique), tout comme celles de la frontière s'y rapportant.

Le bornage s'inscrit dans une logique d'appropriation de l'espace qui découle dans la plupart des cas de son arpentage par l'autorité souveraine.

Selon la définition proposée par Bernadette Menu¹⁸⁴, l'arpentage serait « une opération technique

178. § 1236 [TP 524] : [Ritualiste] « Ledit Pépy a tranché vos lisières, morts, ledit Pépy a renversé vos bornes-*js.wt*, opposants, subordonnés d'Osiris ». Voir également le parallèle du § 2247c [TP 724] : [Ritualiste] « [...] vos stèles-*js.wt* [ont été renversées], opposants, subordonnés d'Osiris ».

179. Pour d'autres types de stèles-bornes à destination funéraire, sans rapport avec *t3š*, mais qui seraient susceptibles de délimiter des complexes ou des parties de complexes funéraires, au moins dès la III^e dynastie, voir l'article de DIEGO ESPINEL 2003, qui examine les différents types de stèles retrouvés dans le complexe de Djéser à Saqqarah, dont les « édifices en forme de D » (n. 4, en référence à l'appellation de Lauer), des cairns tronconiques correspondant à de possibles autels à encens, et enfin des marqueurs spatiaux de 0,50m à 1m de hauteur parfois, ayant pu situer l'entrée de puits funéraires, voire de bornes-frontières pour le complexe de Djéser. L'auteur rapproche aussi (fig. 1) une scène du temple solaire de Niouserré comme hypothèse de restitution spatiale d'une des stèles-bornes retrouvée chez Djéser. Sur ces stèles, voir encore EL-AGUIZY 2007 ; OPPENHEIM 2007, qui souligne, p. 164 notamment, l'idée d'une corrélation de ce type de stèle avec des monuments postérieurs (stèles-frontières du Moyen et du Nouvel Empire par exemple).

180. MÜLLER-WOLLERMANN 1996.

181. L'exemple le plus fameux est celui de la ville d'Akhénaton en Moyenne-Égypte, dont les limites ont été gravées dans la pierre par l'élaboration d'au moins 16 stèles-frontières monumentales. Voir notamment MURNANE ; VAN SICLEN 1993. Pour le plan de situation et des photos du début du siècle dernier, DAVIES 1908 : pl. XXXIV, pl. XXXVI-XLIV. Pour des vues récentes et une actualisation de la carte (notamment l'emplacement de la stèle H), voir les résultats d'*Amarna Project*, http://www.amarnaproject.com/pages/amarna_the_place/boundary_stelae/ (dernière consultation septembre 2024). Pour une traduction des stèles X et M, JOHNSON 2013. GALÁN 1995 : 136, précise que 8 stèles d'Amarna « were monuments commemorating the king's deed of setting apart an area of land for a new settlement in honor of the God Aton. The Amarna stelae are a good example of how stelae set up on a territory's border were not regarded as border-stelae by the Egyptians, their purpose being other than locating and delineating a territory's limits ».

182. GALÁN 1995 différencie les stèles-frontières des stèles de donation, toutes deux définissant des limites à l'intérieur du pays : « *The border-stela was a cairn placed at the edge of an assigned territory, marking out the location of one of its limits ; the inscription mentions at least the measurements of the territory and its usufructuary. The donation-stela records a royal command concerning a king's donation and/or assignation of land to an institution or to one or more individuals* ». Son propos touche à des exemples, traduits p. 137-139, se rapportant à une période d'étude postérieure. Mais l'auteur signale, p. 141 et n. 720, au moins trois cas de « donation stelae of similar characteristics are attested from the XIIth Dynasty », n'ayant pas recouru à *t3š*, mais en toute logique faisant appel à la division et à la délimitation de terres. Aussi, MENU 1998, tente de montrer qu'il y a une continuité « sur le plan institutionnel et juridique » (p. 123) des fondations et des concessions royales de terres, depuis l'époque prédynastique jusqu'aux stèles de donation du Nouvel Empire, ce qui pourrait sous-tendre une logique similaire concernant *t3š*, expression matérielle de la limite territoriale. Sur la définition des stèles de donation et de leurs emplois, voir MEEKS 1979a : 608-610. Aussi, VERNUS 2013 : 299 : « A boundary stela was, of course, welcome as a monumental surface for a royal command dealing with delimitating a particular area. Most of the so-called 'donation stelae' were actually boundary stelae erected to mark the area under the scope of a royal command, and to protect it by performatively summoning up the pharaoh's power and the magical virtue of curses ».

183. *LÁ* II : 896-897. Ce sont les « victory stelae » ou « *nht* stelae » chez GALÁN 1995 : 146-154. Concernant des développements sur les stèles de Semna et des comparaisons postérieures, voir EYRE 1990 : 134-165 et particulièrement p. 134-146. Consulter également VOGEL 2011 : 320-341.

184. MENU 1999 : 89.

comportant le mesurage des champs, leur orientation et leur bornage, suivis de l'enregistrement des résultats dans les cadastres ». [...] « L'arpentage est aussi une mesure périodique assortie de conséquences économique-juridiques ». *T3š* est naturellement lié à ce procédé, découlant et/ou formant partie du bornage. Il ne paraît pas y avoir d'exemple conservé pour la période étudiée mettant en avant directement ce lien. Mais des indices sont néanmoins décelables dans les textes, en rapport avec les notions de conservation des écrits et de justice.

Le recours à l'écrit comme source de droit et de légitimité a déjà été mis en évidence dans la partie consacrée à la définition de *t3š* (voir 2.2.3). Le fait même de prononcer un décret (*wḏ*) et de le pérenniser dans la pierre est la marque concrète de *t3š* dans le paysage (stèle-borne). La biographie de Khnoumhotep II (**doc. 24**) met en avant l'emploi d'un cadastre (*Hd.t*), du moins d'une source écrite, pour le contrôle et le rétablissement de frontières justes et appropriées pour des cités (l. 134-136). Le témoignage de Médamoud (**doc. 33**) rappelle l'existence d'actes écrits (*md3.w(t)*) pour l'établissement des frontières cardinales, vraisemblablement de terres. Ces enregistrements consignés par l'administration centrale sont le résultat de l'arpentage et du bornage préalables. L'existence d'un cadastre semble avérée dès le deuxième millénaire en Égypte¹⁸⁵, et la pratique de la mesure des terres agricoles dès l'époque du royaume memphite¹⁸⁶, voire à la suite de l'unification du pays¹⁸⁷.

La mesure de la terre est évoquée par exemple, dans la documentation étudiée, chez Âhanakht (**doc. 15**), « le notable du Double-Pays qui mesure ce qui est et ce qui n'est pas », précédant la mention de « celui qui établit les bornes-*js.wt* frontières ». L'idée d'arpentage de la terre est également en arrière-fond avec une mention des bornes-*js.wt* dans le TS 629¹⁸⁸, dans lequel la notion d'équité est très présente :

185. MENU 1999 : 90 ; LOFFET 2002 : 608 et suiv.

186. *Ibidem*.

187. MENU 2004b : 304-306.

188. CT VI, 248a-249p et 250u-v [TS 629]. Traductions : BARGUET 1986 : 284-285 ; FAULKNER 1973, II : 212. Sarcophage utilisé : S10C^{a-b} Cercueil de *Jrj* (JE 44980). Localisation de la formule sur le support : Paroi du couvercle. Provenance des différentes versions : Assiout. Datation : XII^e dynastie, selon WILLEMS 1988 : 103, qui le rapproche des cercueils B1Bo et B6C (fin XI^e dynastie – règne d'Amenemhat I^{er}) pour la décoration intérieure ; le S18 dans LAPP 1993 : 125-131 (XII^e dynastie).

V1248

Spell 629

S10C ^a S10C ^b	S10C ^a S10C ^b	S10C ^a S10C ^b	S10C ^a S10C ^b	S10C ^a S10C ^b
a b c	d e f	g h i j 1* fish, possibly fish. 2* fish canceled. 3* <u>bwt</u>-fish. 4* <u>in</u>-fish.	k l m	n o p

Spell 629

V1249

a S10C^a S10C^b
 [97] ↑
 ↓
 1* ↑
 ↓
 198 ↑
 ↓
 2* ↑
 ↓
 a

e S10C^a S10C^b
 ↑
 ↓
 [245] ↑
 ↓
 199 ↑
 ↓
 f

g S10C^a S10C^b
 246 ↑
 ↓
 200 ↑
 ↓
 h
 i
 j
 Sp. 724 follows.

k S10C^a
 201 ↑
 ↓
 l
 m

n S10C^a
 202 ↑
 ↓
 o
 p

u
 v
 Sp. 773 follows.

1* Second P a correction? f.
 2* Doubtful: 1984 or 1984.

[248a-p] Attacher l'échelle-*m3q.t* jusqu'au ciel. (Le défunt) « J'ai vu ceux contre lesquels leur conscience a agi dans l'Île-de-l'Embrasement. J'ai vu mon visage et réalisé mon chemin parfait vers ces deux champs riches du palmier doum, Taureau *jnb*, je suis venu prendre les deux champs-*3h.ty*, je me suis assuré mes moyens de subsistance, j'ai rendu exact (litt. rendu droit) ce que contiennent les territoires¹⁸⁹ de la province d'Ândjti¹⁹⁰, car j'offrais (continuellement) la déesse *maât* et rendais exact (continuellement) la corde d'arpentage/le fil à plomb, j'ai rendu juste la saison d'été conformément à la Double-Campagne-de-la-satisfaction-d'Osiris, qui donne le pain aux Maîtres de *h3d.t*¹⁹¹, mes moyens de subsistance sont assurés, mes deux champs-*3h.ty* ont été saisis, puissè-je assurer le moyen de subsistance de l'Unique en eux, (car) j'ai établi leurs gardiens¹⁹².

[249a-p] « Qui es-tu donc ? », me disent les Messagers-du-taureau-*3gb*. Je suis Celui-qui-piétine. « Pourquoi es-tu venu ici pour moi ? ». C'est pour donner le moyen de subsistance Unique (divin) dans la Double-Campagne-de-la-satisfaction-d'Osiris que je suis venu !

« Qui donc est celui qui a rendu exact pour toi ce que contiennent les territoires de la province d'Ândjti, (afin) que tu rendes exact (la superficie de) l'aroure¹⁹³ et que tu établisses les fondations du terrain agricole (?)¹⁹⁴, celui qui a érigé pour toi les bornes-*js.wt* royales et celui qui a ouvert pour toi le caveau pour sortir jusqu'à Busiris ? ».

Ô *rj*¹⁹⁵, j'ai rendu exact ce que contiennent les territoires de la province d'Ândjti, j'ai rendu exact (la superficie de) l'aroure, j'ai établi les fondations du terrain agricole (?), et j'ai érigé les bornes-*js.wt* royales. « Qui est donc celui qui a agi avec toi ? ». C'est Anubis, seigneur de la nécropole. [...].

[250u-v] Et tout lui a été accordé, ont été rendus exacts pour lui ce que contiennent les territoires de la province d'Ândjti dans la nécropole¹⁹⁶.

Le choix de traduction d'un contexte large pour cet extrait a été voulu de manière à mettre en avant l'ensemble des idées qui animent la formule : les thèmes de l'équité et de la subsistance sont rattachés à la notion de territorialité, et par voie d'extension à celle de la frontière, avec l'évocation du bornage (*js.wt*).

189. *Wb* V, 9, 20-10, 2 ; *AnLex* 77.4352, 78.4242. La version S10C^b propose *m3^cw*, « richesses », « matières précieuses » (*Wb* II, 23, 10-13, *AnLex* 78.1611, 79.1113), mot qui à la fois renvoie au verbe *m3^c*, tout en soulignant les richesses terrestres de la province, réparties avec équilibre.

190. 9^e province de Basse-Égypte, capitale Andjet / Djédou, la future Busiris. Voir MONTET 1957 : 96-102 ; GAUTHIER 1925-1929, I : 152.

191. La traduction du mot n'est pas certaine (Barguet, « galette (?) », Faulkner « food-stuffs (?) »). *AnLex* 78.2951 fait référence à ce passage des TS, et propose la traduction de « moule (?) ». *AnLex* 77.3004, avec *h3dw*, fait référence au *Wb* III, 237, 2-4, « une variété de pâte à pain et le pain qu'elle sert à fabriquer ». Quoi qu'il en soit, le sens général n'empêche pas de comprendre la référence à des personnages divins spécialistes artisans et/ou dirigeants du pain issu de la production céréalière de cette région de l'au-delà.

192. Autre possibilité de traduction : *smn* (= *w*) *n=j s3w*. *w=sn*, « leurs gardiens ont été établis pour moi ».

193. Unité de superficie de plus de 2700m². *Wb* IV, 356, 1-7 ; *AnLex* 77.4000, 79.2858.

194. *Wb* I, 349, 11 ; voir aussi *wh^ct3*, « créer, fonder la terre », *AnLex* 78.1056. La graphie avec le déterminatif du poisson bouli (K1), pour les deux versions, est étrange, puisque normalement utilisée comme nom ou verbe en référence à la pêche ou la capture des oiseaux (*Wb* I, 350, 1-7). La présence de *t3*, de *s3.t* et de *js.t* juste après enlèvent néanmoins toute ambiguïté sur le sens de « fonder » que *wh^c* véhicule. Le défunt délimite une surface, crée un territoire agricole en respectant l'exactitude de la tradition.

195. L'interjection « Ô » annonce la réponse du défunt à son interlocuteur divin. Peut-être ce dernier est-il caractérisé ici par le verbe *rwj*, « s'en aller », « s'éloigner » (*Wb* II, 406, 2-407, 4 ; *AnLex* 77.2341, 78.2379, 79.1730) : « Celui-qui-(s')éloigne » ?, alors peut-être une référence à l'un des *Jnw.w-K3-3gb*. Mais le LEITZ 2002 n'en fait pas mention. Barguet laisse sans traduction, et Faulkner traduit par un impératif (« go »).

196. [248a-p] *Ts m3q.t r p.t. Jw m3 n=j jrw(.w) n jnb=sn r=sn m Jw-Nsrsr. Jw m3 n=j hr=j, jr n=j w3.t=j nfr.t r 3h.ty jp(t).w(y) n jqr.wy n(y).w m3m3, k3 jnb, j n=j s3p 3h.ty, jr n=j hr.t=j, sm3^c n=j q3b.w^c ndty, d=j M3^c.t, sm3^c=j h3y, sm3^c n=j smw r Sh.ty-htp n(y).ty Wsjr, dd(w).t t Nb.w h3d.t, jr=y hr.t=j, s3p(=w) 3h.ty=j, jry=j hr.t W^c jm=sn, smn n=j s3w.w=sn. [249a-p] *Twt tr, m(j) ? j(w) n=j Jnw.w-K3-3gb. Jnk, ptpt(w). Jj n=j r=k 3 r jss.t ? Jj n=j r rd.t hr.t W^c m Sh.ty-htp n(y).ty Wsjr. Jn-m(j) jrf sm3^c(w) n=k q3b.w^c ndty, sm3^c=k s3.t, smn=k wh^cw.w t3, jrw n=k js.wt n(y.wt)-sw.wt, wn(w) n=k qrr.t r pr.t r Ddw ? J rj, sm3^c n=j q3b.w^c ndty, (s)m3^c n=j s3.t, smn n=j wh^cw.w t3, jr n=j js.wt n(y.wt)-sw.wt. Jn-m(j) jrf jr(w) hn^c=k ? Jn Jnpw, nb s(mj).t. [...]. [250u-v] *Jw rd=w n=f mj-qd, sm3^c(=w) n=f q3b.w^c ndty m hry.t-ntr.***

L'action se déroule dans l'au-delà. Un dialogue de justification a lieu entre des *ntr.w* (*Jnw.w-K3-3gb*) et le défunt afin que ce dernier puisse monter au ciel (l'échelle-*m3q.t* comme support ascensionnel). Le défunt a déjà passé des étapes de cette justification.

Le thème principal de la formule est en lien avec l'organisation du territoire (*3h.ty*, *ndty*, *st3.t*, *whw.w t3*, *js.wt*, *h3y*). Il semble y avoir un écho prégnant entre les actions droites et en accord avec la *maât* (*d=j M3c.t*) de la vie terrestre du défunt, et les actions qu'il a réalisées jusqu'ici en vue de participer à l'équilibre du monde funéraire et d'accéder à l'espace céleste. Le verbe *sm3c* vient marteler la droiture de ses actions. L'au-delà comme théâtre de cette organisation du territoire est de nombreuses fois évoqué.

L'organisation du territoire implique un pouvoir sur l'espace, et ce pouvoir a été respecté dans la possession (*šsp(=w) 3h.ty=j*) et la répartition des richesses et de l'usufruit (*sm3c n=j q3b.w ; hr.t*). En somme, une gestion conforme à l'équité inhérente à la délégation du pouvoir royal. Ce dernier est rappelé par l'adjectif *n(y.wt)-sw.wt* en lien avec les bornes-*js.wt*, censées délimiter la province d'Ândjti. La traduction proposée prend parti pour une implication importante du défunt dans la gestion de ce territoire, voire dans sa mise en place et donc de son intégrité (bornes-*js.wt n(y.wt)-sw.t*, gardiens-*s3w.w*). En tant qu'acteur principal, le défunt est responsable de ses actes qu'il justifie. La fin de la formule montre que celui-ci a réalisé avec justesse les devoirs imputables à l'organisation et la gestion du territoire, et que ce schéma peut avoir lieu et perdurer dans l'au-delà.

Le TS 629 remémore les comportements respectueux de l'ordre divin en matière de pratique spatiale que le dirigeant se doit de se suivre¹⁹⁷ dans le but d'un équilibre social et d'une bonne subsistance matérielle sur terre, à l'image de l'harmonie de l'univers. Le bornage contrôlé par la royauté (*js.wt n(y.wt)-sw.wt*), et auparavant l'arpentage des terres, rappelé ici par le terme *h3y*, sont la garantie préalable au fonctionnement du système. Ce texte est de ce fait essentiel dans la compréhension d'un arrière-fond contextuel partagé par *t3š*. Outre les bornes-*js.wt* propres à son élaboration¹⁹⁸, l'équité (voir 2.2.3) et la subsistance (4.2) sont des thématiques en relation avec la notion.

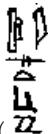
Le bornage et l'opération d'arpentage, consistant en sa préparation (orientation, mesure), constituent des étapes préalables à l'établissement de limites matérielles qui organisent le monde. Ces pratiques, ancrées dans la loi et la coutume, trouvent leurs fondements dans la sphère divine. Il convient désormais d'analyser plus en profondeur le rôle joué par le cadre établi par la monarchie souveraine dans la formation de *t3š*, avant d'examiner par la suite la valorisation du territoire qui en résulte.

197. MENU 1999 : 90 : « L'arpentage est une opération délicate qui demande une honnêteté scrupuleuse, aussi est-il confié à des personnages de haut rang [...]. ».

198. Les TS 40 et TS 847, faisant également appel à la borne-*js.t*, présentent à nouveau des contextes ayant un lien avec le thème de la justice : [Ritualiste] « Car tu (défunt) es dans ce pays, paisible, en tant que Mandataire qui se trouve dans le Tribunal du Dieu. Alors que je suis ici en tant que ta parole qui est dans le Tribunal des Hommes. Je maintiendrai ta (tes ?) borne(s)-*js.(w)t*



(*z*), je réunirai/rassemblerai Ceux-qui-sont-sans-forces dans [...] » (CT I, 175i-m [TS 40], *Jsk tw m t3 pw hr=tj m mhy j[m(y) D3d3.t ntr]. Jsk w[j] 3 m mdw=k jm(y) D3d3.t rmt Smn=j [js].t=k, s3q=j Bdšy.w m [...]* ; [Ritualiste] « [...] Celui qui voit ton



impuissance, ce jour de délimiter la borne-*js.t* (*z*) en présence du Maître-de-sa-fonction, Grand donc ce N. [...] » (CT VII, 51o [TS 847], [...] *m33w b3g.t=k, hrw pw n(y) wp.t js.t r-gs nb hn.t=s, Wr(j)rf N pn [hm r ...]*). Remarquer l'expression traduite ici comme « délimiter la borne » (*wpj js.t*).

3.1.2. *t3ṣ* en tant que limite institutionnelle

La construction de l'État pharaonique s'est accompagnée de la mise en place de formes et de structures politico-institutionnelles permettant le bon ordonnancement du territoire et sa gestion. À l'échelle étatique, il s'agissait de contrôler et de mettre en valeur les terres, notamment au moyen de l'irrigation, afin d'assurer un prélèvement de taxes et de tributs en nature. Cela passe également par l'organisation bureaucratique, ou autrement dit de cadres administratifs. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails de la présentation de ces formes et structures institutionnelles, dont la complexité reflète la dualité de l'histoire pharaonique, entre deux espaces perpétuellement (ré)unifiés. De plus, elles démontrent également son adaptabilité en fonction de leurs acteurs, à différentes échelles territoriales ou du pouvoir, au cours de plusieurs millénaires d'histoire dans lequel le centralisme et la notion de périphérie ne sont qu'une question de points de vue et d'intérêts personnels en constante évolution ¹⁹⁹.

On s'attachera donc dans cette partie uniquement à mettre en avant les limites administratives auxquelles *t3ṣ* est susceptible de faire référence, et de montrer la diversité de ses emplois et contextes.

Déjà évoqué précédemment avec les emplois du bornage (voir 3.1.1), la frontière est rapprochée à plusieurs reprises des concepts de *sp3.t* et de *njw.t*.

Le terme *sp3.t* ²⁰⁰ est généralement traduit par « nome », en référence à la période ptolémaïque (le *nomos* grec). Il est préféré dans cette étude la traduction du mot par « province » ²⁰¹, comme celle de « gouverneur » ou de « directeur de province », en place de celle de « nomarque », de manière à ne pas figer la notion dans une désignation d'époque tardive, bien que la référence à la « province » soit susceptible de rappeler celle de *provincia* de l'époque romaine.

Unité administrative au moins dès l'Ancien Empire, la *sp3.t* serait un processus complexe et graduel vraisemblablement abouti à la fin de cette période (V^e-VI^e dynasties), qui pourrait trouver ses origines dès les premières dynasties ²⁰². Ce sont les indices d'une organisation territoriale de l'État. L'ordre et le nombre des provinces de Basse-Égypte ont changé dès l'Ancien Empire, alors que leur nombre aurait été constant pour la Haute-Égypte jusqu'à l'époque gréco-romaine ²⁰³. Le système administratif en place à la fin de la VI^e dynastie était suffisamment fonctionnel pour assurer un équilibre plus ou moins large lors de la période suivante (PPi), le concept de province évoluant progressivement. Il y aurait eu une tendance à la persistance du modèle provincial dans le royaume héracléopolitain, alors que dans le

199. Sur l'administration en général (centrale, provinciale, locale), des origines jusqu'au milieu du I^{er} millénaire avant notre ère, voir MORENO GARCÍA 2013a, et en particulier les contributions d'Eva-Maria Engel, de Juan Carlos Moreno García, de Wolfram Grajetzki, et de Harco Willems.

200. Sélection bibliographique concernant la notion : GAUTHIER 1935 ; MONTET 1957, en particulier son introduction p. 1-9 ; MONTET 1961 ; *LÄ* II : 385-408 ; MARTIN-PARDEY 1976 ; PARDEY 2001. Concernant le rapport entre le bornage et les limites de provinces, MÜLLER-WOLLERMANN 1996.

201. Rejoignant la logique de ZIVIE 1975 : 7-8.

202. Voir l'approche prudente de WILLEMS 2008 : 12-14 et sa conclusion p. 25. Il cite notamment MARTIN-PARDEY 1976, qui p. 18 suggère l'instauration complète du système des provinces dès la II^e dynastie ; mais l'exemple de celle de la Gazelle à cette époque n'induit pas forcément une telle organisation à l'échelle du pays, ni que les indices d'élites régionales possèdent les fonctions réelles de gouverneurs de province. À la IV^e dynastie, le temple-bas de la pyramide rhomboïdale de Snéfrou contient une procession de figures féminines personnifiant les *hw.wt* (formes de domaines royaux), rattachés à des provinces spécifiques, scènes qui correspondraient à la plus ancienne représentation de provinces connue. La partie ouest est dédiée aux provinces de Haute-Égypte, la partie est, très dégradée, à celles de Basse-Égypte. Sur les causes et la datation de la création des provinces, voir l'introduction récente de MARTINET 2019 : 9-10. Elle est susceptible de remonter à la fin de la I^{ère} dynastie (ENGEL 2006 : 151-160). Les causes pourraient être en lien avec les programmes de construction des pyramides (W. Helck), avec ceux des domaines royaux (W. Helck, repris par H. Willems), ou encore avec la mise en place de l'irrigation (K.W. Butzer, repris notamment par E.-M. Engel).

203. HELCK 1974 : 61-132, concernant la régularité en Haute-Égypte. Pour la Basse-Égypte, voir par exemple FISCHER 1959 : 129-142.

sud du pays, il aurait été abandonné au profit d'entités suprarégionales de pouvoirs locaux, jusqu'à la centralisation thébaine ²⁰⁴. Le début de la XII^e dynastie fournit à nouveau un exemple iconographique abouti de la réalité administrative de la *sp3.t* ²⁰⁵. Mais bien que la province eut existé comme cadre structurant, les gouverneurs de province sont inégalement répartis sur le territoire égyptien : ils sont très présents en Moyenne-Égypte (Akhmim, Deir-Rifeh, Beni Hasan), alors que de rares cas sont évoqués dans la documentation pour la Haute-Égypte ²⁰⁶.

La première moitié du II^e millénaire fournit quant à elle des exemples concrets associant *t3š* à une limite de province. L'évolution du mot et de sa représentation en tant que limite conceptuelle feront qu'après le Nouvel Empire, certaines désignations de provinces seront même appelées *t3š* ²⁰⁷. De la sorte, l'idée de « province » sort du simple cadre théorique administratif, support de la volonté étatique, pour se rapprocher du concept de territoire.

Mais revenons aux sources les plus anciennes. La province-*sp3.t* apparaît à 3 reprises dans le contexte indirect de la sémantique de *t3š*. Il est d'abord question, dans le TP 626/735 (**doc. 3**) d'une dénomination de ce qui semble être l'héritage terrestre de la royauté : « [Neith] partagera les *nb.w* et bornera les *nb.wt*, (car) il lui a été donné les deux provinces du dieu ». La reine défunte se retrouve en capacité de délimiter l'espace et de départager (juridiquement) les entités divines supérieures du fait de son héritage matériel lui venant directement du dieu Geb. La connotation territoriale du passage est déjà importante ici et met en scène la royauté divine dans ses droits. Le texte de la tombe de Tef-Ibi (**doc. 11**), faisant allusion à des manœuvres militaires, pourrait quant à lui renvoyer déjà à une limite de province en tant que support de l'expression géographique des opérations qui s'y déroulent. La stèle de Djari (**doc. 13**) ne rapporte que la simple mention du notable en tant que supérieur de son territoire administratif (*hr(j) sp(3).t(=j ?)*), précédant l'évocation d'une frontière territoriale établie dans un ouâdi au profit du roi thébain Antef II. Les sources les plus anciennes connues font ainsi déjà référence, dans les contextes de *t3š*, à la fois à l'aspect de désignation commune de la *sp3.t* dans l'organisation du territoire, mais également en tant que territoire en lui-même, la notion de limite aidant à le caractériser.

Ces deux aspects sont majoritairement mêlés dans les sources de la période suivante. Le terme *sp3.t* disparaît d'une manière générale pour laisser la place à l'évocation des noms de provinces en eux-mêmes. La tombe d'Âhanakht (**doc. 15**) est le seul exemple où *sp3.t* et *t3š* sont employés dans un contexte proche : « Le maire, juge et vizir, celui qui départage les provinces, le notable du Double-Pays qui mesure ce qui est et ce qui n'est pas (la terre), celui qui établit les bornes-*js.wt* frontières dans la province de *Wn.t* ». En qualité de vizir, il gère juridiquement la division administrative du pays, du moins c'est une autorité à qui on se réfère en cas de litige, alors que l'Égypte est nouvellement réunifiée sous le règne de Montouhotep II. De plus, l'emploi de *t3š* dans l'extrait étudié se rapporte à la quinzième province de Haute-Égypte dite du Lièvre, siège du pouvoir d'Âhanakht, soulignant le respect de la tradition du bornage dans ses fonctions et dans sa propre localité. Des limites de provinces spécifiques apparaissent à plusieurs reprises dans la documentation : les frontières sud et nord de celle de l'Oryx (biographie d'Amenemhat-Amény, **doc. 20**) ; les frontières entre trois provinces, impliquant celles du Lièvre, de l'Oryx et du Cynopolite (biographie de Khnoumhotep II, **doc. 24**, l. 48-50) ; enfin, une

204. WILLEMS 2008 : 42. S'appuie notamment sur les propos de GESTERMANN 1987, que l'auteur relativise p. 43 et suivantes : entre l'avènement de Montouhotep II et le début de la XII^e dynastie qui ravive l'utilisation de la province comme unité administrative dans la majeure partie du pays, une situation hétérogène aurait dominé, sans forcément aboutir à la suppression de la *sp3.t*, mais tout au plus à une partie de sa classe dirigeante. Noter que les différences de gestion de province entre le nord et le sud du pays existaient déjà durant l'époque du premier royaume memphite, voir en ce sens MARTINET 2011 : 111, 143-144, 172 et suiv.

205. LACAU ; CHEVRIER 1956-1969 : 220-237, pl. 25-26 et pl. 40-42, qui offre la plus ancienne liste de provinces pour toute l'Égypte connue à ce jour.

206. WILLEMS 2008 : 52 et suiv.

207. *Wb* V, 236, 9-14 ; *AnLex* 77.4732, 78.4518 ; *LÄ* II : 385 ; WILSON 1997 : 1123.

stèle-borne du règne de Sésostri I^{er} (**doc. 17**) devait marquer « la frontière nord (de la province de *Nḥn* et la sud de la localité de *Swny.t* ». Plusieurs éléments sont à commenter. L'idée de division administrative se fait plus prégnante dans ces témoignages que dans ceux des époques antérieures. Elle apparaît dans des contextes où le pouvoir central réorganise le pays à la suite de sa réunification (témoignages des règnes de Montouhotep II et de Sésostri I^{er}), ou encore lors de litiges territoriaux qui impliquent un arbitrage royal (biographie de Khnoumhotep II). L'intervention de l'État et de ses représentants les plus élevés (pharaon, vizir, directeur de province) est donc essentielle dans la gestion de ce qui est à considérer comme de véritables unités territoriales. Du moins, elles le deviennent progressivement, et notamment avec l'ancrage territorial des familles de potentats locaux, ainsi qu'avec la simple pratique de l'espace, de son aménagement et de sa mise en valeur. La frontière-*t3š* participe, en définissant les contours des activités humaines qui s'y déroulent, à la formation et à l'identité des territoires à l'intérieur même de l'Égypte, même si ces notions sont loin d'être figées, comme le montrent les évolutions historiques.

Une autre entité, que l'on pourrait davantage qualifier de géographique et anthropologique que d'institutionnelle, est le concept de *njw.t*. Il induit un regroupement humain dans l'espace, tout en étant généralement marqué par une gouvernance centralisée. Le mot a déjà été entraperçu dans l'exemple d'Âhanakht (**doc. 15**), qualifié de « maire » (*((j)m(y)-r(3) njw.t*), et pourrait trouver une référence dans celui de la stèle-borne de Sésostri I^{er} (**doc. 17**) définissant la limite entre la province de *Nḥn* et la localité de *Swny.t*. *Njw.t*, que l'on traduit volontiers par « cité » ou « ville », pouvant représenter graphiquement (idéogramme O49) une localité ou un toponyme, définit une installation humaine plus ou moins importante dans l'espace qu'elle organise, et qui est susceptible de prendre différentes formes ²⁰⁸.

De nombreux exemples mettent en avant l'intervention du pouvoir central dans le dynamisme urbain. Le cas des villes de pyramide (Gîza, Kahoun) sont les vestiges élaborés d'affaires plus discrètes et ponctuelles, comme les installations saisonnières de l'Ancien et du Moyen Empire rencontrées dans la région d'Ayn Soukhna pour les expéditions de plusieurs milliers d'hommes en mer Rouge et au Sinaï, où les campements et l'artisanat (fours et foyers notamment) ont laissé des traces d'occupation de la vie quotidienne ²⁰⁹. Toujours dans les régions limitrophes de l'Égypte, le cas de la ville d'Éléphantine ²¹⁰, citée dans le document de Tef-Ibi d'Assiout (**doc. 11**), place forte stratégique dès la I^{ère} dynastie, est l'installation-frontière marquant la limite sud du pays, physiquement (en fonction de la période historique), conceptuellement et idéologiquement (il n'y aura pas d'autres créations de provinces au sud). J.C. Moreno García, suivant les propos de St. Seidlmayer, précise que « the emergence of Elephantine as the focus of Pharaonic power on its southernmost frontier was contemporaneous with the abandonment of the villages south of the city, which were reoccupied after the collapse of the central authority at the end of the Old Kingdom » ²¹¹. Cette observation met en évidence l'impact du pouvoir central et de son organisation territoriale à l'échelle locale, ainsi que la dynamique entre ces deux niveaux. Dans la même logique, la création de forteresses en Nubie, outre leur propre structuration interne reproduisant une forme de répartition des activités urbaines (cultuelle, domestique, militaire, artisanale...), a pu générer des déplacements de population (guerre) comme des installations ou des développements d'occupations pérennes (au caractère mercantile) proches géographiquement, jusqu'à la volonté étatique de coloniser le territoire, comme le laissent sous-entendre les décrets de l'an 16 de Sésostri III (**docs. 26**

208. Sur le phénomène urbain, voir entre autres KEMP 2018, en part. le chapitre 5, p. 194-244 ; RAGAZZOLI 2008 ; LECLÈRE 2008, et en particulier dans le premier volume, l'introduction aux p. 3-14 ; MORENO GARCÍA 2011, consultable à l'adresse <http://digital2.library.ucla.edu/viewItem.do?ark=21198/zz0026vtgm> (dernière consultation septembre 2024) ; MOELLER 2016.

209. TALLET ; MAROUARD 2016 : 135-177.

210. LISZKA ; KRAEMER 2016 : 186-188. Voir aussi n. 54 de l'introduction générale.

211. MORENO GARCÍA 2011 : 2.

et 27). La dynamique politique est parfois telle qu'elle est capable de faire émerger des agglomérations élevées au rang de capitale, le plus fameux exemple étant celui d'Akhetaton en Moyenne-Égypte ; mais celui de Tell el-Dab'a n'est pas en reste, puisque l'installation d'Avaris dans le nord-est du delta a été réalisée dans une région où une ville et ses développements agricoles avait fleuri à la XI^e dynastie, pour être abandonnée au début de la XII^e dynastie ²¹². Cet exemple souligne à quel point les périodes dites intermédiaires ne sont plus à être considérées comme des périodes sombres et en déclin, les logiques humaines et de pouvoir étant juste réorientées selon d'autres échelles en l'absence d'un pouvoir central fort. Nadine Moeller consacre un chapitre entier aux développements urbanistiques qui ont lieu durant les quelques cent-cinquante années que forment cette période, montrant les dynamiques de la culture matérielle et l'évolution de certains établissements ²¹³. Elle termine son développement par l'exemple de l'oasis de Dakhla, zone de frontière ouest du pays, que B.J. Kemp décrit comme être « the kind of circumstance where one most expects to see demonstrated the organizing powers of the state » ²¹⁴. Il s'agit de la ville et du palais des gouverneurs d'Ayn Asil (Balat), installés sur un sol vierge, mais dans l'environnement de populations locales, comme le site d'Ayn el Gazzareen remontant aux IV^e-V^e dynasties. Outre le palais installé sous le règne de Pépy II, la ville possédait un mur d'enceinte fortifié, son propre cimetière et des chapelles en relation avec le culte du gouverneur. Les structures du pouvoir (administration, fortification), ainsi que les zones funéraire et cultuelle, soulignent une installation pérenne, intégrant l'oasis dans le territoire égyptien, afin de mettre en valeur et renforcer sa marge occidentale, comme le fera Dédou-Iqou sous le règne de Sésostri I^{er} (**doc. 21**). Entre ces périodes, la PPI a montré un dynamisme du site, malgré la décomposition du pouvoir central, avec par exemple l'activité artisanale de production céramique ou de recyclage du cuivre.

Ces considérations montrent les différentes formes que peut prendre le phénomène urbain dynamisé par un pouvoir centralisé, quelle que soit son échelle d'action (étatique, régionale, voire locale ²¹⁵), y compris dans des zones de marges ou de frontière. Des regroupements humains plus modestes, ou d'autres qui se sont formés sur un temps long (époque prédynastique), ont bien sûr été constitués et organisés indépendamment, en lien par exemple avec les voies de communication, d'accès aux ressources ou ayant des positions topographiques particulières. Il est important de relever le rôle du pouvoir central dans la vitalité de ce type d'établissement humain, ainsi que dans ses tentatives de contrôle. L'évocation de *njw.t* en rapport avec *t3* dans les textes étudiés renvoie à un contexte similaire, où l'intervention du pouvoir dans l'aménagement du territoire (**doc. 12** de Khéty I ; voir également *infra* en 3.1.3) ou encore ses conflits d'intérêts (**doc. 11** de Tef-Ibi) sont palpables. Cela rentre dans la thé-

212. KEMP 2018 : 221-224.

213. MOELLER 2016 : 214-248, en examinant, entre autres, les sites de Zawiet Sultan, l'ancienne Hebenou, capitale de la 16^e province de Haute-Égypte ; d'Éléphantine et de l'expansion de son tissu urbain sur l'île ; du tell d'Edfou, où des structures de stockage et des murs d'enceinte ont été repérés en bordure de l'occupation de l'Ancien Empire, montrant une continuité de l'occupation de la capitale de la 2^e province de Haute-Égypte jusqu'à la période postérieure ; de Dendérah, capitale de la 6^e province de Haute-Égypte, où un quartier urbain et artisanal s'est développé sur au moins 300 m à l'est du temple, prolongeant l'occupation de l'Ancien Empire jusqu'au Moyen Empire, en plus de la continuité du cimetière pour cette période ; d'Abydos, qui a révélé un îlot d'habitat de la fin de l'Ancien Empire et de la PPI.

214. KEMP 2018 : 202-204. Pour une bibliographie plus approfondie sur ce site, voir la partie 2.3.3, n. 173.

215. BESTOCK ; KNOBLAUCH 2015, consultable sur <http://antiquity.ac.uk/projgall/bestock344> (dernière consultation septembre 2024), ont montré comment une occupation extramuros (le site FC) située à seulement 250 m de distance de la forteresse d'Ouronarti s'est développée dès la première phase du site, sur une surface estimée à environ 2000 m² d'après la prospection. Le matériel céramique retrouvé est proprement égyptien. Cette découverte soulève nombre de questions sur l'interprétation de cette occupation, rapportées ici : « Who were these people and where did they come from? What was their relationship to the social groups that made up the fortress community? Were they the families of the men stationed inside the fortress? Or were they over-flow—perhaps lower status—troops? Or personnel providing services for the fortress population? And how did state controls affect their lives? ». Cela montre à quel point les situations ont été complexes et diversifiées, mais également riche d'interactions, en lien avec la frontière. Voir aussi l'article plus récent sur le même site de LEVINE *et al.* 2019 (<https://doi.org/10.15184/aqy.2019.183>, dernière consultation septembre 2024).

matique de la bonne gouvernance territoriale et de sa reconnaissance par le peuple (stèle d'Antef II, hymne du Papyrus dit de Kahoun, biographie de Néferkhnoum), dans lesquels la ville prend une part grandissante dans la documentation, suite au fractionnement du premier royaume memphite ²¹⁶.

Une autre thématique à développer, faisant écho à l'extension de la ville comme élément essentiel à sa prospérité (voir 4.2.2), se retrouve dans l'extrait de la biographie de Néferkhnoum (**doc. 31**) : « Ce sont les ancêtres d'un (Néferkhnoum) qui a aimé [sa ?] cité, dont (de la cité) la frontière a été élargie, dont les citoyens étaient nombreux, et dont les recrues étaient d'une qualité sans défaut ». Outre l'aspect de la bonne gouvernance qui vient d'être relevé, l'expression *swsh t3š* est remarquable dans ce témoignage, renvoyant directement à l'action royale dans l'extension de la frontière du pays (voir 4.1.1). Le gouverneur récupère à son profit la dynamique royale de l'accroissement territorial (en lien direct avec « l'impératif de surpassement ») à l'échelle locale.

Par extension, il s'agit de reproduire un schéma plus large, celui-là même qui est à l'origine de la création : l'extension de la ville devient une expression de la lutte contre le chaos, favorisant le développement d'un monde habité et organisé, régi par la *maât*, par opposition à l'inorganisé, au vide et au désertique de l'*isfet*. Cette idée a été mise en valeur notamment par Chloé Ragazzoli ²¹⁷, qui développe la notion de centre et de périphérie en rapport avec *njw.t*, mais également sa transposition dans l'ordonnance de la création (la ville comme origine du monde) ²¹⁸. Certains exemples auxquels l'auteure fait allusion alimentent métaphoriquement le concept d'une royauté héritière de la création divine, dont la ville, et en particulier celle de Thèbes (au Nouvel Empire), est le lieu primordial par excellence ²¹⁹. De là, il n'est pas surprenant de retrouver *t3š* en tant que limite à étendre (*swšh t3š*) sur la création à partir de ce point de référence primordial, alimentant le dossier d'une origine du mot comme possible front entre l'eau et la terre (voir 2.2.2).

Un passage de la stèle de Thoutmosis I^{er} à Tombos, en Nubie, vient nourrir cet argumentaire²²⁰. Il y est question de l'héritage (*jw^c.t*) divin du roi, décliné sous 4 formes, à savoir dans l'ordre : la gouvernance sur ce que le disque solaire parcourt (*hgy šn(w).t n jtn*) ; les deux parts (*psš.t(y)*) d'Horus l'ancien et de Seth l'ancien comme la totalité de l'Égypte (*rsy + mhw = t3.wy*) ; les trônes de Geb (*ns.wt Gb*), roi des dieux ; et l'estrade-*tnt.t* d'Horus, icône de l'héritier légitime. Ces éléments représentent la transmission matérielle du pouvoir par différentes formes du créateur, la première étant le disque solaire, jusqu'à arriver à son héritier terrestre Horus, incarné par Thoutmosis I^{er}. Il est intéressant de constater

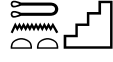
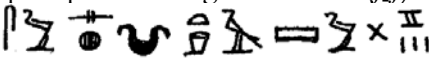
216. Outre les indices archéologiques qui viennent d'être mis en évidence, voir les propos de MORENO GARCÍA 1997b : 46-52. L'auteur donne quelques références pour l'Ancien Empire en n. 151, et souligne que l'« importance nouvelle accordée à la ville comme source de légitimation est sans doute une des conséquences du développement de l'administration provinciale depuis la V^e dynastie » (p. 50). Concernant la thématique du bon gouvernant durant la PPI, voir également la question de l'aménagement du territoire en **3.1.3**.

217. RAGAZZOLI 2008 : 174-180.

218. La question d'un « lieu précis comme lieu de l'origine du monde » est mise en valeur par Susanne Bickel pour la ville d'Héliopolis dans les TP et les TS, ainsi qu'un exemple pour Abydos au CT I, 255e [TS 60]. Voir BICKEL 1994 : 287-288, 290-291.

219. Il est question notamment d'un extrait du TP 587, que MATHIEU 2018 : 583, n. 43, propose d'interpréter comme un « texte hymnique adressé au dieu créateur (Atoum - Khéprer), à son *uraeus* (Œil d'Horus), puis à la déesse Nout. ». Suivant Bernadette Menu, « il s'agirait alors d'une réutilisation dans le corpus funéraire d'une forme de déclaration solennelle lors de l'investiture royale. ». Les paragraphes 1595-1597 font allusion à la relation Atoum en tant que créateur de la cité (qu'il fonde *grg*), et l'Horus roi qui la construit (*qd*). *Njw.t* serait ainsi un lieu des origines qu'il reviendrait à la royauté terrestre de faire prospérer. Comme l'est la butte primordiale, la ville de Thèbes deviendra par voie de conséquence le « site primordial » de référence, dans un hymne à Amon ramesside :  « Le propre de toute cité, c'est Thèbes, (car) l'eau et la terre étaient en elle, lors de la première fois » (*mty W3s.t r njw.t nb.t, p3 mw t3 jm=s.t, m sp tpy*). Hiéroglyphes extraits de la publication de ZANDÉE 1947 : pl. II, l. 10. Pour un exemple tardif du règne de Taharqa, suite à une crue extraordinaire en l'an 6 de son règne, où la ville de Thèbes retourne à une forme d'état primordial : « The land was in the Nun in inertness, one could not distinguish a gezira in the river, it had flooded up to the height of the city of Thebes ». Traduction extraite de BICKEL 2005 : 195.

220. Le commentaire du passage se centre sur *Urk*. IV, 82, 1-83, 7. Pour sa traduction et son commentaire, voir entre autres GOEDICKE 1996 : 161-176 ; il est partiellement traduit chez RAGAZZOLI 2008 : 176.

que l'héritage divin soit placé juste avant la métaphore de l'estrade sur laquelle se pose (*htp*) le roi, qui n'est pas sans rappeler, par la forme en gradin de son déterminatif () , celle de l'élévation primordiale ²²¹. Le texte aurait pu en effet évoquer tout simplement le *s.t-Hr*. Le contexte qui suit pourrait être une réponse à l'emploi de ce mot *tnt.t*, puisque l'héritage a été saisi (*jtj*) dans le but « d'étendre les frontières de Thèbes » (*swsh t3š.w W3s.t*, ) , et de certaines de ses terres (*hnb.wt*).

Se rejoignent ici les notions d'héritage divin que prolonge la royauté au moyen de la métaphore d'un hyper-centre de fondation divine, la ville de Thèbes la victorieuse, siège élevé (estrade) d'une forme de la primordialité spatiale ²²², dont les limites sont étendues selon le principe de la *maât* repoussant l'*isfet*. Dans ce contexte *swsh t3š* n'est que la poursuite de l'initiative du créateur, dont Néferkhnoum (**doc. 31**) pourrait suivre le modèle ou s'en porter garant dès la XII^e dynastie.

Enfin, prolongeant la réflexion, un point de comparaison peut être évoqué entre l'action royale d'établir les frontières extérieures du pays, et celles institutionnelles de l'intérieur. En tant que frontière à la fois matérielle et conceptuelle se rapportant à la ville-*njw.t* (voir 2.3.2), *t3š* délimite des regroupements de populations et leurs lieux de vie, impliquant territoires urbains et agricoles. La notion induit à la fois une forme d'appartenance à un lieu, et la présence d'une activité humaine. Cette activité est une présence structurante et constructive par la mise en valeur des ressources qu'elle occasionne. Elle n'est pas répartie de manière égale sur son territoire et présente des pics et des absences tout comme des densités d'occupations différentes ²²³. Augmenter ce territoire est synonyme d'une prospérité dynamique de l'ordre du monde, selon le cercle vertueux suggéré dans le témoignage de Néferkhnoum (**doc. 31**) :

Territoire => bonne administration et gestion (sous-entendu des ressources) => augmentation de la population pour sa mise en valeur => augmentation du pouvoir de contrôle et de défense => agrandissement du territoire.

Un schéma similaire se dessine, à une autre échelle, concernant l'activité royale aux limites du pays. Outre l'impératif idéologique de l'héritage divin qui sous-tend son action à vocation universelle (voir 4.1.1), les stèles-frontières érigées deviennent la marque de l'appropriation territoriale, comme elles le sont à l'échelle locale (villes) ou régionale (province). Ce dernier est loin d'être occupé continuellement, mais présente des mouvements, des vides et des absences, que l'activité humaine comble partiellement par une pratique de l'espace et sa protection (police frontalière), par l'aménagement de nouvelles zones cultivables (comme le Fayoum sous Amenhotep III), ou encore par les expéditions aux ressources ou militaires (voir 4.2.1). Le fait d'étendre la frontière (*swsh t3š*) donne ainsi une amplitude

221. Ce déterminatif est d'ailleurs présent dans certaines graphies du Nouvel Empire concernant *q33* (*Wb* V, 5, 3-6). Voir par exemple cet extrait des *Urk.* IV, 364, 3-4, quelque peu postérieur au texte de Thoutmosis I^{er}, se trouvant inscrit sur un obélisque d'Hatchepsout à Karnak, et parlant du lieu (*Jp.t-sw.t*) lui-même en tant qu'Horizon sur terre :

, *q3y šps n sp tpy, w3d.t n.t Nb-r-dr*, « Le noble tertre-*q3y* de la première fois, l'œil-*w3d.t* du Seigneur-de-tout ». GABOLDE 2018 : 202-203, rejoint ici la problématique non plus de la ville de Thèbes comme épiscentre de l'émergence de la première terre, mais celle de son temple millénaire. L'estrade-*tnt.t* d'Horus de la stèle de Thoutmosis I^{er} est un écho de la graphie de *q3y*, mêlant les idées de pouvoir et d'élévation.

222. La ville comme lieu de la première terre émergée ne serait ainsi qu'une expression parmi d'autres, comme ont pu l'être le temple (note précédente) ou le palais. Voir en ce sens O'CONNOR 1989 : 73-87, et plus particulièrement p. 77-78 : « Elevated temple sanctuary and palace throne correspond to the primeval mound, on which the creator god (represented by the god in its shrine, and king on his throne) stood to initiate the creative process ».

223. Néanmoins, concernant l'exploitation des zones de marges, cela « ne désigne nullement des espaces vierges, visités occasionnellement par les habitants de la vallée du Nil mais, bien au contraire, des aires anthropisées puisqu'exploitées régulièrement, bien que le paysage y soit très différent de celui dominé par les pâturages ou les terres de labour », voir MORENO GARCÍA 2010 : 57.

supplémentaire ²²⁴ et préalable à l'installation de l'activité égyptienne sur le territoire qui se veut être contrôlé par le pouvoir central, même s'il ne l'est qu'imparfaitement (densités des populations, acteurs aux visions divergentes).

3.1.3. La mise en valeur et l'aménagement du territoire

Cette partie porte un intitulé faisant référence à de la géographie contemporaine pour parler, dans le cadre de l'Égypte ancienne, de l'intervention humaine sur son territoire, afin de se l'approprier et d'améliorer son existant ²²⁵. En arrière-fond se retrouve l'idée de l'organisation du monde face au statisme ou au désordre du reste de l'univers (opposition *maât/isfet*), dans lequel l'élément liquide prend une place toute particulière.

Dans un monde soumis aux aléas des conditions naturelles, le don du Nil ne saurait faire éviter les épisodes de famines, d'épidémies, ou ses dangers inhérents à la cohabitation avec l'univers sauvage. Apprivoiser l'espace devient une nécessité. Élément essentiel, source de vie dans la cosmogonie égyptienne, l'eau est une ressource naturelle qui est au cœur des préoccupations de la vie quotidienne des vivants et des morts (subsistance, purification, transport...). Comme l'a fait remarquer Susanne Bickel, « the management of water was the key to an organized society and the key of power » ²²⁶. Les aménagements pour l'irrigation, la mise en valeur des terres agricoles gagnées sur les zones marécageuses et semi-désertiques, ainsi que la sécurisation, la production et la redistribution des ressources, sont généralement encouragés voire organisés et portés par le pouvoir, à différentes échelles. La gestion des risques, comme les intempéries ou les fluctuations annuelles du cours du fleuve, était également prise en compte, bien que dans une moindre mesure.

Ces exemples participent donc d'une manière générale à l'aménagement du territoire. La notion de *t3š* aborde indirectement certaines perspectives dans les textes analysés. Il a été vu qu'elle représentait un préalable à la territorialité, découlant de l'arpentage et du bornage des terres par le pouvoir central (voir 3.1.1). De la sorte, *t3š* matérialise des limites institutionnelles telles que la province-*sp3.t* (stèle de Sésostri I^{er}, **doc. 17** ; biographie d'Amenemhat-Amény, **doc. 20** ; biographie de Khnoumhotep II, **doc. 24**, l. 48-50) ou la ville-*njw.t* (Khnoumhotep II, **doc. 24**, l. 40-43 et l. 137-143) (voir 3.1.2), dont l'organisation permet une adéquate gestion administrative et spatiale du territoire, ainsi que de ses ressources. D'autres initiatives ou impulsions liées au pouvoir ont servi à la mise en valeur des terres et à leur organisation, comme les fondations agricoles et les domaines royaux ²²⁷ ou les espaces de marge,

224. Cette idée d'amplitude se retrouve par exemple dans la stèle de Hor (**doc. 18**) : « (Le roi) celui qui est large de frontière et qui étend le parcours (expéditionnaire) » (*wsḥ(w) t3š, pd(w) nmt.t*).

225. Une définition de l'aménagement du territoire, dont certains grands traits font écho à des pratiques du pouvoir pharaonique, se retrouve dans <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/amenagement-du-territoire> (dernière consultation septembre 2024) : « Les sociétés humaines aménagent l'espace dans lequel elles vivent, produisent, échangent. Elles doivent s'organiser, par exemple, pour gérer leurs systèmes d'échange et de transport, leurs ressources en eau, leurs déchets, etc. L'aménagement du territoire désigne aujourd'hui l'action publique qui s'efforce d'orienter la répartition des populations, leurs activités, leurs équipements dans un espace donné et en tenant compte de choix politiques globaux. L'aménagement est l'une des formes de l'appropriation d'un territoire. ».

226. BICKEL 2005 : 192. La relation pouvoir-eau se retrouve dès les origines de l'organisation étatique sur la tête de massue dite du roi-scorpion (Ashmolean Museum d'Oxford, E 3632), où Pharaon est représenté avec la houe au-dessus d'une figuration du flot. Pour des planches iconographiques et des interprétations, voir GAUTIER ; MIDANT-REYNES 1995, et en particulier les p. 88 (scène du roi avec la houe), p. 106 et p. 113 et suiv.

227. MORENO GARCÍA 2007 : 313-330, qui donne des cas d'institutions plus ou moins rattachées à l'État (p. 315).

Pour un exemple précis de ce type d'institutions et de leur complexité ainsi que de leurs évolutions à travers le temps, voir MORENO GARCÍA 1998 : 38-55.

ceux délaissés (friches) ou encore ceux conquis sur la nature ²²⁸. Mais l'initiative privée, tout comme les réseaux et circuits en dehors de l'organisation directe du pouvoir central, ont également participé à l'établissement de cette dimension spatiale et à son exploitation ²²⁹.

Pour en revenir à la documentation de *t3ṣ*, deux aspects de l'aménagement du territoire s'y rencontrent principalement : la mise en valeur des terres du pays et de leur protection. Le premier aspect est le plus tangible dans les sources. Il rejoint l'introduction de cette partie, qui souligne que la mise en valeur des terres passe par une gestion efficace de l'eau. L'extrait du TS 1075 (**doc. 5**) suggère l'idéal du contrôle de l'inondation (*t3ṣ(w) 3gb*) par le défunt, mettant en avant le pouvoir qu'il exerce sur l'élément liquide. Cela garantit un équilibre vital pour la subsistance matérielle, notamment en assurant la fertilité sur une surface maximale de terrain agricole pour sa mise en culture, sans porter préjudice aux autres zones d'occupation.

Les textes à la suite de l'époque du premier royaume memphite sont riches du *topos* du bon gouvernant ²³⁰, dont la stèle du gouverneur de province d'Assiout Khéty I (**doc. 12**) est un exemple à considérer :

« Mon action a (r)établi l'eau pour les cités de Haute-Égypte étant (alors) le siège du plateau désertique, sans voir l'eau, j'ai scellé mes (?) frontières [et divisé les terres ?] à cause de mon sceau (?), j'ai établi [des hautes terres-*q3j.t*] dans les marais du Delta, j'ai permis le débordement du Nil aux anciennes buttes ». Le gouverneur rapporte également avoir fait creuser un canal de 10 coudées. Ces aménagements représentent la justification de ses bonnes actions auprès de ses administrés, à l'image et en place de Pharaon, mais également à l'encontre des dirigeants thébains adverses. Une conception politique se trouve donc en arrière-fond, thématissant l'emprise du pouvoir local sur son territoire. Le fait de sceller les frontières ici pourrait faire allusion à l'organisation interne de la province et à son verrouillage autonome pour un contrôle de l'eau sur ses terres agricoles.

Prolongeant le thème, la mise en valeur des terres agricoles par l'action du gouverneur de Beni Hasan Amenemhat-Amény (**doc. 20**), durant l'époque de Sésostris I^{er}, est le résultat de sa bonne gestion de l'eau, sous-entendue ici :

« Arrivèrent des années de famine. Alors, j'ai cultivé tous les champs (de labour) de la province de l'Oryx jusqu'à sa frontière méridionale et septentrionale, faisant vivre ses gens, produisant sa nourriture, et l'affamé ne s'y est plus manifesté ». Dans ce cas, il est difficile de déterminer dans quelle mesure le gouverneur de province agit de sa propre initiative ou suit les recommandations royales. Il semble probable qu'il agisse à la fois en réponse à une situation de disette latente et conformément aux directives royales. Quoi qu'il en soit, l'évocation des frontières cardinales (extrémités) de la province n'est pas sans rappeler l'idée de « sceller les frontières » du témoignage de Khéty I d'Assiout, puisque c'est en arrière-fond le contrôle de l'irrigation à l'échelle du territoire régional qui a, semble-t-il, permis de palier la situation de manque en augmentant la surface agraire. La gestion de crise semble donc passer par une supervision territoriale large, comme le fait l'État centralisé en intervenant directement dans l'aména-

228. MORENO GARCÍA 2010 : 49-69, qui souligne la vision biaisée des sources et que « notre connaissance du milieu naturel et de l'exploitation des marais à l'aube de la civilisation pharaonique reste encore très limitée » (p. 52). L'auteur enfin met en valeur la complémentarité de « spécialités productives » (chasse, pêche, cueillette, collectes de bois et de miel...) avec celles de l'agriculture et de l'élevage. Voir également MORENO GARCÍA 2013b : 3-12. Si « certains centres urbains furent fondés sur ces îles, elles furent néanmoins exploitées surtout comme zones de pâturage, de création d'exploitations agricoles et réserves de bois. ». Ces nouvelles terres ont pu faire l'objet d'arpentage et de délimitation par des stèles-bornes, comme le souligne l'auteur p. 30, faisant également référence à l'*Enseignement* d'Aménémopé (I, 18-II, 2) dans sa note 11.

229. MORENO GARCÍA 2007, notamment p. 314-315. Sur les réseaux informels du système administratif égyptien, voir par exemple MORENO GARCÍA 2013c.

230. L'idée est déjà évoquée pour la ville, avec l'exemple de Néferkhnoum (**doc. 31**), dans 3.1.2. Sur ce *topos*, voir entre autres MORENO GARCÍA 1997b : 25-31 ; MORENO GARCÍA 1999, et particulièrement les p. 244-247 (p. 246-247 pour les aménagements hydrauliques).

gement des voies de communication (chaussées montantes des pyramides reliant les temples haut et bas, chemins de halage, passage terrestre de contournement de la première cataracte...) ou de nouvelles terres agricoles, par le creusement de canaux par exemple (régions des lacs Amers, du Fayoum).

L'intervention royale sur l'organisation du territoire est palpable dans la biographie de Khnoumhotep II de Beni Hasan (**doc. 24**). Il définit l'appartenance des eaux territoriales au sein de la province, tout comme ses limites, ainsi que celles des métropoles et de leurs domaines agricoles au moyen de stèles-frontières (*wḏ.w*) marquant ses décrets issus de la tradition écrite. Cela montre le degré de détail et d'attention potentiel porté à une province par le pouvoir central quand il s'agit de trancher sur l'aménagement d'un territoire et de ses limites, à la demande d'un haut fonctionnaire. Les éléments liquide et terrestre sont au cœur des préoccupations, le gouverneur s'étant plaint avant tout du fait que ses eaux n'étaient pas connues (*n rh(=w) mw=j*). De là dépend toute l'organisation des terres et du monde vivant, selon un gradient défini tel que suit dans le texte : « Il (le roi) a divisé le grand fleuve en son milieu, ses eaux, ses terres arables, ses bois de tamaris et ses sables jusqu'à être bordé par les plateaux désertiques de l'Occident » (l. 50-53). Ce gradient hydrologique illustre les grands traits des milieux présents dans la vallée, dont la limite peut être interprétée comme la lisière-*tnw* (voir **2.3.1**), *tš* étant réservé dans ce cas à l'aménagement interne du territoire.

Le texte de la stèle de Dédou-Iqou (**doc. 21**), quant à lui, met en relation l'intervention d'un agent du pouvoir dans les régions oasiennes et l'affermissement de leurs frontières (*srwd tš.w*). L'accent n'est pas mis ici sur la valorisation des terres, mais le contexte invite à y penser, tout comme celui de l'encadrement des populations locales. En périphérie du pays, le renforcement et le contrôle des frontières rejoignent l'idée de protection territoriale qui est susceptible d'intervenir dans l'aménagement du territoire. Le cas de la stèle d'Antef (**doc. 29**) en est davantage révélateur :

« Décompte de briques acheminées pour (le haut de) la muraille qui est dans Les-Murs-(d'Amenemhat)/-justifié, par l'action du prince et compagnon unique missionné par son Seigneur pour son efficacité à consolider ses frontières » (l. 3-6). L'action aurait pu être menée à partir de l'une des forteresses nubiennes, probablement, du moins dans la région de la deuxième cataracte, à une époque où l'annexion d'une partie de la Nubie venait d'être réalisée par Sésostri III (**docs. 26 et 27** de l'an 16 à Semna et Ouronarti). L'aménagement du territoire passe par l'érection de fortifications sur des lieux stratégiques, généralement en lien avec des conditions topographiques favorables à la défense (éperons rocheux, îles et presqu'îles, points de passages) (voir **2.3.2**). Dans ce cas, il est plutôt fait référence à la consolidation des frontières (*srwd tš.w*) de la région, qui passe par la restauration de ces aménagements, mais peut-être également par l'ajustement de certains points de contrôle sur le territoire à l'image de structures légères ou temporaires comme des tours de guet ²³¹, allant de pair avec l'activité de police à laquelle le document de la stèle d'Antef fait d'ailleurs référence (*(j)m(y)-r(3) šn^c.t, pḥr.t*).

Il est donc remarquable que, en termes d'aménagement du territoire, les références à *tš* en tant que limite matérielle renvoient davantage à l'eau et à la terre qu'à des ouvrages bâtis (murs, bâtiments), dont seule la stèle d'Antef (**doc. 29**) est vraiment révélatrice de cette préoccupation dans les sources existantes. Il s'agit juste d'un constat de proportion. Cette idée se note déjà concernant les graphies du mot, l'un des déterminatifs majeurs étant la section de terrain irrigué (N23) (annexe Tableau 2), alors que le plan d'enceinte bastionné (O36) n'apparaît qu'une seule fois (TP 626). Ces considérations rejoignent celles en lien avec les origines de *tš*, en tant que possible limite entre les éléments liquide et terrestre (voir **2.2.2**).

Ainsi, cette partie consacrée à la délimitation de l'espace comme préalable à son organisation a montré une implication des différents pouvoirs, avec en première ligne celui émanant de Pharaon lui-même

231. Dans un autre contexte, un exemple de ces structures ayant pu servir à divers objectifs comme la surveillance du territoire, au stockage de denrées et au refuge se retrouve dans MORENO GARCÍA 1997a ; MONNIER 2013b, part. p. 376.

à travers les institutions étatiques, dans l'agencement des limites terrestres. Même si l'expression de *t3ṣ* reste dans les sources une question d'appropriation de l'espace, il n'en demeure pas moins que l'homme reste dépendant des conditions naturelles, et en particulier celles de l'eau, pour organiser sa subsistance. La mise en valeur et l'aménagement du territoire sont des actions visant à atténuer quelque peu ce phénomène, tout en cherchant à préserver un équilibre fragile qui dépend également du facteur humain.

3.2. ADMINISTRER ET ORDONNER L'HUMANITÉ

La délimitation de l'espace constitue le fondement du contrôle territorial, dans le but de l'organiser (voir 3.1). Une fois établie, cette structure spatiale fournit un cadre propice à l'expression de la hiérarchie du pouvoir. Conflits, luttes d'intérêts, modèles de légitimité et manifestations de puissance, il est question en arrière-fond du contrôle humain dans lequel *t3ṣ* prend une dimension centrale, limitant la circulation des hommes, des biens et de l'information. C'est aussi un moyen de différenciation identitaire, qui oscille entre la gestion de la liberté et la volonté de domination sur autrui. Ces considérations soulignent les paradoxes de la frontière, entre ouverture et repli sur soi, dont l'étude de la terminologie abordera quelques aspects (voir 3.3).

3.2.1. La frontière comme expression du pouvoir

La relation de *t3ṣ* au pouvoir dirigeant a ponctuellement fait l'objet d'allusions lors de développements précédents.

Le mot présente par exemple deux graphies se rapportant à la coercition et à la violence (Tableau 2, groupe 5, en annexe), laissant entrevoir les tensions guerrières et de domination autour de la notion (voir 4.1.3).

L'idée d'une filiation divine de l'héritage terrestre, cristallisée par le rôle de Pharaon, et impliquant la détermination et la garantie des frontières ainsi que leur modification, est évoquée dans la partie 2.2²³². Cette notion prend forme dans la partie consacrée à l'organisation de l'espace par sa délimitation, qui met en lumière le rôle de l'arpentage et du bornage par l'autorité souveraine (voir 3.1.1), la création de limites institutionnelles (3.1.2), et l'aménagement du territoire (voir 3.1.3).

Les sources laissent dès lors entrevoir un rapport privilégié entre *t3ṣ* et les notions de propriété, de capacité, de puissance et de domination, dont l'appropriation politique en est l'affirmation majeure. Son expression relève de la nécessité même de clarifier une limite territoriale entre ce qui devient deux organisations de l'espace différentes. Elle révèle les tensions humaines sous-jacentes lorsqu'il s'agit, par exemple, d'officialiser l'extension d'une frontière (stèles de l'an 8 et de l'an 16 de Sésostri III, **docs. 26** et **27**) imposant une nouvelle contrainte et pratique territoriale aux populations locales ; ou encore de réactualiser, voire d'ajuster des frontières internes au pays, de la simple limite de parcelle à celle administrative, en passant par la délimitation des eaux territoriales (biographie de Khnoumhotep II à Beni Hasan, **doc. 24**). Ces considérations laissent deviner, dans l'expression de *t3ṣ*, le besoin d'intervention et d'arbitrage d'une entité supérieure dans l'organisation, la mise en valeur et le contrôle de l'espace. Le traitement réservé aux populations nubiennes lors des conquêtes méridionales de Sésostri III, illustré par l'utilisation de la technique de la terre brûlée, met en lumière les résistances et les oppositions rencontrées dans l'établissement d'une nouvelle domination spatiale égyptienne sur ces terres. Les pra-

232. À laquelle s'ajoute le développement du 4.1.1 sur la théocratie égyptienne et le poids de cet héritage.

tiques préexistantes dans la région reflètent une logique et une organisation différentes, sous l'influence d'autres forces humaines et politiques. C'est par la justification de l'héritage divin, tout comme celle de la réponse de l'agresseur agressé ²³³, que le roi impose de manière unilatérale la frontière. La dénonciation d'abus territoriaux de la biographie de Khnoumhotep II met en avant un conflit aux échelles locale et régionale entre au moins deux logiques de pouvoir et de pratique de l'espace, dont l'organisation des populations et des richesses, base de la subsistance et de la prospérité, est en jeu. *T3š* apparaît lié à la fois à la propriété et à son usage, ainsi qu'à l'ordonnance juste et équitable originelle de sa propre manifestation, d'origine divine, dont le roi est le garde-fou.

À la suite de cette mise en contexte, cette section s'attache à mettre en lumière les relations entre *T3š* et le pouvoir, en examinant les différents acteurs et intermédiaires impliqués dans son élaboration, ainsi que les qualités et actions qui y sont associées. Si la figure royale occupe une place centrale dans les sources, les interventions des acteurs directs suggèrent l'implication d'autres protagonistes et forces en arrière-plan, également à l'origine de la nécessité d'aborder la problématique de la frontière dans les sources. À l'avant des coulisses de ce théâtre institutionnel sont ainsi magnifiées les valeurs et qualités des entités souveraines de la limite territoriale, rejoignant les idées de perfection et d'équité propres à la *maât*.

La royauté, clé de voûte du système idéologique et politique égyptien, intervient à de nombreuses reprises en tant qu'acteur principal de *T3š* dans les sources étudiées. Il est le souverain-*hq3* de la stèle de Djari (**doc. 13**, l. 5), le souverain-*Jtj* de la stèle de Hor (**doc. 18**, l. 2), le seigneur-*nb* de la stèle de Khéty (**doc. 16**, l. 11), de celle de Sahathor (**doc. 23**, l. 11), du papyrus Kahoun (**doc. 28**, verso, bas, droit, l. 9, l. 10), ou de la stèle d'Antef (**doc. 29**, l. 5), pour lequel ils agissent. Sa Majesté ²³⁴ est au cœur de l'action territoriale, ou se trouve relayée par ses plus hauts représentants. Dédou-Iqou est ainsi « un messenger royal venu consolider les frontières de sa Majesté » (**doc. 21**, l. 10), alors que la biographie de Khnoumhotep II rapporte que « sa Majesté fut venue écarter le Mal, apparaissant tel Atoum lui-même, rétablir ce (stèles-frontières) qu'elle avait trouvé manquant et ce qui avait été pris par une cité à sa voisine » (**doc. 24**, l. 36-40). C'est elle qui réalise la frontière (*jrj T3š*) (stèles de Semna et d'Ouronarti), matérialisée par l'érection de structures défensives et de stèles de victoires (voir 3.3.1). Le panégyrique du papyrus Kahoun est sans appel quant aux exploits et qualités royaux, en relation avec *T3š* : c'est ainsi encore « la langue de sa Majesté qui a contraint la Nubie et ce sont ses discours qui ont fait fuir les Asiatiques. L'Unique, le Jeune [qui a combattu] pour sa frontière, qui n'a pas permis que ses sujets se fatiguent, qui a permis à l'élite de dormir jusqu'à l'aube, ses recrues sommeillant, son cœur en tant que leur (seul) protecteur » (**doc. 28**, recto, l. 7-10). La dimension humaine du roi, notamment à l'époque de Sésostri III et d'Amenemhat III, se retrouve dans la composition statuaire de l'époque, avec un souverain figuré avec de grandes oreilles pour suggérer l'écoute bienveillante qu'il adresse à ses administrés, comme les rides et l'expression de fatigue sur son visage, soulignant l'état de veille permanent en leur faveur ²³⁵. L'image et la filiation divine du roi se superposent à cette idée avec, dans l'extrait précédent, les références à l'Unique-*Wꜥ* et au Jeune-*Rnpw*. De la même manière, il est l'« Horus aux manifestations divines, celui qui a protégé le pays, élargi ses frontières » (**doc. 28**, recto, l. 2), ou encore l'« Horus qui étend sa frontière » (**doc. 28**, verso, haut, droit, l. 10). La transposition divine est tout aussi efficace, qu'il

233. Pharaon est celui qui « n'est pas clément envers l'ennemi qui l'attaque, celui qui attaque lorsqu'on l'attaque et qui est silencieux lorsqu'on se tait, celui qui répond à une chose selon ce qui s'y produit » (l. 6-7 de la stèle de Semna, **doc. 25**).

234. Stèle de Dédou-Iqou (ÄM 1199) ; Tombe de Khnoumhotep II Beni Hasan (l. 26, l. 36) ; Stèle an 8 Semna (ÄM 14753) ; Stèle an 16 Semna (ÄM 1157) (l. 1, l. 12, l. 16, l. 18, l. 19) ; Stèle an 16 Ouronarti (mKhartoum 451) (l. 11, l. 14, l. 15, l. 17, l. 18) ; Kahoun P. UCL 32157 (recto, l. 7).

235. LABOURY 2003 ; FREED 2014. Cette idée est déjà perceptible dans la stèle de Sahathor (**doc. 23**), en parlant du Seigneur du Double-Pays, « qui protège sa frontière, veillant sur ses biens, le Vigilant exempt de fatigue ».

soit Atoum chez Khnoumhotep II (*supra*) ou « Sekhmet contre les ennemis qui franchissent (sa/ses ?) frontière(s) » (**doc. 24**, verso, bas, droit, l. 20). Le roi, dans sa grandeur (« Grand est le Seigneur de sa cité », du même document), est enfin celui « qui est large de frontière » (stèle de Hor, **doc. 18**, l. 3, *wšh(w) t3š*), une qualité personnelle adaptée à la dimension spatiale du pays.

In fine le roi commande (*wḏ*)²³⁶ et gouverne jusqu'aux limites de la création terrestre, du moins jusqu'où s'arrête son autorité plus ou moins effective (stèles-frontières dites de victoire)²³⁷, promis à une destinée céleste semblable. C'est en effet ce que laisse sous-entendre le TP 437 (**doc. 1**) : « Tu départageras les dieux et tu borneras l'étendue céleste entre les Deux-Puissants ». L'idée de bornage territorial, mise en parallèle avec celle du jugement dans les plus hautes sphères du divin, met au premier rang la future position hiérarchique du souverain dans ce monde. Elle pourra néanmoins avoir lieu à la suite de l'abolition de ses anciennes limitations terrestres : « ses bornes-(*m*)*t3š.w* cesseront d'exister, ses bornes-*js.wt* ne seront pas (re)trouvées » (§ 1442b [TP 510], **doc. 4**). Le roi, source de loi, héritier de la création, incarne l'impartialité de Thot intrinsèque au respect fondamental de la répartition juste du domaine terrestre, comme céleste.

Revenons à la réalité humaine qui exprime la relation entre *t3š* et le pouvoir. Il est important de mettre en relief la mise en scène des dirigeants dans les rouages de l'administration étatique, ainsi que la mise en avant de leurs qualités.

Dans ce sens, les autobiographies de l'époque du premier royaume memphite sont éloquentes, en particulier dans leur développement « événementiel », introduisant les relations entre le roi et le commanditaire²³⁸. La période faisant suite adapte le discours à la fragmentation du pouvoir central, comme par exemple avec l'apparition des « protestations de véracité »²³⁹ ou le développement du *topos* du bon gouvernant²⁴⁰. Ces éléments se retrouvent dans certains textes étudiés, comme les stèles de l'an 16 de Sésostri III²⁴¹, ou avec les autobiographies de Khéty I^{er} d'Assiout (**doc. 12**) et d'Amenemhat-Amény (**doc. 20**). Il est notable que les mentions de *t3š* apparaissent dans les sources étudiées à partir du moment où il y a un quelconque indice de la royauté. Ainsi, les TP font en général allusion au souverain dans l'action même de réaliser *t3š*²⁴² ; les stèles des gouverneurs d'Assiout Tef-Ibi et Khéty I^{er} (**docs. 11** et **12**), bien que lacunaires, ne cachent pas leurs allégeances au royaume héracléopolitain ; Djari (**doc. 13**), courtisan unique du roi thébain Antef II, offre un parallèle biographique remarquable de ce dernier (**doc. 14**). Ainsi, même dans ces cas, l'expression de *t3š* relève d'une connexité avec la plus haute autorité.

L'examen de la stèle de Djari montre combien les qualités du potentat sont mises en avant : il est quelqu'un de la cour « qui a du poids parmi les notables » (*Jnk wḏn mm sr.w*), « celui qui a réalisé des choses excellentes » (*jry jqrw.w*), un chef de province (*hr(j) sp(3).t*), un « puissant du souverain » (*nhṯ ḥq3*), de telles reconnaissances qui justifient sa participation directe à l'établissement d'une nouvelle frontière au nord du royaume thébain. De même (**doc. 21**), c'est en tant que « notable efficace, devant lequel a été reconnu par son Maître l'excellence du conseil et que les notables du palais ont distingué »

236. VERNUS 2013. Sur la parole du roi, « dont l'actualisation est le décret (*wḏ*) correspondant à une activité démiurgique de nature magico-religieuse », voir COULON 1997 : 120, n. 56. Dans la documentation étudiée, « Ses décrets ont faits ses frontières et sa parole a rassemblé les Deux-Rives » (pKahoun, **doc. 28**, recto, l. 11). Aussi, faisant référence à la filiation divine, les *Mémoires de Sinouhé*, l. 70-71, rappellent que « C'est l'Unique (Pharaon) que place le dieu, réjouit est ce pays qu'il a gouverné, c'est celui qui élargit les frontières ».

237. Ou sa « sphere of influence », KOOTZ 2013, prolongeant la définition de GALÁN 1995 : 101.

238. Voir notamment STAUDER-PORCHET 2017. D'une manière générale, GNIRS 1996.

239. COULON 1997 : 110 : « Ce besoin de justification indique là une perte de crédibilité du discours autobiographique, coïncidant avec la crise des institutions dans lesquelles il s'insérait ».

240. Voir 3.1.3.

241. **Doc. 26**, l. 12 et **doc. 27**, l. 11, « Majesté a vu cela, ce n'est pas un mensonge ».

242. À l'exception remarquable de la formule TP 551 (**doc. 2**), où il est question d'entités divines spécifiques.

que Dédou-Iqou, messenger royal (*wpw.ty-n(y)-sw.t*) sous Sésostri I^{er}, est venu « consolider les frontières de sa Majesté » (*jj(=w) hr srwd t3š.w hm=f*). Il s'agit de la même « efficacité » ou « excellence » à « consolider les frontières » du pays (*jqf=f r srwd t3š.w*), du fait de « la justesse de son conseil » (*mnh shr(w)=f*), qui anime les propos du « Prince et Courtisan unique missionné par son Maître » (*(j)r(y)-p^c(.t) smhr w^cty h3b(=w) n nb=f*), Antef, durant le règne d'Amenemhat III (**doc. 29**). Quant à l'assistant du Trésor Sahathor (**doc. 23**), il fait précéder ses qualités fidèles à Amenemhat II ²⁴³, avant celles du roi lui-même, dont l'une est de protéger sa frontière (*mkj t3š*).

Ces quelques exemples soulignent à quel point *t3š* est lié à l'expression du pouvoir et de son idéal de perfection, de la compétence des gens qui l'anime, des qualités propres de ses représentants, en accord avec les principes de la *maât*, dans la lignée directe du comportement vertueux de la royauté.

L'intégrité et le respect de la norme sont également très présents dans le contexte des acteurs participant à l'élaboration de *t3š*.

Le cas de l'impartialité du jugement divin comme référent dogmatique a été évoqué dans la partie consacrée au partage équitable, intègre et légitime (voir 2.2.3) que véhicule *t3š* dans son essence sémantique même. Les figures du mythe archaïque d'Horus l'Ancien et de Seth l'Ancien ont ainsi été mises à profit afin de justifier « un modèle d'intégrité d'origine divine pour celui qui met en œuvre le découpage territorial et la répartition des terres » (*supra*), modèle sur lequel s'appuient les textes dans l'action de *t3š* ²⁴⁴. Les protagonistes, dans cette action, sont le roi ou le défunt divinisé. À noter ici que c'est la confrontation entre deux puissances, incarnant à la fois deux divinités et deux formes complémentaires de la royauté, ainsi que deux territoires, qui nécessite l'intervention (*wpj, wd^c, t3š*) d'une tierce partie pour résoudre le conflit et rétablir l'ordre et la paix sociale. De nouveau, l'idée de l'instance supérieure du pouvoir est intrinsèquement liée à *t3š*, dans l'acte même de délimiter et de répartir le fruit du partage.

Le modèle est repris par les plus hauts représentants de l'État, avec le vizir Montouhotep exerçant sous le règne de Sésostri I^{er} (**doc. 19**), dont la rectitude dans l'organisation du territoire est exaltée en tant que prêtre de Maât et par sa comparaison à Thot « dans le jugement des Deux-Seigneurs » (*wp.t Nb.wy*). Cette même qualité est également mise en relief dans la stèle de Khéty (**doc. 16**), qui loue le mérite d'avoir créé pour ses seigneurs « les frontières, en tant que celui qui a agi en (qualité de) serviteur avisé (?), celui dont le seigneur accueille sa parole, prononcée parce qu'elle est juste ».

Les éléments développés dans cette partie sont néanmoins à relativiser. Ils prennent part à des compositions normées, intégrant des titulatures ²⁴⁵ se référant à des codes distinctifs de la hiérarchie. Ce sont également des sources reflétant, en arrière fond, des comportements susceptibles d'être opposés à ces exemples de bonne conduite et d'idéaux territoriaux. Dans quelle mesure le principe de partage équitable entre les « Deux-Puissants » était-il réellement respecté dans les décisions judiciaires ? Quelle limite séparait les jugements basés sur ce principe de ceux impliquant des conflits territoriaux faisant référence au mythe osirien ou opposant des belligérants de statuts différents ? Dans quelle mesure était-

243. « L'aimé véritable de son Seigneur, son préféré, qui dit ce qu'il y a de mieux, qui répète ce qui est aimé, qui fait ce qui est loué du Seigneur du Double-Pays ».

244. TP 437 (**doc. 1**) ; TP 626/735 version de Mérenrê (**doc. 3**) ; TS 381 (**doc. 7**) ; TS 1075 (**doc. 5**), son parallèle TS 1184 (**doc. 8**), ainsi que sa tradition du chapitre 4 du *Livre des Morts*.

245. Les titres des dignitaires ayant fait appel à *t3š* dans leurs compositions sont nombreux et variés, reflétant leur implication dans les rouages du pouvoir central. Pour n'en citer que quelques-uns : (*Jm(y)-r(3)*, « Directeur », (des choses scellées-*htm(.t)*), stèle du Vizir Montouhotep (**doc. 19**) ; tombe de Khnoumhotep II Beni Hasan (**doc. 24**, l. 30) ; (de la police) stèle d'Antef (**doc. 29**) ; (*Jr(y)-p^c.t*, « prince », stèle du Vizir Montouhotep (**doc. 19**) ; tombe de Khnoumhotep II Beni Hasan (**doc. 24**, l. 30, l. 47, l. 147) ; stèle d'Antef (**doc. 29**) ; *H3t(y)-^c*, « gouverneur », tombe de Khnoumhotep II Beni Hasan (**doc. 24**, l. 30, l. 47, l. 147) ; *Hr(j)-tp*, « supérieur », « chef », stèle du Vizir Montouhotep (**doc. 19**) ; Discours de l'oiseleur (**doc. 30**) ; *Hr(j)-tp^c3*, « directeur », tombe de Khnoumhotep II Beni Hasan (**doc. 24**, l. 47) ; *Htm(tj)-bjty*, « Chancelier », stèle du Vizir Montouhotep (**doc. 19**).

il possible d'éviter la résolution légale d'un conflit ²⁴⁶ ? Quel homme de pouvoir n'est pas soumis à la tentation et au despotisme ? Quel rôle le regard des pairs, des supérieurs hiérarchiques ou de la tradition jouait-il dans la prise de décisions judiciaires ou dans l'exercice du pouvoir ? Quels niveaux de corruption et de favoritisme étaient observés dans l'appareil étatique ? Quels degrés de liberté les dirigeants possédaient-ils réellement par rapport au pouvoir central, et ce même dans les régions frontalières de l'Égypte ?

L'efficience d'un roi omnipotent et omniprésent dans ses obligations religieuses, humaines et territoriales est nécessairement contrebalancée par la réalité de la pratique (voir **4.1.2**), le cas de la biographie de Khnoumhotep II étant le reflet d'un idéal. S'ajoute à cela le rôle de tous ces acteurs silencieux, que les sources évoquent à peine ou taisent. Au sein même du pouvoir, ces notables-*sr.w* (stèle de Djari) ou seigneurs-*nb.w* (Khéty, **doc. 16**), participant à la vie de cour, viviers des plus hauts représentants comme de réseaux intermédiaires tout à la fois nourrissant et s'interposant aux logiques souveraines, sources d'intrigues et de compétitions, ont été tout autant maîtres d'œuvres et parties prenantes de ces mécanismes. Le poids du patronage et de réseaux informels d'influence sont ainsi expliqués en ces termes par J.C. Moreno García : « Powerful patrons, well-placed contacts, or membership in influential social networks were informal, but nevertheless essential means for furthering one's career or, simply, for gaining some protection against difficulties. They were also fundamental in ensuring that authority circulated effectively between upper and lower social strata and between the power core of the kingdom and the provinces » ²⁴⁷. Des réalités d'existences (citadins, agriculteurs, nomades) se superposent ainsi aux pratiques de l'espace institutionnel. L'expression de *t3š* dans les sources étudiées manifeste les volontés d'une norme de la limite, qui ne peut être représentée et appliquée que par une autorité légitime, puissante et impartiale, susceptible de l'imposer, de la maintenir et de la faire prospérer. Derrière ces aspects, se dessinent une variété d'acteurs et de dynamiques opérant à différentes échelles de pratique spatiale, contribuant à (re)définir les limites territoriales. Ces acteurs vont du simple paysan qui déplace une borne-frontière pour son propre bénéfice, au caravanier « libyen » faisant paître son bétail le long du Nil et commerçant avec l'Afrique noire, jusqu'au soldat en garnison, policier-veilleur chargé de surveiller les forteresses du nord-est et de réguler les flux migratoires des populations. Ces protagonistes vivent et font vivre la frontière de manière différente de ce que suggèrent au premier regard les sources, mettant en lumière l'aspect humain fondamental et sa relation d'appartenance et d'appropriation avec l'espace (voir **4.3.2**).

3.2.2. Contrôler la circulation des hommes, des biens et de l'information

Le contrôle humain imposé par l'administration étatique ne fait aucun doute, même s'il est forcément limité. La pratique de l'espace, tout comme sa propriété et son usage sont soumis aux règles de l'autorité gouvernante. La frontière, en tant qu'expression du pouvoir (voir **3.2.1**), offre un cadre spatial propice et nécessaire à son exercice, dont les logiques restent néanmoins multiples.

Quelques rares exemples révèlent un intérêt de *t3š* en lien avec l'individualité de la personne elle-même, mettant en lumière la volonté de préserver son intégrité spatiale personnelle. Ces exemples soulignent la mobilité comme une capacité d'action et d'intervention sur la frontière, notions relayées par de nombreuses évocations liées à l'idée de mouvement dans les textes. D'où l'intérêt, pour le pouvoir étatique, de se rendre maître des flux migratoires en contrôlant *t3š*, pour mieux administrer la population.

246. C'est ce que suggère la stèle de Khéty (**doc. 16**), quand il indique qu'il est « exempt de prendre la fuite devant le tribunal ».

247. MORENO GARCÍA 2013c : 88-89.

L'examen débute par le TP 551 (**doc. 2**). Bien que le contexte de la formule soit difficile à cerner, il met en scène deux entités divines, dont l'une doit se garder de transgresser la limite de l'autre, sous-entendant celle de son espace personnel (*m ksks(w) t3š=s*). Il paraît aventureux de tenter d'interpréter davantage ce texte, dont le commentaire souligne la complexité et l'incertitude quant à sa traduction, y compris pour *t3š*. Il convient également de noter que dans certains cas, l'entité malveillante, représentée par le lion, ne semble pas imposer sa propre limite à l'autre entité, incarnée par le chacal, en lui permettant de passer (*ssw3*), favorisant ainsi la mobilité du défunt. Aussi, les TS 1075 (**doc. 5**) et TS 1184 (**doc. 8**) mettent en parallèle le fait de délimiter l'inondation ou encore de départager la subsistance dans un contexte de jugement divin, avec le fait d'écarter des entités venues choir sur Osiris, autrement dit venues empiéter sur son propre espace vital, entravant son mouvement ²⁴⁸. De la sorte, délimiter quelque chose induit le fait de respecter la limite des deux espaces ainsi distingués. Aussi, la liberté d'action et de mouvement est permise pour le détenteur de l'espace circonscrit par cette limite, une liberté élargie si le détenteur en question exerce un contrôle sur cette limite.

Ces quelques exemples montrent la relation de *t3š* avec la notion de mobilité. En créant une limite apparaissent à la fois la notion d'espace propre et la volonté de conserver son intégrité (voir 4.1.3). La frontière représente en outre une forme de résistance naturelle au mouvement, comme peut l'être la cataracte pour la navigation sur le Nil. Il y a donc une double perspective ambivalente concernant la mobilité, celle de davantage de liberté pour qui a pouvoir sur la frontière, et celle d'une liberté réduite ou freinée pour qui la subit.

Ce n'est pas sans raison que les textes funéraires exaltent la notion de mobilité du défunt dans ses pérégrinations vers les espaces célestes et divins, l'acquisition de la pleine capacité de mouvement étant un gage de son statut de *ntr* pouvant passer d'un monde à l'autre, sans aucune limitation ²⁴⁹.

Dans le contexte de *t3š*, de nombreux verbes de mouvement lui sont ainsi plus ou moins directement associés. Toujours à propos des TP, outre le TP 551 qui vient d'être abordé, le TP 510 (**doc. 4**) met en avant la venue (*jw3j*) du mort à la limite du firmament céleste, son passage et l'abolition de ses limitations matérielles (bornes) terrestres lui promettant la conduite de la barque du dieu Rê (*ʿb3 n=f (Mry-Rʿ)/ wj3 ntr*) et donc la mobilité divine. Le TP 626/735 (**doc. 3**) évoque la question de l'ascension céleste, avec la métaphore aviaire (*pr n (N)/ m Wr, hn n (N)/ m Bjk*). Il en est de même, sous une autre forme, dans le TP 437 (**doc. 1**) où la montée (*prj*) au ciel se fait par la voix d'Anubis, après avoir franchi les portes du domaine terrestre (*wn(=w) n=k ʿ3.wj 3kr, ssn(=w) n=k ʿ3.wj Gb*), le défunt est alors glorifié en tant que Thot comme préalable à sa position de juge de la divinité et de son espace. Dans les TS 1075 et TS 1184 (*supra*), l'intervention du mort auprès d'Osiris nécessite sa venue (*jjj*) préalable, à travers les chemins (*w3.t*) de *R(3)-st3.w*, soulignant ses capacités d'intervention, après celles de juge. Le TS 381 (**doc. 7**), quant à lui, met en garde « celui qui départage les Frères » contre l'ennemi ophidien, et met en parallèle le fait de faire reculer (*h3j*) le juge pour le préserver et le but de la formule qui est de repousser (*hsf*) le serpent, induisant dans les deux cas un mouvement de recul ; au-delà du but de protection recherché par la formule, il n'est pas inintéressant de supposer un rapport entre la limite physique et le domaine d'action de chacun des intervenants, dans l'opposition duelle bien/mal ici.

En dehors des compositions funéraires qui viennent d'être évoquées, les autres sources font également de nombreuses références à la mobilité dans les contextes de *t3š*.

248. L'aspect territorial est davantage souligné par la tradition du TS 1075, le chapitre 4 du papyrus de Nou (pBM EA 10477), exposé en 2.2.3, et qui remplace *dhw* par *3h.wt* ici.

249. On se référera utilement, par exemple, à la table lexicale que propose MATHIEU 2018 en p. 20 de son introduction, et en particulier aux lexiques de l'ascension et du déplacement, pour constater la richesse du vocabulaire dans les TP.

Il s'agit par exemple de mouvements de troupes armées (*jjj*, tombe de Tef-Ibi, **doc. 11**), liés aux conquêtes (*Mémoires de Sinouhé*, **doc. 22**, B71-72 ; stèles de l'an 16 de Sésostri III, **docs. 26** et **27** ²⁵⁰), comme l'implique tout autant l'expression *swšh t3š* (voir **3.3.3**). Aussi pour éviter des intrusions extérieures au pays, comme le précise la stèle de l'an 8 de Sésostri III à Semna (**doc. 25**, l. 2-3) : « pour cesser d'accepter que tout Nubien la (frontière) franchisse par navigation vers le nord, par voyage à pied ou en bateau » ; la biographie de Nakhtânkhôu (**doc. 32**, l. 48) fait, quant à elle, allusion à la possibilité d'« outrepasser » (*snb*) la frontière. Sinon, le courroux divin incarné par Pharaon s'abat sur « les ennemis qui franchissent-*hndw.w* (sa/ses ?) frontière(s) » (**doc. 28**, papyrus Kahoun verso, bas, droit, l. 20) ». Mais en revanche d'acheminer (*h3w*) des produits extérieurs au pays est profitable (tombe d'Âhanakht à el-Bersheh, **doc. 15**, l. 12). Cela implique une ampliation de l'espace parcouru, comme le suggère l'action de Sésostri I^{er}, dans la stèle de Hor (**doc. 18**, l. 3), désigné comme un roi « qui est large de frontière et qui étend l'itinéraire (expéditionnaire) » (*wsh(w) t3š, pd(w) nmt.t*). Il en va de même pour les déplacements de l'intérieur du pays (*jj n(=j) m W3s.t*) vers ses périphéries (stèle de Dédou-Iqou, **doc. 21**), mouvements propres aux messagers (*wpw.ty-n(y)-sw.t*), dans le but de maintenir la cohésion et de préserver la dynamique frontalière. Ainsi, Antef, responsable de police sous le règne d'Amenemhat III, a été « missionné (*h3b*) par son Seigneur pour son efficacité à consolider ses frontières » de Bouhen (**doc. 29**, l. 5-6).

Le rôle du pouvoir central dans ces extraits est à nouveau très présent. Le contrôle qu'il tente d'exercer sur la frontière lui assure une régulation minimale des flux migratoires intérieurs comme extérieurs au pays. La stèle de l'an 8 de Semna affiche ces ambitions de contrôle de la circulation des populations nubiennes et des biens vers l'intérieur des terres. Elle souligne les pratiques spatiales préexistantes sur le territoire conquis par l'Égypte, comme l'exploitation des pâturages par les troupeaux, ainsi que leurs migrations organisées par des populations pastorales, semi-sédentaires ou claniques dispersées. La volonté souveraine se veut réguler leurs déplacements et les soumettre à une emprise économique profitable.

Mais les logiques antérieures ont vraisemblablement dû perdurer et l'État n'a exercé qu'une emprise limitée dans ces régions en comparaison à ce qui est formulé dans les textes. Les difficultés décrites par Sésostri III dans les stèles de l'an 16 mettent par exemple en relief ces considérations. Les tentatives d'intégration des populations étrangères ont montré des « frontières poreuses » ²⁵¹, tentant de trouver un équilibre entre différentes pratiques de l'espace liées à une nécessaire mobilité. Cela s'observe là où la frontière ou le contrôle spatial par l'autorité souveraine n'existaient pas (ou peu) auparavant, et où il était indispensable d'attirer de la main-d'œuvre pour diverses activités telles que l'exploitation des domaines agricoles, le renforcement des rangs de l'armée, ou encore l'exploitation des mines ²⁵². Les razzias et captures de prisonniers étaient, à ce titre, un vivier d'importance pour ces travaux. Le cas de la frontière nord-est entre le delta et l'Asie est éloquent. La ligne de forteresses des « Chemins d'Horus », par laquelle passe Sinouhé dans ses *Mémoires*, semble illustrer un contrôle en profondeur du territoire. Pourtant, les preuves archéologiques et textuelles révèlent des installations de populations levantines dans l'Est du delta au II^e millénaire témoignant de la construction d'une société régionale aux origines culturelles brassées, également en contact avec le sud nubien. L'essor économique de cette région, grâce à sa position de carrefour entre l'Asie et l'Afrique, l'a progressivement conduite vers une relative autonomie politique, jusqu'à devenir un royaume à part entière centralisé autour d'Avaris (XVIII^e-XVI^e siècles av. notre ère, DPi) ²⁵³.

250. « J'ai réalisé ma frontière, (navigant) au sud de (celle de) mes ancêtres, (ainsi) j'ai donné davantage que ce qui m'avait été transmis ».

251. Pour reprendre une partie du titre d'un chapitre du livre de AGUT-LABORDÈRE ; MORENO GARCÍA 2016 : 270.

252. AGUT-LABORDÈRE ; MORENO GARCÍA 2016 : 270-277.

253. AGUT-LABORDÈRE ; MORENO GARCÍA 2016 : 291 et suiv. Sur Avaris, voir la bibliographie pléthorique de l'équipe portée par Manfred Biétek en relation avec le site de Tell el-Daba'.

Le contrôle des pistes du désert et des voies d'eau assurait donc à son détenteur une certaine régulation des flux de population, et par voie de conséquence des biens et de l'information, mais cela de manière partielle et réduite.

Les biens faisaient l'objet d'échanges dans des contextes territoriaux tels que les forteresses, où il y avait à la fois une demande, à l'échelle de véritables petites villes, et vraisemblablement des droits de passage, de péage, de vérification de marchandises, etc. De ce fait y étaient régulées les importations extérieures, bien que d'autres passaient par des réseaux subsidiaires. Il y avait également une demande et une circulation des matières premières provenant de l'intérieur du pays, comme le montre l'exemple des briques crues acheminées pour la restauration de la fortification des *Jnb.w-(Jmn-m-h3.t)/-m3^c-hrw* du **doc. 29** d'Antef ; mais également des denrées et le savoir-faire de certains spécialistes ou représentants de l'État, de passage, missionnés voire s'établissant dans la région pour un temps plus ou moins long. Les écrits laissés par l'administration de ces forts, à l'image des *Dépêches de Semna* ²⁵⁴, renseignent sur la vie quotidienne en milieu frontalier, mais également sur la circulation de l'information et des ressources ²⁵⁵ allant de pair avec celle de ses acteurs, puisqu'elles ont été retrouvées au Ramesseum, certaines rapportant l'interpellation de nomades afin de se tenir informé d'éventuels mouvements provenant du sud.

Les sources liées à *t3š* révèlent à plusieurs reprises des mobilités pédestres et par voie d'eau. Ces déplacements sont étroitement liés au concept de *t3š*, servant à son établissement, son entretien voire son agrandissement.

À l'inverse, faire acte de recul en fuyant ou en abandonnant le contrôle de la frontière est perçu dans les textes comme un comportement lâche et faible, allant à l'encontre de la dynamique royale. Sésostris III (**docs. 26 et 27**) l'explique en ces termes : « dès lors que se taire après une attaque c'est rendre vaillant l'ennemi, se montrer agressif est brave, mais se retirer misérable, celui qui est évincé de sa frontière est un véritable lâche » (l. 7-9) ; « Mais celui qui l'abandonnera (la frontière) et qui ne combattras pas pour elle, ce ne sera pas mon fils, ce n'est pas par moi qu'il a été mis au monde » (l. 17-18). Les prétentions royales ici tentent de porter un impact psychologique puissant révélateur du souhait de conserver la dynamique de préservation (voire d'extension) de l'univers créé, lui assurant métaphoriquement plus d'amplitude.

Les stèles de Sésostris III font également allusion à une manière de distinguer une attitude juste de son contraire, mettant en lumière les comportements propres aux Égyptiens et ceux stéréotypant les Nubiens. Cette distinction souligne la notion de différenciation, un aspect pertinent à explorer à présent dans les contextes de *t3š*.

3.2.3. *T3š* comme élément de différenciation

La différenciation est « l'action de différencier ou le fait de se différencier de manière constitutive », ou encore « le résultat de cette action. » ²⁵⁶. En ce sens, un usage de *t3š* représente la limite même qui différencie deux espaces ou deux entités. Elle participe de ce fait à l'ordonnancement de l'humanité.

254. *LÄ V* : 844-847 ; QUIRKE 1990 : 191-193 ; VOGEL 2004 : 61-63, 78-87 ; KRAEMER ; LISZKA 2016 : 2-57 ; LISZKA ; KRAEMER 2016 : 152-199 (p. 195-199, datation du règne d'Amenemhat III-fin XII^e-début XIII^e dynasties pour l'ensemble de la documentation). Une récente publication des papyrus est parue dans MEYRAT 2019, qui les décrit comme « une série de rapports militaires provenant de plusieurs places fortes nubiennes – Semna ouest, Mirgissa, Serra est, Abou/Éléphantine [...] du règne d'Amenemhat III. Ils constituent une sorte de « journal de bord » vraisemblablement établi par les scribes des garnisons, qui enregistrent le passage des Nubiens, notamment les Medjay, et les transactions établies avec eux » (p. 211-212).

255. Sur le commerce, KRAEMER ; LISZKA 2016 : 20-21, 36, 45-48.

256. Définition proposée par le CNRTL, <https://www.cnrtl.fr/definition/diff%C3%A9renciation> (dernière consultation septembre 2024).

S. Morenz expliquait déjà le mot en ces termes : « La différenciation, par contre, qui concerne le monde en tant que nature, se présente comme un acte unique et spatial » ²⁵⁷.

La partie 3.2.2 consacrée à la mobilité en lien avec *t3š* débutait sur l'idée d'espace personnel. Elle peut être reprise ici dans le sens où la transgression de la limite d'autrui (TP 551, **doc. 2**), ou encore le partage entre deux figures complémentaires de la royauté Horus et Seth les Anciens ²⁵⁸, reflètent une différenciation physique et spatiale. Exprimer ce type de limite, ou l'action de sa mise en œuvre, revient à se différencier de l'autre, à lui attribuer des caractéristiques propres, bien qu'il y ait des racines communes.

Ainsi, Horus et Seth, dans leurs complémentarités de fonctions, incarnent également les deux parts (*psš.ty*) formant le territoire égyptien, issu lui-même de la création divine. De cette perspective se dégage une perception que nous proposons d'appeler une « différenciation de l'espace », en référence à la « différenciation cellulaire » qui correspond à une diversification des organismes vivants, distinguant d'autres cellules issues d'une même cellule ²⁵⁹. Cette perception alimente la théorie de l'origine de *t3š* comme limite distinguant l'eau de la terre (voir 2.2.2). La spatialité terrestre serait conceptuellement un élément se différenciant d'un autre tout en étant issu de ce dernier. Il s'agit de la transposition spatiale de l'émergence du créateur depuis le Noun, lui préexistant ²⁶⁰.

Un passage des *Mémoires de Sinouhé* (**doc. 22**) appuie l'idée de la différenciation spatiale : « Il a accordé que je choisisse pour moi dans sa contrée, parmi le meilleur de ce qui se trouvait avec lui au niveau de sa frontière propre à une autre contrée, c'était une belle terre, dont le nom était *J33*. » (l. 79–81). La terre accordée par Amounenchi provient de sa propre zone frontalière avec une autre contrée étrangère, délimitée par *t3š*, dont la différenciation est marquée par l'emploi du toponyme *J33*. Il y a donc un fractionnement du corps principal, qui s'individualise alors, avec ses caractéristiques propres.

La différenciation spatiale s'établit au moyen du bornage dans les sources étudiées (voir 3.1.1). Il permet la distinction de deux territoires issus d'une même spatialité. Se superposent alors les idées d'appropriation, d'individualisation et d'opposition que génère la mise en place de *t3š*.

La différenciation de l'espace, et la diversité qu'elle occasionne, peut devenir la marque d'une identité, parfois forte, dont l'affirmation se construit également par opposition aux caractéristiques de l'autre ²⁶¹. L'origine commune d'une nature partagée tend alors à s'oublier au profit d'une expression pleine de velléités envers ce qui est différent de cette identité propre grandissante. La construction politique du territoire égyptien n'est qu'un exemple dans la longue histoire de l'ambition humaine, oscillant entre idéaux de liberté et de contrôle.

La théocratie égyptienne, s'unissant autour du métissage de cultures nilotiques au substrat commun, à la fois africaines ²⁶² et asiatiques, a stabilisé son identité territoriale autour de la Vallée du Nil et du Delta, la *Km.t* et ses provinces-*sp3.wt*. Cette étape de l'histoire égyptienne ne représentait déjà plus une phase de différenciation de l'espace, mais de phagocytage de ce dernier par une autorité politique plus forte, comme le suggère « le mythe fondateur de la soumission du royaume de Nagada et de son dieu

257. MORENZ 1962 : 228.

258. TP 437 (**doc. 1**, *t3š=k pḏ.t, jmj-wt(j) Šhm.wj*) ; TP 626 (**doc. 3**, *psš=s nb.wj, t3š=s nb.wt*) version de Mérenrê ; TS 381 (**doc. 7**, *t3š(w) Sn-nw(.wy)*) ; TS 1075 (**doc. 5**, *t3š(w) 3gb, wp(w) Rh.wy*) ; TS 1184 (**doc. 8**, *Jnk t3š(w) šbw=tn, wp(w) Rh.wy*).

259. La différenciation cellulaire est employée ici comme une métaphore pour expliciter le fonctionnement de la représentation territoriale.

260. Aussi, selon Susanne Bickel, la création de Chou et de Tefnout par Atoum correspond au début d'un « long processus de différenciation de l'énergie créatrice, un processus perpétuel qui ne s'arrêtera qu'avec la fin du monde » (BICKEL 1994 : 116).

261. Voir par exemple ASSMANN 2010 : 136 et suiv.

262. Sur ce point, voir l'article récent de MEEKS 2019b, qui actualise la recherche sur les origines africaines (plurielles) de la civilisation pharaonique.

majeur, Seth de Noubet (Ombos), au royaume méridional de Hiéraconpolis, placé sous l'égide du dieu faucon Horus de Nékhen » ²⁶³. Par la suite, les phases d'expansions territoriales égyptiennes ne s'attacheront que peu à la perspective d'un phagocytage spatial et se nourriront davantage de leur vocation à dominer l'*orbis terrarum*, selon les plans de l'héritage cosmique (voir 4.1.1), stigmatisant l'étranger selon une opposition des mondes civilisé et inorganisé, dans laquelle l'attitude égyptienne est légitime.

Les stèles de l'an 16 établies sous le règne de Sésostri III (**docs. 26 et 27**) offrent à ce titre des exemples remarquables alimentant ce qui vient d'être développé. L'attitude agressive égyptienne se trouve légitimée politiquement en tant que réaction à celle de son ennemi : le roi est celui « qui n'est pas clément envers l'ennemi qui l'attaque, celui qui attaque lorsqu'on l'attaque et qui est silencieux lorsqu'on se tait ». Les difficultés éprouvées par les tactiques de guérilla et de harcèlement pratiquées par l'ennemi sont un prétexte argumentaire de différenciation avec l'autre, allant jusqu'à caractériser des oppositions d'attitudes propres à chacun des deux belligérants, selon le point de vue égyptien bien entendu : « celui qui est évincé de sa frontière est un véritable lâche, dès lors que le Nubien écoute pour tomber à la (première) parole, c'est lui répondre qui le fait reculer, on est agressif contre lui qu'il prend la fuite, se retirer et il en vient à être agressif, ce ne sont pas des gens de crainte respectueuse » (l. 8-11). Perdre le contrôle de sa frontière est une faiblesse déshonorante face à des gens caractérisés eux-mêmes de faibles par leur propre comportement fuyard.

La différenciation de l'espace suit celle du juste et du non juste dans cet exemple, alors qu'elle est imposée et relatée par la source dominante qui prend part au conflit. On est en droit de penser que l'expansion égyptienne, afin d'exploiter un territoire déjà occupé et organisé selon des logiques spatiales et des réseaux différents, a généré des tensions dont l'origine première n'est vraisemblablement pas la velléité nubienne de contrôle sur son voisin du nord. Tout autant, la connaissance du terrain et la formation de groupes armés hétérogènes de taille plus ou moins réduite du côté nubien préconisait davantage des tactiques mobiles de combat face à une armée égyptienne expérimentée numériquement plus importante et organisée pour des engagements frontaux et directs. Les sources égyptiennes favorisent inévitablement le point de vue de leur commanditaire, justifiant les actes de réalisation de nouvelles frontières, qu'elles soient réelles ou psychologiques. Elles opèrent en différenciant les territoires et les hommes qui y sont associés, participant ainsi à la catégorisation du monde créé.

Le discours de Sésostri III se clôturait par un extrait qui « permet pour la première fois l'ébauche indirecte d'une conscience nationale, qui se forme par opposition à l'ennemi et sous l'égide du monarque » ²⁶⁴ : « Et tout mien fils qui consolidera cette frontière qu'a réalisée ma Majesté, ce sera mon fils, il sera mis au monde par ma Majesté à l'image du Fils-protecteur-de-son-Père consolidant la frontière de celui qui l'a créée. Mais celui qui l'abandonnera et qui ne combattrait pas pour elle, ce ne sera pas mon fils, ce n'est pas par moi qu'il a été mis au monde ; alors que ma Majesté a accordé de faire la statue de ma Majesté sur cette frontière réalisée par ma Majesté, afin que vous soyez fermes sur elle, afin que vous combattiez pour elle » (l. 15-19). Ces lignes soulignent la volonté royale d'initier à long terme une assimilation de cette partie de la Nubie en intégrant son territoire, extension naturelle sud de l'Égypte. La frontière fraîchement réalisée (forteresses, présence égyptienne et ses occupations pérennes, marqueurs monumentaux) occasionne une nouvelle différenciation de l'espace, en souhaitant déplacer le gradient de civilisation (égyptien) vers le sud. Cette nouvelle tentative de phagocytage par conquête territoriale s'accompagne d'une identité forte portée par l'autorité royale, s'opposant à celle de l'étran-

263. Concernant le « motif de l'absorption par la couronne blanche d'Horus de Nékhen de la couronne rouge de Seth l'Ombite », qui sera transposé par la suite au niveau scalaire du pays avec la conquête de la Haute-Égypte sur le Delta, voir MATHIEU 2009 : 31-32, qui s'appuie notamment sur les TP 239 et TP 274, dans lesquels le vocabulaire employé (*ʿm*, « avaler », *wnm*, « manger ») se réfère métaphoriquement à une assimilation territoriale.

264. Selon les mots de TALLET 2005 : 47.

ger inférieur ²⁶⁵. La différenciation spatiale qu'occasionne *t3š* semble ainsi vouée à s'étendre sur la « ja-chère démiurgique » ²⁶⁶, jusqu'à joindre l'unité primordiale d'où elle s'est extraite, une finitude légitime réalisée par le descendant de l'ordre divin.

Cette partie a montré que le phénomène de différenciation de l'espace qu'occasionne *t3š* remémore métaphoriquement celle de la différenciation cellulaire, dans la logique d'une division d'un élément originellement commun en deux entités aux caractéristiques propres. Or cette différenciation entraîne la mise en place d'identités spécifiques intrinsèquement liées à la quête de la prospérité de la nature humaine, au point de s'imposer par rapport aux autres, entraînant des luttes d'intérêts cristallisées autour du territoire, réceptacle de ces identités ²⁶⁷. De cette cellule territoriale spécifique, la logique de différenciation établie par la frontière est double : elle structure et elle oppose. D'un côté la cellule territoriale reprend le principe originel de division et le prolonge (voir 2.1.3), organisant son espace intérieur selon un ordre souverain, lui conférant à nouveau des caractéristiques de différenciations propres (provinces, villes, hautes terres cultivables...). De l'autre, la cellule territoriale stigmatise la différence de laquelle elle est issue, se construisant par rapport à elle, son ordre souverain la considérant comme inférieure, propre à être conquise et incorporée suivant ses propres règles, cela ayant pour effet l'inverse (indifférenciation) de la dynamique initiale (différenciation). Remarquer que ces schémas sont susceptibles de se reproduire à différentes échelles : certaines provinces par exemple, en absence d'un pouvoir central fort par lequel elles ont été organisées (différenciation spatiale), s'affirment en autonomie face à ce dernier, puis en opposition aux autres provinces dans une lutte de pouvoir territorial et de conquête (indifférenciation).

De là jaillit l'ambivalence de *t3š* et ses contradictions : celles d'une limite servant à la fois à diviser l'espace (partage, fractionnement) et à le structurer (incorporation, regroupement, remembrement) ; celle d'une frontière aux dynamiques convergentes et divergentes (voir 4.3.2) ; celle d'une séparation physique qui a pour vocation d'incorporer l'universalité terrestre.

265. Les frises de prisonniers agenouillés les mains liées dans le dos (comme au bas de l'inscription de la stèle de l'an 8 de Sésotris III, **doc. 25**) ainsi que les défilés de peuples étrangers présentant leurs tribus dans les scènes de tombes (dont la celle de Khnoumhotep II à Beni Hasan), ou l'iconographie du massacre des ennemis réunis dans la main de Pharaon et ployant sous sa massue sur les pylônes, ou encore celle des Neuf-Arcs sous les pieds des statues de sa Majestés sont des exemples thématiques récurrent bien connus de la soumission des peuples étrangers à l'autorité du roi et de l'Égypte. Voir par exemple MUHLESTEIN 2015, téléchargeable sur la page <https://escholarship.org/uc/item/9661n6rn> (dernière consultation, septembre 2024). Sur la considération de l'étranger et du monde extérieur à l'Égypte, LIVERANI 1990 : 36-43 ; VALBELLE 1990 ; BRESCIANI 1992 ; RIGGS ; BAINES 2012, téléchargeable en suivant <http://digital2.library.ucla.edu/viewItem.do?ark=21198/zz002bpmfm> (dernière consultation, septembre 2024).

266. Pour reprendre une expression de VERNUS 2011.

267. Suivant cette dichotomie, il paraît pertinent de faire le rapprochement avec le double système de création divine proposé par BICKEL 1994 : 117-118 : « D'une part, selon le principe de différenciation, l'unique fait venir à l'existence une divinité spécifique qui est son fils, voire son couple d'enfants à partir desquels des générations de dieux se développeront par la suite. D'autre part, l'autogène peut créer « les dieux » comme ensemble d'êtres peuplant l'univers, à l'instar des hommes ». L'auteure oppose la différenciation du vivant à partir de l'autogène, le un devenant multiple selon une expression de lui-même prenant différentes manifestations ; à celle de la procréation pure, œuvre du créateur, placée sous la responsabilité de son fils, lui-même « investi de pouvoirs créateurs » (p. 126). Si l'on rapporte ce système à la dimension spatiale, la création par différenciation de l'autogène se retrouverait dans celle de la différenciation de l'espace à la racine de *t3š* (de l'eau émerge la dimension physique), et la création en tant que son œuvre dans la division spatiale territoriale dont hérite son fils et représentant sur terre (Pharaon), lui-même « investi de pouvoirs créateurs » qu'il utilise en maniant à son bon vouloir *t3š* pour organiser le monde physique. Le schéma est susceptible de se reproduire dans la délégation des pouvoirs royaux à ses plus hauts représentants dans l'exercice du gouvernement (vizirs, gouverneurs...), et finalement à chaque échelle d'autorité se voyant confier ou prenant pouvoir sur *t3š*. Voir également l'idée développée à partir des graphies dans 2.1.3.

3.3. TERMINOLOGIE DE *t3š*

Cette partie clôt la démonstration sur les usages de la frontière en se penchant sur le vocabulaire associé à cette notion. Au-delà de ce qui pourrait être perçu comme une simple clarification de sa définition, l'objectif est de mettre en lumière les pratiques autour de *t3š* en examinant sa mise en œuvre, son entretien, et en explorant les éventuelles évolutions qu'elle pourrait connaître.

3.3.1. Formalisation et conception

La naissance d'une frontière dans les textes étudiés est dépendante de l'autorité souveraine (voir 3.2.1). Elle apparaît comme unilatérale, établie par Pharaon, selon la logique héritière de la création (2.1.3).

Le mot le plus employé pour évoquer la création d'une frontière est *jrj*²⁶⁸. Elle représente dans ce cas l'aboutissement d'une ambition ou d'une volonté politique. La locution *jrj t3š* est communément traduite par « établir la frontière ». Sans pour autant réfuter cette habitude, il a été préféré celle de « réaliser la frontière », soulignant la réalisation matérielle de cette dernière aboutissant à son établissement²⁶⁹. En outre, « réaliser » quelque chose se rapproche du sens premier du mot *jrj*. Enfin, la traduction « établir » est ainsi réservée au terme *smn*²⁷⁰, examiné en *infra* de cette partie.

La version de la stèle de l'an 16 de Sésostri III à Ouronarti (**doc. 27**) permet de poser les bases de ce qu'implique l'action de *jrj t3š* aux limites de l'Égypte : « Décret réalisé en l'an 16, le troisième mois de la saison de la germination, (le premier jour), lorsqu'a été bâtie la forteresse Celle-qui-repousse-les-nomades. J'ai réalisé la frontière, (navigant) au sud de (celle de) mes ancêtres » (l. 1-2). La réalisation de la frontière sud du pays semble achevée à la suite non pas d'une simple conquête territoriale, mais qui plus est de la matérialisation de sa limite. Cela implique la construction d'ouvrages défensifs (forteresse, ou d'un réseau de forteresses dans le cas présent²⁷¹) comme clé de voûte de la présence pérenne égyptienne dans la région. Cette présence est souvent marquée par l'érection de stèles-frontières dont le présent document (*jrj wḏ* pour la version d'Ouronarti) constitue un exemple remarquable. L'empreinte matérielle de la frontière (voir 2.3.2) est susceptible d'être augmentée par la réalisation (*jrj*) de monuments (*mnw*) supplémentaires (statue du roi), et finalement par l'établissement de véritables petites villes au sein (voire dans la proximité) de ces forteresses (voir 3.1.2) : « alors que ma Majesté a accordé de faire la statue de ma Majesté sur cette frontière réalisée par ma Majesté »²⁷². La frontière devient ici une expression de l'extension de la personne royale. Il y a tout d'abord l'emploi du pronom singulier de première personne, soulignant son appartenance au souverain lui-même. Également, l'image (*twt*) de ce dernier, qu'elle soit figurée sur la stèle-frontière et/ou par la ou les statues le représentant. Pour finir, le passage baigne dans une relation de filiation afin de maintenir la frontière qu'a engendré le souverain lui-même : « Et tout mien fils qui consolidera cette frontière qu'a réalisée ma Majesté, ce sera mon fils,

268. « Faire », « agir », « créer » *Wb* I, 108, 5-112, 11 ; *AnLex* 77.0383, 78.0416, 79.0288. Se retrouve dans la stèle de Sésostri I^{er} (JE 88802, **doc. 17**, l. 1) ; biographie de Khnoumhotep II à Beni Hasan (**doc. 24**, l. 131) ; stèle de l'an 8 à Semna (ÄM 14753, **doc. 25**, l. 1) ; stèle de l'an 16 à Semna (ÄM 1157, **doc. 26**, l. 1, l. 2, l. 19) ; stèle de l'an 16 à Ouronarti (mKhartoum 451, **doc. 27**, l. 2, l. 14, l. 18) ; Papyrus Kahoun P. UCL 32157 (recto, l. 11) ; donation de Sobekemsaf I^{er} Médamoud (**doc. 33**, l. 7). Pourrait s'ajouter, de datation incertaine, la stèle n° 5 provenant du temple de Kumma (CAMINOS 1998 : 7-8 [Stela 5], pl. 13 [1]).

269. **Doc. 27** de la stèle de l'an 16 de Sésostri III à Ouronarti faisant référence à la construction de la forteresse, voir en *infra* ; **doc. 17** de la stèle-borne de Sésostri I^{er} avec la fondation *mnw*.

270. « Établir », « fixer », « maintenir » (*Wb* IV, 131-134, 7 ; *AnLex* 77.3594, 78.3543, 79.2565). Voir *infra*.

271. En amont de la deuxième cataracte, avec Semna-sud, Koumma, Semna, Ouronarti, et Shalfak.

272. Stèle de l'an 16 de Semna (**doc. 26**), l. 18-19. Remarquer à nouveau le parallèle entre *jrj twt* et *jrj t3š*. L'extrait de la stèle d'Ouronarti, bien que lacunaire, est similaire (l. 17-17).

il sera mis au monde par ma Majesté à l'image du Fils-protecteur-de-son-Père consolidant la frontière de celui qui l'a créée. » (*idem*, l. 15-17). Le mot *wtj* est un terme fort dans ces lignes, mettant en avant l'acte de conception charnel issu du roi lui-même, remémorant celui qui engendre certaines entités divines (*hh.w*) issues du dieu Chou lui-même²⁷³. Il montre au combien la relation entre la conception de *t3š* et l'action royale est intime.

L'usage de *jrj*, quant à lui, remémore celui des innombrables agissements du créateur, qui a créé ces mêmes entités-*hh.w* issus de Chou (*CT* II, 7c-e [TS 76], Atoum), mais pareillement son fils aîné Chou (*CT* II, 39c [TS 80], Atoum), le dieu Héka avant même toute différenciation du monde physique (*CT* III, 382e [TS 261], Atoum) et d'une manière générale les dieux (*CT* VI, 351c [TS 722], Rê), pour ne citer que ces quelques exemples. Bien que *jrj* soit un terme courant dans les textes égyptiens, un parallèle certain est à établir entre les créations filiales du dieu et celles du roi²⁷⁴, suivant le principe de différenciation (voir 3.2.3).

La réalisation (*jrj*) de la frontière est donc généralement consacrée par le souverain, que ce soit aux limites du territoire égyptien comme à l'intérieur de ses terres (**doc. 14** de la stèle d'Antef II (?), **doc. 17** de la stèle-borne de Sésostri I^{er}, **doc. 24** de la biographie de Khnoumhotep II).

La seule exception apparente dans la documentation étudiée provient de la stèle de Djari (**doc. 13**), « celui qui a réalisé des choses excellentes » (*jrj jqrw.w*), aurait semble-t-il lui-même « réalisé la frontière jusqu'au ouâdi (de) *Hsj* » (*jr n(=j) t3š(=j ?) r jn.t Hsj*). Mais les raisons de cet emploi semblent pouvoir être expliquées. Tout d'abord Djari est le représentant de son souverain Antef II et agit en son nom. Ensuite, l'absence d'un pouvoir central fort régnant sur la totalité du pays, combinée à l'apparition dans la documentation de cette première attestation de *jrj t3š*, pourrait noter les tâtonnements conceptuels encore en cours à cette époque, faisant de cette première attestation la trace d'un prototype encore non abouti de ce que véhiculera *jrj t3š* dès le règne de Sésostri I^{er}.

Un regard sur les mentions postérieures du Nouvel Empire, permet peut-être d'avancer une hypothèse de compréhension plus précise. L'action de *jrj t3š* semble partagée par Pharaon avec le plus haut représentant du pouvoir, en ce qui concerne les limites intérieures du pays uniquement. À la suite de l'examen des quarante-cinq exemples donnés et traduits par J.M. Galán dans son étude sur l'impérialisme à la XVIII^e dynastie, seule la tombe de Rekhmirê fournit ce type d'attestation impliquant le vizir²⁷⁵. Une étude systématique du mot au Nouvel Empire est requise pour confirmer ou non cette hypothèse, qui serait alors de comprendre que l'action de *jrj t3š* soit réservée à Pharaon en ce qui concerne les limites frontalières du pays, et que cette action peut être partagée, dans des cas très précis, avec des hommes de confiance de la plus haute administration du pouvoir, en ce qui concerne les limites intérieures du pays. Le cas de la stèle de Djari serait alors davantage compréhensible, dans une période de luttes internes, où ce dernier s'arroge le droit (mise en valeur de son statut dans l'expression

273. Voir en ce sens le *CT* II, 24b-f [TS 79], dans lequel le défunt est assimilé à Chou : « Vous (génies-*hh.w*) savez que c'est ce N. qui vous a créé, celui qui vous a engendré, celui qui a conçu vos noms lorsque la parole de Nou et de Rê fut (elle-même) conçue, ce jour au sein duquel Atoum s'est élevé » (*Jw=tn rh=tywn(y) jn js N. pn jr(w) tn, wtj(w) tn, qm3(w) rn.w=tn hft qm3w mdw Nw hn^c R^c, hrw pw q3(w) n Tm(w) jm=f*). Remarquer les appositions de *jrj* et de *wtj*.

274. Dans une attestation postérieure à la période d'étude, inscrite sur un obélisque d'Hatchepsout à Karnak, Amon a créé lui-même la frontière pour Pharaon (*Urk.* IV, 368, 11) : , *Jr n=f t3š=j r drw.w hr(y).t*, « Il a réalisé ma frontière jusqu'aux limites du firmament ». De la même manière, sur la stèle d'Amenhotep III à Mahatta, concernant Amon (*Urk.* IV, 1664, 9) : , *Jr-n=j t3š=k r mrr=k r shn.wt wts(w.w)t hr(y).t*, « J'ai réalisé ta frontière comme tu (le roi) le désires, jusqu'aux (quatre) étais-*shn.wt* qui supportent le firmament ». Les limites terrestres et cosmiques se rejoignent au travers de ces exemples.

275. *Urk.* IV, 1113, 16 : , *nty jrr(w) t3š.w n(y.w) sp3.t nb(.t)*, « celui qui réalise les frontières de toute province ». Voir GALÁN 1995 : 115. Les traductions parcourues se retrouvent entre les p. 114-127. Ajouter encore les 7 exemples concernant Mérikarê, p. 110-111.

biographique) de l'emploi de *jrj t3š* pour témoigner de sa participation à la réalisation de la frontière entre deux territoires égyptiens, mais non celle avec une contrée étrangère. De la sorte, *jrj t3š* serait un moyen d'expression supplémentaire utilisé par les hommes de pouvoir afin de mettre en avant leur statut hiérarchique et leur proximité avec le souverain, se rapprochant de ses capacités héritées de droit divin.

Ainsi, même le témoignage inscrit sur la statue d'un certain Imouredjehou, rapportant sa présence sur le front asiatique auprès de Thoutmosis III, évoque sa participation à *jrj t3š* aux limites du monde, mais à la suite de son souverain ²⁷⁶. Sur les stèles d'Amenhotep II à Amada et à Éléphantine, il est dit que les contrées étrangères n'ont pu réaliser de frontières avec le souverain égyptien ²⁷⁷, induisant le fait que c'est un acte politique dont seul Pharaon a la charge aux limites du monde. Nous verrons que ces idées rejoignent le cas spécifique de *swšh t3š*, en rapport uniquement avec l'action royale (voir 3.3.3).

Le texte de la stèle de Khéty (**doc. 12**, l. 10) contient une attestation à ce jour unique dans la documentation abordée concernant la création d'une frontière : « J'ai créé pour eux (seigneurs ?) les frontières, en tant que celui qui a agi en (qualité de) serviteur avisé (?) ». L'emploi de *shpr* ici semble se substituer à celui de *jrj*, qui est rappelé juste après dans le passage. Cela paraît être un moyen ingénieux d'évoquer la participation active du commanditaire à la réalisation des frontières, à l'image de l'action royale, voire de celle des vizirs, relevant son statut, sans employer pour autant l'expression *jrj t3š*. L'emploi est d'autant plus ingénieux que *shpr* est par exemple utilisé comme *jrj* dans la création divine ²⁷⁸, ce qui suppose une érudition derrière cette expression particulière. Quoi qu'il en soit, la déférence envers la royauté et l'autorité hiérarchique supérieure est conservée dans le témoignage de Khéty.

Dans la transition de l'aspect purement fondateur de la frontière vers des considérations plus larges liées à son élaboration et à sa paternité, le cas de *smn* ²⁷⁹ mérite désormais d'être abordé dans cette partie.

Le terme apparaît en relation directe avec le bornage dans les textes étudiés, processus intrinsèquement lié à l'élaboration de la limite physique spatiale (voir 3.1.1), dont la durabilité est recherchée (4.3.1). Ainsi, le vizir Âhanakht est « celui qui établit les bornes-*js.wt* frontières » (*smn(w) js.wt t3š.w*), tout comme le vizir Montouhotep. Dans la biographie de Khnoumhotep II, c'est le roi qui établit les stèles-*wḏ.w* pour le gouverneur de province : « Il a [établi pour moi la stèle-*wḏ* méridionale] » (l. 20-21) ; « il a établi la stèle-*wḏ* méridionale » (l. 32) ; « ayant établi les stèles-*wḏ.w* méridionales de sa frontière » (l. 48-49) ; « établissant sur les champs des basses-terres un total réuni de 15 stèles-*wḏ*, établissant sur ses terres arables du nord sa frontière » (l. 139-142). Le mot véhicule, en tant que causatif de *mn* ²⁸⁰, un modèle de solidité durable qui est pris à propos dans l'architecture céleste, comme le laisse sous-entendre le **doc. 24** de Khnoumhotep II (l. 42-43) : « que leurs stèles-*wḏ.w* fussent rendues parfaites comme le ciel » (*smnh wḏ.w=sn mj p.t*).

Il y a, derrière ces extraits, la présence patente du contrôle et de la souveraineté royale sur le territoire, représentée par la personne royale elle-même, ou celle de ses fonctionnaires les plus proches (voir 3.2.1), du moins de ce que les sources laissent supposer. L'établissement-*smn* de la frontière paraît

276. *Urk.* IV, 1370, 10-11 : , *d3(w) phr wr m-s3 hm=f r jr. t t3š.w Km.t*, « Qui a traversé l'Euphrate à la suite de sa Majesté afin de réaliser les frontières de l'Égypte » (GALÁN 1995 : 117 (H)).

277. *Urk.* IV, 1291, 13 et 1292, 4 (GALÁN 1995 : 126-127 (B)).

278. *CT* IV, 75d [TS 312] ; *CT* VI, 306b [TS 680] ; *CT* VII, 464g [TS 1130]. Voir BICKEL 1994 : 119-120.

279. « Établir », « fixer », *Wb* IV, 131-134, 7 ; *AnLex* 77.3594, 78.3543, 79.2565. Se retrouve dans la tombe d'Âhanakht à el-Bersheh (**doc. 15**, l. 11) ; la stèle du Vizir Montouhotep (CG 20539, **doc. 19**, l. 2) ; la tombe de Khnoumhotep II à Beni Hasan (**doc. 24**, l. 20, l. 32, l. 48, l. 139, l. 141).

280. « Devenir durable », « durer », « s'affermir », « devenir stable », « s'établir », *Wb* II, 60, 6 – 62, 26 ; *AnLex* 77.1693, 78.1698, 79.1190.

3.3.2. L'entretien de *t3š*

Ce qui est nommé ici « entretien » de la frontière correspond à sa maintenance consécutive à sa réalisation. Elle passe principalement par la notion de mise en valeur de sa défense, un des enjeux majeurs autour de la frontière (voir 4.1.3), liée à celle de la prospérité (4.2.2).

La protection de la frontière est directement évoquée dans l'autobiographie de Sahathor (**doc. 23**), à propos de Pharaon : « qui protège sa frontière, veillant sur ses biens, le Vigilant exempt de fatigue ». Le souverain est dépeint en éternel état de veille sur l'ensemble de son territoire, pour le bien de ses administrés et la conservation de ses ressources. *Mkj t3š* est une manière métaphorique de placer le roi en vigie de ses frontières extérieures, comme le feraient les troupes de police frontalière. Cette image est reprise dans un extrait du papyrus Kahoun concernant Sésostri III (**doc. 28**, l. 9-10) : « [qui a combattu ?] pour sa frontière, qui n'a pas permis que ses sujets se fatiguent, qui a permis à l'élite de dormir jusqu'à l'aube, ses recrues sommeillant, son cœur en tant que leur (seul) protecteur ». L'aspect guerrier lié à la protection de la frontière est ici évident et met en lumière l'idéalisation de la lutte défensive²⁸⁵. Cela renforce la dimension matérielle de la frontière, mais aussi la relation paternelle unissant le roi à ses sujets, tout comme à la frontière en elle-même, l'ayant réalisée (voir 3.3.1).

Deux mots sont particulièrement utilisés pour faire référence à l'entretien défensif de *t3š*. Il s'agit de *rwḏ*²⁸⁶, et de son causatif *srwḏ*²⁸⁷.

À nouveau, les stèles de l'an 16 de Sésostri III sont des témoignages précieux pour comprendre leurs relations sémantiques dans le contexte de *t3š*. Les idées développées dans la partie consacrée à la création de la frontière (voir 3.3.1), dans laquelle les traductions sont reprises (*supra*), mettent en avant une connexion filiale entre le souverain et cette dernière, engageant ses descendants, ou par extension toute personne la consolidant (*srwḏ*) dans la lignée directe de ses actes créateurs. Pour aider à cela, l'image royale est prise comme support galvanisant pour ses défenseurs, « afin que vous soyez fermes sur elle, afin que vous combattiez pour elle ». L'entretien de la frontière passe donc par la prospérité autour de son installation, mais également par son intégrité physique.

Ainsi, dans la biographie de Nakhtânkhôu (**doc. 32**) est rapporté que c'est grâce à ses qualités « que la frontière soit affermie, (ainsi) on ne saurait l'outrepasser ». L'affermissement (*rwḏ*), vraisemblablement au moyen de l'augmentation du contrôle humain en zone frontalière et de l'amélioration ou de la restauration des éléments matériels de la frontière, contribue de ce fait à réguler les déplacements de l'extérieur vers l'intérieur du pays, comme ce qui est souhaité par Sésostri III dans la stèle de l'an 8 de Semna par exemple²⁸⁸.

Un cas de consolidation matérielle de la frontière est expliqué dans le document 29 de la stèle d'Antef, en exercice sous Amenemhat III : « Décompte de briques acheminées pour (le haut de) la muraille qui est dans Les-Murs-(d'Amenemhat)/-justifié, par l'action du Prince et Courtisan unique missionné par son Seigneur pour son efficacité à consolider ses frontières et pour la justesse de son conseil, le Directeur de la police, Antef, qu'a engendré Semib, alors qu'il était (en tant que) garde-fron-

285. La défense du pays est également liée à l'extension de la frontière : le roi est en effet « celui qui a protégé le pays, élargi ses frontières et assujéti les contrées étrangères grâce à sa Couronne-*Wrr.t* » (**doc. 28** du papyrus Kahoun, verso, l. 2-3).

286. *Rwḏ*, « être ferme », « s'affermir », (*Wb* II, 410, 13-412, 9 ; *AnLex* 77.2352, 78.2387, 79.1734). Stèles de l'an 16 de Semna (**doc. 26**, l. 19) et d'Ouronarti (**doc. 27**, l. 19) ; tombe de Nakhtânkhôu à Deir Rifeh (**doc. 32**, l. 48).

287. Le causatif *srwḏ*, « faire affermir », prend alors le sens de « consolider » dans le choix des traductions. *Srwḏ*, « consolider », « restaurer », « affermir » (*Wb* IV, 194, 7-23 ; *AnLex* 77.3710, 78.3673, 79.2664). Stèle de Dédou-Iqou (**doc. 21**, l. 10) ; stèles de l'an 16 de Semna (**doc. 26**, l. 15, l. 17) et d'Ouronarti (**doc. 27**, l. 14, l. 15) ; stèle d'Antef (**doc. 29**, l. 6).

288. **Doc. 25**, l. 1-3 : « Frontière méridionale réalisée en l'an 8 sous la Majesté du roi de Haute et Basse-Égypte (Khakaourê)/, doué de vie, pour toujours et à jamais, pour cesser d'accepter que tout Nubien la franchisse par navigation vers le nord, par voyage à pied ou en bateau ». Sur la mobilité en autour de *t3š*, voir 3.2.2.

tière d'Éléphantine (du sud) » (l. 3-8). La consolidation est ici synonyme de restauration d'une fortification en Nubie, vraisemblablement le crénelage de son rempart. Le document souligne plusieurs aspects associés à *srwd* : la communication nécessaire entre le centre du pouvoir et sa périphérie pour entretenir et renforcer la frontière établie (sous Sésostri III), ainsi que les moyens logistiques, l'approvisionnement matériel et la mise en œuvre de ces mesures, mettant en évidence l'activité associée à cet espace. Aussi, les titres d'Antef nous renseignent sur son domaine d'action, en lien avec la police frontalière garante du maintien de l'ordre établi par le contrôle et la surveillance qu'elle opère dans la région ²⁸⁹.

De la sorte, « consolider » (*srwd*) la frontière sous-entend également une partie de mise en valeur et d'aménagement du territoire (voir 3.1.3), contribuant à l'entretien de la vie autour de l'espace frontalier (4.3.2), mais également à l'intérieur du pays (4.2.2). C'est ce qui est palpable dans les actions de Dédou-Iqou (**doc. 21**), « messenger royal venu consolider les frontières de sa Majesté ». En tant qu'administrateur des oasis et de leurs populations, « contrôlant les jeunes recrues » pour assurer l'ordre dans ces régions limitrophes, la consolidation induit des aménagements matériels inhérents à la vie sur place, outre son système défensif, qui ont parfois contribué à l'installation et au développement de véritables espaces urbains (exemple de Balat à Dakhla, voir 3.1.2).

Ces réflexions sur le maintien de *t3š* visent à la fois à préserver le territoire et son intégrité, ainsi qu'à favoriser son développement et sa vitalité. Par conséquent, il est pertinent d'examiner maintenant les implications directes que la frontière peut avoir dans les sources.

3.3.3. La frontière vivante

Cette partie consacrée à la « frontière vivante » met en avant certains faits qui peuvent se passer durant son existence. Ainsi, une frontière peut être fermée comme ouverte à la mobilité humaine, elle peut être perdue ou détruite, ou encore, à l'inverse, étendue.

La fermeture d'une frontière, outre son aspect défensif qui vient d'être abordé en *supra* (voir 3.3.2), est évoquée dans la stèle du gouverneur de province d'Assiout Khéty I (**doc. 12**, l. 6-7) : « Mon action a (r)établi l'eau pour les cités de Haute-Égypte étant (alors) le siège du plateau désertique, sans voir l'eau, j'ai scellé mes (?) frontières [et divisé les terres ?] à cause de mon sceau (?), j'ai réalisé [des hautes terres-*q3j.t*] dans les marais du Delta, j'ai permis le débordement du Nil aux anciennes buttes ». L'action de *htm t3š.w* ici semble correspondre à une manœuvre de contrôle pour l'aménagement du territoire gouverné par Khéty, de manière à rétablir une bonne irrigation des terres (voir la traduction du document et son commentaire, ainsi que 3.1.3). L'idée de contrôle du mot *htm* ²⁹⁰ pourrait également faire écho à d'autres emplois, comme celui institutionnel ²⁹¹ ou militaire ²⁹², liés au pouvoir de contrôle. Quoi qu'il en soit, l'idée de fermeture véhiculée par *htm* dans l'extrait étudié semble être en rapport étroit avec ses aménagements pour contrôler l'approvisionnement territorial en eau et mettre en valeur les terres agricoles. Cette fermeture est la marque du pouvoir, représentant une forme de stabilisation par un acte officiel d'ordre juridique.

289. Cette idée est reprise dans l'*Enseignement de Mérikaré* : , *srwd t3š[.w] = k phry.w = k*, « consolide tes frontière[s] et tes patrouilles ». Voir HELCK 1988 : 21 (hiéroglyphes) ; GALÁN 1995 : 110 (Q) (traduction). Nous assumons le fait de ne pas avoir davantage fait référence à cette œuvre littéraire car elle est probablement écrite au Nouvel Empire. Voir en ce sens VERNUS 2010 : 179-213.

290. « Sceller », « clore » (*Wb* III, 350-352, 3 ; *AnLex* 77.3206, 78.3161, 79.2292).

291. « Sceau » d'une institution, « empreinte » (*Wb* III, 350, 3-12 ; *AnLex* 77.3205, 78.3160, 79.2293).

292. « Forteresse » (*Wb* III, 352, 6-11 ; *AnLex* 77.3209, 78.3163, 79.2295).

La frontière peut également être considérée comme une notion flexible et poreuse, relativisant l'idée de fermeture et de contrôle idéalisés par son créateur et/ou son détenteur.

Le TP 551 (**doc. 2**), bien que difficile à interpréter, offre un cas significatif concernant l'aspect de flexibilité de *t3š*. Dans le commentaire du mot est suggérée comme interprétation une reduplication du radical *ks*, « se courber », « s'incliner » (*Wb* V, 139, 7-18), soulignant vraisemblablement la volonté de renforcer l'action, qui pourrait être alors rendue par « ployer », « distordre » ou encore « déjeter », en référence à un mouvement. De la sorte, la traduction de « transgresser » a été rejointe, revenant à faire ployer jusqu'à pénétrer l'espace (dans ce cas personnel) que *t3š* délimite. Une métaphore d'élasticité qui s'accompagne donc d'une possibilité d'altérabilité de la frontière, consistant en son non-respect.

C'est ce qui transparaît dans la biographie de Nakhtânkhôu (**doc. 32**) ainsi que dans le papyrus de Kahoun (**doc. 28**, verso, bas, droit, l ; 20). Dans le premier document est rapporté que c'est grâce aux qualités du directeur de province « que la frontière soit affermie, (ainsi) on ne saurait l'outrepasser ». Le déterminatif de l'homme construisant le mur O36 (A35) rappelle la dimension matérielle de la frontière qu'on souhaite préserver ici. Dans le second document, Sésostri III est dépeint comme « Sekhmet contre les ennemis qui franchissent (sa/ses ?) frontière(s) ». Le verbe *hnd*, « parcourir », « fouler »²⁹³, précise la transgression physique dont il est question dans ce cas : la frontière a été dépassée par une mobilité humaine non désirée, qu'elle est censée contrôler. La métaphore de la divinité léonine et du roi faisant acte de répression envers ces mouvements qui leur échappent souligne à quel point *t3š* ne peut être perçue comme quelque chose d'homogène et d'infranchissable, et qu'elle appartient à un idéal matériel et conceptuel perméable.

Bien que les textes mettent en relief sa création issue de l'ordre divin et le soin apporté à son entretien et à sa prospérité, ils laissent tout autant transparaître sa fragilité, l'impossibilité d'un contrôle effectif et psychologique sur l'ensemble de l'humanité par la théocratie égyptienne, qu'il soit intérieur ou extérieur au pays. Les stèles-bornes de champs feront toujours l'objet d'une disparition ou d'un déplacement, alors que les places fortes militaires seront toujours contournées, reprises ou détruites par d'autres.

C'est pour ces raisons que la perte ou la destruction d'une frontière paraît insoutenable au pouvoir qui la gouverne.

Le thème de la justice, très présent autour de la sémantique de *t3š* concernant le partage ou la délimitation territoriale, met en évidence la morale sociale et l'intégrité qui sont en jeu derrière son établissement, dans le respect de la *maât* et de l'ordre créateur. D'où par exemple la nécessité d'un arpentage et d'un bornage issus de l'institution même (**3.1.1**), voire de l'ingérence royale directe (**doc. 24** de Khnoumhotep II), pour faire respecter ces valeurs, dont certaines sont appuyées par des référents mythiques, servant à légitimer les actions du pouvoir (voir **2.2.3**).

Les propos rapportés dans les stèles de l'an 16 de Sésostri III (**docs. 26 et 27**) sont édifiants sur l'éventualité de perdre une *t3š*, puisqu'ils vont à l'encontre de tous les principes qui viennent d'être rappelés : « celui qui est évincé de sa frontière est un véritable lâche ». De là vient l'aliénation exhortée par le souverain : « Mais celui qui l'abandonnera et qui ne combattras pas [pour elle], ce ne sera pas mon fils, ce n'est pas par moi qu'il a été mis au monde » (l. 17-18). Il est donc tout à fait possible d'« être dépouillé », d'« être spolié » (*3r*)²⁹⁴ de sa frontière, comme de la voir « démantelée » ou « détruite » (*fh*)²⁹⁵. Ce sont des pratiques qui peuvent être plus ou moins partielles, mais la logique de la réoccupa-

293. *Wb* III, 312, 16-313, 20 ; *AnLex* 77.3135, 78.3085, 79.2248.

294. *Wb* I, 11, 9-16. *AnLex* 77.0056 et 77.0005.

295. *Wb* I, 578, 6-15 ; *AnLex* 77.1554, 78.1577, 79.1080.

tion des lieux s'avérerait être une autre possibilité, comme le relate le **doc. 14** d'Antef II ²⁹⁶. C'est ce que suppose le fait d'être dépouillé de sa frontière, comme si elle passait sous une autre gouvernance.

Derrière l'attitude de rejet exprimée par Sésostri III se cache le poids du système idéologique égyptien, qui se trouve contrebalancé et en opposition avec la logique expansionniste de la création, dernier développement en lien avec cette partie.

L'expansion d'une frontière est consacrée par l'expression *swšh t3š*. Elle apparaît dans plusieurs des documents étudiés ²⁹⁷, et sera régulièrement employée à la période suivante en référence aux limites de l'Égypte ²⁹⁸.

La première mention répertoriée en relation directe avec *t3š* n'est pas assurée dans le corpus, mais les indices d'une conception précoce au sein de la XII^e dynastie sont apportés par la stèle de Hor (**doc. 18**, l. 2-3), exerçant sous le règne de Sésostri I^{er}, le glorifiant selon ces termes : « Le souverain qui contient les *H3w-nb.wt*, qui atteint la limite des hordes (?) nubiennes, et qui extermine les chefs de clan révolté, celui qui est large de frontière et qui étend le parcours/itinéraire (expéditionnaire) ». Il n'est pas à proprement parlé question ici d'« élargir » la frontière, mais de son emploi sans causatif *wsšh* ²⁹⁹. Le roi n'est de ce fait pas décrit comme accomplissant l'élargissement de *t3š*, mais comme possédant (déjà) une frontière large, dont les caractéristiques sont induites par les limites extrêmes nord (*H3w-nb.wt*) et sud (*drw rs.wt nhs(j).wt*) qu'atteignent idéologiquement le pays.

Mais cette conception pourrait remonter aux plus hautes époques, comme le rapporte le TP N710 B ³⁰⁰ : [§ 1238b] Prête grande attention à ce discours-ci, Rê, écoute-le], Taureau de l'Ennéade ! [§ 1239] [« Tu ouvriras le chemin de ce Pépy, tu élargiras la place de ce Pépy »] à la tête des dieux, pour qu'il te ramène l'Œil d'Horus, pour que tu noues [à ce Pépy ce qui est issu de sa tête, [§ 1240] pour que tu permettes à ce Pépy de voir] de ses deux yeux entiers, [pour que ce Pépy châtie ses adversaires grâce à lui ! ». Cet extrait met en valeur l'utilisation de *swšh*, à nouveau non directement en relation avec *t3š*, mais avec la place-*s.t* régnante du défunt à la tête des dieux. La suite de l'extrait suggère qu'il s'agit d'une métaphore pour désigner l'ensemble de l'Égypte, que représente l'œil d'Horus. En possession de ces deux yeux, l'Horus-roi est en mesure de gouverner sur le pays et de châtier ses adversaires (*hftj.w*), comme le fait par exemple Sésostri I^{er} dans la stèle de Hor, mais qui sera un type de phraséo-

296. « J'ai saisi la province de *T3-wr* au complet, libéré toutes ses forteresses-*jth.w* et j'en ai fait (en tant qu')une porte derrière moi ».

297. *Swšh t3š*, « élargir », « étendre » la frontière, se retrouve dans *Les Mémoires de Sinouhé* (**doc. 22**, B71, Version B ; version R ; version AOS) ; dans le papyrus Kahoun (**doc. 28**, recto, l. 2 ; verso, haut, droit, l. 10) ; possiblement dans le *Discours de l'oiseleur* (**doc. 30**, l. 11) ; dans la tombe de Neferkhnoum à Deir Rifeh (**doc. 31**,).

298. Pour ne citer que quelques exemples, à la XVIII^e dynastie, les références étant issues de GALÁN 1995 : 115-121 : *Urk. IV*, 268, 17 ; *Urk. IV*, 7, 2 ; *Urk. IV*, 83, 3 (frontières de Thèbes) ; *Urk. IV*, 162, 1 ; *Urk. IV*, 593, 13 ; *Urk. IV*, 648, 15 ; *Urk. IV*, 1301, 16 ; *Urk. IV*, 2027, 13 ; *Urk. IV*, 698, 1 ; *Urk. IV*, 740, 9 ; *Urk. IV*, 1296, 15-16 (Amada, ; Éléphantine,) ; *Urk. IV*, 1259, 19 .

299. *Wsšh*, « s'élargir », « être large » (*Wb I*, 364, 11-365, 3 ; *AnLex* 77.1039, 78.1098, 79.0756).

300. Traduction proposée par MATHIEU 2018 : 356. La translittération se trouve en p. 357, ici reproduite : [§ 1238b] *3w mdw pn dr hrnk R' sgm sw K3 Psd.t* [§ 1239] *[wprk w3.t Ppy pn swshsk s.t Ppy pn] mhnt ntr.w šdšf Jr.t Hr n[zk] stsk [n Ppy pn pr.t m tprf [§ 1240] dsk m3 Ppy pn] m jr.tjzf tm[štj ss(w)n Ppy pn hftj.wšf jmšs]*.

logie exacerbée aux époques postérieures³⁰¹. De plus, outre cet aspect, le TP N710 B contient des rappels indirects avec *t3š*, par la présence du verbe *wpj*³⁰², mais également et surtout par la mention de la stèle-*js.t* précédent ce passage : « [§ 12361237] [...], Pépy a [surmonté vos stèles bornes ! Tu es Thot], le plus fort des dieux, Atoum t'appellera [au ciel (en vie) pour que tu lui ramènes l'Œil d'Horus, ...]. »³⁰³. La restitution des stèles-bornes-*js.wt*³⁰⁴ se ferait d'après M/A/S 67. Il n'est hélas pas possible de savoir à qui se rattachent ces stèles et quelle est la nature du terrain qu'elles délimitaient (funéraire, agricole...), mais quoi qu'il en soit, leur présence, combinée à celle du contexte général (avec *swsh*, *wpj*, *Dhwtj*, *nht*) participe à l'idée d'une réalité implicite de *t3š*.

Pour en revenir au fil directeur de l'élargissement de la frontière, la thématique fait justement partie des deux compositions où la personne royale est célébrée dans une phraséologie en lien avec la conquête territoriale : « C'est l'Unique que place le dieu. Réjouit est ce pays qu'il (Pharaon) a gouverné, (car) c'est un (Sésostri I^{er}) qui a élargi les frontières ; il va conquérir les pays méridionaux, sans (même) se précupper des contrées étrangères septentrionales, car c'est pour frapper les Asiatiques et piétiner les Bédouins qu'il a été engendré »³⁰⁵. « Salut à toi (*H^c-k3.w-R^c*)/, notre Horus aux manifestations divines, celui qui a protégé le pays, élargi ses frontières et assujéti les contrées étrangères grâce à sa Couronne-*Wrr.t* » ; « Refrain : Horus qui étend sa frontière, puisses-tu renouveler l'éternité-*nḥh* »³⁰⁶. Dans ce cadre, l'extension de la frontière porte sur les contrées limitrophes du territoire égyptien, en terres asiatiques et nubienues, puisque c'est dans ces directions cardinales que se concentrent les densités de populations suffisantes pour pouvoir représenter une opposition au développement égyptien.

D'une manière générale, c'est Pharaon qui joue un rôle presque exclusif dans cet élargissement territorial, en tant qu'héritier du créateur sur terre (*W^c pw*, *dd(w) ntr*)³⁰⁷. Cette réalité semble en effet confirmée au moins pour la XVIII^e dynastie, comme l'a démontré l'examen porté dans la n. 298 précédente, sur les extraits de textes étudiés par J.M. Galán. Dans ces exemples, seuls les *Urk.* IV, 162, 1 et *Urk.* IV, 593, 13 relatent de l'intercession de formes du créateur (Amon et Amon-Rê) dans l'élargissement des frontières de l'Égypte en faveur de Thoutmosis III, ce qui souligne justement le lien recherché entre Pharaon et son ancêtre universel et justifie sa légitimité à étendre *t3š*.

Le document 31 de la biographie de Néferkhnoum est le seul cas, dans le corpus traité, qui serait susceptible de relativiser la vision de Pharaon comme unique acteur de *swsh t3š* avant le Nouvel Empire : « Ce sont les ancêtres d'un (Néferkhnoum) qui a aimé [sa ?] cité, dont (de la cité) la frontière a été élargie ». Il n'est pas précisé ici qui est l'instigateur de cet élargissement. Il est tout autant possible qu'il s'agisse d'une référence au roi, en tant qu'élargisseur par excellence de *t3š*, comme d'une manière habile

301. Les panégyriques à la personne royale sont par exemple mis en valeur, pour les textes étudiés, en dehors de la stèle de Hor, dans les *Mémoires de Sinouhé* (Sésostri I^{er}) ou encore le Papyrus Kahoun (Sésostri III), cités ci-après. Concernant la phraséologie royale aux époques plus tardives, voir GRIMAL 1986.

302. Se retrouve à plusieurs reprises dans le champ sémantique de *t3š*, voir *Wpj*, « juger », « départager », « séparer », § 796a-797b [TP 437] (**doc. 1**), CT VII, 346a-b [TS 1075] (**doc. 5**), CT VII, 520i-521a [TS 1184] (**doc. 8**), (concernant le district-*w*) Stèle Vizir Montouhotep (**doc. 19**), ainsi que 2.2.3.

303. *Ibid.* [§ 1236-1237] / 12 cadr. env. *hw nsk hr* / 5 cadr. *snb~jn Ppy js.wt~tn. twt Dhwtj nht ntr.w njs tw Tmw [jr p.t n 'nh šdjek Jr.t Hr nšf 6 cadr. jefj.hm* / 3 cadr. *hm* 9 cadr. env. *jdrys jr* 4 cadr. Remarque, en outre, que ce passage fait allusion à Thot, remémorant la thématique du jugement avec *wpj*, ainsi qu'à *nht*, celle de la force et de la victoire des stèles-frontières du même nom au Nouvel Empire, des termes dont le choix est loin d'être hasardeux dans ce TP et qui en disent long sur l'ancienneté des contextes en rapport avec *t3š*, et qui sont peu thématiques aux époques anciennes (voir par exemple 2.3.1).

304. Sur leur rapport avec *t3š*, voir 3.1.1 ; voir également le TP 510 (**doc. 4**), ainsi que les témoignages des vizirs Âhanakht et Montouhotep (**doc. 15** et **doc. 19**). Pour un parallèle avec *snb js.wt*, voir le § 1236 [TP 524] (= § 2247c [TP 724]) : *snb n (P) / pn js.wt=t(n), jmj.w-rd, drw(.w) Wsjr*, « Ledit Pépy a renversé vos bornes-*js.wt*, opposants, subordonnés d'Osiris ».

305. Papyrus des *Mémoires de Sinouhé* (**doc. 22**), B 70-73.

306. Papyrus dit de Kahoun (**doc. 28**, recto, l. 2-3).

307. Voir également le texte de la stèle de Thoutmosis I^{er} à Tombos, évoqué dans la partie 2.2.2. *Urk.* IV, 82, 1-83, 7. Il y est question de l'héritage divin du souverain duquel il se saisit (*jltj*) dans le but « d'étendre les frontières de Thèbes ».

de Néferkhnoum de s'approprier cette capacité, à l'image de ce qui a été supposé concernant la stèle de Khéty (**doc. 16**, l. 10) concernant la création d'une frontière. Il peut s'agir enfin d'un simple constat mettant en valeur la prospérité de la cité sous le gouvernement de la famille de Néferkhnoum et durant l'ère de relative stabilité politique de la XII^e dynastie.

À l'opposé de ce qui a pu être mis en évidence lors de l'analyse des mentions de *jrj t3š*, où cette action semble partagée entre le souverain et ses plus hauts représentants, selon qu'il s'agisse des limites intérieures ou extérieures du pays, il semble ainsi raisonnable de soutenir l'hypothèse que *swsh t3š* soit exclusivement réservé à l'action royale (ou lui étant dédiée par la divinité), qu'elle que soit l'échelle d'intervention, durant les périodes les plus anciennes. L'enquête serait bien sûr à approfondir pour la locution concernant au moins le Nouvel Empire.

En guise de résumé, *swsh t3š* définit l'action royale comme source de protection et de prospérité pour le pays. En agrandissant la zone d'influence égyptienne, à la fois l'éventuel danger contre l'intérieur du pays est repoussé et l'accès au contrôle et à l'exploitation des ressources est plus important. Ces notions sont rappelées dans les textes de Hor, de Sinouhé et de Kahoun par l'évocation des conquêtes territoriales contre les pays étrangers, à l'origine de butins et de tributs, mais également par l'expression « qui étend le parcours/itinéraire (expéditionnaire) » (*pd(w) nmt.t*).

La reconnaissance du peuple envers cette action est un gage du respect de la *maât* selon l'attitude du juste gouvernant³⁰⁸. Cette action représente tout autant dans ce concept une dynamique qu'il incombe au souverain de maintenir, comme le rappelle l'imperfectif du papyrus Kahoun (*supra*, « Horus qui étend sa frontière »), et qui est sans cesse à réactualiser pour le temps des hommes (« puisses-tu renouveler l'éternité-*nḥh* »). Cette actualisation représente l'extension territoriale de la théocratie égyptienne, considérée comme une forme de l'impérialisme égyptien, ou un « impératif de surpassement » selon lequel chaque souverain est tenu d'ajouter à l'œuvre de son prédécesseur, qui se retrouve dans l'architecture monumentale par exemple (tombes, temple), et qui s'exprime dans la dimension spatiale au moyen de *swsh t3š*³⁰⁹.

Avant d'aborder la dernière partie du développement concernant *t3š* et ses enjeux, dont l'étude de la terminologie de *t3š* vient d'assoir les bases, il paraît à propos d'exposer un dernier excursus se servant de la présentation de *swsh t3š*.

Le tableau ci-dessous (Tableau 3.1) présente les graphies de *swsh t3š* dans le corpus étudié, ainsi que dans certains exemples (lisibles) qui ont pu être trouvés en parcourant les recensions de l'ouvrage de J.M. Galán concernant la XVIII^e dynastie³¹⁰.

308. Le § 1239 du TP N710 B, « tu élargiras la place de ce Pépy à la tête des dieux » ; le *rs=w t3 pn ḥq3 n=f* de Sinouhé ; la reconnaissance du *Hr=n* dans le papyrus Kahoun ; « ce sont les ancêtres d'un (Néferkhnoum) qui a aimé [sa ?] cité » chez Néferkhnoum.

309. VERNUS 1995, en particulier les p. 108–110 concernant le territoire.

310. GALÁN 1995 : 115–121.

	Graphies	Type de limite	Acteur	Emplacement
<i>Sinouhé</i> B71		Frontières royales	Sésostri I ^{er}	Thèbes
P. Kahoun, recto, l. 2		Frontières royales	Sésostri III	El-Lahoun
P. Kahoun, verso, haut, droit, l. 10		Frontières royales	Sésostri III	El-Lahoun
Néferkhnoum, l. 17		Cité	/	Deir Riféh
<i>Urk.</i> IV, 7, 2		Égypte	Amenhotep I ^{er}	Tombe d'El-Kab
<i>Urk.</i> IV, 83, 3		Thèbes	Thoutmosis I ^{er}	Tombos
<i>Urk.</i> IV, 268, 17		Frontières royales, en référence à l'Égypte	Thoutmosis I ^{er}	Huitième pylône de Karnak, Hatchepsout
<i>Urk.</i> IV, 593, 13		Égypte	Amon-Rê pour Thoutmosis III	Obélisque de Thoutmosis III à Héliopolis
<i>Urk.</i> IV, 648, 15		Égypte	Thoutmosis III	Karnak
<i>Urk.</i> IV, 698, 1		Égypte, Naharina	Thoutmosis III	Karnak
<i>Urk.</i> IV, 740, 9		Égypte	Thoutmosis III	Karnak
<i>Urk.</i> IV, 1296, 15-16		Égypte	Amenhotep II	Amada
<i>Urk.</i> IV, 1296, 15-16		Égypte	Amenhotep II	Éléphantine
<i>Urk.</i> IV, 1301, 16		Réténou	Amenhotep II	Memphis
<i>Urk.</i> IV, 2027, 13		Égypte	Dieux, Toutânkhamon	Karnak

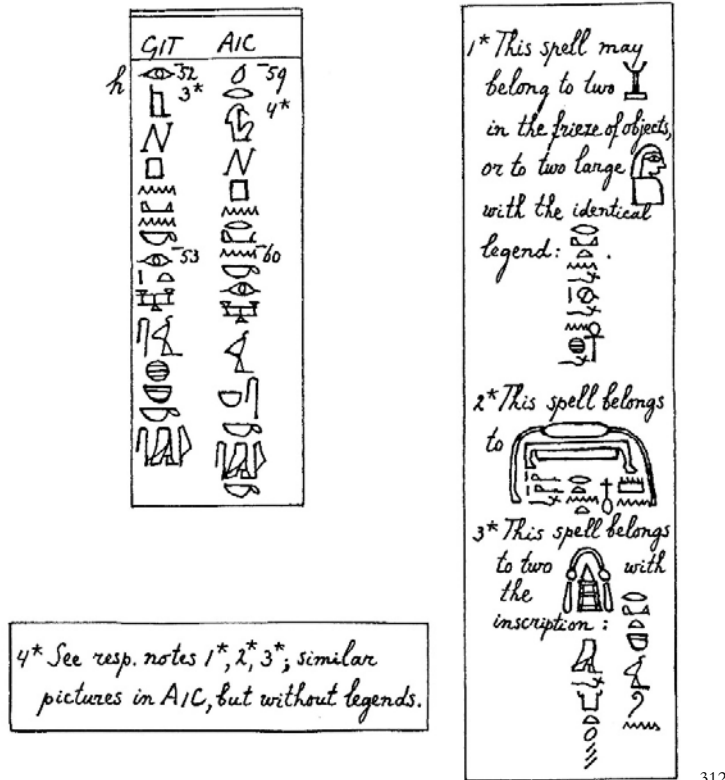
TABLEAU 3.1. Graphies de *swsh t3š(.w)* dans le corpus étudié ainsi que dans certains exemples d'époque postérieure à l'étude.

Il se constate l'emploi du déterminatif du collier-*wsḥ* dans deux textes qui font référence à l'élargissement de la frontière d'une cité (**doc. 31** de Néferkhnoum, et *Urk.* IV, 83, 3), alors que d'une manière générale le mot est déterminé par la coupe ou corbeille (𓏏 W10) à laquelle s'additionne parfois le rouleau de papyrus scellé (𓏏 Y1). La relation entre ces deux aspects, qui ne semble pas due à un hasard, n'a

pas encore été élucidée et mérite un approfondissement ultérieur au présent travail de recherche. Néanmoins, ce premier constat permet de mettre en relief le rapprochement phonétique et graphique entre le collier-*wsh* et l'élargissement-*swsh* territorial. La forme du collier-*wsh* ou « collier large » paraît appropriée à un jeu graphique dans l'évocation de l'élargissement spatial. Un article de N. Guilhou fait allusion au CT VII, 136h [TS 934] dans une présentation de ce type de collier ³¹¹ :

VII 136

Spell 934



Wsjr N. pn, d(=w) n=k Jr.t-Hr, wsh=k jm=s !

« Cet Osiris N.-ci, il t'a été donné l'Œil d'Horus, pour que tu t'élargisses grâce à lui ! ».

Plusieurs éléments remémorent le lien à la spatialité ici. Tout d'abord, le cas de l'Œil d'Horus souligne à la fois l'abondance et la prospérité apportée au mort dans le cadre de l'offrande qui lui est donnée tout au long de la formule du TS 934, ainsi qu'à l'élargissement que cela lui procure, mais également la référence spatiale de cette prospérité ³¹³, comme dans le fait d'élargir la frontière (*supra*). Cette idée se remarque déjà dans le développement consacré au TP ^N710 B (*supra*), où apparaît la mise en parallèle de l'élargissement-*swsh* de la place du défunt auprès des dieux et le fait qu'il ramène l'Œil

311. GUILHOU 2003 : 69.

312. Traduction du cercueil G1T, Cercueil intérieur de *Jqr* (Turin 15.774), paroi de la tête, Gêbelein, XI^e dynastie, voire fin XI^e-début XII^e dynastie. WILLEMS 2014 : 195 et suiv. explique que les cercueils A1C, G1T, T3C et pour partie T3L, appartiennent à un petit groupe de même type, et la productivité des cercueils de cette époque serait due à la vie de cour, jusqu'à ce que la capitale soit installée à Licht sous Amenemhat I^{er}. Voir aussi le groupe A dans WILLEMS 1988 : 109-110. Le G4b dans LAPP 1993 : 184-189 (XI^e dynastie).

313. GUILHOU 2003 : 69 traduit d'ailleurs par « que tu t'épanouisses (litt. « t'élargisses », *wsh*) ».

d'Horus à une forme du créateur ³¹⁴. Ensuite, la légende correspondant à cette partie de formule du TS 934 est annotée chez de Buck en 3*, légende accompagnée de son titre (*rd.t wsh n(y) mfk3.t*, « donner le collier-*wsh* de turquoise »). N. Guilhou relève « deux représentations atypiques du collier large » à cet endroit pour les cercueils GIT et A1C. Sa note 5 précise que « le collier est comme posé au-dessus du contrepoids ». En effet, dans les notes de commentaire de de Buck, la représentation des colliers-*wsh* surplombe et encadre spatialement l'ensemble de l'iconographie, remémorant l'architecture céleste, ce qui souligne la volonté du scripteur de faire du collier la limite spatiale de la scène, à l'image de la limite *t3š* et de son élargissement sur le monde des hommes.

Ces considérations se rattachent donc entièrement aux développements en lien avec *swsh t3š* et elles incitent à examiner de plus près les relations sémantiques et iconographiques qui pourraient découler du terme *wsh*. À cet égard, l'exemple présenté collier-*wsh* de Néférouptah (fig. 1) évoque, en ce sens, la symbolique de l'élargissement territorial par la royauté, illustrée par le collier-*wsh*, reconnaissable à sa forme distinctive et aux têtes de faucon qui ornent ses extrémités.



FIG. 1. Collier-*wsh* de Néférouptah, Hawara, XII^e dynastie, règne d'Amenemhat III (JE 90199), d'après Guilhou 2003 : 66, fig. 1.

314. MATHIEU 2018 : 6, dans son introduction, précise des interprétations essentielles sur l'Œil d'Horus et son rapport à la spatialité et à l'action royale : « Quelle que soit leur nature, les offrandes sont conçues comme des actualisations de l'« Œil d'Horus » (*Jr.t Hr*). Cette expression, si fréquente dans les TP, évoque le mythe à la fois lunaire et historiographique de l'Égypte archaïque, la mutilation et la restitution de l'Œil constituant une dramatisation mythologique du cycle lunaire et de l'apaisement du conflit des jumeaux Horus et Seth, qui héritent chacun, grâce à la délibération de Thot, d'une moitié du Double-Pays (§ 8). Mais elle fait peut-être aussi allusion, plus simplement, à l'action du souverain si l'on considère le sens du syntagme homophone *jr(w).t Hr*, « ce qu'a réalisé (l')Horus » ».

4. Les enjeux de *t3š*

4.1. LA THÉOCRATIE ÉGYPTIENNE FACE À LA RÉALITÉ DU MONDE

Ce chapitre explore la perspective idéologique des sources de *t3š* qui laisse transparaître le rôle central de la royauté dans la gestion de la frontière. Il est déterminant dans la création, le maintien et l'expansion de cette dernière, dont il est également le garant, selon l'héritage divin de sa conception. Toutefois, cette vision est nuancée par la réalité physique et matérielle, ainsi que par les évolutions historiques qu'a connues l'Égypte sur un millénaire et demi d'étude. Finalement, le défi principal pour la royauté réside dans la préservation de l'intégrité territoriale du pays dont l'expression passe par une résistance à l'empiètement de la frontière, reflet de l'ordre unilatéral établi par un tout pouvoir souverain.

4.1.1. Le poids d'un héritage...

La partie consacrée à la terminologie de *t3š* (voir **3.3**) a mis en avant une composante des tâches qui incombent à Pharaon dans la gestion du territoire dont il a hérité. Les nombreuses interprétations du roi en tant qu'intermédiaire unique entre les dieux et les hommes, garant de l'ordre cosmique sur terre, font de lui l'héritier d'une fonction régnante indispensable dans le maintien de la création divine³¹⁵. La symbolique de la royauté régnant sur la création divine se devine dès les plus hautes époques, avec par exemple l'allégorie qui se retrouve sur le peigne de l'Horus Djet (I^{ère} dynastie, vers 3200 av. J.-C., en image de couverture du volume)³¹⁶. La fonction monarchique, représentée par un faucon surmontant le *sérekḥ*, se trouve au centre d'une composition encadrée par deux sceptres-*w3s* servant de puissants supports au ciel ailé, sur lequel la barque solaire divine est maintenue. Le souverain de l'Égypte se doit non seulement de préserver le monde laissé par les dieux et de faire perdurer le contact avec leur univers, mais également de poursuivre l'œuvre qui lui a été confiée de l'autogène.

Comme le fait remarquer P. Vernus dans son raisonnement sur le concept d'« empire », « l'idéologie pharaonique a bâti une doctrine qui vise à expliquer comment la création démiurgique se prolonge et se parachève dans le monde terrestre »³¹⁷. Rapporté à la dimension spatiale, ce qui a été initié par l'autogène, à savoir la création de l'espace terrestre par sa différenciation avec l'élément liquide (voir **3.2.3**, différenciation spatiale)³¹⁸, est prolongé par la royauté qui s'approprie conceptuellement la division spatiale naturelle (relief, hydrographie...) originelle, pour l'adapter matériellement au monde physique (voir **2.1.3**).

315. Sur les devoirs et le rôle de la fonction pharaonique, voir notamment DERCHAIN 1962 ; HORNING 1957 : 122-125 concernant l'aspect territorial ; ASSMANN 1999 : 199-147.

316. Numéro d'inventaire JE 47176, musée du Caire, ivoire, provenance Abydos.

317. VERNUS 2011 : 180. « Par principe, l'espace et le temps, jusqu'à leurs ultimes limites, sont sous la juridiction du démiurge et de ses successeurs, quand bien même cette juridiction n'est pas totalement réalisée dans les faits », « la création étant achevée mais non parachevée ».

318. BICKEL 1994 : 177-188 fait remarquer qu'il ne s'agit que d'une partie de l'acte créateur. En effet, il y aurait d'un côté une venue à l'existence du ciel et de la terre dans la même dynamique que celle initiée par l'autogène (différenciation), et de l'autre côté celle de la séparation du ciel et de la terre en tant que création (dissociation). Mais ce second aspect ne sera vraiment thématiqué dans les textes qu'à partir du Nouvel Empire (p. 197).

De ces considérations découlent les principes de la dynamique souveraine sur son territoire. Possesseur privilégié de la terre, Pharaon est à l'origine de l'organisation et de l'aménagement du territoire, dont l'instrument principal est le bornage (voir **3.1.1**). Ce dernier est légitimé par des pratiques de mesures, de contrôle et de législation qui ont pour origine des référents mythiques (jugement d'Horus et de Seth, mythe osirien, norme de *maât* – voir **2.2.3**). L'écrit y joue un rôle important en tant qu'archive ³¹⁹.

Délimitations entre les espaces domestiqués et ceux des mondes sauvages et funéraires, le bornage intervient ainsi au cœur comme aux limites de l'Égypte en structurant spatialement et idéalement son territoire, qu'il s'agisse de domaines funéraires, de terres cultivables ou conquises sur la nature, de limites institutionnelles (provinces, cités) ou encore de la souveraineté royale en dehors de la vallée jusqu'aux frontières du chaos étranger. Dans ce cadre, la stèle-borne est le support privilégié de la domination régnante, marqueur visuel et psychologique de sa présence, parfois suppléé par des réalisations matérielles (monuments) pour affirmer son autorité.

La légitimité d'origine divine justifie les actions unilatérales de la royauté dans l'établissement des limites spatiales, jusqu'à prospectivement borner l'étendue céleste (TP 437, **doc. 1**), dont elle est garante du modèle. « Il lui a été donné les deux provinces du dieu » (TP 626/735, **doc. 3**) et de ce fait la capacité de délimiter des entités et l'espace en général est une de ses prérogatives.

L'analyse de la terminologie de *tš* a suggéré un rapport étroit avec la création (*jrj*) divine dans la réalisation (*jrj*) de la frontière (voir **3.3.1**). Au sein de *Km.t*, le roi intervient directement dans l'érection des limites institutionnelles (**doc. 17**, avec le *Jr n=f m mnw=f* de la stèle-frontière de Sésostri I^{er}) et dans la gestion du conflit territorial (**doc. 24** de Khnoumhotep II) ³²⁰.

Concernant les frontières extérieures du pays, les sources peuvent faire ponctuellement allusion à la relation roi-créditeur (**doc.112** des *Mémoires de Sinouhé*, B 70, *W^c pw, dd(w) ntr* ; titulatures) et mettent en contexte *tš* et l'action royale dans une lutte contre un adversaire externe, situé en périphérie du territoire égyptien (*Id.*, B 71-73 ; **doc. 18** de la stèle de Hor ; stèles de l'an 16 de Sésostri III, **doc. 26** et **doc. 27** ; **doc. 28** du papyrus Kahoun). L'établissement unilatéral de la frontière du pays (*jrj tš*), ou du moins de la zone d'influence égyptienne ³²¹, est ainsi justifié par une réaction de sa Majesté à l'encontre du désordre extérieur, comme les stèles-frontières de Sésostri III en Nubie le relatent explicitement ³²². À travers le témoignage de ces stèles se discerne déjà la vision de « réintégration programmatique du hors territoire » ³²³, un concept qui sera davantage développé au Nouvel Empire. Cette vision suggère qu'au-delà de lutter perpétuellement contre les attaques d'un univers chaotique ³²⁴, il s'agirait plutôt de mettre en œuvre la « jachère du démiurge » pour parachever sa création.

Ici sont rejointes les considérations en lien avec l'extension de la frontière (*sws^h tš*), exposées dans la partie consacrée à la « frontière vivante » (voir **3.3.3**). Phénomène qui semble exclusivement rattaché à l'action royale (ou à celle du créateur), il se retrouve dans les textes cités précédemment dans un contexte de conquêtes aux limites extrêmes du monde, mais il peut occasionnellement faire référence à des frontières intérieures au pays (**doc. 31** de Néferkhnoum). Il correspond à ce qui a été désigné

319. Ainsi le rappelle la biographie de Khnoumhotep II (**doc. 24**, l. 44-46) : « conformément à ce qui était dans les écrits, contrôlant par rapport à ce qui était dans le passé, tant il aimait la *maât* ».

320. La référence structurante de l'espace de la création est d'ailleurs rappelée aux l. 36-43 dans ce texte, au moyen de la comparaison du roi avec Atoum et celle de l'architecture céleste.

321. Concernant cet aspect de la souveraineté, la frontière délimitant la zone ou la sphère d'influence du roi, voir GOYON 1993 : 10 (« présence manifestée du roi ») ; GALÁN 1995 : 101 ; KOOTZ 2013.

322. « Celui qui attaque lorsqu'on l'attaque et qui est silencieux lorsqu'on se tait ».

323. VERNUS 2011 : 182.

324. Ces aspects ont de part et d'autre nourri la construction idéologique territoriale des plus hautes époques, comme l'a montré BAINES 2003.

par P. Vernus comme une partie de l'« impératif de surpassement »³²⁵, ou par E. Hornung comme « la loi de l'extension de l'existant » ou le principe de « l'exaltation de l'existant »³²⁶. La contrainte idéologique exprimée par la nécessité d'ajouter à ce qui existe est une idée qui se prête nécessairement à la territorialité, et qui se retrouve fortement mise en avant dans les compositions du règne de Sésostri III en rapport avec *t3š*³²⁷. Elle participe à la dynamique de la norme léguée par le créateur, sans cesse réactualisée, et sous-tend plus concrètement une prospérité ainsi qu'une protection du cœur même de l'Égypte.

Entre chaque actualisation de la frontière, dépendante de l'action du souverain³²⁸, il y aurait conceptuellement une pause, permettant d'asseoir le contrôle et l'organisation du nouveau territoire, un entretien de la frontière (voir 3.3.2) matérialisé par une phase de réalisation matérielle (bornage, constructions) et une occupation du sol au moyen d'une présence égyptienne plus marquée et pérenne. L'aspect défensif du territoire est alors davantage mis en avant (voir 4.1.3).

L'implication inlassable de Pharaon en personne dans la lutte et la vigilance qu'il accorde à la défense du pays pour le bien-être de ses sujets fait même l'objet d'un discours caractéristique à partir du milieu de la XII^e dynastie (extrait de la stèle-niche de Sahathor, **doc. 23**). La statuaire de l'époque retransmet l'image d'un souverain marqué par des traits de fatigue (yeux, cernes, bouche)³²⁹. Le poids des responsabilités de l'héritage divin trouve donc ici un autre moyen d'expression.

De la sorte, la perspective de perdre le contrôle de *t3š*, initié par la royauté, est vivement redoutée, car cela équivaldrait à déstabiliser la logique de l'ordre naturel hérité. Quand les limites territoriales internes au pays ne sont pas ou plus respectées, l'intervention royale est utilisée afin de chasser l'archétype même du mauvais (*Jsf.t*) et refonder d'une certaine manière ce qui avait été conformément établi (**doc. 24** de Khnoumhotep II en *supra*). La dépossession (*3r*) de la frontière, voire sa destruction (*fḥ*) même partielle, sont des événements sévèrement jugés par Sésostri III, surtout lorsque l'adversaire est considéré comme inférieur et indigne (stèles de Semna et d'Ouronarti, **docs. 26** et **27** ; voir 3.3.3).

À la suite de cet exposé interprétatif des sources considérant le point de vue unilatéral du pouvoir politique et théologique égyptien, dont la clé de voûte est incarnée par Pharaon dans sa fonction éternelle sur l'espace et le temps des hommes, il convient à présent de relativiser ces notions et de les confronter à des réalités plus tangibles. Les enjeux entourant *t3š* sont en effet davantage liés au monde sensible qu'à la pure idéologie, bien que celle-ci soit un arrière-fond à conserver pour mieux comprendre leurs implications.

4.1.2. ... et la relativité de son caractère absolu

Tout en essayant d'offrir une évolution chronologique en lien avec la frontière, cette partie du développement cherche à contrebalancer le poids des sources unilatérales qui retransmettent une monarchie de droits divins omnipotente sur le territoire égyptien.

325. VERNUS 1995, en particulier les p. 108-110 concernant le territoire. Sa n. 451 renvoie à la bibliographie antérieure sur le thème de l'extension de la frontière. Le surpassement peut également concerner les aspects qualitatifs, quantitatifs, innovants de l'action royale, et se retrouve par exemple dans le programme des constructions (tombes, décoration des temples...). Voir aussi MEEKS 2012 : 15, n. 15.

326. HORNUNG 1981 : 404 ; HORNUNG 1989 : 88.

327. Le surpassement est décrit en ces termes : « J'ai réalisé ma frontière, (navigant) au sud de (celle de) mes ancêtres, (ainsi) j'ai donné davantage que ce qui m'avait été transmis ».

328. L'actualisation peut se faire sous le même pharaon, comme en témoignent les deux stèles de Semna réalisées à 8 années de règne d'intervalle, ou au travers de chaque nouveau règne.

329. Voir le commentaire du document en ce sens.

Il est réducteur de prétendre que l'uniformité de telles considérations dépend uniquement du point de vue adopté. En effet, un scribe-théologien d'Héliopolis, par exemple, pendant la période de sélection des Textes des Pyramides pour les souverains de la VI^e dynastie, ne partage pas nécessairement le même point de vue qu'un potentat local administrant une région de Moyenne-Égypte pendant la PPI, ou que celui des tenanciers de parcelles agricoles travaillant pour un temple durant la période de recomposition du pouvoir thébain à la XVII^e dynastie, pour ne citer que quelques-uns des acteurs apparaissant dans le cadre de la présente étude.

L'étude de la frontière met en lumière les vicissitudes du pouvoir politique et les tensions auxquelles il est confronté. *t3š* reflète ainsi des implications historiques qui sont loin de la stabilité et de la toute puissance idéale de la fonction régnante, dont le modèle prôné n'est qu'une interprétation du monde, qui a tenté d'être adapté aux circonstances vécues.

Aujourd'hui le débat se poursuit sur l'interprétation de la nature ainsi que la terminologie de l'impérialisme égyptien (voir chapitre 1). La vision traditionnelle d'éclatantes périodes historiques, caractérisées par les termes d'« empires » et de souverains qui ont étendu la domination égyptienne au-delà de ses frontières naturelles, contrebalancées par des épisodes obscurs de régression appelés « intermédiaires », cette vision est désormais réévaluée pour prendre en compte une perspective historique plus nuancée. Cette perspective reconnaît un continuum dans l'histoire et la culture nilotique, caractérisé par des mécanismes complexes et des dynamiques plurielles. Chaque dirigeant, qu'il gouverne sur un territoire vaste ou restreint, a dû composer avec ces réalités pour assurer la survie et la prospérité, en s'appuyant sur des normes sociales partagées qui trouvent leur origine dans ce substrat commun.

Au regard de *t3š* sur l'ensemble de la période historique d'étude, il a déjà été constaté l'absence de références dans les sources élitaires pour la période de la monarchie memphite (Ancien Empire). Seuls les TP, abordant la destinée royale dans l'au-delà, ont fourni quelques exemples de limites en rapport avec le bornage céleste (**doc. 1**, TP 437), funéraire (**doc. 4**, TP 510) ou celles d'espace et d'entités divines (**doc. 3**, TP 626 = TP *735, **doc. 2**, TP 551). Les graphies, comme les contextes, invitent ici à comprendre *t3š* comme une limite territoriale, en relation avec l'espace personnel, qui ne semble pas avoir eu le besoin d'être thématisée. Pourtant, la construction de l'État pharaonique, la mise en place des structures de contrôle, le développement de la vie de cour et de l'administration provinciale, l'organisation du territoire agricole, urbain et des nécropoles en lien avec une relative fixation des populations dans l'espace, tous ces paramètres dans lesquels la gestion des limites territoriales est primordiale ne semblent pas avoir impliqué un emploi plus répandu de *t3š* dans les sources, alors que des tensions et des conflits d'intérêts ont logiquement existés en relation avec la limite. Outre les aléas de leur conservation, peut-être ce phénomène est en partie dû à la prospérité générale florissante. Elle fait suite à la mise en place du système qui, sur un temps long, même imparfaite, s'est avérée suffisante, et n'a pas ou peu généré le besoin de relater des conflits intérieurs en lien avec la frontière, alors qu'à l'extérieur aucun voisin ne paraissait suffisamment gênant pour le développement de l'Égypte au point de générer dans les sources des mentions sur les frontières du pays³³⁰. L'absence apparente de *t3š* dans les sources de cette époque pourrait également avoir comme origine la manière de faire référence à une spatialité donnée, caractérisant l'espace sans la nécessité de faire une allusion directe à sa limite (toponyme, région, etc., voir 2.3.1).

Quoi qu'il en soit, la frontière du pays semble se définir globalement au moyen des structures institutionnelles pérennes mises en place par l'institution gouvernante (provinces, villes³³¹), combinées aux

330. Sur ce dernier point précisément, MEEKS 2012 : 10.

331. Rappelons ici le rôle important qu'ont joué les cités de Pé (Bouto) et de Nékhen (Hiéaconpolis), à la fois dans la constitution du territoire égyptien, mais aussi dans sa limite conceptuelle, en tant que deux pôles du pouvoir géographiquement opposés.

référents de la topographie naturelle et de l'hydrographie (limites du Delta et de la Vallée, jusqu'à la région de la première cataracte).

Même si la présence égyptienne se trouve parfois très éloignée de l'épine dorsale polarisante qu'est le Nil, ainsi que de la capitale Memphis ³³², la frontière de l'Égypte à l'Ancien Empire ne semble pas avoir été portée au-delà de ce qui restera la norme originelle tout au long de son histoire. Tout au plus, les expéditions aux ressources et les relations avec les peuples limitrophes du territoire (Levant, Nubie, nomades et populations semi-sédentaires des déserts occidentaux et orientaux) ont constitué l'aire d'influence du pouvoir égyptien, dès la I^{re} dynastie ³³³, soulignant l'intervention directe sur des contrées avec lesquelles auparavant des intermédiaires devaient opérer pour le commerce à plus longue distance. Cette zone d'influence ne paraît pas encore faire l'objet de vellétés d'appropriation spatiale engageant explicitement la notion de *t3ṣ*, à partir du moment où les ressources convoitées sont accessibles et exploitables. Néanmoins, la diversité devait régner, et la frontière réelle et conceptuelle au sud de la première cataracte a sans doute pu évoluer au fil des règnes de la monarchie memphite. En témoigne l'installation du comptoir de Bouhen, en amont de la deuxième cataracte, qui a disparu progressivement aux XXIV^e-XXIII^e siècles au profit des places d'Éléphantine et de Balat dans l'oasis de Dakhla, en parallèle de l'organisation politique croissante du royaume de Kerma au sud de la troisième cataracte ³³⁴. Le cas d'Éléphantine, capitale de la première province de Haute-Égypte, ne laisse aucun doute sur son statut de ville-frontière et de porte caravanière du commerce vers l'Afrique ³³⁵. Bouhen, et peut-être plus encore Balat, sont des cas portant davantage à la réflexion, du fait d'une présence égyptienne plus durable et solide que la logistique déployée autour d'une simple expédition aux mines du Sinaï, mais pour autant éloignée du territoire de la vallée du Nil. L'aide de l'archéologie ne peut affirmer aussi clairement les considérations sur la position de la frontière politique que ne le font des documents comme la stèle de l'an 8 de Semna (**doc. 25**) ou que celle de Dédou-Iqou (**doc. 21**), administrateur de la terre des oasis. Elle suggère néanmoins une autre appréhension de l'espace, une échelle d'analyse différente de celle du pouvoir central, et permet d'envisager une réalité alternative de la frontière et plus largement de l'espace frontalier. Ainsi, les exemples de Bouhen et de Balat ont pu représenter, à un moment donné de leur histoire, des lieux frontaliers, des zones marginales où l'exercice du contrôle souverain était moins prononcé. Ces localités étaient des points de rencontre de divers intérêts humains, chacun ayant une perspective différente sur ces espaces : certains les vivaient simplement comme une étape sur la route caravanière des nomades, d'autres comme un refuge pour des populations égyptiennes exilées, ou le centre d'existence de familles autochtones travaillant la terre, ou encore une porte d'entrée vers le pays du dieu...

La période des XXII^e-XXI^e siècles (PPi) fait suite d'une perte de contrôle du pouvoir central de Memphis sur des régions en Moyenne et Haute-Égypte devenues plus ou moins autonomes. La plus haute souveraineté sur le territoire égyptien devient alors partagée. L'évocation de *t3ṣ* dans les sources change de registre pour passer des compositions funéraires royales (TP) à des biographies de particuliers appartenant aux deux hautes sphères du pouvoir qui s'affrontent alors : Héracléopolis et Thèbes. Le

332. Voir l'exemple du fort de tell Ras-Budran au Sinaï dans 2.3.2.

333. Le règne de Den est en ce sens révélateur de la politique égyptienne à l'étranger durant cette période. Voir par exemple TALLET 2010, dans lequel 4 inscriptions mettant en scène le roi Den, vraisemblablement lors de son jubilé de règne, célèbrent la victoire sur une cité et le peuple de cette région, établissant un tribut de cuivre au nom de la couronne. Voir aussi, en Basse-Nubie, les traces des conflits avec les populations du Groupe-A préexistantes : TÖRÖK 2009 : 50-51 pour la première dynastie, mais le temps long, depuis le néolithique, est abordé dans les chapitres précédents, expliquant les relations sociales et économiques avant la mise en place de frontières politiques fortes ; voir également SOMAGLINO ; TALLET 2015, où est étudiée la représentation du pouvoir sur une gravure d'une campagne militaire du milieu de la I^{re} dynastie retrouvée dans la région de la deuxième cataracte.

334. AGUT-LABORDÈRE ; MORENO GARCÍA 2016 : 186 et suiv.

335. LISZKA ; KRAEMER 2016 : 186-188.

contexte de la frontière fait l'objet de mouvements de troupes (**doc. 11**, tombe de Tef-Ibi d'Assiout), de création de frontière à la suite des conquêtes territoriales (**docs. 14** et **13**, stèles d'Antef II et de Djari), ou encore de contrôle de cette dernière afin d'organiser et de faire prospérer au mieux le territoire qu'elle délimite (**doc. 12**, stèle de Khéty I). L'apparition de ce genre de situations autour de *t3š* met en relief plusieurs choses : c'est une limite politique, expression de l'intérêt du (ou des) pouvoir(s) souverain(s) (voir **3.2.1**) ; elle cristallise des tensions territoriales ; il n'est pas question des frontières avec des populations et des territoires considérés comme étrangers, mais elles se trouvent plutôt être en relation avec l'espace proprement égyptien. Il est raisonnable de penser que les frontières politiques de ces héritiers étatiques conservent une emprise territoriale centrée sur la vallée du Nil et le Delta. Leurs réseaux d'influences et d'accès aux ressources dépendent davantage d'intermédiaires et d'un contrôle plus ou moins direct sur leurs zones d'activité. De plus, une frontière varie principalement en direction nord-sud en fonction de la résolution des conflits territoriaux directs entre chaque puissance voisine.

La réalisation (*jrj*) d'une frontière illustre clairement une ambition politique forte, dans ce cas du pouvoir thébain, lorsqu'il a pris la province de Thinis, siège de la localité sacrée d'Abydos, aux Héracléopolitains. Elle semble vouloir marquer un point d'arrêt, une actualisation du contrôle territorial thébain dans la région, dont le but est de réunifier le pays sous une seule autorité. Mais cette actualisation, de nature unilatérale, reflète la fragilité de ses prétentions, puisque les luttes entre les deux partis vont se poursuivre, passant semble-t-il par à nouveau la perte et la reprise de ce territoire. Flexibilité, porosité, établissement, changement d'allégeance et disparition et de la frontière, semblent être un lot commun pour une autorité qui prend de droit (par la force, par occupation prolongée, par revendication théologique...) une spatialité pour se l'approprier. La frontière reste donc avant tout la perception d'un environnement géopolitique.

Ces indices montrent aussi une culture commune de la notion de frontière et relativisent l'absence de mentions dans certains contextes de la période antérieure. La pratique et le sens de *t3š*, portés par la matérialité du bornage, y sont logiquement déjà en place, tout comme les conflits d'intérêts les accompagnants.

En parallèle, les textes des cercueils, en partie héritiers des compositions funéraires de la période précédente, nous renseignent non pas sur l'objet-frontière, mais sur l'action même de délimiter. À nouveau, les mentions sont rares en comparaison avec d'autres périodes et emplois de *t3š*. On constate une dichotomie entre les sources des corpus funéraire (TP et TS) et celles des stèles, parois de tombes ou papyri. La problématique dans les textes des corpus funéraires semble être davantage centrée sur les notions d'équité et d'intégrité (voir **2.2.3**), probablement en lien avec les objectifs de ce type de compilation. En revanche, dans les autres documents, la référence à la géopolitique de *t3š* est croissante.

De tous les TS étudiés abordant *t3š*, le TS 1075 (**doc. 5**) semble apparaître le plus précocement, à la XI^e dynastie, voire fin XI^e-début XII^e dynastie (cercueil B4Bo). Il fait référence à la délimitation de l'inondation sur les terres, mais également au jugement mythique du partage territorial d'Horus l'Ancien et de Seth l'Ancien, ainsi qu'à l'aspect d'espace personnel, puisqu'il serait question d'« écarter ceux qui ont chu sur Osiris ». Ce sont des thèmes qui font échos à ceux de certains TP. Ils se retrouveront dans d'autres TS de la XII^e dynastie, mais également dans des chapitres du Livre des Morts (voir **2.2.3**), montrant la perdurance de ce type d'intérêts et de croyances. Surtout, ces considérations montrent l'attention portée à l'administration de l'humanité, dans la vie comme dans la mort, au moyen du jugement et de la coutume. Elles montrent comment *t3š* participe à la structuration du territoire et des normes dont il est le support, permettant de réunir les populations sous une même volonté d'ordre social. Les dissidents ou opposants à cet ordre sont jugés et massacrés (TS 595, **doc. 6**). À nouveau, l'idée d'une norme idéale homogène sur toute l'Égypte est à contrebalancer par les particularismes régionaux. Pour n'en donner qu'un seul exemple, il est remarquable que les TS abordant *t3š* n'aient été retrouvés

qu'en Moyenne-Égypte, et en particulier dans la région d'el-Bersheh. La proximité d'un lieu (Hermopolis) susceptible de regrouper des archives de formules, la prospérité et l'autonomie plus ou moins grande de la lignée de gouverneurs provinciaux, tout comme les dynamiques qui se rattachent au pouvoir central (memphite, héracléopolite, puis thébain) ou aux temples régionaux ont joué un rôle majeur dans l'expression ou l'absence d'expression de ce type de sources.

Durant la première moitié du II^e millénaire (Moyen Empire), les mentions de *t3š* dans les textes se font plus nombreuses. Outre le cas des TS qui vient d'être évoqué, dans lesquels le défunt prend une part déterminante dans l'action de faire *t3š*, la période est marquée par la poursuite de l'implication des élites du pouvoir sur les frontières de l'Égypte réunifiée (voir 3.2.1). Leur intervention est perceptible notamment en ce qui concerne les limites internes du territoire. Initialement, elle s'inscrit dans la tradition rhétorique du bon gouvernement, avant de progressivement céder la place à l'image du Pharaon tout-puissant et omniprésent, bien que cette influence demeure présente.

Les vizirs Âhanakht (**doc. 15**) et Montouhotep (**doc. 19**), officiant respectivement sous Montouhotep II et Sésostri I^{er}, établissent les bornes-*js.wt* frontières à la limite et dans les terres provinciales ; un certain Khéty (**doc. 16**), quant à lui, rapporte avoir fait advenir des frontières pour ses seigneurs, alors que le directeur de province Amenemhat-Amény (**doc. 20**) de Beni Hasan évoque sa bonne gestion territoriale pour faire face à des épisodes de famine ; la bonne gestion et la prospérité de sa cité, aux frontières élargies, sont de la même manière suggérées chez Néferkhnoum à Deir Rifeh (**doc. 31**), sans compter les qualités propres du gouverneur Nakhtânkhon (**doc. 32**), pour la même région, dans l'affermissement de la frontière. À partir du règne de Sésostri I^{er}, commencent à être mis en avant les intercessions directes d'hommes dépendant du pouvoir central au profit de Pharaon, jusqu'à aller le glorifier. Ainsi, Dédou-Iqou (**doc. 21**), en tant qu'administrateur de la terre des oasis sous le règne de Sésostri I^{er}, a été mandaté par sa Majesté afin de consolider ses frontières, tout comme le fera le responsable de police Antef en Nubie sous Amenemhat III (**doc. 29**) ; la stèle de Hor (**doc. 18**), les *Mémoires de Sinouhé* (**doc. 22**), tout comme les hymnes à Sésostri III du papyrus Kahoun (**doc. 28**), rendent hommage au souverain protecteur et guerrier élargissant les frontières du pays contre les adversaires étrangers, une thématique sobrement évoquée dans le *Discours de l'oiseleur* (**doc. 30**) ; ou encore Sakhthor (**doc. 23**) dépeint son Seigneur comme un infatigable défenseur des frontières, idée reprise et amplifiée dans le papyrus Kahoun ; le texte de la biographie de Khnoumhotep II de Beni Hasan (**doc. 24**) met en scène le « souverain-atoumien », restaurateur de l'ordre, qui rétablit les limites territoriales et fluviales du bornage de sa province, jusqu'à celles de ses terres cultivables, en suivant la dynamique « maâtienne ». Un pas supplémentaire est en même temps franchi, dès Sésostri I^{er}, repris et amplifié par Sésostri III, dans l'appropriation de la frontière, dans cette mise en scène où le roi réalise l'acte créateur de celle-ci, que ce soit à l'intérieur (stèle de Sésostri I^{er}, **doc. 17**) comme à l'extérieur du pays (stèles de Semna, **doc. 25**, **doc. 26**, et d'Ouronarti, **doc. 27**). Une forme de la sacralité de la limite territoriale extérieure est revendiquée, ainsi qu'une volonté de la faire perdurer, qui donne un poids légitimant (voir 4.1.1) en arrière-fond la coercition égyptienne, son appropriation de l'espace, sa mainmise sur les ressources...

Ce résumé des sources étudiées ne saurait cacher, par exemple, les faiblesses d'une monarchie encore fragile sous Sésostri I^{er}, qui a dû composer avec une succession difficile à la suite au complot du harem contre Amenemhat I^{er}, trame de fond des *Mémoires de Sinouhé*. L'impulsion donnée par le roi à la réorganisation du territoire, dont témoigne le nombre significatif ainsi que la nature des documents faisant référence à *t3š* durant son règne, reflète une nécessité d'asseoir une autorité plus ferme et une organisation étatique plus efficace sur l'ensemble du pays, en composant avec les familles de potentats déjà existantes, en favorisant de nouvelles, tout en s'assurant un accès sécurisé aux ressources et à la mise en valeur des terres agricoles. Les 4 campagnes nubiennes de Sésostri III, accompagnées de l'installa-

tion des fortifications de la région de Semna, ont vraisemblablement été malmenées par la guérilla pratiquée par son adversaire, familier de ses terres. Les représentants de la royauté devaient nécessairement négocier avec les acteurs des réseaux d'échanges afin de s'assurer des approvisionnements divers de produits africains (or, ivoire, ébène...). Le commerce vivace de la région se retrouve évoqué dans la stèle de l'an 8 (**doc. 25**). De plus, une campagne supplémentaire de Sésostri III en l'an 19 de son règne est connue par les textes (inscription retrouvée à Ouronarti). On ne sait pas exactement si elle a été un réel succès contre le royaume de Kerma. Elle soulignait, quoi qu'il en soit, une intervention supplémentaire dans ces contrées, preuve de la continuité des tensions qui y régnaient.

Il convient de nuancer le rôle des hauts dirigeants (et de la royauté) dans les implications réelles liées à *t3š*, malgré l'importance qu'ils accordent à y participer. Leur priorité est de mettre en avant leur position dans la hiérarchie du pouvoir, au plus proche de Pharaon, dans le but de bénéficier de ses faveurs matérielles et spirituelles, et ainsi d'accroître leur patrimoine et leur influence. Ils visent la reconnaissance par les vivants, comme dans l'au-delà, de leur statut. Il est crucial de ne pas oublier le rôle essentiel de toutes ces populations agricoles et ouvrières plus ou moins spécialisées, nécessaires à la création et à l'entretien d'un espace frontalier, ainsi que la logistique impliquée. Des bâtisseurs transportant la matière première aux maçons édifiant ou restaurant les forteresses de briques crues en Nubie (**doc. 29** de la stèle d'Antef), aux fermiers entretenant les canaux d'irrigation et travaillant la terre pour garantir le rendement des limites cultivables (**doc. 20** d'Amenemhat-Amény, **doc. 16** de la stèle de Khéty), en passant par les agents policiers et militaires du pouvoir, mercenaires recrutés ou prisonniers de guerres mis au service de l'État, qui surveillent, survivent ou meurent dans les idéaux de conquête et de défense des frontières de l'Égypte, dans des espaces parfois inconnus et hostiles. Toute cette humanité, que les sources taisent mais qui se révèle à travers l'étude archéologique, est impliquée derrière la trace écrite du pouvoir.

Les XVIII^e-XVI^e siècles de la DPi correspondent à une nouvelle période durant laquelle l'espace égyptien se trouve partagé entre plusieurs rois. L'Est du Delta voit apparaître, à la suite d'un temps long, la concentration d'un pouvoir à Avaris (région de tell el-Daba') qui tire profit de sa position de carrefour commercial entre le Proche-Orient, la vallée du Nil et plus largement l'Afrique subsaharienne. Ses prétentions de contrôle territorial iront, au plus fort de sa souveraineté, jusqu'à la région de Qoûs, à une cinquantaine de kilomètre au nord de Thèbes, d'où partira une reconquête guerrière jusqu'à la réunification du Nouvel Empire.

Dans ce contexte, les sources qui nous sont parvenues ne semblent pas faire allusion à *t3š*, alors que le propos serait approprié. Le contraste est net entre la XII^e dynastie et l'empire thoutmoside, où les sources abondent. Cela souligne à quel point le concept de frontière, bien qu'omniprésent et en usage à l'échelle même de la parcelle agricole, concentre avant tout l'attention d'un pouvoir suffisamment fort et centralisé par lequel il s'exprime sur l'espace nilotique. Le témoignage de Sobekemsaf I^{er} à Médamoud (**doc. 33**) met ainsi en exergue un système de la gestion des terres qui aurait pu paraître endormi durant cette période, mais qui montre combien les structures et les logiques gouvernantes continuent d'administrer le territoire et les populations qui s'y trouvent, s'appuyant sur l'écrit comme source de légitimité et composant avec les acteurs souverains la dirigeant, en particulier ici ceux du temple.

En suivant le fil chronologique de la période, il a été mis en évidence dans cette partie du développement l'aspect géopolitique auquel se rattache *t3š* dans les sources, étroitement lié avec le système instauré par la royauté pharaonique. Cependant, leur état de conservation est inégal, et l'expression ou l'absence relative de la question de la frontière semble liée à la fois aux inquiétudes et aux ambitions du pouvoir. L'aspect unilatéral de la création et du maintien de la limite territoriale souhaité par la royauté, quel que soit finalement son échelle d'action, ne saurait cacher les tensions voire les difficultés rencontrées par cette dernière. L'espace humain connaît une préexistence de pratiques avec lesquelles l'État a

dû composer et concilier, ne serait-ce qu'à minima, pour se voir rattacher l'adhésion majoritaire des populations autochtones. Pour ne donner qu'un seul exemple, les tenanciers de la donation de Sobekemsaf I^{er} à Médamoud (**doc. 33**), qui travaillaient déjà les terres du temple de Montou, devaient être dédommagés équitablement de cette restructuration des terres ; mais la générosité royale reflète son intérêt de compenser le probable refus (au moins partiel) de ces gens qui s'étaient appropriés des habitudes sur leurs domaines d'exploitation, qui avaient durement mis en valeur leurs terres, alors que d'autres ont pu à l'inverse profiter de cette situation en s'appropriant des lopins plus riches ou mieux situés. Fixation et contrôle de ces populations représentaient un gage de ressources et un vivier dans lequel le gouvernement puisait ses forces de travail et militaire, mais également chez leurs élites pour l'administration du royaume. Ces idées sont patentes dans la biographie de Néferkhnoum (**doc. 31**).

Concernant les frontières extérieures, une contradiction a toujours régné entre l'idée d'un territoire fini et l'aspiration à la domination sur l'*orbis terrarum*. La phraséologie qui sera martelée durant la période d'étude postérieure est déjà ressentie et opérante dans certaines expressions du pouvoir à l'époque de Sésostri III, et vraisemblablement au moins dès l'époque de Sésostri I^{er} (**doc. 18** de la stèle de Hor). Les contextes faisant intervenir le souverain aux limites du monde connu, du moins dans des contrées extrêmement éloignées, avec l'idée d'une extension de la frontière (*swsh t38*) (voir **3.3.3**) en sont les exemples les plus remarquables. Les tensions résultant d'une contradiction sur ce qui est considéré comme une *terra nullius* sont perceptibles dans l'agacement de Sésostri III contre son adversaire nubien, ainsi que dans les défenses monumentales érigées à Semna. Elles soulignent les limites de l'ambition pharaonique, qui aboutiront à des formes de reconnaissance mutuelle d'autres puissances souveraines au Nouvel Empire, comme dans le cas de Ramsès II avec les Hittites. Mais les indices de cette reconnaissance sont déjà partiellement visibles dans les *Mémoires de Sinouhé* (**doc. 22**), où une contrée étrangère connaît la possibilité d'aménager ses frontières territoriales ; ce n'est donc pas un concept réservé à l'hégémonique royauté égyptienne, mais bien une réalité universellement partagée, quand bien même la vision « programmatique » de l'empire n'est pas encore achevée. Pour ces raisons, les textes rapportent un intérêt croissant de la défense et de l'intégrité du territoire égyptien.

4.1.3. La défense du territoire

La question de la défense du territoire égyptien est intimement liée à celle de ses frontières. La définition de limites naturelles marquées (voir **2.3.1**) a favorisé la délimitation d'un ensemble territorial centré sur la vallée du Nil, ayant exercé une forte attraction sur les populations durant toute l'histoire de la civilisation pharaonique. Ces limites naturelles, offrant un cadre relativement isolé, étaient pour autant loin d'être infranchissables. Elles étaient traversées par des mouvements migratoires et commerciaux (voir **3.2.2**) passant par la vallée, par les pistes désertiques menant jusqu'à la mer Rouge ou celle des oasis, ou encore par la route maritime menant au Levant. Le contrôle de ces points de passage stratégiques assurait non seulement une garantie de protection minimale de l'intérieur du pays, mais également celle de l'accès aux ressources extérieures (minerais, bois, produits manufacturés...).

Il est intéressant de porter le regard sur les indices de la défense territoriale égyptien en relation avec *t38*. La défense du territoire rejoint une partie des idées développées dans la terminologie de la frontière (voir **3.3**). Elle passe avant tout par la marque matérielle d'une présence dissuasive, ou du moins ayant un impact psychologique sur les personnes pénétrant dans la spatialité égyptienne. Mais la réalité la plus saillante est celle de la lutte contre l'adversaire, que ce soit dans l'optique de l'expansion de l'influence du pouvoir central en sécurisant simultanément l'intérieur des terres et l'accès aux ressources, ou simplement dans la résistance contre les intrusions dans le territoire établi.

L'idée de défense et de protection de *t3š* revient à préserver l'ordre de la création divine ³³⁶. C'est pourquoi l'acteur essentiel de cette préservation est le Pharaon, à qui revient la tâche de rendre en quelque sorte inviolable la frontière justement établie ³³⁷. Pour cette raison aussi, la défense de la frontière peut être perçue comme la protection du corps physique, renvoyant à l'espace personnel, cela dès les TP (**doc. 2** du TP 551). La frontière est proprement réalisée (*jɣ*) par sa Majesté, ou lui appartient, comme en témoigne l'apposition des pronoms personnels de première et de troisième personne la désignant dans les textes (voir **3.3.1**, et en particulier les exemples du règne de Sésostri III). Cette extension s'étend au corps social, dont l'implication transparait dans l'élargissement des frontières de la cité de Néferkhnoum (**doc. 31**), ou dans la présence des sujets royaux du papyrus Kahoun (**doc. 28**).

Cette relation intime qu'entretien le roi avec *t3š* en général est distendue par son incapacité à la sauvegarder personnellement en tous points du royaume. Ainsi, l'exemple décrit dans la biographie de Khnoumhotep II (**doc. 24**) où un roi s'implique directement dans la restauration des bornes de sa province, luttant contre la modification d'un ordre préexistant par l'allégorie du chaos, relève davantage de la rhétorique fictionnelle. Il est probable que le roi ait simplement donné son consentement oral par décret (*wḏ*). La présence royale protégeant les frontières internes du pays se retrouve à la fois dans ses intervenants, par délégation de son pouvoir, mais également et surtout, pour la frontière, dans la réalisation matérielle de cette dernière, qui doit être solide, durable, monumentale (voir **4.3.1**). Ainsi, même une stèle-borne servant à la délimitation de parcelles agricoles, est installée par intervention des représentants du souverain, selon des techniques reposant sur des mesures scrupuleuses, fermes et se voulant équitables, sous couvert d'un enregistrement juridique. Surtout, la stèle, dont les exemples retrouvés sont généralement en pierre et peuvent atteindre plus du mètre de hauteur selon la nature de la délimitation (voir **3.1.1**), est établie comme un marqueur visuel durable dans le paysage. Elle représente ainsi l'assise de l'autorité qui l'a créée, frontière psychologique garantissant à elle-même sa propre protection. Bien sûr, cela n'a pas empêché des actes de déplacement de bornes, ou leur disparition, mais leur sacralisation spatiale par l'autorité supérieure était un gage de sécurité minimale, en tant que barrière mentale ³³⁸.

Aux limites extérieures du pays, d'une manière générale, la frontière psychologique participant à sa propre protection et à celle de l'Égypte se retrouve dans la monumentalité des constructions érigées par ordre de Pharaon. Des stèles-frontières de la hauteur d'un homme environ (notamment celles de l'an 16 de Semna et d'Ouronarti, respectivement de 1,60 m et de 1,50 m de hauteur), jusqu'à l'érection d'ouvrages d'art telles que les forteresses asiatiques ou nubiennes, tout rappelle à la fois l'impact et la présence égyptienne au-delà de la limite qu'ils symbolisent. C'est une démonstration du pouvoir susceptible d'influer, au premier abord, sur les risques d'une éventuelle transgression de son territoire. L'incidence de telles œuvres monumentales sur l'esprit des populations étrangères, nomades, voire autochtones, ne doit pas être négligée, même si elles n'empêchaient pas le passage ou le contournement des frontières ainsi que la pénétration à l'intérieur des terres. Tout au plus elles servaient de support d'avertissement et/ou de développement de la présence égyptienne.

Car une fonction imaginaire de la frontière est celle de résister à l'empiètement. Le vocabulaire du mouvement employé dans certains contextes de *t3š* a déjà fait l'objet de remarques précédemment (voir **3.3.3**) : dans la biographie de Nakhtânkhon (**doc. 32**), il serait par exemple question que la frontière puisse être « outrepasée » (*snb*), alors que dans le papyrus de Kahoun (**doc. 28**, verso, bas, droit,

336. Selon un éternel recommencement. Voir la remarque conclusive de BICKEL 2016 : 61.

337. HORNUNG 1957 ; GRIMAL 1986 : 322-338 ; GOYON 1993.

338. D'autres structures dissuasives dans le paysage pouvaient également renforcer la protection de l'intérieur des terres, comme les tours-*swnw*, connues depuis la I^{re} dynastie, qui ont pu servir à la fois de points de guet, de refuge et de stockage de denrées. Voir MORENO GARCÍA 1997a ; MONNIER 2013b. Pour une bibliographie approfondie sur ces tours, voir MATHIEU, UTP, notice « *swnw* ».

1 ; 20) « parcourue », « foulée » (*hnd*). L'inviolabilité de la frontière prend alors la forme d'une lutte perpétuelle contre toute entité indésirable allant à son encounter ou ayant la volonté de nuire à l'intégrité du territoire qu'elle délimite, ou tout simplement de ne pas respecter ses règles. La stèle de l'an 8 de Sésostri III évoque ainsi l'impossibilité de passage donné aux Nubiens par le fleuve.

La lecture des textes donne l'impression à la fois d'une résistance à l'empiètement extérieur, mais également d'une volonté de mater l'origine de ce mal pour garantir la prospérité intérieure de l'Égypte. Par conséquent, la réponse de l'ordre souverain à une dynamique agressive externe se transforme en un élargissement de son domaine d'action, qu'il est nécessaire ou avantageux de préserver, générant des tensions et conflits supplémentaires qu'il faut par voie d'extension gérer. La logique devient alors exponentiellement insurmontable (moyens humains et logistiques) et implique de trouver un point d'équilibre en stabilisant la frontière et les relations y gravitant. En même temps, nous savons que cette dynamique de réponse à l'agression extérieure n'est que rhétorique en général, et cache une vision expansionniste égyptienne pragmatique pour le contrôle des ressources et des réseaux d'échanges commerciaux ³³⁹ (voir 4.2.1), en dehors de son pur aspect idéologique.

La justification de la violence décrite dans les stèles de l'an 16 par Sésostri III entre dans le cadre de ces notions : « J'ai capturé leurs femmes, j'ai emporté leurs gens, allant contre leurs puits, frappant leurs troupeaux, arrachant leurs céréales qu'on mit au feu » ³⁴⁰. Cette technique qui s'apparente à celle de la terre brûlée, en réponse à la guérilla mobile de l'adversaire, n'est qu'un exemple de l'atmosphère guerrière en relation avec *t3* dans la documentation étudiée. Par exemple, le rappel de la violence dans l'environnement de *t3* se retrouve suggéré dans les TS. Deux graphies particulières du mot ont été choisies pour le cercueil S2P du TS 595 et le cercueil B2L du TS 1075 (voir 2.1.2, groupe 5). Dans le premier texte (**doc. 6**), il est aussi question du partage des troupes séthiennes afin de les massacrer rituellement selon une opposition géographique sud/nord.

Mais c'est surtout dans les sources en dehors des recueils funéraires que la démonstration de la violence est affichée ³⁴¹. Elle sera présentée ici suivant une gradation jusqu'à l'extrême. L'action de « saisir » (*jtj*) une province (**doc. 14** de la stèle d'Antef II) reflète la conquête territoriale, la prise de possession, à l'image du roi Sésostri I^{er} qui agrandit ses frontières en allant « conquérir les pays méridionaux » (*jt.t t3.w rs.w*) (**doc. 22**, Sinouhé B 71-72), ou de la cité ayant pris possession (*jtj*) de ce qui appartenait à sa voisine dans la province de Beni Hasan (**doc. 24**, l. 39 et l. 134). Il peut être également question de « combat » (*h3*) et de mouvements de troupes (*mš*) autour de la frontière dans le texte de Tef-Ibi (**doc. 11**), alors que les textes de Sésostri III font appel au même terme (*h3*) dans sa défense ³⁴². Ces écrits sont riches de références à l'attitude combative du souverain pour ses frontières, ces dernières pouvant être potentiellement attaquées (*ph*, papyrus Kahoun, **doc. 28**, recto, l. 6), spoliées (*3r*, stèles de l'an 16 de Semna, **doc. 26**, l. 8 et d'Ouronarti, **doc. 27**, l. 8), détruites et abandonnées (*fh*, *idem*, **doc. 26**, l. 17, **doc. 27**, l. 16).

D'une manière plus générale, Pharaon répond (*wšb*, *idem*, **doc. 26**, l. 7, l. 10, **doc. 27**, l. 6, l. 9) de manière appropriée à son agresseur (*3d*, *idem*, **doc. 26**, l. 8, **doc. 27**, l. 10), en se montrant lui-même agressif (*idem*, **doc. 26**, l. 4, l. 10, **doc. 27**, l. 4, l. 7, l. 10), en contraignant la Nubie (*rth*, papyrus Kahoun, **doc. 28**, recto, l. 8) et faisant fuir les Asiatiques (*sbh3*, *ibidem*), en assujettissant les contrées étrangère (*d3j*, *idem*, **doc. 28**, recto, l. 3), en renversant les rebelles (*shr*, stèle de Hor, **doc. 18**, l. 4 ; ou

339. Voir en ce sens SMITH 1997.

340. L. 12-14, **doc. 26** de Semna.

341. Les considérations de MUHLESTEIN 2015 : 1, 9-10, montre cette ambivalence entre une violence sanctionnée, mais qu'elle puisse être désirée, voire employée, selon les contextes, par les mêmes acteurs, notamment dieux et Pharaon.

342. *h3*, « combattre », Stèle an 16 Semna (ÄM 1157) (l. 17, l. 19) ; Stèle an 16 Ouronarti (mKhartoum 451) (l. 16, l. 19) ; Kahoun P. UCL 32157 (recto, l. 8) ? Kahoun P. UCL 32157 (verso, haut, gauche, l. 8) ?

la multitude, papyrus Kahoun, **doc. 28**, recto, l. 7), en attaquant (*ph*, stèles de l'an 16 de Semna, **doc. 26**, l. 6, et d'Ouronarti, **doc. 27**, l. 5), en frappant directement Nubiens, Nomades et Asiatiques (*hwj*, *idem*, **doc. 26**, l. 13, **doc. 27**, l. 13 ; **doc. 22** de Sinouhé, B 72 ; **doc. 28** du papyrus Kahoun, verso, haut, gauche, l. 7) ou par l'effroi-*nrrw* qu'il inspire (*idem*, **doc. 28**, recto, l. 5), piétinant les Bédouins et les contrées étrangères (*ptpt*, **doc. 22** de Sinouhé, B 73 ; papyrus Kahoun, **doc. 28**, verso, haut, gauche, l. 7), anéantissant les consciences (*sdw*, stèles de l'an 16 de Semna, **doc. 26**, l. 11 et d'Ouronarti, **doc. 27**, l. 10), décapitant les Nomades et coupant les cous de ceux qui sont en Asie (*dn*, *sn*, stèle de Hor, **doc. 18**, l. 1-2), exterminant les chefs de clan révolté (*skj*, *idem*, l. 3), dont la terreur fait mourir les Barbares (*m(w)t*, papyrus Kahoun, **doc. 28**, recto, l. 6), en tuant enfin ces peuplades barbares (*sm3*, *idem*, **doc. 28**, recto, l. 4). Les qualités martiales de sa Majesté n'ont même pas le besoin d'être exaltées, puisque sa réputation le précède, tuant « sans coup férir » et décochant la flèche « sans corde tendre » (*idem*, **doc. 28**, recto, l. 4-5). En effet, le champ lexical de la peur qu'elle génère dans les rangs ennemis est à plusieurs reprise évoqué : l'effroi-*nrrw* a déjà été cité (*idem*, **doc. 28**, recto, l. 5), mais aussi la crainte-*snḏ* (stèle de Hor, **doc. 18**, l. 4 ; papyrus Kahoun, **doc. 28**, recto, l. 6 ; *idem*, verso, haut, gauche, l. 7) et la terreur-*šc.t* (stèle de Hor, **doc. 18**, l. 4 ; papyrus Kahoun, **doc. 28**, recto, l. 6). Car Pharaon est comparé à la divinité lionne Sekhmet dans ses agissements sanguinaires (papyrus Kahoun, **doc. 28**, recto, l. 7 et verso, bas, droit, l. 20), contre les ennemis franchissant sa frontière (*hnd hr t3š*).

Cette idéalisation du souverain guerrier, qui répond avec le degré de violence approprié aux menaces auxquelles il est confronté, s'inscrit dans l'optique de la défense de ses frontières (active, par le biais des conquêtes ; passive, par le fait de repousser l'adversaire). Elle est également mise en parallèle de sa vigilance constante dans la protection de l'Égypte (voir 3.2.1, 3.3.2 et 4.1.1). Il est celui « qui protège sa frontière, veillant sur ses biens, le Vigilant exempt de fatigue »³⁴³, « l'Unique, le Jeune [qui a combattu ?] pour sa frontière, qui n'a pas permis que ses sujets se fatiguent, qui a permis à l'élite de dormir jusqu'à l'aube, ses recrues sommeillant, son cœur en tant que leur (seul) protecteur »³⁴⁴. C'est également « la montagne qui contient la tempête à la saison de la fureur du ciel »³⁴⁵, une force impassible et éternelle, barrière naturelle protégeant la Vallée.

Ces persuasions rhétoriques du Pharaon omniprésent et omnipotent ont déjà été relativisées (voir 4.1.2). Elles ne sauraient cacher, dans le cas présent, l'activité de surveillance et de défense autour de la frontière extérieure du pays, dont l'état de veille devait être effectivement quotidien. Le rôle de l'armée et de la police frontalière est à relever dans ce contexte. Les recrues-*d3m.w* auxquelles il est fait allusion dans l'hymne de Sésostri III se retrouvent à trois reprises dans les sources abordées³⁴⁶. Ces mentions révèlent en arrière-fond l'organisation au sein du pouvoir central d'une véritable armée de métier, que des administrateurs tels que Dédou-Iqou contrôlent et forment, et dont le vivier se recrute dans les foyers de populations (ville). Le témoignage de Néferkhnoum met en lumière un cercle vertueux dans lequel les défenses intérieures et extérieures de la frontière sont étroitement liées : une prospérité intérieure, garantie par une efficace protection du pays et gestion intérieure, favorise l'augmentation de la population et le recrutement de forces vives de qualité. En retour, cela renforce le contrôle des frontières, voire les élargit.

Car au-delà des troupes armées, déjà évoquées dans le **doc. 11** de la tombe de Tef-Ibi d'Assiout, et se retrouvant dans le contexte de la stèle de Dédou-Iqou (*mšc.w*), il s'agit d'alimenter la surveillance de la police frontalière, dont le Directeur de police-*šnḥ.t* et garde-frontière-*phr.t* Antef est un représentant

343. Sahathor, **doc. 23**, concernant Amenemhat II.

344. Papyrus Kahoun, **doc. 28**, l. 8-10, concernant Sésostri III.

345. *Idem*, verso, bas, droit, l. 19.

346. *D3m.w n(y.w) nfr(.w)*, « jeunes recrues », stèle de Dédou-Iqou, **doc. 21** ; *D3m.w*, « recrues », papyrus Kahoun, **doc. 28**, recto, l. 10) ; Tombe de Néferkhnoum Deir Rifeh, **doc. 31**.

(**doc. 29**). Il devait d'ailleurs servir en partie à former les « jeunes recrues », dans des contrées éloignées, pouvant être perçues comme hostiles. Les activités telles que les rondes, les patrouilles et les surveillances depuis les forts, les postes de garde et les tours de guet, ainsi que les contrôles et les interpellations des populations autochtones et sur les pistes caravanières, la régulation du trafic fluvial, les réquisitions pour les conquêtes, les opérations de représailles, ou simplement le maintien des défenses et des intérêts de la couronne, étaient des situations plus ou moins courantes dans la vie de cet espace frontalier.

Il est désormais nécessaire d'examiner les structures défensives qui formaient la frontière, car elles constituaient le support de l'action et de la vie de ces soldats.

À nouveau, l'aspect matériel de la frontière n'est que peu exprimé dans les sources étudiées (voir **2.3.2**). Outre les stèles-bornes, pouvant éventuellement servir de barrière psychologique (*supra*), seules les allusions aux forteresses-*jth.w* de la stèle d'Antef II (**doc. 14**) en tant que verrous territoriaux, ainsi que les noms de celles de Mirgissa (*Jqn*, stèle de l'an 8 de Semna, **doc. 25**, l. 4), d'Ouronarti (*Hsf-Jwnty.w*, stèle de l'an 16 d'Ouronarti, **doc. 27**, l. 1) et possiblement d'une partie des fortifications de la deuxième cataracte (*Jnb.w-(Jmn-m-h3.t)/-m3^c-hrw*, stèle d'Antef, **doc. 29**, l. 4) ont été l'objet d'une formulation dans les textes en rapport avec *t3š*. Elles sont elles-mêmes une démonstration du pouvoir pharaonique et servent de structures réticulaires dans le contrôle et la protection de la frontière.

La question des verrous territoriaux en tant que portes dans l'imaginaire égyptien prendra une ampleur plus conséquente à la période d'étude postérieure, avec par exemple le composé *r(3)-^c*, « limite »³⁴⁷. Mais la relation entre fortifications et la métaphore des portes se rattache à des considérations topographiques qui existent déjà dès le premier royaume memphite, avec par exemple la place forte d'Éléphantine et la « porte étroite » (*r(3)-^c g3w*) que forme la première cataracte, l'ensemble formant la frontière sud normative de l'État pharaonique³⁴⁸. Les « débouchés des principales pistes désertiques furent également nommés “portes” à la VI^e dynastie », suivant principalement les titulatures de fonctionnaires. Ainsi, au débouché de pistes commerciales importantes, les régions de Beni Hasan et d'el-Bersheh en Moyenne-Égypte au début du II^e millénaire ont pu être considérées en tant que « porte des pays étrangers »³⁴⁹, se trouvant directement connectées aux circuits parallèles à la vallée du Nil. Le contrôle de ces portes offrait à la fois une sécurité contre des intrusions extérieures à la Vallée, mais également une source de richesses par l'accès aux échanges commerciaux qu'elles conféraient. La référence de la stèle d'Antef II (**doc. 14**) correspond de ce fait à une allusion stratégique évidente ayant un impact conséquent dans l'affrontement contre son adversaire.

Le cas des forteresses nubiennes reste à aborder. Tout d'abord l'étude de l'onomastique apporte quelques renseignements sur ces dernières³⁵⁰. Mirgissa semble posséder un nom (*Jqn*) d'origine nubienne en relation avec la région dans laquelle elle a été réalisée, à l'époque de Sésostri II (voire en partie d'Amenemhat II)³⁵¹. La fortification, ou la ligne de fortifications *Jnb.w-(Jmn-m-h3.t)/-m3^c-hrw*, contient en sa désignation le nom du souverain (Amenemhat I^{er} ou Amenemhat II) l'ayant fondée³⁵². Quant à Ouronarti, elle exprime clairement l'objectif du monument, à savoir repousser (*hsf*) l'ennemi, dans le but de protéger le pays de son empiètement. Ce type de toponyme, contenant un « nom-programme », selon l'expression employée par Cl. Somaglino, serait caractéristique de l'époque de construction de Sésostri III, alors que des forteresses telles que Mirgissa (*Jqn*) ou Bouhen (*Bhn*), qui appartiennent à des constructions d'une phase antérieure, ont conservé par usage leurs noms sans remaniements postérieurs par les pharaons ayant fait réaliser des travaux

347. *Wb* II, 394, 1-8 ; *AnLex* 77.2318, 78.2352, 79.1710.

348. Sur ces portes de l'Égypte, suivant une approche diachronique, voir par exemple SOMAGLINO 2010b. Sur le cas de la région de la première cataracte à l'Ancien Empire, p. 4. Consulter également DIEGO ESPINEL 2006 : 289.

349. SOMAGLINO 2010b : 8 et n. 20.

350. Voir pour ce paragraphe l'article récent de SOMAGLINO 2017.

351. VALBELLE 2019 : 252.

352. Les conclusions de VALBELLE 2019 : 251-253, penchent pour la région de la deuxième cataracte.

de consolidation et de restauration ³⁵³. Ce type de travaux est mis en avant dans le témoignage d'Antef de l'époque du règne d'Amenemhat III (**doc. 29**). Il y est question d'un acheminement de briques crues pour la restauration probablement du crénelage de la muraille ³⁵⁴, le commanditaire saluant son action de consolidation-*srwd* de la frontière de sa Majesté. L'entretien de la frontière matérielle (voir **3.3.2**) rend ainsi pérenne la défense du territoire. Les actions de Sésostri III visant à élargir et à consolider la frontière au sud de la deuxième cataracte représentent une extension et une affirmation de la domination égyptienne sur cette partie de la Nubie. Cela se manifeste par les 4 campagnes militaires menées par ce roi dans la région, la construction de forteresses dont la grandeur et la réalisation technique combinées n'ont jamais été égales pendant la période pharaonique, par les noms-programmes performatifs qui leur ont été attribués ³⁵⁵, ainsi que par l'idéologie promue dans le contenu des stèles-frontières de l'an 16 (**docs. 26 et 27**), qui exalte la défense durable de cette frontière. Derrière ces considérations, d'autres enjeux sous-tendent ces actions, en lien avec des appétits économiques d'un royaume en quête de prospérité.

4.2. LA SUBSISTANCE ET SES ENJEUX

Les contextes associés à *t3ṣ* révèlent une trame sous-jacente intégrant divers aspects essentiels, dont le principal enjeu est la subsistance, qu'il s'agisse du système lui-même, de ses administrés ou de l'individu. Se superposent les besoins de protection de l'intégrité spatiale, assurant le développement intérieur du territoire, à ceux d'un nécessaire élargissement du champ d'action et des contacts vers l'extérieur, de manière à répondre aux demandes croissantes d'un état et de ses acteurs. Finalement, la frontière est une vision à long terme d'un processus menant au mirage de la prospérité, puisque *t3ṣ* est avant tout l'expression d'un pouvoir politique unilatéral.

4.2.1. La quête et l'exploitation des ressources

La mise en place d'une organisation politique s'accompagne nécessairement d'une mainmise durable sur des ressources variées se trouvant parfois dispersées sur des espaces forts éloignés les uns des autres. L'acquisition de matières premières, ainsi que de produits transformés et manufacturés, s'inscrit dans une dynamique de consommation et de possession étroitement liée au territoire. Parallèlement, la hiérarchisation de la société, la spécialisation des métiers et des savoir-faire (scribes, tailleurs de pierres, fondeurs de métaux, agriculteurs, navigateurs, etc.), et l'augmentation de sa population sous un contrôle souverain unique, entraînent une intensification de l'exploitation des ressources d'une manière générale, ainsi que des biens de consommation et de prestige. Ces implications touchent tant le quotidien que les croyances relatives à la vie après la mort.

Dès les origines de la formation de l'État pharaonique, ses acteurs étaient héritiers de logiques commerciales dont les réseaux couraient entre l'Asie et l'Afrique, par le positionnement même du pays et de son artère fluviale. L'accès aux ressources telles que le bois, l'étain et le cuivre via le Levant (mais aussi de Chypre et de Cilicie pour certaines), ainsi que l'or, l'encens et la myrrhe provenant de la Basse-Nubie, représente seulement quelques exemples parmi les nombreux produits importés tout au long de l'histoire égyptienne. Les tentatives d'éliminer des intermédiaires dans l'approvisionnement des

353. SOMAGLINO 2017 : 233-234.

354. VALBELLE 2019 : 248.

355. SOMAGLINO 2017 : 234 et n. 54.

besoins d'un État centralisé sont perceptibles dès les plus hautes époques au moyen d'expéditions menées par les souverains en contrées étrangères. L'exemple du roi Den (paragraphe du 4.1.2), dans le Sud-Sinaï, a montré que l'expédition a eu pour résultat la soumission d'une peuplade locale dans le but de s'assurer l'accès aux ressources cuivreuses qui faisaient dès lors l'objet d'un tribut à la couronne ³⁵⁶. Ces expéditions pouvaient, avec le temps, avoir un impact logistique plus conséquent, et favoriser une fréquence plus régulière, comme le montrent, entre autres exemples, les installations d'Ayn Soukhna, du ouâdi el-Jarf ou de Mersa Gaouasis en mer Rouge, afin d'exploiter les mines du Sinaï et d'assurer des expéditions vers Pount notamment ³⁵⁷. L'étape supérieure consistait en l'installation de comptoirs à l'étranger, véritables têtes de pont de la présence commerciale (voire militaire) égyptienne, comme à tell es-Sakan, près de l'actuelle Gaza, ou à Bouhen en aval de la deuxième cataracte du Nil, pour des exemples respectivement de la dynastie 0 et de l'époque du premier royaume memphite ³⁵⁸. Ces comptoirs ont pu être relayés, voire supplantés, par l'essor de certaines localités plus ou moins situées en zone frontalière de l'Égypte : les exemples d'Éléphantine et de Balat sont à rappeler ³⁵⁹, mais également ceux de Coptos au débouché du ouâdi Hammâmât ou de Beni Hasan, « porte des pays étrangers » ³⁶⁰, où la tombe de Khnoumhotep II renferme des peintures fameuses de tributs étrangers (fig. 2).



FIG. 2. « Chef de contrée étrangère » (*hq3 h3s.t*), d'origine vraisemblablement asiatique (barbe, chevelure bouclée, vêtements spécifiques), amenant un tribut de capriné sauvage au haut-fonctionnaire égyptien. Détail de la peinture murale nord de la tombe de Khnoumhotep II, Beni Hasan, XX^e s. avant notre ère (© R. Séguier).

356. TALLET 2010. L'auteur a aussi proposé une vision synthétique de l'impact de telles expéditions : « C'est sans doute le caractère difficile de ces expéditions, menées à l'origine en direction d'une région désertique et peu sûre, qui leur conféra rapidement une valeur symbolique importante. Véritable exploit de l'administration royale, chaque mission se devait d'être commémorée comme telle, affichant de façon monumentale, sur les lieux mêmes de l'exploitation, la prise de possession des lieux par le souverain. L'espace liminal que constituait le Sinaï pour la sphère d'influence égyptienne en fit également très tôt un lieu propice pour y afficher les principes mêmes de la monarchie égyptienne, et pour y mettre en scène la régénération du pouvoir royal. » (TALLET 2018 : 76).

357. TALLET ; MAROUARD 2016. Voir également la récente présentation de Cl. Somaglino à l'IFAO, retransmis sur <https://www.youtube.com/watch?v=DcL6o5LWPmg> (dernière consultation septembre 2024). Aussi, OBSOMER 2019b et part. les p. 8-13 pour ces 3 ports.

358. Citons également la fortification de Qoubân, à l'entrée du ouâdi Allaqui, de manière à sécuriser l'exploitation des mines d'or, à la même période.

359. AGUT-LABORDÈRE ; MORENO GARCÍA 2016 : 186 et suiv. Pour des développements sur ces localités, voir l'introduction générale (chapitre 1, n. 54), ainsi que les parties 2.3.2, 2.3.3 et 3.1.2.

360. Texte de la biographie de Khnoumhotep II, *Urk.* VII, 32, 16 ().

Enfin, le cas extrême d'une forme d'annexion ou de colonisation du territoire est apporté par les intérêts expansionnistes de la politique égyptienne en Nubie, jusqu'à la réalisation de la frontière de Semna par Sésostri III (**docs. 25, 26 et 27**).

Ces éléments de raisonnement posés, recentrons-nous sur les corpus de *t3š* afin d'examiner plus en détail leurs contextes.

Il est important de distinguer les ressources présentes à l'intérieur des limites conventionnelles de *Km.t* de celles qui lui sont extérieures. En effet, la thématique de l'exploitation des ressources à l'étranger ne semble pas être au centre des préoccupations des contextes de *t3š*. Tout au plus, la stèle de Hor (**doc. 18**, l. 3) évoque Sésostri I^{er} qui est large de frontière et l'extension du parcours/itinéraire (expéditionnaire). Il n'y a pas la trace d'un texte officiel mettant en relation directe la création ou l'élargissement d'une frontière afin d'exploiter les ressources d'une zone géographique particulière ou d'étendre son contrôle dans ce but précis, pour la période d'étude concernée. Malgré une absence de thématisation, des indices nous renseignent vers des logiques qui s'y rapportent. Les expéditions armées réalisées à l'étranger répondaient à des agressions extérieures (selon les sources égyptiennes, voir **4.1.3**), ou étaient partie prenante d'une mission visant à ramener des produits spécifiques pour la couronne, les deux pouvant se combiner. Les premières s'accompagnaient généralement de violences, dont certaines consistaient en la capture de prisonniers, de bétail et de produits locaux, ramenés comme butin de guerre et mis au service de l'État (force de travail, offrande divine, redistribution, commande de construction...). Ces ressources représentaient une manne importante pour le pouvoir central, lui offrant des excédents³⁶¹. Les secondes obtenaient des échanges ou des tributs, ou encore accomplissaient leur tâche d'exploitation sur place. Un témoignage souhaitant marquer ces expéditions et la présence égyptienne sur place est celui de la stèle de Hor (**doc. 18**), retrouvée sur une colline du ouâdi el-Hou-di, zone minière de la première cataracte réputée notamment pour ses gisements d'améthystes.

Un exemple est donné par la biographie d'Amenemhat-Amény de Beni Hasan, en rapport avec *drw* : « Je franchissais Kach en navigant vers le sud, et j'atteignis la limite du pays (litt. de la terre), je rapportai les tributs de mon Seigneur, et ma faveur atteignit (continuellement) le ciel »³⁶². L'emploi de *drw*, alors que le terme *t3š* pourrait être attendu ici, est vraisemblablement dû au contexte : les opérations en Nubie durant l'époque de Sésostri I^{er} sont marquées par des campagnes militaires et l'installation de fortifications en aval de la deuxième cataracte, dont le fer de lance est Bouhen³⁶³. La zone souveraine égyptienne s'étend donc au-delà de ses frontières conventionnelles de la première cataracte, mais il n'est pas certain que ces dernières soient établies à Bouhen, à l'image de ce que formalisera Sésostri III pour la région de Semna. Une partie des hypothèses de Cl. Obsomer est donc rejointe sur le fait que *drw* puisse renvoyer à ce qui se trouve « en-deçà » de la frontière égyptienne³⁶⁴, bien que cela ne soit pas nécessairement limité à l'amont de Bouhen, mais pourrait englober l'amont d'Éléphantine d'une manière générale³⁶⁵. Il se pourrait également que l'utilisation de *drw* reflète l'idée de la limite extrême des régions connues des Égyptiens, magnifiant ainsi les exploits d'Amenemhat-Amény dans la reconnaissance de ses exploits. Quoi qu'il en soit, il est question de tributs ou de dons accompagnant la campagne militaire, qui ont pu être obtenus tant par la force que par la soumission respectueuse des populations locales. Ce témoignage met en lumière la difficulté de distinguer clairement une expansion territoriale, le

361. La corrélation entre un élargissement de la frontière et les biens qui peuvent en être retirés se retrouve peut-être dans le **doc. 30** du *Discours de l'oiseleur* : « [...] [...] qui élar|git les frontières, aux biens/revenus devenus importants grâce aux partages des excédents (?) ».

362. L. 8-9, *sn=j K3š m hntj.t, jn n=j drw t3, jn n=j jnw Nb=j, hs(w).t=j ph=s p.t.*

363. OBSOMER 1995 : 233-236, 253-269.

364. OBSOMER 1995 : 350.

365. Le texte de la tombe du gouverneur d'Edfou et de Hiéraconpolis Ânkhtyfy-nakht (VI, a, 3-6) souligne ainsi un emploi de *drw* où *t3š* serait davantage attendu, peut-être à cause du fait que les limites territoriales dont il est question ne sont pas clairement établies par l'autorité, comme ce qui est potentiellement en train de s'opérer lors du règne de Sésostri I^{er} en Nubie.

contrôle et l'appropriation des ressources étant intimement liés. De même, les motivations des ambitions égyptiennes à cette époque restent floues : s'agit-il simplement de répondre aux agissements d'« ennemis parmi quatre peuples de pays étrangers » ? De sécuriser la Basse-Nubie ? D'élargir les conquêtes pour des raisons de protection, de représailles, ou de domination économique ? Il est probable que ces facteurs agissent de concert.

La stèle de l'an 8 de Semna (**doc. 25**) apporte le meilleur témoignage connu à ce jour dans la documentation de la période mettant en relation la réalisation de la frontière et le contrôle de la circulation des populations dans la région. Cette mention est assortie du fait que le passage de la frontière sera autorisé pour « le Nubien qui viendra pour faire commerce dans (la forteresse d') Iqen [Mirgissa] en délégation, ou (pour) tout ce qu'on a à faire de meilleur avec eux, mais sans permettre qu'un bateau de Nubiens passe en navigant vers le nord au-dessus de Heh [Semna], pour toujours-*nhh* » (l. 4-6). L'aspect le plus important du décret royal est la volonté d'interdire de remonter le cours du Nil aux populations nubiennes, ainsi qu'à leurs troupeaux (pour aller paître), par voie d'eau ou par voie terrestre. L'aspect secondaire, mais tout aussi central, est la recherche de la préservation des contacts commerciaux avec ces populations, incluant tout ce qui pourrait être profitable pour l'État, dont les renseignements pratiques concernant la géopolitique de la région, et vraisemblablement l'accès direct à ses ressources.

Les textes abordant la question des ressources en lien avec *t3š* mettent principalement l'accent sur la mise en valeur et l'aménagement du territoire (voir **3.1.3**), ainsi que sur la possession de biens. Par exemple, dans le récit de Sinouhé, la qualité de la terre offerte à l'intérieur des frontières du territoire d'Amounenchi est soulignée (**doc. 22**, B 79-81). Pour ce faire, il paraît nécessaire de passer par une étape de labeur afin de faire fructifier la terre, ou celle d'une domination territoriale, rejoignant en partie ce qui vient d'être évoqué précédemment.

Le fait de borner (*t3š*) les *nb.wt* du TP 626/735 (**doc. 3**) peut déjà être un indice de la mise en valeur des terres et des ressources sauvages (chasse, pêche, cueillette, collectes de matériel ligneux et fibreux, ainsi que de miel, etc.) d'un milieu plus ou moins humide et marécageux ³⁶⁶. Il ressort également un intérêt particulier pour la gestion de la ressource en eau, au cœur de la vie quotidienne de la culture nilotique. Selon Khéty I d'Assiout (**doc. 12**), sa bonne administration du territoire est passée par celle de l'eau, permettant d'inonder les terres et de les rendre cultivables en scellant ses frontières (*htm t3š*), par contraste avec le plateau désertique. L'importance du contrôle de la ressource en eau, en lien avec *t3š*, se retrouve tout autant dans le TS 1075 (**doc. 5**), où il est question de délimiter l'inondation (*t3š 3gb*). Enfin, le contrôle de la voie navigable (stèle de l'an 8 en *supra*), moyen de transport privilégié, était un atout majeur dans la réalisation et le maintien de la frontière.

Pour en revenir à l'aménagement du territoire, l'exploitation de ses ressources est assurée par une gestion adéquate de ses frontières intérieures et une protection assurée aux limites du pays. L'intervention royale relatée dans la biographie de Khnoumhotep II (**doc. 24**) souligne l'ordonnancement idéal de sa contrée, en référence à une gradation de ses ressources, à partir du Nil partagé équitablement (*psš*), jusqu'aux contreforts du plateau désertique : « il a divisé le grand fleuve en son milieu, ses eaux, ses terres arables, ses bois de tamaris et ses sables jusqu'à être bordé par les plateaux désertiques de l'Occident » (l. 50-53). Le souverain réorganise les eaux territoriales, les limites institutionnelles de provinces et de cités, leurs terres agricoles, jusqu'à la lisière du monde habité, de manière à assurer les revenus de ce territoire pour le dirigeant local ³⁶⁷, et par voie d'extension la prospérité de la couronne et du pays ³⁶⁸.

366. Voir par exemple MORENO GARCÍA 2010, qui met en valeur l'exploitation des zones dites de marge.

367. Le tamaris était cultivé et servait de ressource ligneuse, alors que le sable pouvait être employé rituellement. Sur ce dernier point, voir MISURIELLO 2013 : 440-443.

368. Le roi, en tant qu'infatigable protecteur de ses frontières, est mis en parallèle dans la veille permanente de ses biens (*h.t=f*) dans la stèle de Sahathor (**doc. 23**). Cette expression désigne logiquement son territoire, mais tout autant ce qu'il renferme (sujets, ressources, monuments...).

La bonne gestion des terres, au moyen de la frontière, permet ainsi d'éviter, ou du moins de réduire, des épisodes de famines (**doc. 20** de la biographie d'Amenemhat-Amény), en augmentant la surface agricole. L'enregistrement des frontières de la donation territoriale de Sobekemsaf I^{er} au temple de Montou de Médamoud (**doc. 33**) permet d'évaluer le patrimoine concédé sous le couvert législatif, tout en assurant un dédommagement aux populations rattachées à l'exploitation de ces terres.

Un autre aspect de l'utilisation des ressources à l'intérieur du territoire égyptien et en relation avec *t3š* est celui de leur circulation. Le cas de la stèle du vizir Âhanakht (**doc. 15**) offre un lien entre l'établissement des stèles frontières (*smn(w) js.wt t3š.w*) à l'intérieur de sa province et sa position lui permettant d'acheminer « à lui le minéral précieux de Hatnoub », en référence à l'albâtre de la carrière. Il s'agit alors d'un mouvement de matière première de la limite frontalière du pays vers l'intérieur. Dans le cas du document **29** d'Antef en Nubie, ce sont des briques crues qui sont livrées pour la restauration de fortifications, vraisemblablement en provenance de l'intérieur des terres, vers la frontière sud.

Une dernière ressource à considérer en rapport avec la frontière est la ressource humaine, reflet de la croissance et de la prospérité du pays. L'État y puise ses forces vives pour administrer le pays, mais également une force de travail et un vivier pour ses recrues militaires. C'est à nouveau le texte de Néferkhnoum (**doc. 31**) qui est le plus à même de mettre en lumière cette relation. Ce sont ces mêmes « gens » (*hrw*) que les actions d'Amenemhat-Amény font survivre – par leur propre travail ! (**doc. 20**, l. 20) ou que Sésostri III emporte durant la guérilla menée avant (et vraisemblablement encore après) la réalisation de sa frontière (**doc. 26**, l. 12-13, **doc. 27**, l. 11), comme prisonniers de guerre. L'encadrement des populations et de leur mobilité (voir **3.2.2**) était une stratégie rendue possible par la gestion des frontières, une ressource précieuse tout autant à préserver qu'à exploiter selon la vision d'un système harmonieux établi par le pouvoir central, requérant néanmoins l'approbation des populations concernées.

4.2.2. À la recherche de la prospérité

La notion de prospérité transparaît en arrière-fond des contextes de *t3š*. Elle se trouve intrinsèquement liée aux idées de subsistance, découlant de l'approvisionnement extérieur et du développement intérieur des ressources du pays (voir **4.2.1**), mais également à celle de la défense du territoire (**4.1.3**).

La prospérité est recherchée dans le travail de la terre, au moyen d'un système d'irrigation contrôlé afin d'assurer l'approvisionnement en eau (**doc. 12** de Khéty I d'Assiout), tout en mettant en valeur le maximum de parcelles de terrain fertiles afin de nourrir les populations et d'éviter la famine (**doc. 20** d'Amenemhat-Amény). Cela passe par le contrôle des frontières locales voire régionales (*htm t3š*) du pouvoir souverain, dans le but d'une meilleure gestion à grande échelle de l'aménagement du territoire ainsi que des ressources et de leur redistribution. Cela découle également d'une volonté de pallier quelque peu les conditions naturelles parfois désastreuses, en relation notamment avec la question de l'eau, comme ce qui semble être le cas dans le texte de Khéty I (l. 6). Une crue trop basse ou trop importante a des conséquences directes sur l'occupation des sols et la récolte suivante. Ainsi, placer le défunt en position de « délimiter l'inondation » (*t3š 3gb*) permet d'assurer la subsistance idéale dans sa future condition de *ntr* (TS 1075, **doc. 5**)³⁶⁹.

La prospérité peut être associée à la notion de partage équitable qui se retrouve dans la division juste, le départage et l'égalité des parts qui se retrouvent dans certains contextes de *t3š* (voir **2.2.3**). Par exemple, on retrouve cette équité dans la mesure précise de l'arpentage et du bornage, comme le

369. L'idée de subsistance est d'ailleurs préférée dans le parallèle de ce texte (TS 1184, **doc. 8**).

montre l'inscription d'Âhanakht (**doc. 15**). De même, le départage basé sur le mythe d'Horus l'Ancien et de Seth l'Ancien aboutissait à une compensation équitable entre les parties concernées. En outre, les divisions égales souhaitées dans la répartition des terres des provinces, telles que décrites par Khnoumhotep II (**doc. 24**), reflètent une gouvernance juste de l'espace, conforme aux principes de la *maât*, et susceptible de conduire à la satisfaction sociale et à l'équilibre du monde. Cette satisfaction sociale est recherchée par le pouvoir comme une adhésion à son action intègre. L'organisation territoriale par le système de donation, qui se retrouve dans l'extrait de Sobekemsaf I^{er} (**doc. 33**), est un cas de fidélisation des acteurs locaux qui sous-tend également une intervention bienfaitrice dans la prospérité du domaine de Montou et de tous ses participants. Également celle d'un partage et d'une répartition des terres dont une des préoccupations est le dédommagement de leurs exploitants, de manière à ce que tous les acteurs y trouvent leur compte.

La bonne gestion territoriale des frontières vise donc également à la reconnaissance du peuple, ce qui représente des indices en lien avec la prospérité. Ainsi, le vizir Montouhotep, après avoir décrit son rôle dans l'établissement des bornes-frontières des provinces, est celui « qui apaise le pays tout entier », comparé à Thot, « son semblable dans l'apaisement du Double-Pays ».

L'hymne au roi Sésostri III du papyrus Kahoun (**doc. 28**, recto, l. 9-10) met en avant la protection du peuple et la préservation de son bien-être. Le Pharaon est présenté comme prenant sur lui la fatigue et l'inquiétude de ses administrés, veillant sur les frontières pour les rendre sereins et apaisés, car protégés, ainsi que leurs biens. Par voie de conséquence, ce bien-être renvoie nécessairement à la prospérité de la population.

Concernant la glorification qui est faite à Sésostri I^{er} par Sinouhé (**doc. 22**, B 70-71), on peut lire : « réjouit est ce pays qu'il a gouverné, (car) c'est un qui a élargi les frontières ». L'élargissement de la frontière est de ce fait perçu comme un signe de prospérité par le peuple, un respect de l'impératif de surpassement de Pharaon (voir 3.3.3 et 4.1.1). Cette idée se retrouve plus développée encore dans le papyrus Kahoun (**doc. 28**, verso, haut, droit, l. 1 et l. 10), dans lequel la réalisation (*jrj*) et l'élargissement (*swsh*) de la frontière sont mis en rapport avec l'établissement ou l'accroissement de l'offrande du pain-*p3w.t*, vraisemblablement pour les divinités, ainsi que l'agrandissement des parts-*[ps]š.[t]* réservées au culte des ancêtres³⁷⁰. Ces notions, en relation avec les devoirs du souverain, premier ritualiste d'Égypte, impliquent une relation entre un accroissement des ressources par le biais de l'élargissement de la frontière et l'établissement voire l'augmentation des produits d'offrandes pour les *ntr.w*, suivant la dynamique de la *maât*. Cela souligne que la prospérité dans le monde physique est en partie offerte au monde divin, suivant un cercle vertueux où leur intercession bienveillante contribue au bien-être du pays. Aussi, le lien entre l'élargissement de la frontière et l'accroissement des ressources, et par là-même de la richesse, est suggéré dans le *Discours de l'oiseleur* (**doc. 30**). Enfin, la prospérité générale d'une ville se perçoit selon le *topos* de la bonne gestion de son gouverneur, qui passe par l'agrandissement de ses frontières territoriales, en lien avec l'abondance de sa population, comme en témoigne la biographie de Néferkhnoum (**doc. 31**). Le lien de cause à effet entre ces aspects est notable et souligne le dynamisme de cette localité (voir 3.1.2).

La notion de prospérité peut également se retrouver dans le prestige qu'apporte la participation à la gestion, à la mise en place ou à l'entretien des frontières, qui met en exergue la position hiérarchique de l'intéressé dans les rouages du pouvoir (voir 3.2.1). Cet exemple trouve écho ici, car la position sociale de Dédou-Iqou (**doc. 21**) est mise en valeur par sa carrière dans les terres oasiennes, en tant que « mes-

370. La relation entre le pain d'offrande et le devoir que le roi a à le maintenir pour les dieux est mis en évidence dans l'étude récente de SCHWECHLER 2020 : 35-37. Ce pain aurait une importance particulière dans les cultes divins et funéraires et « il correspondrait plutôt à une catégorie d'offrandes qui peut regrouper plusieurs variétés de pains ».

sager royal venu consolider les frontières de sa Majesté ». Il rehausse toujours plus son prestige en précisant sa renommée auprès des troupes royales passant devant sa chapelle en terre sainte d'Abydos, afin de lui consacrer l'offrande. Ce témoignage souligne combien les activités liées à *t3š* sont une démonstration du pouvoir et de l'échelle sociale à travers la participation aux affaires du pays, mettant en avant la réussite sociale de ses acteurs. Il en va de même pour un certain Antef agissant sous les ordres d'Amenemhat III (**doc. 29**, l. 5-6), « missionné par son Seigneur pour son efficacité à consolider ses frontières ».

Enfin, la relation entre défense et protection des frontières du territoire est mise en relation avec la prospérité dans le texte de la stèle-niche de Sahathor (**doc. 23**) : le souverain est celui « qui protège sa frontière, veillant sur ses biens », où les biens représentent ce que possède le pays : ses habitants, ses ressources, ses richesses accumulées, ce qui garantit de leur préservation. La stèle de l'an 8 de Semna (**doc. 25**) suggère un contrôle des déplacements des populations nubiennes, protégeant à la fois contre leurs incursions et préservant « tout ce qu'on a à faire de meilleur avec eux », y compris les relations commerciales, sources de développement économique.

À l'inverse, ceux qui osent s'attaquer à la frontière de sa Majesté perdent leur prospérité, correspondant à leur autonomie, leurs ressources propres et à leurs moyens de survie. Ainsi, Sésostri III relate son action contre les Nubiens (**doc. 26**, l. 12-14 ; **doc. 27**, l. 11-12) : « j'ai capturé leurs femmes, j'ai emporté leurs gens, allant contre leurs puits, frappant leurs troupeaux, arrachant leurs céréales qu'on mit au feu ». La narration de ces éléments factuels est un exemple de ce qui est susceptible de se produire entre toute forme autonome d'organisation de l'espace territorial.

Il est indéniable que la notion de prospérité, intimement liée à la subsistance générale et à la quête d'abondance dans la vie quotidienne, de richesses croissantes et de reconnaissance sociale, occupe une place centrale dans les préoccupations de la civilisation pharaonique, tout comme dans la nature humaine en général. L'homme, confronté à sa survie dans un monde hostile conditionné par la nature sauvage (animaux, épidémies, climat) et par sa propre sauvagerie (guerres, dominations spatiales, luttes d'intérêts, oppositions idéologiques), dans lequel la mortalité est élevée, a contribué à élaborer l'une des premières formes d'organisation étatique comme réponse partielle à sa survivance. En parallèle a été mis en place d'un système de croyances qui explique et interprète l'univers en faveur d'une existence bien-séante dans un au-delà. Le contrôle territorial, par le biais de la frontière, représente donc un outil menant à cette prospérité, dont le Pharaon revendique la création, le maintien et l'expansion, tout en étant son garant, selon la logique divine à l'origine de son élaboration. Bien sûr, ces idéaux ne sont que des illusions face aux différentes logiques spatiales, qu'elles soient locales ou globales. Elles exigent un équilibre perpétuellement réajusté dans la construction des frontières par le pouvoir politique.

4.3. TROUVER L'ÉQUILIBRE ENTRE FERMETURE ET OUVERTURE

L'analyse des enjeux en lien avec la frontière révèle les contradictions qui surgissent autour de sa réalisation. Les sources tendent à conforter sa vocation durable, sans pour autant occulter ses transformations, qu'elles aient pour origine le pouvoir égyptien lui-même ou des phénomènes exogènes. Ces dernières sont le fruit d'une superposition des pratiques spatiales, dont la perspective varie en fonction des intérêts des protagonistes et de leur domination (conceptuelle et/ou réelle) sur l'espace. De la sorte, *t3š* exprime simultanément l'attraction et la répulsion de forces dont les contextes sont plus ou moins fortement exprimés dans les sources, influant sur les orientations idéologiques liées à cette notion.

4.3.1. Une frontière durable, voire immuable ?

La réalisation d'une frontière invite à prendre en considération sa dimension physique et le souhait de l'autorité souveraine de l'établir d'une manière solide et durable.

La mise en place d'une stèle-borne, fondement principal des limites territoriales à l'intérieur du pays dans les sources étudiées, nécessite généralement de l'enfouir en partie dans le sol afin qu'elle reste visible en hauteur. Cette idée se remarque dans la forme (plus haute que large) qu'elles possèdent, ainsi que par leur épigraphie située dans la partie supérieure de la stèle, comme le montre l'exemple de la stèle-frontière de Sésostri I^{er} (**doc. 17**)³⁷¹. Le fait que ces stèles-bornes soient en pierre offrait une matière propice à la gravure, mais également à la durabilité du monument.

Il n'est pas anodin de faire correspondre ce type de réalisation à l'érection d'un véritable « monument » ou « fondation » (*mnw* ; **doc. 17**), puisque l'acte d'ériger fait appel aux mêmes principes de mise en œuvre qu'un bâtiment en matériaux non périssables : choix et taille du matériau de construction (ici calcaire), réalisation de l'inscription (traçage, gravure et peinture), creusement d'une tranchée ou d'une fosse de fondation, acte rituel et/ou consécration officielle.

D'un point de vue sémantique, un aspect déjà évoqué dans la partie consacrée à la création de la frontière (voir **3.3.1**) est l'importance du terme *smn*³⁷² dans l'environnement de *t38*, en particulier dans le contexte du bornage. En tant que causatif de *mn*³⁷³, ce mot véhicule un modèle de solidité durable en partie caractéristique de l'architecture céleste, et dont un exemple a été mis à profit au travers du texte de la tombe de Khnoumhotep II (**doc. 24**, l. 42-43). Établir une stèle-borne (*js.t, wd*), dans un matériau solide, instituée par l'autorité régnante, après un processus normé et suivant un enregistrement juridique, était la marque pérenne d'une organisation spatiale souhaitant préserver l'intégrité de la frontière ainsi réalisée. Certaines limites devaient être moins formelles (et moins durables) que d'autres, comme de simples bornes anépigraphes, pierres dressées, voire cairns, servant à délimiter des parcelles agricoles qui étaient chaque année recouvertes et noyées par le limon de crue, nécessitant ainsi une mise à jour des frontières.

Cette idée rejoint le mythe de la frontière inviolable (voir **4.1.3**), que ce soit par l'intervention de la nature elle-même ou par des protagonistes aux perspectives spatiales différentes de celles établies. De la sorte, des stèles-bornes peuvent tout simplement disparaître (TP 510, **doc. 4**), ou être renversées (*snb*, § 1236 [TP 524], dans **2.3.1**). Une frontière fortifiée peut tout autant être « démantelée » ou « détruite » (*fh*) (stèles de l'an 16 de Sésostri III, **docs. 26** et **27**).

La monumentalisation des frontières est un aspect croissant dans la documentation étudiée. Elle semble répondre au désir du pouvoir politique de défenses plus solides et de bases opératoires davantage conséquentes et pérennes, permettant ainsi un contrôle plus étendu de l'espace environnant. Ces monuments représentent également un symbole de puissance et de présence dans le paysage, agissant comme une barrière psychologique dissuasive pour tout étranger s'aventurant aux portes du royaume. Cette perspective touche essentiellement aux limites externes de l'Égypte.

Le statut éminemment politique des stèles-frontières ainsi que leur localisation extrême, font qu'elles représentent moins un partage de l'espace qu'une empreinte permanente de la division spatiale entre

371. Elle est environ 3 fois plus haute (1,47 m) que large (0,56 m) et la partie inscrite remplit environ la moitié supérieure de l'espace de sa hauteur. Voir également les cas donnés dans la partie consacrée au bornage (voir **3.1.1**).

372. « Établir », « fixer », voire « maintenir », *Wb* IV, 131-134, 7 ; *AnLex* 77.3594, 78.3543, 79.2565. Se retrouve dans la tombe d'Âhanakht à el-Bersheh (**doc. 15**, l. 11) ; la stèle du Vizir Montouhotep (CG 20539, **doc. 19**, l. 2) ; la tombe de Khnoumhotep II à Beni Hasan (**doc. 24**, l. 20, l. 32, l. 48, l. 139, l. 141).

373. « Devenir durable », « durer », « s'affermir », « devenir stable », « s'établir », *Wb* II, 60, 6 – 62, 26 ; *AnLex* 77.1693, 78.1698, 79.1190.

un intérieur et un extérieur, entre un monde organisé et le chaos, entre l'Égypte et les terres étrangères. Elles bénéficient de la même charge intentionnelle quant à leur établissement durable que leurs sœurs subdivisant le territoire (provinces, cités, terres agricoles, espaces funéraires...), mais sont en outre le support constant, performatif, de textes prônant la domination de Pharaon sur ses frontières et au-delà. Il en est déjà question d'une certaine manière dans le TP 437 (**doc. 1**), puisque le roi-défunt est voué à borner « l'étendue céleste entre les Deux-Puissants ». Pour l'époque étudiée, de tels témoignages sont attestés pour les règnes de Sésostri I^{er} (stèle de Hor, **doc. 18**) et de Sésostri III (stèle de l'an 8, **doc. 25** ; stèle de l'an 16 de Semna, **doc. 26** ; stèle de l'an 16 d'Ouronarti, **doc. 27**). Le texte de Hor constitue une attestation remarquable à plusieurs égards : d'une part, par la localisation précise de la stèle retrouvée en hauteur, et d'autre part, par sa dimension intemporelle, le document n'étant pas daté par l'année de règne du souverain ³⁷⁴. Les stèles de la région de Semna, quant à elles, sont des exemples aboutis de l'idéologie de ce type de document, complétant la monumentalité de la frontière, en plus d'afficher la volonté royale d'établir durablement la limite sud de l'Égypte en amont de la deuxième cataracte, soit environ 350 km plus au sud à vol d'oiseau que la frontière normative du pays.

Enfin, la monumentalisation de la frontière passe par une augmentation des fortifications, dont les *mnw.w* sont les bases privilégiées. Ces forteresses, ou réseaux de forteresses à la vue des « Murs-du-Prince » ou des 5 places fortes de Semna, soulignent la permanence de l'occupation égyptienne dans les régions frontalières. Ce sont des ouvrages conçus à la fois pour une implantation longue ³⁷⁵ et pour répondre pragmatiquement aux nécessités d'un établissement rapide et efficace afin de sécuriser la zone frontière. Elles sont majoritairement bâties en briques de terre crue, et leur entretien est assuré par la consolidation (*srwḏ*) et la réfection des murs (**doc. 29** de la stèle d'Antef) ³⁷⁶. Les forteresses de Nubie réalisées sous le règne de Sésostri III sont les ouvrages d'art les plus aboutis pour la période ³⁷⁷, reflet de la volonté royale d'asseoir fixement la frontière de l'Égypte dans cette région, laissant la tâche à ses descendants de la consolider et de poursuivre sa démarche.

L'optique d'un élargissement continu des limites du pays par Pharaon a déjà été commentée (voir **3.3.3**). De ce point de vue, la programmation idéologique d'une domination sur l'*orbis terrarum* sous-tend à la fois la volonté d'une frontière durable, mais nécessairement son adaptation en fonction de sa propre évolution géopolitique. Il est certain que l'élargissement, voire la rétractation des limites de l'Égypte selon les périodes historiques, représentent des facteurs qui ont des implications à la fois à moyen et à long terme. On peut même observer des répercussions à court terme, comme l'illustre l'affrontement des puissances thébaine et héracléopolitaine durant la PPI (**docs. 13 et 14**). Il ne peut donc consciemment pas y avoir une immuabilité de la frontière politique, mais une perspective provisoire. Le point d'équilibre entre la volonté d'établir une limite territoriale solide et durable et les possibilités

374. Voir la note de commentaire qui expose tout autant le rôle des participes imperfectifs (itératifs) ainsi que l'aspect de substitution de la présence royale par la stèle. Sur l'impact spatial (matérialité) et temporel (mémoire) des stèles-frontières royales gravées dans le rocher, voir encore THUM ; SALMAS 2021 : 71. Les autrices ajoutent : « There is here a crucial link made between the canonical time of the origins and the use of stone, a perennial material, which supposedly freezes a monument and its message(s) in an achieved and ideal state. » (p. 74).

375. Cl. SOMAGLINO, notice « Menenou » sur le site <https://systop.hypotheses.org/358> (dernière consultation septembre 2024) : « L'étymologie du terme reste difficile à éclaircir. *Mnnw* pourrait dériver d'une racine *mn*, « être ferme, être établi, demeurer, rester ». D'autant que le terme véhicule dans ses différents emplois les notions de protection, solidité, durabilité, qui correspondent parfaitement à cette racine *mn*. On pourrait donc penser à une reduplication de la dernière radicale de *mn* afin d'intensifier son sens ; ou encore à un substantif formé à partir d'un participe perfectif passif dans sa forme de l'Ancien Empire : « ce qui est établi, solide, durable ». ».

376. Sur l'entretien de la frontière, voir **3.3.2**. Remarquer que les stèles de l'an 16 de Sésostri III font appel au même vocabulaire, reflétant la volonté royale de maintenir ce qu'elle a réalisé. *Srwḏ*, « consolider », « restaurer », « affermir » (*Wb* IV, 194, 7-23 ; *AnLex* 77.3710, 78.3673, 79.2664), se retrouve dans la stèle de Dédou-Iqou (**doc. 21**, l. 10) ; les stèles de l'an 16 de Semna (**doc. 26**, l. 15, l. 17) et d'Ouronarti (**doc. 27**, l. 14, l. 15) ; et donc dans la stèle d'Antef (**doc. 29**, l. 6).

377. Pour des reconstitutions récentes, voir MONNIER 2013a : 73-74, fig. 5-6.

qu'elle soit déplacée, conquise, voire détruite, peut être imaginé dans une forme d'actualisation des limites spatiales que suppose réaliser, entretenir ou élargir *t3š*. Cette actualisation correspond à l'action royale, qui poursuit l'œuvre de la fonction pharaonique, mais dont les interventions sont datées par les années de règne. Ainsi, il n'est pas incohérent de réaliser (*jrj*) la frontière sud en Nubie, au même endroit (Semna), en l'an 8 (**doc. 25**) et en l'an 16 (**doc. 26**) sous le règne du même souverain, puisqu'il s'agit d'une actualisation en lien avec la conquête et la monumentalisation de la zone.

Il en est de même lorsqu'il s'agit de renouveler (*wḥm*) une fondation, de restaurer un monument ³⁷⁸, ou encore « le temps-*nḥḥ* » dont il est fait référence dans l'hymne à Sésostri III (**doc. 28**) ³⁷⁹. La mise en parallèle de ce renouvellement avec l'élargissement itératif de *t3š* met en valeur une actualisation continue de la frontière selon l'action de sa Majesté, suivant le temps qui régit l'humanité. Le temps cyclique produit par les astres célestes ³⁸⁰ est synonyme de transformations ainsi que d'une décrépitude inéluctable en comparaison à l'éternité-*d.t* (ou non-temps divin), caractéristique de ce qui est ritualisé (*ntr*). L'élément terrestre, formant également partie de cette dernière ³⁸¹, confère un support immuable à l'établissement de *t3š*, dont l'enfouissement partiel (stèles-bornes) et la matérialité réelle (minéral ou terre servant à la construction), sont des aspects qui participent au souhait de la solidité pérenne de la frontière. D'une manière conceptuelle, *t3š* peut être également comprise comme la prolongation d'un phénomène naturel, comme l'a suggéré l'étude de ses déterminatifs (voir **2.1.3**), ce qui rattache encore la notion à un temps long, comme peut l'être la frontière naturelle immuable de l'Égypte (**2.3.1**). Il n'en demeure pas moins que la frontière politique reste soumise au temps cyclique, comme le rappelle encore la stèle de l'an 8 de Semna (**doc. 25**, l. 5-6) : « Sans permettre qu'un bateau de Nubiens passe en navigant vers le nord au-dessus de Heh, pour le temps-*nḥḥ* ». Par cette expression, le souverain laisse entrevoir à la fois le désir d'un contrôle et d'une limite territoriale qui soient perpétuels, et l'aveu de leur inéluctable disparition.

D'où l'importance de l'écrit, dans une optique performative, mais tout autant dans la tentative de sa conservation et de sa préservation, qu'elle concerne des réalisations monumentales, mais aussi les archives entreposées notamment dans les structures intemporelles que sont les temples, véritables fenêtres du monde divin sur l'espace terrestre. Se référer à l'écrit ou au passé permet d'actualiser la frontière selon les normes initialement édictées, restaurant un idéal de *t3š*, selon une vision légitime de la fonction pharaonique (voir **2.2.2**). Le couvert juridique de ce type d'écrits est par exemple évoqué dans le texte de Sobekemsaf I^{er} à Médamoud (**doc. 33**, l. 7, « réalisant les actes pour les frontières »). La biographie de Khnoumhotep II (**doc. 24**) rapporte l'intervention royale dans un litige entre cités, le roi « ayant fait (en sorte) qu'il prenne connaissance de sa [cité] frontière conformément au cadastre, contrôlant par rapport à ce qui était dans le passé » (l. 134-136) ³⁸². Ces considérations sont une manière détournée de rendre vivante l'immuabilité de la frontière. Elle demeure une conception contradictoire qui demande une adaptation constante aux problématiques spatiales à différentes échelles.

378. *Wb* I, 340-343, 15 ; *AnLex* 77.1010, 78.1061, 79. 0738.

379. Voir également l'attestation incertaine de la stèle n° 5 provenant du temple de Kumma (CAMINOS 1998 : 7-8 [Stela 5], pl. 13 [1]) : [...] *rmn r [w3]ḥ nḥḥ ḥn^c d.t*, à propos vraisemblablement de la frontière d'une localité.

380. SERVAGEAN 2007 : 49.

381. SERVAGEAN 2007 : 68-71, concernant la terre et sa relation à l'éternité-*d.t*.

382. Également l. 44-46 : « conformément à ce qui était dans les écrits, contrôlant par rapport à ce qui était dans le passé, tant il aimait la *maât* ».

4.3.2. Forces divergentes, forces convergentes : l'espace frontalier, une dynamique spécifique

La complexité des échelles de lecture qui superposent la logique de nombreux acteurs aux perspectives spatiales souvent différentes, en contexte frontalier notamment, rend parfois la lecture de *t3š* ambivalente et contradictoire. Bien que sa présence ressorte de textes émanant de l'autorité souveraine au sens large (voir 3.2.1 et 4.1.1), la frontière implique la matérialisation d'une limite politique unilatérale sur un espace préexistant à sa conception, possédant une ou plusieurs cohérences spatiales propres, des pratiques et des organisations de l'espace spécifiques, issues de protagonistes s'étant auparavant appropriés le territoire.

Les « vides », bien que rares, peuvent également être pris en compte, par exemple certaines zones marécageuses ou désertiques. Cependant, ils étaient généralement associés à des domaines plus vastes ou faisaient l'objet d'activités spécifiques telles que la chasse, la pêche ou la cueillette, les intégrant ainsi dans des territoires particuliers (voir la mise en valeur et l'aménagement du territoire, 3.1.3).

En fin de compte, *t3š* s'ajoute à d'autres limites spatiales, souvent non explicitées dans les sources, prenant diverses formes, mais ayant en commun d'être créées par l'homme (mentalement, physiquement). De là proviennent à la fois les tensions autour du concept de frontière, mais également ses paradoxes : immuabilité et transformations, fermeture et ouverture, division et regroupement...³⁸³. Ces phénomènes soulignent le particularisme de l'espace frontalier.

La partie consacrée à la durabilité de la frontière politique (voir 4.3.1) a montré son impossible immuabilité. Le vocabulaire employé par les stèles de l'an 16 de Sésostri III (**docs. 26** et **27**) dénote à la fois l'aspect durable de *t3š* (consolider-*srwḏ*, être ferme-*rwḏ*) et celui de son évolution inévitable (être « dépouillé » ou « spolié » (*3r*) de sa frontière ; être « abandonnée », « détruite » (*fḥ*)), ne serait-ce que par l'impératif de surpassement qui pousse chaque souverain à l'étendre-*swsḥ*. Elle reste de ce fait soumise au temps cyclique *nḥḥ* (**doc. 25** de la stèle de l'an 8 de Semna, **doc. 28** du papyrus Kahoun), et plutôt à un aléa de sa longévité, en fonction de la domination du pouvoir égyptien, ainsi que de son contrôle à l'intérieur même de son territoire, afin de faire respecter les limites établies par les stèles-bornes par exemple.

En parallèle s'est affirmée la conception de limites naturelles immuables qui sont devenues la norme originelle de l'État égyptien (voir 2.3.1) : les limites intrinsèques du pays, dont les provinces représentent des indices significatifs concernant leur emprise (3.1.2), sont marquées par la cataracte de la région d'Éléphantine, par les chaînes de montagnes des déserts libyque et arabe, ainsi que par le littoral méditerranéen. Mais dès l'origine ce déterminisme géographique s'est trouvé contrebalancé par les imperfections de telles réalités physiques (limites franchissables), ainsi que par les transformations et les modifications (climatiques, humaines) qu'a subi l'environnement nilotique et ses marges, connectés aux continents africain et asiatique. De tout temps, la vallée du Nil a exercé une attraction sur les populations.

La frontière a également une fonction de fermeture évidente de l'espace, mais ne peut tout autant qu'être une fenêtre dynamique cristallisant les échanges.

Par fermeture s'entend une forme d'immobilisme et de fixité spatiale, qu'implique la réalisation matérielle de la frontière (voir 2.3.2), mais aussi la défense du territoire qu'elle délimite (4.1.3). La réalisation (*jrj*) de *t3š* se manifeste par l'érection de monuments (*mnw*), dont la nature dans les textes abordés se décline principalement en stèles-bornes, stèles frontières, et en fortifications (voir 3.3.1). Les graphies du mot viennent étayer cet état de fait (annexes Tableaux 1-3). La création de cette matériali-

383. BICKEL 2013, et part. p. 24-25, a par exemple mis en avant une asymétrie de perméabilité, avec un effet d'extension et de franchissement aisé de la frontière par Pharaon et ses armées (mouvement vers extérieur), alors qu'à l'inverse elle forme un blocage pour les populations qui souhaitent entrer en Égypte (mouvement vers l'intérieur). Cette asymétrie a été mise à profit dans des considérations sur les limites du temple.

té, et la volonté de la faire perdurer, marque le paysage et fixe un contrôle spatial plus ou moins effectif. Elle se sert même parfois de la topographie naturelle pour s'y imbriquer : la métaphore des « portes » a ainsi déjà été mise en avant (voir 4.1.3), aux débouchés de pistes désertiques menant à la Vallée, ou en tant que désignation de la première cataracte, au niveau desquelles ont été ajoutées des fortifications, évoquées dans le texte d'Antef II (**doc. 14**) à titre d'exemple. La métaphore de la porte en elle-même est intéressante pour le propos, puisqu'elle autorise ou non l'accès entre deux espaces, tout en étant un passage obligé pour s'y rendre.

À l'opposé et en parallèle, ces considérations impliquent des contacts nécessaires avec l'environnement dans lequel la frontière est établie. La conquête est tout d'abord une forme d'ouverture sur un monde relativement connu par le biais de l'exploration, et qui passe par la manœuvre militaire, jusque dans le camp adverse et au cœur de son territoire. Le royaume de Kerma au II^e millénaire en est l'exemple (indirect) le plus représentatif dans la documentation de la période. Des contacts belliqueux comme pacifiques sont également en lien avec la défense et la protection de la frontière. Les campagnes militaires pour mater les révoltes ou lutter contre des guérillas (stèles de l'an 16, **docs. 26 et 27**), comme le rôle joué par la police frontalière auprès des populations autochtones (contrôle, échanges), sont des cas de côtoiements réguliers qui soulignent une intensification des contacts dans les zones frontalières. Plus qu'une forme d'isolement, la création d'une frontière extérieure a pour effet d'accentuer les relations entre Égyptiens et étrangers.

En outre, 138 est vraisemblablement établie selon une logique géopolitique précise cherchant à exercer son emprise sur les réseaux commerciaux, par le rapprochement ou l'accès aux ressources, par la suppression d'intermédiaires, ou encore par le contrôle des voies de communication (voir 4.2.1). Le texte de la stèle de l'an 8 (**doc. 25**, l. 5-6) évoque ce dernier aspect, en n'autorisant pas aux Nubiens de remonter le cours du Nil par bateau au-delà de Semna. Il met également en évidence les intérêts commerciaux recherchés par la couronne. Cet exemple ne reflète qu'une réalité qui devait être beaucoup plus complexe. D'un côté, la nouvelle dynamique frontalière impose une rupture avec les logiques spatiales préexistantes ; de l'autre elle s'en nourrit, s'y superpose, ou les prolonge, et ne semble pas rechercher à les éliminer, à moins qu'elles ne s'opposent au nouvel ordre dirigeant, comme le revendique toute la phraséologie royale (voir 4.1.3). Les flux migratoires n'ont ainsi vraisemblablement pas faibli significativement durant les périodes sujettes à un pouvoir central égyptien fort. Les populations nomades (étrangères et locales) ont poursuivi leur rôle central dans les échanges commerciaux, parfois sur de très longues distances entre l'Afrique et l'Asie, ou ont pu installer leurs campements saisonniers durant leurs venues périodiques pour faire paître leurs troupeaux au sein du milieu nilotique ³⁸⁴. Les conflits relatés par les sources égyptiennes reflèteraient cet état de fait, et surtout la volonté étatique de contrôler ces populations, sans pour autant y parvenir complètement ³⁸⁵. De plus, la demande étatique en termes de main d'œuvre était finalement constante, mise à profit pour l'aménagement du territoire, notamment agricole, mais aussi pour les programmes de construction et de restauration des monuments, ainsi que pour augmenter les rangs de l'armée. Enfin, l'exemple le plus caractéristique de ces flux migratoires plus ou moins contrôlés par le pouvoir central est celui des installations d'origine asiatique dans le nord-est du delta, au point tel de favoriser l'émergence d'une culture hybride. Ses héritiers ont repris à leur compte la souveraineté territoriale pharaonique à partir d'Avaris quand l'emprise de la XIII^e dynastie sur l'ensemble de l'Égypte s'est affaiblie, tirant profit de leur positionnement stratégique au sein des réseaux commerciaux entre le Proche-Orient et la Nubie (voir 4.1.2).

384. Concernant le nomadisme et sa reconsidération culturelle au sein de l'État pharaonique, voir COOPER 2022.

385. L'article de MORENO GARCÍA 2014 propose le cas libyen comme étude de ces phénomènes. Il en ressort une réinsertion du rôle de ces populations dans les circuits économique, ainsi qu'une volonté de relativiser les stéréotypes.

Des localités ont ainsi grandi de l'ambivalence de la frontière. Du témoignage de Dédou-Iqou (**doc. 21**), administrateur des oasis, a été rapportée sa mission de consolidation des frontières royales dans cet espace limitrophe, qui peut être interprété, selon la perspective, comme une zone insulaire ³⁸⁶. Suivant un autre point de vue, les oasis ont représenté une zone riche de contacts et de ressources, dont le développement de Balat aux XXIV^e-XXIII^e siècles est un témoin privilégié (voir **3.1.2** et **4.1.2**) : mise en valeur du territoire agricole, relais central des échanges commerciaux vers l'Afrique, la localité a connu son apogée alors que le pouvoir central memphite s'était dissous. Le cas de Balat montre comment l'espace frontalier offre des dynamiques propres, renversant la perspective du centre et de la périphérie. La question d'Éléphantine, capitale de la première province de Haute-Égypte, est un autre exemple enrichissant le propos, par son statut de ville-frontière et de porte caravanière du commerce vers l'Afrique.

Achevant le développement concernant les aspects de fermeture et d'ouverture en rapport avec *tšš*, il est à remarquer l'existence d'une profondeur de la frontière. La stèle de l'an 8 (**doc. 25**) fait allusion à la continuation des échanges avec les populations nubiennes, même s'il semble y avoir une sélection de leur nature. Les contacts sont autorisés par une forme de laissez-passer depuis la nouvelle frontière établie à Semna, jusqu'à la région de Mirgissa (*Jqn*), antérieurement fondée sous le règne d'Amenemhat II, juste en aval de la deuxième cataracte, et qui formait jusqu'alors le point de domination sud de l'Égypte. La frontière perméable est donc évidente, même du point de vue de l'État égyptien. Elle représente une profondeur qui se retrouve encore au nord-est du delta, avec les « Murs-du-prince », un réseau de fortifications localisé dans le ouâdi Toumilat qui aurait été mis en place sous le règne d'Amenemhat I^{er} d'après la *Prophétie de Néferty* (E 66) et les *Mémoires de Sinouhé* (B 16-17). Selon ces dernières, en dehors des extraits traduits (**doc. 22**), la sortie et la rentrée au pays par le protagoniste principal se fait par cette route principale ³⁸⁷. Le narrateur rapporte que ces fortifications ont été réalisées dans le but de repousser les Asiatiques (*jry r hsf Stj.w*). Sa fuite montre qu'il était possible de passer à la faveur du crépuscule, à l'insu des veilleurs. Tout autant, la communication de l'extérieur vers l'intérieur, jusqu'à la voie navigable (B 242-245), indique que le passage était contrôlé, canalisé, mais aussi ouvert et organisé aux relations extérieures, selon une profondeur pouvant aller jusqu'à la capitale. Le contrôle des hommes, des biens et de l'information n'empêchait donc pas leur circulation (voir **3.2.2**). Il montre aussi que la frontière peut être comprise comme une zone, un espace à part entière, ayant une profondeur perceptible jusqu'à l'intérieur du territoire, comme peut l'être le gradient géographique qui compose la définition d'un littoral, avant d'arriver sur le front de mer en lui-même.

Il reste à évoquer les notions touchant aux oppositions entre division et concentration qui se rapportent à *tšš* dans les sources.

Intrinsèquement, la division est au cœur de la sémantique du terme, la métaphore du partage de l'eau des TS 404/405 (**docs. 9** et **10**) étant la plus représentative. Il en est de même concernant ses graphies, avec le signe Z9 (×, voir les annexes Tableaux 1-2). La frontière est le résultat d'une division par partition (voir **2.2.1**), ayant hypothétiquement comme origine la séparation de l'eau lors de l'émergence de la première terre (**2.2.2**), et correspond à une division territoriale intègre et équitable (**2.2.3**) s'appuyant sur le mythe, sur la légitimité de la fonction royale, ainsi que sur des organes administratifs et législatifs émanant du pouvoir pour sa mise en place (arpentage, bornage). De la sorte, *tšš* peut être plus ou moins synonyme de *tšš*, « fendre », de *psš*, « partager », « diviser » ³⁸⁸, ou de *wpj*, « partager », « séparer », « ju-

386. Dans laquelle le sable serait la mer de l'île oasisienne. Pour ces considérations se rapportant à des époques plutôt tardives (jusqu'aux temps modernes), mais dont les notions peuvent faire écho à certaines réalités à partir du moment où la savane subsaharienne plus ou moins humide s'assèche au début du V^e millénaire avant notre ère, voir MORRIS 2018b.

387. Pour une carte indiquant les sites majeurs de l'histoire, dont la localisation des Murs-du-Prince, voir ALLEN 2015b : 67.

388. *Wb* I, 553, 6-554, 1 ; *AnLex* 77.1489, 78.1517, 79.1039.

ger »³⁸⁹ dans certains contextes, en particulier dans les corpus funéraires. Le mot est ainsi traduit par « départager », « délimiter » lorsqu'il est employé comme forme verbale dans les TS³⁹⁰. Dans les TP, « borner » (*t3š*)³⁹¹ revient à formuler la matérialisation de cette division. De là, la division disperse, en lien avec l'invulnérabilité souhaitée de la frontière. Les forteresses portent ainsi parfois dans leurs noms ou dans leur fonction le terme de *hsf*, « repousser » (voir *supra* le cas de Sinouhé concernant les Murs-du-Prince ; ajouter le « nom-programme » d'Ouronarti³⁹²), à l'image du roi faisant fuir les Asiatiques (*sbh3*, papyrus Kahoun, **doc. 28**, recto, l. 8). À l'inverse, les belligérants ne sont pas à l'abri d'être « évincés » de leur propre frontière (*3r*, stèles de l'an 16 de Semna **doc. 26**, l. 8, et d'Ouronarti, **doc. 27**, l. 8).

Pour ces raisons, la matérialité et la concentration des acteurs autour de la frontière et des enjeux qu'elle sous-tend opèrent un phénomène inverse de celui de la division. *t3š* attire les convoitises de son propre contrôle ou d'appropriation ce qu'elle renferme. Elle soulève aussi des résistances et focalise les tensions contre les nouvelles logiques spatiales qu'elle induit, le plus souvent du fait de l'autorité qui l'a instituée de manière unilatérale, même (et surtout) sous couvert d'une légitimité divine, écrite ou judiciaire. *t3š* enfin a pour objectif d'organiser, sous l'autorité territoriale qu'elle délimite, une spatialité commune, soumise à des référents collectifs. La division sert à rassembler ce qui est inclus d'un côté, et exclus de l'autre. La métaphore du roi réalisant le *sm3-t3.wy* n'est qu'un exemple parmi d'autres de cette union politique pérenne recherchée, signe de l'équilibre et du bon déroulement du programme divin. Ainsi, l'hymne à Sésostri III du papyrus Kahoun (**doc. 28**) est riche de cette phraséologie : sur le recto, après la mention de la protection de la frontière (l. 3), le souverain est « celui qui a entouré/maintenu en cohésion le Double-Pays par les (seuls) faits de ses bras » ; en fin d'extrait (l. 11), « ses décrets ont réalisé ses frontières et sa parole a rassemblé les Deux-Rives ». Sur la stèle de Hor (**doc. 18**, l. 4), à la suite de la mention des frontières larges de Sésostri I^{er}, sa « perfection unit le Double-Pays ». L'aspect davantage territorial du regroupement qu'occasionne *t3š* se rencontre dans la biographie de Khnoumhotep II (**doc. 24**, l. 139-143) : le roi « établissant sur les champs des basses-terres un total réuni de quinze stèles-*wḏ*, établissant sur ses terres arables du nord sa frontière par rapport à la métropole-*W3bw.t* ». C'est la réunion (*dmd*) des stèles-bornes marquant la limite des terres agricoles qui forme l'unité territoriale confiée au gouverneur de province. Grâce à une bonne gestion des limites intérieures, le vizir Montouhotep (**doc. 19**, l. 2) se voit reconnue l'adhésion du peuple, étant celui « qui apaise le pays tout entier ». La cohésion de l'ensemble territorial ordonné correctement et harmonieusement par *t3š* a pour conséquence celle de sa population.

Enfin, la frontière qui concentre ou regroupe participe à l'exclusion des ennemis de Pharaon. En parallèle de la cohésion intérieure se réalise celle du monde extérieur, en relation avec le phénomène de différenciation (voir 3.2.3). Il s'agit de différencier ce qui est proprement égyptien de l'étranger. Mais ce dernier n'est pas uniquement repoussé (*hsf*, *supra*), il est tout autant contenu : Sésostri I^{er} est « le souverain qui contient-*ʿrf*³⁹³ les *H3w-nb.wt* » (stèle de Hor, **doc. 18**, l. 2) ; Sésostri III est quant à lui « la montagne qui contient-*mdr* la tempête à la saison de la fureur du ciel » (**doc. 28** du papyrus Kahoun, verso, bas, droit, l. 19). La barrière qu'incarne la royauté dans la protection de l'Égypte jügule en quelque sorte la fiction d'un adversaire agissant contre la création divine, revenant inéluctablement.

La frontière renvoie ainsi à l'image d'un aimant attirant les intérêts de deux partis opposés, devenant non plus la division juste et équitable de sa sémantique initiale, mais celle du front antagonique persis-

389. *Wb* I, 298, 7-301, 12 ; *AnLex* 77.0896, 78.0937, 79.0647.

390. *CT* V, 44a-e [TS 381], **doc. 7** ; *CT* V, 193c-e [TS 404], **doc. 9** ; *CT* V, 206h-j [TS 405], **doc. 10** ; *CT* VI, 213h-l [TS 595], **doc. 6** ; *CT* VII, 346a-b [TS 1075], **doc. 5** ; *CT* VII, 520i-521a [TS 1184], **doc. 8**.

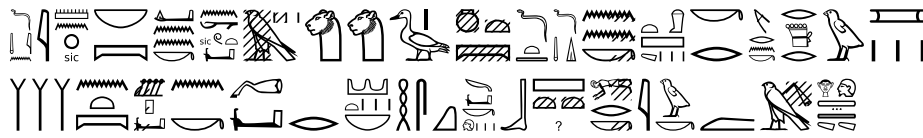
391. 797a [TP 437], **doc. 1** ; § 1770a-c [TP 626] = § 2265a-b [TP *735], **doc. 3**.

392. SOMAGLINO 2017 : 231 (« Qui repousse les Iountiou »).

393. *Wb* I, 210, 23-211, 2 ; *AnLex* 77.0700, 78.0757, 79.0512.

tant se confondant avec les limites du monde, thème qui sera mis à l'honneur à la période suivante ³⁹⁴. De là est consacré le rapprochement entre les termes *drw* et *t3š* : les limites politiques de l'empire thoutmoside, puis ramesside, tendent conceptuellement à chevaucher celles des limites de la création.

Un passage de la stèle de l'an 18 de Beth-Shan de l'époque de Ramsès II illustre cette idée ³⁹⁵ :



Dd-mdw jn Jmn-R^c, nb p.t : d~n(=j) n=k nht Hr w ph.tj s3 [Nw.t], d.t. Dd-mdw : d~n(=j) n=k t3š. w=k r mr(w.t)~n=k, r drw.w shn.wt n(y.w)t p.t. šsp n=k hpš r h3s.wt nb(.wt) hsq=k tp.w bš[t(w.w)] r=k ; jw=k m Hr, hrj-tp t3.wy.

Paroles dites par Amon-Rê, seigneur du ciel : « Je t'ai donné la force d'Horus et la vigueur du fils de [Nout] ³⁹⁶, éternellement-*d.t* ». Paroles prononcées : « Je t'ai donné tes frontières selon ton désir, jusqu'aux limites des états du ciel. Prends donc le glaive contre toutes les contrées étrangères pour trancher les têtes de ceux qui sont révoltés contre toi, étant donné que tu es l'Horus, chef des deux pays ».

Le souverain est ici héritier des deux terres, des deux parts constituant l'Égypte, que la parole d'Amon-Rê conforte. Les frontières-*t3š.w* territoriales du pays sont réalisées selon le désir du roi, « jusqu'aux limites-*drw.w* des états du ciel », autrement dit jusqu'aux limites cosmiques de la création.

L'iconographie nourrit enfin cette idée d'un regroupement des ennemis aux limites territoriales ou extrêmes du monde, par les représentations du Pharaon massacrant les ennemis avec sa massue. Cette iconographie serait connue dès Nagada I ³⁹⁷, sans connotation spatiale décelable, et se poursuivrait jusqu'à la période romaine (premier pylône du temple de Khnoum à Esna). La notion spatiale de polarisation de l'ennemi aux limites territoriales de la domination égyptienne pourrait se retrouver dès la première dynastie, dans l'exemple de la « tablette MacGregor » (fig. 3) ³⁹⁸.

S'y trouve figuré l'Horus Den massacrant un ennemi d'origine asiatique. Le cadre de la scène est bordé en bas par la figuration d'un sol piqueté, représentant vraisemblablement le sable de la contrée étrangère, et plus spécifiquement de la région sinaïtique, où ce roi est connu pour ses actions (exemples cités en 4.1.2 et 4.2.1, ainsi que la bibliographie de la note précédente). La langue de terre remonte sur le bord de la scène remémorant la contrée montagneuse de l'Est, que le signe *J3b.t* (R15) surmonte, suggérant la limite (conceptuelle et d'inspiration naturelle) orientale de l'Égypte à cette époque (voir 2.3.1).

Achever ce développement sur une citation de J. Baines permet de résumer certains éléments de cette fin de partie ³⁹⁹ : « The definition of the cosmos was incorporated in an iconography in which any complete monument could represent a microcosm and, hence, both exemplify the cosmos and extol its

394. La stèle de Hor contient les prémisses de ces idées (doc. 18, l. 2-3) : Sésostri I^{er} est « le souverain qui contient les *H3w-nb.wt*, qui atteint la limite des hordes (?) nubienues ». Se retrouvent ici à la fois la limite nord du territoire égyptien et de la création, ainsi que la limite-*drw* comme référentiel extrême sud. Concernant les périodes postérieures, GALÁN 1995 : 119-128, pour des exemples montrant l'emploi de limites touchant à des repères géographiques concrets (« cornes de la terre », « Naharia », « Pount », « confins de l'Asie », etc). Voir aussi MEEKS 2012 : 14, qui parle d'un chevauchement des « frontières idéologiques » avec les « réalités géographiques », dès le Moyen Empire, mais surtout pour le Nouvel Empire.

395. KR III, 150, 8.

396. Le fils de la déesse du ciel Nout est Seth, dieu favorisé par ces rois de la XIX^e dynastie.

397. DREYER ; HARTUNG ; HIKADE 1998 : 113, fig. 12, p. 114, fig. 13. La figuration porte sur une céramique datée d'environ 3500 av. notre ère. Pour des représentations des époques archaïque et classique au Sinaï, voir TALLET 2018 : 79, fig. 7-8.

398. Sur cette tablette, voir notamment WILKINSON 1999 : 155-156, fig. 5.1, qui présente d'autres iconographies en lien avec Den et ses interventions dans le nord-est asiatique ; GODRON 1990a : 151-154 ; BÉGON 2018. Présentation du document, photographie, contexte et bibliographie sont disponibles sur le site du British Museum à l'adresse https://www.britishmuseum.org/collection/object/Y_EA55586 (dernière consultation septembre 2024).

399. BAINES 1996 : 363.

values. The focuses of the cosmos were the king and the gods. [...] Disorder was identified with the non-Egyptian world and from the beginning was presented in terms of foreign people. ». L'auteur ajoute un peu plus loin (p. 369) : « Among representations of enemies brought in subjection by the gods to the king, the set piece of the Libyans is the most powerful definition of where the Egyptian sited the boundaries of their world : at an almost arbitrary point close to themselves, where they could know and inventory what they subjected and/or rejected, even if it was similar in character to themselves. ».



FIG. 3. Tablette MacGregor, EA 55586
(© The Trustees of the British Museum).

5. Vers une définition de la notion de frontière dans l'Égypte ancienne

Au terme de cette étude autour de *t3š* aux III^e-II^e millénaires dans l'Égypte pharaonique, de nouvelles perspectives de compréhension émergent pour mieux cerner la spatialité à laquelle le terme se réfère dès ses origines.

Une analyse plus approfondie des corpus funéraires révèle une utilisation verbale de *t3š*, en contraste avec les textes idéologiques, autobiographiques, fictionnels et de la pratique, où le terme est exclusivement substantif. Cet emploi complémentaire enrichit la compréhension du mot et de son réseau sémantique.

Dans les Textes des Pyramides et les Textes des Sarcophages, il est surtout question de la division par le bornage et de la délimitation d'éléments physiques (eau et terre). Les aspects sont sous-tendus par un référent mythologique ancien, mettant en scène le jugement territorial issu de l'opposition entre Horus l'Ancien et Seth l'Ancien ⁴⁰⁰. Ces notions reflètent les fondements sémantiques de *t3š*, qui pourraient hypothétiquement représenter la division élémentaire entre l'eau et la terre, réutilisée à des fins politiques territoriales, en adéquation avec l'héritage divin, selon un partage (*psš*) équitable. Le legs terrestre du créateur, qui a séparé le ciel de la terre et fait émerger cette dernière de l'océan primordial, sert de modèle reproductible à une royauté héritière de l'Égypte dont les frontières naturelles ont servi de cadre à sa conception politique spatiale.

Ainsi, l'idée même du bornage ou de la matérialisation de la frontière découle d'un prolongement de l'acte divin créateur et différenciateur de l'espace. Cette perspective se retrouverait, au-delà des contextes de traduction abordés, dans l'emploi de certains déterminatifs (Tableaux 1-2) de *t3š* (Δ , $\triangle$, $\triangleleft$), qui évoquent une élévation naturelle (flanc de colline N29) reprise conceptuellement (triangle ou épine M44, tas de grain M35) ou matériellement (borne $\triangle$, stèle $\sqcap$, fortification $\parallel$). Cela fait de la frontière une limite physique aux aboutissements principalement matériels et relatifs au pouvoir.

C'est à travers ce prisme théorique que la notion de frontière prend un sens plus profond dans sa définition comme dans ses usages.

Établie par l'autorité pharaonique, le plus souvent par délégation de son pouvoir, et selon une norme, une rectitude et une légitimité d'origines divines (créateur, Maât, Thot...), *t3š* correspond avant tout à une limite territoriale instituée par le bornage. Les frontières de champs, de villes, de provinces et de l'Égypte même, pouvant aller jusqu'à se superposer conceptuellement à celles de l'univers créé, sont le résultat de la rencontre des limites institutionnelles et matérielles, inspirées des limites naturelles et idéologiques.

De cette manière transparaît une vision d'un monde organisé selon la dynamique de la *maât*, administrant l'humanité et ses propres réalisations. C'est également un puissant outil de contrôle servant les ambitions économiques et, à une échelle plus large, de la subsistance d'un corps social centralisé étatiquement autour de la fonction pharaonique. Ainsi, la division territoriale et son marquage est principalement le produit de la construction de l'État théocratique, qui établit une différenciation (voire une discontinuité) de l'espace.

Les enjeux liés à la frontière dans les sources étudiées révèlent des responsabilités idéologiques qui incombent à Pharaon, notamment celle de faire respecter l'intégrité des acquis spatiaux originels et ce

400. MATHIEU 2016a.

qu'ils contiennent ⁴⁰¹, tout en les faisant croître et fructifier (« impératif de surpassement » ⁴⁰², dès le début de la XII^e dynastie). De telles logiques cristallisent plusieurs ambivalences autour de la frontière, oscillant entre intégration et exclusion ainsi qu'entre convergence et divergence.

Un substrat culturel ancien préexistait avec lequel le pouvoir pharaonique a semblé se contenter de limites physiques symboliques (marqueurs spatiaux naturels ou peu élaborés – cairns, enseignes, gravure sur roche..., stèles-bornes). À cela coexistaient de rares mentions de *t3š* dans les textes funéraires propres à l'existence de l'individu (limite du corps physique et de son champ d'action, propriétés des biens). Progressivement, les sources ont mis en avant *t3š* comme une limite politico-territoriale forte, à différentes échelles territoriales, soulignant un déséquilibre par rapport aux logiques humaines et spatiales antérieures, tout en en pérennisant de nouvelles. À l'échelle du pays, les vecteurs de communications naturels reliant le Levant et l'Afrique, à commencer par le Nil, sont devenus un enjeu de contrôle d'un pouvoir centralisé sur des populations plus ou moins mobiles et organisées politiquement. Ce pouvoir centralisé est issu du même substrat spatial et culturel face auquel il s'est construit une identité propre, alors que l'attractivité exercée par son environnement resta opérante.

De-là prend racine le motif de l'ennemi inexorable contre lequel une lutte éternelle est menée depuis l'origine de la création. La frontière devient le lieu de rencontre de logiques de pouvoirs dissemblables, animés d'une quête commune de la prospérité de l'individu. D'un côté s'oppose l'imaginaire d'une limite protectrice immuable d'un monde harmonieusement organisé face à la rhétorique d'un chaos sauvage le menaçant continuellement, et de l'autre le contact incontournable ainsi que l'appétit insatiable envers un besoin ou une possession matériels des ressources. À l'échelle territoriale interne, il s'agit de (re)définir *t3š* et de mettre en valeur une bonne gestion des ressources et des populations, ou de restaurer un ordre spatial originel dont les limites ont été modifiées.

Les dynamiques entourant *t3š* font de la frontière, et plus largement de l'espace frontalier, un concept vivant. *T3š* est ainsi réalisée (*jrj*), engendrée (*wtt*), établie (*smn*), ou il est encore possible de la faire advenir (*shpr*), éléments en lien avec sa création unilatérale sur un espace donné. Son entretien passe par sa protection (*mkj*), son affermissement (*rwḏ*) ainsi que sa consolidation (*srwḏ*) matériels, engageant jusqu'à la lutte armée (*ḥ3*) pour sa défense. Elle peut également être fermée (*htm*). Mais son franchissement ou sa transgression (parcourue ou foulée-*hnd*, transgressée-*ksks* ?) soulignent sa porosité et la fonction imaginaire de la frontière de résister à l'empiètement. L'idéal d'une frontière sacralisée imperméable et immuable est confronté à la réalité d'être spoliée (*3r*) comme de la voir « démantelée » ou « détruite » (*fh*). À l'inverse le désir de la voir large ou s'étendre (*wsh*, *swsh*), selon la dynamique de l'ajout propre au surpassement des prédécesseurs, est une thématique qui devient centrale dans les sources à partir du deuxième millénaire avant notre ère. Elle se fait peut-être en réaction de l'expansion et de la rétraction de la zone d'influence égyptienne, conditionnée par l'existence d'un pouvoir politique suffisamment puissant pour maintenir en cohésion le Double-Pays.

Le vécu autour de *t3š* se perçoit ainsi dans la vitalité de ses acteurs : administrateurs, juges, messagers, militaires et policiers, œuvrant pour la monarchie et pour la reconnaissance de leurs propres intérêts. Ils ne sauraient cacher l'importance d'autres relégués au second plan : paysans, artisans et ouvriers qui cultivent la terre (re)délimitée chaque année ou construisent et rénovent les fortifications pour le contrôle du territoire. De même, les transporteurs, les marchands et les nomades jouent un rôle essentiel dans le dynamisme frontalier et la circulation des hommes, des biens et de l'information. Derrière ce qui s'entrevoit dans certains textes des clameurs des administrés à l'encontre du bon gouvernement du

401. HORNUNG 1957.

402. VERNUS 1995 : 108-110, pour le développement territorial. Appelé par E. Hornung « Gesetz von der Erweiterung des Bestehenden » (HORNUNG 1981 : 404). Voir aussi MEEKS 2012 : 15, n. 15.

souverain ou de ses représentants, la prospérité générale dépend de la bonne gestion de ses limites territoriales et du respect de leur intégrité. Cette perspective politique se trouve bien entendu confrontée aux points de vue différents de chaque protagoniste vivant, faisant vivre ou se défaisant de *t3š* selon son propre rapport à l'espace.

En résumé des problématiques formulées dans l'introduction (chapitre 1), l'interprétation de la notion de *t3š* révèle sa complexité. Les graphies et contextes du mot mettent en avant les nuances d'une limite physique se réalisant par une partition intègre et équitable, s'inspirant de la division naturelle et élémentaire de l'espace terrestre. Il s'agit d'une métaphore de la différenciation cellulaire se rapportant à la spatialité, dont les fondements sont divins, qui sous-tend l'action démiurgique transmise à la fonction pharaonique. La notion de *t3š* reflète de ce fait à la fois l'autorité divine et une imposition politique dans la définition et la gestion territoriale de l'Égypte, au travers d'une empreinte matérielle. Cette charge idéologique se confronte à la réalité pratique de l'espace parcouru et habité par des populations et des logiques différentes, qui induisent une vision plurielle et vivante autour de *t3š*. Barrière immuable et infranchissable d'un côté, lieu de passage et d'attractivité de l'autre, *t3š* se fait et se défait par une autorité suffisamment forte, incarnée par de nombreux acteurs, souvent sous-représentés dans les sources textuelles et archéologiques. Les convergences et les divergences qui animent *t3š* sont perceptibles dans les sources et mettent en lumière les évolutions de la notion de frontière. Elles reflètent des revendications territoriales de plus en plus précises et étendues de la part du pouvoir politique. La gestion matérielle de *t3š* présente une continuité sur la période d'étude, mais l'organisation spatiale de l'Égypte semble refléter des tensions et des enjeux croissants, à l'intérieur comme vers l'extérieur du pays, observables au travers des contextes où le terme est employé, tout comme par ses représentations physiques (stèles-borne, fortifications). En fin de compte, *t3š* apparaît comme la matérialisation sensible de l'idéologie culturelle et religieuse d'un groupe humain et qui n'a de constante que le changement.

En guise d'ouverture, il est pertinent de revenir sur la notion de limite d'une manière générale. De l'investigation de *t3š* dans les sources des deux premiers millénaires de l'Égypte pharaonique, il en ressort des traits communs avec *dr(w)* en dépit de leurs dissemblances intrinsèques, qui permettent de poser des bases de réflexion concernant la notion de limite.

Il semble qu'une limite définit conceptuellement à la fois une séparation entre deux espaces, mais correspond elle-même aussi à un espace spécifique aux contours non déterminables précisément. De la sorte, elle correspondrait à un intervalle (fig. 4).

Ainsi, pour *dr(w)*, il s'agit spatialement d'évoquer la limite entre le monde terrestre et ce qui est au-delà, la perception du monde divin (*ntr*). C'est une limite géographique extrême qui touche à la notion d'Horizon (*3h.t*), un lieu d'accueil du défunt possédant des dimensions célestes et chthoniennes, une région à part entière d'où se manifeste l'activité divine servant d'explication aux phénomènes naturels observés depuis l'origine du monde (temps, crue, vent, lumière...).

Concernant *t3š*, sa nature politico-territoriale en fait une limite plus concrète (sub)divisant principalement l'espace terrestre. De ce point de vue, elle distingue deux organisations différentes de l'espace. Sa matérialité, ponctuée par le bornage ou des réalisations monumentales, est avant tout la marque de l'appropriation spatiale d'une présence humaine. La frontière est donc une limite qui fractionne et qui forme de nouveaux ensembles. Elle correspond également parfois à une zone ou à une région aux dynamiques spécifiques, avec des forces convergentes et divergentes (fermeture territoriale mais ouverture commerciale par exemple), tout comme pour *dr(w)* (lieu d'aboutissement du futur *ntr*, mais où vivent des entités gardiennes ou malveillantes susceptibles de le repousser).

Ainsi, l'idée de limite représente en même temps une séparation et une zone active. Elle concentre une effervescence particulière qui suggère la perception d'un véritable catalyseur spatial. Loin de l'idée d'une inaccessibilité ou d'une fermeture insurmontables auxquelles font parfois allusion les sources, la

limite serait davantage synonyme de passage, de changement, voire de transformation, qui mettent en avant sa perméabilité et ses fluctuations, ainsi qu'une connexité profonde.

Dans les deux cas, l'idée d'un contrôle est exercée par une autorité suprême d'origine divine qui a mis en place la limite de manière unilatérale (car légitime de son point de vue). Elle aurait pour origine théorique les fondements conceptuels du créateur ayant séparé le ciel de la terre et la terre de l'eau, notions cosmogoniques complexes dont il est difficile d'assurer les interprétations de par la richesse des conceptions religieuses qui ont évolué au fil des siècles.

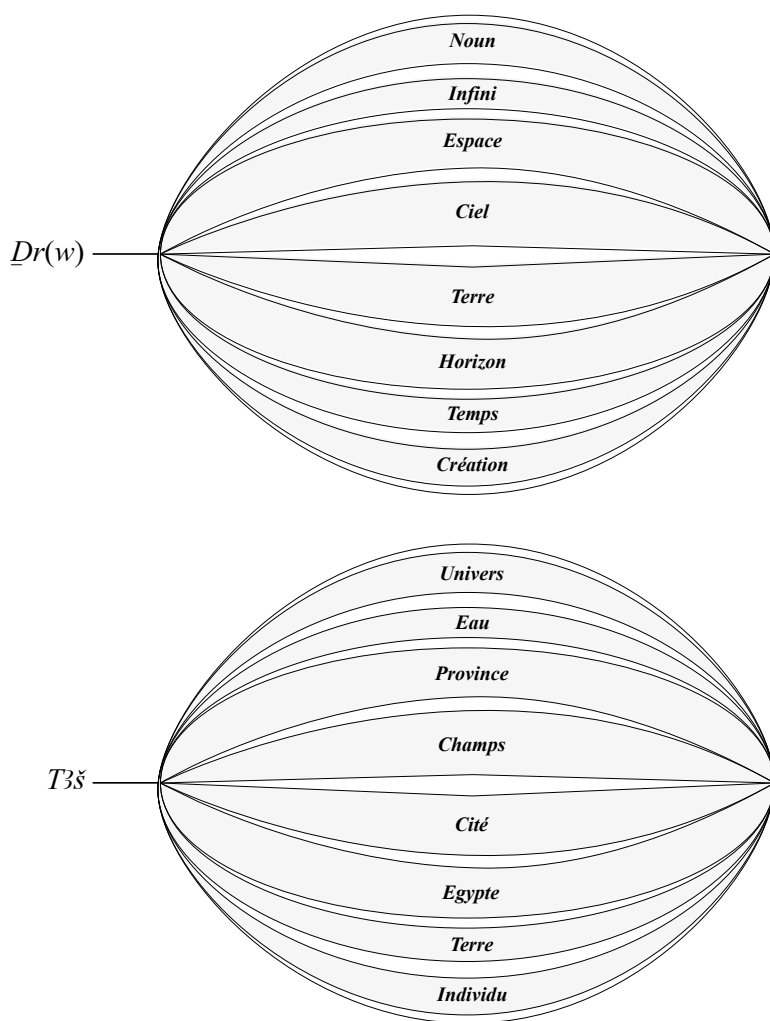


FIG. 4. Schéma représentant $dr(w)$ et $t3s$ en tant que limites d'intervalle
(© R. Séguier).

Tout au plus, nous rattachons $dr(w)$ au résultat de l'ordonnancement créateur du ciel et de la terre, et $t3s$ à une hypothétique distinction élémentaire (terre/eau) servant de modèle créateur (différenciateur) à la spatialité du monde physique dont Pharaon est héritier et qui le reproduit. Il est significatif de rappeler à nouveau que la création d'une limite, d'une manière générale, soit un processus unilatéral légitimé par une source de droit divin. Son héritier terrestre réalise (jrj) voire engendre (wtt) une frontière selon sa propre volonté. Le désir (mrj) lié à la conscience de l'être (jb), sont des notions dans les textes soulignant le libre exercice de la limite et du pouvoir sur l'espace de son commanditaire.

Aussi, des ponts sémantiques existent entre les deux conceptions de la limite. $\underline{Dr}(w)$ se retrouve ainsi dans un contexte de frontière géographique en lien avec une localité du monde terrestre ⁴⁰³, alors que $\underline{t3\text{š}}$ peut servir de référence pour le bornage de l'étendue céleste (TP 437, **doc. 1**). En outre, deux exemples en lien avec la phraséologie royale du règne de Sésostri I^{er} sont à relever. Ils contiennent en germe un phénomène qui prendra une ampleur sans précédent durant les périodes thoutmosides et ramessides. La stèle de Hor (**doc. 18**) et l'autobiographie d'Amenemhat-Amény ⁴⁰⁴ mettent en scène l'action royale aux limites du monde connu, allant jusqu'à faire coïncider les frontières politiques de l'Égypte avec celles extrêmes de la création. Des aspects qui rejoignent le motif partagé entre $\underline{dr}(w)$ et $\underline{t3\text{š}}$ de la lutte contre les manifestations du chaos primordial contre lequel le créateur et ses héritiers bataillent inéluctablement.

Ces considérations montrent à quel point les contextes abordant la limite au travers de ces deux termes majeurs sont riches et nourrissent un univers commun. Toutefois, chaque mot conserve un champ sémantique bien déterminé et apparaît préférentiellement dans des types de sources, sans pour autant s'exclure.

Achever ce chapitre avec les écrits de l'ouvrage de Jacques Lévy et de Michel Lussault montre à quel point la frontière peut être évolutive, se dissoudre et réapparaître jusque dans les sociétés modernes qui, rappelons-le, ont construit les définitions que nous employons aujourd'hui : « Cet objet spatial [la frontière] est tout autant une construction sociale qu'une institution. Cela implique que les acteurs de la frontière soient aussi bien ceux qui la font ou la remettent en cause politiquement, à savoir les États, que tous ceux, qui, au quotidien, agissent autour et en fonction d'elle. La frontière marque ainsi le point de différenciation avec l'autre, elle matérialise l'altérité [...]. Cette dimension ontologique participe de la compréhension des enjeux qui en font un objet en mutation. La frontière est en effet l'expression du rapport du pouvoir à l'espace [...]. Ce premier sens, de ligne arbitraire fixée pour définir les limites d'un État, date des lendemains de la paix de Westphalie (1648), et marque le passage d'un ordre féodal à un ordre étatique [...]. Les référents naturels permettaient aussi d'adosser ces constructions territoriales à un ordre naturel transcendant : l'idée de frontière « naturelle » repose ainsi sur un ordre politique fondé par le droit divin » ⁴⁰⁵. Autant de remarques qui font écho à la frontière de l'État pharaonique et soulignent à la fois des racines systémiques et des adaptations sociétales pour un objet atemporel.

En conclusion, la notion de frontière, et plus largement celle de limite territoriale, se reflète dans la capacité que possède l'individu sur son environnement. Il crée un cadre, en devient maître et le transcende. Ainsi, la limite apparaît comme un concept impermanent aux contours flous et aux formes plurielles, se superposant à d'autres réalités.

403. Tombe du gouverneur d'Edfou et de Hiéraconpolis Ânkhetyf-*nakht*, 3^e province de Haute-Égypte (Mo^calla), XI^e dynastie (VI, α , 4) : (VI, α , 3) (J'ai) exercé la fonction de $r(\beta)$ - $m\text{š}^c$ (VI, α , 4) de cela (provinces), jusqu'à la limite d' $\text{3}bw$, et jusqu'à la limite de (VI, α , 5-6) $Jwnj$ et de $Jwsw.t$, et rien de mauvais n'est jamais advenu de mon fait » (VI, α , 3) $Jwjr n(=j) r(\beta)$ - $m\text{š}^c$ (VI, α , 4) $n(y) nn, r \underline{drw} \text{3}bw, r \underline{drw}$ (VI, α , 5) $Jwnj Jwsw.t, n sp jw t \underline{h}.t$ (VI, α , 6) $jm(=j)$.

404. Biographie d'Amenemhat-Amény, Gouverneur de la 16^e province de Haute-Égypte de l'Oryx, époque de Sésostri I^{er}, Beni Hasan (tombe n°2, face intérieure des jambages de la porte ; l. 6-9 Sethe) : **6** Je marchais avec mon Seigneur **7** lorsqu'il navigua vers le sud jusqu'à ce que ses ennemis parmi quatre peuples (litt. habitants) de pays étrangers soient renversés, j'ai navigué vers le sud en tant que fils de Gouverneur, Chancelier du roi, et Général en chef de **8** la Province de l'Oryx, (et) en tant que l'homme qui remplaçait le père devenu âgé selon les faveurs (provenant) de la maison du roi, son souhait (provenant directement) du palais. Je franchissais **9** Kach en navigant vers le sud, et j'atteignis la limite du pays (litt. de la terre), je rapportai les dons/tributs de mon Maître, et ma faveur atteignit (continuellement) le ciel. » (6) $Sm=j Nb=j \underline{hft} \underline{hnt}(y) \text{7} = fr \underline{shrt} \underline{hft}(y).w = fm \text{4} (ny) \underline{h3stj}.w, \underline{hnt}(y) n=j m s3 \underline{h3t}(y)-^c, \underline{htmt}(y)-bjty, jm(y)-r(\beta) m\text{š}^c wr n(y) \text{8} Mh.t / M3- $\underline{hd}$, $m jdn(w) s jt j3w=w \underline{hft} hs< t > w.t m pr-n(y)-sw.t mr(w).t = fm stp-s3, sn=j \text{9} K3\text{š} m \underline{hntj}.t, jn n=j \underline{drw} \text{t3}, jn n=j jnw Nb=j, hs(w).t = j ph=s p.t$.$

405. LÉVY ; LUSSAULT 2013 : 416.

[Pyr. 796a] *Mdw t3 : Wn(=w) n=k ʕ3.wj 3kr, ssn(=w) n=k ʕ3.wj Gb. Pr=k hr hrw Jnpw, s3h=f tw m Dḥwty.*

[Pyr. 797a] *Wp=k ntr.w, t3š=k pḏ.t, jmj-wt(j) Shm.wj, m s3h=k pn wd(w) n Jnpw.*

Texte en lien avec la (re)naissance du défunt en esprit-3h dans l'espace céleste.

[Pyr. 796a] La terre parle : « Ont été ouverts pour toi les (deux) vantaux d'Aker ⁴⁰⁶, on a fait ouvrir pour toi les (deux) vantaux de Geb, tu monteras (au ciel) par la voix d'Anubis et il te glorifiera en tant que Thot, [Pyr. 797a] tu départageras (litt. jugeras) les dieux et tu borneras ⁴⁰⁷ l'étendue céleste ⁴⁰⁸ entre les Deux-Puissants ⁴⁰⁹, par cette tienne glorification-ci ⁴¹⁰ qu'a ordonnée Anubis ».

Commentaire

Cette partie du TP 437 focalise le propos sur le devenir du défunt en tant qu'esprit-3h dans le monde divin. La formule se situe exclusivement sur les parois ouest des chambres funéraires des pyramides royales, en lien avec les textes dits d'Horizon, pour un basculement plutôt à l'est dans les pyramides des reines. Une vision prospective du statut divin du mort parmi les dieux est présentée, alors que sa qualité d'esprit-3h est déjà acquise à ce stade du parcours cosmographique (déictique de proximité pn).

L'évocation des divinités chthoniennes Aker et Geb marque la sortie (vantaux) de la chambre funéraire (paroi ouest) vers l'espace horizontal (antichambre), et plus après vers le ciel du nord. En effet, le TP souligne l'intercession d'Anubis auprès du mort dans l'acquisition de sa glorification (s3h), qui est un préalable à la transformation du défunt en Thot. L'assimilation à une divinité est un moyen habile de faire du défunt un ntr, du moins de le parer de ses prérogatives, alors qu'à présent son statut 3h le lui autorise. Les qualités de Thot lui permettent ainsi de se mettre en position de juger les autres divinités et de répartir équitablement le domaine divin ⁴¹¹. Le roi-défunt se positionne ainsi, comme dans son ancienne vie, en position régnante supérieure vis-à-vis de ses semblables.

L'étendue céleste pḏ.t permet de situer l'action future dans le ciel divin, là où résident les dieux sous forme d'étoiles, le but ultime du parcours cosmographique du mort étant le nord circumpolaire. L'emploi de t3š comme forme verbale permet de préciser l'action. De par son statut 3h, le défunt acquiert les qualités de juge supérieur lui permettant d'administrer le territoire divin de manière juste et équitable. Le ciel-pḏ.t, image de l'arc au-dessus de la terre que le mort s'apprête à quitter, rappelle à la fois la supériorité sur les territoires terrestres (Neuf-Arcs) et la référence au jugement des dieux en conclave (Ennéade). Il est intéressant de voir comment, de manière métaphorique, le ciel, peut faire l'objet d'un

406. Le dieu chthonien est mis en parallèle avec Geb dans un rôle de passage vers l'espace céleste pour le défunt à travers la métaphore des vantaux. Ce dernier s'apprête à quitter la *Dat* matérialisée par la chambre funéraire et se rendre vers l'antichambre qui correspond à l'Horizon selon le parcours cosmographique vers le nord céleste (Pyr. 799a).

407. Délimiter par le bornage. La traduction proposée se rapproche du déterminatif du tas de grain (M35) avec Mérenrê, et remémore l'usage de la borne *js.t* associée à *t3š*. Il s'agit de définir matériellement un espace, une borne, voire une butte (déterminatif du flanc de colline N29 chez Pépy I^{er} et Pépy II), pouvant être l'objet de cette limite. Il en est de même pour le Pyr. 1770a-c [TP 626].

408. *Wb* I : 569, 2 et 18 ; *AnLex* 78.1551. MATHIEU UTP, notice « Étendue », précise que « le terme *pḏ.t* est une image pour désigner le ciel (voir le déterminatif de la version M du Pyr. 1443a), le domaine des dieux dont les étoiles sont les manifestations métaphoriques, semblable à un arc au-dessus de la terre » [...]. « Ces espaces divins, sous la forme des « Neufs-Arcs », sont soumis au défunt comme les territoires du monde sensible le sont au souverain vivant ».

409. Probablement Horus et Seth l'ancien. Le déterminatif de deux faucons sur le pavois dans la version de Pépy II abonde dans le sens de cette interprétation, de même que la référence à Thot. Voir par exemple Pyr. 273b-c [TP 252]. Pour ces figures d'un panthéon appartenant à une strate de conception des TP très ancienne (« fond protodynastique héliopolitain »), voir MATHIEU 2018 : 9-14.

410. Le *pn* indique la proximité de l'état *s3h* du défunt, un statut déjà en sa possession ici. Sur ce démonstratif, voir MATHIEU 2016a : 407-427, et en particulier l'introduction p. 407-408.

411. MATHIEU 2016a : §§ 14-24, montre l'équité du jugement dit archaïque entre Horus et Seth, deux figures présentées comme ayant un statut équivalent, servant de référence juridico-sociale, à la tête de laquelle Thot joue le premier rôle.

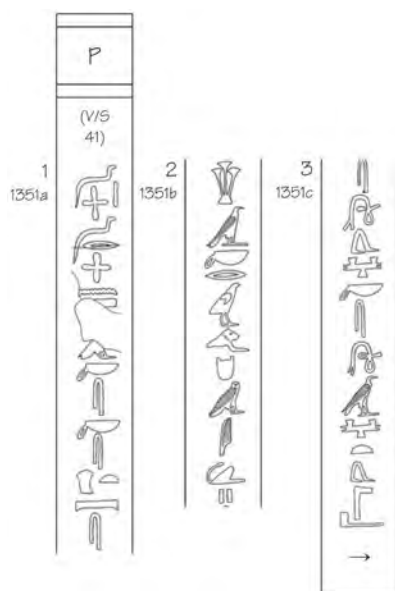
découpage interne, dont les limites sont marquées par des élévations (buttes, collines, bornes). Les déterminatifs de *t3š* suggèrent cette idée.

Les mécanismes (jugement, délimitation territoriale) qui conditionnent la vie des vivants se retrouvent ainsi de la même manière dans le monde divin. Imaginer un effet miroir des deux parties de la création (terrestre et céleste), dont les reliefs bordant le territoire égyptien (chaînes libyques et arabiques) seraient la limite entre ces deux mondes, est une hypothèse qui rejoint la métaphore de l'arc *pd.t* céleste touchant la terre (vision nocturne, avec référence à un contexte lunaire – Thot), comme celle de l'Horizon diurne.

(Doc. 2) Pyr. 1351a-c [TP 551]

Parallèle : P/V/S 41.

Traductions : FAULKNER 1969 : 212 ; CARRIER 2009b, II : 1041 ; ALLEN 2015a : 177 (P) ; MATHIEU 2018 : 499-500.



[Pyr. 1351a] *Dd-mdw* : « *Wnḏr wnš[.t] m ksks(w) tšš=s, ḥ3=k rw, ḥmj phwj, ssw3=k ssw3(w).t nṯr* ».

Adresse à une entité gardienne :

[Pyr. 1351a] Paroles à réciter : « *Wnḏr*⁴¹² de la louve-chacal-*wnš[.t]*⁴¹³, ne transgresse⁴¹⁴ pas sa (chacal) frontière, Arrière lion !, recule arrière-train !⁴¹⁵, Puisses-tu faire passer celle (chacal) qui fait passer le dieu (défunt) ! ».

Commentaire

Texte court formant partie d'un ensemble de formules (TP 549-552) venant clore la dernière ligne de la paroi sud du vestibule de la pyramide de Pépy I^{er}. Ces formules sont susceptibles de jouer un rôle à la fois protecteur pour le défunt dans ses déplacements contre des entités gardiennes sur une paroi menant au couloir, et semblent servir de remplisseur d'espace (en particulier le TP 552). Elles pourraient presque être considérées comme conjuratoires. Le TP 551 ajoute à sa fonction textuelle performative une mutilation graphique en faisant apparaître la moitié avant du signe du lion couché E23 pour écrire le terme *rw* ; la partie arrière se retrouve juste après avec le signe de l'arrière-train de félin (F22)⁴¹⁶.

412. Le mot ne semble pas connu autre part dans les TP. Il y a une volonté de former une allitération avec celui qui le suit, répétant la vocalise *-wn*. Faulkner, J.P. Allen et Cl. Carrier ne le traduisent pas ; B. Mathieu propose quant à lui le « Ravisseur (?) », *Wnḏr* étant la désignation d'une entité malveillante dont l'action est précisée par un autre terme rare juste après (*ksks*).

413. Dans la lacune est attendu un *-t*, du fait du pronom personnel féminin situé juste après *tšš*. Sur cette contrepartie féminine du chacal, voir MATHIEU *UTP*, notice « Chacal femelle », qui fournit une autre référence au Pyr. 1097a [TP 506], « Celui du chacal femelle ». Ce serait le « *Canis aureus lupaster* ». Il est probable que ce chacal désigne ici une entité positive agissant pour lui, voire une forme du défunt lui-même, qualifié de *nṯr* en fin de formule.

414. Répertoire à *Wb* V : 141, 14 comme unique référence à ce texte. *AnLex* 78.4413 suggère « courber ». Faulkner propose la traduction de « transgresser », ici rejointe, J.P. Allen celle de « carperer », Cl. Carrier celle de « repousser » et B. Mathieu encore celle de « violeur ». Ce dernier renvoie à WILLEMS 1996 : 207 et n. 1116, qui part de l'emploi du mot « dancier » et suggère celui de « striding » dans un contexte où « *ksks* here denotes the solemn walk of the participants in the procession ». Le terme est vraisemblablement formé à partir du radical *ks*, « se courber », « s'incliner » (*Wb* V : 139, 7-18). La reduplication du radical souligne vraisemblablement la volonté d'accentuer l'action, qui pourrait être alors rendue par « ployer », « distordre » ou encore « déjeter », en référence à un mouvement. L'idée de transgresser ou de violer la limite physique du chacal en la contraignant, par l'action de l'entité négative, est ici soulignée.

415. Ces impératifs s'adressent à l'entité qui fait obstacle au chacal femelle et au défunt dans la formule. Elle prend la forme d'un lion qui se trouve mutilé graphiquement avec la division manifeste de l'avant (il n'est pas question du signe F4 ici) et de l'arrière-train du lion. L'action est ainsi suppléée par la parole.

416. Pour la mutilation graphiques dans les TP, afin de réduire les capacités magiques potentiellement dangereuse de certains signes, voir notamment LACAU 1913 : 1-64 ; LACAU 1926 : 69-81 ; RUSSO 2010a : 251-274 ; IANNARILLI 2018 : 37-46.

Les textes des parois du vestibule de la pyramide de Pépy I^{er} ont été gravés lors d'une troisième phase de composition qui ne fait pas apparaître le signe du lion couché (E23) ⁴¹⁷. Le cas du TP 551 ne déroge pas à cette règle mais fait preuve d'une originalité manifeste du rédacteur. Une singularité qui se retrouve dans le choix de certains mots (rares), ainsi que dans les jeux de sons et d'écriture.

Il est question d'une entité divine gardienne, ayant une apparence léonine, et qualifiée de *wndr*, qui semble pouvoir influencer sur les limites physiques et/ou spatiales d'un canidé femelle, possible contrepartie du rôle d'Oupouaout puisqu'elle favorise le passage du défunt en tant *ntr*. Elle pourrait être une forme du défunt, ou selon la traduction proposée, une entité intercédant en sa faveur, dans une partie de son parcours cosmographique proche de l'accès au nord céleste.

Remarquer que dès les TP *t3š* peut être possédée, ici par l'entité divine ayant la forme d'un chacal femelle. La place de *t3š* prend ici tout son sens si cette dernière est en rapport avec la limite physique et spatiale de deux mondes distincts (vivants et morts) et de deux parties architecturales de la pyramide (vestibule et couloir).

Les métaphores animales (*wnš[.t]*, *rw*, *pḥwj*) se trouvent en lien avec la notion de limite (*t3š*, *pḥwj*, *sw3*), dans un contexte divin. Noter que d'autres jeux de mots, de sons, voire graphiques ont pu être formulés par les rédacteurs. L'allitération *-wn* est rendue par deux mots dont la liaison forme *ḏrw* (« limite » ; *Wndr wnš[.t]*) et fait référence à un lion (*rw*) gardien de porte (notion de franchissement d'une limite) dont le signe E23 (ici divisé en deux) est régulièrement utilisé dans *ḏrw* pour désigner la limite

de l'Horizon. Or le terme *t3š* est écrit de manière inhabituelle (, substituant au signe du bassin (N37) celui du ciel (N1), alors que le début du mot se réduit au pain (X1) et au four de potier (U30). L'original du facsimilé serait à vérifier, mais il pourrait s'agir d'une manière implicite de désigner autrement la limite du ciel (et de la terre), dont le chacal femelle est détentrice. Elle serait susceptible d'être une manifestation particulière de la déesse Nout, alors que le défunt arrive en fin de son parcours cosmographique. La présence de *t3š* serait ainsi un moyen de rappeler le contexte horizontal et de souligner l'arrivée du mort dans l'espace céleste, dont la frontière matérielle (*t3š*) est propriété d'une déesse chacal *wnš.t* ⁴¹⁸. Ces hypothèses restent, somme toutes très incertaines.

417. Sur cette question des étapes de gravure, voir PIERRE 1994 : 299-314.

418. Une ultime observation concerne les graphies de *wnš.t* et de *t3š*. Si sont inversés les signes du bassin (N37) de *wnš.t* avec celui du ciel (N1) de *t3š*, ce dernier récupère sa graphie normale et *Wn.t* > *Nw.t* récupère le signe du ciel lui correspondant, suite à la distorsion (*ksks*) du gardien léonin ?

(Doc. 3) Pyr. 1770a-c [TP 626] = Pyr. 2265a-b [TP *735]

Parallèles : P/A/N 1 ; M/F/Nw A 1 ; N/F/Nw B 21-22 ; Nt/F/Nw A 6-7.

Traductions : FAULKNER 1969 : 259 et 314 ; LECLANT 1982 : 76-88 ; CARRIER 2009b, II : 832-833 et CARRIER 2009d, IV : 2344-2347 ; ALLEN 2015a : 241 (N) ; MATHIEU 2018 : 370.

	P	M	N	Nt
	A/N 1	(B/Nw i 1)	(B/Nw ii 21)	(B/Nw 6)
1 1770a				
2 1770b				
			B/Nw ii 22	
3 1770c				
4 1770c				
			B/Nw 7	
				PT 655

[Pyr. 1770a] [Version de Pépy II] *Dd-mdw : pr n (N)/ m Wr, hn n (N)/ m Bjk*, [Version de Neith] *hr n(y) N mm mhn Šsmw, psš=s nb.w, tšš=s nb.wt*, [Version de Pépy II] *rd(=w) sp(3).tj ntr*.

Texte en lien avec l'ascension du défunt.

[Pyr. 1770a] [Version de Pépy II] Paroles à prononcer : « (Pépy II)/ est monté en tant qu'Hirondelle, (Pépy II)/ s'est posé en tant que Faucon ⁴¹⁹, [Version de Neith] le visage de Neith est parmi le jeu du serpent-*mhn* ⁴²⁰ du dieu-*šsmw* ⁴²¹, elle (Neith) partagera les *nb.w* ⁴²², elle bornera les *nb.wt* ⁴²³, [Version de Pépy II] (car) il lui a été donné les deux provinces du dieu ⁴²⁴ ».

Commentaire

Formule courte semblant servir d'ouverture et de transition sur les parois de Pépy I^{er} et de Mérenrê (début). Elle possède donc dans certains cas une position stratégique. Elle se retrouve d'une manière générale sur les parois nord des chambres funéraires (ou de l'antichambre pour Pépy I^{er}).

La logique du texte est difficile à suivre. Il débute par le thème de l'ascension, au moyen de formes aviaires (*wr*, *bjk*), mettant en avant les capacités de *ntr* du défunt, ainsi que sa mobilité.

Suit ce qui semble être une évocation du jeu du Méhen, qui pourrait être une allégorie du parcours du mort traversant les embûches sur le chemin qui le mène au nord céleste, mais aussi vers son retour au caveau. Il n'est pas possible de savoir s'il se trouve toujours dans le contexte de réaliser ce parcours, ou bien s'il s'en est éloigné (*hrj*) et l'a donc achevé. La localisation de la formule sur les différentes parois (antichambre, funéraire) n'aide pas dans ce cas.

Le passage se termine par ce qui paraît être un rappel du pouvoir et de la légitimité du défunt sur la création terrestre, possédant l'héritage divin (*sp(3).tj ntr*) et se trouvant en capacité de répartir et de délimiter l'espace. Cette capacité induit, comme dans le TP 437, sa prérogative de bonne gouvernance (juge), sur une spatialité qui renvoie à un univers aquatique, probablement céleste. Cette image des *nb.w(t)* remémore l'univers aquatique terrestre lors des décrues, où il est alors nécessaire de répartir et

419. Métaphore de l'ascension sous forme d'oiseau. Il est ainsi préféré la traduction d'« hirondelle » à celle de « Grand » (*Wr*) pour conserver la mise en parallèle avec le faucon. Le déterminatif du faucon sur le pavois (G7) dans la version de Pépy II souligne l'état de *ntr* du défunt.

420. Une autre possibilité de traduction, proposée par B. Mathieu (n. 4), serait de faire de *hr* une forme verbale *hrj*, « être éloigné », « s'éloigner », « se garder de » (*Wb* III : 144-146, 5 ; *AnLex* 77.2807, 78.2784, 79.2036), bien que la graphie appelle normalement le signe de la bouche (D21). Le jeu du Méhen se déroulerait grâce à un support en forme de serpent lové sur lui-même, dont il faudrait atteindre le centre grâce à un pion, et revenir à l'extrémité ensuite, tout en esquivant les embûches et les entités néfastes sur le chemin. Méhen, dans le TP 626, pourrait faire référence à ce jeu, ou au serpent lui-même. Le défunt (visage) ferait ainsi allégoriquement partie du parcours (cosmographique), ou bien il s'en serait déjà éloigné et sorti victorieux de ses embûches. Sur le jeu du serpent Méhen, voir notamment KENDALL 2007 : 33-45 ; PICCIONE 1990 : 43-52. Voir aussi le TS 759 où une représentation du serpent est visible sur un cercueil, accompagnant la formule.

421. La graphie restituée de Mérenrê, avec la presse à raisin (Aa23i) permet de rectifier celle conservée chez Neith (-3 à la place du -m). Sur cette divinité qui peut être perçue comme positive ou négative dès les TP, voir LEITZ 2002, VII : 121-123 ; *L'Ä* V : 590-591 ; WILKINSON 2003 : 128-129 ; CORTEGGIANI 2007 : 103-105. La juxtaposition du *mhn* lui appartenant ne permet pas de connaître son action dans le passage étudié. J. Leclant fait un rapprochement entre *mhnw*, une fonction de « jeu-piège » et le dieu « Shesemou » en tant que chasseur « contre les morts » dans les TS (p. 83).

422. Il est difficile d'assurer la traduction du terme *nb.w* ici. Certains ont favorisé la simple mise en parallèle de *psš=s nb.wt*, *tšš=s nb.wt*, pour traduire l'ensemble comme synonymes, ce qui est une possibilité. Une deuxième pourrait être de considérer les *nb.w* comme des entités divines, les *ntr.w* d'une manière générale. Cette dernière hypothèse est étayée par la version de Mérenrê, qui affiche *nb.wj*, et qui pourrait alors renvoyer aux « Deux-seigneurs », à savoir Horus et Seth (*Wb* II : 231, 3-7 ; LEITZ 2002, III : 801). Quoi qu'il en soit, il y a également la volonté de la part du rédacteur de mettre en avant une complémentarité, y compris de genre.

423. Les *nb.wt* seraient de possibles fondrières ou cuvettes (*AnLex* 77.2046). FCD 128, 15 renvoie aux îles égéennes et traduit par « Islands » (?). J.P. Allen précise dans sa traduction « She will split up the isles and delimit the isles' borders », et B. Mathieu également (« [Je (*sic*) partagerai] les presqu'îles, je (*sic*) délimiterai les îlots »). L'idée d'un relief lié à l'eau est récurrente ici. Les différentes graphies de *nb.w(t)* sont proches, voire inversées ou similaires selon la pyramide, ce qui souligne le sens voisin et le jeu graphique à donner au passage. La mise en parallèle de *psš* et de *tšš* est claire, ce dernier venant préciser l'action de poser des limites après une division des terres.

424. Les deux provinces sont susceptibles de faire référence à l'héritage terrestre de la royauté, le dieu étant alors Geb. Voir en ce sens le Pyr. 1120 [TP 509]. Pour d'autres références à la terre, voir également Pyr. 1394 [TP 560] ou Pyr. 1561 [TP 582]. Le partage et la délimitation territoriale qui précèdent seraient ainsi justifiés par la filiation divine du roi des dieux, incarnation de la terre. Noter que la version de Neith ajoute que ces territoires sont incarnés par les deux bras de la divinité.

de délimiter les nouvelles terres fertilisées. Il est peut-être aussi question des marges nord du territoire égyptien (marais du delta), que le défunt est susceptible d'administrer depuis le ciel du nord. Enfin, le reflet d'une bonne gouvernance, ou de la notion de jugement, se retrouve peut-être avec l'évocation de *psš=s nb.w*, où il s'agirait de départager des entités divines, comme le souligne plus clairement la version de Mérenrê avec le partage d'Horus et Seth (*nb.wj*).

Le terme *tšš*, tout en comme TP 437, est employé comme forme verbale. La richesse des graphies conservées est intéressante à relever.

(Doc. 4) Pyr. 1141a-1143b [TP 510]

Parallèles : P/C med/W 21-26 ; M/C med/E 81-87.

Traductions : FAULKNER 1969 : 185 ; CARRIER 2009b, II : 886-887 ; ALLEN 2015a : 158 (P) ; MATHIEU 2018 : 443-444.

28 1141a	29 1141b 30 1141c 31 1142a 32 1142b 33 1142c 34 42d-e 35 1143a 36 1143b 37 1143c 38 P added secondarily	31 1142a 32 1142b 33 1142c 34 42d-e 35 1143a 36 1143b 37 1143c 38 P added secondarily	31 1142a 32 1142b 33 1142c 34 42d-e 35 1143a 36 1143b 37 1143c 38 P added secondarily	31 1142a 32 1142b 33 1142c 34 42d-e 35 1143a 36 1143b 37 1143c 38 P added secondarily
---------------------	--	--	--	--

[Pyr. 1141a] $J(m)j \text{ jwt}=f, jw=f w^c b,$

$j(n) (j)n w^c b n(y) R^c jr (P)/ jr(y)-3 qbh.w,$

$w3j=f sw n fdw.w jpw ntr.w tpy.w mr Kns.t$

[Pyr. 1142a] $Jr=sn m3^c w n Wsjr (P)/, jr=sn m3^c w n R^c,$

$tm <m>t3\$.w=f, n gm(w) js.wt=f,$

$st Gb ^c=f jr p.t, ^c=f jr t3, 3w=f (Mry-R^c)/ n R^c,$

[Pyr. 1143a] $hrp n=f (Mry-R^c)/ ntr.w, ^c b3 n=f (Mry-R^c)/ wj3 ntr$

$jt (Mry-R^c)/ p.t, jwn.w=s, 3h3h.w=s.$

Texte de passage.

[Pyr. 1141a] (Ritualiste) Fait (portier ?) qu'il (Pépy) vienne, (car) il est pur, a dit le prêtre-ouâb de Rê à propos de (Pépy)/ au portier du firmament, puisse-t-il (portier ?) l'annoncer à ces quatre dieux (Enfants d'Horus ?) qui sont sur le canal de Kenset ⁴²⁵.

[Pyr. 1142a] Ils donneront la direction à l'Osiris (Pépy)/, (comme) ils donneront la direction à Rê, ses bornes-(*m*)*t3š.w* ⁴²⁶ cesseront d'exister, ses bornes-*js.wt* ne seront pas (re)trouvées, alors que Geb a son bras au ciel et son (autre) bras à terre, il annoncera (Métyrê)/ à Rê.

[Pyr. 1143a] (Métyrê)/ dirigera pour lui (Rê) les dieux, (Métyrê)/ conduira pour lui la barque du dieu, (Métyrê)/ saisira le ciel, ses piliers-*jwn.w* ⁴²⁷ et ses étoiles-*3h3h.w*.

Commentaire

La localisation du TP 510 se place dans le parcours cosmographique de l'ascension du défunt vers le ciel. Elle intervient à la suite d'une purification (*w^cb*) et de l'intervention de nombreuses divinités.

Dans l'extrait étudié, le roi est accueilli aux limites du ciel (*jr(y)-3 qbħ.w*) et se prépare à faire son entrée dans la navigation céleste (*c^b3 n=f (Mry-R^c)/ wj3 ntr*), aidé des Enfants d'Horus (soutiens du défunt) ainsi que de Geb (réalisant la connexion entre le ciel et la terre au moyen de ses bras). Le statut de navigateur divin souligne son commandement à la tête des *ntr.w* (*hrp n=f (Mry-R^c)/ ntr.w*) et de la domination de l'espace céleste ainsi que de tous les éléments le composant (*jṯ (Mry-R^c)/ p.t, jwn.w=s, 3h3h.w=s*).

C'est dans ce contexte qu'intervient les mentions des stèles-bornes (*m*)*t3š.w* et *js.wt*. Elles semblent mettre en avant l'abolition des limitations physiques du monde terrestre en faveur du mort, se libérant des liens spatiaux qui le rattachaient à son ancienne existence. C'est une manière figurée d'entrer dans la spatialité divine. La mise en parallèle de deux types de stèles-bornes ne semble pas faire référence à deux types de spatialité distincts, mais servent plutôt de redondance à l'exposé, amplifiant l'idée d'abolition des limites physique par une dualité.

Ce texte associe dès les TP un terme ayant pour racine *t3š* et la borne-*js.t*, soulignant l'aspect matériel de la limite et son rôle dans le bornage.

425. *Wb* V : 133, 16, comme région de l'au-delà. Les quatre dieux sont vraisemblablement les Enfants d'Horus, voir MATHIEU 2008 : 7-14, et la p. 8 pour leurs différentes appellations.

426. La question de la présence du *m* avant *t3š* peut avoir au moins deux explications. La plus récente et novatrice est proposée par B. Mathieu dans sa traduction, qui induit un terme *mt3š*, avec un *-m* préfixe. Voir en ce sens MATHIEU UTP, notice « Stèles-frontières », qui renvoie en bibliographie, pour la formation de ce type de préfixe, notamment à GUNDACKER 2011 : 41-51. Une deuxième possibilité, plus commune, serait de rattacher le *m* à la négation *tm*, dont les formules Pyr. 387a [TP 270] et Pyr. 499c [TP 311] montrent, par exemple, des parallèles graphiques avec l'expression écrite du signe de la chouette G17. Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, l'emploi de (*m*)*t3š* avec les trois déterminatifs des stèles-bornes est unique dans les TP, la mise en parallèle avec *js.t* appuyant l'interprétation. Il faut attendre la stèle du Vizir Montouhotep à Abydos (Caire CG 20539, l. 2) pour trouver une gra-



phie de *t3š* similaire (), juxtaposée à celle de la borne-*js.t* dans ce cas.

427. En tant que pilier, *Wb* I : 53, 10 ; *AnLex* 77.0200, 78.0225, 79.0137 ; SPENCER 1984 : 231-235. En tant que support d'astre, voir la note de commentaire n. 56 de la p. 444 de la traduction de B. Mathieu, qui suggère ce type de pilier comme support des astres majeurs, en « opposition à l'ensemble des étoiles ». Voir également MORFIN 1997 : p. 315-325, particulièrement p. 317-318 comme désignation de la lune. L'auteure précise les différentes origines, morphologies, significations et évolutions de *jwn* à travers l'histoire égyptienne.

Textes des Sarcophages

(Doc. 5) CT VII, 346a-b [TS 1075] ; voir le parallèle du CT VII, 520i-521a [TS 1184] (doc. 8)

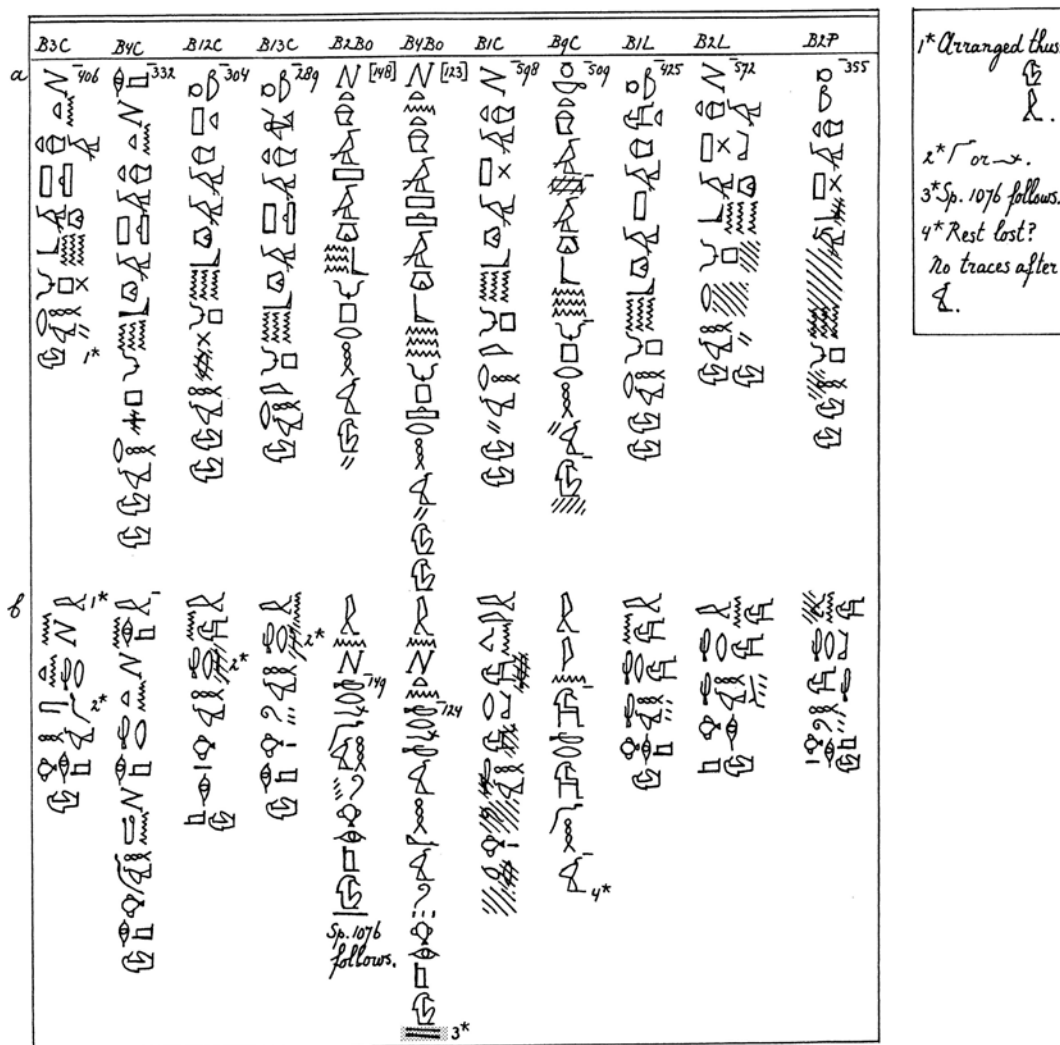
Traductions : BARGUET 1986 : 639 ; FAULKNER 1973, III : 146.

Sarcophage utilisé : B3C Cercueil intérieur de *S3.t-ḥd-ḥtp* (CG 28085).

Localisation de la formule sur le support : paroi du fond ⁴²⁸.

Provenance des différentes versions : El-Bersheh.

Datation : XI^e dynastie, voire fin XI^e-début XII^e dynastie (B4Bo) ; Fin XI^e-début XII^e dynastie (B3C, B4C, B2Bo) ; Amenemhat II, voire Sésostri I^{er} (B9C) ; Sésostri II-Sésostri III (B1C, B1L, B2L, B2P) ; Sésostri III, voire Sésostri II (B12C, B13C).



N. tn tš(w) 3gb, wp(w) Rh.wy, jj n N. tn dr=s ḏhw(.w) ḥr Wsjr.

428. Cercueils B4C, B12C, B13C, B1C, B9C, B1L, B2L et B2P, formules également inscrites sur la paroi du fond ; cercueils B2Bo et B4Bo, paroi du dos.

(Ritualiste) Cette N. (est quelqu'un qui) a délimité l'inondation et jugé (litt. partagé) les deux Compagnons ⁴²⁹, c'est cette N. qui est venue écarter ceux qui ont chu ⁴³⁰ sur Osiris.

Commentaire

Formule courte écrite sur au moins onze sarcophages provenant de la région d'el-Bersheh. Elle fait partie de la composition appelée le *Livre des deux chemins* (TS 1029-1185), production spécifique de cette région, et intervient dans un contexte où le mort est arrivé dans *R(3)-st3w* et réalise sa descente dans le monde souterrain. C'est pour cette raison que le TS 1075, comme la série de formules à laquelle il appartient, est majoritairement inscrit sur les parois de la cuve intérieure des cercueils, voire sur les parois du dos (orientées à l'ouest).

Dans le texte, la défunte se place en position de *ntr* supérieur, capable d'ordonnancer la création (*t3š(w) 3gb*), de juger de manière impartiale les conflits divins les plus archaïques (*wp(w) Rh.wy*), ainsi que de protéger le seigneur du monde souterrain (*dr=s dhw(.w) hr Wsjr*). L'idée de séparation est récurrente, avec l'utilisation des termes *t3š*, *wp*, et *dr*.

Dans ce contexte, *t3š* est employé dans une action permettant d'établir les limites des eaux de l'inondation. Ce thème rappelle le partage (*pšs*) des eaux territoriales auquel il est fait référence dans la biographie de Khnoumhotep II à Beni Hasan (**doc. 24**). La limite se porte entre les éléments eau et terre dans le texte étudié, deux opposés complémentaires en lien avec la création du monde. Il est intéressant de relever le point de vue de l'action : c'est l'eau qui est délimitée, maîtrisée, afin de préserver l'espace terrestre, et non le contraire. À une autre échelle de lecture, cela permet de contrôler la justesse des zones arables inondées, et donc d'éviter les dégâts occasionnés par un apport en eau trop maigre ou trop important de la crue, aspect vital de la subsistance dans le monde des hommes.

Cette notion d'opposition / complémentarité se retrouve juste après, venant expliciter, avec le thème du jugement, le partage entre Horus et Seth (*wp Rh.wy*). Cela remémore un passage du TP 437 (**doc. 1**) dans lequel *wp* et *t3š* sont mis en parallèle dans une référence à ces mêmes divinités ⁴³¹. L'interchangeabilité des deux termes souligne leur complémentarité. À nouveau, l'impartialité du défunt dans la partition est nécessaire, l'érigeant en qualité de juge supérieur, capable de réaliser la *maât* dans les plus hautes sphères divines.

Enfin, toujours avec l'idée de séparation, le mort se rend utile auprès d'Osiris, en « écartant » (*dr*) les êtres hostiles ou impurs qui auraient échus à son encontre, ou qui se trouveraient en position de force par rapport à lui. C'est une manière de s'approprier à la fois les prérogatives divines qui sont supérieures à celles du souverain de l'au-delà, et par voie d'extension les capacités d'action dans ce nouveau monde, alors que le parcours du défunt n'est pas encore achevé. De la sorte, ce dernier revêt des facultés divines

429. *Wb* II : 441, 13-15. LEITZ 2002, IV : 709. Il s'agit vraisemblablement ici d'Horus et de Seth du mythe archaïque, dont le départage est plus équilibré que dans la version mythique d'Horus fils d'Osiris contre son oncle Seth. Voir notamment MATHIEU 2016a : 4-6, qui traduit *Rh.wy* par « les Deux Associés », et explique qu'ils sont jugés par une instance divine supérieure (figure de Thot), considérés comme statutairement égaux, où « l'équité sera nécessairement respectée » et donc une sortie de conflit visant à pacifier les deux partis pour restaurer la paix sociale. Surtout, « Il s'agit d'un référent dogmatique de portée générale, qui tout à la fois définit le bon arbitrage et proclame l'infailibilité d'un arbitrage souverain, d'inspiration divine. ». Dans l'extrait étudié, la défunte endosse cette position stratégique, soulignant son statut divin (*ntr*) supérieur et son impartialité nourrie de la *maât*.

430. *Dh*, « choir », « être dans un état inférieur » (*Wb* V : 480, 2-7 ; *AnLex* 79.3583). Une possibilité de traduction pourrait être : « ceux qui se trouvaient dans un état inférieur (alors qu'ils étaient) au-dessus d'Osiris ». La restitution du pluriel se fait grâce aux cercueils B13C, B2Bo, B9Bo, B1L, B2L et B2P, qui contiennent à la fois le *-w* du participe et les trois traits (Z2). Barguet propose « l'abattement » comme traduction, et Faulkner « l'humiliation ».

431. *Wp=k ntr.w, t3š=k pd.t, jmj-wt(j) Shm.wj*, « tu départageras les dieux, tu borneras l'étendue céleste entre les Deux-Puissants ». Voir également le CT V, 44a [TS 381] (**doc. 7**) : *H3=k t3š(w) sn-nw(.wy)*, « Arrière celui qui départage les (deux) Frères », où Seth et Horus l'Ancien sont encore évoqués.

déjà acquises, portant sur le monde des hommes en délimitant et en maintenant la création, sur le monde des dieux en qualité de juge, et sur le monde des morts, protégeant son père Osiris.

D'une manière générale, ces dissociations des êtres et de l'espace font donc intervenir *t3š* en tant que verbe ici (« délimiter »), et non sous sa forme substantive (communément traduite par « frontière »). Le sens de poser des limites est néanmoins recherché, complété par la notion de distinction de deux entités, de manière à bien les séparer.

(Doc. 6) CTVI, 213h-1 [TS 595]

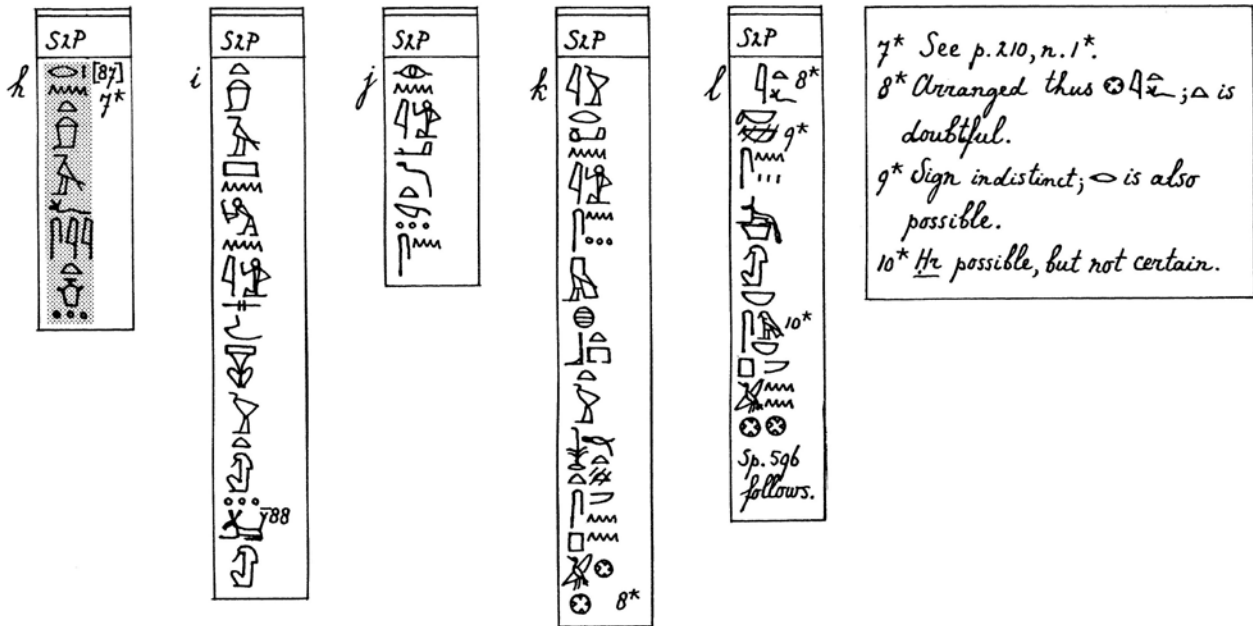
Traductions : BARGUET 1986 : 64 ; FAULKNER 1973, II : 192.

Sarcophage utilisé : S2P Cercueil intérieur de *Nhtj* (Louvre 11936).

Localisation de la formule sur le support : avant dernière formule de la paroi du devant.

Provenance des différentes versions : Assiout.

Datation : Début XII^e dynastie.



R(3) n(y) t3fsy.wt. T38-n(y)-nht n=j sm3.wt Sth, jr n=j ʿd.t=sn. Jw rd n=j sn m hb.t tw rsj.t Sp3 mht(y) [t] Hnn, jt=k [nb / r ?]=sn, Jnpw nb Sp3, Hr nb Hnn.

Formule pour les pots-*t3fsy.wt* ⁴³². (Ritualiste) J'ai partagé de force (?) ⁴³³ les troupes de Seth et décidé de leur massacre ⁴³⁴. Je les ai placés dans cette place d'exécution méridionale *Sp3* ⁴³⁵ et septentrionale *Hnn* ⁴³⁶, ton père est leur [seigneur], (tout comme) Anubis (est le) seigneur de *Sp3* et Horus seigneur de *Hnn*.

432. Les principaux dictionnaires n'en font pas référence, ni le *Wortdiskussionen*. Le déterminatif nous renseigne juste sur l'existence d'une céramique *t3fsy.t*, un pot à anse (W23). Il est difficile de savoir si ce contenant est représenté proche de sa réalité physique, ou bien s'il s'agit d'un déterminatif générique. Il est possible que la formule ait été écrite sur le pot ou mise dans ce contenant, servant dans un rituel de la région d'Assiout.

433. Le terme *t38* s'écrit en graphie pleine, sans déterminatif. La présence du -n entre le signe du bassin (N37) et celui de l'homme frappant avec un bâton (A24) pose un problème d'interprétation. Barguet suggère dans sa traduction un verbe de violence d'action dont *ʿd.t* (peu après dans le texte) serait l'écho, alors que Faulkner ne semble pas être perturbé par le signe du filet d'eau (N35) et traduit simplement « set a limit ». Imaginer une addition de substantifs employés pour former le verbe est une solution, précisant le sens à donner à *t38*. Il reste encore la possibilité d'une faute du scribe ou de De Buck. Dans ce sens, une proposition de traduction pourrait alors être : *t38 n=j n=j*, « j'ai partagé en ma faveur... », l'homme frappant avec un bâton (A24) ayant été confondu avec l'association des signes M17 et A1.

434. *ʿdj.t*, « massacre », « destruction » (Wb I : 239, 1-4 ; *AnLex* 77.0785, 78.0828, qui propose aussi la lecture *jrj ʿdj.t*, « décider du massacre »).

435. Ce lieu est peut-être la métropole de la 18^e province de Haute-Égypte, celle dite du Chacal. Voir GAUTHIER 1925-1929, V : 28. Cette idée est appuyée par la mention d'Anubis, en fin de formule, en tant que *nb Sp3* (LEITZ 2002, III : 729). Concernant la 18^e province de Haute-Égypte, voir également COLLOMBERT 2014 : 1-27 ; ROUVIÈRE 2015 (non consultée).

436. La lecture du premier signe comme la houe (U8) est incertaine, car celle-ci se trouve inscrite à l'envers. *Hnn* paraît néanmoins possible, faisant d'autant plus référence à une « localité adorant une forme du dieu Horus », à situer dans la XXI^e province de Haute-Égypte (GAUTHIER 1925-1929, IV : 30) ; ce dieu est évoqué en fin de formule, en tant que *nb Hnn* (LEITZ 2002, III : 700).

Commentaire

Formule courte se trouvant sur un cercueil d'Assiout uniquement. Elle est vraisemblablement en lien avec un rituel utilisant des pots, comme le souligne le titre en rouge (*t3fsy.wt*). Son ancienneté est peut-être marquée par l'emploi du pronom démonstratif archaïque *tw*, dont l'utilisation peut perdurer dans les textes funéraires. Le rituel est susceptible de servir à la protection du défunt, et par voie d'extension à celle d'Osiris, en détruisant l'ennemi (*sm3.wt Sth*).

Dans ce contexte, *t3š* est employé de manière peu commune, en se trouvant lié au hiéroglyphe A24 (*nht*), dans ce qui semble être une forme verbale. Préalablement au massacre (*d*) des adversaires, il en résulte leur division, par la force, en deux groupes, et ils sont par la suite disposés en un même lieu d'exécution (*hb.t*), selon une disposition cardinale sud et nord. Cette opposition les associe à la responsabilité de formes divines, respectivement d'Anubis et d'Horus, en tant que juges et exécutants, tout en citant des localités qui peuvent avoir joué un rôle historique et/ou religieux en rapport avec le rituel.

Ce dernier peut également avoir un aspect pratique, en la personne du ritualiste réalisant des manipulations de pots-*t3fsy.wt* directement sur place ; l'absence de l'emploi de déictiques de proximité n'invite néanmoins pas à considérer solidement cette hypothèse ⁴³⁷. Noter enfin que si le ritualiste intervient de manière physique dans le rituel (manipulations, parole...), il n'est qu'un intermédiaire de l'action divine qui se déroule dans le monde des *ntr.w*.

Remarquer que la division du groupe d'ennemis se fait de manière apparemment brutale et unilatérale (*t3š-n-nht*). Une notion de puissance accompagne celle de la justice, le pouvoir de la faire respecter. Cela s'apparente au rendu d'un jugement, avec sa condamnation. Il est intéressant de constater que pour arriver à cette fin, à savoir la mort des êtres hostiles au défunt, il faille au préalable les séparer, ou du moins les circonscrire. Est-ce une manière de diviser leur puissance et les conséquences de leurs actions néfastes ? S'agit-il d'une évocation de repousser le mal aux extrémités (sud et nord) d'un espace (la tombe, la création...), à l'image de l'action du pharaon garant de l'ordre cosmique et de l'intégrité du territoire de l'Égypte ? Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de rester prudent quant à la traduction proposée, bien que l'apposition de *t3š* et de *nht* ainsi formulée alimente la compréhension du champ sémantique de *t3š* en tant que séparation tranchée et unilatérale.

437. Sur la question des démonstratifs déictiques *pn/tn/nn*, supposant « la présence matérielle du signifié dans un contexte spatial immédiat », voir B. MATHIEU 2016b : 407-427, et en particulier l'introduction p. 407-408.

(Doc. 7) CTV, 44a-e [TS 381]

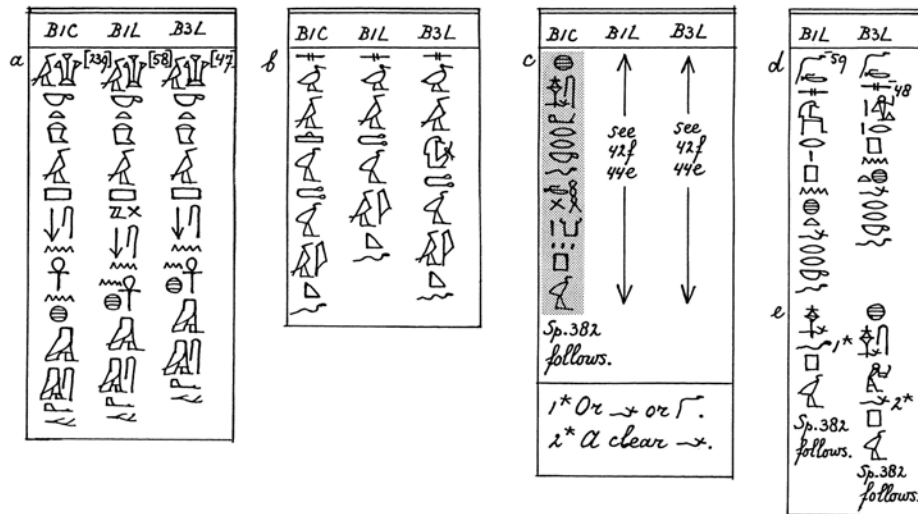
Traductions : BARGUET 1986 : 326 ; FAULKNER 1973, II : 13-14.

Sarcophages utilisés : B1L Cercueil intérieur de *G3w* (BM 30840) ; B1C Cercueil extérieur de *Spj* (CGC 28083).

Localisation de la formule sur le support : paroi de pieds ⁴³⁸.

Provenance des différentes versions : El-Bersheh.

Datation : Sésostri II-Sésostri III (B1C, B1L, B3L).



[B1L] *H3=k t3š(w) sn-nw(.wy), ʿnh(w) m smʿ, s3w tw J3q*. [B1C] *Hsf Rrk, hd(w) k3.w pw. Dd s r(3) pn hft Rrk, hsf=f pw*.

(Ritualiste) [B1L] Arrière celui qui départage les Frères ⁴³⁹ et qui vit de la plante-*smʿ* ⁴⁴⁰ !, garde-toi du

438. Cercueil B3L, avant dernière formule inscrite également sur la paroi des pieds ; cercueil B1C, formule sur la paroi de dos.

439. Référence au conflit archaïque d'Horus et de Seth. Voir MATHIEU 2013 : 5 et suivantes.

440. Cette plante est possiblement l'absinthe (*Wb* IV : 45, 14-18  ; *AnLex* 79.2440). Le sens de la « perche », « gaffe » de bateau est à écarter (*Wb* IV : 130, 12  ; *AnLex* 78.3539). La référence à « une fibre végétale » dont on se servait pour faire des cordes serait plus appropriée (*AnLex* 78.3540). Cette fibre se retrouve à plusieurs reprises dans les Textes des Sarcophages : CT II, 92f [TS 98], *Jnk smʿ pr(=w) m Nww*, « Je suis la plante-*smʿ* issue de *Nww* » (les versions B1C et B2L possèdent la même graphie que celle du texte étudié) ; outre son origine divine, le CTV, 39d [TS 377] propose un parallèle intéressant : *Sksk jmy smʿ [=f]*,

« Le serpent-*sksk* qui se trouve dans [sa] plante-*smʿ* () (la version M23C présente même le déterminatif du serpent ondulant

(I14) après le pronom personnel , mettent en avant le lien que cette plante possède avec les serpents). C'est parce que le défunt, à savoir l'être en cours de justification, voire qui se trouve déjà justifié, sait reconnaître le bien du mal (et qu'il peut donc départager-*t3š* Horus et Seth dans leur conflit), qu'il doit faire attention à l'archétype du mal (ophidiens *rrk*, *j3q* ou *sksk*) se trouvant dans une plante propice à leur résidence. Enfin, la pluralité des déterminatifs caractérisant *smʿ* laisse le doute quant à l'emploi de plantes ou d'arbustes différents, pouvant appartenir ou non à une même famille, ou encore d'utilisation variable. La confusion de sens (et donc d'utilisation, de plantes ?) se perçoit parfaitement dans les versions du TS 98, qui proposent le déterminatif de l'aviron de gouverne (P10) (S1C, adapté à la « perche », « gaffe » de bateau-*smʿ*), celui de la corde lovée (V1) (Cj2T et B2P, qui sont perçus comme des corruptions de  par De Buck) ou celui de la branche (M3) (B1C et B2L).

serpent-*J3q*⁴⁴¹ ! [B1C] Repousser le serpent-*Rrk*⁴⁴², c'est celui qui détruit les *kaou*⁴⁴³. Qu'un homme prononce cette formule, c'est le (*Rrk*) repousser.

Commentaire

Courte formule de protection permettant au défunt de repousser l'attaque ophidienne dans l'au-delà. L'ennemi se présente de manière générique avec *Rrk*, en titre de formule (rouge, *Hsf Rrk, ḥd(w) k3.w pw*), rôle que reprendra Apophis à partir du Nouvel Empire. Le serpent se retrouve associé aux éléments végétaux lui servant de milieu de vie, et que l'homme partage au quotidien dans son environnement. Que ce soit la plante-*sm*^c ou le jardin-*k3ny* / poireau-*j3q.t*, ils sont potentiellement le refuge de serpents aux noms variés (*sksk* pour le premier, *j3q* pour les seconds), dont la menace est repoussée (*hsf*) grâce au TS 381.

T3š apparaît ici, dans trois versions de cercueils d'El Bersheh, mis en relation avec la thématique du jugement. Il y a tout d'abord une succincte référence au conflit archaïque d'Horus et de Seth (*t3š(w) sn-nw(.wy)*), qui souligne l'impartialité du défunt et sa capacité à juger dans les instances divines supérieures. Cette prérogative se retrouve dans le CT VII, 346a-b [TS 1075] (**doc. 8**), où le mort « a délimité l'inondation et jugé les deux Compagnons (*N. tn t3š(w) 3gb, wp(w) Rh.wy*) ». La question du jugement se retrouve aussi en filigrane avec l'évocation du serpent-*Rrk* « qui détruit les *kaou* ». Il serait l'avatar du verdict négatif envers le défunt lors de son jugement funéraire. Ce dernier est en capacité d'être *ntr*, puisqu'il est juge divin, mais n'a pas encore abouti à cette condition, car son parcours dans l'au-delà n'est toujours pas achevé. Il acquiert, avec le TS 381, la protection contre la figure de l'ennemi ophidien, caché dans les plantes desquelles il s'alimente (*ḥ(w) m sm*^c), le préservant de ses mauvaises actions, et par voie d'extension, du jugement négatif empêchant sa justification auprès d'Osiris.

441. Serpent divin mentionné dans LEITZ 2002, I : 112, référence unique. Noter également CT V, 40d [TS 377], *sw(3) ṭw*



J3q(w), « garde-toi de celui-qui-rampe ! » (𓂏𓂐𓂏, relevé dans *AnLex* 78.0165, « ramper »). C'est à nouveau le CT V, 39d [TS 377] qui montre des relations significatives entre serpent et végétaux : *Sksk jmy sm*^c [=f] *sw3 ṭn K3ny*, « Le serpent-*sksk* qui se trouve dans



[sa] plante-*sm*^c, gardez-vous du Jardinier ! » (𓂏𓂐𓂏) (référence unique de ce dieu dans LEITZ 2002, VII : 280 ; voir aussi *k3ny*, *k3nw*, jardinier », dans *Wb* V : 107, 8-9 et *AnLex* 77.4515, 78.4362, 79.3211). La version du cercueil S2C devait comprendre également le



nom de ce dieu, comme le laissent à penser les deux roseaux fleuris (M17). En revanche, le cercueil M23C présente la graphie 𓂏𓂐𓂏, *j3q.t*, qui serait une sorte de « poireau » (*Wb* I : 34, 1-2 ; *AnLex* 77.0138, 78.0166, 79.0096). Ce cas de figure se retrouve dans la



formulation similaire du CT III, 163b [TS 209], *sw3 ṭw j3q.t* (𓂏𓂐𓂏, 𓂏𓂐𓂏 et semblables ; B1BO^c présente une graphie insistant davan-



tage sur le lieu où se situe cette culture que sur la culture elle-même, 𓂏𓂐𓂏). Ces quelques exemples montrent à nouveau les amalgames et confusions qui peuvent avoir lieu entre un végétal et sa dangerosité en servant de milieu de vie aux reptiles. Ainsi, l'évocation du poireau-*j3q.t* ou du serpent-*J3q* devait suffire à mettre en garde le défunt de la menace et de s'en rendre maître.

442. *Rrk*, l'archétype de l'ennemi « serpent » (*Wb* II : 440, 2 ; *AnLex* 78.2416, 79.1770) dans les TS. Sa prééminence se remarque dans le TS 885, où il apparaît, comme dans l'extrait étudié, dans le titre de la formule ; cette dernière, d'une longueur importante, contient une multitude de noms de serpents, dont *Rrk* paraît être le paragon. Voir également le CT V, 41a-j [TS 378]. Ce serait le prédécesseur du serpent Apophis au Nouvel Empire (voire par exemple VERNUS ; YOYOTTE 2005 : 307-310). Pour plus de citations dans les textes funéraires, voir LEITZ 2002, IV : 701-702.

443. Concernant l'épithète *ḥd(w) k3.w* de *Rrk*, MASSIERA 2013 : 146-147 pour cette formule, expose le lien entre « Néhemkaou qui est, à l'origine, la partie d'un système de jugement, présenté comme une divinité *psychopompe* dans les Textes des Pyramides » et son héritage dans les Textes des Sarcophages, avec ici l'ennemi ophidien « chargé d'appliquer le verdict négatif contre le défunt » et qui devient la figure de l'opposant. Le thème du jugement, ici en relation avec le domaine funéraire, prolonge celui du mythe archaïque d'Horus et de Seth, en lien avec *t3š*.

Les graphies de *t3š* apportent quelques points de réflexion supplémentaires :

 B1C	 B1L	 B3L
---	---	---

Avec le cercueil B1L le sens de « délimiter », « partager » est mis en avant : le mot est déterminé par les deux bâtons entrecroisés (Z9) et la section de terrain irriguée (N23), signes qui se retrouvent fréquemment pour le substantif « frontière » au Moyen Empire ; la datation des cercueils, de l'époque de règnes de Sésostri II-Sésostri III, et l'importance de *t3š* dans les textes officiels de cette époque (notamment sous Sésostri III), sont des parallèles à remarquer dans la documentation et suggèrent un glissement graphique (et du moins en partie sémantique) du substantif dans la composition funéraire. Les versions B1C et B3L ne présentent, quant à elles, pas de déterminatifs, et reprennent la graphie pleine usuelle de *t3š*.

(Doc. 8) CTVII, 520i-521a [TS 1184] ; voir le parallèle du CTVII, 346a-b [TS 1075] (doc. 5)

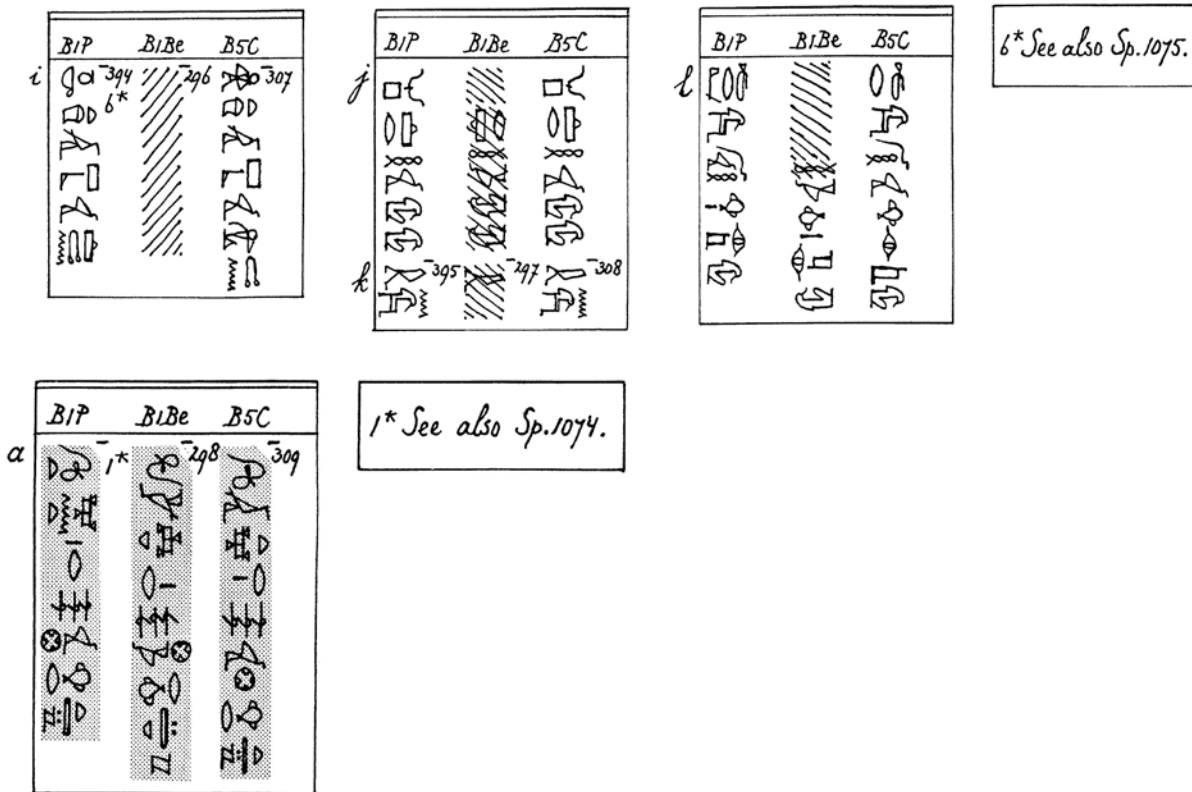
Traductions : BARGUET 1986 : 681 ; FAULKNER 1973, III : 189.

Sarcophage utilisé : B1P Cercueil extérieur de *Spj* (Louvre E10779A).

Localisation de la formule sur le support : paroi du fond ⁴⁴⁴.

Provenance des différentes versions : El-Bersheh.

Datation : Sésostri II-Sésostri III (B1P, B1Be) ; Fin XII^e dynastie-XIII^e dynastie (B5C).



Jnk tš(w) šbw=tn, wp(w) Rh.wy, jj n=j tn dr=j dhw hr Wsjr.
W3.t n(y).t R(3)-st3.w hr(y).t t3.

444. Cercueils B1Be et B5C, formules également inscrites sur la paroi du fond.

(Défunt) J'ai départagé votre (dieux, *Rh.wy*) nourriture (?) ⁴⁴⁵ et jugé (litt. partagé) les deux Compagnons ⁴⁴⁶, c'est moi qui suis venu écarter celui qui a chu ⁴⁴⁷ sur Osiris.
Chemin de Rosetaou qui (le chemin) est sur terre ⁴⁴⁸.

Commentaire

Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur la présentation et les idées générales développées dans le commentaire du TS 1075, auquel il faut se référer pour la présente formule.

La traduction proposée du TS 1184 suggère de mettre l'accent sur l'aspect vital de la subsistance, en positionnant le défunt comme juge et gestionnaire de la nourriture divine, en capacité de diviser équitablement, à l'image de Thot dans l'arbitrage du conflit archaïque opposant Horus et Seth auquel il est fait implicitement référence (*wp(w) Rh.wy*). De telles prérogatives lui permettent d'intervenir en faveur d'Osiris contre une menace physique, soulignant son intégration au monde des *ntr.w*, ainsi que son statut supérieur.

Le titre de la formule, absent dans TS 1075, mais le précédent avec le TS 1074, nous renseigne vraisemblablement sur l'idée de fond : suivre ces principes fait référence aux idéaux en lien avec la *maât* ; ils mènent à la (re)naissance divine du défunt auprès d'Osiris.

Le contexte tend à préciser la traduction de *t3š* : il s'agit de séparer, de diviser équitablement ce qui fait vivre les dieux. Qu'il s'agisse de l'inondation, source de la subsistance, ou du produit fini (nourriture-*šbw*), la relation entre ressource vitale et jugement est à mettre en étroite relation avec *t3š*. De même, le fait d'écarter (*dr*) une menace physique produite par un tiers remémore l'action royale pour maintenir ses frontières terrestres.

445. Le texte a été généralement compris comme corrompu par les traducteurs, et ils se réfèrent directement au parallèle du TS 1075, comme l'a indiqué De Buck. L'hypothèse de traduction avancée ici ne ferait pas référence au flot-*3gb*, comme dans cette formule, mais à la nourriture d'offrande *šbw* (*Wb* IV : 437, 6-9 ; *AnLex* 77.4138, 78.4076, 79.2959), le signe du bassin (N37) se trouvant partagé entre *t3š* et *šbw*. Les graphies de *šbw*, avec comme déterminatifs uniques le rouleau de papyrus scellé (Y2) ou l'homme assis main à la bouche (A2) sont rares, mais trouvent respectivement des parallèles dans *CT* III, 62b [TS 175] (cercueil B2L), ou dans *CT* III, 178a [TS 215] (P. Gardiner II^b) par exemple. De plus, la phrase fait sens, offrant un parallèle intéressant de la notion d'abondance entre les TS 1075 (inondation) et TS 1184 (nourriture).

446. *Wb* II : 441, 13-15. LEITZ 2002, IV : 709. Il s'agit vraisemblablement ici d'Horus et de Seth du mythe archaïque, dont le départage est plus équilibré que dans la version mythique d'Horus fils d'Osiris contre son oncle Seth. Voir notamment MATHIEU 2016a : 4-6, qui traduit *Rh.wy* par « les Deux Associés », et explique qu'ils sont jugés par une instance divine supérieure (figure de Thot), considérés comme statutairement égaux, où « l'équité sera nécessairement respectée » et donc une sortie de conflit visant à pacifier les deux partis pour restaurer la paix sociale. Surtout, « Il s'agit d'un référent dogmatique de portée générale, qui tout à la fois définit le bon arbitrage et proclame l'infailibilité d'un arbitrage souverain, d'inspiration divine ». Dans l'extrait étudié, le défunt endosse cette position stratégique, soulignant son statut divin (*ntr*) supérieur et son impartialité nourrie de la *maât*.

447. *Dh*, « choir », « être dans un état inférieur » (*Wb* V : 480, 2-7 ; *AnLex* 79.3583). Une possibilité de traduction pourrait être : « celui qui se trouvait dans un état inférieur (alors qu'il était) au-dessus d'Osiris ». Une tournure du pluriel est préférée pour le TS 1075 pour les cercueils B13C, B2Bo, B9Bo, B1L, B2L et B2P, qui contiennent à la fois le *-w* du participe et les trois traits (Z2). Barguet propose « l'abattement » comme traduction, quant à Faulkner « l'humiliation ».

448. Le parallèle du TS 1074 préfère d'ailleurs *W3. (w)t hr(y.t) t3 n(y).t R(3)-st3.w*.

(Doc. 9) CTV, 193c-e [TS 404] ; voir parallèle du CTV, 206h-j [TS 405] (doc. 10 traduit et commenté ci-après)

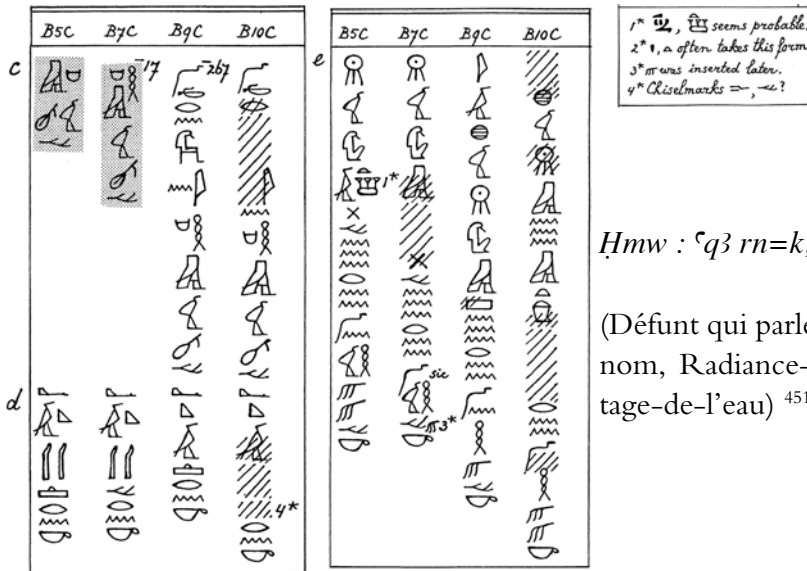
Traductions : BARGUET 1986 : 360 ; FAULKNER 1973, II : 49.

Sarcophage utilisé : B5C Cercueil intérieur du scribe royal *Dh(w)ty-htp* (CG 37566).

Localisation de la formule sur le support : première formule de la paroi de tête ⁴⁴⁹.

Provenance des différentes versions : El-Bersheh.

Datation : Fin XII^e-XIII^e dynasties (B5C, B7C) ; Amenemhat II, voire Sésostris I^{er} (B9C, B10C).



Hmw : *ʿq3 rn=k, J3hw-tš3-mw rn n(y) dnh.wy=k.*

(Défunt qui parle) « Le gouvernail : Précision ⁴⁵⁰ est ton nom, Radiance-qui-fend-l'eau (litt. Lumière-de-partage-de-l'eau) ⁴⁵¹ est le nom de tes (deux) ailes ».

449. Cercueil B7C, première formule inscrite sur la paroi des pieds ; B9C, avant dernière formule de la paroi du devant ; B10C, troisième formule de la paroi du devant.

450. *ʿq3*, « la précision », « la droiture » (*Wb* I : 233, 16-17 ; *AnLex* 77.0764, 79.0558), renvoie à la fois à quelque chose de rectiligne, mais également à la justesse et à l'exactitude. Cela détermine, par exemple, une qualité du scribe (MATHIEU 2019 : 29-31).

451. *tš3* (*Wb* V : 329, 17-20) possède divers sens : « briser », « concasser », « couper en morceaux » (*AnLex* 77.4861) ; « briser », « partager », « séparer » (*AnLex* 78.4605) ; « fendre », « briser » (*AnLex* 79.3439). L'idée que la rame de la barque funéraire fende l'eau ici, par le plat qui la caractérise, permettant la navigation, est à conserver. Remarquer que le cercueil B10C met en avant l'utilisation de *tš3* et non plus de *tš3*.

(Doc. 10) CT V, 206h-j [TS 405] ; voir aussi doc. 9 précédent

Traductions : BARGUET 1986 : 363 ; FAULKNER 1973, II : 55.

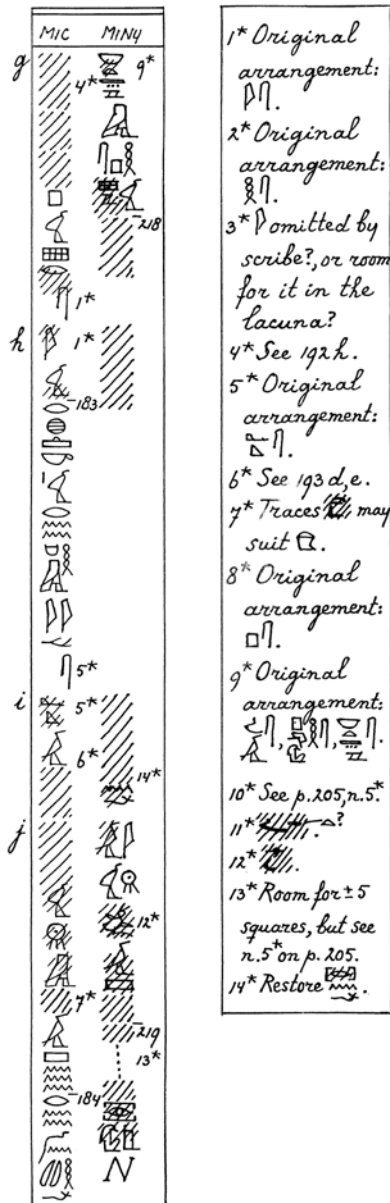
Sarcophage utilisé : M1C Cercueil intérieur de *S3.t-h3.t-rr.t* (CGC 42949).

Localisation de la formule sur le support : première formule de la paroi du fond ⁴⁵².

Provenance des différentes versions : Meir.

Datation : Amenemhat II ou postérieur (M1C, M1NY).

M1C M1NY



Jw(=j) rh=kw rn n(y) hmy=s : [ʿq]3 [rn=s, J3hw-m-t]3š-mw rn n(y) dnh(.wy)=f.

(Défunt qui parle) « Je connais le nom de son (barque) gouvernail : Précision [est son nom, Radiancé]-qui-fend-l'eau (litt. Lumière-de-partage-de-l'eau) est le nom de ses (deux) ailes ».

Commentaire

Extrait de formule (TS 404) conservée sur quatre cercueils d'El Bersheh, B10C étant le plus intéressant pour l'étude de *t3š*, bien que le moins complet. Noter le parallèle avec CT V, 206h-j [TS 405], qui re-

452. Cercueil M1NY, dernière formule inscrite sur la paroi du couvercle.

prend cet extrait en employant *t3š* dans un cercueil de Meir (M1C), nécropole de la 14^e province de Haute-Égypte, région sud limitrophe de la province de laquelle dépend la nécropole d'El Bersheh, ce qui souligne la diffusion de ce texte au moins à l'époque du règne d'Amenemhat II à l'échelle régionale.

D'un point de vue de la répartition des formules sur les supports conservés, il est à remarquer une position importante voulue pour ce texte, puisqu'il se situe au début ou à la fin d'une paroi ; la variabilité des parois où il se rencontre montre l'adaptabilité de la formule au parcours cosmographique du mort. Sa position stratégique sur les parois de la tête, des pieds et du devant pour le TS 404, ainsi que sur les parois du fond et du couvercle pour TS 405, est le signe de la valeur profonde qui lui est accordée dans l'acquisition du statut de *ntr*.

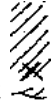
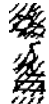
Le contexte concerne le défunt répondant à un passeur afin de poursuivre son cheminement vers l'au-delà. Il lui donne les noms des différentes parties de la barque qui lui sert de moyen de transport.

T3š est employé ici, dans les versions des cercueils B10C (TS 404) et M1C (TS 405), à la place de *tšš*, dans le nom des deux rames-gouvernail se trouvant sur le bac de transport. L'image des ailes (*dnḥ. wy*), ainsi que l'emploi d'un duel, met en avant l'idée de division que véhicule *t3š*. Cette division est à comprendre, comme le suggère la traduction de Barguet, comme l'impact de la pale venant trancher (« fendre ») les eaux lors de la navigation, les séparant distinctement. La description met en relief l'idée et les valeurs véhiculées par *t3š* dans sa sémantique et permet ainsi de mieux définir son substantif : la « frontière » marque une division nette entre deux entités distinctes, bien qu'originellement unies, et vouées à le redevenir. En effet, une fois la rame-gouvernail de nouveau en mouvement, il y a un déplacement de la division.

La radiance ou lumière (*ḳ3ḥw*), quant à elle, apporte chaleur et clarté dans un élément censé être froid et sombre ; cela remémore l'image du créateur issu du Noun, émergeant de l'étendue liquide, tout comme la première terre. Faut-il imaginer un rapprochement implicite entre son action et celle en lien avec *t3š* ?

Le thème de la lumière rejoint celui de la justice avec le terme *ḳ3*. La rigidité naturelle du gouvernail venant pourfendre l'eau lie *t3š* à la connaissance du nom de ce gouvernail permettant au défunt de poursuivre son parcours dans l'au-delà, car juste. La sémantique du jugement est donc à rapprocher de *t3š* dans ce contexte, phénomène récurrent dans les TS. La connaissance, et en particulier celle du nom, est un outil privilégié dans l'appropriation des qualités faisant du mort un justifié. L'emploi de *t3š* dans un nom souligne également la valeur figée de sa sémantique.

Il reste à examiner les graphies des différentes formules :

TS 404	B5C 	B7C 	B9C 	B10C 
TS 405	M1C 	M1NY 		

La phonétique du mot, mais également sa sémantique (« partager », « séparer »), ainsi que la possible confusion graphique hiératique des signes du four de potier (U30, , , pour des exemples issus des papyri d'Illahun) et de la combinaison du pain (X1) et du fourré de papyrus (M8, , ont sûrement favorisé le rapprochement avec le verbe *t3š*, « délimiter », « partager » (*Wb* V : 236, 15-237, 8). Il est à souligner également l'emploi des deux bâtons entrecroisés (Z9) pour le substantif « frontière », déterminatif qui se retrouve dans les versions des cercueils B5C et B7C.

Stèles funéraires et parois de tombes des XXII^e-XXI^e siècles (PPi)

(Doc. 11) Paroi nord-est de la tombe du gouverneur d'Assiout Tef-Ibi, 13^e province de Haute-Égypte (Lycopolite), IX^e-X^e dynasties, tombe n°3 (l. 17)

Bibliographie : GRIFFITH 1889 : pl. II (hiéroglyphes) ; MONTET 1930-1935 : 89-95 (présentation et hiéroglyphes) ; SCHENKEL 1965 : 74-81 (traduction) ; BRUNNER 1937 : 17-26, et 42-51 (hiéroglyphes, traduction et commentaire) ; *PM* IV : 263.

Versions hiéroglyphiques de Griffith (à gauche) et de Brunner (à droite) :



16- *Sp tp(j) n(y) ḥ3 n mš^c(=j ?) ḥn^c sp.wt [rsj.wt], jj=y dmd rsj r 3bw mh.tj r [...]*

17- *r t3š rsj šnw [...] 3š, jj n(=j) r njw.t, šhr n(=j) [...]*

16- Au commencement (litt. la première fois) du combat pour (mes ?) troupes avec ⁴⁵³ le(s) province(s) du [sud], la totalité est venue du sud jusqu'à *ḥbw* ⁴⁵⁴, du nord jusqu'à [...] ⁴⁵⁵ [...].

17- vers la frontière sud, la circonférence de [...], je suis (re)venu vers la cité, j'ai renversé [...].

Commentaire

L'inscription correspond à une partie de l'autobiographie du gouverneur de province se rattachant au royaume héracléopolitain, dont les faits d'arme contre les provinces du sud (royaume thébain) sont relatés durant la dite Première Période intermédiaire (PPi, XXII^e-XXI^e s.).

L'emploi de *ḥḥ* se fait dans un contexte de localisation géographique précise. L'ambiance guerrière (*ḥḥ*) est perceptible, en relation avec des mouvements armés (*mḥ*). Il est difficile de comprendre si les mouvements de troupes dont il est question appartiennent à ceux de Tef-Ibi, ou bien s'il doit y faire face. Le texte est trop lacunaire pour assurer des interprétations.

Le terme « frontière » est susceptible de faire référence à une province (*spḥ.t*), sûrement l'une des trois premières de Haute-Égypte. Il peut s'agir également de limites d'un territoire urbain (*njw.t*), le terme se retrouvant juste après.

453. Le *ḥn* laisse penser à des alliés, et non pas les ennemis ici. Il se peut donc que l'armée du gouverneur de la province lyco-polite se soit réunie (*dmḏ*) avec celle du ou des provinces au sud de ce dernier.

454. Vraisemblablement Éléphantine, métropole de la première province de Haute-Égypte. *Wb* I : 7, 18-19. La graphie est répertoriée dans GAUTHIER 1925-1929, I : 3.

455. Ville inconnue de Brunner et de Schenkel.

(Doc. 12) Stèle du gouverneur de province d'Assiout Khéty I, 13^e province de Haute-Égypte (Lycopolite), IX^e-X^e dynastie, tombe n°5

Bibliographie : GRIFFITH 1889 : pl. 15 (hiéroglyphes) ; MONTET 1930-1935 : 107-109 (présentation et hiéroglyphes) ; SCHENKEL 1965 : 71-74 (traduction). BRUNNER 1937 : 11-12 et pl. 64-65 (hiéroglyphes et traduction) ; *PM* IV : 264.

Version hiéroglyphique de Griffith :



6- *Jw jr n (=j) mw n njw.(w)t n njw.(w)t n(y) Šm^cw m p dw nn m33 mw*, 7- *htm n(=j) t3š.w(=j?) [ht- m n(=j) / psš n(=j) 3h.t ?] hr sd3y.t(=j), jr n(=j) q3[j.t] m jdhw, d n(=j) mhj h(°)p(j) hr j3.wt js.wt*, 8- *jr n(=j) hbs.w m [...] mw*.

6- Mon action a (r)établi l'eau pour les cités de Haute-Égypte étant (alors) le siège du plateau désertique, sans voir l'eau,

7 ⁴⁵⁶- j'ai scellé ⁴⁵⁷ mes (?) frontières [et divisé les terres ?] à cause de mon sceau (?) ⁴⁵⁸, j'ai réalisé [des hautes terres-*q3j.t*] ⁴⁵⁹ dans les marais du Delta, j'ai permis le débordement du Nil aux anciennes buttes,

8- j'ai fait que les terres nouvellement conquises-*hbs.w* dans [...] l'eau ».

Commentaire

Le gouverneur de la province d'Assiout Khéty I^{er} faisait partie de l'ère d'influence héracléopolitaine (IX^e-X^e dynasties). Il possédait les titres de « Prince, gouverneur, trésorier du roi de Basse-Égypte, courtisan [unique, directeur] des prêtres [d'Oupouaout], seigneur de Siout » ⁴⁶⁰.

456. Traduction proposée par MORENO GARCÍA 2013b : 6 : « J'ai scellé toutes les limites des champs grâce à mon autorité, j'ai créé des champs hauts à partir des marais, fait parvenir l'inondation à ses collines et fondé des terres de labour (*hbs.w*) à partir des zones inondables ».

457. Référence implicite à la surveillance des frontières par des forteresses-*htm.w* ?

458. L'espace disponible dans la lacune est d'au moins cinq cadrats. Sachant qu'il est question de *t3š* juste avant, et que la lacune se termine par le signe de la section de terrain irrigué (N23), il y a suffisamment de place pour insérer une référence au partage ou à la division des terres, idée qui se retrouve par exemple dans le Pyr. 1770c [TP 626] = Pyr.2265b [TP *735] (*psš=s nb.wt, t3š=s nb.wt*) **doc. 3**, ou dans la stèle CG 20539 du Vizir Montouhotep (*smn(w) js.wt t3š.w, wpp(w) w snw=f*) **doc. 19**. L'exemple de la biographie d'Amenemhat-Amény, de l'époque de Sésostri I^{er} également, va dans le sens non plus de la répartition des terres cultivables, mais de leur travail (*sk3(=w) n=j 3h.wt nb.(w)t n(y.w)t Mh.tr t3š=frsj mh.tj*) **doc. 20**. Sachant que le texte de Khéty se poursuit avec l'évocation de terres arables gagnées sur les marais, le contexte semble approprié à ce genre de proposition pour combler la lacune principale. La notion de « fermer » ou de « sceller » les champs (*3h.wt*), mais aussi les buttes (*j3.wt*), afin de mieux



distribuer l'eau de la crue apparaît dans la stèle de la PPI de *Mrr*. Voir ČERNÝ 1961 : 5-9, et en particulier le début de la l. 10 ().

459. La lacune peut être comblée également par « ce que contient le territoire-*q3b* » ou encore le « limon », la « boue »-*q3h*, bien que la traduction soit moins convaincante.

460. L. 1 : « (*J*)*r(y)-p^c.t, h3t(y)-^c, htm(y)/sd3wt(y)-bjty, smhr-[w^ct(y), (j)m(y)-r(3)] hm(.w)-ntr [n(y) Wp(w)-w3.wt], nb S3w.t ».*

Sa stèle est un témoignage du « *topos* de la restauration de l'ordre », à savoir la bonne gestion de l'administrateur local dans un contexte de crise, et plus particulièrement ceux des récits de la famine lors de la dite Première Période intermédiaire (PPI, XXII^e-XXI^e s.) ⁴⁶¹.

Le passage traduit intervient dans le premier tiers de la stèle, qui se situait au fond de la tombe. Les lignes 1 à 8 couvrent la partie supérieure de l'inscription. Il y est notamment question de tributs ramenés par Khéty (l.2, *jw jn n(=j) jnw n(y) njw.(w)t=tn*), de la restauration de monuments et du creusement d'un canal de dix coudées (l. 3-4, *jr n(=j) mnw.w m [...]* ; *jnk wsh(w) mnw.w* ; *db3 n(=j) jtrw n(y) 10 mh*).

L'aménagement du territoire agricole est aussi mis en avant comme prérogative du bon gouverneur. Il passe avant tout par la gestion des ressources en eau. La ligne 6 insiste sur l'état de sécheresse en Haute-Égypte (en partie administrée par le pouvoir adverse thébain), alors que l'action de Khéty a, selon ses dires, permis l'irrigation du territoire sous sa coupe.

La ligne 7 insiste sur le contrôle des frontières (*t3š.w*) d'une manière générale. Il n'est pas possible de définir précisément la nature des limites territoriales dont il est question ici. Il peut s'agir, comme le suggère J.C. Moreno García, des limites des champs cultivés, dont l'évocation suivrait dans la lacune. Il est proposé davantage ici d'orienter la compréhension du texte vers l'ensemble des limites de province administrées par Khéty ⁴⁶², à l'intérieure desquelles les terres arables ont été réparties. La juxtaposition en fin de phrase de *hr sd3y.t(=j)* semble noter l'autorité qu'il exerce dans ces rôles. Les deux hypothèses sont très proches et n'enlèvent en rien à la compréhension générale du passage.

Noter que la bonne administration du territoire et des terres est une prérogative plus régulièrement évoquée au Moyen Empire ⁴⁶³. Aussi, la présence de *t3š* dans un contexte lié à l'eau (Nil et irrigation) se rencontre en arrière-fond de certains textes funéraires de cette époque ⁴⁶⁴.

461. MORENO GARCÍA 1997b : 59-69.

462. *t3š* est d'ailleurs déterminé par le rouleau de papyrus scellé (Y2) pouvant renvoyer à un aspect davantage institutionnel.

463. Outre la stèle CG 20539 du Vizir Montouhotep (**doc. 19**) et la biographie d'Amenemhat-Amény (**doc. 20**) déjà évoquées, ajouter l'inscription de la tombe d'Âhanakht à el-Bersheh (**doc. 15**), ou encore la fonction « d'administrateur du territoire/de la terre des oasis » dévolue à Dédou-Iqou (ÄM 1199, **doc. 21**).

464. Et même dès le Pyr.1770a [TP 626] = Pyr.2265a [TP *735] (**doc. 3**), « elle délimitera les *nb.wt* » (*t3š=s nb.wt*). Voir si non CT V, 193c-e [TS 404] (**doc. 9**) ; CT V, 206h-j [TS 405] (**doc. 10**) ; CT VII, 346a-b [TS 1075] (**doc. 5**) ou dans des extraits de la biographie de Khnoumhotep II à Beni Hasan (tombe n°3, l. 30-53 et l. 132-148, **doc. 24**).

(Doc. 13) Stèle du Caire (JE 41437) ⁴⁶⁵ de Djari, Courtisan unique du roi, contrôleur des magasins, directeur de la Résidence, contemporain du roi Antef II, provenance du cimetière des Antef à Dra Abou el-Naga

Bibliographie : PETRIE 1909 : 17, pl. II (planche photographique et traduction) ; CLÈRE ; VANDIER 1948 : 14 (hiéroglyphes) ; SCHENKEL 1965 : 99-100 (traduction) ; WINLOCK 1947 : 12-13 (traduction) ; LICHTHEIM 1988 : 40-41 (présentation, traduction) ; DARNELL 1997 : 101-108 (commentaire) ; MORENZ 1998 : 5-20 (traduction, commentaire) ; *PM* IV : 596.

Version photographique de Petrie ⁴⁶⁶ :



5- *Jnk wdn mm sr.w, stp(w)/w3(w) jb 3(.t) sht, r dd* : « *tkn wj 3.t* », *jry jqrw.w, hr(j) sp(3).t(=j ?), nht hq3(=j ?)*.

6- *J(w) ⁴⁶⁷ jr n(=j) t3š(=j ?) r jn.t Hsj*.

5- Je suis quelqu'un qui a du poids ⁴⁶⁸ parmi les notables, celui qui (a) choisi la conscience-*jb* ⁴⁶⁹ à l'instant du coup, en ces termes : « quelque chose de grand m'a atteint », celui qui a réalisé des choses excellentes, le supérieur de mon (?) territoire administratif, le puissant de mon (?) souverain.

6- J'ai réalisé la frontière jusqu'au ouâdi (de) *Hsj* ⁴⁷⁰.

465. Autre stèle de ce personnage au Musée royal de Bruxelles, E. 4985. Reproduite dans PETRIE 1909 : pl. II-III (haut).

466. Pour une version en couleur : <http://www.fltr.ucl.ac.be/fltr/glor/epo/egypte/steles/CaireJE41437.htm> (dernière consultation septembre 2024).

467. Le *-j* isolé serait un indicateur d'énonciation tronqué (*jw*). Voir en ce sens la traduction de W. Schenkel. Il pourrait s'agir également d'une manière particulière de mettre en avant le pronom personnel de première personne du singulier (=j).

468. *Wdn*, « être lourd », « être pesant », Djari étant une personne d'importance parmi les notables, traduction habituellement utilisée par les auteurs.

469. Ou encore, « celui qui s'en est remis au *jb* ». Le problème de la lecture du signe *w3* est abordée notamment dans MORENZ 1998 : 10-11, ce dernier proposant la traduction de « (Einer) mit planendem Herzen im Augenblick ». Les suggestions de *w3j*, « se mettre à », « en venir à », « être sur le point de » suivent *Wb* I : 246, 5-9, *AnLex* 77.0806, 78.0852, 79.0583. Autrement, en place du bilitère V4, il serait possible de comprendre le trilitère U21.

470. La localisation de cette vallée ne semble pas connue. Elle est peut-être à situer dans la province de Thinis, vraisemblablement perpendiculaire au Nil, participant physiquement à une délimitation nord-sud. Le déterminatif de l'homme assis genou à terre (A3), renvoie peut-être davantage à un individu qu'à une localité. Pour un parallèle, avec une variante du déterminatif de l'homme

Commentaire

Le document correspond à une autobiographie du fonctionnaire *D3rj*, envoyé par le souverain Antef II dans le royaume héracléopolitain de manière à rapporter des denrées au royaume thébain, durant la Première Période intermédiaire (PPi, XXII^e-XXI^e s.). Ces événements se feraient à la suite de la prise de la province de Thinis par ce roi ⁴⁷¹.

La dernière partie du texte a notamment fait l'objet d'un article avec des implications historiques débattues ⁴⁷². Ces quelques éléments ont fait suggérer, par exemple, la possibilité d'un accroissement de l'influence thébaine au nord ⁴⁷³, alors que d'autres y voient davantage une volonté d'Antef II d'avoir des relations apaisées, sans extension territoriale, et qu'il ne s'agirait que de demander des subsides, ou tout au plus une forme de tribut pour certains ⁴⁷⁴. Il n'est pas possible de trancher définitivement, d'autant plus que le texte est interprété de manière différente, en particulier pour l'extrait étudié.

L'interprétation proposée, qui reste une hypothèse de traduction supplémentaire par rapport aux traductions antérieures, ne considère pas l'évocation du nom du souverain héracléopolitain Khéty comme cela a été préféré par d'autres ⁴⁷⁵ et réoriente le discours direct dans la bouche de Djari. Suivant cet aspect, il a été compris que ce dernier a été l'objet d'une inspiration supérieure (divine ou du souverain), en centrant volontairement sa conscience (*jb*) sur des choix importants à faire lors de moments tumultueux (*3(.t) sht*). L'insertion du discours direct (« *tkn wj 3.t* ») reflèterait ici cette inspiration lui permettant d'appliquer des résolutions avec un bon discernement ⁴⁷⁶. Le passage traduit s'insérerait alors dans une logique de mise en valeur de Djari et de son statut, débutant au commencement de la l. 5, et se terminant avec ses titres.

L'idée d'un accroissement territorial est renforcée par la présence de *t3š* en fin de texte. En effet, Djari rapporte l'établissement de la frontière jusqu'à une vallée précisée géographiquement (*t3š r jn.t Hsj*). Cela sous-entend un agrandissement de l'espace au profit du territoire gouverné par Djari, et donc de celui de la couronne thébaine. Comme l'interaction décrite dans l'autobiographie a lieu entre les royaumes héracléopolitain et thébain, la frontière dont il est question est vraisemblablement celle correspondant à leur zone de contact la plus sensible. Cet état de fait ne signifie pas forcément qu'elle a été réalisée lors de l'envoi de Djari en mission, mais a pu intervenir durant l'exercice de sa fonction, lors de son vivant. L'importance de son action est d'autant plus soulignée qu'elle est placée au début de la première colonne verticale, en fin de texte, précédant l'évocation de ses titres.



barbu assis dans un fauteuil (A50), voir la stèle d'Antef II à Dra Abou el-Naga, CG 20512, l. 3 (), d'après ARNOLD 1976 : pl. 53.

471. Pour un focus récent sur les événements du règne d'Antef II et de la prise de Thinis contre les Héracléopolitains, voir WEGNER 2017 : 153-195, pl. VI-XII et en particulier p. 188-193.

472. DARNELL 1997 : 101-108.

473. MORENO GARCÍA 1997b : 69.

474. DARNELL 1997, suivant les propos de LICHTHEIM 1988 : 40-41.

475. Trois raisons principales : bien que la disposition du cadrat soit envisageable – c'est-à-dire de disposer *h*, *t* et *y* sur trois ni-



veaux différents – , elle reste très ardue pour la lecture et l'ordre des signes ; le hiéroglyphique *h* n'est pas assuré et apparaît



différent de celui rencontré en l. 3  , alors qu'il peut être substitué par le bilitère *3'* (voir les graphies des deux signes dans COLLOMBERT 2010 : § 213, p. 113 et p. 242, en comparaison de § 89, p. 53 et p. 200 ; aussi CALLENDER 2019 : § 177, p. 118-119 et § 402, p. 271) ; l'absence de l'homme assis (A1) comme déterminatif du nom de Khéty, bien que cela soit possible par manque de place.

476. Plus haut dans le texte, en l. 4, il est question de la reconnaissance de la sagesse de sa parole (*rḥ md.t*).

L'action d'agrandir le territoire, ou l'emprise de quelqu'un sur son administration, se retrouve avec la même expression (*jr n(=j) t3š*) à la XII^e dynastie, dès Sésostri I^{er} ⁴⁷⁷, et en particulier sous Sésostri III ⁴⁷⁸. La stèle du Caire JE 41437 serait donc le premier témoignage connu d'une idée qui aura un développement important par la suite, faisant de *t3š* un objet de l'impératif de surpassement ⁴⁷⁹. Cela pointe également un enrichissement du champ lexical du mot, ou du moins il se trouve désormais évoqué dans la documentation écrite. Noter que le cas de Djari serait assez exceptionnel, puisqu'il agirait au nom d'Antef II, alors qu'aux époques postérieures ce sont les souverains qui sont mis en avant dans ces prérogatives d'établir la frontière (*jrj t3š*) ⁴⁸⁰.

Il reste à mettre en avant que *t3š* se réfère ici à une limite géographique bien précise, celle d'une vallée, qui est ainsi susceptible d'être bornée par un ou plusieurs marqueurs spatiaux (stèles) afin de matérialiser la présence égyptienne thébaine sur ce qui devient son territoire.

477. Stèle-frontière JE 88802 (**doc. 17**).

478. Pour la même expression, la stèle de l'an 16 de Semna (ÄM 1157, l. 2 ; **doc. 26**) ainsi que sa copie d'Ouronarti (**doc. 27**) ; durant la XII^e dynastie est apparue l'expression d'« élargir la frontière » (*swsḥ t3š*), pour l'action royale. Voir par exemple les *Mémoires* de Sinouhé (**doc. 22**), B 71, désignant Sésostri I^{er}, ou les hymnes du papyrus Kahoun (**doc. 28**), en référence à Sésostri III. Il est intéressant de constater que la racine de cette idée (d'extension du territoire), ou du moins sa formulation, semble avoir pour origine le sud du pays.

479. VERNUS 1995 : 70-104 notamment.

480. Ce cas n'est pas isolé pour la période. Remarquer l'exemple de la stèle de Khéty (**doc. 16**, mLondPetrie UC 14430), datée de la XI^e ou du début de la XII^e dynastie, dans laquelle ce notable dit avoir créé (litt. « faire advenir ») les frontières (*shpr(=w) n(=j) n=sn t3š.w*), agissant pour des supérieurs et son souverain. Il est donc acteur de ce fait, mais il est clair qu'il agit par délégation du pouvoir.

(Doc. 14) Stèle (calcaire, 0,95 x 1,45 m) d'Antef II (Caire CG 20512 = JE 2101), provenance du cimetière des Antef à Dra Abou el-Naga

Bibliographie : CLÈRE ; VANDIER 1948 : 10-12 (hiéroglyphes) ; SCHENKEL 1965 : 92-96 (traduction, commentaire) ; ARNOLD 1976 : 52-56, pl. 53 (hiéroglyphes, présentation, traduction, commentaire) ; AUFRÈRE 2000 : 35-40 (contexte, traduction). WEGNER 2017 : 188-193 (traduction, contexte) ; PM I-2 : 33.



Version hiéroglyphique d'après ARNOLD 1976 : pl. 53.

3) [... jr n(=j) ? t3]š=s mht(y) r W3d.t, hwn n(=j) mn(j).t m
jn.t Hsj. Jw jt n(=j) Tnj mj-qd(w)=f, wn n(=j) jth.w=s
nb(.w), jr n(=j) s(.y) m ʿ3 h3(=j). 4) [...].

3) [... J'ai réalisé ?] sa [front]ière nord jusqu'à la province de W3d.t⁴⁸¹, et consacré (litt. frappé) le piquet-mn(j).t⁴⁸² dans le ouâdi (de) Hsj⁴⁸³. J'ai saisi la province de T3-wr⁴⁸⁴ au complet (litt. conformé-

481. Nom de la 10^e province de Haute-Égypte, dite du cobra, capitale Tbw. Wb I : 269, 5 ; GAUTHIER 1925-1929, I : 180-181 ; MONTET 1961 : 115-123.

482. Pour un emploi de cette expression, voir Wb II : 73, 1-3. Selon l'interprétation du passage, il est possible de comprendre l'action hwn mnj.t comme une manière figurée de marquer la limite nord de la 10^e province de Haute-Égypte, suite au mouvement militaire d'Antef, et de lui donner une dimension rituelle.

483. La localisation de cette vallée ne semble pas connue, mais pourrait appartenir à la 10^e province de Haute-Égypte selon la compréhension du contexte. Le déterminatif de la variante de l'homme barbu assis dans un fauteuil (A50), renvoie peut-être davantage à un individu qu'à une localité, et soulignerait son statut (voire sa dimension funéraire ou ritualisée, à rapprocher de hwn mnj.t ?). Pour un



parallèle, voir la stèle de Djari (JE 41437, **doc. 13**), contemporain du roi Antef II (), d'après <http://www.fltr.ucl.ac.be/fltr/glor/epo/egypte/steles/CaireJE41437.htm> (dernière consultation septembre 2024). Ce document associe directement l'établissement de la frontière-t3š à cette vallée. AUFRÈRE 2000 : 38, suggère d'y voir « une vallée où se trouvait la tombe d'un personnage célèbre, que l'on considérerait comme un bienheureux [...] ». À la page suivante, l'auteur propose quelques considérations géographiques pour situer ce lieu peut-être du côté de This. Il cite une autre attestation de la vallée dans une inscription de Khéty II d'Assiout (voir la bibliographie, p. 40).

484. Nom de la 8^e province de Haute-Égypte, dite de « la terre vénérable », siège de la capitale historique et religieuse d'Abydos. Wb V : 372, 11-12 ; GAUTHIER 1925-1929, VI : 76-77 ; MONTET 1961 : 99-107. Sa conquête était donc hautement stratégique pour le pouvoir thébain, en sus des implications religieuses associées.

ment à sa forme), libéré (litt. ouvert) toutes ses forteresses-*jth.w*⁴⁸⁵ et j'en ai fait (en tant qu')une porte derrière moi⁴⁸⁶. 4) [...].

Commentaire

L'extrait traduit appartient à un document officiel de la Première Période intermédiaire (PPI, XXII^e-XXI^e s.), relatant de faits historiques sous le règne du roi thébain Antef II. Ce dernier est représenté à gauche de la stèle, en position passante, suivi de son successeur et de ses cinq chiens (avec leurs noms cités), ce qui a favorisé l'appellation de la stèle du Caire CGC 20512 en tant que « la stèle aux chiens » (« Hound Stela »). Cinq lignes de texte horizontales, en haut de la stèle, ainsi que sept verticales sur sa droite, devaient composer la totalité du témoignage.

G. Wenzel a montré comment les représentations du souverain soulignaient sa volonté hégémonique sur le territoire égyptien, notamment en comparant avec l'iconographie présente chez Montouhotep II⁴⁸⁷. Ainsi, la mainmise sur la province abydénienne, qu'évoque le texte fait partie d'une suite logique d'expansion du royaume thébain contre son rival héracléopolitain, se faisant à la suite d'une allégeance de celui de Hiéraconpolis, mais également à la participation de troupes nubiennes durant cette première étape ; le contrôle des routes désertiques a été un premier pas de cette ambition politique⁴⁸⁸.

Outre la conquête stratégique de ce territoire, c'est l'importance religieuse qui lui est associée qui semble avoir également été recherchée par Antef II. La valeur rituelle dédiée à ce lieu historique de la royauté ainsi qu'à la figure d'Osiris et l'objet de ses pèlerinages représentait un socle solide de la justification du pouvoir thébain. J. Wegner fait remarquer à ce propos l'activité royale à destination des temples locaux (ainsi que du sud) à la suite de la conquête thébaine⁴⁸⁹. L'attention portée à la dimension culturelle paraît également perceptible dans l'extrait traduit, avec l'évocation de « planter le piquet-*mn(j).t* » dans une vallée bien précise (*hw n(=j) mn(j).t m jn.t Hsj*), à moins qu'il ne s'agisse d'une métaphore pour marquer l'arrêt de l'avancée des troupes d'Antef II (voire l'association des deux).

C'est dans ce contexte qu'apparaît la mention de *t3š*. Le mot est en partie en lacune, et débute la lecture de la troisième ligne verticale. Dans les deux lignes précédentes, il est question des actions (notamment matérielles) menées par le roi pour les temples. La quatrième ligne évoque la reconnaissance de ce dernier par ses sujets (sa cité) et la grandeur de son nom dans le pays entier, associant à sa succession son fils Antef III, qui aurait pu être le dédicant de la stèle pour son père, à titre posthume, de manière à légitimer son pouvoir⁴⁹⁰. Se trouve manquante la première moitié de chaque ligne, si bien qu'il n'est pas possible de rattacher directement les faits entre eux, tout au plus de suivre le raisonnement de l'argumentaire d'Antef II.

La frontière se rattache à la direction cardinale nord d'une zone géographique régionale⁴⁹¹, associée à la 10^e province de Haute-Égypte, plus au nord encore que la province abydénienne. Ce à quoi se

485. « Forteresse », « prison », *Wb* I : 148, 24-25 ; *AnLex* 77.0517, 78.0559, 79.0379. Devaient vraisemblablement s'apparenter à des forts ou fortins contrôlant le territoire de la région.

486. Cette fin de colonne a été généralement comprise (Schenkel, Arnold) comme l'expression d'une « arrière-garde » (Rückendeckung), la frontière étant dès lors établie en aval, dans la région de la 10^e province de Haute-Égypte. J. Wegner préfère voir *mhw* à la place de *h3(=j)* (« I made it the door of the north »), graphiquement tenable, mais moins convainquant quant à la mention qui est faite de *mhw.t* juste auparavant dans la ligne.

487. WENZEL 2003 : 71-85.

488. Voir en particulier WEGNER 2017 : 153-195, pl. VI-XII. Les notes 117 à 125 donnent la bibliographie principale se rattachant à cette période.

489. WEGNER 2017 : 192-193, et n. 141-143.

490. AUFRÈRE 2000 : 39.

491. La stèle du directeur de province d'Assiout Tef-Ibi, tombe n° 3 (**doc. 11**), fait quant à elle mention de la direction cardinale opposée (*t3š rsj*), dans un contexte sudiste.

rattache le pronom suffixe féminin de troisième personne n'est pas connu mais se devine : il s'agit ici de la nouvelle limite nord du royaume thébain. Le =s pourrait-il renvoyer, dans ce contexte, à la mention de la province (*sp3.t*) ou de la ville de *W3s.t* ?

Marquer la frontière désigne un front avec l'obédience héracléopolitaine, dont la nature n'est pas décrite. L'action de « planter le piquet-*mn(j).t* » semble consacrer cette nouvelle limite, à laquelle paraît se rattacher une dimension rituelle. Remarquer dans ce cas que le matériau utilisé est périssable (bois et non une stèle), relevant peut-être la vocation de cette frontière à n'être qu'éphémère, l'expansion thébaine se voulant réunificatrice du pays entier. Une zone géographique précise est citée, le ouâdi (de) *Hsj*, qui est susceptible de renvoyer à l'influence d'un potentat local sur le territoire (déterminatif). La stèle contemporaine de Djari (JE 41437, **doc. 13**) y fait également référence. Enfin, sont évoquées les circonstances arrières au front, avec les fort(eresse)s-*jth.w*, possibles fortins aidant à contrôler le territoire de la province, mais également la porte-3, désignant métaphoriquement la 8^e province de Haute-Égypte, à la fois comme un verrou et un point de passage dans les nouvelles possessions arrières de la puissance thébaine.

Comme bien des textes officiels, il n'est pas possible de vérifier la véracité des propos tenus. L'ampleur de la conquête thébaine, sa durée, sa consistance, sa nature même, sont à prendre avec précaution.



Ce qui reste conservé du terme *t3š* (|| ) ne laisse que peu de doutes quant à sa reconnaissance : apparaissent les restes des pattes du vautour percnoptère, suivi du signe du bassin (N37), et des déterminatifs traditionnels des deux bâtons entrecroisés (Z9) ainsi que de la section de terrain irrigué (N23), soulignant la division spatiale de la frontière dont il est question ici, celle de deux royaumes souverains.

Stèles funéraires et officielles, parois de tombes, papyri littéraires et statuaire royale des XX^e-XVII^e siècles (Moyen Empire et DPI)

(Doc. 15) Inscription de la partie gauche de l'entrée de la tombe n°5 d'Âhanakht, vizir et directeur de la 15^e province de Haute-Égypte sous Montouhotep II (fin de la XI^e dynastie), el-Bersheh

Bibliographie : GRIFFITH ; NEWBERRY 1894 : 30-36 (présentation, traduction), pl. XIII (texte) ; BROVARSKI 1981 : 14-30 (présentation et traduction) ; WILLEMS 2008 : 87-103 (contexte historique) ; PM IV : 181-182.

Version hiéroglyphique d'après GRIFFITH ; NEWBERRY 1894 : pl. XIII



11) (J)m(y)-r(3) njw.t, t3yty-s3b-t3ty, wd^c(w) sp3.wt, sr t3.wy hnbn(w) nt(y).t jw(y).t, smn(w) js.wt t3š.w
jm(y).w Wn.t, hrrw šm^cw 12) hr[y] shrw=f Mhw hr(y) wd[-mdw]=f, h33w n=f 3.t šps.t H3.t-nbw.

11) Le maire, juge et vizir ⁴⁹², celui qui départage les provinces, le notable du Double-Pays qui mesure ⁴⁹³ ce qui est et ce qui n'est pas (la terre), celui qui établit les bornes-*js.wt* frontières dans la province de *Wn.t* ⁴⁹⁴, celui qui se réjouit de la Vallée 12) qui est sous sa décision et du Delta sous son ordre ⁴⁹⁵, celui qui achemine à lui le minéral précieux ⁴⁹⁶ de Hatnoub ⁴⁹⁷.

Commentaire

Le haut dignitaire Âhanakht a exercé la charge de vizir sous le règne de Montouhotep II. Il était également directeur de la 15^e province de Haute-Égypte (*Wn.t*). Le cumul de ces deux charges souligne l'implication historique de cette partie de la Moyenne-Égypte aux prémices du Moyen Empire, alors qu'elles échoiront toutes les deux à son fils Nehri I. El-Bersheh a également fourni, en tant que foyer théologique d'importance (région d'Hermopolis), la majeure partie des recensions de *t3š* dans les TS grâce à la confection des textes sur les cercueils des dignitaires du pouvoir tel que Âhanakht.

En tant que vizir, ce dernier possède des responsabilités religieuses (évoquées avant le passage traduit), mais également judiciaires, ici notamment en lien avec l'aménagement du territoire. Son autorité (*shr*, *wḏ*) lui permet d'organiser l'espace dans la province du Lièvre grâce à la mise en place des bornes-*js.wt* qui sont censées matérialiser ses frontières. Remarquer que *jm(y).w* insiste sur l'intérieur même du territoire, et non sur ses bordures avec celles d'une autre province.

Sa prérogative de reconnaître ou non les territoires (*hnbw(w) nt(y).t jwṯ(y).t*) lui assure une domination locale concrète sur leurs organisations ainsi que sur la répartition de leurs richesses. L'exemple cité à propos de l'albâtre de Hatnoub découle précisément de cette autorité. La référence en tant que *mḥ jb* (confident) du roi, évoquée juste après le passage, rappelle que ce pouvoir lui est délégué par pharaon.

L'extrait traduit est intéressant également pour l'apposition des termes *js.t* et *t3š* qu'il atteste pour la première fois dans les sources connues. Un rapprochement direct est ainsi réalisé entre la conception mentale de la frontière et son marqueur spatial physique (borne). Certains déterminatifs de l'Ancien Empire le suggéraient déjà (exemple du Pyr. 2265b TP *735, **doc. 3**). Cette juxtaposition de *js.t* et de *t3š* sera reprise dans la stèle CG 20539 du Vizir Montouhotep (**doc. 19**), à l'époque de Sésostri I^{er}. Elle nourrit aussi des interrogations sur la nature des frontières dont il est question : s'agit-il de limites urbaines et/ou agraires, ou bien davantage en rapport avec la topographie naturelle des espaces entre la vallée et le désert ainsi que la nécropole ? Cette dernière idée dérive de la place des attestations de *js.t* dans les textes funéraires (**doc. 4** ou Pyr. 1236 [TP 524] par exemple), alors qu'il existe les stèles-*wḏ.w* associées à *t3š* dans d'autres sources (**doc. 24**).

492. JONES 2000 : 1001, 3708, pour les différentes graphies et bibliographie. Noter que le signe *h.t* (F32) proposé par Newberry, semble fautif. Brovanski mentionne la probable confusion avec le phallus-*mt* (D52). La présence du -*t* pourrait aussi induire la présence de *sšm* (var. T33), également employé pour écrire *t3ty*. Quant à WARD 1982 : 184, 1590, une seule graphie est proposée, avec un simple trait vertical sous le -*t*, alors qu'il cite la référence de ce texte.

493. Pour ce terme, cf. *Wb* III : 113, 16, qui renvoie à *Wb* III : 112, 12-13.

494. Quinzième province de Haute-Égypte dite du Lièvre, siège du pouvoir d'Âhanakht ; capitale Hermopolis (el-Achmounein). Voir GAUTHIER 1925-1929, I : 196. MONTET 1961 : 146-156.

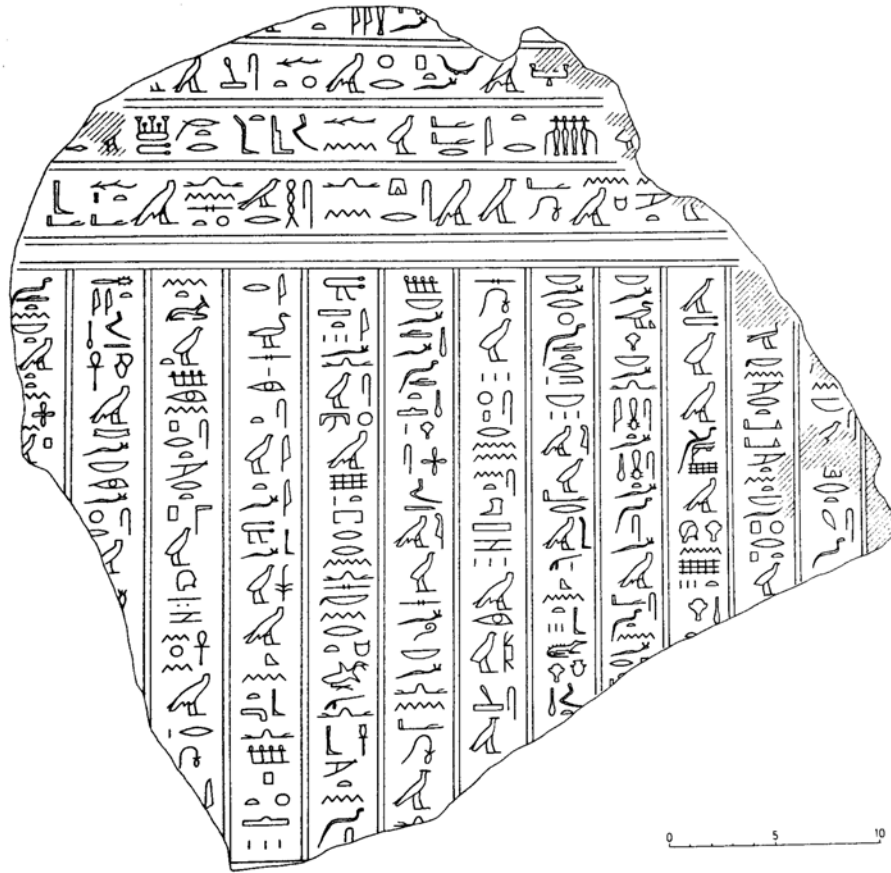
495. Le terme attendu semble être basé sur la racine *wḏ*, « ordonner », « diriger » (*Wb* I : 394, 10-395, 22 ; *AnLex* 77.1116, 78.1157, 79.0805). L'espace disponible en lacune paraît suffire à un cadrat. Il est possible que le trait vertical, situé après la corde enroulée sur le bâton (V24), ne soit en fait qu'une partie d'un autre signe. Le bâton de marche *mdw* (S43), suivi de compléments phonétiques, pourrait convenir. Il est possible également d'avoir un féminin *wḏ[.t-mdw]* (*Wb* I : 396, 1-10), ou tout simplement *wḏ*, « décret », « ordonnance » (*Wb* I : 396, 11-23). La proposition d'E. Brovanski en p. 19, n. o, d'y voir un *ḥq3.t* (*Wb* III : 173, 19) paraît difficilement tenable.

496. Pour cette expression, cf. *AnLex* 77.0568, 78.0621, 79.0422.

497. Il est question ici de l'albâtre, extrait dans des carrières de la montagne arabique, « à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Tell el-Amarna ». Voir GAUTHIER 1925-1929, IV : 79.

(Doc. 16, fig. 5) Stèle (calcaire, 0,48 x 0,41 m) de Khéty, XI^e ou début de la XII^e dynastie, Abydos, temenos du temple d'Osiris. Petrie Museum de Londres (mLondPetrie UC 14430)

Bibliographie : AYRTON ; CURRELLY ; WEIGALL 1904 : 42-43, p. 52 et pl. XXIX (hiéroglyphes, traduction) ; STEWART 1979 : 22, n. 91, pl. 21 (présentation, hiéroglyphes, traduction) ; LANDGRÁFOVÁ 2011 : 226-228 (traduction, bibliographie) ; PM V : 46.



D'après STEWART 1979 : pl. 21.

9) [...] *Rh(w) dd(w).t r-gs nb.w, šw(=w) m w^r m-b3h qnb.t, s3q-jb m3^c.t-hrw[=f ?]* [...] 10) *sw3.w, shpr n(=j) n=sn t3š.w, m jr(w) šmsw s3[3=w], 11) šsp(w) nb=f mdw=f, dd-mdw.t hr wn=s-m3^c.*

9) [...] Celui qui connaît ce qui est dit en présence des seigneurs, exempt de prendre la fuite devant le tribunal, confiant de [s]a justification [...] 10) les environs/districts ⁴⁹⁸, j'ai créé ⁴⁹⁹ pour eux ⁵⁰⁰ les fron-

498. Ce mot prête à confusion du fait de l'absence de déterminatif. Le contexte du jugement (*qnb.t*) pourrait faire référence au verbe *sw3*, « briser », « trancher », « couper » (*Wb* III : 427, 1-4 ; *AnLex* 77.3430). *Sw3.w* rendrait alors le sens figuré d'un jugement négatif de personnes ne respectant pas la justice (« ceux-qui-sont-brisés », « tranchés », par le jugement du tribunal), et qui viendrait souligner ici l'aspect au contraire positif du comportement de Khéty (*s3q-jb m3^c.t-hrw[=f ?]*). Le contexte faisant suite, avec la mention de *t3š*, pourrait faire de *sw3* une mention du terme *sw.w*, « les alentours », « les environs », « le voisinage », mais aussi celle de la « région », du « district » (*Wb* IV : 62, 4-9 ; *AnLex* 77.3433, 78.3381, 79.2466), traduction préférée par Ayrton et Stewart. Le sens spatial est privilégié dans ce cas, la lacune offrant le début d'une séquence décisive qui nous échappe.

499. *Shpr*, « faire advenir », « faire se produire », « faire naître » (*Wb* IV : 240, 11-242, 17. *Anlex* 77.3796, 78.3752, 79.2724).

500. Se réfère soit à *sw3.w*, mais plus vraisemblablement à *nb.w*.

tières, en tant que celui qui a agi en (qualité de) serviteur avisé (?)⁵⁰¹, **11**) celui dont le seigneur accueille sa parole, prononcée parce qu'elle est juste⁵⁰².



FIG. 5. Stèle de Khéty, XI^e ou début de la XII^e dynastie, UC 14430,
Doc. 16 (© Courtesy of The Petrie Museum of Egyptian
and Sudanese Archaeology, UCL).

Commentaire

Extrait d'une biographie de particulier dont les titres ne semblent pas lui être attribuables de manière certaine⁵⁰³. Ce fragment de stèle a été retrouvé dans l'enceinte du temple d'Osiris à Abydos, ce qui suggère une position importante du personnage dans la hiérarchie du pouvoir. Les lacunes sont nombreuses, empêchant de cerner correctement le fil directeur du texte.

La frontière se trouve mentionnée dans un contexte en lien avec la justice (*qnb.t, m3^c.t-hrw, wn=s-m3^c*), contexte qui se retrouve notamment dans les Textes des Sarcophages⁵⁰⁴. C'est parce que Khéty est juste qu'il a le pouvoir (par délégation) de faire advenir (*shpr*) les frontières. Il est reconnu par ses sem-

501. Le mot *s3j*, « être avisé », « expérimenté » (*Wb* IV : 16, 2-6 ; *AnLex* 77.3336) fait sens ici, et viendrait combler, avec le vautour percnoptère G1 et l'homme assis A1, la lacune de fin de colonne équivalente à deux cadrats.

502. Pour l'expression *wn-m3^c* avec l'emploi du pronom suffixe, cf. *Wb* I : 310, 8, et *AnLex* 79.0672.

503. Le Porter & Moss n'indique rien en ce sens ; la mention en l. 7 de la 10^e province de Haute-Égypte (*W3d.t*), et de la fonction de directeur de province(s) (*hry-tp n(y) sp3.t*, voir JONES 2000 : 648, 2376), sont peut-être à prendre en considération, mais rien n'affirme qu'il s'agisse de Khéty.

504. Voir les documents traduits des TS 381 (**doc. 7**), TS 404-405 (**docs. 9-10**), TS 1075 (**doc. 5**).

blables (*nb.w*) et par le roi (*nb=f*) du fait de son service (*šmsw*), de ses qualités de sagesse (*s3j*), et pour son intégrité (*šw(=w) m wʿr m-b3h qnb.t*).

De telles qualités ne sont pas sans rappeler celles du témoignage du Vizir Montouhotep (époque de Sésostri I^{er}, Caire CG 20539, **doc. 19**), ou celles, moins développées de Âhanakht, Vizir et administrateur de la 15^e province de Haute-Égypte sous Montouhotep II (tombe 5 d'el-Bersheh, **doc. 15**). Elles sont un préalable à l'équité territoriale. La formulation *šhpr n(=j) n=sn t3š.w* insiste sur la déférence envers le pouvoir et sur le fait que les frontières ne sont établies que par délégation du souverain. En effet, ce n'est pas *jrj t3š* qui est employé ici, expression qui semble réservée à l'action royale⁵⁰⁵.

Le territoire des réalisations de Khéty paraît se situer à l'intérieur d'une province (*sp3.t*, l. 7, l. 12). Il pourrait peut-être s'agir de délimitations de parties de provinces, qui seraient alors à comprendre comme des districts (*sw.w*), mais cette hypothèse ne peut être assurée.

505. Remarquer le cas particulier de la stèle du Caire JE 41437 de Djari (**doc. 13**), contemporain du roi Antef II, qui se place également dans le respect de ses pairs et du souverain, mais dans laquelle cette formulation est employée possiblement par Djari. *Jrj t3š* se retrouve en lien avec l'action royale dans la stèle JE 88802 (époque de Sésostri I^{er}, **doc. 17**), dans les stèles de l'an 8 et de l'an 16 de Semna (époque de Sésostri III, **docs. 25-26**), dans le parallèle d'Ouronarti (**doc. 27**), ou encore dans le papyrus de Kahoun (UCL 32157, **doc. 28**).

(Doc. 17, fig. 6) Stèle-frontière (calcaire, 1,47 x 0,56 x 0,27-0,30 m) datée du règne de Sésostri I^{er}, temple de Karnak, cour du Moyen Empire. Musée du Caire (JE 88802)

Bibliographie : CHEVRIER 1949 : 258 (contexte, hiéroglyphes) ; LECLANT 1950 : 360-373, pl. XXXVIII, fig. 11 (photographie) ; HABACHI 1975 (hiéroglyphes, commentaire, traduction, notes bibliographiques)⁵⁰⁶ ; CARLOTTI ; CZERNY ; GABOLDE 2010 (contexte, notes bibliographiques) ; Base de donnée du CFEETK <http://www.cfeetk.cnrs.fr/karnak/?iu=17&hl=fr> (Stèle JE 88802 – Sésostri I^{er} – (KIU 17) ; PM II : 108.



FIG. 6. Stèle-frontière datée du règne de Sésostri I^{er}, JE 88802, Doc. 17 (© CNRS-CFEETK n° 97228 /H. Chevrier).



D'après LECLANT 1950 : pl. XXXVIII, fig. 11.

Hr ʿnh-msw.t, mry Hr nb Nhn, d=f[ʿnh], S3 Rʿ (S-n(y)-Wsr.t)/, mry Hnmw nb Sn3.t, d(w) ʿnh mj Rʿ d.t. 1) Jr n=f m mnw=f, jr.t t3 2) mh.t(y) Nhn rsy Swny.t, 3) jr=f d(w) ʿnh, dd, w3s, mj Rʿ d.t.

L'Horus ʿnh-msw.t, aimé d'Horus seigneur de Nhn⁵⁰⁷, qui accorde la vie, le Fils de Rê (Sésostri)/, aimé de Khnoum seigneur de Sn3.t⁵⁰⁸, doué de vie comme Rê à jamais-d.t.

506. Attention, Habachi confond le renvoi aux figures 4-5 qui sont inversées.

507. Troisième province de Haute-Égypte, voir GAUTHIER 1925-1929, III : 99 ; MONTET 1961 : 41-54.

508. La ville dont il est question ici semble être celle d'Esna, à laquelle le dieu Khnoum est largement associé. La présence du -3 paraît en revanche inhabituelle, peut-être due à une graphie ancienne du nom de la ville. Voir GAUTHIER 1925-1929, V : 38, Snj. Aussi, MONTET 1961 : 47. HABACHI 1975 : 33, dont n. 25.

1) (Ce qu'il a fait comme fondation, (à savoir) réaliser la frontière 2) nord (de la province de) *Nhn* et la sud (de la ville) de *Swny.t*⁵⁰⁹, 3) qu'il accorde vie, stabilité et pouvoir, comme Rê, à jamais-*d.t.*

Commentaire

Stèle-frontière retrouvée dans un radier de fondation dans la cour du Moyen Empire du temple de Karnak. Le réemploi peut dater soit du règne de Sésostri I^{er} à une époque où la réorganisation administrative des provinces est achevée, concernant le territoire de la troisième province de Haute-Égypte⁵¹⁰, soit d'un règne postérieur⁵¹¹. Outre l'aspect pratique d'utiliser comme comblement de radier des éléments architecturaux devenus obsolètes ou détériorés, la portée politique et/ou symbolique d'un tel réemploi est à souligner.

Les divinités invoquées sont en lien avec le patronage majeur des localités évoquées. L'Horus de Hiéraconpolis est connu depuis la plus haute antiquité⁵¹², et Khnoum se trouve associé à Esna par le culte important qui lui y est rendu⁵¹³.

Selon Habachi, cette stèle marquerait la frontière nord de la deuxième province de Haute-Égypte et la frontière sud de la troisième (p. 36). Un autre fragment de stèle trouvé par Chevrier, possiblement dans cette même cour (Musée du Caire, Reg. Temp. 10/4/22/7), pourrait, quant à elle, marquer la frontière entre la troisième et la quatrième province de Haute-Égypte, mais seulement une partie du cintre a été conservée (p. 33). Ces stèles représenteraient les vestiges de l'organisation spatiale de la troisième province de Haute-Égypte sous le règne de Sésostri I^{er}.

Les retrouver à Karnak indique peut-être le fait qu'elles n'ont pas été érigées à leur destination finale, ou qu'elles y ont été retirées et réacheminées pour une raison non connue.

Noter que la frontière matérialisée par le bornage précise une délimitation entre une province et une ville. Ce cas de figure apparaît également dans les écrits de Khnoumhotep II à Beni Hasan (**doc. 24**). Cela pose la question de possibles conflits d'intérêt entre les échelles locale et étatique, dont les logiques peuvent être divergentes. Ici, la ville (de *Swny.t*) pourrait avoir exercé son influence sur des terres qui appartiennent à une autre circonscription administrative (province de Nékhen, limite nord) ; ou à l'inverse, la province de Nékhen aurait pu avoir une emprise devenue trop importante au nord, et aurait été réduite jusqu'à *Swny.t* en faveur de la 4^e province de Haute-Égypte. Les découpages administratifs renouvelés par le pouvoir central sont susceptibles ainsi de rééquilibrer ou de favoriser certains pouvoirs régionaux, plus ou moins puissants, plus ou moins dévoués. La mise en valeur (agricole, routière, minière...) de certains territoires et de leurs populations peut également être à l'origine de tels remaniements.

509. HABACHI 1975 : 36, précise que cette ville n'est pas connue géographiquement. Il la place entre Edfou et Nekhen. GAUTHIER 1925-1929, V : 17-18, répertorie une localité du nom de *Swny* dans le delta occidental, ainsi que la ville de *Swn(w)*, en face d'Éléphantine, qui ne semblent pas être des candidates recevables pour la *Swny.t* de l'extrait étudié. MONTET 1961 : pl. II, suggère, sans certitude, de placer *Swny.t* comme localité limitrophe du sud de la deuxième province de Haute-Égypte, au-dessus de Kheny (Silsilis), ce qui ne semble pas tenable non plus ici. Remarquer que MÜLLER-WOLLERMANN 1996 : 13 et n. 31, pense peu probable de faire de *Swny.t* une ville, mais davantage une fondation religieuse.

510. CARLOTTI, CZERNY, GABOLDE 2010 : 144 et n. 126-128.

511. LARCHÉ 2007 : 427.

512. Voir notamment sur ce point MATHIEU 2013 : p. 5-6.

513. Le temple est connu sous le nom de *pr-hnmw*, voir GAUTHIER 1925-1929, II : 122.

(Doc. 18, fig. 7) Stèle (calcaire, 93,5 x 49,5 cm env.) de Hor, chancelier royal, courtisan unique, responsable des Deux-greniers, époque de Sésostris Ier, ouâdi el-Houdi (site C, site 6, à côté d'un cairn sur une colline d'environ 36 m de hauteur). Musée du Caire, Égypte (mCairo JE 71901, conservée désormais au GEM)

Bibliographie : ROWE 1939 : 187-197, pl. XXV (présentation, hiéroglyphes, traduction, photographie) ; SADEK 1980 : 84-88 (hiéroglyphes, traduction, commentaire), pl. XXXIII (photographie) ; SEYFRIED 1981 : 97-102 (hiéroglyphes, traduction, commentaire) ; GALÁN 1994 : 65-80 (commentaire, traduction) ; OBSOMER 1995 : 630-635 (présentation, hiéroglyphes, traduction, bibliographie) ; HIRSCH 2008 : 155-169 (présentation, contexte, commentaire), 247-248 (photographie et traduction) ; MATHIEU 2021 : 203-210 (présentation, bibliographie, traduction et hiéroglyphes) ; *PM* VII, 319.



D'après SADEK 1980 : 84, l. 1-4.

1) *ḥnh Hr ḥnh-msw.t, Nbty ḥnh-msw.t, n(y)-sw.t bjty (Hpr-k3-Rʿ)/, s3 Rʿ (S-n(y)-Wsr.t)/, ntr nfr, dn(w) Jwnty.w* 2) *sn(w) wsr.wt jmy.w St.t, jtj ḥrf(w) H3w-nb.wt, jn(w) drw rs.wt* 3) *nhs(j).wt, sk(w) tp.w 3b.t h3k.t-jb, wsh(w) t3š, pd(w) nmt.t,* 4) *sm3(w) n nfrw=f T3.wy, nb 3.t snd m h3s.wt, shr(w) n šʿ.t=f sbj.w.*

1) Que vive l'Horus *ḥnh-msw.t*, le Nebty *ḥnh-msw.t*, le roi de Haute et Basse-Égypte (*Hpr-k3-Rʿ*)/, le fils de Rê (Sésostris)/, le Dieu parfait, qui décapite les Nomades⁵¹⁴ 2) et coupe les cous de ceux qui sont en Asie, le souverain qui contient les *H3w-nb.wt*⁵¹⁵, qui atteint la limite des hordes (?)⁵¹⁶ 3) nu-

514. *Wb* I : 55, 3-7 (« nomades »). *AnLex* 77.0205, 79.0145 (« les troglodytes »). Remarquer une possible référence au roi Den avec *dn(w) Jwnty.w*, qui semble avoir été le premier à affronter ces tribus dans le nord-est montagneux : voir GODRON 1988 : 11-20 ; GODRON 1990b : 54, § 23. Le jeu de mots est d'autant plus probable qu'il pourrait se poursuivre juste après avec *sn(w) wsr.wt*, qui fait fortement penser au nom du pharaon auquel est adressé cet extrait (*S-n(y)-Wsr.t*)/. Voir MATHIEU 2021 : 204.

515. Noter la confusion graphique du scribe, relevée par A.I. Sadek, du poussin de caille (G43) qui se trouve à la place du vautour percnoptère (G1). *Wb* III : 11, 1-12 ; GAUTHIER 1925-1929, IV : 12. Mot composé dont le sens général de « ce qui a au-delà » semble à peu près acquis. J. Vercoutter proposait de voir « une forme de relief géographique liée à une idée d'eau » (VERCOUTTER 1947 : 156). Une traduction approchante de D. Meeks correspond aux « gens au-delà des-*nb.wt* » (*AnLex* 77.2558), où les *nb.wt* seraient de possibles fondrières ou cuvettes (*AnLex* 77.2046). A. Nibbi y voyait également un environnement aquatique particulier proche d'Alexandrie (NIBBI 1989 : 160). M. Bontty perçoit enfin ce groupe comme « everything beyond » (BONTTY 1995 : 45 et 55). Il faut noter également le résumé de N. Guilhou qui envisage les évolutions possibles du terme (GUILHOU 1989 : 43, n. 161). Ici, la mention des *H3w-nb.wt* suit une logique de désignation des populations hostiles au pouvoir égyptien et non de leurs territoires. De plus, c'est le terme *ḥrf*, « contenir » qui est employé, qui se rapporte davantage à un groupe humain qu'à un espace. Il devrait de ce fait s'agir, dans le texte de la stèle de Hor, de populations vivant dans l'espace extrême nord du monde connu des Égyptiens, au-delà ou en bordure de ces territoires marécageux. Cette direction cardinale découle du texte (mention des *St.t*), puis se trouve suivie de l'extrême Sud. Noter que le *CT* II, 389a-391b [TS 162], dont les cercueils dateraient du tout début du Moyen Empire, associe le vent du nord aux *H3w-nb.wt* ainsi qu'à la limite-*drw* du Double-Pays (*phr(w).t h3(w)-nb.wt, pg3(w).t ḥ. wy=s r drw T3.wy*). Enfin, MATHIEU 2021 : 206, n. 756, propose d'y voir, « tout ce qui est situé au-delà des marais du Delta, en particulier les « populations pélagiques », dont notamment, mais pas exclusivement, les îles de la mer Égée ».

516. La lecture des signes paraît claire, mais le sens à apporter au mot n'est pas totalement déterminé. Le terme qui le suit directement semble être un adjectif du nom Nubien (*Nhs(j)*), puisqu'il s'accorde en genre et en nombre. Une autre attestation de *rs.t*, de

biennes, et qui extermine les chefs (litt. les têtes) de clan ⁵¹⁷ révolté, celui qui est large ⁵¹⁸ de frontière et qui étend le parcours/itinéraire (expéditionnaire) ⁵¹⁹, **4**) dont la perfection unit le Double-Pays, possesseur de force (et) de la crainte (qu'il inspire) dans les contrées étrangères, dont la terreur (qu'il inspire) fait tomber ⁵²⁰ les rebelles ⁵²¹.

Commentaire

Stèle de qualité graphique et textuelle remarquable, faite dans un matériau calcaire importé, elle a été retrouvée dans le Ouâdi el-Houdi et laissée en témoignage (visible sur une colline) dans une zone mi-nière de la première cataracte exploitée régulièrement au moins depuis la XI^e dynastie, et réputée pour ses gisements d'améthyste.

Les l. 10-13 forment une section qui insère les faits personnels de Hor mandaté par Sésostris I^{er} pour ramener le précieux matériel. Le nom du roi est réécrit en début du paragraphe, marquant d'autant plus la séparation avec l'eulogie royale des premières lignes, ce qui souligne l'originalité du témoignage.

Le document n'est pas daté par les années de règne du souverain, comme usuellement dans les inscriptions des carrières. Il ne s'agirait donc pas de marquer l'événement qui consiste en la mission accomplie par Hor, mais la dimension intemporelle de cet état de fait ⁵²². La stèle serait davantage une commémoration de l'autorité royale sur les contrées étrangères qu'une dévotion personnelle de Hor envers Pharaon ⁵²³. Le document est un véritable panégyrique.

Remarquer l'emploi récurrent du déterminatif du couteau : l. 1, *dn*, « couper », « trancher » (*Wb* V : 463, 7-11 ; *AnLex* 78.4805) ; l. 3, *sk*, « détruire », « ruiner » (*Wb* IV : 312, 18-313, 10 ; *AnLex* 77.3921, 78.3881, 79.2803) ; l. 3, *3b.t*, « la famille », « la maisonnée » (*Wb* I : 7, 8) ; l. 3, *h3k-jb*, « le révolté », « le rebelle » (*Wb* III : 363, 14-15 ; *AnLex* 77.77.3230, 78.3193, 79.2311) ; l. 4, *š^c.t*, « massacre », « terreur » (*Wb* IV : 416, 11-417, 7 ; *AnLex* 77.4098, 78.4049, 79.2933). Est-ce un moyen de neutraliser l'action

l'époque de Sésostris I^{er}, se retrouve dans une inscription à Tôd, voir BARBOTIN ; CLÈRE 1991 : 1-32, col. 29 :  *nf(3) n rs.wt ht.yw t3 pn*, « ces *rs.wt* qui étaient à travers ce pays ». Le mot est répertorié à *Wb* II : 452, 6, et propose comme traduction un « en-

nemi capturé (?) ». Il donne comme unique exemple celui de la Stèle du Louvre C14, l. 10, datée de la XI^e dynastie :  *ssnd hr n rs.wt*, « l'expression de crainte des *rs.wt* ». Dans le texte de la stèle JE 71901, le contexte invite à traiter ces populations comme libres, servant de référence à la notion d'extrême limite véhiculée par *drw*. Concernant la traduction, il est proposé d'y voir une multitude, idée faisant référence à la masse chaotique aux abords de la création.

517. *3b.t*, « la famille », « la maisonnée » (*Wb* I : 7, 8). Noter aussi les *3b.tjw*, « les gens qui constituent la maisonnée » (*AnLex* 77.0027, 78.0020). Le terme *3b.t* a fait l'objet d'une étude récente par WILLEMS 2015. L'auteur accorde un sens plus précis que celui de « household » (« maisonnée ») : « Rather, it is a property-owning group of which the members are primarily kin who share rights in an inheritance. The group functions in a legal sense as a corporate body. » (résumé de la p. 447). Pour une synthèse des traductions du terme, voir notamment la n. 12, p. 452-453. Au-delà de l'aspect familial et des liens de sang, il s'agirait donc dans le contexte de la stèle JE 71901 d'exterminer la source de la transmission des biens et donc du pouvoir de l'ennemi.

518. *Wsh*, « s'élargir », « être large » (*Wb* I : 364, 11-365, 3 ; *AnLex* 77.1039, 78.1098, 79.0756). Aussi KRI II : 404, 5, stèle de Pithom de Ramsès II, où *wsh t3š* est écrit avec le déterminatif du collier *wsh*.

519. *Nmt.t*, « les pas », « la marche » (*Wb* II : 271, 1-18 ; *AnLex* 77.2118, 78.2123, 79.1561). Autre possibilité de traduction : « à l'enjambée étendue ».

520. Le *-n* proposé par Sadek n'est pas clairement visible. La traduction suivante pourrait néanmoins convenir : *nb 3.t snd m h3s.wt = sn, hr(w) n š^c.t = f sbj.w*, « possesseur de puissance et de crainte (qu'il inspire) dans leurs plateaux désertiques, dont la terreur (qu'il inspire) renverse les rebelles ». Mais la mention d'appartenance à des peuples étrangers d'un territoire sous zone d'influence égyptienne paraît peu convaincante.

521. Les *sbj.w*, « rebelles » (*Wb* IV : 88, 13-15), peuvent être considérés comme des ennemis internes et non en tant qu'étrangers. Pour les *sbj.w* en tant que rebelles ou faisant rébellion contre le pouvoir en place, voir BLUMENTHAL 1970 : 250-251 ; aussi la courte note de LORTON 1993 : 132, n. 24.

522. Sur cette idée, voir GALÁN 1994 : 70 et 77. L'hymne au roi renferme la notion de frontière en lien avec la notion de territorialisation. L'auteur ajoute que le trait d'intemporalité est accentué par l'emploi de participes imperfectifs. Également LIVERANI 1990 : 59-60, qui expose la stèle comme substitut de la présence royale.

523. GALÁN 1994 : 80 ; POSENER 1956 : 133.

performative potentiellement néfaste de certains hiéroglyphes en lien avec les ennemis ? Il y a, quoi qu'il en soit, une richesse dans le vocabulaire, une recherche dans le style ⁵²⁴.

Ntr nfr, dn(w) Jwnty.w sn(w) wsr.wt jmy.w St.t (l. 1-2) : forme un ensemble fonctionnant en parallèle. Les ennemis sont tués selon le thème bien connu du massacre. La référence aux Asiatiques pourrait renvoyer à quelque chose de plus général faisant suite aux Nomades, ou alors entrer dans une opposition nord-sud avec les *rs.wt nhs(j).wt* juste après.



Fig. 7. Stèle de Hor, chancelier royal, époque de Sésostri I^{er},
Doc. 18 (© R. Séguier).

Jtj ʿrf(w) H3w-nb.wt, jn(w) drw rs.wt nhs(j).wt, sk(w) tp.w 3b.t h3k.t-jb (l. 2-3) : suggère de porter le théâtre du massacre des ennemis aux limites extrêmes du monde (*drw, H3w-nb.wt*), avec une référence implicite au monde liquide et inorganisé.

524. MATHIEU 2021 : 204 souligne un jeu de mot (paronomase) entre l'action du roi et le nom même du souverain.

Wsh(w) t3š, pd(w) nmt.t (l. 3) : représente une apposition d'idée, centrale dans le thème étudié. *Pd nmt.t* se rattache directement à l'évocation de la frontière large : c'est en prolongeant les marches, dans ce cas en lien avec les expéditions (rappelons la localisation de cette stèle dans le ouâdi el-Houdi), que le roi permet non pas d'élargir (*swsh*) sa frontière, mais de la rendre plus ample, en exploitant des contrées montagneuses éloignées. La frontière n'est pas ici fixée et maintenue, mais présente des variations et une sorte de zone d'influence en lien avec la présence ou l'absence du pouvoir égyptien, propre à l'aspect expéditionnaire.

Sm3(w) n nfrw=f T3.wy, nb 3.t snd m h3s.wt, shr(w) n šc.t=f sbj.w (l. 4) : les qualités du pharaon sont mises en avant ici. Celle d'unifier (*sm3*) l'Égypte, rôle de l'héritier d'Horus sur terre, est soutenue par le pouvoir d'attaque (*3.t*) et la crainte (*snd*, *šc.t*) respectueuse que le roi inspire, thèmes récurrents dans la phraséologie du pouvoir.

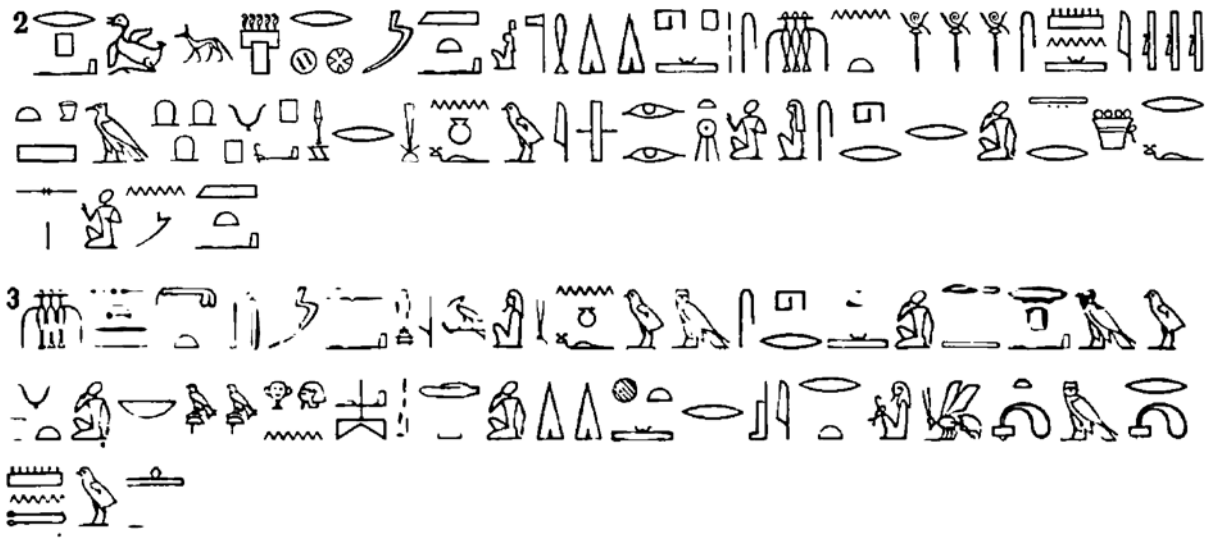
L'extrait traduit comporte à la fois les termes limite (*drw*) et frontière (*t3š*). Ces deux notions s'imbriquent dans une suite logique d'idées : *drw* est en lien avec l'archétype du chaos par la métaphore de la multitude des ennemis (*Jwnty.w, jmy.w St.t, H3w-nb.wt, rs.wt nhs(j).wt, tp.w 3b.t h3k.t-jb*) aux limites du territoire égyptien – et donc de la création de l'ordre divin, là où le roi lutte continuellement (*dn(w)*, *sn(w)*, *rf(w)*, *sk(w)*) ; la frontière est de ce fait large (*wsh*), se rapprochant des limites du monde organisé, se confondant presque, vouée à s'étendre, suivant l'extension des missions extérieures à l'Égypte vers des espaces contrôlables. La frontière suit ici l'extension de la limite du monde organisé telle qu'elle est perçue par les Égyptiens, une limite que pharaon étend en luttant contre les peuplades insoumises à son contrôle, telles de perpétuelles réactions du chaos contre l'ordre établi par le créateur.

Le rapprochement de *t3š* et de *drw* devient ainsi un discours idéal, pour la première fois formulé de la sorte, dans lequel les limites territoriales de l'Égypte se confondraient avec celles de l'univers créé, et dont Sésostri I^{er} serait le garant. Cette phraséologie, exacerbée avec vigueur, reflète la réalité de la fragilité d'une lignée monarchique encore jeune et son emprise sur un territoire fraîchement réuni, alors que la connaissance du monde extérieur à la vallée du Nil remonte bien au-delà. L'idée du chevauchement des limites territoriales et conceptuelles du monde égyptien sera reprise aux époques postérieures, notamment au Nouvel Empire, en lien par exemple avec les piliers du ciel ⁵²⁵.

525. *Urak*. IV : 1744, 4, bloc de socle de statue à Karnak, Nouvel Empire : (...) *jr(=w) t(3)š=f r mrr=f r drw.w shn.wt n(y.w) tp.t*, « (...) sa frontière a été établie comme il (le roi) le désirait, jusqu'aux limites des étais-*shn.wt* du ciel » ; *KRI* II : 150, 8, Stèle de l'an 18 de Beth-Shan, Ramsès II : *d~n(=j) n=k t3š.w=k r mr(w.t)~n=k, r drw.w shn.wt n(y.w) tp.t*, « Je t'ai donné tes frontières selon ton désir, jusqu'aux limites des étais-*shn.wt* du ciel ».

(Doc. 19) Stèle (calcaire, environ 1,81 x 1,50 x 0,43 m) du Vizir Montouhotep, époque de Sésostri I^{er}, Abydos (enceinte nord du temple d'Osiris). Caire CG 20539, inscription au verso, l. 2-3, face I, b

Bibliographie : LANGE ; SCHÄFER 1902 : pl. XLI (hiéroglyphes) ; LANGE ; SCHÄFER 1908 : 151-152 (présentation et hiéroglyphes) ; SIMPSON 1991 : 331-340 (présentation, contexte) ; OBSOMER 1995 : 520-531 (présentation, bibliographie, traduction et commentaires) ; SELVE 2001 : 71-80 ; MATHIEU 2021 : 340-351 (présentation, bibliographie, traduction et hiéroglyphes) ; PM V : 45.



Extrait de LANGE ; SCHÄFER 1908 : 151-152.

2) (J)r(y)-p^c(.t), t3ty, s3b, t3yty, (j)r(y)-Nhn, M3^c.t hm-ntr, dd(w) hp.w, shnt(w) j3w.wt, smn(w) js.wt t3š.w, wpp(w) w snw=f, jm(j)-jr.ty hnmm.t, shrr(w) t3 r-dr=f, s n(y) m3^c.t,

3) hnt T3.wy, mtj m3^c mj Dhwtj, snw=f m shr.t T3.wy, (j)r(y)-p^c.t m wp.t Nb.wy, hr(j)-tp n(y) wd^c(w)-md.t, dd(w) h.t r s.t jr.t, htm(tj)-bjty (j)m(y)-r(3) htm(.t), Mntw-htp.

2) Prince, Vizir, Juge, Celui-du-rideau, Préposé-de-Nékhen, Prêtre-de-Maât, celui qui donne les lois ⁵²⁶, celui qui promeut les fonctions, celui qui établit les bornes-*js.wt* frontières, celui qui sépare un district-*w* ⁵²⁷ de son semblable, le pilote de la population-*hnmm.t*, qui apaise le pays tout entier, un homme de droiture, 3) qui préside au Double-Pays, véritablement juste comme (l'est) Thot, son semblable dans l'apaisement du Double-Pays, le prince dans le jugement des Deux-Seigneurs ⁵²⁸, le supérieur de celui qui juge, celui qui met les choses à la place appropriée, le Chancelier royal et Directeur des choses scellées, Montouhotep.

526. Wb II : 488, 7-489, 2 ; AnLex 77.2497, 78.2491, 79.1827, « règlement », « coutume », « loi ».

527. Wb I : 243, 1-7 ; AnLex 77.0798, 78.0843, 79.0576. Russo 2010b : 63-64, présente une traduction de ce passage. Elle conclut en disant que « one territory *w* could be close to another one and the central administration was authorized to identify them, but this was a different act from establishing boundary markers ». Selon l'auteur, le district-*w* serait le résultat d'une nouvelle forme d'administration territoriale mise en place au début du Moyen Empire. Ce territoire ferait partie intégrante de la province (*sp3.t*), et serait susceptible d'inclure un potentiel de ressources humaines et agricoles notamment (p. 79-80).

528. Il est question ici de sa neutralité dans le modèle même du jugement qu'est celui d'Horus et Seth. Voir LEITZ 2002, III : 801 pour *Nb.wy* en tant que référence à ces deux divinités ; aussi MATHIEU 2021 : 346. (J)r(y)-p^c.t est susceptible de renvoyer à Geb.

Commentaire

Inscription issue d'une biographie d'un haut fonctionnaire de l'État qui a été vizir durant le règne de Sésostri I^{er}. Sa position sociale lui permet de faire ériger cette stèle à Abydos, pour bénéficier, entre autres, des offrandes funéraires en lien avec le culte osirien, lui assurant la poursuite de son statut dans l'au-delà.

C'est avant tout par son attitude qu'il accède aux plus hautes sphères, en lien avec ses fonctions sacerdotales ⁵²⁹. Sa droiture (*M3^c.t hm-ntr, s n(y) m3^c.t, mtj m3^c*) et son rôle de Juge (*s3b, dd(w) hp, (j) r(y)-p^c.t m wp.t Nb.wy, hr(j)-tp n(y) wd^c(w)-md.t*) sont des notions omniprésentes dans le texte. Le respect de la *maât*, en tant que « serviteur du dieu » (*hm-ntr*) est le reflet de son impartialité dans les plus hautes fonctions terrestres, et par voie d'extension célestes. Son rôle social est également mis en avant : sa position au pouvoir fait de lui un intercesseur incontournable (*shnt(w) j3w.wt, jm(j)-jr.ty hnmm.t, shrr(w) t3 r-dr=f, dd(w) h.t r s.t jr.t*).

Enfin, il possède un rôle majeur dans le contrôle de la spatialité. Les tâches en lien avec l'organisation et l'administration du territoire se retrouvent dans *Les devoirs du Vizir* ⁵³⁰. Sa charge lui permet ici à la fois de distinguer des limites administratives (*wpp(w) w*) et de les concrétiser dans l'espace en les établissant au moyen de bornes (*smn(w) js.wt t3š.w*).

L'apposition des stèles-*js.wt* et de *w* suggère deux points de vue différents : les deux références à la spatialité peuvent être perçues comme découlant l'une de l'autre, à savoir que l'établissement des bornes frontières (*js.wt*) autorise la séparation de districts-*w.w* ; ou bien que ce sont deux manières distinctes, mais complémentaires, d'organiser spatialement et administrativement le territoire de l'Égypte. Il paraît difficile de trancher entre ces deux possibilités d'interprétation : *js.t* et *w* ne semblent être mis en relation qu'une seule fois dans la documentation de cette période et antérieurement ; ce rapprochement entre les deux termes dans la stèle de Montouhotep semble résulter de la combinaison des prérogatives du vizir.

Comme le montre le document (**doc. 15**) de la tombe de Âhanakht à el-Bersheh (fin de la XI^e dynastie), les bornes-*js.wt* frontière sont des marqueurs spatiaux à l'intérieur même de la province (*sp3.t*), et la mention de *hnbn(w) nt(y).t jw(y).t* (« qui mesure ce qui est et ce qui n'est pas ») renvoie à la terre. De la même manière, le TS 629, inscrit sur un cercueil d'Assiout et daté de la XII^e dynastie, fait le lien entre « ce que contiennent les territoires de la province de Ândjti » (*Jn-m(j) jrf sm3^c(w) n=k q3b.w 3ndty*), le territoire agricole de cette province (*wh^cw.w t3*), et l'établissement de stèles-*js.wt* royales (*js.wt n(y.wt)-sw.wt*). L'ambiance de ces textes rejoint également l'aspect de rectitude et de droiture associé à la délimitation de la terre et à l'ordre universel (*maât*). L'apposition de *js.t t3š* ainsi que de *w* entre donc pleinement dans ces considérations, et il doit être fait référence à une organisation particulière du territoire interne aux provinces (*sp3.wt*), probablement agricole en ce qui concerne *js.t*. Le district-*w* prolonge cet aspect et/ou le complète, avec une nuance peut-être davantage en lien avec l'organisation des ressources humaines ⁵³¹.

Aussi, les stèles-*js.wt* sont directement mises en relation avec la notion de frontière-*t3š*. La frontière est l'objet d'un bornage interne à la province délimitant des régions ou des surfaces agricoles. Cette organisation de l'espace productif est en lien étroit avec le pouvoir central et son intégrité impartiale,

529. Sur ce point, voir notamment SELVE 2001 : 71-80. Il participe, entre autres, à l'administration du temple, à l'exercice du culte, ainsi qu'aux sorties processionnelles de divinités. Sur son rôle probable en rapport avec le dieu Amon, MATHIEU 2021 : 341.

530. Voir la traduction et le commentaire de SIMPSON 1991 : 333, qui en n. 19 renvoie en bibliographie notamment à VAN DEN BOORN 1988 : 170 et 189, ainsi qu'à MEEKS 1979a : 609, n. 11.

531. La note précédente, renvoyant aux conclusions de la publication de B. Russo sur le territoire *w*, souligne également le lien qu'entretiennent cette division administrative et l'organisation agricole du territoire. Il n'est de ce fait pas impossible que *js.t* ait pu servir de borne pour la délimitation de *w*, du moins à un moment donné de l'histoire égyptienne. Pourtant, l'auteure préfère séparer radicalement, dans le texte de la stèle Caire CG 20539, les deux choses.

représentés par le vizir Montouhotep. Le TS 629 rappelle en effet que ce personnage agit par délégation du représentant des dieux sur terre, pharaon, en précisant qu'il s'agit de *js.wt n(y.wt)-sw.wt*. De la sorte, c'est jusqu'à l'intérieur même du pays que l'ordre divin est prolongé et respecté.

Remarquer que la notion de limite-*dr(w)* est également présente dans l'extrait traduit, selon l'expression dite de « l'intégralité »⁵³². Une différence consciente entre *t3š* et *dr(w)* est manifeste ici, *dr(w)* se rapprochant davantage de la limite globale du monde égyptien, alors que *t3š* se réfère à une délimitation très précise.

Remarquer que l'écriture hiéroglyphique les unit à la manière de ce qui pourrait être considéré



actuellement comme un mot composé. *Js.t* est écrit avec un complément phonétique -*j* (M17) et les trois signes de la botte de roseaux (M40) venant marquer le pluriel. Le terme *t3š* quant à lui présente une organisation originale des signes, puisqu'il associe dans un même cadrat le signe du pain (X1), celui du four de potier (U30) ainsi que le bassin (N37), suivis du vautour percnoptère (G1), certainement en raison d'une économie de place. Enfin, le déterminatif de ce qui ressemble davantage à la reduplication de la stèle (O26) qu'à celle du tas de grain (M35) vient terminer le mot, voire sert de déterminatif à l'ensemble des deux. Pour *js.t*, c'est le tas de grain (M35) qui est préféré dans les Textes des Pyramides, les Textes des Sarcophages affichant le plus souvent celui de la section de terrain irrigué (N23), soulignant son rapport à la terre. Concernant *t3š*, ce dernier signe est également très présent en terme de déterminatif, alors que celui de la stèle (O26) ne semble apparaître dans la documentation connue à ce jour que chez Amenemhat-Améni (tombe n°2 de Beni Hasan, époque de Sésostris I^{er}, **doc. 20**), et celui du tas de grain (M35) uniquement chez Pépy I^{er} dans le Pyr. 2265a-b [TP *735] (**doc. 3**). La composition de Montouhotep est donc particulière en associant graphiquement ces deux termes, avec un déterminatif insistant sur le marqueur territorial en lui-même (stèle).

532. Pour cette expression, GRANDET ; MATHIEU 2003 : 78-79.

(Doc. 20) Biographie d'Amenemhat-Amény, directeur de la 16^e province de Haute-Égypte de l'Oryx, époque de Sésostris I^{er}, Beni Hasan (tombe n°2, intérieur du pilier nord de l'entrée ; l. 19-20 Sethe)

Bibliographie : NEWBERRY ; FRASER 1893 : 26-27 et pl. VIII A (hiéroglyphes et traduction) ; SETHE ; ERICHSEN 1935 : 16, l. 19-20 (hiéroglyphes) ; OBSOMER 1995 : 348, 587 et 592 (traduction, bibliographie) ; SIMPSON 2003 : 418-420 (bibliographie, traduction) ; KANAWATI ; WOODS 2010 : 21-23 (contexte) ; KANAWATI ; EVANS 2016 (photographie : pl. 6a, hiéroglyphes : pl. 84a, contexte : 20-23, traduction : 27) ; MATHIEU 2021 : 331-334 (présentation, bibliographie et traduction) ; PM IV : 141-144.



Extrait de SETHE ; ERICHSEN 1935 : 16

19) *Jw hpr n rnp.wt hqrw.* 20) *h^c n sk3 n=j 3h.wt nb.(w)t n(y.w)t M3-hd r t3š=f rsy mh.ty, s^cnh(=w) hrw=f, jr(=w) šbw=f, n hpr(=w) hqr jm=f.*

19) Arrivèrent des années de famine ⁵³³. **20)** Alors, j'ai cultivé tous les champs (de labour) de la province de l'Oryx ⁵³⁴ jusqu'à sa frontière méridionale et septentrionale, faisant vivre ses gens, produisant sa nourriture, et l'affamé ne s'y est plus manifesté.

Commentaire

Ce passage intervient en fin de biographie d'Amenemhat-Amény. Celle-ci apporte des informations substantielles concernant la gestion de la province de l'Oryx à l'époque du règne de Sésostris I^{er}. Le gouverneur a également participé à plusieurs expéditions militaires dans le sud. C'est ainsi que dans la première partie de sa biographie est évoquée la « limite-*ḏrw* du pays » (l. 9, *jn n=j ḏrw t3*), en rapport avec cette direction cardinale sud. L'emploi d'un mot différent de celui de « frontière » est certainement dû au contexte ici.

Dans l'extrait traduit, la frontière est évoquée pour désigner la limite d'une unité territoriale administrative (province de l'Oryx, *M3-hd*). Elle inclut ses surfaces cultivables (*3h.t*). Il est intéressant de constater que les frontières sud et nord sont désignées pour marquer la limite avec les 15^e et 17^e provinces, alors que celles de l'est et de l'ouest sont sous-entendues (non citées) par l'espace désertique, limite naturelle de la vallée. Il y a donc une expression de la frontière quand il y a un potentiel enjeu humain (territoire, ressources). L'anthropisation de la frontière est marquée par la graphie même du terme *tš*, dont l'un des déterminatifs représente la stèle (O26). Il est de ce fait fort probable que les

533. L'expression *rnp.t qsn.t*, « année de difficulté » se retrouve dans *AnLex* 78.2404.

534. 16^e province de Haute-Égypte. Voir MONTET 1961 : 157-163 ; GAUTHIER 1925-1929, III : 8.

limites de provinces, dans lesquelles s'insèrent la présence et l'activité humaines, étaient marquées par des stèles érigées de manière à bien définir les ressources de chaque territoire. Cette idée est développée dans des extraits de la biographie de Khnoumhotep II, gouverneur de la même province de l'Oryx sous les règnes d'Amenemhat II et de Sésostri II ⁵³⁵.

Dans le cadre de la biographie d'Amenemhat-Amény, il est question de la bonne administration de la terre par le gouverneur (mise en valeur du territoire rural), d'une gérance pragmatique des ressources quand un élément extérieur vient perturber l'équilibre des administrés (famine). Ce déséquilibre semble imputable à un rendement agricole devenu insuffisant pour nourrir la population. La mise en culture des terres disponibles a donc été arrangée par le gouverneur, probablement à la suite de crues irrégulières, d'une vétusté du système d'irrigation, une perte de récolte ou encore à sa mauvaise gestion, ou tout simplement à une augmentation de la population, de ses besoins alimentaires, voire à une conjonction de plusieurs de ces phénomènes.

Les déterminatifs de *t3*  renvoient à la matérialité physique de la limite (le bornage) et du territoire (les champs cultivés).

535. Tombe n°3, l. 30-53 et l. 132-148 (**doc. 24**). Il y est notamment question de stèles-*wḏ.w* indiquant des limites de ville et de province.

(Doc. 21, fig. 8) Stèle (calcaire, 45 x 25 cm env.) de Dédou-Iqou, connu-du-roi et messenger royal, an 34 du règne de Sésostri I^{er}, Abydos (?). Musée de Berlin, Allemagne (ÄM 1199)

Bibliographie : SCHÄFER 1905 : 124-128 (présentation, hiéroglyphes, photographie, traduction) ; VALLOGGIA 1976 : 80-81 et 231-234 (traduction, contexte) ; GIDDY 1987 : 56, 225 (traduction, contexte) ; LICHTHEIM 1988 : 93-94 (présentation, traduction) ; OBSOMER 1995 : 506-508 (présentation, traduction, bibliographie) ; PM V : 97.



D'après SCHÄFER 1905 : 124-125.

5) *Jj n(=j) m W3s.t m rh-n(y)-sw.t* 6) *jrr(w) hss(w).t=f nb.t, m-s3 d3m.w n(y.w) nfr(.w) r jr.t rwd t3 wh3.*
(t) 7) *m sr mnḥ, rh(w) n nb=f jqr shr(w) m-b3h(=j), tnn(w)* 8) *sr.w n(y) ḥ. ḥc n jr n(=j) mḥc.t tn rwd*
n(y) ntr 3 n-mr(w).t wn(=j) m 9) *šmsw=f, mšc.w jm(y).w-ht ḥm=f hr 3w.t (j)ht n k3=j, m ḥc.w* 10) *=f*
hnḥ tp ḥsmn=f, mj jrr(w).t n wpwty-n(y)-sw.t jj(=w) hr srwd t3š.w ḥm=f.

5) Je suis venu de Thèbes en tant que Connu-du-roi, 6) (moi) qui réalise tout ce qu'il loue, contrôlant (litt. « derrière) les jeunes recrues ⁵³⁶, pour exercer la fonction d'administrateur de la terre des oasis ⁵³⁷ 7) en tant que notable efficace, devant lequel a été reconnu par son Maître l'excellence du conseil, et que les 8) notables du palais ont distingué. Alors, j'ai réalisé cette chapelle-mémoriale-ci ⁵³⁸, à la Terrasse du Grand Dieu, afin que je sois dans 9) sa suite, les armées/troupes qui se trouvent à la suite de sa Majesté tendent l'offrande ⁵³⁹ pour mon *ka*, consistant en son (à elle) pain-ḥw ⁵⁴⁰ 10) ainsi qu'en son meilleur natron-ḥsmn, conformément à ce qui est fait pour un messenger royal venu consolider les frontières de sa Majesté.

536. Pour cette expression, voir *AnLex* 77.5147. Renvoie à SAYED 1977 : 161, l. 4 ().

537. La graphie ne présentant que les trois traits du pluriel (Z2) comme déterminatif, il est possible d'hésiter entre la désignation spatiale (*Wb* I : 347, 18-23) de l'oasis, ou celle de ses habitants (*Wb* I : 348, 1). Outre le fait que le *Wörterbuch* ne donne qu'une référence appartenant à l'époque gréco-romaine pour cette dernière, l'expression *t3 (n) wh3.t* est quant à elle bien attestée (*Wb* I : 347, 23 ; à partir du Nouvel Empire), bien qu'au singulier. Le sens général ici semble insister sur l'aspect territorial, avec la présence de *t3*, mais également avec les frontières-*t3š.w* en fin de texte. Il est donc possible que Dédou-Iqou ait administré plusieurs régions oasiennes. La désignation des *wh3.tyw*, largement suivie par les auteurs, n'est néanmoins pas à écarter et viendrait alors davantage impliquer un encadrement des populations locales.

538. Sur la question des déictiques *pn/tn/nn*, supposant « la présence matérielle du signifié dans un contexte spatial immédiat », voir MATHIEU 2016b : 407-427, et en particulier l'introduction 407-408.

539. La traduction d'« offrande » s'impose ici pour *jht* (*Wb* I : 124, 2-125, 7 ; *AnLex* 77.0432, 78.0458, 79.0322) du fait du contexte cultuel où se trouve la stèle (Abydos), et comme le soulignent le pain-ḥw et le natron-ḥsmn. Remarquer le possible jeu de mot avec cette notion d'offrande occasionné par l'infinitif *3w.t*, avec le terme *3w.t*, « cadeau », « largesse », « offrande » (*Wb* I : 5, 2 ; *AnLex* 77.0021, 78.0013).

540. ḥw, « pain », « ration » (*Wb* I : 232, 16-233, 2 ; *AnLex* 77.0762, 78.0812, 79.0556). Il est difficile de déterminer ici s'il est fait référence au pain, ou à quelque chose de plus générique (la ration).



FIG. 8. Stèle de Dédou-Iqou, connu-du-roi et messenger royal,
an 34 du règne de Sésostri I^{er}, ÄM 1199, Doc. 21

(© Staatliche Museen zu Berlin – Ägyptisches Museum und
Papyrussammlung, Inv. No. ÄM 1199, Photo : Sandra Steiβ).

Commentaire

Les l. 5-8 soulignent la position sociale du dédicant. Sûrement résident de la région de Thèbes (*W3s.t*), son rang est avant tout marqué par la proximité qu'il a avec le pharaon Sésostri I^{er} (*rḥ-n(y)-sw.t, m-b3ḥ*), par la reconnaissance par ses pairs (*sr.w n(y) ḥ*), et par ses compétences propres (*sr mnḥ, jqr šḥr(w)*). Sa fonction principale de messenger royal (*wpwty-n(y)-sw.t*)⁵⁴¹ est citée en l. 10, mais ses prérogatives semblent avant tout d'ordre militaire et policière (*m-s3 ḏ3m.w n(y.w) nfr(.w), mš^c.w jm(y).w-ḥt ḥm=f*),

541. Sur ces messagers, voir VALLOGGIA 1976 : 232-233. Il précise la mission de ce personnage, qui tend à être appréhendé comme un mandataire, haut fonctionnaire de l'État, avec une mission spécifique et donc limitée dans le temps. Ses prérogatives ne sont néanmoins pas davantage développées, faute de documentation.

ainsi que de gestion territoriale et économique (*rwḏ t3 wh3.(t)*)⁵⁴². Cette dernière est renforcée par le titre en l. 4 de *jm(y)-r(3) pr*, « intendant »⁵⁴³. Le terme *t3š.w* vient cristalliser toutes ces prérogatives, puisqu'il s'agit de consolider (*srwd*) les frontières royales, dans une période de restauration et de réorganisation de l'État jusque dans ses périphéries, ici sûrement occidentales (*wh3.(t)*).

Les frontières sous la responsabilité de *Dd(w)-Jqw* sont donc multiples, et peuvent s'adresser à plusieurs unités territoriales oasiennes. Le fait d'y employer des « jeunes recrues » (*d3m.w n(y.w) nfr(.w)*) marque soit le fait de zones nouvellement (ré-)administrées par le pouvoir central, soit l'occasion de profiter d'une région suffisamment stable pour y former ces gens, voire la conjonction des deux.

Il s'agit en tout cas d'y renforcer une zone d'influence égyptienne (mise en valeur du sol, contrôle des routes, commerce et exploitation), et non d'une conquête. Noter qu'il n'y a pas d'évocation de constructions défensives en lien avec *srwd t3š*, comme dans la stèle d'Antef (**doc. 29**) sous Amemhat III.

Le parcours suggéré par *Dd(w)-Jqw* a pour origine Thèbes. L'évocation d'Abydos, par l'expression canonique de la « Terrasse du Grand Dieu » (*rwḏ n(y) ntr ʿ3*) et la présence du démonstratif de proximité *tn*, manifeste pour ce notable d'y avoir fait ériger une chapelle funéraire (faveur royale en général), afin que son *ka* bénéficie des offrandes royales (par l'intermédiaire des troupes royales, *mšʿ.w jm(y).w-ht hm=f*) et divines (en lien avec le patronage d'Osiris, *wn(=j) m šmsw=f*). La nature des offrandes réalisées par les soldats se décline en pain-*ʿqw* (ration de subsistance) ainsi qu'en natron-*hsmn* (propriété purificatrice) de la qualité la meilleure selon le texte, mais il faut y ajouter celles dont bénéficie Osiris. Abydos a été une étape dans le parcours de *Dd(w)-Jqw* et permet, outre l'évocation de Thèbes, d'avancer comme hypothèse les noms des oasis de Kharga et de Dakhla comme zones principales de son activité⁵⁴⁴.

Remarquer enfin, concernant l'élaboration du texte, le choix de tournures recherchées et d'une grammaire bien maîtrisée, avec du hiéroglyphique cursif pour la gravure.

542. Concernant le terme *rwḏ*, voir les remarques de ESPOSITO 2014 : 68, qui précise que les *rwḏ.w* sont des agents « représentants du pouvoir royal dans la gestion des affaires économiques » ; elle renvoie en n. 35 à *AnLex* 77.2356, 78.2388, 79.1737, ainsi qu'à WARD 1982 : 101 (847) et à GOEDICKE 1962 : 33, en particulier la note *ah* précisant que *rwḏ* « appear to be commissioners for particular task » et donne quelques références supplémentaires pour le terme. « Les agents-*rwḏ.w* furent intégrés dans le corps de police dès le règne de Montouhotep II pour l'annexion de la Basse-Nubie et de l'oasis à la Haute-Égypte, ainsi que pour le contrôle des régions frontalières. ». C'est ce que précise également DARNELL 2013 : 792-798.

543. JONES 2000 : 114, 461, « steward/overseer of the house/estate ». WARD 1982 : 21-22, 132, « steward, Administrator ». ESPOSITO 2014 : 31 et n. 114 les présente comme « probablement préposés à l'enregistrement des biens et à la circulation des produits alimentaires » pour les références à l'Ancien Empire (oasis de Balat notamment). Enfin, pour la période concernée, voir DARNELL 2013 : 798, et notamment la n. 65 mettant en rapport le *jm(y)-r(3) pr* et les *dʿm.w* ainsi que les *nfr.w*.

544. Sur ce point en particulier, voir GIDDY 1987 : 56.

(Doc. 22, fig. 9) Papyrus des *Mémoires de Sinouhé* = B (rouleau de 0,16-17 x 5,07 m env.), XII^e dynastie, Thèbes, rive ouest. Musée de Berlin (P. ÄM 3022). Variantes : P. ÄM 10499 = R (rouleau de 0,45 x 0,14 m env.), XIII^e dynastie, Thèbes, rive ouest (tombe)⁵⁴⁵ ; ostracon Ashmolean Museum 1945.40 = AOS (0,88 x 0,31 m env.), XIX^e dynastie, Deir el-Medineh (tombe)⁵⁴⁶

Bibliographie : GARDINER 1916 (commentaires, parallèles). POSENER 1956 : 87-115 (commentaire) ; *LÄ V*, 950-955 (présentation) ; BAINES 1982 : 31-44 (commentaire) ; LICHTHEIM 1988 : 222-228 (présentation, traduction) ; KOCH 1990 (hiéroglyphes) ; OBSOMER 1995 : 348-349 (traduction, commentaire) ; SIMPSON 2003 : 54-66 et 587-592 (présentation, traduction, bibliographie) ; BAYLIS ; PARKINSON 2012 : 11-13, 21-24 et 33 (6) (présentation, bibliographie, photographie) ; ALLEN 2015b : 55-154 (présentation, traduction, commentaire, bibliographie) ; MATHIEU 2023 : 17-22 (présentation), 23-36 (bibliographie), 37-60 (traduction). <https://aegyptologie.unibas.ch/werkzeuge/sinuhe-bibliographie/> (bibliographie).

Extrait B 70-73

[illegible]

545. Pour la version R = papyrus trouvé dans une tombe de la XIII^e dynastie, sous le Ramesseum : https://www.britishmuseum.org/collection/object/X_6693. Dernière consultation septembre 2024.

546. https://books.google.fr/books?id=v0tgsihijEYC&pg=PA199&lpg=PA199&dq=ostracon+Ashmolean+Museum+1945.40&source=bl&ots=5T80YlIu3k&sig=_nn3hDQZbdmvqP-DPLf0JHKWfFQ&hl=fr&sa=X&ei=8FkhVe-PLoGwUffC-gJgL&ved=0CDUQ6AEwAw#v=onepage&q=ostracon%20Ashmolean%20Museum%201945.40&f=false. Dernière consultation septembre 2024.



D'après KOCH 1990 : 38-39.

70) *W^c pw, dd(w) ntr, rš=w t3 pn ḥq3 n=f, 71) swsh(w) t3š.w pw ; jw=f r jt.t t3.w 72) rs.w, nn k3=f (r) ḥ3s.wt mh.wt, jr n=t(w)=f r ḥw.t Stj.w, 73) r ptpt Nmj.w-š^cw.*

70) C'est l'Unique que place le dieu. Réjouit est ce pays qu'il (Pharaon) a gouverné, **71)** (car) c'est un (Sésostri I^{er}) qui a élargi les frontières ; il va conquérir les pays **72)** méridionaux, sans (même) se préoccuper des (litt. penser aux) ⁵⁴⁷ contrées étrangères septentrionales, car c'est pour frapper les Asiatiques **73)** et piétiner les Bédouins (litt. ceux-qui-parcourent-les-sables) ⁵⁴⁸ qu'il a été engendré.

Commentaire

Ce passage intervient à la fin de l'eulogie faite à Sésostri I^{er} par Sinouhé, alors que ce dernier vient d'être accueilli par Amounenchi. Il met en valeur de roi en tant que successeur du créateur, aimé de ses sujets, pratiquant un bon gouvernement, possédant des qualités remarquables, notamment martiales, lui permettant de protéger l'Égypte et d'assumer sa fonction régnante.

L'extrait dont il est question insiste sur son ascendance divine et son rôle de maintien, voire d'accroissement, de l'ordre cosmique. La l. 70 par exemple place le pharaon comme émanation directe du créateur sur terre, en lien avec l'ordre établi.

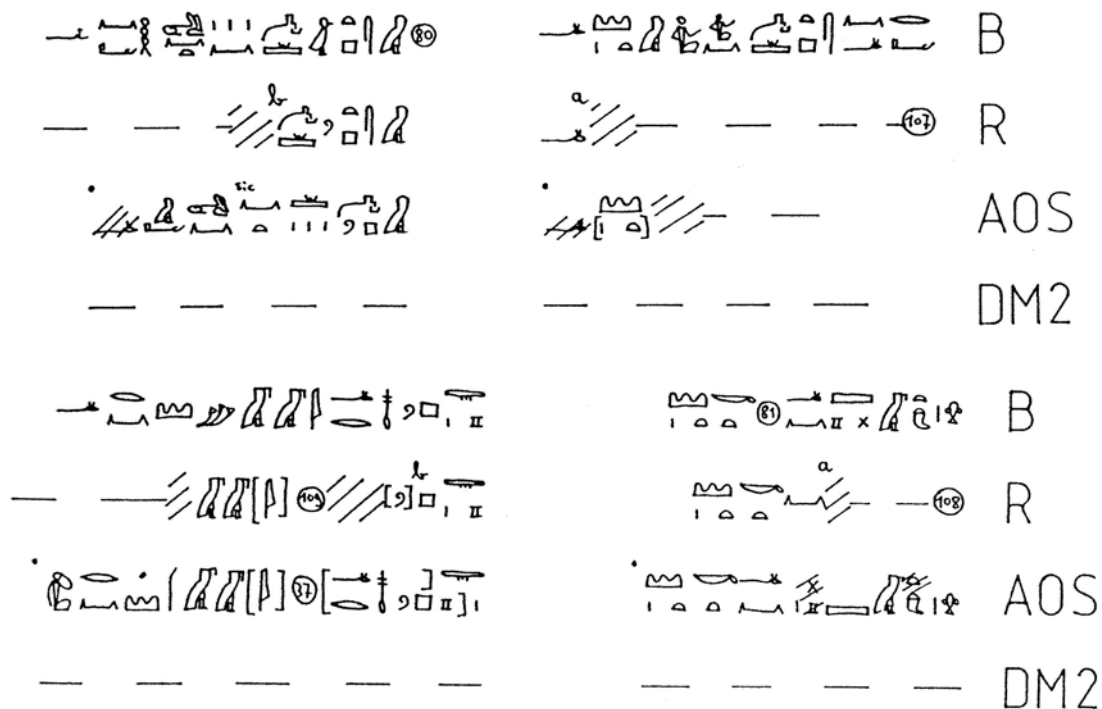
547. *Wb* V : 83, 5-84, 1 ; *AnLex* 77.4485, 78.4335, 79.3187. Ce passage peut-être interprété comme une absence de nécessité, pour le pharaon, de devoir intervenir dans les contrées asiatiques, du fait de leur tranquillité. Ses campagnes au sud peuvent concentrer toute son attention, le nord se trouvant sous domination. Concernant cette pacification du nord-est asiatique et les bonnes relations avec ces peuples sous Sésostri I^{er}, voir POSENER 1956 : 108 et n. 1 et 3.

548. *Wb* II : 265, 15 ; *AnLex* 79.1551.

Le thème de l'impératif de surpassement fonctionne ici avec la notion d'élargissement de la frontière, thème qui sera repris par la postérité, notamment sous Sésostri III ⁵⁴⁹. Le fait qu'il soit question de frontières au pluriel sous-entend l'évocation du territoire complet (sens générique ⁵⁵⁰) ; dans la réalité, cet élargissement se fait particulièrement en direction du nord-est asiatique et du sud nubien. La complémentarité traditionnelle nord-sud avec le thème du massacre (*hwj, ptpt*) des ennemis (*Stj.w, Nmj.w-š'w*), et de la domination sur les territoires étrangers, se fait à la suite de l'évocation de la frontière. La lutte aux extrémités du territoire égyptien fait partie de celle continue avec le chaos et ses nombreuses allégories (multitude, populations étrangères, eau...).

La stèle de Hor (**doc. 18**, mCairo JE 71901), datée du règne de Sésostri I^{er}, et retrouvée dans la région d'Assouan, offre un parallèle intéressant sur cette phraséologie à la fois de conquête (expansion) et de défense du territoire égyptien, à un moment de son histoire où la figure du pharaon régnant consolide sa fonction et offre une nouvelle ampleur au pouvoir égyptien sur les territoires voisins. Les frontières du pays se confondent ainsi presque avec les limites du monde connu. Le fait d'élargir (*swsh*) les frontières participe à la dynamique naturelle hégémonique de l'ordre cosmique.

Extrait B 79-81



D'après KOCH 1990 : 40-41.

79) *Rd n=f stp=j n=j m h3s.t=f*, 80) *m stp.w n(y) wn(w).t hn^c=f hr t3š=f n(y) 81) k(y).t h3s.t, t3 pw nfr, J33 rn=f*.

549. Le terme *swsh* (*Wb* IV : 74-75, 15. *AnLex* 77.3462, 78.3403, 79.2483) se retrouve avec *t3š* dans les hymnes à Sésostri III du papyrus de Kahoun (**doc. 28**, P. UCL 32157). Voir également la biographie de Néferkhnoum, à Deir Rifeh (tombe n°1, mur est, nord de l'entrée, l. 17, **doc. 31**).

550. Cette idée se trouve étayée par la remarque de MATHIEU 2023 : 44, n. 144, où l'auteur propose de voir le passage comme une référence aux quatre points cardinaux.

79) Il a accordé que je choisisse pour moi dans sa contrée, 80) parmi le meilleur de ce qu'il possédait au niveau de (litt. sur) sa frontière propre à 81) une autre contrée (étrangère), c'était une belle terre, dont le nom était *J33* ⁵⁵¹.

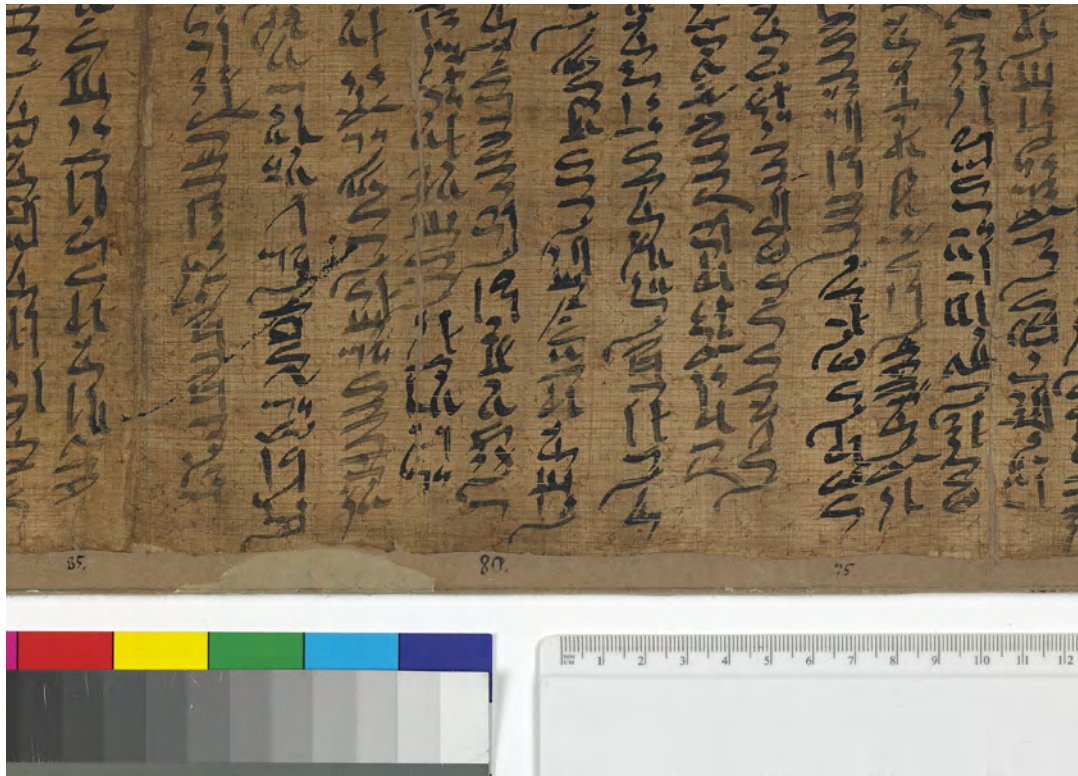


FIG. 9. Papyrus des *Mémoires de Sinouhé* (B 70-87), XII^e dynastie, ÄM P. 3022, Doc. 22
(© Staatliche Museen zu Berlin – Ägyptisches Museum und Papyrussammlung,
Inv. No. ÄM P. 3022, Photo : Sandra Steiβ).

Commentaire

Dans ce passage, Sinouhé devient un potentat local en se faisant donner des terres par Amounenchi. C'est une zone périphérique du territoire de ce dernier, puisqu'il est question de la frontière avec un autre pays étranger (*t3š=f n(y) k(y).t h3s.t*).

Plusieurs choses sont à relever. La notion de frontière n'est pas propre au vocabulaire de la spatialité égyptienne, et s'applique aux territoires sous domination étrangère (*h3s.t*).

551. GAUTHIER 1925-1929, I : 15, évoque diverses possibilités, dont la Syrie méridionale ou la Palestine paraissent pour lui plus vraisemblables. La Palestine, peut-être à proximité de la route côtière, est communément retenue (FISCHER-ELFERT 1993 : 36). Sur la valeur fictive de l'œuvre contrebalancée par la connaissance réelle des Égyptiens du territoire asiatique, voir POSENER 1956 : 105-107. Mais la dernière étude proposée par MOURAD 2013 suggère un contexte topographique bien réel appartenant à « the Biqaa valley of modern Lebanon » (p. 78-81). L'auteure reprend les différentes attestations connues de *J33* depuis la XII^e dynastie, et confronte les contextes, dont la description d'une plaine (*t3*) fertile et nourricière (figues, raisins, miel, huile, vin...) concernant la mention de Sinouhé. Elle se sert aussi des informations géographiques du texte pour souligner la proximité d'Iaa, de Qedem et du Haut-Retenou, l'accessibilité par terre (plus que par bateau) et la connexion du territoire avec les Égyptiens, écartant au fil du développement les localités potentielles de Gabh, Akkar et Jezreel. Voir enfin PARKINSON 2010 : 16-17, fig. 6 et n. 14, qui montre l'existence de la localité de *J33* sur une liste de prisonniers du 7^e pylône du temple de Karnak, commanditée par Thoutmosis III (*Urk*. IV : 799, 73). Je remercie Bernard Mathieu pour avoir mentionné l'existence de cette dernière référence qui alimente le dossier de la réalité du toponyme.

Il est difficile de conclure ici sur la nature de cette frontière, s'il s'agit de zones d'influence, ou d'un espace bien délimité par des marqueurs (défenses, bornes, etc.). L'emploi de la préposition *hr* tendrait ici à conforter la première hypothèse d'une zone d'influence, puisqu'il est question de terres (*t3*) données, et il est délicat de supposer celles-ci accordées (sur) le long de structures défensives ou de bornes bien délimitées.

Aussi, la frontière dont il est question ici n'est pas entre l'Égypte et la principauté d'Amounenchi (Réténou), mais entre ce dernier et celle d'un autre potentat. Cela alimente la question de l'éloignement (volontaire) de Sinouhé par rapport à son pays natal, puisque cette frontière est censée se trouver à la périphérie (donc plus lointaine encore) de la contrée d'Amounenchi.

Le choix de la richesse de ces terres peut être également un critère de sélection pour Sinouhé, outre celui de l'éloignement volontaire. En effet, c'est lui qui choisit (*stp*) ces terres parmi ce qu'elles recèlent de meilleur (*stp.w*, *nfr*). L'évocation de ses richesses suit le passage traduit, avec des ressources comme les figues, le vin, le miel, les arbres fruitiers, les céréales ou encore des troupeaux.

À nouveau, la frontière croise le thème de l'appropriation des ressources du sol et se trouve intimement liée à la possession des richesses naturelles (voire humaines) disponibles. Cela suit la logique du contrôle de ces richesses, de leur mise en valeur, de leur exploitation. Mettre des limites à un espace fait de lui un territoire défini de manière à mieux l'administrer. Cela souligne l'emploi du terme frontière dans des contextes où l'homme est à l'origine de la création et de l'appropriation du territoire et de ce qu'il contient, permettant de délimiter ce qui devient sa propriété et de contrôler ce qui s'y passe.

(Doc. 23, fig. 10) Extrait autobiographique de la stèle-niche de Sahathor (calcaire, 1,14 x 0,64 x 0,18 m, texte de la partie gauche basse), assistant du Trésor, temple d'Amenemhat II, Abydos. British Museum de Londres (BM EA 569-570)

Bibliographie : HTBM II, 1912 : 8 et pl. 19-20 ; SIMPSON 1974 : 17, pl. 18 (hiéroglyphes, présentation) ; PARKINSON 1991 : 137-139 (traduction) ; RUSSMANN 2001 : 96-97 (hiéroglyphes, présentation) ; ÉTIENNE 2009 : 220-221 [170] (photographie, contexte) ; PM V : 95.



FIG. 10. Extrait autobiographique de la stèle-niche de Sahathor, assistant du Trésor, temple d'Amenemhat II, EA 569-570, Doc. 23
(© The Trustees of the British Museum).



D'après SIMPSON 1974 : pl. 18.

Mry nb=f m3c, n(y)-s.t=hr=f, dd(w) nfr(w).t, whm(w) mrr(w).t, jrr(w) hss.t Nb-T3.wy, smj(w) sšm=f nn ʿm-jb, s3(=w) šw mh.t, mk(w) t3š=f, rs(=w) r h.t=f, rs-tp šw(=w) m b3g.

L'aimé véritable de son Seigneur, son préféré ⁵⁵², qui dit ce qu'il y a de mieux, qui répète ce qui est aimé ⁵⁵³, qui fait ce qui est loué du Seigneur du Double-Pays, qui annonce (Pharaon) sa conduite sans être inconscient ⁵⁵⁴, étant avisé du manque et du trouble ⁵⁵⁵, qui protège ⁵⁵⁶ sa frontière, veillant sur ses biens ⁵⁵⁷, le Vigilant ⁵⁵⁸ exempt de fatigue.

Commentaire

La stèle fausse-porte contenait en son centre l'un des plus anciens exemples de statue-cube, représentant le défunt (BM EA 570). Ces éléments prenaient place à l'intérieur d'une chapelle dédiée au mort à Abydos, de manière à bénéficier d'offrandes.

Le procédé rhétorique employé ⁵⁵⁹ permet de mettre en valeur pharaon dans son action, et dans la réception de celle-ci par Sahathor. Le texte s'apparente à de la propagande, au niveau des rouages de l'administration pharaonique.

Rappelons que ce texte est destiné au culte du défunt à Abydos au temple funéraire du roi.

L'attitude royale paraît exemplaire, en respect avec la *maât*. Tout est conceptualisé de manière à mettre en valeur la conduite prophylactique d'Amenemhat II : il réfléchit avant d'agir (*smj(w) sšm=f nn ʿm-jb*), est informé des situations internes (*s3(=w) šw mh.t*), préservant tel un père protecteur l'intégrité du territoire et de son peuple (*mk(w) t3š=f, rs(=w) r h.t=f, rs-tp*).

Aussi, le thème du pharaon gardien de l'ordre et qui veille sur ses sujets est très présent sous les règnes d'Amenemhat III et de Sésostri III. La statuaire notamment vient l'appuyer, avec des visages royaux marqués par la fatigue de la personne royale en continuelle vigilance ⁵⁶⁰.

Le fait d'insérer la frontière dans un tel discours la place dans un univers mental particulier. Il y a un lien notoire avec le respect de l'ordre du monde et de la *maât*. Également, l'intégrité d'un territoire est un préalable à la bonne subsistance de ce qui est ainsi circonscrit : les facteurs humains, économiques, naturels. Cela tient de la raison d'un État centralisé.

552. Pour l'expression *n s.t-hr=f*, cf. *AnLex* 77.3302, 78.3249, 79.2372.

553. Expression attestée en *Wb* I : 343, 11.

554. Pour l'expression *nn ʿm-jb*, cf. *Wb* I : 184, 14-15, *AnLex* 78.0710.

555. *Wb* IV : 16, 2-7, *AnLex* 77.3336. Autre possibilité avec le verbe *s3j*, « être satisfait », « rassasier » (*Wb* IV : 14-15, 19, *AnLex* 77.3334, 78.3283, 79.2400) : *s3(=w) šw mh.t*, « étant satisfait de l'absence de trouble ».

556. Le verbe *mkj*, « protéger » (*Wb* II : 160, 1-21 ; *AnLex* 77.1905, 78.1885, 79.1384), se retrouve possiblement en lacune dans l'hymne à Sésostri III, 1, recto, l. 9 (**doc. 28**).

557. Ici, les biens peuvent être compris comme les possessions territoriales, circonscrites par la frontière. Par voie d'extension, le terme peut désigner toutes les richesses inhérentes ou produites par le pays.

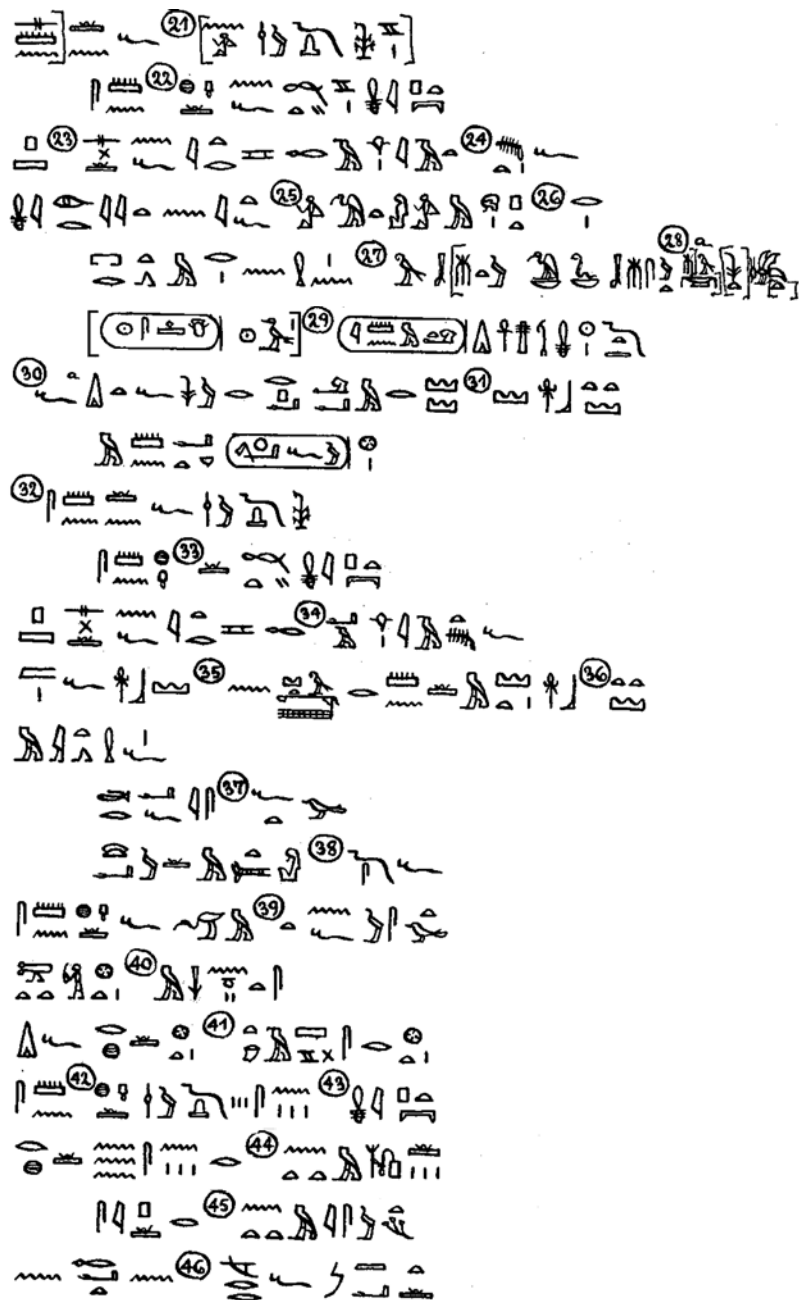
558. *Wb* II : 451, 7-8, *AnLex* 77.2416, 78.2431, 79.181.

559. Proposition argumentative à prédicat adverbial (PPA) selon GRANDET ; MATHIEU 2003 : 572-585.

560. VERNUS 2010 : 269, § 4 et 273, § 13 de l'*Enseignement loyaliste*, sur l'aspect de veille, de bienveillance et d'écoute, très marqué par la statuaire de son époque. Voir également pour la statuaire FREED 2014 : 34-42, et la bibliographie associée. Aussi, LABOURY 2003 : 55-64.

(Doc. 24) Extraits de la biographie de Khnoumhotep II, directeur de la 16^e province de Haute-Égypte de l'Oryx, époques d'Amenemhat II et de Sésostri II, Beni Hasan (tombe n°3, l. 20-53 et l. 132-148)

Bibliographie : NEWBERRY ; FRASER 1893 : 59-60 et 63, pl. XXV-XXVI (hiéroglyphes et traduction) ; SETHE ; ERICHSEN 1935 : 26-28, l. 30-53 et 31-32, l. 132-148 (hiéroglyphes) ; LLOYD 1992 : 21-36 (présentation, traduction, commentaire, contexte) ; DANTONG 1995 : 55-63 (non consulté) ; OBSOMER 1995 : 348 (traduction) ; KAMRIN 1999 (contexte) ; SIMPSON 2003 : 418, p. 420-424 (bibliographie, traduction) ; LE GUILLOUX 2005 (traduction). KANAWATI ; WOODS 2010 : 33-36 (contexte) ; KANAWATI ; EVANS 2014 : 31-36 et pl. 7-13, 110-114 (non consulté) ; NELSON-HURST 2015 : 257-272 (contexte) ; MATHIEU 2021 : 363-375 (présentation, bibliographie, traduction et hiéroglyphes) ; *PM* IV : 144-149 ; *LD* Abth. II, pl. 124-125 ; <https://benihassan.com/> (hiéroglyphes).



Extrait de SETHE ; ERICHSEN 1935 : 26-28.

20) [Smn] $n=f$ 21) [$n=j$ wd šm^cw] smnh 22) $n=f$ mh.ty mj p.t, 23) pšs $n=f$ jtrw ʕ hr 24) j3.t=f mj jry.t n jt 25) mw.t=j m tp.t 26) -r(3) pr(w).t m r(3) n(y) hm n(y) 27) Hr Wḥm[-msw.t, Nbty Wḥm-msw.t 28) Hr-nbw (Wḥm-)msw.t Nsw-bjty [(Sḥtp-jb-Rʕ)/ S3 Rʕ] 29) (Jmn-m-h3.t)/, d(w) ʕnh dd w3s mj Rʕ d.t. 30) [H]f[t] ⁵⁶¹ (r)dt=f sw r (j)r(y)-p^c.t h3t(y)-ʕ (j)m(y)-r(3) 31) h3s.wt J3b.t m Mn^c.t-Hwfw, 32) smn $n=f$ wd šm^cw smnh(=w) 33) mh.ty mj p.t, pšs $n=f$ jtr(w) 34) ʕ hr j3.t=f, gs=f j3b.t 35) n Dw-Hr, r mn(=w) m h3s.t j3b.t, 36) m jt hm=f, dr=f 37) Js.f.t, h^c=w m Tmw 38) ds=f, smnh(=w) 39) gm(w).t $n=f$ ws=t(j), jt(w).t n njw.t 40) m snw=s, d=f rh njw.t 41) t3š=s r njw.t, 42) smnh wd.w=sn 43) mj p.t, rh mw=sn r 44) nt(y).t m sš.w, sjp(=w) ⁵⁶² r 45) nt(y).t m jsw.t, n-ʕ3.t-n(y) 46) mrr=f m3^c.t.

20) Il (le roi) a [établi **21)** pour moi la stèle-wd méridionale] et a rendu **22)** la (stèle) septentrionale parfaite comme le ciel ⁵⁶³, **23)** il a divisé le grand fleuve en **24)** son milieu ⁵⁶⁴ comme ce qui avait été fait pour le père **25)** de ma mère par **26)** ordonnance (litt. discours) issue de la bouche de la Majesté de **27)** l'Horus [Ouhem-mésout, le Nebty Ouhem-mésout, **28)** l'Horus d'or (Ouhem)més(out), le Roi de Haute et Basse-Égypte (Séhotepibrê)/, le fils de Rê] **29)** (Amenemhat)/, doué de vie, de stabilité et de pouvoir comme Rê, éternellement-d.t. **30)** Lorsqu'il (le roi) l'eut désigné en tant que Prince et Gouverneur, et Directeur des **31)** plateaux désertiques de l'Orient, à Ménat-Khoufou ⁵⁶⁵, **32)** il a établi la stèle-wd méridionale ⁵⁶⁶, rendant **33)** la (stèle) septentrionale parfaite comme le ciel, il a divisé le grand fleuve **34)** en son milieu, sa moitié orientale **35)** destinée à « La-Montagne-d'Horus » ⁵⁶⁷, jusqu'à être bordée ⁵⁶⁸ par le plateau désertique de l'Orient **36)** ; (ceci) quand sa Majesté fut venue écarter le **37)** Mal, apparaissant tel Atoum **38)** lui-même ⁵⁶⁹, rétablir **39)** ce ⁵⁷⁰ qu'elle avait trouvé manquant et ce ⁵⁷⁰ qui avait été pris par une cité **40)** à sa voisine, et faire (en sorte) qu'une cité connaisse **41)** sa frontière par rapport à une autre cité, **42)** que leurs stèles-wd.w fussent rendues parfaites **43)** comme le ciel, et que leurs eaux (territoriales) fusses connues **44)** conformément à ce qui était dans les écrits, contrôlant **45)** par rapport à ce qui était dans le passé, tant **46)** il aimait la *maât*.

561. Un pronom suffixe seul ici n'aurait pas de signification propre, alors que la colonne précédente se termine par d.t. La proposition de Sethe (*hft*) paraît tenable, surtout si la forme verbale qui suit est comprise comme une forme *wnmt=f*, introduite dans ce cas par une circonstancielle temporelle (comme dans la séquence suivante, col. 36, *m jt hm=f*...). Contrainte d'espace, oubli du scribe, noter quoi qu'il en soit une erreur sur ce mot qui a été produite également en col. 146.

562. *Wb* IV : 35, 2-16, suivant la graphie ancienne de l'inversion du -p et du -j. *AnLex* 77.3383, 78.3327, 79.2427.

563. La référence au ciel remémore l'établissement de ce dernier, par Chou, ou sur ses piliers, comme quelque chose de solide et d'immuable.

564. Voir *Wb* I : 26, 6 et *AnLex* 78.0122 pour la référence à une division par moitié d'un espace liquide. Il s'agit ici du bras principal du Nil.

565. Ville importante de la 16^e province de Haute-Égypte dite de l'Oryx (MONTET 1961 : 160 ; GAUTHIER 1925-1929, III : 36), qui a été administrée par Khnoumhotep II.

566. Constaté ici l'emploi du terme šm^cw, et non de *rsj*. Il est possible qu'il y ait eu confusion des deux termes qui véhiculent la même direction cardinale. Mais šm^cw pourrait renvoyer ici davantage à l'aspect spatial, en faisant référence à la Vallée, tout en indiquant qu'il s'agit bien de la frontière sud, ici de la province.

567. « Le district de la montagne d'Horus », territoire sous la gestion de la cité Mn^c.t-Hwfw, à l'Est du Nil et de cette ville. Voir MONTET 1961 : 160 ; GAUTHIER 1925-1929, VI : 124.

568. Le sens de « border », fait référence aux ressources d'établies, de fixées, mais circonscrites ici par la frange désertique occidentale. Pour un exemple avec le sens de « délimiter des parts », cf. *AnLex* 77.1693.

569. Référence au créateur qui a repoussé le Noun lors de la mise en place du monde.

570. Les démonstratifs renvoient certainement aux marqueurs que sont les stèles-frontières utilisées pour délimiter les territoires.

Commentaire

Les notions de mal (*jsf.t*) et de bien (*m3^c.t*), à travers ce qui a été désorganisé (*wḏ.w*), et l'action royale (*smn*, *smnh*, *pšs*, *dr*, *sjp*) d'aménagement du territoire, avec une référence explicite à la création du monde (*h^c=w m Tmw*), sont les éléments prégnants de cet extrait.

Il y a une désignation officielle de Khnoumhotep II, directeur de la 17^e province du Cynopolite de Haute-Égypte, en tant que gouverneur d'une cité et d'une portion territoriale devant être à l'origine dépendante de la 16^e province de l'Oryx (au sud du Cynopolite ; voir la carte en fin de commentaire). La souveraineté acquise va de la moitié du Nil⁵⁷¹ jusqu'au désert oriental, en lien avec la cité de *M^cn.t-Hwfw* et d'une entité territoriale lui étant associée : *Dw-Hr*. Dans le cas présent, la désignation de province (*sp3.t*) pourrait correspondre à un territoire administratif englobant une unité fonctionnelle (la cité) et une unité de production (territoire agricole, minier). La traduction de district pourrait alors mieux convenir ici que celle de province.

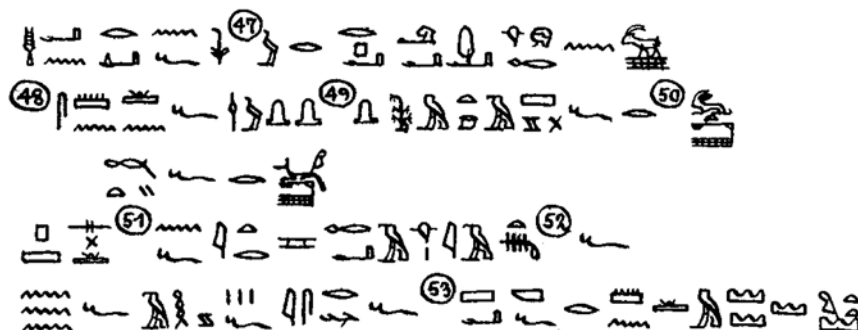
Garder à l'esprit que le terme *sp3.t* n'est pas singularisé ici, mais que le déterminatif du terrain irrigué (N24) apparaît sous le pavois de *Dw-Hr*. Le district ainsi identifié possède un accès à l'axe de communication et économique majeur qu'est le Nil, permettant par exemple la liaison directe avec la province du Cynopolite située en rive opposée plus au nord. Son emprise nord-sud n'est en revanche pas connue. Le territoire s'insère-t-il comme une enclave dans la province de l'Oryx, est-il limitrophe des provinces 18^e d'Ânty au nord et 15^e du Lièvre au sud, ou seulement de la 15^e province (car Ménat-Khoufou est proche de ce dernier), ou encore se trouve-t-il isolé par des espaces non anthropisés ?

Outre la partition du grand fleuve, les cités possèdent donc des eaux territoriales (*mw=sn*) leur offrant un axe de circulation les connectant au pays entier et leur permettant de tirer partie des ressources du fleuve. Hormis des marqueurs naturels, il se pourrait qu'elles reconnaissent l'emprise de leurs eaux grâce à des stèles-bornes placées sur les rives.

Les stèles-*wḏ.w* ont un rôle de marqueur de frontières ici, ayant une valeur légale⁵⁷². Elles retranscrivent avec pérennité (dans la pierre, ainsi que l'expression *mj p.t*) un décret d'origine royale. Elles sont directement associées à la frontière (*t3š*) d'une cité (*njw.t*), montrant l'importance du phénomène urbain dans l'organisation du territoire.

T3š possède les déterminatifs du terrain irrigué (N23) et des deux bâtons entrecroisés (Z9), comme pour toutes les références à ce mot présentes dans la biographie de Khnoumhotep II, insistant sur la dimension de l'espace et de sa division. Ces déterminatifs sont en général précédés d'une graphie pleine du mot (le signe du pain (X1), le bilitère du four de potier (U30), le vautour percnoptère (G1) et le signe du bassin (N37), sauf pour la l. 137).

Il est aussi question de *sš.w*, écrits actant la tradition territoriale. Voir le commentaire de la l. 135 et du registre dit cadastral (*hd.t*), qui vient préciser les *sš.w*.



571. Concernant l'aire d'influence souveraine en lien avec l'eau, voir GALÁN 1999 : 21 et n. 7.

572. *Wb I* : 398, 15-399, 4 ; *AnLex* 77.1121, 78.1164, 79.0809. Sur ce mot, matérialisant un décret dans la pierre sous forme de stèle, voir MEEKS 1979b : 255, n. 77. Renvoi à ŽÁBA 1956 : 272-275.

Extrait de SETHE ; ERICHSEN 1935 : 28.

46) $\text{ḥ}^{\text{c}} \text{n rd n=f}$ 47) $\text{sw r (j)r(y)-p}^{\text{c}} \text{.t ḥ3t(y)-}^{\text{c}} \text{jm3-}^{\text{c}} \text{, ḥr(y)-tp }^{\text{c}} \text{3 n M3-ḥd}$, 48) smn(=w) wd.w 49) $\text{šm}^{\text{c}} \text{w m t3š=f}$ 50) $\text{r Wn.t, mh.ty=f r Jnpw, pšs}$ 51) $\text{n=f jtr(w) }^{\text{c}} \text{3 ḥr j3.t=f}$, 52) $\text{mw=f, 3ḥ.wt=f, jsr=f}$, 53) $\text{š}^{\text{c}} \text{=f r mn(=w) m ḥ3s.wt Jmn.t}$.

46) Alors, il (le roi) le (Khnoumhotep I^{er}) désigna **47)** comme Prince et Gouverneur, à l'action bienveillante⁵⁷³, et Grand Chef⁵⁷⁴ de la province de l'Oryx⁵⁷⁵, **48)** ayant établi les stèles- wd.w **49)** méridionales de sa frontière **50)** par rapport à la province du Lièvre⁵⁷⁶, sa (frontière) septentrionale par rapport à la province du Cynopolite⁵⁷⁷, il a divisé **51)** le grand fleuve en son milieu, **52)** ses eaux, ses terres arables, ses bois de tamaris⁵⁷⁸ et **53)** ses sables⁵⁷⁹ jusqu'à être bordé par les plateaux désertiques de l'Occident.

Commentaire

Dans cette partie de la biographie de Khnoumhotep II, le roi Sésostris I^{er} nomme Khnoumhotep I^{er}, déjà directeur de la 17^e province du Cynopolite, directeur ($\text{ḥr(y)-tp }^{\text{c}} \text{3}$) de la 16^e province de l'Oryx en Haute-Égypte. Il définit ses limites sud-nord avec les provinces du Lièvre (la 15^e, au sud) et du Cynopolite (la 17^e, au nord). Concernant ses limites est-ouest, l'Occident jusqu'aux déserts orientaux et le milieu du Nil en sont les marqueurs naturels.

Il y a donc bien distinction entre la province de Dw-Ḥr , et celle de l'Oryx, alors qu'elles sont administrées par la même autorité, bien que Dw-Ḥr soit une entité moins importante que la 16^e province à l'échelle de l'État. Il est possible, dans ce cas de figure, que Dw-Ḥr occupe la totalité de la rive est, du moins dans la représentation mentale de ce que pouvaient s'en faire les Égyptiens.

À nouveau, les stèles- wd.w sont mises en parallèle du terme frontière, et sont utilisées pour marquer le territoire délimité.

Noter que des ressources sont décrites par une forme de gradient allant de l'abondance à l'aridité, du fleuve aux marges désertiques. Elles sont à la fois circonscrites par la dimension naturelle de la vallée, mais servent également de marqueurs spatiaux paysagers. Ici la nature, mise en valeur par l'homme, présente des variations qui sont utilisées pour décrire les limites de l'unité administrative qu'est la province. Il n'est donc pas question ici de ville à proprement parlé, comme dans le passage précédent, mais bien d'espaces singularisés et regroupés conceptuellement, représentant une entité territoriale cohérente pour l'homme.

573. JONES 2000 : 10, 39.

574. JONES 2000 : 650, 2382.

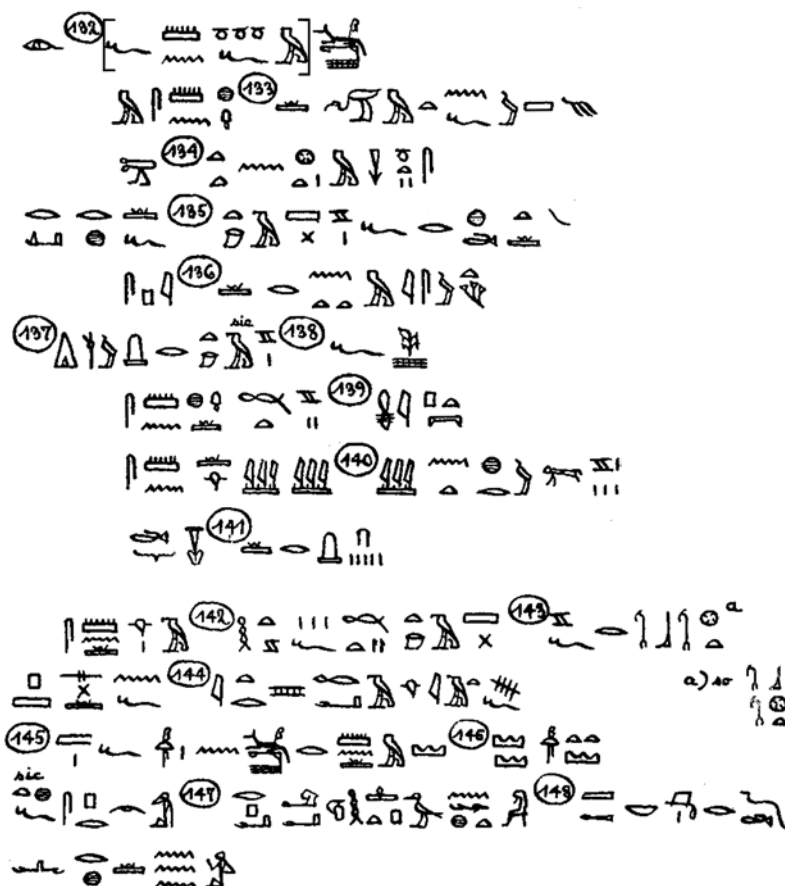
575. 16^e province de Haute-Égypte. Voir MONTET 1961 : 157-163 ; GAUTHIER 1925-1929, III : 8.

576. 15^e province de Haute-Égypte, dit le « nome du Lièvre », siège du pouvoir de Âhanakht ; capitale Hermopolis (el-Achmouneim). Voir GAUTHIER 1925-1929, I : 196 ; MONTET 1961 : 146-156.

577. 17^e province de Haute-Égypte. MONTET 1961 : 164-171 ; GAUTHIER 1925-1929, I : 84.

578. *Wb* I : 130, 1-5. *AnLex* 78.0483, 79.0344. BAUM 1988 : 296-297, parle du tamaris comme arbuste à la lisière du désert, pouvant également être cultivé.

579. Le sens attendu ici est celui de « sable ». En effet, il y a une gradation effectuée dans la description, de l'abondance de la vie (mw) à son absence (ḥ3s.wt). Le sable intervient juste après le tamaris, arbre sous forme de bosquet à la lisière entre les terres cultivables (ici 3ḥ.wt) et les dunes du désert (ici š^{c}). Le déterminatif paraît inexact. Il pourrait s'apparenter à la langue de terre (N20), qui se retrouve occasionnellement dans les graphies anciennes de š^{c} (cf. *Wb* IV : 419, 23-420, 9).



131) *Jr=[f 132) mnw=f m] Jnpw, m smnh(=w) 133) gm(w).t n=f wš(=tj), 134) jt(w).t n njw.t m snw=s, rd(=w) rh=f 135) tš=f r hd.t, sjp(=w) 136) r nt(y).t m jsw.t, 137) d(=w) wd r tš[š] 138) =f šm^cw, smnh(=w) mh.ty 139) mj p.t, smn(=w) hr 140) sh. wt n(y.w)t hrw.w dmd sm3(=w) 141) r 15 wd, smn(=w) hr 142) 3h.wt=f mh.ty tš 143) =f r W3bw.t, pš n=f 144) jtr(w) ʿ3 hr j3.t=f, 145) gs=f jmn.t n Jnpw r mn(=w) m 146) h3s.wt Jmn.t, hft(w) spr(w), 147) (j)r(y)-p^c.t h3t(y)-ʿ, s3 Hnmw-htp Nht, 148) m3^c-hrw, nb jm3h(w), r dd : « n rh(=w) mw=j ».*

Extrait de SETHE ; ERICHSEN 1935 : 31-32.

131) [Il] ⁵⁸⁰ réalisa **132)** [son mémorial dans] la province du Cynopolite, quand fut rétabli **133)** ce qu'il avait trouvé manquant et **134)** ce qui avait été pris par une cité à sa voisine, ayant fait (en sorte) de prendre connaissance de **135)** sa ⁵⁸¹ frontière conformément au cadastre ⁵⁸², contrôlant par rapport **136)** à ce qui était dans le passé, **137)** plaçant la stèle-*wd* à sa ⁵⁸¹ frontière **138)** méridionale, rendant la (stèle) septentrionale parfaite **139)** comme le ciel, et établissant sur **140)** les champs des basses-terres un total réuni **141)** de quinze stèles-*wd*, établissant (ainsi) sur **142)** ses terres arables du nord sa ⁵⁸¹ frontière **143)** par rapport à la métropole-*W3bw.t* ⁵⁸³, il (le roi) a divisé **144)** le grand fleuve en son milieu, **145)** sa moitié occidentale destinée à la province du Cynopolite jusqu'à être bordée **146)** par les plateaux désertiques de l'Occident, conformément à la demande du **147)** Prince et Gouverneur, le fils de Khnoumhotep Nakht, **148)** justifié, possesseur de vénération, qui disait : « mes eaux ne sont pas connues » ⁵⁸⁴.

580. Il semble être question ici du roi Sésostri II, dont les noms apparaissent juste avant.

581. Cet extrait insiste sur la dimension du territoire. Un -s aurait été attendu ici, soit en référence à la ville, soit au cadastre. Le -f peut donc toujours faire référence au roi, mais plus certainement à Nakht, fils de Khnoumhotep II, qui a en charge de faire respecter les limites des différents espaces établis (provinces, villes, champs) par le pouvoir central.

582. *Wb* III : 355, 12. Cite uniquement ce texte, *Urk.* VII : 31, dans le *Bellegstellen*.

583. MONTET 1961 : 180-184. GAUTHIER 1925-1929, I : 175. Métropole du Sceptre Ouab, 19^e province de Haute-Égypte. Le féminin employé, tout comme le déterminatif du plan de ville (O49), montrent qu'il s'agit ici de la métropole, et non de la province.

584. Il est fait référence au territoire aquatique, de la limite souveraine de la province sur la moitié du Nil. Au-delà de la partition est-ouest, il est également question de la possession nord-sud, peut-être marquée sur la rive par la présence de stèles-frontières. Également, le fait que soit précisée la branche principale (ʿ3) du Nil n'est pas anodin. Il est aussi question dans le passage étudié de terres arables situées à la frontière entre la métropole de la 19^e province et l'obédience territoriale de la 17^e, terres proches d'un bras secondaire majeur du Nil irrigant le Fayoum.

Commentaire (voir fig. 11)

Cette partie de la biographie du directeur de province de Beni Hasan Khnoumhotep II est dédiée à son fils, Nakht II, qui y a été placé en tant que successeur du gouvernorat par Sésostri II.

Le texte nous informe sur la manière dont le roi intervient directement dans la gestion du territoire, sur la demande de Nakht (*spr(w)*). L'extrait montre une forme de délégation du pouvoir qui provient du pharaon : c'est ce dernier qui est l'acteur principal, à qui est dédié la reconnaissance de son action dans la 17^e province (*Jr=f mnw=f*), le gardien de la tradition (*sjp(=w) r nt(y).t m jsw.t*), l'artisan des marqueurs territoriaux (*d(=w) wd*), l'organisateur de l'espace naturel, conceptuel et administratif (*pšs n=f jtr(w) ʕ hr j3.t=f ; Jnpw r mn(=w) m h3s.wt Jmn.t*).

L'interprétation de l'appartenance de la frontière (*t3š=f*) à Nakht II suggère qu'il est garant de ce que le roi lui confie dans la gestion du territoire et de ce qu'il a établi. Ces formulations marquent en arrière-fond un respect de la *maât*.

Remarquer qu'il y a plusieurs niveaux de lecture. Il est question de marqueurs territoriaux (*wd*) et de frontière (*t3š*) à plusieurs échelles : celle de la province (*Jnpw*), celle des métropoles (*W3bw.t*), et celle du territoire agricole (*sh.wt, 3h.wt*). Souvent même, ces limites se confondent (ville et champs).

Outre la célébration des bons rouages du pouvoir, il est aussi question de conflits territoriaux entre provinces, et plus précisément de cités et de leur domination sur des territoires agricoles.

En prenant comme région la 17^e province du Cynopolite : le sud est le point cardinal de référence, annoncé en premier, et où se situe la frontière avec la 16^e province de l'Oryx ; au nord se trouve la 19^e province du Sceptre-Ouab ; à l'ouest (pour l'égyptien *Jmn.t*, la droite), elle est délimitée par les plateaux désertiques (*h3s.wt Jmn.t*) ; à l'est (*J3b.t*, la gauche) par l'autre moitié du fleuve (*jtr(w) ʕ hr j3.t=f*), à partir de laquelle est sous-entendue le territoire d'une autre province, sûrement la 18^e d'Anti.

Plusieurs remarques sont à formuler. Ce qui se trouvait manquant et pris par la cité voisine (*m smnh(=w) gm(w).t n=f wš(=tj), jt(w).t n njw.t m snw=s*) se rapporte aux stèles-frontières et par voie d'extension aux surfaces agraires. Les bornes peuvent avoir subi des disparitions inhérentes à la montée des eaux sur les terres cultivables (*sh.wt n(y.w)t hrw.w*), ou bien avoir été volées ou encore déplacées. Des champs ont aussi pu être exploités illégalement, ne respectant pas le parcellaire ni les limites cadastrales.

Le texte ne fait pas directement référence à la province (*sp3.t*). Sa présence est évoquée par le Cynopolite (*Jnpw*, s'apparentant au gouvernorat), et surtout par le rôle majeur que tient la cité (*njw.t, W3bw.t*). Centre administratif, économique, religieux et humain, la cité dont il est question avant tout ici est la métropole de la 19^e province (*W3bw.t*). En tant que centre urbain majeur, son influence territoriale a pu dépasser celle de la métropole de la 17^e province (*Hnw*), ou celle d'une présence humaine d'importance secondaire voire moindre lui étant dépendante, sur des terres agricoles proches de sa position géographique. Les autres centres urbains de la 17^e province paraissent plus éloignés de ces terres, ou plus modestes, et de ce fait moins influents. Le cas évoqué pourrait donc être celui d'une ville ayant exploité des territoires agricoles se trouvant sous la responsabilité administrative d'une autre province et/ou d'une unité d'exploitation (urbaine ?) de moindre importance appartenant à cette dernière. Il s'agit donc de luttes locales de possessions territoriales et de leurs richesses.

Le découpage administratif montre qu'il prévaut sur l'usage, alors même qu'à l'échelle locale les logiques sont divergentes. Il a vraisemblablement été organisé originellement de manière à fournir un équilibre de ressources et de pouvoir à chaque territoire. Le facteur humain (que concentre le phénomène urbain) occupe, organise et exploite son territoire à l'image des systèmes centre-périphérie ou polylobés, contre la logique du découpage territorial à l'échelle macroscopique. La variation de l'influence des pouvoirs locaux, de leurs stratégies de mise en valeur et d'exploitation des territoires, ainsi que du nombre de la population, sont des facteurs susceptibles d'apporter un déséquilibre dans l'organisation administrative initiale du territoire.

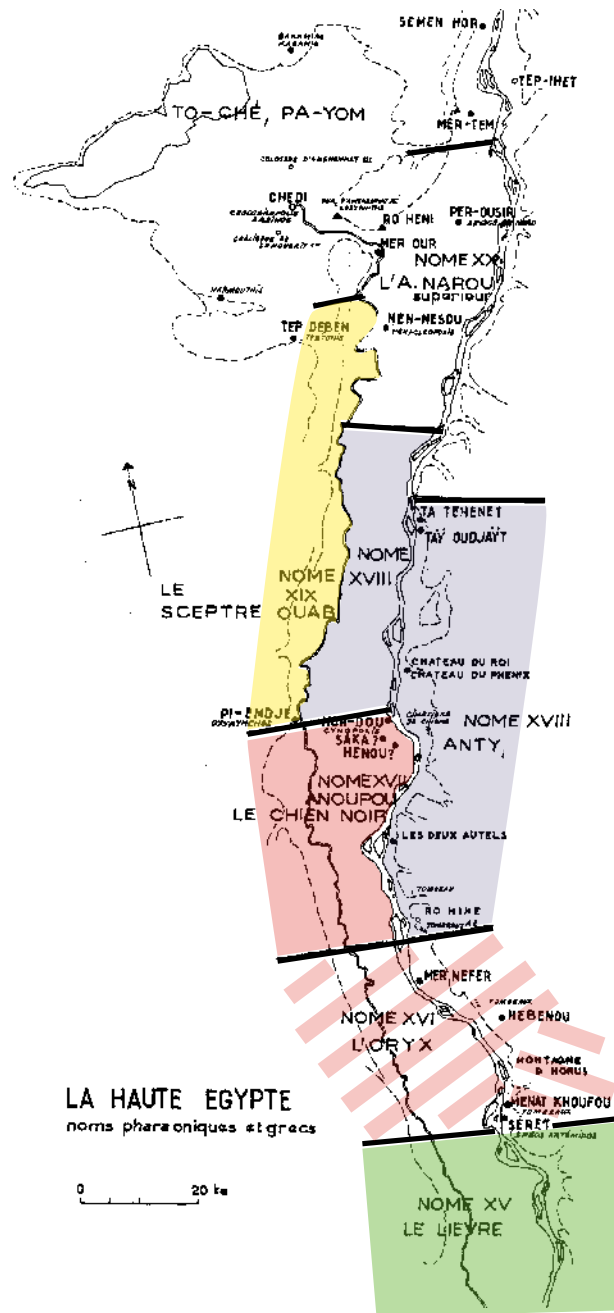


FIG. 11. Situation des 15^e-19^e provinces de Haute-Égypte à l'époque de Khnoumhotep II, durant le règne de Sésostri II, d'après Montet 1961 : pl. II.

Ainsi une ville, et d'autant plus une métropole, est très consommatrice d'espace et a des besoins importants en termes d'approvisionnement de matières premières (notamment agricoles). Dans le cas abordé, pourquoi se priver de terrains fertiles proches, alors qu'ils sont susceptibles de n'être que peu (voire pas) utilisés par leurs détenteurs de droit, trop loin ou moins opérants ? Cet exemple suit la logique pragmatique du développement urbain et de la pression démographique.

D'une manière générale, les cartes établies selon les sources documentaires disponibles montrent la métropole de la 19^e province de Haute-Égypte limitrophe de celle de la 17^e. Cet état de fait va dans le sens possible d'une utilisation de l'espace à l'échelle locale qui peut être différent des logiques administratives.

En conclusion de ce commentaire, se remarquent des implications supplémentaires au travers de ce texte, à commencer par la mention d'un registre dit cadastral (*hd.t*), en référence au contexte agricole, dans lequel le roi vient consulter les limites spatiales définies dans les temps plus anciens (*jsw.t*). Cela implique des structures pour conserver ces registres, du personnel pour les créer, les enregistrer, les faire appliquer... Étaient-ils conservés à l'échelle nationale, locale, voire les deux ? Quels étaient ses acteurs ? Quelles organisations cela impliquait-il ? Quelles formes prenaient ces registres, ainsi que leurs contenus exacts ?

Autre constat, il n'est pas question ici, comme dans d'autres sources, de stèles-*js.wt* pour marquer les frontières, mais de stèles-*wḏ.w*, formalisant un décret royal (du pouvoir central) ayant un caractère officiel et légal, de manière pérenne (borne en pierre). Quelles différences il y avait-il entre ces deux types de stèles ?

De la même manière, l'extrait invite à porter attention au statut des terres citées (*sh.t*, *3h.t*). Ces champs sont-ils soumis à la même réglementation ? Sont-ils d'une fertilité et d'une exploitation similaires ? Sont-ce deux termes synonymes ?

Enfin, il est important de se poser la question de l'impartialité de la source vis-à-vis d'un possible litige avec la puissance locale voisine. Quels sont les centres d'intérêts des deux parties ? De l'exploitation des richesses du sol aux avantages économiques qu'elle procure, en passant par l'administration des ressources humaines, sont des logiques de pouvoir récurrentes dans le comportement politique, qu'elle qu'en soit l'échelle. Est-ce que le directeur de la province aurait pu profiter par exemple du prétexte d'une réaffirmation de limites nilotiques pour régler un contentieux régional ?

(Doc. 25, fig. 12) Stèle (granite, 0,81 x 0,80 m) de l'an 8 de Sésostri III, Semna. Musée de Berlin, Allemagne (ÄM 14753)

Bibliographie : SETHE 1928 : 84-85 (hiéroglyphes) ; DELIA 1983 : 33-39 (thèse soutenue à l'université de Philadelphie, Columbia, 1980) ; OBSOMER 1989 : 58-61 et pl. I (contexte, photographie, hiéroglyphes et traduction) ; GALÁN 1995 : 108 (traduction) ; MEURER 1996 (contexte, photographie, hiéroglyphes, traduction, commentaire) ; LOEBEN 2001 : 273-284 (photographie, hiéroglyphe, traduction, commentaire) ; TALLET 2005 : 40-42 (traduction et contexte) ; OBSOMER 2007 : 53-75, et notamment 64-69 (contexte, traduction) ; OBSOMER 2017 : 4-7 et 36, fig. 4 (contexte, traduction, hiéroglyphes) ; *PM VII* : 151.



D'après OBSOMER 1989 : 61.

1) *T3š rsj jr=y m rnp.t 8 hr hm n(y) n(y)-sw.t-bjty (h^c-k3.w-R^c)/, d(w) n^ch, d.t 2) r nh^c, r tm rd sn(w) sw Nhs(j) nb m hd, 3) m hrt, m k3j, mnmn.t nb.t n(y).t 4) Nhs(j).w, wpw-hr Nhs(j) jwt(y)=f(y) r jr.t swn.t m Jqn, 5) m wpw.t r(3)-pw jr(w).t=tw nb.t nfr hn^c=sn, nn sw.t rd.t 6) sw3 k3j n Nhs(j).w m hd hr(j) Hh, r nh^c.*

1) Frontière méridionale réalisée ⁵⁸⁵ en l'an 8 sous la Majesté du roi de Haute et Basse-Égypte (Khâkaourê)/, doué de vie, pour toujours 2) et à jamais, pour cesser d'accepter que tout Nubien la franchisse par navigation vers le nord, 3) par voyage à pied ⁵⁸⁶ ou en bateau ⁵⁸⁷, ainsi que tout troupeau de 4) Nubiens, excepté le Nubien qui viendra pour faire commerce dans (la forteresse d') Iqen ⁵⁸⁸, 5)

585. Le choix d'une traduction restant proche du verbe *jrj*, « faire », « agir », « créer » (*Wb I* : 108, 5-112, 11), permet de souligner la réalisation matérielle de cette frontière, à travers les accomplis à cette occasion. La traduction « établir », largement utilisée dans les traductions, est davantage réservée au terme *smn*, « établir », « fixer », « maintenir » (*Wb IV* : 131-134, 7 ; *AnLex* 77.3594, 78.3543, 79.2565).

586. *Wb III* : 144, 7 ; *RO* : 176, 11.

587. *Wb V* : 101, 12 ; *RO* : 283, 12, qui ne donnent pas d'autres exemples. Aucun renseignement supplémentaire n'a été aperçu dans JONES 1988.

588. GAUTHIER 1925-1929, I : 109. Cl. Obsomer, après l'étude de plusieurs possibilités, présente la forteresse de Mirgissa comme correspondant à Iqen (OBSOMER 1989 : 60 et n. 197 donnant la bibliographie).

en délégation, ou (pour) tout ce qu'on a à faire de meilleur avec eux, mais sans permettre 6) qu'un bateau de Nubiens passe en navigant vers le nord au-dessus de Heh ⁵⁸⁹, pour le temps-*nḥḥ* ⁵⁹⁰.

Commentaire

Stèle frontière de granite rouge retrouvée à Semna, datée de l'an 8 de Sésostri III. Le faucon sur le pavois (R13) situé dans le cintre de la stèle place cette dernière à l'Occident. Cela implique au moins une autre stèle située à l'est ⁵⁹¹. Noter trois prisonniers nubiens agenouillés avec les mains attachées dans le dos sous l'inscription principale ⁵⁹².

Espace déjà atteint par Sésostri I^{er}, la frontière extrême sud a été réalisée (*jrj*) pour être maintenue sous Sésostri III. La frontière est perçue comme quelque chose de physique (endroit choisi pour fortifier une position topographique avantageuse à défendre) et d'idéologique (extrême sud, contrôle de la circulation, domination et administration du territoire en amont).

Il est donc question de contrôler les mouvements migratoires d'importance. L'impossibilité de circuler sur le fleuve à partir de Semna (*nn sw.t rd.t sw3 k3j n Nḥs(j).w m ḥd ḥr(j) Ḥḥ*) pour les populations nubiennes empêche leur approvisionnement et l'exploitation du sol (ressources) ou encore des opérations militaires d'envergure. Il en est de même pour les mouvements terrestres (*m ḥrt*), que ce soit pour les hommes, ou leurs troupeaux. Ainsi, les mouvements migratoires principaux sont contrôlés dans la vallée. Le réseau des forteresses de Semna (Semna-ouest, la forteresse principale ; Semna-sud, un poste avancé pour réguler et prévenir des mouvements ; Koumma à l'est) verrouillait l'axe principal de circulation.

Seules les routes secondaires, passant par les déserts, peuvent faire l'objet de contournements, mais par des axes difficiles à traverser à cause des conditions topographique et climatique, en plus du contrôle des pistes par le pouvoir égyptien. Rien d'impossible ou d'hermétique donc, pour les conditions d'accès à l'Égypte par les populations du sud (et par voie d'extension par tous les peuples limitrophes de l'État), mais des mesures visant à maîtriser un territoire, rendant plus complexe son approche, sa pénétration, ainsi que son usage par d'autres. Cette frontière sud s'apparente à une zone d'influence dont le siège est fortifié sur l'axe de communication majeur.

Il y a une réglementation du passage vers l'aval en ce qui concerne l'aspect mercantile (*jr.t swn.t ; jr(w).t=tw nb.t nfr ḥn^c=sn*) ou diplomatique (*m wpw.t*). C'est un autre aspect de la frontière qui est évoqué ici, celui de son attractivité spécifique. La présence humaine génère des besoins, et outre le contrôle des hommes et des marchandises, c'est un lieu d'échanges, de négociations, d'ouverture. Noter l'intelligence de l'avidité exercée par le pouvoir, en autorisant la circulation de biens, à défaut de les administrer directement lui-même. Ce qu'il y a de « meilleur » (*nfr*), de « profitable » pour reprendre certaines traductions, peut s'apparenter au bien humain : main d'œuvre et militaires surtout, mais potentiellement tout individu pouvant servir utilement le pouvoir égyptien.

Remarquer que la conquête récente de la région de Semna souligne l'usage d'Iqen (probablement Mirgissa), place fortifiée en aval au niveau de la deuxième cataracte, comme place commerciale. Mar-

589. GAUTHIER 1925-1929, IV : 40. OBSOMER 1989 : 62 et n. 206, pour Heh comme désignant la région des forteresses de Semna, environ 45 km en amont de la deuxième cataracte. Relever l'assonance produite par *ḥr(j) Ḥḥ, r nḥḥ*.

590. La mention du temps *nḥḥ* induit la conception d'une frontière se veut perpétuelle pour le temps des hommes, mais non par rapport au temps divin. En effet, le territoire égyptien a une vocation globale, et ne peut que repousser toujours plus ses frontières à l'encontre du chaos. Aussi, y a-t-il eu la volonté de répartir judicieusement les références au temps et à l'intemporalité dans le texte ? *D.t* termine la l. 1, alors que *nḥḥ* encadre le reste de la stèle (début de la l. 2, fin de la l. 6).

591. Consulter pour cette idée BREASTED 1906 : §652, n. d. Elle est reprise jusque récemment par OBSOMER 2017 : 6.

592. Voir pour l'explication et le facsimilé l'article de KNOBLAUCH 2012 : fig. 4, p. 92. Il y aurait pu y en avoir davantage de représentés, voir OBSOMER 2017 : 6 et n. 17 ; également VOGEL 2011 : 327, qui cite Christian Loeben et la possibilité d'avoir eu neuf prisonniers, symbolisant les Neuf-Arcs.

quant l'ancienne frontière, cet état de fait montre bien l'aspect attractif et d'ouverture de cette dernière en générale. Semna, à l'époque de Sésostri III, est une place similaire en devenir.

En arrière-plan, il y aurait la volonté du pouvoir égyptien non seulement de s'approprier un territoire (Nubie), et *de facto* ce qui s'y trouve (populations, ressources du sol notamment), mais également d'imposer un contrôle des mouvements mercantiles, qui à la fois empêche les usages directs des terres qui existaient auparavant (pâtures, exploitation minière...) ⁵⁹³, tout en continuant de drainer les ressources des produits africains apportés par les réseaux de populations nomades et/ou semi-nomades (matières premières, produits manufacturés...).

L'impact de l'élaboration d'une frontière de ce type telle qu'elle est décrite dans la documentation est à prendre avec recul. Les différentes campagnes en Nubie durant toute la XII^e dynastie suggèrent des difficultés à mettre en œuvre le contrôle égyptien sur cette partie de la vallée du Nil, et il y a probablement dû y avoir, outre les temps forts de rébellion, différents degrés d'adaptation aux conditions de vie locales, notamment sur l'usage des terres et sur la question du commerce nomade, reflet d'un besoin de prolonger la circulation des hommes, des biens et de l'information.

Le terme *t3š* () est écrit avec le signe du pain (X1), celui du four de potier (U30), le vautour percnoptère et le signe du bassin (N37). Il se termine par un déterminatif qui semble ne se retrouver qu'avec Sésostri III à Semna (également stèle de l'an 16, ÄM 1157) : la langue de terre oblique (N21), possible référence à la terre nouvellement conquise sur l'eau, que ce soit la création des forteresses ou la métaphore de ce qui a été gagné sur l'Océan primordial à l'extrême limite sud du monde.



FIG. 12. Stèle de l'an 8 de Sésostri III, ÄM 14753, Doc. 25 (© Staatliche Museen zu Berlin – Ägyptisches Museum und Papyrussammlung, Inv. No. ÄM 14753, Photo : Sandra Steiß).

593. Pour OBSOMER 2017 : 23-24, l'érection de la stèle de l'an 16 de Semna est la conséquence de l'application du décret de l'an 8 ; la frontière aurait été trop perméable aux yeux du pouvoir central ce qui aurait entraîné une intervention militaire de manière à faire respecter le contrôle local imposé, allant jusqu'à saccager les récoltes et massacrer femmes et troupeaux (soit toute tentative d'installation pérenne et d'usage du sol).

(Doc. 26, fig. 13) Stèle (de quartzite 1,60 x 0,80 m) de l'an 16 de Sésostri III, Semna-sud, mur oriental de la forteresse, rampe d'accès de la chapelle funéraire royale. Musée de Berlin, Allemagne (ÄM 1157)

Bibliographie : SETHE 1928 : 83-84 (hiéroglyphes) ; DELIA 1983 : 42-77 (thèse soutenue à l'université de Philadelphie, Columbia, 1980) ; OBSOMER 1989 : 65-69, 181-183, fig. 24 (contexte, traduction, hiéroglyphes et annexe I bibliographie) ; EYRE 1990 : 134-165 (traduction, contexte) ; PARKINSON 1991 : 43-46 (traduction et contexte) ; TALLET 2005 : 44-48 (contexte) ; MATHIEU 2014 : 86-91 (traduction et photographie couleur) ; OBSOMER 2017 : 1-38 (contexte, traduction ⁵⁹⁴, hiéroglyphes, bibliographie) ; MATHIEU 2021 : 231-237 (présentation, bibliographie, traduction et hiéroglyphes) ; PM VII : 151.



D'après OBSOMER 1989 : fig. 24.

594. L'auteur mentionne p. 11 les différentes traductions ou parties de traductions existantes pour la stèle.

ḥnḥ Hr ntr(j)-ḥprw, Nbtj ntr(j)-msw.t, N(y)-sw.t bjty ḥḥ-k3.w-Rḥ, d(w) ḥnḥ, ḥnḥ Bjk-nbw ḥpr, s3 Rḥ n(y) ḥ.t=f mr(y)=f, nb T3.wy (S-n(y)-wsr.t)/, d(w) ḥnḥ dd w3s, d.t.

1) *Rnp.t sp 16, 3bd 3 (ny) pr.t, (sw 1), (m) jrt ḥm=f t3š rsj r Hh.* 2) *Jr n=j t3š=j ḥnt=j jt.w=j, jw rd n=j 3) ḥ3w ḥr swd(w).t n=j, jnk n(y)-sw.t ddw jrrw, k33(w).t 4) jb=j pw ḥpr(w).t m ḥ=j, 3dw r jt(w).t ḥmw r 5) mḥr, tm(w) sdr(w) md.t m jb=f, ḥmt(w) tw3w.w, ḥḥ(w) ḥr 6) sf(n), tm(w) sfnw n ḥrwy ph(w) sw, phw (ḥft) ph=t(w)=f grw (ḥft) gr=t(w), 7) wšbw md.t mj ḥpr(w).t jm=s, dr-nt.(y)t jr gr m-ḥt ph sshm 8) jb pw n(y) ḥrwy, qn.t pw 3d ḥs.t pw ḥm-ḥt, ḥm pw m3ḥ 9) 3rw ḥr t3š=f, dr-nt.(y)t sdm Nwḥs(j) r ḥr n(y) r(3), jn 10) wšb=f dd(w) ḥm=f, 3d=t(w) r=f dd(w)=f s3=f, ḥm-ḥt w3=f r 3d, 11) n rmt js n(y).t⁵⁹⁵ šf(j).t s.t, ḥwrw.w pw sdw(w) ḥpš.w jb.w. Jw 12) m3 n s.t ḥm=j⁵⁹⁶, [nn] m j(w)ms, ḥ3q n=j ḥm.wt=sn, jn n=j 13) ḥrw=sn, pr(=w) r ḥnm.wt=sn, ḥw(=w) mnmn.t=sn, wh3(=w) jt=sn 14) rd=t(w) sfr jm, (m) ḥnḥ n=j jt=j, dd=j m m3ḥ.t, nn (wn=w) ḥn <n(y)>^{sic 597} jm 15) n(y) ḥḥ pr(=w) m r(3)=j. Jr gr.t s3=j nb srwdt(y)=f(y) t3š 16) pn jr n ḥm=j, s3=j pw, mst(y)=f(y) n ḥm=j, twt S3-nd.ty-jt=f, 17) srwd(=w) t3š n(y) wtt(w) sw. Jr gr.t fht(y)=fy sw, tmt(y)=f(y) ḥ3(w) 18) ḥr=f, n s3=j js (pw), n ms=t(w)=f js n=j⁵⁹⁸, jst gr.t rd n ḥm=j, jr(=w)=t(j) twt 19) n ḥm=j ḥr t3š pn jr n ḥm=j, n-mrw.t rwd=tn ḥr=f, n-mrw.t ḥ3=tn ḥr=f.*

Que vive l'Horus *ntr(j)-ḥprw*, le Nebty *ntr(j)-msw.t*, le roi de Haute et Basse-Égypte *ḥḥ-k3.w-Rḥ*, doué de vie, que vive l'Horus d'or *ḥpr*, le fils de Rê charnel et bien aimé, le seigneur du Double-Pays (Sésostris)/, doué de vie, stabilité et puissance, à jamais.

1) An 16, le troisième mois de la saison de la germination, (le premier jour), (quand) fut réalisée par sa Majesté la frontière⁵⁹⁹ sud à Heh. 2) J'ai réalisé ma frontière, (navigant) au sud de (celle de) mes ancêtres, (ainsi) j'ai donné 3) davantage que ce qui m'avait été transmis, (car) je suis un roi qui dit et qui agit, 4) et ce qui prend forme par ma main est ce que conçoit ma conscience, celui qui se montre agressif pour ce qui a été saisi (illégitimement)⁶⁰⁰ et qui se précipite (alors) pour 5) réussir, celui dans l'esprit duquel un discours ne s'endort pas, celui qui se préoccupe de ceux-qui-sont-en-plaintes⁶⁰¹, celui qui demeure

595. Littéralement, « cela n'appartient pas à des gens de renommée » (pour la construction grammaticale, GRANDET ; MATHIEU 2003 : 315 et 321). « Cela » se réfère ici au comportement de l'ennemi nubien qui n'est pas loyal en battant en retraite quand il est attaqué, et harcelant quand les forces armées sont retirées.

596. Noter la graphie partielle, mais bien visible sur l'original de la stèle, du faucon sur le pavois (G7) ; elle contraste avec celle de l'homme assis (A1) qui suit la description des actions personnelles du roi en territoire ennemi. On souligne réellement l'incarnation royale dans ses actes.

597. La présence de ce -n est probablement due à une faute du scribe. En effet, le mot *ḥn*, « discours » (*Wb* III : 289, 1-14 ; *An-Lex* 77.3090, 78.3034, 79.2216) se construit habituellement avec un autre substantif, lié par un syntagme nominal de relation (*n(y)*), ce qui est le cas ici (*ḥḥ*). Or nous sommes en même temps dans une construction grammaticale complexe, présentant une négation existentielle séquentielle avec ellipse de *wn(=w)*, dont le prédicat est l'adverbe *jm* ; ce dernier se place alors entre les deux éléments du syntagme (GRANDET ; MATHIEU 2003 : 107). Le *n(y)* est déjà présent après l'adverbe *jm* (se rapporte ici au discours, et à tout ce qui vient d'être dit par le roi), ce premier -n pourrait alors être une erreur d'usage. Venant conforter cela, la version d'Ouronarti ne le fait pas apparaître.

598. Pour cette construction (négation ancienne de la proposition argumentative à prédicat nominal), cf GRANDET ; MATHIEU 2003 : 598-599.

599. Traduction employant une forme *wnmt=f* avec une circonstancielle temporelle sous-entendue. Autres possibilités : *jr(w).t ḥm=f*, « ce qui a été réalisé par sa Majesté », (à savoir) la frontière (participe perfectif)... ; *jr.t ḥm=f*, « action/réalisation de sa Majesté », (à savoir) la frontière...

600. Cette séquence a été comprise généralement pour désigner le roi comme un conquérant, en faisant du verbe 3-inf *jtj*, « prendre », « saisir », « s'emparer de » (*Wb* I : 149, 3-150, 7 ; *An-Lex* 77.0518, 78.0563, 79.0380) un infinitif (DELIA 1983 : 49-50 ; PARKINSON 1991 : 43 ; MATHIEU 2014 : 86) ou un substantif (OBSOMER 1989 : 66). Ces approches sont d'autant plus justifiées pour conserver un parallélisme avec *ḥmw r mḥr*, se terminant préférentiellement par un infinitif également. Une autre possibilité, présentée en traduction, serait de mettre l'accent sur la réaction royale à l'encontre de l'illégitimité territoriale nubienne dont il est question juste après dans le texte. Le roi a répondu au chaos qui s'était abattu sur les territoires au sud de l'Égypte en augmentant de droit sa superficie, qui a pour vocation à être totale sur la création.

601. *Wb* V : 248, 8. Voir commentaires de DELIA 1983 : 50 pour ce passage.

dans **6**) la bienveillance, (mais) qui n'est pas clément envers l'ennemi qui l'attaque, celui qui attaque lorsqu'on l'attaque et qui est silencieux lorsqu'on se tait, **7**) celui qui répond à une chose selon ce qui s'y produit, dès lors que se taire après une attaque c'est rendre **8**) vaillant ⁶⁰² l'ennemi, se montrer agressif est (alors) brave, mais se retirer misérable, celui qui est évincé **9**) de sa frontière est un véritable lâche ⁶⁰³, dès lors que le Nubien écoute pour tomber à la (première) parole ⁶⁰⁴, c'est **10**) lui répondre qui le fait reculer, on est agressif contre lui qu'il prend la fuite (litt. place son dos), se retirer et il en vient à être agressif, **11**) ce ne sont pas des gens de crainte respectueuse, et (ainsi) ceux qui ont les bras (armés) ⁶⁰⁵ et les consciences anéantis sont des faibles ⁶⁰⁶. **12**) Ma Majesté a vu cela, [ce n'est pas] un mensonge ⁶⁰⁷, j'ai capturé leurs femmes, j'ai emporté **13**) leurs gens, allant contre leurs puits, frappant leurs troupeaux, arrachant leurs céréales **14**) qu'on mit au feu, aussi vrai que mon Père vit pour moi, c'est en vérité que je parle, il n'y a pas là de discours **15**) exagéré sorti de ma bouche. Et tout mien fils qui consolidera cette frontière **16**) qu'a réalisée ma Majesté, ce sera mon fils, il sera mis au monde ⁶⁰⁸ par ma Majesté à l'image du Fils-protecteur-de-son-Père ⁶⁰⁹ **17**) consolidant ⁶¹⁰ la frontière de celui qui l'a

602. Pour *shmj*, « courageux », « vaillant », cf. *AnLex* 79.2727. L'expression traduite est formée sur un causatif.

603. *Wb* III : 80, 7 ; *AnLex* 79.1957. Noter la connotation sexuelle donnée à ce mot (pouvant être traduit par « efféminé »), avec le déterminatif du phallus émettant un liquide (D53). Pose la question de la peur et de la mollesse comme substantifs pouvant caractériser le genre féminin, et qui ne sont pas admis ici par le roi dans le cadre militaire. Sur cette référence, voir la discussion de OBSOMER 1989 : 68 et suivantes. Voir également VOGEL 2011 : 332, n. 34, qui ne rejoint pas les considérations de L. Morenz sur la référence à une éjaculation prématurée, mais plutôt une simple peur faisant perdre le contrôle des fonctions corporelles, entraînant l'urination.

604. Cette proposition de traduction suit celles de R.D. Delia, de Cl. Obsomer, ou de B. Mathieu : lorsque le Nubien entend la parole royale, il s'en trouve terrassé.

605. L'abréviation du membre antérieur de bovin (F24) est déterminée par trois traits du pluriel, alors que le cœur (F34) juste après est dupliqué trois fois. Le *hps* ne peut néanmoins être un déterminatif du mot qui le précède (*sd*), les graphies ne l'attestant pas, et la réalisation du signe sur l'original de la stèle étant très claire. Noter qu'il n'apparaît pas sur la version de la stèle d'Ouronarti (manque de place ?, oubli ?). L'article de FISCHER 1973 : 224-226, confirme la singularité de ce signe. Il précise que combiné avec *jb*, il peut faire référence à une offrande dans un rituel du temple funéraire, que la XIX^e dynastie rapproche de l'ennemi vaincu. Fischer montre enfin que le thème graphique du piétinement des membres et de la tête des ennemis figure par exemple à la V^e dynastie dans les représentations royales. Remarquer que cette abréviation permet d'aborder l'aspect physique de ce qui est brisé (*sd*), tout en soulignant la connotation guerrière, puisque *hps* peut signifier écrit ainsi « le bras » (*Wb* III : 268, 10-269, 19), ou « le glaive » (*Wb* III : 270, 1-5). Il y a une relation de cause à effet ici, et le texte peut être une forme d'explicitation à une référence rituelle. Puisque le Nubien n'est pas un ennemi loyal, qui craint la puissance de pharaon, et qui lui montre du respect et sa soumission, alors il faut le briser (*sd*), physiquement (*hps*), et mentalement (*jb.w*), de manière à ce qu'il ne soit plus une menace. Ce qui n'est pas domestique – le chaos, on le détruit plus qu'on ne le repousse. Cette image d'anéantissement est suivie par la référence concrète à la technique de la terre brûlée, décrite ci-après par les actions de Sésostri III menées en Nubie.

606. Concernant la traduction de la l. 11, la version proposée par OBSOMER 2017 : 15 apparaît toutefois plus simple grammaticalement : « Ce ne sont pas des gens que l'on respecte : ce sont des misérables au cœur brisé ».

607. Cette interpellation du discours royal sur la véracité de ses paroles entre dans le cadre d'une narration orale, bien attestée chez les biographies de particuliers à l'Ancien et au Moyen Empire, mais également dans la phraséologie royale du Nouvel Empire. Voir EYRE 1990 : 152-153. Également OBSOMER 2017 : 17, n. 68. Voir aussi le commentaire général de la formule.

608. Remarquer l'emploi du verbe *msj*, « mettre au monde » (*Wb* II : 167, 4-138, 17), réservé normalement à la parturiente, et non le verbe *jrj*, « engendrer » (*Wb* I : 108, 5-112, 11).

609. Référence à l'Horus successeur légitime de son père Osiris. Voir pour l'expression LEITZ 2002, VI : 85. Ici Sésostri III donne une dimension rituelle à la charge qui incombe à son successeur de protéger la frontière établie, à l'image de la protection due à son propre père.

610. *Srw*, « consolider », « affermir » (*Wb* IV : 194, 7-23 ; *AnLex* 77.3710, 78.3673, 79.2664) est le terme employé notamment dans le document de la stèle d'Antef (BMFA13.3967-20.1222, **doc. 29**), contemporain du successeur de Sésostri III, Amemhat III.

créée ⁶¹¹. Mais celui qui l'abandonnera ⁶¹² et qui ne combattra pas **18**) pour elle, ce ne sera pas mon fils, ce n'est pas par moi qu'il a été mis au monde ; alors que ma Majesté a accordé de faire la statue **19**) de ma Majesté sur cette frontière réalisée par ma Majesté, afin que vous soyez fermes ⁶¹³ sur elle, afin que vous combattiez pour elle ⁶¹⁴.

Commentaire

Stèle frontière de granite rouge retrouvée à Semna, datée de l'an 16 de Sésostri III. Trouvée par Lepsius en 1844, la partie supérieure a été oubliée sur place, puis redécouverte 40 ans après. Son emplacement d'origine est toujours sujet à discussion ⁶¹⁵.

Le cintre présente le disque ailé faisant référence au Dieu de l'Horizon, l'Horus de Béhédet. Sous ce dernier, son nom redoublé inscrit en hiéroglyphes se faisant face : *Bḥd.t(y)*. La courbure du cintre est représentée par la voûte céleste. Deux lignes de hiéroglyphes contenant les noms du roi Sésostri III se situent sous le disque ailé. Une séparation avec les dix-neuf lignes de la stèle se fait par un trait horizontal fermant le cintre.

La stèle est une borne-frontière en elle-même. Son double a été retrouvé à Ouronarti ⁶¹⁶. C'est un témoignage historique vraisemblablement à destination des soldats et des officiels de la garnison de Semna ⁶¹⁷, des personnes de passage, et plus généralement la marque de l'ordre divin de l'État égyptien sur ce territoire nouvellement conquis. La datation prend acte de l'événement. La mention, à la fin du texte, de la statue, de l'image royale que la stèle représente ⁶¹⁸, pointent l'engagement intemporel pris par Sésostri III dans la création de cette frontière et la nécessité de la protéger et de la rendre prospère.

C'est une forme d'eulogie royale sur lapidaire formalisé ⁶¹⁹. Le texte laisse penser à une composition d'extraits indépendants juxtaposés dans un ordre logique ⁶²⁰, dont les transitions peuvent parfois paraître abruptes :

611. *Wtt*, « engendrer », « concevoir » (*Wb* I : 381, 10–382, 9 ; *AnLex* 77.1096, 78.1138, 79.0790) vient souligner ici une création nouvelle (une naissance ; se rappeler du *ḥw.t-wtt*, le mammisi), un acte presque charnel du pharaon (déterminatif du phallus émettant un liquide D53) ayant une valeur morale profonde.

612. *Fḥ*, « délier », « démanteler », « détruire » (*Wb* I : 578, 6–15 ; *AnLex* 77.1554, 78.1577, 79.1080) aurait davantage le sens d'« abandonner » ici, que l'on retrouve dans *AnLex* 77.1554. Le déterminatif des jambes avançant (D54) marque bien l'idée de mouvement. La référence implicite du démantèlement est liée, puisqu'une manœuvre de mouvement de troupe abandonnant ce qui vient d'être construit (forteresse) est un préalable à la récupération des matériaux par l'adversaire envisageable sur le long terme.

613. *Rwd*, « être ferme », « être en bonne condition », *Wb* II : 410, 13–412, 9 ; *AnLex* 77.2352, 78.2387, 79.1734. La traduction « prospérer » a pu être évoquée ; elle rejoint une idée de durée, suite à l'affermissement de la nouvelle frontière dans le temps, à laquelle nous souscrivons totalement.

614. Le pronom suffixe =*f* peut tout aussi bien se rapporter à *twt* qu'à *t3ḥ*. L'image royale établie comme symbole de l'action de pharaon à étendre la frontière jusqu'à Semna, frontière marquée par des réalisations monumentales que sont le réseau de forteresses, cette personification de l'action pharaonique à travers Sésostri III, marque à la fois la valeur profondément rituelle et divine de ce qui vient d'être réalisé. Plus que le concept de frontière, c'est l'image de l'ordre créateur qui est ici soulignée.

615. Pour une présentation rapide de sa redécouverte ainsi que sur les hypothèses de son emplacement originel – intérieur ou extérieur de la forteresse, voir OBSOMER 2017 : 9, et les n. 36–37 qui renvoient notamment à SEIDELMAYER 1999, ainsi qu'à SEIDELMAYER 2000 : 233–234. Sur les doutes toujours existant, VOGEL 2011 : 328 et suiv., qui prend néanmoins partie pour une exposition de la stèle à l'entrée de la porte de la forteresse (voir p. 334 et fig. 11, suivant un parallèle plus tardif à Tell el-Borg).

616. Pour les comparaisons d'ordre général avec la stèle d'Ouronarti, voir son commentaire.

617. Concernant la réception de ce document, et le public à qui il s'adresse, voir EYRE 1990 : 148 et suiv. Remarques qui placent ce texte non pas dans les « sagesses » de l'époque, mais comme un « “realistic” account of experience » (p. 151), forme de savoir empirique non basé sur de la fiction.

618. Sur le débat d'une possible statue du roi, ou d'une « représentation » de ce dernier, voir OBSOMER 2017 : 21–21 ; OBSOMER 2019a : 5–6.

619. Pour la nature eulogique des inscriptions semi-officielles dans les carrières et les espaces frontalier (notamment la stèle de Hor JE71901), voir POSENER 1956 : 131–134.

620. Relever par exemple l'absence de référence à la première personne du singulier du milieu de la l. 4 à la l. 12, alors que le reste du texte baigne dans cette référence personnelle. Cela donne l'impression que cette partie a été copiée d'un autre document formalisé, qui contraste avec le réalisme qui émane globalement de la stèle.

L. 1, datation, objet et lieu.

L. 2-3, idée de l'impératif de surpassement en lien avec la notion de territoire ⁶²¹. Début d'un extrait faisant écho à la rhétorique littéraire du Moyen Empire.

L.3 débute un passage sur les qualités royales. Un être qui réfléchit et qui écoute, qui joint la parole à l'action, qui est bienveillant envers le plus faible et réactif envers le contestataire ⁶²². L'aspect divin du roi, dans un verbe et une action créateurs, pourraient être souligné ici ⁶²³.

Les l. 7 et suivantes viennent préciser ce face à quoi les qualités royales ont été confrontées. Elles forment une sorte d'argumentaire. L'adversaire nubien est décrit comme un individu qui ne fait preuve d'aucun loyalisme guerrier, utilisant la technique du harcèlement et de la guérilla ⁶²⁴ contre pharaon, qui y voit une forme poussée de lâcheté et de faiblesse. Il paraît également intolérable à Sésostri III d'abandonner une frontière (et toute la zone d'influence qu'occasionne son contrôle) à cause de cela. Dans ce cas, fixer la frontière devient une définition idéologique des limites sociales et de l'ordre cosmique ⁶²⁵.

La l. 11 marque la fin de cette description par une sorte de justification de l'action royale vis-à-vis de tels comportements : l'utilisation de la force et de la technique de la terre brûlée. Forme de justification en ayant montré auparavant que l'écoute, qualité première mise en avant par exemple dans l'*Enseignement d'un homme à son fils* et qui est soulignée plus en amont dans le texte, ne sert à rien avec le Nubien. Une réponse adaptée aux personnes défiants qui n'ont pas de « crainte respectueuse (*n rmt js n(y).t šf(j).t s.t*) » (l. 11) ⁶²⁶. Sésostri ne semble répondre qu'aux agressions du royaume de Kouch en établissant cette frontière ; son attaque, aussi destructrice soit-elle, n'est que la réponse appropriée au comportement de ce type d'ennemi.

Avec la l. 12, le roi met en avant les solutions appliquées, et les assume, en décrivant en vérité (*[nn] m j(w)ms*) la destruction méthodique des ressources du territoire nubien : déportation de populations, coups portés contre les points d'eau, le bétail et les cultures (qui sont brûlées). Une réponse à la fois physique et psychologique trouvée à l'encontre d'une stratégie adaptée à des forces militaires plus faibles en nombre, mais autochtones (avantages de la connaissance du terrain) et très mobiles.

La fin de la l. 15 aborde la responsabilité qui incombe aux successeurs de Sésostri III de garantir l'intégrité et la prospérité de sa frontière nouvellement établie. Il n'y a pas de transition avec la logique argumentaire précédente, c'est un fait qui s'impose. Ceci est formulé à la manière d'une filiation culpabilisant, voire menaçant, ceux qui n'auraient pas respecté sa volonté. Il lie d'autant plus ses avertissements à la protection du *ka* que représente son image (*twt*) et donc de son culte funéraire, l'aspect rituel étant un lien puissant qu'il est nécessaire de respecter pour un *ntr*, entretenant ainsi la *maât* ⁶²⁷. Le roi

621. Voir VERNUS 1995 : 108-110 ; MATHIEU 2021 : 231, parle de « norme du surcroît » et souligne la nouveauté de Sésostri III en érigeant « l'expansionnisme territorial au rang d'actualisation possible de l'impératif de surpassement ».

622. Ces grands thèmes de la phraséologie de l'époque se retrouvent dans les qualités d'un roi qui est attentif à ses sujets ou à l'ordre commun, tout en étant actif contre l'injustice et l'ennemi. Voir EYRE 1990 : 154.

623. Sur cet aspect, voir OBSOMER 1989 : 65-66, et n. 233. L'idée du roi divinité créatrice est également renforcée en l. 17 avec le verbe *wtt*.

624. Une interprétation du texte en filigrane pourrait être une remise en cause par l'État pharaonique de la culture du raid au sein des pasteurs-nomades, possible trait culturel et système complexe de redistribution des richesses qui va à l'encontre de la stabilité du pouvoir établi. Sur cette culture du raid, voir COOPER 2022 : 53-56.

625. EYRE 1990 : 140.

626. Cette notion de « crainte » qu'inspire habituellement le pharaon est un thème souvent exploité par la littérature : VERNUS 2010 : 268, § 4 (*Enseignement loyaliste*), 283, section VIII (*Enseignement d'un homme à son fils*).

627. S'ajoutent les remarques pertinentes de VERNUS 2010 : 202, n. 82 (*Enseignement pour Mérykarê*), à propos des statues royales en limite du territoire égyptien, voire à l'étranger. D'un point de vue idéologique, l'auteur souligne cet aspect d'efficacité de l'image royale, qui marque sa présence et sa protection. D'un point de vue pratique, le culte funéraire qui lui est attaché génère des besoins humains et matériels qui participent à la fixation des populations, ce qui rejoint l'idée de prospérité (*rwꜥ*) et d'avenir dans le texte l. 19. Concernant la mémoire du culte à Sésostri III dans la région (temple de Thoutmosis III à Semna-ouest, temple de

établit ainsi une relation personnelle entre lui et ses successeurs, ainsi qu'entre toute personne qui combattrait pour cette frontière ⁶²⁸.

La monumentalisation procure un caractère performatif de la volonté royale, qui passe par la stèle, la statue, mais aussi la réalisation des forteresses.

La notion de prospérité, en lien avec la frontière et l'affermissement (*rwd*) de la présence égyptienne dans la région au fil du temps, rappelle la dynamique propre de cet espace singulier, favorable aux échanges et aux interactions locales du fait de la présence humaine.

Ce texte atypique se trouve inspiré par des compositions littéraires du Moyen Empire ⁶²⁹ comme le suggèrent les thèmes abordés (impératif de surpassement, qualités du roi ⁶³⁰, filiation et loyalisme ⁶³¹), mais dont l'originalité se trouve dans la nature du document (stèle frontière), son emplacement (extrême sud, forteresse) ainsi que dans l'action (et la narration) qui se veut réaliste du roi.

La composition ne semble pas être élaborée en distique ou en tristique. Quelques jeux de sonorités seulement ont été repérés (l. 6 *phw* (*hft*) *ph*=*t(w)*=*f grw* (*hft*) *gr*=*t(w)*). Ces remarques rejoignent celles de Chr.J. Eyre sur l'apparente absence de structuration du texte ⁶³². La seule logique semble suivre l'argumentaire royal.

Le terme *ḥš* est écrit à l'identique six fois dans les dix-neuf lignes qui composent le texte principal de la stèle de Semna (contre cinq fois initialement dans celle d'Ouronarti, n'en conservant que quatre actuellement).

					
L. 1	L. 2	L. 9	L. 15	L. 17	L. 19

En graphie pleine (le signe du pain (X1), celui du four de potier (U30), le vautour percnoptère et le signe du bassin (N37), il se termine par les déterminatifs des deux bâtons entrecroisés (Z9) et de la langue de terre oblique (N21), remplacée par la variante de la section de terrain irrigué (N23) dans la version d'Ouronarti. N21 ne semble être employé qu'à Semna par Sésostri III, dans les stèles de l'an 8 et de l'an 16 de son règne. Cette singularité pourrait être une référence implicite à la création du monde immergeant de l'océan primordial, une nouvelle terre conquise au chaos à l'endroit de leur point de contact (notion d'extrême limite), à l'image de l'appropriation des nouvelles terres agricoles suite au retrait de la crue du Nil, la rive-*jdb* à laquelle le signe D21 renvoie.

Khnoum au fort de Koumma, stèle du vice-roi Paser au Gebel Chams, autel de Taharqua à Semna-ouest), voir les remarques de OBSOMER 1989 : 68.

628. TALLET 2005 : 47. Parle même de la notion de « conscience nationale » qui peut de cette manière éclore dans l'esprit de l'Égyptien qui lit cette stèle. Souligne également l'écho historique de cette réalisation.

629. Voir notamment pour la bibliographie MATHIEU 2014 : 86, n. 2-4.

630. VERNUS 2010 : 269, § 4 et 273, § 13 de *l'Enseignement loyaliste*, sur l'aspect de « veille », de « bienveillance », d'écoute, très marqué par la statuaire de son époque. À ce sujet, voir l'article récent de synthèse de FREED 2014 : 34-42, et la bibliographie associée. Ajouter les réflexions de *l'Enseignement d'un homme à son fils*, VERNUS 2010 : 279-295, sur le fait de dire la vérité des lignes 12 et 14 (283-284, section IX), ou d'être attentif aux subordonnés pour qu'ils cultivent un sentiment d'amour envers soi de la ligne 5 (284, section X).

631. En particulier *l'Enseignement loyaliste*, VERNUS 2010 : 265-276 ; la page 270 donne toute la profondeur de la mise en garde formulée par Sésostri III dans les stèles de Semna et Ouronarti : « Combattez en son nom, soyez irréprochables dans le serment qu'il invoque, à vous d'être exempts d'actes de contestation ». Ajouter p. 271, juste après la reprise de cette dernière phrase, « Le fils qui écoute est voué à être quelqu'un de sans défaut ».

632. EYRE 1990 : 153 et 154.

Noter l'emploi récurrent de la première personne du singulier (l. 2) et de la référence au roi (*hm=f*) (l. 12, l. 16, l. 18, l. 19), mettant en avant de manière insistante la relation entre l'établissement de la frontière et le pharaon (forme d'individualisme).

Hormis la datation, remarquer aussi que la première ligne est la seule à être presque totalement différente de la version d'Ouronarti, comme si elle faisait figure de titre, modulable selon l'endroit dédié. La mention de *hm=f* renforce cette idée, sortant du cadre normalisé par la première personne (dès la l. 2).

Cette dernière idée va également dans le sens que la première mention de *t3š* en l. 1 comme « frontière sud » est à comprendre en tant qu'extrême sud. Cette référence n'apparaît pas dans la stèle d'Ouronarti, et bien que le terme *t3š* se retrouve dans le document, il faut rappeler qu'il est normalisé, de manière à figurer dans le réseau de forteresses qui scellent la frontière sud. Semna serait en revanche à comprendre à la fois comme l'élément central et le plus au sud de cette frontière, marquant d'autant plus la réalité de cette dernière (physiquement et conceptuellement). Est-ce aussi pour cette raison que le roi semble se l'approprier (*t3š=j*, l. 2) comme un objet, uniquement dans la version de la stèle de Semna ?



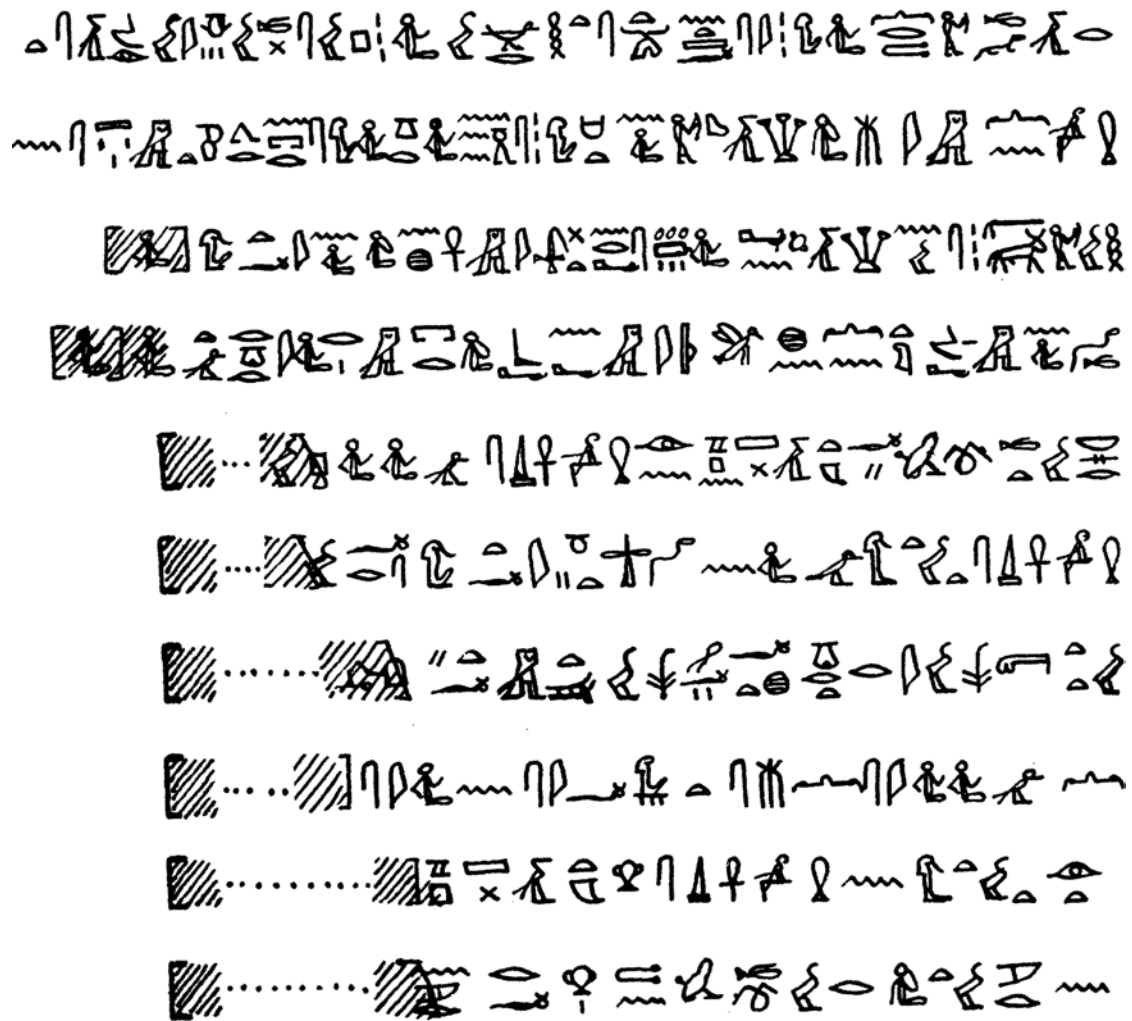
FIG. 13. Stèle de l'an 16 de Sésostriis III, ÄM 1157, Doc. 26 (© Staatliche Museen zu Berlin – Ägyptisches Museum und Papyrussammlung, Inv. No. ÄM 1157, Photo : Sandra Steiß).

(Doc. 27) ⁶³³ Stèle (de grès brun 1,50 x 0,80 m) de l'an 16 de Sésostris III, Ouronarti, devant le temple de Dédoun et de Montou (époque de Thoutmosis III). Musée de Khartoum, Soudan (Numéro d'inventaire 451)

Bibliographie : JANSSEN 1953 : 51-55 ; DELIA 1983 : 42-77 (thèse soutenue à l'université de Philadelphie, Columbia, 1980) ; OBSOMER 1989 : 65-69, 181-183 (contexte, traduction, hiéroglyphes et annexe I bibliographie) ; OBSOMER 2017 : 1-38 (contexte, traduction, hiéroglyphes) ; *PM* VII : 143.



633. Pour les notes de traduction, se référer au document précédent de la stèle de Semna-sud (ÄM 1157).



D'après JANSSEN 1953 : 52-53.

Hr ntr(j)-hprw, Bjk-nbw hpr, N(y)-sw.t bjty nb T3.wy h^c-k3.w-R^c, d(w) ^cnh dd w3s mj R^c d.t. Nbtj ntr(j)-msw.t, s3 R^c n(y) h.t=f (S-n(y)-wsr.t)/, d(w) ^cnh dd w3s, mj R^c d.t.

1) *Wd jr=y m rnp.t sp 16, 3bd 3 (ny) pr.t, (sw 1), hft qd(=w) mnnw Hsf-Jwnty.w.* 2) *Jr n=j t3š hnt=j jt.w=j, jw rd n=j h3w hr 3) swd(w).t n=j, jnk n(y)-sw.t ddw jrrw, k33(w).t jb=j pw hpr(w).t m ^c=j, 4) 3dw r jt(w).t shmw r m^cr, tm(w) sdr(w) md.t m jb=f, 5) hmt(w) tw3w.w, ^ch^c(w) hr sf(n), tm(w) sfnw n hrwy ph(w) sw, phw 6) (hft) ph=t(w)=f grw (hft) gr=t(w), wšbw md.t mj hpr(w).t jm=s, dr-nt.(y)t jr 7) gr m-ht ph sshm jb pw n(y) hrwy, qn.t pw 3d hs.t pw 8) hm-ht, hm pw m3^c 3rw hr t3š=f, dr-nt.(y)t sdm Nwhs(j) 9) r hr n(y) r(3), jn wšb=f dd(w) hm=f, 3d=t(w) r=f dd(w)=f s3=f, hm-ht w3=f 10) r 3d, n rmt js n(y).t šf(j).t s.t, hwrw.w pw sdw(.w) jb.w. Jw m3[n] s.t 11) hm=j ⁶³⁴, [nn] m j(w)ms, h3q n=j hm. wt=sn, jn n=j hrw=sn, pr(=w) r hnm.wt=sn, 12) hw(=w) mnmn.t=sn, wh3 n=j ⁶³⁵ jt=sn rd=t(w) sfr*

634. La graphie de *hm=f* n'est pas suivie, comme pour toutes les autres à partir de la l. 14, de la formule d'eulogie ^c.w.s. Est-ce un nouvel oubli, insistant sur la distraction du scribe ou le manque de place, alors que les mots qui précèdent sont sujets à deux hiéroglyphes manquants également par rapport à la stèle de Semna ?

635. Emploi d'un accompli agentiel. La stèle de Semna utilise plutôt un accompli non agentiel, dans la suite de *pr(=w)* et *hw(=w)*. Les traductions divergent seulement sur le rattachement de *pr(=w) r hnm.wt=sn* à l'enlèvement des gens (« allant à leurs puits »), ou pour la traduction préférée qui séparent les deux séquences. La seule ressource exploitée ici par les razzias de pharaon est humaine ; il ne semble pas être question de capture de troupeaux, ces derniers, tout comme les points d'eau, pouvant avoir l'objet de

jm, (m) °nh n=j jt=j, 13) dd n=j⁶³⁶ m m3°t, nn (wn=w) hn jm n(y) °b° pr(=w) m r(3)=j. Jr gr.t s3=j 14) nb srwdt(y)=f(y) t3š pn j n hm=j, °.w.s, s3=j p[w, mst(y)=f(y) n] 15) hm=j, °.w.s, twt S3-nd.ty-jt=f, srw[d(=w) t3š n(y)] 16) wtt(w) sw. Jr gr.t flt(y)=fy sw, tmt(y)=f(y) °h3(w) [hr=f], 17) n s3=j js (pw), n ms=t(w)=f js n=j, js[t gr.t rd n hm=j, °.w.s], 18) jr(=w)=t(j) twt n hm=j, °.w.s, hr t3š p[n jr n hm=j, °.w.s], 19) n-mrw.t rwd=tn hr=f, n-mr[w.t °h3=tn hr=f.]

L'Horus *ntr(j)-hprw*, l'Horus d'or *hpr*, le roi de Haute et Basse-Égypte seigneur du Double-Pays *h°-k3.w-R°*, doué de vie, stabilité et puissance, comme Rê, à jamais. Le Nebty *ntr(j)-msw.t*, le fils de Rê charnel (Sésostriis)/, doué de vie, stabilité et puissance, comme Rê, à jamais.

1) Décret réalisé en l'an 16, le troisième mois de la saison de la germination, (le premier jour), lorsqu'a été bâtie la forteresse Celle-qui-repousse-les-nomades. **2)** J'ai réalisé la frontière⁶³⁷, (navigant) au sud de (celle de) mes ancêtres, (ainsi) j'ai donné davantage que **3)** ce qui m'avait été transmis, (car) je suis un roi qui dit et qui agit, et ce qui prend forme par ma main est ce que conçoit ma conscience, **4)** celui qui se montre agressif pour ce qui a été saisi (illégitimement) et qui se précipite (alors) pour réussir, celui dans l'esprit duquel un discours ne s'endort pas, **5)** celui qui se préoccupe de ceux-qui-sont-en-plaintes, celui qui demeure dans la bienveillance, (mais) qui n'est pas clément envers l'ennemi qui l'attaque, celui qui attaque **6)** (lorsqu'on) l'attaque et qui est silencieux lorsqu'on se tait, celui qui répond à une chose selon ce qui s'y produit, dès lors que **7)** se taire après une attaque c'est rendre vaillant l'ennemi, se montrer agressif est (alors) brave, **8)** mais se retirer misérable, celui qui est évincé de sa frontière est un véritable lâche, dès lors que le Nubien écoute **9)** pour tomber à la (première) parole c'est lui répondre qui le fait reculer, on est agressif contre lui qu'il prend la fuite, se retirer **10)** et il en vient à être agressif, ce ne sont pas des gens de crainte respectueuse, et (ainsi) ceux qui ont les consciences anéanties sont des faibles. Ma Majesté a vu cela, **11)** ce n'est pas un mensonge, j'ai capturé leurs femmes, j'ai emporté leurs gens, allant contre leurs puits **12)** et frappant leurs troupeaux, j'ai arraché leurs céréales qu'on mit au feu, aussi vrai que mon Père vit pour moi, **13)** c'est en vérité que j'ai parlé, il n'y a pas là de discours exagéré sorti de ma bouche. Et tout mien fils **14)** qui consolidera cette frontière-ci qu'a réalisée ma Majesté, v.s.f., ce sera mon fils, [il sera mis au monde par] **15)** ma Majesté, v.s.f., à l'image du Fils-protecteur-de-son-Père consolid[ant la frontière de] **16)** celui qui l'a créée. Mais celui qui l'abandonnera et qui ne combattras pas [pour elle], **17)** ce ne sera pas mon fils, ce n'est pas par moi qu'il a été mis au monde ; alors [que ma Majesté, v.s.f., a accordé de] **18)** faire la statue de ma Majesté, v.s.f., sur cette frontière-ci [réalisée par ma Majesté, v.s.f.,] **19)** afin que vous soyez fermes sur elle, afin que vous combattiez pour elle.

Commentaire

Stèle frontière de grès brun retrouvée sur l'île d'Ouronarti, et datée de l'an 16 de Sésostriis III. Copie presque identique à la stèle datée de la même année retrouvée à Semna⁶³⁸.

Cintre présentant le disque ailé faisant référence au Dieu de l'Horizon, l'Horus de Béhédet. Sous ce dernier, à l'extrémité de chacune de ses ailes, son nom est inscrit en hiéroglyphes : *Bh3d.t(y)*. La courbure du cintre suggère la voûte céleste par un trait plus épais que ses prolongements verticaux ; ces deux

destructions systématiques comme les céréales. Il n'y a pas de mention de ville, ce qui fait bien référence à des populations nomades (*Jwnty.w*), du moins semi-nomades, du fait de la culture des céréales.

636. Emploi d'un accompli agentiel. La stèle de Semna utilise plutôt un prospectif.

637. La version de la stèle de Semna ajoute un homme assis (A1) servant de pronom suffixe au nom *t3š*. Le roi se l'approprié davantage encore (« ma frontière »), ce qui est souligné de manière importante à la fin des deux stèles.

638. La stèle aurait été retrouvée « à l'extérieur de la forteresse, non loin de sa porte nord, à l'est du grand mur éperon qui s'étend vers le nord ». Voir OBSOMER 2017 : 10. L'auteur relève la possibilité qu'elle soit également en granit et non en grès brun.

lignes forment ainsi les côtés d'un rectangle inférieur contenant la titulature royale, et la séparant des dix-neuf lignes de texte de la stèle. Les noms du roi Sésostri III se situent sous le disque ailé. Ils occupent l'espace central dédié par le cintre sur deux lignes de hiéroglyphes, que les noms d'Horus, de Nebty et d'Horus d'or débordent pour remplir l'interstice laissé par l'incurvation des ailes de Béhédet. Un soin plus élaboré donc dans la présentation de la titulature par rapport à celle de la stèle de Semna, alors que le cintre paraît quant à lui moins soigné (ciel moins mis en évidence).

Ces éléments posent la question des conditions de réalisation des deux stèles.

Le matériau utilisé est différent (granite rouge à Semna, grès brun à Ouronarti), ce qui implique un système d'approvisionnement diversifié et des livraisons échelonnées dans le temps.

Bien que leurs dimensions soient similaires (environ 1,50 x 0,80 m), la forme brute de la pierre devait être suffisamment différente pour occasionner la réalisation d'une courbe dissemblable en ce qui concerne le haut des stèles et de leurs cintres. Cette distinction s'est reportée dans l'exécution du ciel, qui occupe par exemple toute la voûte du cintre de la stèle de Berlin, alors qu'il n'est que suggéré et prolongé par deux traits verticaux sur celle de Khartoum. L'en-tête de la stèle de Semna est donc plus large et moins haut que celui de la stèle d'Ouronarti.

Les deux textes, remplissant dix-neuf lignes chacun, sont presque identiques. Seule la première ligne diffère grandement dans la localisation du lieu et de ce qui y a été réalisé (la frontière sud à Heh-Semna ; la construction de la forteresse d'Ouronarti avec son nom), bien qu'elle évoque une datation similaire (an 16). Les écrits étaient donc formalisés en amont et doivent être la retranscription d'un modèle textuel identique. Proviennent-ils d'une même copie du texte original officiel, ou de copies différentes de ce dernier ? L'exécution de la gravure a-t-elle été réalisée par une même équipe ?

Ces questions sous-tendent celles liées à l'achèvement des différentes forteresses commandées par Sésostri III en amont de la deuxième cataracte (Semna, Ouronarti, Koumna, et fortifications associées). Chacune de ces forteresses devait au moins disposer d'une stèle-frontière à l'image de celles de Berlin et de Khartoum, dédiée selon le lieu de réception, et sanctionnant la commande royale en l'an 16 du règne. Cela ne veut pas dire que ces forteresses et leurs stèles ont pour autant été conçues et terminées en même temps, d'autant plus qu'une stèle frontière datée de l'an 8 du même pharaon marquait déjà la frontière à Semna (ÄM 14753).

Les différences relevées entre les deux versions sont suffisantes pour évoquer un laps de temps certain (mais non déterminable) entre leurs réalisations, plutôt qu'une exécution à la chaîne sur commande globale au même lieu de réception. Aussi, les dissemblances des déterminatifs qui sont supprimés, changés ou ajoutés, la variation de certains hiéroglyphes (notamment le -s verrou O34 ou du linge S29 selon la place disponible dans les cadrats, ou encore les 𓆎.w.s. présents dans la stèle d'Ouronarti et absents pour la stèle de Semna) ou les possibles erreurs (oubli, manque de place ; surtout en l. 10-11 de la stèle Ouronarti et en l. 15-16 de celle de Semna), montrent les marges d'adaptation graphique que peuvent emprunter les copistes et les graveurs.

Aussi, la stèle-frontière d'Ouronarti rappelle que c'est un décret (*wḏ*, l. 1, dont le déterminatif reprend celui de la forme de la stèle, signe gardiner O26), document officiel formalisé dans la pierre, et qui devait être exposé aux yeux des soldats et officiels appartenant à la garnison, ou de passage, à l'image de celle de Semna. Cela pose la question de la nature de ce type de document : une stèle-*wḏ*, ou moins certainement une stèle-*js.t* ?

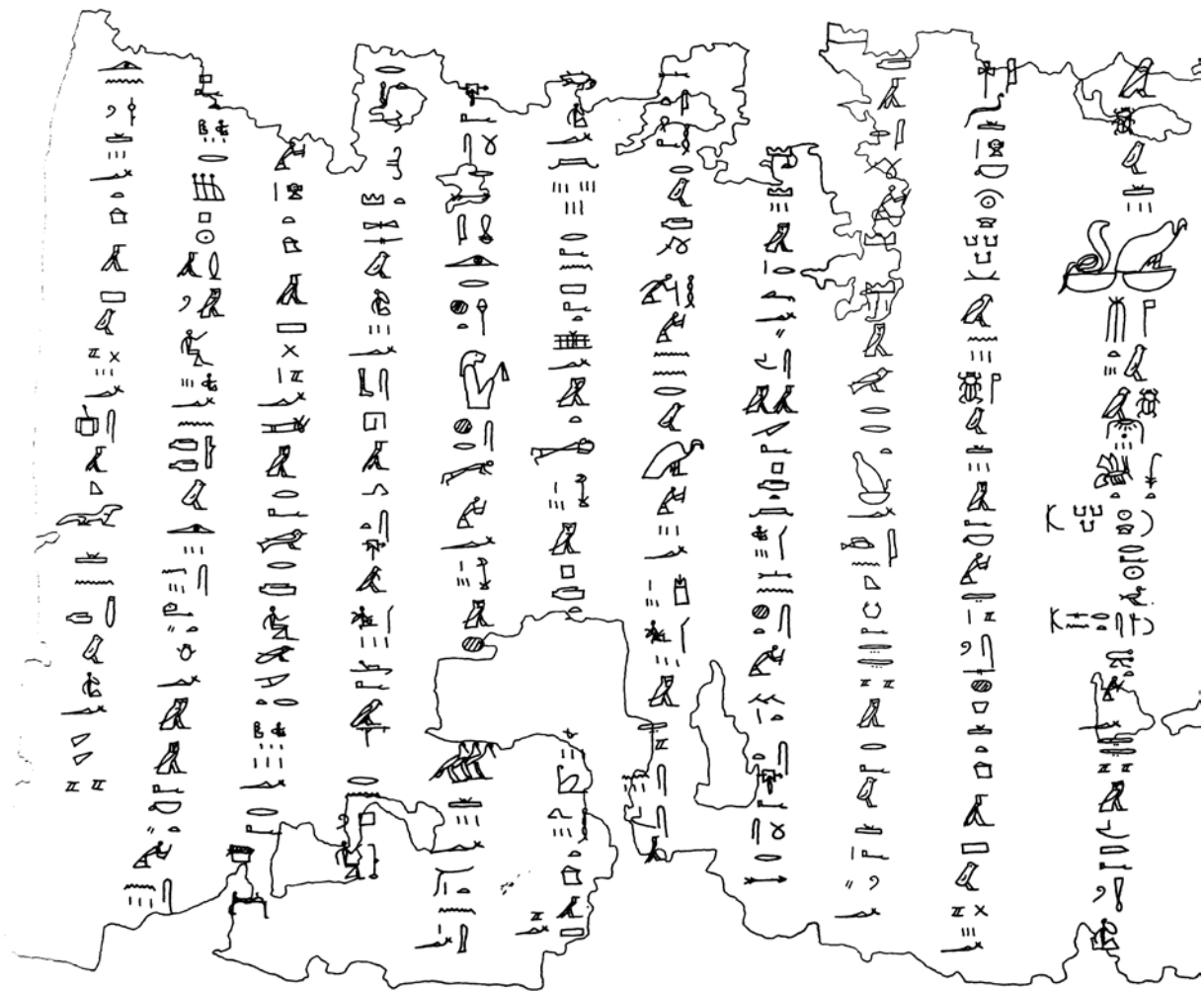
Le terme *t3š* est écrit quatre fois à l'identique (celui de la l. 15 étant manquant) dans le texte principal de la stèle d'Ouronarti, alors qu'il y a une mention supplémentaire dans celle de Semna.

			/	
L. 2	L. 8	L. 14		L. 18

Les déterminatifs employés insistent sur la division de la terre faisant nouvellement front avec le territoire nubien. Il n'est pas question, comme dans la stèle de Berlin, de l'emploi de la langue de terre (N21).

(Doc. 28, fig. 14a-d) Papyrus dit de Kahoun (rouleau de 0,29 x 1,10 m) contenant quatre hymnes dédiés à Sésostriis III, fin de la XII^e dynastie, el-Lahoun (ville de Kahoun, Fayoum, bâtiment situé au milieu de la rangée N). Petrie Museum de Londres (P. UCL 32157)

Bibliographie : GRIFFITH 1898 : pl. I-III (originaux) ; LICHTHEIM 1973 : 198-201 (présentation, traduction) ; PATANÉ 1983 : 61-65 (commentaire) ; DERCHAIN 1987 : 21-29 (traduction et commentaire) ; PARKINSON 1991 : 46-47 (présentation, traduction) ; ASSMANN 1999b : 515-518 (traduction) ; SIMPSON 2003 : 301-306 et 580 (présentation, traduction et bibliographie) ; QUIRKE 2004 : 203-205 (présentation, translittération, traduction) ; COLLIER ; QUIRKE 2004 : 16-19 (translittération et traduction), pl. UC 32157 (hiéroglyphes) ; MATHIEU 2014 : 86-91 (traduction et photographie couleur) ; ALLEN 2015b : 369-381 (présentation, hiéroglyphes, translittération, traduction, bibliographie) ; MATHIEU 2021 : 231-237 (présentation, bibliographie et traduction).



D'après COLLIER ; QUIRKE 2004 : pl. UC 32157 (recto).

- 1) Hr [Ntr]-hprw, Nbty Ntr-msw.t, Hr (ny) nbw Hpr, n(y)-sw.t bjty (H^c-k3.w-R^c)/, s3 R^c (S-n(y)-wsr.t)/, jt=f T3.wy m m3^c-hrw.
 2) Jnd-hr=k (H^c-k3.w-R^c)/, Hr=n Ntr-hprw mk(w) t3 swsh(w) t3š.w=f, 3) d3(r)j(w) h3s.wt m Wrr.t=f jnq(w) T3.wy m-r^c.w^c.wy=f, 4) [w^cf(w)] h3s.wt m r(3) rmn.wy=fy, sm3(w) pd.wt nn sht ht, st(w) šsr 5)

n(n) jth rwd, hw~n nrw=f jwnty.w m t3=sn, sm3~n 6) snd=f 9 Pd.wt, rd~n šc.t=f m(w)t h3.w m pd.wt [hrwy].w ph(w).w t3š=f, 7) st(w) šsr mj jrr Shm.t shr=f h3.w m h[m] b3w=f. (Jn) ns n(y) hm=f 8) rth(w) Stj, (jn) ts.w=f sbh3(w.w) St.tjw. Wc, Rnpw 9) [h3(w) / mk(w)?] hr t3š=f, tm(w) rd(w) wrd mr.t=f, rd(w) (s)dr 10) p.c.t r ššp, d3m.w=f qdd.w=sn, h3ty=f m mkty=sn, 11) jr~n wd.w=f t3š.w=f, s3q~n mdw=f Jdb.wy.

1) L'Horus [*Ntr*]-*hprw*, le Nebty *Ntr-msw.t*, l'Horus d'or *Hpr*, le roi de Haute et Basse-Égypte (*Hc-k3.w-R*)/, le fils de Rê (Sésostriis)/, il saisit (continuellement) le Double-Pays triomphalement.

2) Salut à toi (*Hc-k3.w-R*)/, notre Horus aux manifestations divines, celui qui a protégé le pays, élargi ses ⁶³⁹ frontières, **3)** et assujetti les contrées étrangères grâce à sa Couronne-*Wrr.t* ⁶⁴⁰, celui qui a entouré/maintenu en cohésion le Double-Pays par les (seuls) faits de ses bras, **4)** [qui a subjugué] ⁶⁴¹ les contrées étrangères par l'envergure (litt. par l'ouverture) de ses épaules ⁶⁴², qui a tué les peuplades barbares sans coup férir et décoché la flèche **5)** sans corde tendre, dont (seul) l'effroi qu'il inspire a frappé les nomades dans leur pays, dont la (seule) crainte qu'il inspire a tué **6)** les Neufs-Arcs, dont la (seule) terreur qu'il inspire a fait mourir des milliers de peuplades barbares [et les ennemis ?] ⁶⁴³ qui avaient attaqués sa frontière, **7)** celui qui a décoché la flèche comme le fait (habituellement) Sekhmet ⁶⁴⁴, abattant des milliers dans l'ignorance de sa puissance. Car c'est la langue de sa Majesté **8)** qui a contraint la

639. Peut renvoyer à *t3* tout comme au roi, voire aux deux. Le terme *swsh* (*Wb* IV : 74-75, 15. *AnLex* 77.3462, 78.3403, 79.2483) se retrouve avec *t3š*, à la même période, dans les *Mémoires de Sinouhé* (**doc. 22** du P. ÄM 3022, B. 71) en parlant du roi Sésostriis I^{er}. Voir également la biographie de Néferkhnoum, à Deir Rifeh (tombe n°1, mur est, nord de l'entrée, **doc. 31**, à la l. 17).

640. Référence à la couronne portée par l'Horus de Hiéraconpolis et au mythe fondateur de la couronne blanche de l'Horus de Nékhen ayant avalé la couronne rouge de Seth d'Ombos. Sur ce « processus de l'assimilation de l'adversaire », voir MATHIEU 2009 : 31-32. Pour la mention de la couronne-*Wrr.t*, voir p. 28. Le *m* précédant la référence à la couronne-*Wrr.t* doit être compris comme un distributif : c'est par la possession de cette couronne que le roi endosse son action en tant que descendant régnant de l'Horus mythique auprès de ses administrés, en protégeant (*mk*) l'Égypte, agrandissant (*swsh*) son territoire tout en soumettant (*d3j*) les contrées étrangères.

641. La restitution est proposée par différents auteurs. Elle est d'autant plus pertinente qu'elle suggère un jeu phonétique entre *c.wy=f* et *w'f*.

642. Notions de grandeur et de force, *rmn.wy* se référant davantage aux épaules qu'aux bras. Souligne d'autant plus la restitution généralement adoptée du verbe *w'f*, « courber », « subjuguer » (*Wb* I : 285, 1-14 ; *AnLex* 77.0866, 78.0902, 79.0633).

643. Proposition de comblement de la lacune comme l'association de *hrwy* et de *ph* dans la stèle de ÄM 1157 datée de l'an 16 du même roi, l. 6 (**doc. 26**) : *tm(w) sfnw n hrwy ph(w) sw*, « (Sésostriis III) qui n'est pas clément envers l'ennemi qui l'attaque ».



J.P. Allen suppose quant à lui en § 1, 6, de combler la lacune comme suit : *pd.wt m h3s.wt*, ce qui reste une possibilité.

644. Une référence à la déesse lionne se retrouve déjà dans l'hymne 3, l. 10. C'est la facette de la déesse destructrice des ennemis qui est ici évoquée, à l'image de ce que réalise le roi. Également, la notion de terreur qu'ils véhiculent tous deux. Le trait de Sekhmet, souvent associé à des génies porteurs de couteaux, représente la puissance de la déesse contre ceux qui s'opposent à l'ordre établi, à tout opposant et ennemi en général. Voir LEITZ 2002, VI : 556 et suiv. ; WILKINSON 2003 : 181-182 ; CORTEGGIANI 2007 : 492-495. Aussi dans *Sinouhé*, B44-45 : « Dieu bienfaisant dont la crainte était répandue à travers les pays étrangers, comme (celle de) Sekhmet » (POSENER 1956 : 94). Noter encore dans l'*Enseignement loyaliste*, § 5 : « C'est une Sakhmis contre qui transgresse ce qu'il ordonne, celui qu'il réprouve est voué à être quelqu'un de réduit au vagabondage » (VERNUS 2010 : 269-270).

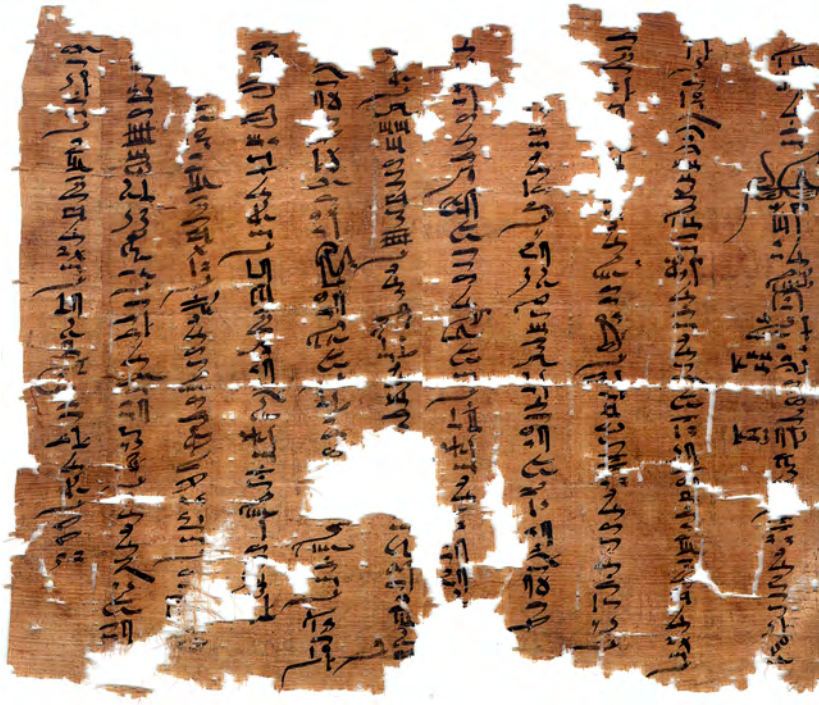


FIG. 14a. Papyrus dit de Kahoun, hymnes dédiés à Sésostri III, fin de la XII^e dynastie, UC 32157 (recto), Doc. 28, l. 1-11 (© Courtesy of The Petrie Museum of Egyptian and Sudanese Archaeology, UCL).



FIG. 14b. Papyrus dit de Kahoun, hymnes dédiés à Sésostri III, fin de la XII^e dynastie, UC 32157 (verso, haut, droit), Doc. 28, l. 1 et l. 10 (© Courtesy of The Petrie Museum of Egyptian and Sudanese Archaeology, UCL).



FIG. 14c. Papyrus dit de Kahoun, hymnes dédiés à Sésostri III, fin de la XII^e dynastie, UC 32157 (verso, bas, droit), Doc. 28, l. 19-20 (© Courtesy of The Petrie Museum of Egyptian and Sudanese Archaeology, UCL).



FIG. 14d. Papyrus dit de Kahoun, hymnes dédiés à Sésostri III, fin de la XII^e dynastie, UC 32157 (verso, haut, gauche), Doc. 28, l. 7-8 (© Courtesy of The Petrie Museum of Egyptian and Sudanese Archaeology, UCL).

Nubie et ce sont ses discours qui ont fait fuir les Asiatiques. L'Unique, le Jeune ⁶⁴⁵ 9) [qui a combattu] ⁶⁴⁶ pour sa frontière, qui n'a pas permis que ses sujets se fatiguent, qui a permis à l'élite de dormir 10) jusqu'à l'aube ⁶⁴⁷, ses recrues sommeillant, son cœur en tant que leur (seul) protecteur. 11) Ses décrets ont réalisé ses frontières et sa parole a rassemblé les Deux-Rives.

Commentaire

Le papyrus a été retrouvé lors des fouilles de Pétrie à Illahoun en novembre 1889.

Le texte est une composition poétique (hymne) à destination de Sésostri III. Le roi est mis en avant dans sa fonction régnante en tant qu'Horus (*Hr=n, Wrr.t, Rnpw* ?) combattant le chaos. En découle sa puissance (*b3w*) divine, comparable à celle de Sekhmet en fureur (*st(w) šsr mj jrr Šhm.t*). Le thème de la peur (*[w^cf(w)], nrw, snd, š^c.t*) qui vient détruire (*sm3, hw, m(w)t, shr*) l'adversaire (*pd.wt, jwnty.w, 9 pd.wt, [hrwy].w* ?) est également bien représenté. La présence et le discours (*ns, ts.w*) royaux suffisent à terrasser psychologiquement l'ennemi ⁶⁴⁸ et ne nécessitent aucune attaque physique (*nn šht ht, n(n) jth rwq*). La destruction est réservée à ceux qui restent aveugles à son autorité (*m h[m] b3w=f*). Les autres sont soumis (*d3(r)j, rth*) ou fuient (*sbh3*).

Le deuxième thème poignant de l'hymne est celui de la protection du pays et de ses administrés. Le roi, omnipotent, omniprésent, est garant de l'ordre établi. La frontière, citée quatre fois, devient l'élément central dans l'idée de la préservation (*nk, [h3(w) / mk(w)?]*) de l'intégrité territoriale de l'Égypte, voire de son agrandissement (*swsh*). Aussi, il s'agit de la protection (*mkty*) et du bon ordre interne du pays (*jnq(w) T3.wy, s3q~n mdw=f Jdb.wy*). Par ses actions, ses paroles et sa présence (*wy=f, wd.w=f, h3ty=f*) qui se veulent continues, pharaon veille sur son peuple en le soulageant de toute crainte et fatigue (*tm(w) rd(w) wrd mr.t=f ; rd(w) (s)dr p^c.t ; d3m.w=f qdd.w=sn*), selon un thème bien connu et mis en valeur à cette époque (statuaire, textes).

Il faut bien entendu relativiser le message qui correspond à un discours idéalisant émanant du pouvoir. Les stèles-frontières de Semna et d'Ouronarti (ÄM 14753, ÄM 1157, mKhartoum 451), tout comme l'inscription rupestre du qai d'Ouronarti datée de l'an 19, montrent les difficultés réelles qu'a

645. Le déterminatif restitué est celui de l'enfant assis (A17). Il n'est pas à exclure ici une référence particulière à une divinité nommée *Rnpw* ou *Rnpy*, « le Jeune ». Voir LEITZ 2002, IV : 682, malgré les datations postérieures du Nouvel Empire. Aussi, *AnLex* 78.2407, qui cite CT I, 201h [TS 46]. Le déterminatif de l'enfant assis pourrait être suivi de celui du faucon sur le pavois (R13) dans la lacune, ou être remplacé par celui de l'homme barbu assis (A40). Cela reste d'autant plus possible que la désignation précédente de *W^c* se termine par le déterminatif divin du faucon sur le pavois. Le qualificatif « le jeune » est aussi référencé dans le *Wörterbuch* (Wb II : 434, 14-18 ; *AnLex* 79.1757) comme apparaissant au Nouvel Empire. Cette référence, possiblement en lien avec une divinité, fait penser, dans ce contexte, à l'Horus protecteur et vengeur de son Père se battant pour son héritage (ici l'Égypte symbolisée par la frontière) contre son oncle Seth (dans l'hymne représenté par la figure de l'étranger, les Neuf-Arcs). Il y aurait ainsi une deuxième référence implicite entre Horus et la frontière, avec celle de la première mention de *t3š* en l. 2 et de *Hr* ainsi que de la couronne-*Wrr.t*. Noter enfin que *W^c* et *Rnpw* sont des épithètes qui peuvent faire référence toutes deux à la fois au Créateur (Amon, Rê), et à Osiris (remarquer la combinaison d'époque tardive *W^c-rnpy*, LEITZ 2002, II : 284). Les sens à comprendre dans le texte pourraient correspondre au combat perpétuel de la Création repoussant le chaos dans le premier cas ; ou à nouveau à la lutte pour la transmission de l'héritage dans le cas d'Osiris.

Enfin, noter que la proposition de traduction de Ph. Derchain, « qu'il reste jeune ! », est grammaticalement difficile (DERCHAIN 1987 : 25).

646. La présence de la préposition *hr* invite à l'emploi du verbe *h3(hr)*, « combattre (pour) » (Wb I : 215, 1-19 ; *AnLex* 77.0719, 78.0770, 79.0523), comme le pense J.P. Allen. Ce verbe est également mis en relation avec *t3š* dans la stèle de ÄM 1157 (doc. 26) dans les lignes 17 et 19. Quant à lui, le verbe *nh* « protéger » (Wb II : 304, 9-13 ; *AnLex* 78.2190) fait sens, mais ne se présente pas habituellement avec le déterminatif de l'homme frappant avec un bâton (A24), et encore moins avec la préposition *hr*. Enfin, il reste à prendre en considération le verbe *mkj*, « protéger » (Wb II : 160, 1-21 ; *AnLex* 77.1905, 78.1885, 79.1384). Le déterminatif convient, le sens aussi (il se retrouve dans l'extrait autobiographique de la stèle-niche de Sahathor (BM EA 569-570, doc. 23) associé au terme *t3š* et au thème du roi veillant sur ses sujets), mais ne semble pas s'utiliser avec la préposition *hr*.

647. Parallèles littéraires du Nouvel Empire donnés par MATHIEU 2021 : 227, n. 846.

648. La parole royale pourrait également avoir des implications magiques, comme le souligne DERCHAIN 1987 : 27. Aussi, MATHIEU 2021 : 222, souligne que grâce à « son pouvoir spécifique (*baou*), le roi peut agir, à distance, par la simple parole, c'est-à-dire par les ordres qu'il donne, sans qu'il lui soit nécessaire de s'engager personnellement ».

eu Sésostri III à établir et à maintenir la frontière sud du pays. Le réalisme qui est dépeint dans les stèles de l'an 16 est saisissant sur le comportement belliqueux de l'ennemi, ainsi que les solutions drastiques mises en application pour le vaincre ; si ces événements sont mentionnés, ils reflètent une partie de vérité. Il est donc nécessaire de garder une forme de recul avec les sources émanant du pouvoir central. Bien que les forts méridionaux aient été établis à l'époque du règne de Sésostri III, l'instabilité de la région (sous entendu son contrôle) a vraisemblablement dû perdurer.

Le terme *t3š* est employé quatre fois dans le premier hymne, soulignant l'importance du territoire et de son intégrité.

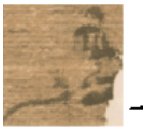
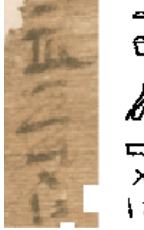
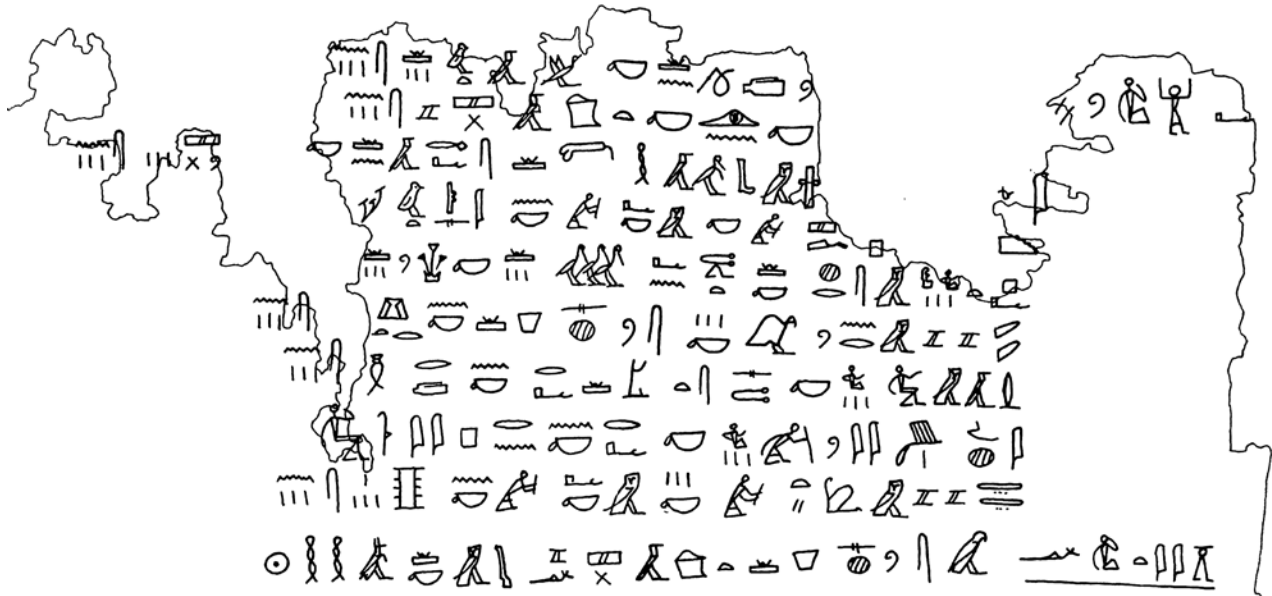
 L.2	 L.6	 L. 9	 L. 11
--	--	---	--

Tableau récapitulatif des mentions de *t3š* dans UC 32157 (recto).

Le terme est écrit deux fois au pluriel (l. 2 et 11) en graphie pleine et se termine par les déterminatifs des deux bâtons entrecroisés (Z9), de la section de terrain irrigué (N23) ainsi que des trois traits du pluriel (Z2). Les deux mentions au singulier présentent quelques variantes concernant leurs déterminatifs : en l. 6 n'apparaît pas celui aux deux bâtons entrecroisés (Z9), peut-être en lacune, ainsi que le trait vertical (Z1), qui eux se retrouvent tous deux en l. 9. D'une manière générale, c'est l'idée de la division territoriale de la frontière qui est suggérée par ces graphies.

Remarquer enfin la mise en parallèle du décret-*wḏ* et de la frontière-*t3š*, rapprochant cette dernière de l'aspect légal et officiel (l. 11). La correspondance entre ces deux mots se retrouve également à plusieurs reprises dans la biographie de Khnoumhotep II à Beni Hasan (**doc. 24**) ou encore au début de la stèle de l'an 16 de Sésostri III à Ouronarti (**doc. 26** et **doc. 27**).



D'après COLLIER ; QUIRKE 2004 : pl. UC 32157 (verso, haut, droit).

1) [H]^cw=y [ntr.w ? sr]wd n=k p3w.t=sn,
[mr.t ?] =k jr n=k t3š=sn
J[t.w=k] jm(y.w)-b3h s^c3 n=k [ps]š.[t]=sn

[...].

10) Jny=t(w)=f Hr swsh(w) t3š=f, whm=k nhh.

1) Exultent [les dieux ?], (car) tu as fait durer/établi leurs pains d'offrande !

[tes sujets ⁶⁴⁹ ?], (car) tu as réalisé leurs frontières !

[tes pères] et ancêtres, (car) tu as agrandi leurs parts ⁶⁵⁰ !

[...].

10) Refrain (litt. on le rapporte ⁶⁵¹) : Horus qui étend sa frontière, puisses-tu renouveler le temps-nhh.

Commentaire

Dans la partie non traduite de l'hymne, se retrouvent les thèmes de la peur qu'inspire pharaon (l. 6, *nrw*), de l'action (l. 4, *hpš*, l. 9, *ph.ty*), de la présence (l. 5, *b3w*) et du discours (l. 6, *shr(w)*) royaux ; enfin, l'idée sous-entendue de la bienséance des administré par la veille de pharaon à leur égard sur le pays (l. 7, *rd*, l. 8, *rnpy*).

649. Le mot est envisagé du fait de la présence de ce terme générique dans le premier hymne à proximité de *t3š* en l. 9.

J.P. Allen suggère quant à lui au § 2,2  *ms.w*, « les enfants », pour combler la lacune.

650. Ici le terme *psš.t*, « moitié », « part » (*Wb* I : 554, 4-16 ; *AnLex* 77.1491, 78.1518, 79.1040), possède une connotation territoriale, mais peut également se référer à l'offrande (*p3w.t*) dépendante de la production issue de ce dernier. Les termes *h3w*, « excédent », « supplément » (l. 5) et *hr.t*, « le nécessaire », « le moyen de subsistance » (l. 6, notamment la combinaison *swsh hr.t* qui rappelle celle de *swsh t3š*), viennent faire écho à *psš.t* dans les lignes suivantes.

651. La proposition de traduction littérale avec un aoriste donne la valeur itérative à cette phrase. Pour cet hapax, voir PATANÉ 1983 : 61.

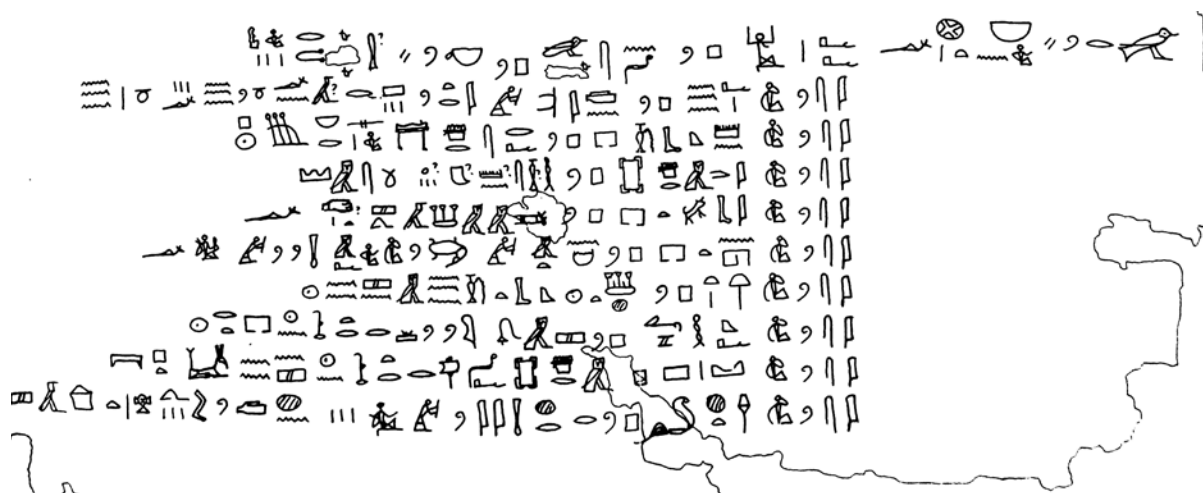
	
      L. 2	      L. 10

Tableau récapitulatif des mentions de *t3š* dans UC 32157 (verso, haut, droit).

La première mention de *t3š* met en relation la notion de limite spatiale avec probablement la dimension humaine (possiblement *mr.t*) de ceux qui y résident à l'intérieur. Avoir des frontières bien déterminées (*jr*) rend heureux (*h^cj*) le peuple, sous-entendant la protection (*mk*, l. 4 et l. 9) que l'on pourrait ressentir de vivre à l'intérieur d'un territoire délimité par des repères spatiaux défendus militairement, apportant la stabilité nécessaire à l'épanouissement de la vie. C'est la garantie de l'abondance (nourriture, ressources) et de la subsistance des rites funéraires rattachés à la terre et plus largement à l'Égypte.

L'idée de frontière définissant un territoire se retrouve donc liée au domaine productif, la terre étant le socle d'où sont issues la subsistance humaine ainsi que l'offrande alimentaire dédiée aux *ntr.w*. Aussi, augmenter le territoire en élargissant (*swsh*) la frontière, thème central répété comme un refrain (*Jny=t(w)=f*) avec le second terme *t3š*, représente la source d'un cercle vertueux liant hommes et êtres ritualisés, dont le roi (*Hr*) est à la fois le moteur et le garant.

Ce système appartient au temps des hommes (*nhh*), soulignant l'impermanence de la création terrestre, à la différence du monde divin soumis à (*d.t*). La frontière est fluctuante, à la fois remise en question par les forces extérieures, ou gagnée sur elles à leur dépend. Cette lutte pour la préservation de ce qui est acquis et son dépassement est de la responsabilité de pharaon, idée mise en exergue à l'époque de Sésotris III.



D'après COLLIER ; QUIRKE 2004 : pl. UC 32157 (verso, bas, droit).

19) ($Wr=\{w\}y nb n(y) njw.t=f) jsw dw p[w] mdr(w) d^c r tr n(y) nšnj p.t$.

20) ($Wr=\{w\}y nb n(y) njw.t=f) jsw Shm.t pw r hrwy.w hndw.w hr tšš[w=f ?]$

19) (Grand est le Seigneur de sa cité), c'est la montagne qui contient la tempête à la saison de la fureur du ciel !

20) (Grand est le Seigneur de sa cité), c'est Sekhmet ⁶⁵² contre les ennemis qui franchissent ⁶⁵³ (sa/ses ?) frontière(s) !

Commentaire

Le roi est dépeint comme le gouvernant par excellence ($Wr=\{w\}y nb n(y) njw.t=f$). Cet hymne est dédié à la figure métaphorique du pharaon qui protège (l. 2, ^c ; l. 4, *jmdr* ; l. 5, *jbw* ; l. 6, *nh.t* ; l. 7, *šw.t* ; l. 9, *dw*) du chaos sous toutes ses formes (l. 2, *mw* ; l. 6, *hrw* ; l. 7, *šmw* ; l. 9, *nšnj p.t* ; l. 10, *hrwy.w*).

L'intervention de *tšš*, à la fin de l'hymne (l. 10), se rattache au thème de la puissance de pharaon, de la crainte qu'il inspire et de son courroux contre les ennemis (*hrwy.w*), en le comparant à un *ntr*, ici la déesse Sekhmet. La grandeur de l'action royale ouvre et clôt l'hymne. L'évocation de la montagne en l. 9, en référence à pharaon, met l'accent sur ses qualités de solidité et de stabilité, source de protection durable à l'encontre des ravages de l'eau et de l'agression (*tr n(y) nšnj p.t*), métaphore du chaos, la fureur renvoyant à Seth et l'orage à son courroux ainsi qu'à l'élément (eau) qui constitue le Noun primordial. Il n'est de ce fait pas anodin de retrouver juste après la mention d'une divinité (Sekhmet) et de la frontière (limite du territoire égyptien, voire du monde organisé), alors que le roi « contient » (*mdr(w)*) inlassablement l'archétype du chaos.

652. Une référence à la déesse lionne se retrouve déjà dans P. UCL 32157 (recto, l. 7) du premier hymne.

653. Verbe *hnd*, « parcourir », « fouler » (*Wb* III : 312, 16-313, 20 ; *AnLex* 77.3135, 78.3085, 79.2248).



T3š arrive en fin de ligne (𓂏𓂐𓂑𓂒). Comme il est habituellement suivi, à l'instar de toutes les autres mentions du mot dans cette composition, de la section de terrain irrigué (N23), il est fort probable qu'il manque au moins un signe. Peuvent s'ajouter, outre la section de terrain irrigué (N23), le déterminatif des trois traits du pluriel (Z2), et surtout un pronom personnel de troisième (voire de deuxième) personne du singulier.

Noter que le franchissement (*hnd*) de la frontière est d'ordre pédestre, comme le sens du verbe le véhicule et par la présence des déterminatifs de la jambe fléchie (D56) et des jambes avançant (D54). Sa transgression fait donc l'objet d'un franchissement d'origine humaine qui est vraisemblablement à rattacher aux peuples limitrophes de l'Égypte et dont la phraséologie royale accuse habituellement d'être à l'origine du désordre. Dans cette partie de l'hymne où il n'est pas question d'étendre la frontière, mais de la défendre, ce cadre renvoie aux exigences imposées par Sésostri III lors de l'établissement de la frontière sud du pays à Semna, sanctionné par l'érection des stèles de l'an 16 (**doc. 26** et **doc. 27**).



D'après COLLIER ; QUIRKE 2004 : pl. UC 32157 (verso, haut, gauche).

7) ([Jj] $n=f n=n$ ⁶⁵⁴) (*m-ht*) *ptpt n=f h3s.wt*, *hw n=f jwnty.w hmw.w snd[=f]*.

8) ([Jj] $n=f n=n$) (*m-ht*) [*h*3] $n=f$ (*hr*) / [*s*]3w $n=f t3s=f$, *nḥm n=f w3*.

7) (Il [est venu] à nous après qu'il eut piétiné les contrées étrangères et eut frappé les nomades qui avaient ignoré la crainte [qu'il inspirait].

8) (Il [est venu] à nous après qu'il eut [combattu pour ? / gardé] ⁶⁵⁵ sa frontière et eut réduit à néant l'(ennemi) usurpateur / sauvé le dépossédé ⁶⁵⁶.

654. Nous rejoignons ici les traductions de J.P. Allen, de B. Mathieu, de W.K. Simpson et de J. Assmann sur le fait qu'il faille reprendre le $n=n$, chaque nouvelle ligne débutant par une forme verbale.



655. Le déterminatif de l'homme frappant avec un bâton (A24) paraît clair, bien que la partie supérieure du signe hiératique soit désolidarisée des jambes. Le signe qui le précède, partiellement endommagé, a été compris comme un 3, mais pourrait tout aussi bien être un poussin de caille (G43), voire une chouette (G17). Il ne reste enfin que la partie supérieure d'un signe précédent ce probable oiseau. Après une recherche des termes les plus employés pour *t3s* avec la sémantique dans laquelle s'inscrit la phrase (*nḥ*, *mkj*, *srwd*), le terme *h3*, « combattre » (*Wb* I : 216, 2-9 ; *AnLex* 77.0719, 78.0771, 79.0523), serait le plus approprié. Le

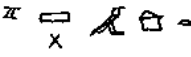
hiéroglyphe du bras maniant bouclier et massue D34 est susceptible de venir combler la lacune (MÖLLER I : 113 ²⁴ ²⁴). Cette hypothèse n'est néanmoins pas totalement satisfaisante, car le terme devrait s'accompagner de la préposition *hr* ; il laisse également l'équivalent d'un cadrat vide au début de la ligne, à moins que la bordure du papyrus ne fût initialement plus réduite à cet endroit. J.P. Allen propose enfin une restitution tout à fait plausible et qui fait sens, bien que non encore attestée dans la documentation jusqu'à présent : l'auteur restitue en § 3,8 par , *s3w*, « garder », « protéger » (*Wb* III : 416, 12-417, 21 ; *AnLex* 77.3318, 78.3272, 79.2393). Il comble ainsi la lacune du cadrat en début de ligne, même si un *-s* verrou (O34) était davantage attendu, et

suggère un signe hiératique qui paraît proche de certaines graphies rencontrées dans les *Mémoires de Sinouhé* (MÖLLER I, 45 ²⁸⁹), notamment le numéro 289).

656. *Nḥm n=f w3* peut se prêter à diverses traductions, qui sont dépendantes du terme précédent *t3s* juste auparavant. La première soulignerait le fait que pharaon a retiré de son territoire (entre la première et la deuxième cataracte) l'ennemi qui l'avait volé (à ses ancêtres), en corrélation avec le terme *h3* dans ce cas. Pour la traduction « réduire à néant », cf. *AnLex* 78.2181. Or *nḥm*, « enlever », « retirer » (*Wb* II : 295, 12-297, 4 ; *AnLex* 77.2163, 78.2181, 79.1591) peut également avoir le sens de « sauver », « protéger (de) ». L'autre possibilité de traduction que suivent J.P. Allen, B. Mathieu, M. Collier, St. Quirke, ainsi que de W.K. Simpson, serait de faire du verbe *w3j*, « dérober », « voler » (*Wb* I : 171, 3-12 ; *AnLex* 77.0595, 78.0656, 79.0438) un participe passif perfectif (*w3w*, « celui qui a été volé », « le dépossédé »). Cet exemple est précisément repris dans *AnLex* 79.0438 (*nḥm w3*, « secourir le dépossé-



Commentaire

Le terme *t3š* apparaît en graphie pleine (), comme pour les mentions précédentes, se terminant par les déterminatifs des deux bâtons entrecroisés (Z9) et de la section de terrain irrigué (N23). La frontière n'est plus l'élément central de l'hymne, mais trouve une place en lien avec la possession du territoire, ainsi que sa préservation, à la suite de la destruction de l'ennemi (*h3s.wt, Jwnty.w*).

L'accent est davantage mis dans cet hymne sur la capacité royale à préserver l'Égypte et son peuple des maux du chaos. Il prolonge l'hymne précédent et vient clore le thème en résumant l'action royale : le massacre des pays étrangers et des peuplades limitrophes à l'Égypte pour leur non respect de l'ordre en place, et par voie d'extension de pharaon ; le combat pour le maintien de la frontière usurpée, renvoyant à son établissement à la deuxième cataracte.

dé »). Ce cas irait de paire avec la mention de *s3w*. Les deux possibilités de traduction font sens. La première s'insère dans la logique du thème de la strophe, à savoir l'élimination de l'ennemi dans le but de préserver la frontière territoriale. La seconde possibilité renvoie à l'ensemble de l'hymne, où les références à la sauvegarde et à la bienséance des administrés est très présente.

(Doc. 29, fig. 15) Stèle (granite noir, 0,33 x 0,34 m) d'Antef, responsable de police, an 33 du règne d'Amenemhat III, Bouhen (?), puis Kerma. Musée de Boston, USA (BMFA 13.3967-20.1222)

Bibliographie : REISNER 1923a : 126-127 (traduction et commentaire) ; REISNER 1923b : 509, fig. 343, 30 (hiéroglyphes), 511-512 (traduction et commentaire) ; FISCHER 1961 : 108 (commentaire) ; LEPROHON 1982 : 75-76 et pl. VI (photographie et contexte) ; OBSOMER 1995 : 345-346 (traduction et contexte) ; VALBELLE 2019 : 243-253 (photographie, hiéroglyphes, contexte, traduction) ; PM VII : 176.



D'après REISNER 1923b : 509, fig. 343, 30.

Bḥdt(y), nṯr ʿ3 s3b šw.t.

1) *Rnp.t sp 33, (3bd) tpy (ny) šmw sw 1, ḥr ḥm n(y) n(y)-sw.t bjty 2) (N(y)-M3^c.t-R^c s3-R^c Jmn-m-ḥ3.t)/^cnḥ(=w) ḏ.t.*

3) *Rḥ.t n(y.t) ḏb.t h3(=w) r snb.t 4) nt(y).t m Jnb.w-(Jmn-m-ḥ3.t)/-m3^c-ḥrw, m jr.t n(y) 5) (j)r(y)-p^c(.t) smḥr w^c.ty h3b(=w) n nb=f 6) n jqr=f r srwd t3š.w=f, 7) n mnḥ šḥr(w)=f, (j)m(y)-r(3) šn^c.t Jn.t=f, jr n Sm-jb, 8) ḥft wn=f m phr.t n(y).t 3bw. 35300.*

Celui de Béhédet, le grand Dieu au plumage moucheté.

1) An 33 du premier (mois de) *chémou*, premier jour, sous la Majesté du roi de Haute et Basse-Égypte
2) (Amenemhat III)/, qu'il soit vivant à jamais-*d.t* !

3) Décompte⁶⁵⁷ de briques acheminées (litt. descendues)⁶⁵⁸ pour (le haut de) la muraille⁶⁵⁹ 4) qui est dans Les-Murs-(d'Amenemhat)/-justifié⁶⁶⁰, par l'action du 5) Prince et Courtisan unique⁶⁶¹ missionné par son Seigneur 6) pour son efficacité à consolider⁶⁶² ses frontières 7) et pour la justesse de son conseil, le Directeur de la police⁶⁶³, Antef, qu'a engendré Semib, 8) alors qu'il était (en tant que) garde-frontière⁶⁶⁴ d'Éléphantine (du sud)⁶⁶⁵ : 35300⁶⁶⁶.

Commentaire

La stèle, brisée en trois fragments découverts lors de deux campagnes de fouilles de Reisner en 1913 et 1914, a été retrouvée à Kerma, dans des déblais se trouvant contre la face sud de la chapelle funéraire KII⁶⁶⁷. Les auteurs s'accordent à dire que la présence de la stèle à cet endroit n'est pas son emplacement initial⁶⁶⁸. Elle pourrait donc être un réemploi venu d'Égypte, dédié au temple ou échu à une tombe d'un important personnage à Kerma. La question de la situation de l'édifice et de son auteur (Amenemhat I ou Amenemhat II), dont il est question dans l'inscription, Les-Murs-(d'Amenemhat)/-justifié, semble toujours ouverte ; elle peut être liée à l'emplacement d'origine de la stèle d'Antef. Cl. Obsomer résume les différentes possibilités, qui s'accordent majoritairement à retenir la région de la deuxième cataracte⁶⁶⁹.

657. *Wb* II : 448, 12-449, 2, *AnLex* 77.2415, 78.2430, 79.1780, « montant », « liste ». D. Valbelle suggère celle « d'inventaire ». Le « décompte » se déduit de la somme des briques crues en fin de texte.

658. Aussi dans *AnLex* 79.1807, *h3 r*, se dit d'un bien qui « revient à », ici la construction. L'emploi précisément de ce verbe peut faire penser à une commande de briques venues du nord de la position géographique de la construction évoquée.

659. *Wb* III : 458, 7 ; *AnLex* 77.3637. L'article de D. Valbelle suggère de préciser la traduction de *snb.t* dans le contexte étudié : sa mention pourrait davantage « concerner des parties endommagées du faitage de l'enceinte, sans doute crénelée, des Murs-d'Amenemhat » (p. 248). Ceci expliquerait, ce qui serait alors à interpréter comme le nombre de briques acheminées, jugé trop faible pour la construction d'une enceinte, mais suffisant pour des restaurations superficielles de hauteur.

660. La situation géographique de cette fortification a été sujette à diverses hypothèses auxquelles D. Valbelle fait référence dans la n. 69, p. 252 de son article. En s'appuyant sur la lexicographie et la sémantique des noms de forteresses érigées sous Amenemhat I^{er} et Sésostri II, elle se range pour une localisation à la frontière sud de l'Égypte, au niveau de la deuxième cataracte (p. 251-253). L'évocation d'*3bw* en fin de texte pourrait alors renvoyer à l'Éléphantine du sud comme base des agissements d'Antef.

661. Pour *smhr w^c.ty*, voir WARD 1982 : 151, 1299. MATHIEU 2018 : 221, n. 29, traduit littéralement *smhr* par « celui qui a été élevé ».

662. *Wb* IV : 194, 7-23 ; *AnLex* 77.3710, 78.3673, 79.2664. L'expression se retrouve dans la stèle de Dédou-Iqou (ÄM 1199, **doc. 21**), dès l'époque de Sésostri I^{er}, ainsi que dans la stèle de l'an 16 de Sésostri III, à Semna-sud (ÄM 1157, **doc. 26**).

663. JONES 2000 : 195, 733. Noter néanmoins, malgré la graphie ne présentant pas le déterminatif du plan de maison (O1), la possibilité du *(j)m(y)-r(3) htm.t*, « Overseer of a Fortress », dans WARD 1982 : 41, 309. LEPROHON 1982 : 75, n. 5 et n. 6, donne la bibliographie de la lecture du terme *(j)m(y)-r(3) sn^c.t*. Ajouter la traduction de Cl. Obsomer, « responsable de centurie ».

664. *Wb* I : 548, 17. Voir aussi *AnLex* 77.1476. Malgré l'absence de déterminatif, comme souvent dans ce texte par manque de place, le mot *phr.t* « garde-frontière » (litt. *phr(w).t*, « celui qui fait le tour », « celui qui tourne »), paraît tout à fait approprié. La traduction « patrouille » proposée par Cl. Obsomer et D. Valbelle reflète d'ailleurs bien les allées et venues, le sens de « tourner », « faire le tour » du verbe *phr*.

665. Serait dans ce cas à différencier de la métropole de la 1^{ère} province de Haute-Égypte (*Wb* I : 7, 18-19 ; GAUTHIER 1925-1929, I : 3). Il pourrait s'agir plutôt d'*3bw rsy (ibid)*, à savoir Bouhen. Voir la note précédente sur les Murs d'Amenemhat et les références données par D. Valbelle.

666. Ce chiffre correspond vraisemblablement au nombre de briques acheminées pour la reconstruction. D'autres hypothèses avaient été envisagées, moins convaincantes : le numéro de patrouille pouvant être donné comme numéro de ronde ; le nombre de personnes constituant les gardes-frontière, mais il paraît excessif ; le matricule d'Antef.

667. LEPROHON 1982 : 75.

668. R. LEPROHON 1982 : 76, et bibliographie associée en n. 15. Aussi TÖRÖK 2009 : 110 ainsi que n. 42 et 43. Ce dernier précise que des raids du royaume de Kerma, durant la seconde moitié de la Deuxième Période intermédiaire, étant remontés jusqu'à As-siout, ont pu rapporter du matériel égyptien.

669. OBSOMER 1995 : 345-346. Nous rejoignons ces personnes sur la localisation autour de la deuxième cataracte. Il est précisé que les briques sont « descendues » (*h3j*), donc acheminées vers le sud, et la mention d'Éléphantine comme base d'activité d'Antef en



FIG. 15. Stèle d'Antef, responsable de police, an 33 du règne d'Amenemhat III, BMFA 13.3967-20.1222, Doc. 29 (© 2025 Museum of Fine Arts, Boston).

Antef est un militaire ((*j*)*m*(*y*)-*r*(*3*) *šn*^c.*t*, *phr*.*t*) vraisemblablement en fonction dans la région de la deuxième cataracte (*3bw* (*r*.*sy*)). Sa titulature ((*j*)*r*(*y*)-*p*^c.(*t*) *smhr* *w*^c.*ty*) montre qu'il est connu du pharaon Amenemhat III et appartient aux échelons notables de la société ⁶⁷⁰. Son récit autobiographique met en valeur son action (*jr*.*t*) en tant que bon conseiller (*mnh* *shr*(*w*)=*f*) et stratège militaire (*jqr*=*f* *srwd* *t3š*.*w*=*f*).

Le fait qu'il soit associé à la livraison de briques pour la reconstruction d'une muraille (*snb*.*t*) dans une place forte royale (*Jnb.w*-(*Jmn-m-h3*.*t*)/-*m3*^c-*hrw*), est à rapprocher directement de la consolidation

fait le point nord minimal de départ de son action. Cela ne veut pas dire que les briques ne peuvent pas avoir été fabriquées plus en aval par des ateliers spécialisés, mais la logique voudrait que leur confection soit au plus proche du lieu de chargement d'origine. La limite sud de la place royale citée ne peut dépasser la frontière érigée par Sésostri III à Semna, en amont de la deuxième cataracte.

670. Son père ne présente aucun titre particulier. Avec la conquête de la Basse-Nubie par les pharaons du début de la XII^e dynastie (notamment Sésostri III), il est peut-être issu d'une ascension récente en lien avec le besoin d'administrer cette région.

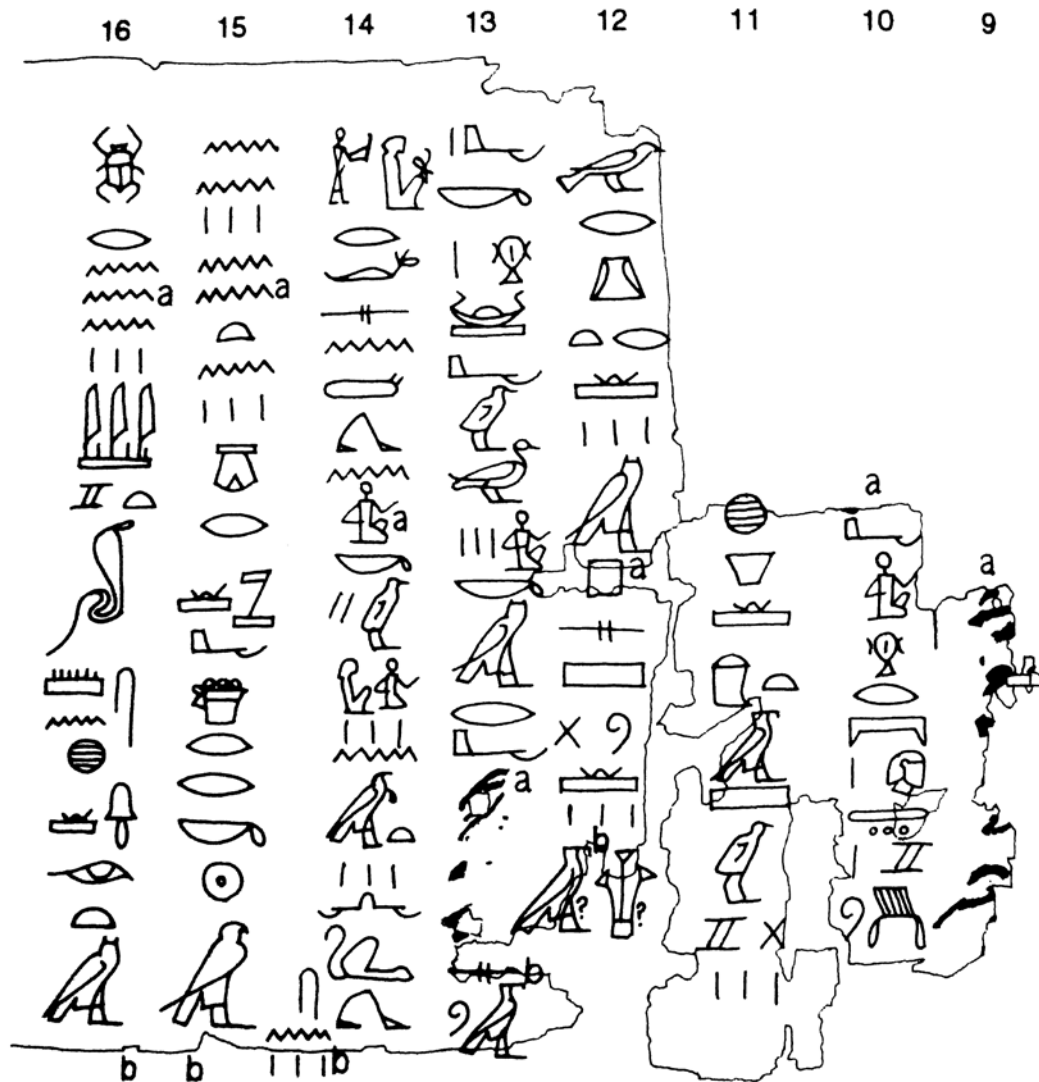
(*srwd*) des frontières. La place forte dont il est question est un élément physique de la défense du territoire égyptien dans le sud du pays. Comme le récit ne signale pas d'autres interventions d'Antef, il est à considérer que les frontières (*tš.w*) désignées soient apparentées à un système défensif régional de forteresses. Le fait d'affermir la frontière reviendrait à consolider les fortifications de ces verrous territoriaux. Il faut souligner également qu'il n'est pas question ici de frontières extrêmes, associées à un point cardinal. Le sud aurait été alors attendu ici. Il ne s'agit donc vraisemblablement pas de la frontière établie à Semna par le père d'Amenemhat III, en amont de la deuxième cataracte.

Une hypothèse serait de consolider des frontières internes à l'Égypte qui pourraient être déstabilisées par des incursions est-ouest. Cela aurait pour effet de renforcer la présence égyptienne sur le territoire, ainsi que de conforter la communication nord-sud sur un espace nouvellement administré représentant une surface (pays de Kouch) de près d'un tiers de la surface initiale de l'Égypte. Cela participerait au degré de contrôle et d'administration de cette région. Ainsi, Amenemhat III suit d'une certaine manière les recommandations de Sésostri III exhortant ses descendants à consolider (*srwd*) sa frontière nouvellement établie. Il le ferait en fortifiant des pôles secondaires, tout aussi importants à maintenir que l'extrême sud.

En conclusion, une conception interne, régionale et militaire se trouve associée à la notion de frontière, une frontière ici matérialisée par des architectures défensives, contrôlées par des soldats. La police locale, sous forme de patrouille (*phr.t*), incarne la dimension humaine de la frontière. Elle surveille, régule, défend les points de passage et les pistes, sur une aire plus importante que la seule emprise physique de la fortification.

(Doc. 30, fig. 16) Papyrus (0,73 x 0,14 m env.), texte littéraire du verso (*Discours de l'oiseleur*), seconde moitié de la XII^e dynastie, Thèbes, rive ouest. British Museum de Londres (pBM EA 10.274)⁶⁷¹

Bibliographie : GRIFFITH 1892 : 451-452, 458-460, et 472, pl. III-IV (présentation, hiéroglyphes) ; POSENER 1969 : 101-106 et pl. IV-V (présentation, contexte, photographie) ; FISCHER-ELFERT 1989 : 23-26 (contexte) ; PARKINSON 2002 : 306-307 (contexte) ; PARKINSON 2004 : 81-111 (présentation, hiéroglyphes, traduction, commentaire) ; QUIRKE 2004 : 197 (présentation, translittération, traduction) ; MATHIEU 2023 : 433-440 (présentation, bibliographie, traduction hiéroglyphes).



D'après PARKINSON 2004 : 90.

9) [...] 10) [...] *hry-tp (n) t3, 3w 11* [...] *s/ws* *h t3š.w*, 12) *wr(=w) hr.t m psš.w h3[w?]*

671. Pour une présentation du papyrus et une consultation de l'original, voir le site officiel du British Museum à https://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=139757&partId=1&searchText=10274,+Papyrus&page=1 (dernière consultation septembre 2024).

9) [...] 10) [...] le chef du pays, long/durable 11) [...] aux frontières [lar]ges / [...] qui élar]git ⁶⁷² les frontières, 12) aux biens/revenus devenus importants grâce aux partages des excédents (?) ⁶⁷³.



FIG. 16. Papyrus du *Discours de l'oiseleur* (verso),
seconde moitié de la XII^e dynastie, EA 10.274, Doc. 30
(© The Trustees of the British Museum).

672. L'analyse de l'original hiératique ne laisse aucun doute sur les déterminatifs. En partant du bas, le rouleau de papyrus scellé

(Y1)  (MÖLLER I, 552 ) est précédé de la coupe ou corbeille (W10)  (MÖLLER I, 492 ). En revanche, le

placenta (Aa1)  (MÖLLER I, 574 , ) est collé à un signe dont il est difficile de dire s'il s'agit d'une détérioration du papyrus, ou s'il appartient à la l. 11 ou bien à la l. 12. Au-dessus encore, il reste une tâche qui pourrait correspondre au verrou (O34)

, mais l'état de conservation ne permet pas de l'affirmer. La reconstitution de R.B. Parkinson est complète. Il préfère la traduction du verbe *wsḥ*, « être large », « élargir » (*Wb* I : 364, 11-365, 3 ; *AnLex* 77.1039, 78.1098, 79.0756), qui est rendue ici par [*ws*] *ḥ*(=*w*) *t3ṣ.w*, « aux larges frontières ». Cette formulation est tout de même plus rare que *swsḥ t3ṣ*, « élargir les frontières » (*Wb* IV : 74-75, 15. *AnLex* 77.3462, 78.3403, 79.2483), mettant souvent en scène l'action royale. Cette seconde traduction serait rendue ici par [*sws*] *ḥ*(=*w*) *t3ṣ.w*, « celui qui élargit les frontières ».

673. Le terme en fin de ligne est à peine lisible. Il a donné lieu à la reconstitution des signes de la touffe de papyrus (M16), suivie du vautour percnoptère (G1) par R.B. Parkinson. Un mot qui pourrait faire sens avec la séquence serait *ḥ3w*, « excédent », « supplément » (*Wb* III : 16, 7-18, 4 ; *AnLex* 77.2570, 78.2556, 79.1874) ; un poussin de caille (G43) viendrait possiblement combler le cadrat. Ou bien, le mot est à rattacher avec le début de la l. 13, avec par exemple : *ḥ3 ʿ=k ḥr wh ʿw.w=k*, « puisse ton bras être sur tes oiseleurs ! ». Pour une interjection 3 dans la lacune, voir PARKINSON 2004 : 99.

Commentaire

Le recto du papyrus comprend quarante lignes de l'introduction du *Conte du paysan éloquent*. Le verso est un palimpseste dont l'ancien texte est illisible. Trente-neuf lignes du texte ont survécu. Le papyrus d'origine thébaine a été acquis par Butler en 1835, de la propriété de Salt.

Texte littéraire dont aucun parallèle ne semble connu. Pour le style et les termes employés, le parallèle le plus approchant est celui du *Conte du paysan éloquent*. Remarquer un contexte similaire d'adversité avec le *Discours de Sasobek*, qui est lui plus gnomique et moins injonctif que le texte du BM 10.274. Ce dernier pourrait ainsi appartenir à la catégorie des « discours » (*md.t*).

La mention traduite est volontairement courte, car elle débute par une lacune précédant le terme central pour l'étude, à savoir *t3š*. De plus, la suite de l'extrait ne prolonge pas le thème lié à la spatialité.

T3š se trouve précédé de *wsḥ* ou de *swsḥ*, combinaison bien attestée pour le Moyen Empire. *Wsḥ t3š* se retrouve dans la stèle de Hor (JE 71901, **doc. 18**), pour l'époque de Sésostri I^{er}, alors que *swsḥ t3š* apparaît dans deux hymnes à Sésostri III (P. UCL 32157, **doc. 28**), ainsi que dans la biographie de Néferkhnoum à Deir Rifeh (**doc. 31**). Les deux locutions caractérisent l'action royale.

Les lacunes du document empêchent de connaître avec certitude le sujet auquel le narrateur se réfère. Mais ce dernier s'adresse à un supérieur (pronoms de la deuxième personne du singulier en l. 13 par exemple), et il est ainsi fort possible que l'étendue du territoire et des biens dont il est question en l. 11-12 soit en lien avec les possessions de ce dernier. *Hr(y)-tp t3* (l. 10) se réfère d'ailleurs plus à un titre caractérisant un homme de l'administration ou un potentat, plutôt que pharaon⁶⁷⁴, et pourrait dans le cas présent définir le supérieur, propriétaire terrien, de l'oiseleur. Mais la présence de *wsḥ/swsḥ t3š*, rencontré habituellement avec l'action royale, pourrait être une référence ponctuelle à pharaon, l'élargisseur de frontière par excellence.

La l. 12 semble renvoyer aux biens issus du territoire (*hr.t*). L'agrandissement des limites spatiales dont il est question paraît être issu de (ou du moins en lien avec les) partages (de terres, de ressources ?) (*psš*). La terre, support de la richesse, est objet de délimitation qui occasionne l'établissement de frontières, souvent bornées.

Il est aussi question en l. 19, du territoire agricole qui apparaît spolié par le stéréotype de l'étranger probablement nomade : *sp.wt=f qḥ.wt hr mnj.w ḥ3s.wt*, « ses bords de districts sont sous (l'exploitation) des gardiens de troupeaux des contrées étrangères »⁶⁷⁵. L'absence de *t3š* dans cette tournure souligne la richesse du vocabulaire employé pour définir la spatialité, que ce soit pour la nommer, ou pour en préciser les limites. En l'absence de *t3š* la nature de ces dernières doit vraisemblablement être perçue d'une manière différente que s'il s'agissait d'une frontière territoriale entre deux unités administratives et bornées par le pouvoir central, ou encore celle en lien avec une contrée extérieure à l'Égypte. Une autre hypothèse serait de considérer la volonté de l'auteur de faire référence à une limite naturelle (bord de la vallée par exemple), tout simplement floue dans la conception du partage et de la division territoriale, mais qui suit une logique visuelle et paysagère qui ne correspond pas à la définition d'une frontière.

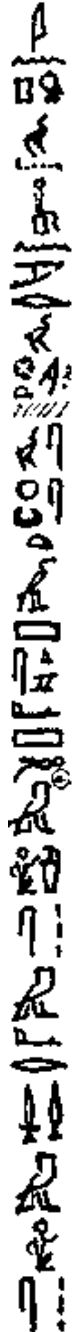
Ainsi, l'unique référence à *t3š* dans ce texte baigne dans un contexte agricole à l'échelle locale où le plaignant, à l'image du *Conte du paysan éloquent*, utilise en partie des références à l'espace comme appui de son argumentaire.

674. WARD 1982 : 123-127 ; pour *hr(y)-tp t3 dr=f*, voir WARD 1982 : 127, 1084.

675. Il faut cependant relativiser le propos, peut-être orienté vers des populations nomades locales et non étrangères. Voir en ce sens COOPER 2022 : 41-42.

(Doc. 31) Biographie de Néferkhnoum, directeur de la 11^e province de Haute-Égypte dite de « l'animal séthien », Moyen Empire, Deir Rifeh (tombe n°1, mur est, nord de l'entrée)

Bibliographie : GRIFFITH 1889 : 11, pl. 16 (présentation, hiéroglyphes) ; PETRIE 1907 : 11-12, pl. XIIIIE (présentation) ; MONTET 1936 : 140 (contexte, hiéroglyphes) ; *PM* V : 3.



D'après GRIFFITH 1889 : pl. 16, l. 17.

17) *In tp.w-^c n(y) mrw njw[.t =f ?], swsh(=w) t3š=s, ʕ3(=w) hnm=s, m^cr(=w) d3m.w=s.*

17) Ce sont les ancêtres d'un (Néferkhnoum) qui a aimé [sa ?] cité, dont (de la cité) la frontière a été élargie, dont (de la cité) les citoyens étaient nombreux, et dont (de la cité) les recrues étaient d'une qualité sans défaut.

Commentaire

Court extrait de la biographie de Néferkhnoum qui met en valeur la cité (*njw[.t]*), vraisemblablement la métropole de la 11^e province de Haute-Égypte (*Mj-qr ?*). Ici, aimer (*mrj*) sa cité est mis en relation avec plusieurs thématiques : celle du bon gouvernant paternaliste, dont le lignage (*tp.w-ꜥ*) est mise en avant ⁶⁷⁶ ; celle de l'agrandissement de son territoire, qui montre l'intérêt porté par le pouvoir central à son égard ainsi qu'à son bon développement ⁶⁷⁷ ; celle de l'accroissement de sa population (*hnm*), qui va de pair avec l'augmentation du territoire, mais qui est aussi le signe d'une bonne gestion de la production de nourriture et de ses stocks, ainsi que de la mise en valeur de ses ressources (notamment agricoles), de sa prospérité, de son dynamisme, de son attractivité ; celle enfin d'une police (*d3m.w*) brillante, reflet d'une population en bonne santé et dont les jeunes sont formés à la guerre, un vivier dans lequel puise le pouvoir central pour les recrues de son armée. Cela sous-entend des infrastructures, ainsi que les moyens humains et alimentaires de les entretenir.

Bien sûr, ces considérations servent l'idéal du bon gouvernant et de sa justesse. Elles ne reflètent pas les fluctuations annuelles ou générationnelles que subissaient les populations dépendantes du fleuve pour la mise en culture, le problème des maladies et en particulier du fort taux de mortalité infantile, la problématique des réseaux de pouvoir et de la conséquence de leurs enjeux, etc. La logique mise en avant est uniquement celle d'un cercle vertueux : territoire => bonne administration et gestion => augmentation de la population pour sa mise en valeur => augmentation du pouvoir de contrôle et de défense => agrandissement du territoire.

La frontière est ici évoquée comme délimitation à l'échelle de la cité. Il est intéressant de constater que cette échelle correspond au siège de la puissance du directeur de province, et qu'il est bénéfique de faire augmenter ses limites. L'emploi de la locution *swsh t3š* souligne l'intervention royale directe dans l'ordonnance du territoire au niveau régional, l'échelle de gestion administrative étant déléguée à Néferkhnoum.

Des questions surgissent quant à la nature de *njw.t* et de ses frontières. S'agit-il de limites uniquement urbaines ou faut-il lui rattacher un territoire rural ? Cela se fait-il au détriment d'une autre cité (comme dans la biographie de Khnoumhotep II) ? Cette dernière appartient-elle à la même province, ou à celle d'une voisine ? Cette frontière possède-t-elle un caractère officiel, bornée par des marqueurs spatiaux ?



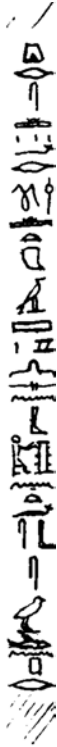
Le terme *t3š* s'écrit au singulier , sans le signe du four de potier (U30). Il se termine par les déterminatifs du flanc de colline (N29) et de la section de terrain irrigué (N23). Remarquer que le scribe semble insister davantage, avec ces déterminatifs, sur l'aspect spatial, plus que sur la délimitation même (absence du déterminatif des deux bâtons entrecroisés (Z9)). La combinaison des signes N29 et N23 suggère un rapport au territoire à la fois agricole et naturel (relief), ce qui induirait un espace plus grand que celui de la zone urbaine propre. La frontière est susceptible d'inclure le territoire agricole, en s'appuyant sur la topographie.

676. La question de l'ancrage régional d'importantes familles, comme celles des lignées des directeurs de provinces (*sp3.t*) de Beni Hasan ou d'El Bersheh, est intimement liée à leurs dynamiques locales, aux réseaux d'alliance et de pouvoir, à leur capacité à administrer les populations, les biens et les ressources, ainsi qu'à leurs relations avec le pouvoir central. Voir par exemple en ce sens l'introduction de WILLEMS 2008. Ainsi, la fidélité avec l'autorité pharaonique, qui pouvait se montrer, entre autres, avec la participation militaire des recrues régionales aux expéditions extérieures, était susceptible d'être récompensée par des promotions statutaires, l'acquisition de leur hérédité, voire des décrets en faveur des limites territoriales agricoles et/ou de provinces (voir par exemple la biographie de Khnoumhotep II à Beni Hasan (**doc. 24**) et l'établissement des stèles-*wḏ.w*), modifiant la répartition des ressources et l'assise des pouvoirs régionaux.

677. Le roi (*n(y)-sw.t*) est cité en l. 16.

(Doc. 32) Biographie de Nakhtânkhôu, directeur de la 11^e province de Haute-Égypte dite de « l'animal séthien », Moyen Empire, Deir Rifeh (tombe n°7, hall d'entrée, côté nord)

Bibliographie : GRIFFITH 1889 : 12, pl. 19 (présentation, hiéroglyphes) ; PETRIE 1907 : 12, pl. XIIIIE (présentation) ; MONTET 1936 : 140 (contexte, hiéroglyphes) ; *PM* V : 1.



D'après GRIFFITH 1889 : pl. 19, l. 48.

48) [...] *hr s[hr ?].w=f rwd(=w) t3š, n snb n=t(w)=f, bssw n pr[...]*

48) [...] sous ses conseils (?) ⁶⁷⁸ que la frontière soit affermie, (ainsi) on ne saurait l'outrepasser, celui qui introduit auprès de [...]

Commentaire

Extrait de la biographie de Nakhtânkhôu. Texte très lacunaire, dont il ne reste ici que la partie centrale de la colonne. Le contexte est de ce fait difficile à appréhender. Il n'est pas possible de discerner qui est précisément l'acteur, bien qu'il soit raisonnable de penser qu'il s'agisse de Nakhtânkhôu (autobiographie).

Dans la ligne précédente, il est question de la cité (*njw.t*), et dans celle d'après du tribunal (*qnb.t*). Ces deux mots mettent en avant les thèmes du monde urbain et de la justice, thèmes qui se retrouvent régulièrement en lien avec celui de la frontière, mais dont le rapport direct ne peut être assuré ici.

Il est intéressant en revanche de pouvoir constater le rapprochement direct des termes *rwd* ⁶⁷⁹ et *snb* ⁶⁸⁰ avec *t3š*. La présence du premier induit une frontière fortifiée, remémorant l'emploi du verbe *srwd* dans ce contexte (stèles de Semna et d'Ouronarti **docs. 26-27** ; stèle de Dédou-Iqou **doc. 21** ;

678. Les signes interviennent suite à une lacune. La combinaison, dans l'ordre, du billot de boucher (T28) / support de jarre annulaire en poterie ajournée (W11), de la bouche (D21), du vêtement plié (N29) et des déterminatifs du rouleau de papyrus scellé (Y1) ainsi que des trois traits (Z2), ne semble pas former de terme intelligible ; en revanche, il est possible soit d'avoir un oubli (du scribe ou du copiste) du placenta (Aa1) et de la bouche (D21) entre N29 et Y1, ou un positionnement (par économie de place) inverse du groupe de signes T28-D21 avec S29, remémorant le terme *shrw*, « plan », « avis », « conseil » (*Wb* IV : 258, 10-260, 16 ; *AnLex* 77.3822, 78.3774, 79.2745). Le terme se retrouve par deux fois dans la proximité du verbe *srwd*, « consolider », « restaurer » (*Wb* IV : 194, 7-23 ; *AnLex* 77.3710, 78.3673, 79.2664), dans la documentation étudiée (stèle d'Antef BMFA 13.3967-20.1222, **doc. 29** ; stèle de Dédou-Iqou ÄM 1199, **doc. 21**).

679. *Rwd*, « être ferme » (*Wb* II : 410, 13-412, 9 ; *AnLex* 77.2352, 78.2387, 79.1737).

680. *Snb*, « outrepasser », « dépasser » ; « renverser » (*Wb* III : 458, 8-9 ; *AnLex* 78.3603).

stèle d'Antef, **doc. 29**). Cette idée se renforce avec l'emploi de *snb*, dont le déterminatif de l'homme construisant le mur (O36) souligne l'idée matérielle de cette limite défensive, rappelée par le pronom personnel de troisième personne du singulier (=f). La consolidation dont il est question permet de fixer les limites spatiales de manière durable. Il est délicat en revanche de voir à qui appartient la paternité d'une telle intervention : le pharaon ou Nakhtânkhôu sont les deux candidats les plus probables. Ce dernier est censé agir de toute manière par délégation du premier.

Noter toutefois que le déterminatif de la section de terrain irrigué (N23) ne va pas dans le sens des remarques précédentes.

(Doc. 33) Socle de statue colossale de roi debout marchant (granit rose, 1,60 x 0,90 x 0,65 m), daté du règne de Sésostri III et usurpé par Sobekemsaf I^{er} (XVII^e dynastie), Médamoud. Magasin de Médamoud (Bloc 8, inv. 2834)

Bibliographie : BISSEON DE LA ROQUE ; CLÈRE 1928 : 85-86, 141-142 et fig. 63 (présentation, hiéroglyphes, traduction) ; HELCK 1975 : 62 (hiéroglyphes) ; GALÁN 1995 : 109-110 (traduction) ; EDER 2002 : 114-115 (traduction, commentaire) ; RELATS MONTERRAT 2016 (thèse soutenue à l'Université Paris IV-Sorbonne; présentation, hiéroglyphes, traduction, commentaire – vol. 1, p. 597-602, photographie – vol. 3, pl. 15) ; *PM* V : 146.



D'après HELCK 1975 : 62.

6) [...] *hn^c rd.t (r-)ht (?) tmw p3 7) [pr n(y) jt(=j) Mntw nb W3s.t ?] nty m M3dw, jr(=w) md3.w(t) r t3š.w mh.ty 8) [rsy, j3b.t(y), jmn.ty n n3n(y) 3h.wt ?]. Jr nty jm m-^c s3hy.w, jm db3 9) m nt(y).t [r-d]b3 [hr n3n(y) ?] 3h.wt, m šdw.w r šdw.w, htjw.w 10) [r htjw.w, hr] p3 htp-ntr n(y) Mntw m M3dw.*

6) [...] ainsi que placer sous la responsabilité de (?) la totalité de la population du 7) [temple de (mon) père Montou, Seigneur de Thèbes ?] qui est dans Médamoud ⁶⁸¹, réalisant ⁶⁸² les actes ⁶⁸³ pour les frontières septentrionale, 8) [méridionale, orientale, et occidentale, pour les terres arables ?].

681. Sur Médamoud, voir GAUTHIER 1925-1929, III : 10 ; RELATS MONTERRAT 2016 ; BARAHONA MENDIETA 2021 ; RELATS MONTERRAT 2024. Sur Médamoud et le culte de Montou, AUFRÈRE ; GOLVIN ; GOYON 1991 : 146-147. L'épithète *Mntw m M3dw* se retrouve en lignes 3 et 10-11, citée dans LEITZ 2002, III : 321. En revanche, l'épithète *Mntw nb W3s.t* n'a pas été trouvée. Néanmoins plusieurs exemples se retrouvent dans la documentation de Médamoud, voir RELATS MONTERRAT 2016, vol. 1.

682. Une seconde proposition de traduction (*jr(=j)*, « (j'ai) réalisé ») invite à comprendre le verbe *jrj* comme un *sdm=f* perfectif du néoégyptien, avec la mise en ellipse du pronom personnel de la première personne du singulier, comme le suggère la traduction de GALÁN 1995 : 110.

683. *md3.t*, « rouleau inscrit », « livre », « écrit » (*Wb* II : 187, 5-188, 3 ; *AnLex* 77.1960, 78.1942, 79.1437). Le caractère officiel, voire législatif, est prégnant ici, les archives des temples étant susceptibles de conserver les actes écrits du découpage territorial attribué par l'autorité pharaonique. Un exemple de ces archives (*sš.w*) est également évoqué dans la biographie de Khnoumhotep II à Beni Hasan (doc. 24) concernant le partage des eaux territoriales d'une cité de la province. La graphie phonétique de *md3.t* n'est pas très répandue, ce qui pourrait refléter la volonté de bien écrire le mot pour ne pas prêter à confusion. Remarquer également l'absence du *-t*, à moins qu'il ne soit plus visible sur l'original, ou encore par manque de place. La présence du poussin de caille (G43) est susceptible de marquer la pluralité, en accord avec les frontières *t3š.w*. Une autre possibilité, préférée par certains auteurs, serait d'y voir la préposition *r-d3.t*, *r-d3w.t*, rendue par « so as to cancel » ou « in return for », pour un monument ou un acte, expression courante à la XVIII^e dynastie selon GARDINER 1957 : § 180. Voir en ce sens RELATS MONTERRAT 2016 : 600, note de commentaire (e) (qui traduit par « on fera restaurer »). Cette hypothèse pourrait expliquer une partie de la graphie, mais suppose une mauvaise transcription du texte par J.J. Clère entre deux signes vraiment distincts (D21 et G17).

Quant à ce qui est (la terre) en possession des *s3hy.w* ⁶⁸⁴, dédommager (litt. donnez la contrepartie de) **9**) ce qui est [à dédom]mager [à propos des] terres arables, sous forme de parcelles ⁶⁸⁵ contre parcelles, et d'aires (de battage) ⁶⁸⁶ **10**) [contre aires (de battage), sur] la propriété du dieu Montou à Médamoud.

Commentaire

Le socle de statue a été réalisé sous le règne de Sésostri III, figuré en position passante, foulant les Neuf-Arcs ⁶⁸⁷. Il serait donc réemployé par le pharaon Sobekemsaf I^{er}, successeur de Râhotep, durant la XVII^e dynastie ⁶⁸⁸. Le cartouche l'identifiant se trouve en l. 1.

L'état de langue employé se rapproche du néoégyptien, avec notamment la présence récurrente de l'article *p3* (l. 3-6, l. 10), voire possiblement de *n3n(y)*. Le texte, lacunaire, est appuyé par des suggestions de restitutions de Helck. Bien que le document original ait été de nouveau observé récemment (thèse de F. Relats Montserrat et sur le terrain), il n'a pas été possible d'améliorer le facsimilé d'origine de J.J. Clère.

Le pharaon Sobekemsaf I^{er} est le dédicant de l'inscription. Les dédicataires paraissent être le dieu Montou, et par voie d'extension le clergé qui lui est associé à Médamoud, en charge de son domaine.

L'extrait abordé se centre sur le thème de la répartition spatiale des possessions du domaine divin à Médamoud. Le roi fait acte de donation ⁶⁸⁹ de terres cultivables pour le sanctuaire du dieu de manière à servir à la production de ses offrandes et à l'alimentation des populations qui sont rattachées au temple. Dans une Égypte traversant la deuxième période de morcellement politique de son histoire (période dite intermédiaire) depuis l'unification, cela souligne l'activité thébaine dans le soin apporté à la réorganisation de son territoire et au renforcement de ses allégeances locales. C'est une manière d'affirmer l'autorité royale de Sobekemsaf I^{er}, dans la logique de restauration des monuments et de l'attention aux cultes divins locaux. Pharaon, possesseur de la terre, offre des lots agraires au domaine de Montou en en confiant la gestion au personnel du temple, ainsi que les ressources associées ; il précise également que les populations déjà présentes sur ces terres doivent être dédommagées matériellement à l'identique en contrepartie, à la suite de ce qui semble être une réorganisation et une augmentation du domaine divin. Il est ainsi question à plusieurs reprises de terres cultivables (*3h.wt*, l. 4-5, l. 9), mais également de leurs subdivisions (*šdw.w*, l. 9) ou des surfaces d'activités qui leur sont associées (*htjw.w*, l. 9). Remarquer que les dédommagements matériels des *s3hy.w* se font à l'échelle locale, sans intervention directe du souverain, sur des terres dont la propriété n'est pas clairement nommée, et qui pourrait en partie appartenir au domaine du temple.

684. Le mot dont l'orthographe se rapproche le plus se retrouve à *Wb* IV : 21, 12-13, pour désigner une forme de « voisinage ». Le déterminatif de l'homme assis (A1) met en avant la nature humaine du substantif et fait donc référence à une population (collectif), qui serait spécifiquement concernée par la nouvelle réglementation de la stèle de donation, certainement dans les parages du temple. RELATS MONTSERRAT 2016 : 600, note de commentaire (f), fait référence à deux auteurs tentant d'affiner cette définition : pour St. Quirke, ce seraient des « paysans qui sont spécialement assignés à un domaine par une stèle de donation » ; alors que pour J.C. Moreno García, la définition correspondrait davantage à un « dignitaire récompensé par l'État avec un terrain – qui pouvait être situé dans le domaine d'un temple – et qui pouvait aussi cumuler des prêtrises ». Enfin, ce même auteur propose dans AGUT-LABORDÈRE ; MORENO GARCÍA 2016 : 443, la traduction suivante : « et par rapport à ce qui se trouverait dedans, en possession des bénéficiaires <*s3hw*>, dédommangez ce qui [devrait être dédommagé par rapport à ces] champs, parcelle pour parcelle et aire (de battage) [pour aire (de battage) concernant] le domaine de Montou de Médamoud ».

685. *šdw*, « terrain », « parcelle » de terre arable (*Wb* IV : 568, 4-7 ; *AnLex* 77.4342, 78.4228).

686. *htjw*, « aire », « plateforme » de battage (des grains) (*Wb* III : 349, 10 ; *AnLex* 77.3204).

687. Pour une présentation et une mise en contexte du document, voir RELATS MONTSERRAT 2016 : 536-537.

688. Le réemploi de ce pharaon, sur un site où Sésostri III est venu dédier un temple au dieu Montou, n'est pas un cas unique, comme l'indique le Porter & Moss.

689. Sur les stèles de donations, voir notamment MEEKS 1972 ; MEEKS 1979a : 605-687 ; MEEKS 2009 : 129-154, qui actualise la bibliographie.

La référence au territoire est donc très prégnante dans cet extrait, accompagnée du thème de la frontière (en l. 7). Il est directement mis en relation avec le point cardinal septentrional (et plus vraisemblablement les quatre directions), marquant la référence à l'espace selon l'orientation traditionnelle, axée sur le Nil. Ce dernier est d'ailleurs déjà présent (en l. 4) avec la mention de *hđj*, « descendre le courant », « naviguer vers le nord »⁶⁹⁰, accompagné des références cardinales. La nature des frontières dont il est question concerne vraisemblablement les terres arables (*ḥwt*).

Le document apparaît donc comme un témoignage de la gestion locale des terres cultivables, dont la propriété et l'exploitation des ressources est placée sous le patronage du dieu Montou et des responsables de son sanctuaire. Il semble être également question de transactions (*db3*, l. 8-9, ainsi que la préposition *r*), et l'ordonnance de la frontière pourrait être enregistrée au moyen d'écrits à caractère officiel (*md3.w(t)*, l. 7). Ces écrits sont la référence explicite de limites édifiées sous le contrôle de la juridiction supérieure, thème bien connu en relation avec *t3ṣ*, et en particulier quand il émane du pouvoir central.

690. *Wb* III : 354, 9-355, 8. *AnLex* 77.3213, 78.3170, 79.2298.

Summary in English

The Concept of Territorial Boundaries in Pharaonic Egypt

The *t3š*-Border before the New Kingdom (3rd–2nd Millennia BCE)

The concept of boundaries is fundamental for understanding the spatial and social organisation of human groups. In modern contexts, it evokes geographic challenges such as globalisation and the construction of geo-historical identities. This concept is also relevant when exploring how the ancient Egyptians conceived their own boundaries, both material and conceptual. The need for a defined framework for the development of life, while remaining aware of the transient nature of spaces, is a key notion in this analysis.

An in-depth study of the concept of *t3š* in Egypt during the 3rd and 2nd millennia BCE reveals a complex and nuanced understanding of boundaries in Pharaonic society. *t3š* emerges as a central term for understanding borders, both in a physical and mythological context, with profound political and ideological implications. This research is based on a thorough lexical analysis of the term *t3š* in Egyptian sources prior to the New Kingdom (3rd–2nd millennia BCE). The methodology employed relies on a lexicographical approach, examining the meaning of words through dictionaries and lexicons, as well as their usage in specific textual contexts. Although essential, this approach presents certain limitations, such as the difficulty in ascertaining the precise meaning of certain words or determining synonyms. The study thus faces the broad range of interpretive possibilities and the challenges related to the analysis of ancient sources. Cognitive linguistic aspects are incorporated to enrich the analysis, although the limitations imposed by our own cultural context and the difficulty of accessing a complete understanding of the Pharaonic universe are acknowledged.

The term *t3š* is examined particularly for its relationship with the notions of territorial boundary and border. The collected data show how the ancient Egyptians perceived and defined their spatial limits, both in material and conceptual terms. This understanding is enriched by observations on the writings, syntactical constructions, and specific contexts of the texts (corpus of documents).

The writings of the term are distinguished by the determinatives that compose them. These have been classified into five main groups: natural topography, human-transformed materiality, human spatiality and its divisions, conceptual abstraction, and domination and violence. From this analysis, it appears that the notion of *t3š* represents a fundamental framework for understanding the physical, symbolic, and conceptual boundaries in the organisation of space and social relations in Egypt.

The sources analysed include various types of texts, primarily philological: official and private texts produced by royalty (boundary stelae, decrees, funerary texts), texts produced by individuals in an administrative context (funerary inscriptions), and literary and religious sources. The textual supports vary, including pyramid walls, coffins, stelae, and papyri.

The analysis of funerary corpora, ideological, autobiographical, fictional texts, and practical writings demonstrates that *t3š* was used both as a verb and a noun, indicating multiple functions related to the physical and mythological delimitation of space. This notion, deeply rooted in creation myths, refers to a primordial division that becomes territorial, thereby illustrating royal power as the heir to divine order.

The Pyramid Texts and the Coffin Texts primarily use *t3š* with reference to the marking and delimitation of natural elements. This marking is intimately linked to the mythological territorial judgment

between Horus the Elder and Seth the Elder. Furthermore, the texts suggest that the concept of *t3š* may initially have been used to represent the elemental separation between water and land, a division later repurposed for political purposes by the monarchy to establish territorial boundaries. This perspective is reflected in the determinatives of *t3š*, which evoke both natural elements and symbols of power, thereby emphasising the association between physical borders and human (primarily royal) authority.

The essence of *t3š* lies in the idea of division and equity, a boundary that divides space in an orderly and just manner. This division, both physical and conceptual, can be seen as a partition of space inspired by natural features but which finds its expression in human organisation. This boundary is central to maintaining the balance of humanity and the cosmos, guaranteeing a legitimate and integral sharing of space. The boundary, in the form of *t3š*, thus represents more than a simple territorial limit; it is an instrument of control and legitimacy for Pharaonic power. The boundaries established by the marking of fields, cities, provinces, and even Egypt itself, are seen as extensions of divine order on earth. This conception underscores the central role of the Pharaoh in maintaining territorial integrity and expanding borders, which is considered a divine obligation of his function.

Pharaonic power uses the boundary not only to protect and delimit space but also to administer the land and its resources, reinforcing the idea that the boundary is a crucial tool for the state's spatial organisation. In its practical use, the primary function of *t3š* is to demarcate space to organise it more clearly, through actions such as boundary marking or institutional land management. In Egypt, these borders play a crucial role in the expression of power, notably by controlling the movement of people, goods, and information. *T3š* thus becomes an essential component of land development and social differentiation.

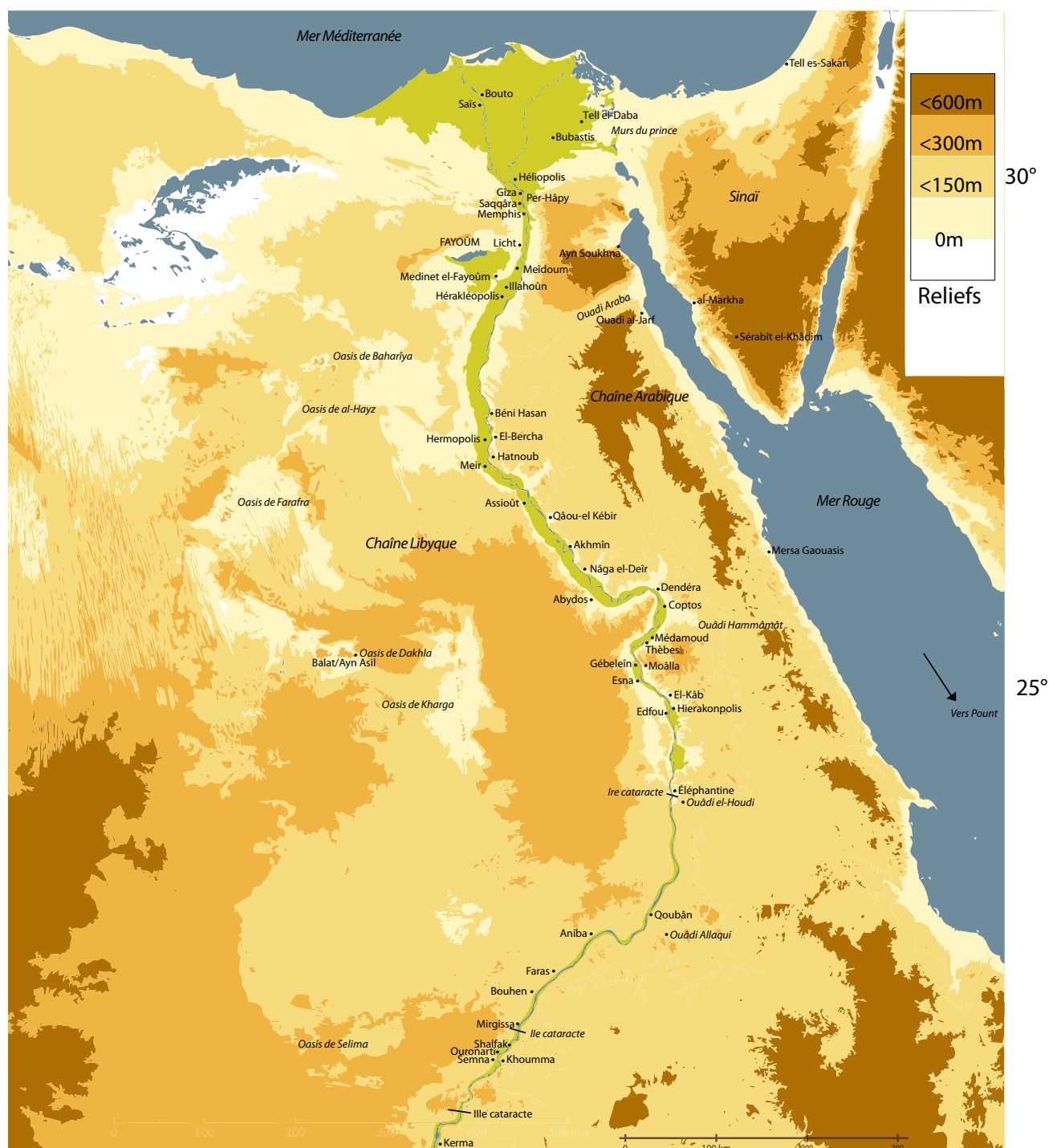
Furthermore, the notion of *t3š* is not static; it is dynamic and evolving, adapting to the political and social realities of ancient Egypt. Over time, the boundary is built, reinforced, and even shifted according to the needs of the ruling power. The sources show that the boundary can be protected, consolidated, and expanded, but it is also susceptible to being crossed or transgressed, revealing its porosity and the challenges of its management. Administrators, judges, messengers, and soldiers play a key role in the management of these borders, while peasants, artisans, and merchants contribute to their dynamism by exploiting and moving through these spaces.

The issue is also symbolic, as the boundary is not merely a physical limit. It expresses broader concepts, such as sovereignty, resource control, or the balance between closure and openness. Although sometimes imposed by practical circumstances, the boundary also reflects Egyptian theocracy and its internal tensions between the weight of a rigid heritage and adaptation to the realities of the outside world. It is a space of tension between order and chaos, protection and threat, inclusion and exclusion. The boundary is a site of encounters between opposing power logics and competing desires for prosperity. The texts show that the boundary is both a protective barrier against external chaos and an inevitable point of contact with other cultures and populations. This ambivalence is at the heart of boundary management in Egypt, where royal power must constantly balance the need for protection with that of expansion and integration.

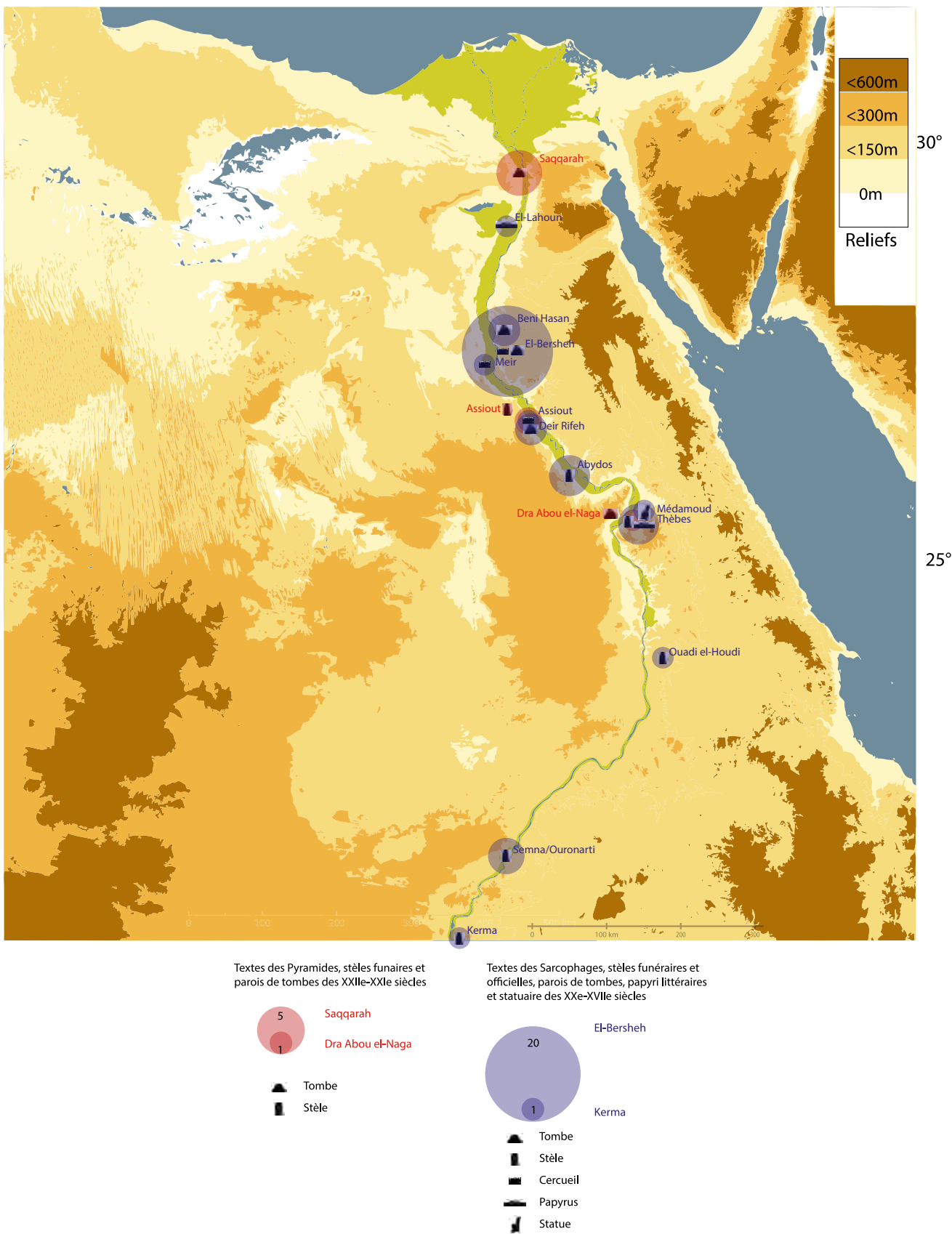
The study of *t3š* reveals a complex and multi-dimensional vision of the boundary in ancient Egypt during the 3rd and 2nd millennia BCE. Much more than a simple line of demarcation, the boundary is a living concept, in perpetual transformation, reflecting the political, social, and ideological evolutions of Egyptian society. It embodies both divine authority and the material reality of territorial management, illustrating the tensions and contradictions inherent in the very notion of a limit. The Egyptian boundary is thus both a symbol of cosmic order and a pragmatic tool of spatial control, whose meaning continues to evolve in response to the challenges of the time. The challenge is to understand *t3š* not only as geographic separations but also as dynamic elements, interconnected with issues of power, subsistence, and social organisation.

Annexes

I. CARTES



Carte de l'Égypte centrée nord présentant les principales localités citées
(d'après fond de carte IFAO de D. Laisney).

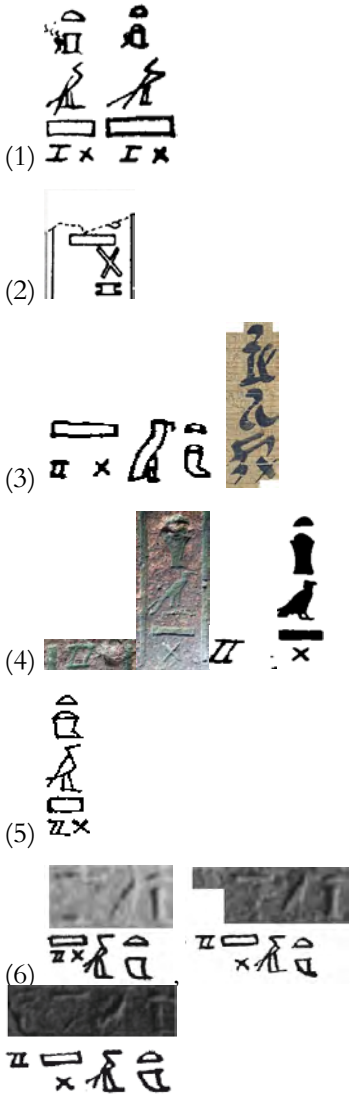
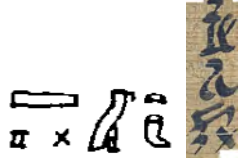
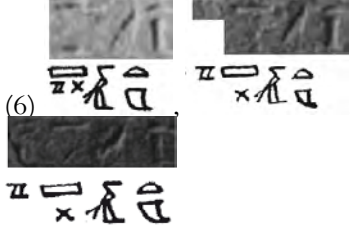


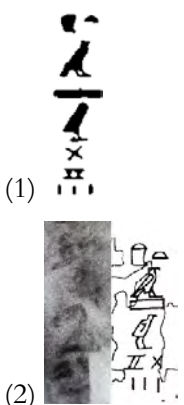
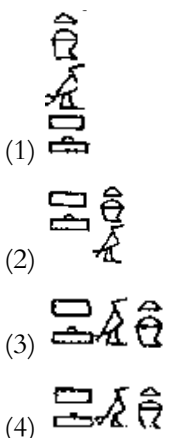
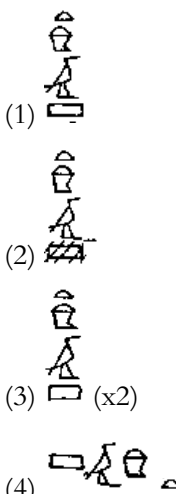
Carte de l'Égypte centrée nord présentant l'ensemble des sources documentaires citées réparties géographiquement, chronologiquement, quantitativement et typologiquement (d'après fond de carte IFAO de D. Laisney).

II. TABLES

Tableau 1. Présentation des différentes graphies de *t3x*

Graphies	Mentions	Datations
(1) 	(1) § 797a [TP 437] (doc. 1)	(1) Pépy I ^{er}
(1)  (2)  (3)   	(1) § 1770c [TP 626] = § 2265b [TP ★735] (doc. 3) (2) § 797a [TP 437] (doc. 1) (3) § 797a [TP 437] (doc. 1)	(1) Pépy I ^{er} (2) Mérenrê (3) Pépy II
	§ 1351a [TP 551] (doc. 2)	Pépy I ^{er}
(1)     (2)  /   /  (3)    	(1) § 1142b [TP 510] (doc. 4) (2) § 1142b [TP 510] (doc. 4) (3) § 1142b [TP 510] (doc. 4)	(1) Pépy I ^{er} (2) Mérenrê (3) Pépy II
 	§ 1770c [TP 626] = § 2265b [TP ★735] (doc. 3)	Mérenrê
(1)   (2)  	(1) § 1770c [TP 626] = § 2265b [TP ★735] (doc. 3) (2) § 1770c [TP 626] = § 2265b [TP ★735] (doc. 3)	(1) Pépy II (2) Neith

 (1)  (2)  (3)  (4)  (5)  (6) 	(1) Tombe n° 3 d'Assiout de Tef-Ibi, l. 17 (doc. 11) (2) Stèle d'Antef II (Caire CG 20512), l. 3 (doc. 14) (3) Papyrus des <i>Mémoires de Sinouhé</i> (P. ÄM 3022), B 80 (doc. 22) (4) Tombe n° 3 à Beni Hasan de Khnoumhotep II, l. 142-143 (doc. 24) (5) CTV, 44a [TS 381] (B1L) (doc. 7) (6) Stèle de l'an 16 à Semna de Sésostri III (mKhartoum 451), l. 8, l. 14, l. 18 (doc. 26)	(1) XXII^e-XXI^e s. (IX^e-X^e dynasties) (2) Antef II (XI^e dynastie) (3) XX^e-XVIII^e s. (XII^e dynastie) (4) Amenemhat II-Sésostri II (5) Sésostri II-Sésostri III (6) Sésostri III
	Tombe n° 5 d'Assiout de Khéty I^{er}, l. 7 (doc. 12)	XXII^e-XXI^e s. (IX^e-X^e dynasties)
	Stèle de Djari (JE 41437), l. 6 (doc. 13)	Antef II (XI^e dynastie)

 (1) (2)	(1) Tombe n°5 à El-Bersheh de Āhanakht, l. 11 (doc. 15) (2) Papyrus littéraire du « Discours de l'oiseleur » (pBM EA 10.274), l. 11 (doc. 30)	(1) Montouhotep II (2) XIX^e-XVIII^e s. (milieu-fin XII^e dynastie)
	Stèle de Khéty (mLondPetrie UC 14430), l. 10 (doc. 16)	XXII^e-XX^e s. (XI^e, voire fin XI^e-début XII^e dynasties)
 (1) (2) (3) (4)	(1) CTVII, 346a [TS 1075] (B4Bo) (doc. 5) (2) CTVII, 346a [TS 1075] (B3C) (doc. 5) (3) CTVII, 346a [TS 1075] (B4C) (doc. 5) (4) CTVII, 346a [TS 1075] (B13C) (doc. 5)	(1) XXII^e-XX^e s. (XI^e, voire fin XI^e-début XII^e dynasties) (2) XXI^e-XX^e s. (fin XI^e-début XII^e dynasties) (3) XXI^e-XX^e s. (fin XI^e-début XII^e dynasties) (4) Sésostri III, voire Sésostri II
 (1) (2) (3) (x2) (4)	(1) CTVII, 346a [TS 1075] (B2Bo) (doc. 5) (2) CTVII, 346a [TS 1075] (B9C) (doc. 5) (3) CTV, 44a [TS 381] (B1C, B3L) (doc. 7) (4) CTVII, 346a [TS 1075] (B1L) (doc. 5)	(1) XXI^e-XX^e s. (fin XI^e-début XII^e dynasties) (2) Amenemhat II, voire Sésos- tris I^{er} (3) Sésostri II-Sésostri III (4) Sésostri II-Sésostri III
	Stèle-frontière de Sésostri I^{er} (JE 88802), l. 1 (doc. 17)	Sésostri I^{er}
	Stèle du Vizir Montouhotep à Abydos (Caire CG 20539), l. 2 (doc. 19)	Sésostri I^{er}

	Tombe n° 2 à Beni Hasan d'Amenemhat-Amény, l. 20 (doc. 20)	Sésostris I ^{er}
	Stèle de Dédou-Iqou (ÄM 1199), l. 9-10 (doc. 21)	Sésostris I ^{er}
	Stèle de Hor au ouadi el-Houdi (JE 71901), l. 3 (doc. 18)	Sésostris I ^{er}
	CTVI, 213i [TS 595] (S2P) (doc. 6)	XX ^e s. (début XII ^e dynastie)
	Papyrus des <i>Mémoires de Sinouhé</i> (P.ÄM 3022), B71 (doc. 22)	XX ^e -XVIII ^e s. (XII ^e dynastie)
	CTV, 193e [TS 404] (B10C) (doc. 9)	Amenemhat II, voire Sésostris I ^{er}
(1)  (2) 	(1) Stèle-niche de Sahathor (BM EA 569), l. 3 (doc. 23) (2) Tombe n° 7 à Deir Rifeh de Nakhtânkhon, l. 48 (doc. 32)	(1) Amenemhat II (2) XXI^e-XVIII^e s. (Moyen Empire)
	CTV, 206j [TS 405] (M1C) (doc. 10)	Amenemhat II ou postérieur
	Tombe n° 3 à Beni Hasan de Khnoumhotep II, l. 41 (gauche), l. 49 (droite) (doc. 24)	Amenemhat II-Sésostris II

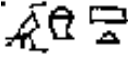
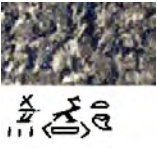
 (1) (2)	(1) Tombe n° 3 à Beni Hasan de Khnoumhotep II, l. 135 (doc. 24) (2) Stèle de l'an 16 à Semna de Sésostri III (mKhartoum 451), l. 2 (doc. 26)	(1) Amenemhat II-Sésostri II (2) Sésostri III
	Tombe n° 3 à Beni Hasan de Khnoumhotep II, l. 137 (doc. 24)	Amenemhat II-Sésostri II
 (x2)	CTVII, 346a [TS 1075] (B1C, B2P) (doc. 5)	Sésostri II-Sésostri III
	CTVII, 346a [TS 1075] (B2L) (doc. 5)	Sésostri II-Sésostri III
 (1) (2)	(1) CTVII, 520i [TS 1184] (B1P) (doc. 8) (2) CTVII, 520i [TS 1184] (B5C) (doc. 8)	(1) Sésostri II-Sésostri III (2) XIX^e-XVII^e s. (fin XII^e-XIII^e dynasties)
	CTVII, 346a [TS 1075] (B12C) (doc. 5)	Sésostri III, voire Sésostri II
	Stèle de l'an 8 à Semna de Sésostri III (ÄM 14753), l. 1 (doc. 25)	Sésostri III
	Stèle de l'an 16 à Semna de Sésostri III (ÄM 1157), l. 1, l. 2, l. 9, l. 15, l. 17, l. 19 (doc. 26)	Sésostri III
	Stèle d'Antef (BMFA13.3967-20.1222), l. 6 (doc. 29)	Amenemhat III
	Tombe n° 1 à Deir Rifeh de Néferkhnoum, l. 17 (doc. 31)	XXI^e-XVIII^e s. (Moyen Empire)
	Socle de statue usurpé par Sobekemsaf I^{er} (Médamoud, Bloc 8, inv. 2834), l. 7 (doc. 33)	XVII^e-XVI^e s. (XVII^e dynastie)

Tableau 2. Tableau thématique des graphies de *t3ṣ*

1- Graphies de la topographie naturelle	
	§ 797a [TP 437] (doc. 1)
	§ 1770c [TP 626] = § 2265b [TP ★735] (doc. 3)
	§ 797a [TP 437] (doc. 1)
	§ 1351a [TP551] (doc. 2)
	§ 1770c [TP 626] = § 2265b [TP ★735] (doc. 3)
	Tombe n° 1 à Deir Rifeh de Néferkhnoum, l. 17 (doc. 31)
2- Graphies de la matérialité humaine	
	§ 1142b [TP 510] (doc. 4)
	Stèle du Vizir Montouhotep à Abydos (Caire CG 20539), l. 2 (doc. 19)
	Tombe n° 2 à Beni Hasan d'Amenemhat-Amény, l. 20 (doc. 20)
	§ 1770c [TP 626] = § 2265b [TP ★735] (doc. 3)

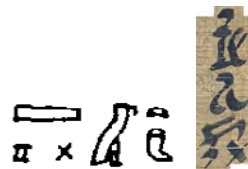
3- Graphies de la spatialité humaine et de sa division



Tombe n° 3 d'Assiout de Tef-Ibi, l. 17 (doc. 11)



Stèle d'Antef II (Caire CG 20512), l. 3 (doc. 14)

Papyrus des *Mémoires de Sinouhé* (P.ÄM 3022), B 80 (doc. 22)

Tombe n° 3 à Beni Hasan de Khnoumhotep II, l. 142-143 (doc. 24)



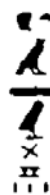
CTV, 44a [TS 381] (B1L) (doc. 7)



Stèle de l'an 16 à Semna de Sésostri III (mKhartoum 451), l. 8, l. 14, l. 18 (doc. 26)



Stèle de Djari (JE 41437), l. 6 (doc. 13)



Tombe n°5 à El-Bersheh de Âhanakht, l. 11 (doc. 15)



Papyrus littéraire « Discours de l'oiseleur » (pBM EA 10.274), l. 11 (doc. 30)



Stèle (calcaire, 48 x 41 cm) de Khéty (mLondPetrie UC 14430), l. 10 (doc. 16)

Stèle-frontière de Sésostri I^{er} (JE 88802), l. 1 (doc. 17)



Stèle de Hor au ouadi el-Houdi (JE 71901), l. 3 (doc. 18)



Papyrus des *Mémoires de Sinouhé* (P.ÄM 3022), B 71 (doc. 22)



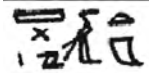
Stèle-niche de Sahathor (BM EA 569), l. 3 (doc. 23)



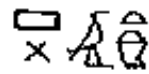
Tombe n° 7 à Deir Rifeh de Nakhtânkhrou, l. 48 (doc. 32)



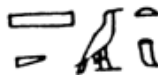
Tombe n° 3 à Beni Hasan de Khnoumhotep II, l. 41 (à gauche), l. 49, l. 135, l. 137 (à droite) (doc. 24)



Stèle de l'an 16 à Semna de Sésostri III (mKhartoum 451), l. 2 (doc. 27)



CTVII, 346a [TS 1075] (B1C, B2P) (doc. 5)



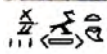
Stèle de l'an 8 à Semna de Sésostri III (ÄM 14753), l. 1 (doc. 25)



Stèle de l'an 16 à Semna de Sésostri III (ÄM 1157), l. 1, l. 2, l. 9, l. 15, l. 17, l. 19 (doc. 26)



Stèle d'Antef (BMFA13.3967-20.1222), l. 6 (doc. 29)

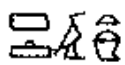


Socle de statue usurpé par Sobekemsaf I^{er} (Médamoud, Bloc 8, inv. 2834), l. 7 (doc. 33)

4- Graphies de l'abstraction



Tombe n° 5 d'Assiout de Khéty I^{er}, l. 7 (doc. 12)



CTVII, 346a [TS 1075] (B4Bo, B3C, B4C, B13C) (doc. 5)



CTVII, 346a [TS 1075] (B2Bo, B9C, B1L) (doc. 5)



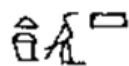
CTV, 44a [TS 381] (B1C, B3L) (doc. 7)



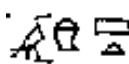
Stèle de Dédou-Iqou (ÄM 1199), l. 9-10 (doc. 21)



CTV, 206j [TS 405] (M1C) (doc. 10)

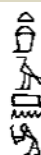


CTVII, 520i [TS 1184] (B1P, B5C) (doc. 8)



CTVII, 346a [TS 1075] (B12C) (doc. 5)

5- Graphies de la domination et de la violence

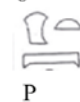
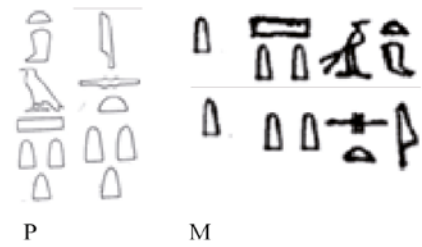
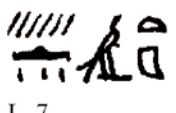


CTVI, 213i [TS 595] (S2P) (doc. 6)

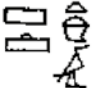
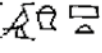
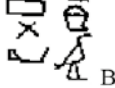
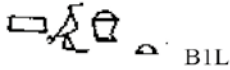
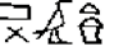
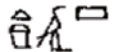


CTVII, 346a [TS 1075] (B2L) (doc. 5)

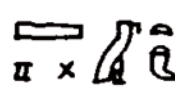
Tableau 3. Mentions de *t3š* en contexte

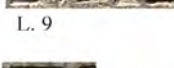
<i>t3š</i>	Action	Rapprochement direct	Acteur	Rapprochement secondaire	Lieu
§797a [TP437]  P M N	<i>t3š</i>	<i>pḏ.t, wpj</i>	Pharaon	<i>3kr, Gb, Jnpw Ḏḥwtj, nṯr.w</i>	Ciel, au-delà
§1351a [TP551]  P	<i>ksks</i>	<i>wnš.t</i>	Entité divine	<i>phwj rw</i>	Monde des dieux
§1770c [TP626] = §2265b [TP735]  P M N Nt	<i>psš, t3š</i>	<i>nb.wt, nb.wy</i>	Pharaon	<i>nṯr, sp(3).tj mḥn</i>	Monde des dieux
§ 1141a-1143b [TP 510]  P M M	<i>gmj</i>	<i>mt3š.w</i>	Pharaon	<i>fdw.w nṯr.w Gb, p.t, t3</i>	Ciel, au-delà
Tef-Ibi, tombe 3 Assiout  L. 17	[...]	<i>šnw rsj</i>	Particulier (Nomarque)	<i>3bw, mḥ.tj, njw.t, sp3.t</i>	Site géographique précis
Khéty I, tombe 5 Assiout  L. 7	<i>ḥtm</i>	[...]	Particulier (Nomarque)	<i>mw, šm3w, ḏw, jdḥw, ḥtm</i>	Site géographique précis

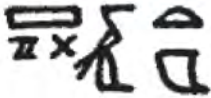
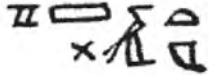
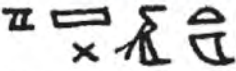
<i>t3š</i>	Action	Rapprochement direct	Acteur	Rapprochement secondaire	Lieu
Stèle de Djari, JE 41437  L. 6	<i>jrj</i>	<i>jn.t Hsj</i>	Particulier (Administrateur)	<i>hr(j), nht, sp3.t</i>	Site géographique précis
Stèle d'Antef II, CGC 20512  L. 3	[...]	<i>mhw.t, W3d.t</i>	Pharaon	<i>jn.t Hsj, Tnj mn(j).t, jth.w, ʕ3</i>	Site géographique précis
CT V, 44a [TS 381]  B1C B3L  B1L	<i>t3š</i>	<i>Sn-nw(.wy)</i>	Particulier (Défunt)	<i>smʕ J3q, Rrk Hsf, ʕnh</i>	Au-delà
CT V, 193e [TS 404]  B10C	<i>t3š</i>	<i>J3hw, mw</i>	Particulier (Défunt)	<i>ʕq3, hmw</i>	Au-delà
CT V, 206j [TS 405]  M1C	<i>t3š</i>	<i>J3hw, mw</i>	Particulier (Défunt)	<i>ʕq3, hmy</i>	Au-delà
CT VI, 213i [TS 595]  S2P	<i>t3š</i>	<i>nht, sm3.wt Stḥ</i>	Particulier (Défunt)	<i>ʕd.t, hbt rsj, mhtj</i>	Au-delà

	Action	Rapprochement direct	Acteur	Rapprochement secondaire	Lieu
CT VII, 346a [TS 1075]					
	<i>t38</i>	<i>3gb</i>	Particulier (Défunt)	<i>wpj Rh.wy jjj, dr, dh</i>	Au-delà
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
CT VII, 520i [TS 1184]					
	<i>t38</i>	<i>šbw ?</i>	Particulier (Défunt)	<i>wpj Rh.wy jjj, dr, dh Wsjr</i>	Au-delà
					
					
Âhanakht, tombe 5 el-Bersheh					
	<i>smn</i>	<i>js.wt (sp3.t) Wn.t</i>	Particulier (Vizir)	<i>wd^c sp3.wt, hnbn šm^cw, Mhw šhrw, wd[-mdw] šps.t</i>	Nome du Lièvre (5e province de Haute-Égypte)

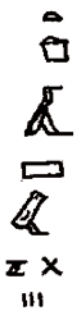
t3š	Action	Rapprochement direct	Acteur	Rapprochement secondaire	Lieu
Stèle de Khéty, XI-XIIe dy., mLondPetrie UC14430					
	<i>shpr</i>	<i>sw3.w</i>	Particulier	<i>m3^c.t-hrw, qnb.t, m3^c šmsw s3[3=w] jrj</i>	Égypte
L. 10					
Stèle-frontière de Sésostri I, JE 88802					
	<i>jrj</i>	<i>rsy, mh.t(y) Nh, Swny.t</i>	Pharaon	<i>mnw</i>	3e province de Haute-Égypte
L. 1					
Stèle de Montouhotep, Abydos CG20539					
	<i>smn</i>	<i>js.wt wpj, w</i>	Particulier (Vizir)	<i>M3^c.t, Dhwtj, Nb.wy j3w.wt, m3^c.t hp, wp.t, wd^c(w)-md.t shr h₁tm</i>	Égypte
L. 2					
Amenemhat-Ameny, Tombe 2 Beni Hassan					
	[...] (Préposition)	<i>sk3, 3h.wt rsy, mh.ty Mh.t</i>	Particulier (Gouverneur)	<i>s^cnh hrw jrj šbw</i>	16e province de Haute-Égypte
L. 20					
Stèle de Dédou-Iqou, an 34 de Sésostri I, ÄM 1199					
	<i>srwd</i>	<i>wpw.ty-n(y)-sw.t hm=f</i>	Particulier (Administrateur)	<i>t3 wh3.(t) jqr shr(w) mš^c.w</i>	Oasis
L. 10 L. 9					
					
Stèle de Hor, époque de Sésostri I, mCairo JE 71901					
	<i>wsh</i>	<i>pd(w) nmt.t</i>	Pharaon	<i>jinj drw, H3w-nb.wt nhs(j).wt, h3k.t-jb, Jwnty.w, jmy.w S₁t h3s.wt, sbj.w snd, š^c.t</i>	Égypte Pays étrangers
L. 3					

<i>t3š</i>	Action	Rapprochement direct	Acteur	Rapprochement secondaire	Lieu
Sinouhé B 71 et B 80, XIIe dy, PBerlin 3022					
 B 71	<i>swsh</i>	<i>jij</i>	Pharaon	<i>t3.w rs.w</i> <i>h3s.wt mh.wt</i> <i>St.tjw, Nm.j.w-sʿ.w</i> <i>ršw, hq3</i> <i>hwj, ptpt</i>	Égypte Pays étrangers
					
 B 80	/	<i>h3s.t</i> <i>stp</i> <i>stp.w</i>	Particulier	<i>t3, J33</i> <i>nfr</i>	Pays étrangers
					
Stèle-niche de Sahathor, BM EA 569-570					
 L. 3	<i>mkj</i>	<i>rs</i>	Pharaon	<i>h.t</i> <i>s3j, rs-tp</i> <i>nfr(w).t</i> <i>mh.t</i>	Égypte
Khnoumhotep II, Tombe 3 Beni Hassan					
 L. 41	<i>rh</i>	<i>njw.t, wd</i>	Pharaon	<i>smnh, psš</i> <i>jtr(w) ʿ3, mw, p.t</i> <i>sš.w, jsw.t, M3ʿ. t</i> <i>šmʿw, mh.ty</i> <i>(sp3.t), h3s.t</i>	16e province de Haute-Égypte
					
 L. 49	<i>smn</i>	<i>wd šmʿw</i> <i>(sp3.t)</i>	Pharaon	<i>mw, psš, jtr(w) ʿ3</i> <i>3h.wt</i> <i>jsr, šʿ, h3s.wt</i>	15-16e province de Haute-Égypte
					

<i>t3š</i>	Action	Rapprochement direct	Acteur	Rapprochement secondaire	Lieu	
Khnoumhotep II, Tombe 3 Beni Hassan						
 L. 135		<i>rh</i>	<i>njw.t</i> <i>hd.t</i>	Pharaon	<i>smnh</i> <i>sjp, jsw.t</i>	17e province de Haute-Égypte
 L. 137		<i>rdj</i>	<i>wđ</i> <i>šmꜥw, mh.ty</i>	Pharaon	<i>p.t</i> <i>sh.wt hrw.w</i>	17e province de Haute-Égypte
 L. 142-43		<i>smn</i>	<i>sh.wt mh.ty</i> <i>(njw.t)</i>	Pharaon	<i>psš, jtr(w) ʿ3</i> <i>(spʿt), hšs.t</i>	17e et 19e province de Haute-Égypte
Stèle de Sésostri III, Semna an 8, ÄM 14753						
 L. 1		<i>jrj</i>	<i>rsj</i> <i>snj</i>	Pharaon	<i>Nhs(j)</i> <i>Jqn, hh</i> <i>hd, hrt, k3j</i> <i>swn.t, wpw.t</i> <i>mnmn.t, nhh</i>	Égypte Pays étrangers
Stèle de Sésostri III, Semna an 16, ÄM 1157						
 L. 1		<i>jrj</i>	<i>rsj</i> <i>hnt</i>	Pharaon	<i>jt.w, swđ</i>	Égypte Pays étrangers
 L. 2						
 L. 9		<i>3r</i>	<i>hm</i>	Pharaon	<i>hrwy, Nwhs(j)</i>	Égypte Pays étrangers
 L. 15		<i>srwd</i>	<i>jrj, wtj</i>	Pharaon	<i>s3</i> <i>nd.ty, ʿh3</i>	Égypte Pays étrangers

<i>t3š</i>	Action	Rapprochement direct	Acteur	Rapprochement secondaire	Lieu
Stèle de Sésostri III, Semna an 16, ÄM 1157					
					
L. 17					
	<i>jrj</i>	<i>twt</i>	Pharaon	<i>rwd, ḥ3</i>	Égypte Pays étrangers
L. 19					
Stèle de Sésostri III, Semna an 16, mKhartoum 451					
	<i>jrj</i>	<i>mnw hnt</i>	Pharaon	<i>jt.w, swd</i>	Égypte Pays étrangers
					
L. 2					
	<i>3r</i>	<i>hm</i>	Pharaon	<i>hrwy, Nwhs(j)</i>	Égypte Pays étrangers
					
L. 8					
	<i>srwd</i>	<i>jrj, wt</i>	Pharaon	<i>s3 nd.ty, ḥ3</i>	Égypte Pays étrangers
					
L. 14					
	<i>jrj</i>	<i>twt</i>	Pharaon	<i>rwd, ḥ3</i>	Égypte Pays étrangers
					
L. 18					

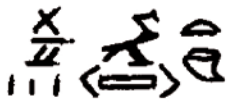
T38

	Action	Rapprochement direct	Acteur	Rapprochement secondaire	Lieu
Hymne à Sésostri III, p.Kahoun UCL 32157, recto					
		<i>swsh</i>	<i>nk t3</i> <i>d3(r)j(w) h3s.wt</i>	Pharaon <i>juq T3.wy</i>	Égypte Pays étrangers
L. 2					
		<i>ph</i>	<i>s^c.t</i> <i>pd.wt</i>	Pharaon <i>nrw, snd</i> <i>jwnty.w, 9 pd.wt</i> <i>Shm.t</i>	Égypte Pays étrangers
L. 6					
		[<i>h3(w), mk(w)?</i>]	Pharaon <i>mr.t, p^c.t, d3m.w</i> <i>mkty</i> <i>Stj, St.tjw</i>	Égypte Pays étrangers	
L. 9					
		<i>jrj</i>	<i>wḏ</i>	Pharaon <i>mdw</i> <i>Jdb.wy</i>	Égypte Pays étrangers
L. 11					
Hymne à Sésostri III, p.Kahoun UCL 32157, verso 1					
		<i>jrj</i>	[<i>mr.t ?</i>]	Pharaon <i>jm(y.w)-b3h</i> <i>s^c3j [ps]s.[t]</i>	Égypte
L. 2					
		<i>swsh</i>	<i>Hr</i>	Pharaon <i>wḥm nhj</i>	Égypte
L. 10					

t3š

	Action	Rapprochement direct	Acteur	Rapprochement secondaire	Lieu
Hymne à Sésostris III, p.Kahoun UCL 32157, verso 2					
	<i>hnd</i>	<i>hrwy.w</i>	Pharaon	<i>Shm.t</i> <i>dw</i> <i>nšnj p.t.</i>	Égypte Pays étrangers
					
L. 10					
Hymne à Sésostris III, p.Kahoun UCL 32157, verso 3					
	<i>[h]?</i>	<i>nhm w3</i>	Pharaon	<i>h3s.wt, jwnty.w</i> <i>hm</i> <i>sd</i>	Égypte Pays étrangers
					
L. 8					
Stèle d'Antef, BMFA13.3967-20.1222					
	<i>srwd</i>	<i>snb.t</i> <i>h3b</i> <i>jqr</i>	Particulier (Administrateur)	<i>nb, mnh slr(w)</i> <i>šn.t, phr.t</i>	Égypte
L. 6					
PButler - Discours de l'oiseleur, XIIe dy, BM10.274					
	<i>[s/ws]h</i>	[...]	Pharaon ? Particulier ?	<i>hr.t</i> <i>psš.w</i>	Égypte
					
L. 11					
Deir Rifeh, tombe I (Néferkhnoum)					
	<i>swsh</i>	<i>njw.t</i>	Particulier (Nomarque) (Pharaon ?)	<i>tp.w-ε</i> <i>mrj</i> <i>hnm, d3m.w</i>	Égypte (9e province de Haute-Égypte)
L. 17					

ḫ3š

	Action	Rapprochement direct	Acteur	Rapprochement secondaire	Lieu
Deir Rifeh, tombe VII (Nakhtânkhrou)					
 L. 48	<i>rwḏ</i>	<i>snb</i>	Particulier (Nomarque)	<i>s[ḫr ?].w</i>	Égypte (9e province de Haute-Égypte)
Stèle de Médamoud (Sobekemsaf I)					
  L. 7	<i>jrj</i>	<i>md3.w(t)</i> <i>mh.ty</i> [<i>rsj</i> , <i>j3b.t(y)</i> , <i>jmn.ty?</i>]	Pharaon	<i>3ḫ.wt</i> <i>šdw.w</i> , <i>ḫtjw.w</i> , <i>ḫtp-nṯr</i>	Site géographique précis (Médamoud)

Abréviations

Pour les abréviations des périodiques et collections, nous suivons les recommandations de MATHIEU, B. 2023. *Abréviations des périodiques et collections en usage à l'Institut français d'archéologie orientale*. 8^e ed. Le Caire : IFAO.

<i>AnLex</i>	MEEKS, D. 1998 ² [1980 ¹]. <i>Année Lexicographique. Tome I -1977</i> . Paris : Cybèle. MEEKS, D. 1998 ² [1981 ¹]. <i>Année Lexicographique. Tome II -1978</i> . Paris : Cybèle. MEEKS, D. 1998 ² [1982 ¹]. <i>Année Lexicographique. Tome III -1979</i> . Paris : Cybèle.
<i>CT</i>	DE BUCK, A. 1935-1961. <i>The Egyptian Coffin Texts</i> . OIP 34, 49, 64, 67, 73, 81, 87. 7 vols. Chicago : The University of Chicago Press.
<i>LÄ</i>	HELCK, H. W. ; OTTO, E. ; WESTENDORF, W. 1975-1992. <i>Lexikon der Ägyptologie</i> . 7 vols. Wiesbaden : Harrassowitz.
<i>Möller I</i>	MÖLLER, G. 1909. <i>Hieratische Paläographie: Die Aegyptische Buchschrift in ihrer Entwicklung von der fünften Dynastie bis zur römischen Kaiserzeit I</i> . Leipzig : J. C. Hinrichs.
<i>KRI</i>	KITCHEN, K. A. 1975-1990. <i>Ramesside Inscriptions. Historical and Biographical</i> . 8 vols. Oxford : Blackwell.
<i>TP</i>	Textes des Pyramides
<i>TS</i>	Textes des Sarcophages
<i>Urk.</i>	SETHE, K. ; ERICHSEN, W. 1935. <i>Urkunden des Ägyptischen Altertums VII : Historisch-biographische Urkunden des Mittleren Reiches</i> . VII. Leipzig : J. C. Hinrichs. SETHE, K. ; HELCK, H. W. 1955-1958. <i>Urkunden des Ägyptischen Altertums IV: Urkunden der 18. Dynastie. Urk.</i> IV. Leipzig : J. C. Hinrichs.
<i>UTP</i>	MATHIEU B. À paraître. <i>L'univers des Textes des Pyramides. Lexique commenté</i> .
<i>Wb</i>	ERMAN, A. ; GRAPOW, H. 1926-1931. <i>Wörterbuch der ägyptischen Sprache</i> . 5 vols. Leipzig-Berlin : Akademie Verlag.

Bibliographie

AGUT-LABORDÈRE, D. ; MORENO GARCÍA, J. C.

2016. *L'Égypte des pharaons. De Narmer à Dioclétien 3150 av. J.-C. - 284 apr. J.-C.* Paris : Editions Belin.

ALLEN, J. P.

1984. *The Inflection of the Verb in the Pyramid Texts*. Bibliotheca Aegyptia 2. Malibu : Undena Publication.

1994. Reading a Pyramid. Dans : BERGER, C. ; CLERC, G. ; GRIMAL, N.-Chr. (éds.) *Hommages à Jean Leclant* I. BiEtud 106 : 5-28. Le Caire : IFAO.

2006. *The Egyptian Coffin Texts Volume 8. Middle Kingdom Copies of Pyramid Texts*. SAOC 132. Chicago : Oriental Institute Publications.

2013. *A New Concordance of the Pyramid Texts*. Providence : AWOL The Ancient World Online.

2015a. *The Ancient Egyptian Pyramid Texts*. Writings from the Ancient World 38. 2^a ed. Atlanta : Society of Biblical Literature.

2015b. *Middle Egyptian Literature. Eight Literary Works of the Middle Kingdom*. Cambridge : Cambridge University Press.

2017. *A Grammar of the Ancient Egyptian Pyramid Texts. Volume 1 : Unis*. Languages of the Ancient Near East 7. Winona Lake : Eisenbrauns.

ALLEN, T. G.

1950. *Occurrences of Pyramid Texts with Cross Indexes of these and Other Egyptian Mortuary Texts*. SAOC 27. Chicago : The Oriental Institut of the University of Chicago.

ARNOLD, D.

1976. *Gräber des Alten und Mittleren Reiches in El-Tarif*. ArchVer 17. Mainz : Zabern.

ASSMANN, J.

1994. Zur Verschriftung rechtlicher und sozialer Normen im Alten Ägypten. Dans : GEHRKE, H.-J. ; WIRBELAUER, E. (éds.) *Rechtskodifizierung und soziale Normen im interkulturellen Vergleich*. Scripta Oralia 66 : 61-85. Tübingen : Gunter Narr.

1999a. *Maât, l'Égypte pharaonique et l'idée de justice sociale*. Paris : Fuveau : la Maison de Vie.

1999b. *Ägyptische Hymnen und Gebete : Übersetzt, kommentiert und eingeleitet*. OBO 167. 2^a ed. Freiburg, Göttingen : Universitätsverlag ; Vandenhoeck & Ruprecht.

2010. *La mémoire culturelle. Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*. Collection historique. Paris : Editions Flammarion.

AUFRÈRE, S. H.

2000. La « stèle aux chiens » : testament politique d'Antef l'ancien. *EAO* 18 : 35-40.

AUFRÈRE, S. ; GOLVIN, J.-CL. ; GOYON, J.-CL.

1991. *L'Égypte restituée. Tome 1. Sites et temples de Haute Égypte. De l'apogée de la civilisation pharaonique à l'époque gréco-romaine*. Paris : Errance.

AYRTON, E. R. ; CURRELLY, CH. TR. ; WEIGALL, A.

1904. *Abydos. Part III*. EEF 25. London : The offices of the Egypt Exploration Fund.

BAINES, J.

1982. Interpreting Sinuhe. *JEA* 68 : 31-44.

1996. Contextualizing Egyptian Representations of Society and Ethnicity. Dans : COPPER, J. S. ; SCHWARTZ, G. M. (éds.) *The Study of the Ancient Near East in the Twenty-First Century. The William Foxwell Albright Centennial Conference* : 339-384. Winona Lake : Eisenbrauns.

2003. Early definitions of the Egyptian world and its surroundings. Dans : POTTS, T. ; ROAF, M. ; STEIN, D. L. (éds.) *Culture through Objects. Ancient Near Eastern Studies in Honour of P.R.S. Moorey* : 27-57. Oxford : Griffith Institute.

BARAHONA MENDIETA, Z.

2021. *Medamud, un centro de producción cerámica en el Alto Egipto. Estudio de los materiales cerámicos recuperados en las excavaciones del IFAO entre 1925 y 1939*. AÆS 8. Bellaterra : Edicions UAB.

BARBOTIN, CH. ; CLÈRE, J. J.

1991. L'inscription de Sésostris 1er à Tôd. *BIFAO* 91 : 1-32.

BARGUET, P.

1986. *Textes des sarcophages égyptiens du Moyen-Empire*. LAPO 12. Paris : Les éditions du Cerf.

BAUD, P. ; BOURGEAT, S. ; BRAS, C.

2008. *Dictionnaire de géographie*. Paris : Hatier.

BAUM, N.

1988. *Arbres et arbustes de l'Égypte ancienne : la liste de la tombe thébaine d'Ineni (n° 81)*. OLA 31. Leuven : Peeters.

BAYLIS, L. ; PARKINSON, R. B.

2012. *Four 12th Dynasty Literary Papyri (Pap. Berlin P. 3022-5) : A Photographic Record*. Berlin : Akademie Verlag.

BAZIN, L.

2006. *La nuit égyptienne : essai de lexicologie, d'histoire et d'anthropologie religieuse*. 3 vols. Montpellier : thèse de l'Université Paul Valéry.

BÉGON, M.

2018. Note sur la tablette MacGregor. *NeHeT* 6 : 27-30.

BERGER-EL NAGGAR, C. ; LECLANT, J. ; MATHIEU, B. ; PIERRE-CROISIAU, I.

2010. *Les textes de la pyramide de Pépy I^{er}*. 2^e éd. 2 vols. MIFAO 118. Le Caire : IFAO.

BESTOCK, L. ; KNOBLAUCH, CH.

2015. Living beyond the walls : new evidence for Egyptian colonialism at Uronarti, Nubia. *Antiquity Project Gallery* 89 (344). <http://antiquity.ac.uk/projgall/bestock344>.

BICKEL, S.

1994. *La cosmogonie égyptienne avant le Nouvel Empire*. OBO 134. Fribourg : Editions Universitaires Fribourg Suisse, Vandenhoeck & Ruprecht Göttinger.
2005. Creative and destructive waters. Dans : AMENTA, A. ; LUISELLI, M. M. ; NOVELLA SORDI, M. (éds.) *L'Acqua nell'antico Egitto. Vita, rigenerazione, incantesimo, medicamento. Proceedings of the First International Conference for Young Egyptologists, Italy, Chianciano Terme, October 15-18, 2003*. Egitto antico 3 : 191-200. Rome : « L'erma » di Bretschneider.
2013. Dynamische Grenzen und Grenzkonzepte im altägyptischen Tempel. Dans : GUGGISBERG, M. A. (éd.) *Grenzen in Ritual und Kult der Antike. Internationales Kolloquium, Basel, 5.-6. November 2009*. SBAW 40 : 17-33. Basel : Schwabe Verlag.
2016. Concepts of Peace in Ancient Egypt. Dans : RAAFLAUB, K. A. (éd.) *Peace in the Ancient World. Concepts and Theories*. The Ancient World. Comparative Histories : 43-66. Chichester : John Wiley.
2017. Everybody's Afterlife? « Pharaonisation » in the Pyramid Texts. Dans : BICKEL, S. ; DÍAZ-IGLESIAS, L. (éds.) *Studies in Ancient Egyptian Funerary Literature*. OLA 257 : 119-148. Louvain, Paris, Bristol : Peeters.
2019. Projection of Self in Middle Kingdom Tombs and Coffins. Dans : NYORD, R. (éd.) *Concepts in Middle Kingdom Funerary Culture. Proceedings of the Lady Wallis Budge Anniversary Symposium Held at Christ's College, Cambridge, 22 January 2016*. CHANE 102 : 24-45. Leiden, Boston : Brill.

BILLING, N.

2018. *The Performative Structure. Ritualizing the Pyramid of Pepy I*. HES 4. Leiden, Boston : Brill.

BISCONTI, V.

2017. *Le sens en partage. Dictionnaires et théories du sens XIX^e-XX^e siècles*. Lyon : ENS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.8669>.

BISSON DE LA ROQUE, F. ; CLÈRE, J. J.

1928. *Rapport sur les fouilles de Médamoud (1927) I*. FIFAO V. Le Caire : IFAO.

BLUMENTHAL, E.

1970. *Untersuchungen zum ägyptischen Königtum des Mittleren Reiches*. AAWL I. Berlin : Akademie-Verlag.

BONTTY, M.

1995. The Haunebu. *GöttMis* 145 : 45-56.

BREASTED, J. H.

1906. *Ancient Records of Egypt. Historical Documents from the Earliest Times to the Persian Conquest I*. Chicago, London, Leipzig : The University of Chicago Press ; Luzac & Co. ; Harrassowitz.

BRESCIANI, E.

1992. L'étranger. Dans : DONADONI, S. (éd.) *L'homme égyptien* : 267-304. Paris : Editions du seuil.

BROVARSKI, E.

1981. Ahanakht of Bersheh and the Hare Nome in the First Intermediate Period and Middle Kingdom. Dans : DAVIS, WH. M. ; SIMPSON, W. K. (éds.) *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the*

Sudan. Essays in honor of Dows Dunham on the occasion of his 90th birthday, June 1, 1980 : 14-30. Boston : Museum of Fine Art.

BRUGSCH, H.

1879. *Géographie des nomes, ou Division administrative de la haute et de la basse Égypte aux époques des Pharaons, des Ptolémées et des empereurs romains, par Henri Brugsch Bey. Spécimen du « Dictionnaire géographique de l'ancienne Égypte »*. Leipzig : J. C. Hinrichs.

1879-1880. *Dictionnaire géographique de l'ancienne Égypte*. Leipzig : Librairie J. C. Hinrichs.

BRUNET, R. ; FERRAS, R. ; THÉRY, H.

2009. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. 3^a ed. Montpellier, Paris : GIP-Reclus - La Documentation Française.

BRUNNER, H.

1937. *Die Texte aus den Gräbern der Herakleopolitenzeit von Siut mit Übersetzung und Erläuterungen, ÄgForsch 5*. Glückstadt ; Hamburg ; New York : J. J. Augustin.

1954-1955. Die Grenzen von Zeit und Raum bei den Ägyptern. *AfO* 17 : 141-145.

BUSSIEN, L.

2015. *Mehet-ouret et les sept Propos créateurs*. Genève : Thèse de l'université de Genève.

CALLENDER, V. G.

2019. *El-Hawawish. Tombs, Sarcophagi, Stelae. Paleography*. PalHiero 8. Le Caire : IFAO.

CAMINOS, R. A.

1998. *Semna-Kumma II : The temple of Kumma*. 2 vols. ASEG 18. London : Egypt Exploration Society.

CAMPAGNO, M.

2015. Egyptian Boundaries in the Tale of Sinuhe. Dans : AMSTUTZ, H. ; DORN, A. ; MÜLLER, M. ; RONSdorf, M. ; ULJAS, S. (éds.) *Fuzzy Boundaries. Festschrift für Antonio Loprieno* : 335-346. Hamburg : Widmaier.

CARLOTTI, J.-FR. ; CZERNY, E. ; GABOLDE, L.

2010. Sondage autour de la plate-forme en grès de la « Cour du Moyen Empire ». *Karnak* 13 : 111-193.

CARRIER, CL.

2009-2010. *Textes des Pyramides de l'Égypte ancienne*. 6 vols. Melchat 12-17. Paris : Broché.

2009a. *Textes des Pyramides de l'Égypte ancienne. Tome I : Textes des pyramides d'Ounas et de Téti*. Melchat 12. Paris : Cybèle.

2009b. *Textes des Pyramides de l'Égypte ancienne. Tome II : Textes de la pyramide de Pépy I^{er}*. Melchat 13. Paris : Cybèle.

2009c. *Textes des Pyramides de l'Égypte ancienne. Tome III : Textes de la pyramide de Pépy II*. Melchat 14. Paris : Cybèle.

2009d. *Textes des Pyramides de l'Égypte ancienne. Tome IV : Textes des pyramides de Mérenrê, d'Aba, de Neit, d'Ipout et d'Oudjebten*. Melchat 15. Paris : Cybèle.

ČERNÝ, J.

1961. The Stela of Merer in Cracow. *JEA* 47 : 5-9.

CHANTRAIN, G.

2019. About « Egyptianity » and « Foreignness » in Egyptian Texts. A Context-Sensitive Lexical Study. Dans : MYNÁŘOVÁ, J. ; KILANI, M. ; ALIVERNINI, S. (éds.) *A Stranger in the House - the Crossroads III. Proceedings of an International Conference on Foreigners in Ancient Egyptian and Near Eastern Societies of the Bronze Age held in Prague, September 10-13, 2018* : 49-72. Prague : Charles University, Faculty of Arts.

CHEVRIER, H.

1949. Rapport sur les travaux de Karnak, 1948-1949. *ASAE* 49 : 241-267.

CLÈRE, J. J. ; VANDIER, J.

1948. *Textes de la première période intermédiaire et de la XI^{ème} dynastie. 1^{er} fascicule*. BiAeg X. Bruxelles : Editions de la Fondation égyptologique Reine Elisabeth.

COLLIER, M. ; QUIRKE, ST.

2004. *The UCL Lahun Papyri : Religious, Literary, Legal, Mathematical and Medical*. BAR-IS 1209. Oxford : Archeopress.

COLLOMBERT, PH.

2010. *Le tombeau de Mérérouka. Paléographie*. PalHiero 4. Le Caire : IFAO.

2014. Le toponyme   et la géographie des 17^e et 18^e nomes de Haute Égypte. *RdE* 65 : 1-27.

COOPER, J.

2022. Beyond the Nile : Long term Patterns in Nomad-State Interactions across Northeast Africa. *MarNostr* 19 : 37-86.

CORTEGGIANI, J.-P.

2007. *L'Égypte ancienne et ses dieux. Dictionnaire illustré*. Paris : Fayard.

COULON, L.

1997. Véracité et rhétorique dans les autobiographies égyptiennes de la Première Période intermédiaire. *BIFAO* 97 : 109-138.

DANTONG, G.

1995. The Inscription of Khnumhotpe II : a New Study. *JACiv* 10 : 55-63.

DARNELL, J. C.

1997. The Message of King Wahankh Antef II to Khety, Ruler of Heracleopolis. *ZÄS* 124 : 101-108.

2013. A Bureaucratic Challenge? Archaeology and Administration in a Desert Environment (Second Millennium B.C.E.). Dans : MORENO GARCÍA, J. C. (éd.) *Ancient Egyptian Administration*. HbOr 104 : 785-830. Leiden, Boston : Brill.

DAVIES, N.D.G.

1900. *The Mastaba of Ptahhetep and Akhethetep at Saqqareh. Part I. The Chapel of Ptahetep and the Hieroglyphs*. ASEG 8. London : The Egypt exploration fund.

1908. *The Rock Tombs of El-Amarna. Part V. - Smaller Tombs and Boundary Stelae*. ASEG 15. London : The Egypt exploration fund.

DAVIES, W. V.

2017. Nubia in the New Kingdom : the Egyptians at Kurgus. Dans : SPENCER, N. ; STEVENS, A. ; BINDER, M. (éds.) *Nubia in the New Kingdom : lived experience, pharaonic control and indigenous traditions*. BMPES 3 : 65-105. Leuven, Paris, Bristol : Peeters.

DAVOLI, P.

2018. The free-standing stela from Medinet Quta revisited. *SEP* 15 : 53-64.

DE BUCK, A.

1935-1961. *The Egyptian Coffin Texts*. 7 vols. OIP 34, 49, 64, 67, 73, 81, 87. Chicago : The University of Chicago Press.

DELIA, R. D.

1983. *A study of the Reign of Senwosret III*. Ann Arbor : University microfilms international.

DERCHAIN, PH.

1962. Le rôle du roi d'Égypte dans le maintien de l'ordre cosmique. Dans : DE HEUSCH, L. (éd.) *Le pouvoir et le sacré* : 61-73. Bruxelles : Institut de sociologie de l'université libre.

1987. Magie et politique. A propos de l'hymne a Sésostri III. *ChronEg* LXII/123 : 21-29.

DHENNIN, S. ; SOMAGLINO, CL.

2016. Introduction. Décrire, imaginer, construire l'espace égyptien. Les enjeux de la toponymie. Dans : SOMAGLINO, CL. ; DHENNIN, S. (éds.) *Décrire, imaginer, construire l'espace. Toponymie égyptienne de l'Antiquité au Moyen Âge*. RAPH 1-11. Le Caire : IFAO.

DIEGO ESPINEL, A.

1998. Fronteras y demarcaciones del territorio egipcio en el reino antiguo. *SHHA* 16 : 9-30.

2003. The Boundary Stelae of Djoser's Funerary Complex at Saqqara : an Interpretation through Artistic and Textual Evidence. Dans : BROCK, L. P. ; HAWASS, Z. (éds.) *Egyptology at the Dawn of the Twenty-first Century. Proceedings of the Eighth International Congress of Egyptologists, Cairo, 2000* : 215-220. Cairo, New-York : American University in Cairo Press.

2006. *Etnicidad y territorio en el Egipto del Reino Antiguo*. AÆS 6. Bellatera : Edicions UAB.

DREYER, G. ; HARTUNG, U. ; HIKADE, TH.

1998. Umm el-Qaab. Nachuntersuchungen im frühzeitlichen Königsfriedhof 9./10. Vorbericht. *MDAIK* 54 : 77-167.

EDEL, E.

1956. Beiträge zum ägyptischen Lexikon III. *ZÄS* 81 : 68-76.

EDER, CHR.

2002. *Elkab VII. Die Barkenkapelle des Königs Sobekhotep III. in Elkab. Beiträge zur Bautätigkeit der 13. und 17. Dynastie an den Göttertempeln Ägyptens*. Publications du comité des fouilles belges en Égypte. Turnhout : Brepolis Publishers.

EL-AGUIZY, O.

2007. Une nouvelle stèle-borne au nom de Djoser. *BIFAO* 107 : 1-4.

EL-ENANY, KH.

2007. *Le petit temple d'Abou Simbel. Paléographie*. PalHiero 3. Le Caire : IFAO.

ENGEL, E.-M.

2006. Die Entwicklung des Systems der ägyptischen Nomoi in der Frühzeit. *MDAIK* 62 : 151-160.

ENGLUND, G.

1994. La lumière et la répartition des textes dans la pyramide. Dans : BERGER, C. ; CLERC, G. ; GRIMAL, N. (éds.) *Hommages à Jean Leclant* 1. BiEtud 106 : 169-180. Le Caire : IFAO.

ERMAN, A. ; GRAPOW, H.

1926-1931. *Wörterbuch der ägyptischen Sprache*. 5 vols. Leipzig-Berlin : Akademie Verlag.

1935-1959. *Wörterbuch der ägyptischen Sprache. Die Belegstellen*. 5 vols. Leipzig-Berlin : Akademie Verlag.

ESPOSITO, S.

2014. *L'administration égyptienne du désert occidental de l'Ancien au Nouvel Empire*. PassPres 7. Paris : PUPS.

ÉTIENNE, M.

2009. Statue-cube et stèle fausse porte de Sahator. Dans : ÉTIENNE, M. (éd.) *Les Portes du Ciel. Visions du monde dans l'Égypte ancienne* : 220-221 [170]. Paris : Musée du Louvre ; Somogy.

EYRE, CH. J.

1990. The Semna Stelae : Quotation, genre and functions of literature. Dans : ISRAELIT-GROLL, S. (éd.) *Studies in Egyptology. Presented to Miriam Lichtheim* : 134-165. Jerusalem : The Magnes Press, The Hebrew University.

FAULKNER, R. O.

1962. *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*. Oxford : Griffith Institute.

1969. *The Ancient Egyptian Pyramid Texts*. Oxford : Clarendon Press.

1973-1978, réimpr. 1994. *The Ancient Egyptian Coffin Texts*. 3 vols. Warminster : Aris & Phillips Ltd.

FEUERHAHN, W. ; ORAIN, O.

2017. Qu'est-ce que le « spatial turn » ? *Revue d'histoire des sciences humaines* 30. <https://doi.org/10.4000/rhsh.674>.

FIRTH, C. M. ; GUNN, B.

1926. *Excavations at Saqqara. Teti Pyramid Cemeteries*. 2 vols. SAE. Le Caire : IFAO.

FISCHER, H. G.

1959. Some Notes on the Easternmost Nomes of the Delta in the Old and Middle Kingdoms. *JNES* 18 : 129-142.

1961. Land Records on Stelae of the Twelfth Dynasty. *RdE* 13 : 107-109.

1973. Hands and hearts (Berlin 1157). *JEA* 59 : 224-226.

FISCHER-ELFERT, H.-W.

1989. Der ehebrecherische Sohn (P. Deir el-Medineh 27, Stele UC 14.430 und P. Butler verso). *GöttMisz* 112 : 23-26.

1993. Vermischtes II. *GöttMisz* 135 : 33-47.

FREED, R.

2014. Les portraits royaux de Sésostri III. Dans : MORFOISSE, FL. ; ANDREU-LANOË, G. (éds.) *Sésostri III, pharaon de légende* : 34-42. Lille, Gand : Palais des Beaux-Arts de Lille, Editions Snoeck.

FUCHS, C.

2004. Pour introduire à la linguistique cognitive. Dans : FUCHS, C. (éd.), *La linguistique cognitive* : §8. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme (DOI : 10.4000/books.editionsmslh.7055).

GABOLDE, L.

2018. *Karnak, Amon-Rê. La genèse d'un temple, la naissance d'un dieu*. BiEtud 167. Le Caire : IFAO.

GALÁN, J. M.

1994. The Stela of Hor in Context. *SAK* 21 : 65-80.

1995. *Victory and Border : Terminology related to Egyptian Imperialism in the XVIIIth Dynasty*. HÄB 40. Hildesheim : Gerstenberg.

1999. The Egyptian Concept of Frontier. Dans : MILANO, L. ; MARTINO, S.D. ; FALES, F. M. ; LANFRANCHI, G. B. (éds.) *Landscapes. Territories, Frontiers and Horizons in the Ancient Near East. Volume II. Geography and Cultural Landscapes. Papers presented to the XLIV Rencontre Assyriologique Internationale, Venezia, 7-11 July 1997* History of the Ancient Near East / Monographs 3 : 21-28. Padua : Sargon.

GARDINER, A. H.

1916. *Notes on the Story of Sinuhe*. Paris : Librairie Honoré Champion.

1920. The Ancient Military Road between Egypt and Palestine. *JEA* 6 : 99-116.

1947. *Ancient Egyptian Onomastica*. London : Oxford University press.

1957. *Egyptian Grammar being an Introduction to the Study of Hieroglyphs*. 3^a ed. Oxford : Griffith Institute.

GAUTHIER, H.

1925-1929. *Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques*. 7 vols. Le Caire : IFAO.

1935. *Les nomes d'égypte depuis Hérodote jusqu'à la conquête arabe*. MIE XXV. Le Caire : IFAO.

GAUTIER, P. ; MIDANT-REYNES, B.

1995. La tête de massue du roi Scorpion. *Archéo-Nil* 5 : 87-127.

GESTERMANN, L.

1987. *Kontinuität und Wandel in Politik und Verwaltung des frühen Mittleren Reiches in Ägypten*. GOF 18. Wiesbaden : Harrassowitz.

GIDDY, L. L.

1987. *Egyptian Oases. Bahariya, Dakhla, Farafra and Kharga During Pharaonic Times*, Warminster, Wiltshire : Aris & Phillips.

GNIRS, A. M.

1996. Die ägyptische Autobiographie. Dans : LOPRIENO, A. (éd.) *Ancient Egyptian Literature. History and Forms* : 191-241. Leiden, New York, Köln : Brill.

GODRON, G.

1988. L'Horus Den. Un pharaon bien oublié de la Première Dynastie. *DHA* 14-1 : 11-20.

1990a. *Études sur l'Horus Den et quelques problèmes de l'Égypte archaïque*. CahOr 19. Genève : Patrick Cramer.

1990b. La politique extérieure de l'Égypte sous les deux premières dynasties. *DHA* 16-1 : 47-61.

GOEDICKE, H.

1962. A Neglected Wisdom Text. *JEA* 48 : 25-35.

1996. The Thutmosis I Inscription near Tomâs. *JNES* 55-3 : 161-176.

GOYON, J.-CL.

1993. Égypte pharaonique : le Roi-frontière. Dans : *La Frontière. Séminaire de recherche sous la direction d'Yves Roman* : 9-15. Lyon : Travaux de la Maison de l'Orient.

1987. Nombre et univers : réflexions sur quelques données numériques de l'arsenal magique de l'Égypte pharaonique. Dans : ROCCATI, A. ; SILIOTTI, A. (éds.) *La Magia in Egitto ai tempi dei faraoni* : 57-69. Milan : Rassegna internazionale di cinematografia archeologica : Arte e natura libri.

GRANDET, P. ; MATHIEU, B.

2003. *Cours d'égyptien hiéroglyphique*. Paris : Khéops.

GRIFFITH, FR. LL.

1889. *The Inscriptions of Siût and Dêr Rîfeh*, Londres : Trubner and co., Ludgate Hill.

1892. Fragments of Old Egyptian Stories. From the British Museum and Amherst Collections. *PSBA* 14 : 451-472, pl. I-V.

1898. *The Petrie Papyri. Hieratic Papyri from Kahun and Gurob (principally of the Middle Kingdom) II*. London : Bernard Quaritch.

GRIFFITH, FR. LL. ; NEWBERRY, P.E.

1894. *El Bersheh. Part II*. ASE. London : Egypt Exploration Society.

GRIMAL, N.-CH.

1986. *Les termes de la propagande royale égyptienne de la XIXe dynastie à la conquête d'Alexandre*. MAIBL VI. Paris : Imprimerie nationale.

GROSSMAN, E. ; POLIS, ST.

2012. Lexical semantics in Ancient Egyptian. An introduction. Dans : GROSSMAN, E. ; POLIS, ST. ; WINAND, J. (éds.) *Lexical Semantics in Ancient Egyptian* : 1-15. Hamburg : Widmaier.

GUILHOU, N.

1989. *La vieillesse des dieux*. OrMonsp V. Montpellier : Université Paul Valéry-Montpellier III.

2003. La parure du mort d'après les cercueils du Moyen Empire. *EAO* 30 : 65-72.

GUNDACKER, R.

2011. On the Etymology of the Egyptian Crown Name *mrsw.t*. *LingAeg* 19 : 37-86.

HABACHI, L.

1975. Building Activities of Sesostri I in the Area to the South of Thebes. *MDAIK* 31 : 27-37.

HANNIG, R.

2003. *Ägyptisches Wörterbuch I. Altes Reich und Erste Zwischenzeit*. Kulturgeschichte der antiken Welt, Hannig-Lexica 4, Band 98. Mainz : Verlag Philipp Von Zabern.

2006. *Ägyptisches Wörterbuch II. Mittleres Reich und Zweite Zwischenzeit*. Kulturgeschichte der antiken Welt, Hannig-Lexica 5, Band 112. Mainz : Verlag Philipp Von Zabern.

HARING, B. J. J.

2006. *The Tomb of Sennedjem (TT1) in Deir El-Medina. Palaeography*. PalHiero 2. Le Caire : IFAO.

HAYS, H. M.

2009. Unreading the Pyramids. *BIFAO* 109 : 195-220.

HELCK, W.

1951. *Zur Vorstellung von der Grenze in der ägyptischen Frühgeschichte*. Hildelheim : Gebr. Gerstenberg Verl.

1974. *Die altägyptischen Gaue*. TAVO 5. Wiesbaden : Reichert.

1975. *Historisch-Biographische Texte der 2. Zwischenzeit und neue Texte der 18. Dynastie*. KÄT 6. Wiesbaden : Harrassowitz.

1988. *Die Lehre für König Merikare*. KÄT 5. Wiesbaden : Harrassowitz.

HIRSCH, E.

2008. *Die sakrale Legitimation Sesostri' I. Kontaktphänomene in königsideologischen Texten*. KSG 6. Wiesbaden : Harrassowitz.

HOFFMEIER, J. K.

2013. Reconstructing Egypt's Eastern Frontier Defense Network in the New Kingdom (Late Bronze Age). Dans : VOGEL, C. ; JESSE, Fr. (éds.) *The Power of Walls - Fortifications in Ancient Northeastern Africa. Proceedings of the International Workshop held at the University of Cologne, 4th-7th August 2011*. Colloquium Africanum : 163-194. Köln : Heinrich-Barth-Institut.

HORNUNG, E.

1957. Zur geschichtlichen Rolle des Königs in der 18. Dynastie. *MDAIK* 15 : 120-133.

1981. Von zweierlei Grenzen im alten Ägypten. *Eranos-Jahrbuch* 49 : 393-427.

1989. Grenzen und Symmetrien. Dans : HORNUNG, E. (éd.) *Geist der Pharaonenzeit* : 76-88. Zürich, Munich : Artemis Verlag.

IANNARILLI, FR.

2018. Write to dominate reality : graphic alteration of anthropomorphic signs in the Pyramids Texts. *JAEG* 17 : 37-46.

JAMES, TH. G. H.

1953. *The Mastaba of Khentika called Ikhekhi*. ASEG 30. Londres : Egypt Exploration Society.

JANSSEN, J. M. A.

1953. The Stela (Khartoum Museum No. 3) from Uronarti. *JNES* 12-1 : 51-55.

JESSE, FR.

2019. Fending off the Desert Dwellers - The Gala Abu Ahmed Fortress and other fortified Places in the South Libyan Desert. Dans : RAUE, D. (éd.) *Handbook of Ancient Nubia* : 1069-1091. Berlin, Boston : De Gruyter.

JEUTHE, CL.

2012. *Balat X. Ein Werkstattkomplex im Palast der 1. Zwischenzeit in Ayn Asil*. FIFAO 71. Le Caire : IFAO.

2018. The Governor's Palaces at Ayn Asil/Balat (Dakhla Oasis/Western Desert). Dans : BIETAK, M. ; PRELL, S. (éds.) *Ancient Egyptian and Ancient Near Eastern Palaces. Volume 1. Proceedings of the Conference on Palaces in Ancient Egypt, held in London 12th-14th June 2013, organised by the Austrian Academy of Sciences, the University of Würzburg and the Egypt Exploration Society*. CAENL 5 : 125-140. Vienne : Austrian Academy of Sciences.

JOHNSON, J.

2013. *The Amarna Boundary Stelae*. London : J. A. Johnson.

JONES, D.

1988. *A Glossary of Ancient Egyptian Nautical Titles and Terms*. London, New York : Kegan Paul International.

2000. *An Index of Ancient Egyptian Titles, Epithets and Phrases of the Old Kingdom*. 2 vols. BAR International Series 866. Oxford : Archeopress.

KAHL, J.

2002-2004. *Frühägyptisches Wörterbuch*. 3 vols. Wiesbaden : Harrassowitz.

KAISER, W.

1998. Penser la frontière - Notions et approches. *Histoire des Alpes - Storia delle Alpi - Geschichte der Alpen* 3 : 63-74.

KAMRIN, J.

1999. *The Cosmos of Khnumhotep II at Beni Hasan*. StudEgypte. London : Kegan Paul International.

KANAWATI, N. ; EVANS, L.

2014. *Beni Hassan I. The Tomb of Khnumhotep II*. ACER 36. Oxford : Aris and Phillips Ltd.

2016. *Beni Hassan III. The tomb of Amenemhat*. ACER 40. Oxford : Aris and Phillips Ltd.

KANAWATI, N. ; WOODS, A.

2010. *Beni Hassan. Art and Daily Life in an Egyptian Province*. Cairo : Supreme Council of Antiquities.

KEMP, B. J.

1978. Imperialism and Empire in New Kingdom Egypt (c. 1575-1087 B.C.). Dans : GARNSEY, P. D. A. ; WHITTAKER, C. R. (éds.) *Imperialism in the Ancient World : the Cambridge University Research Seminar in Ancient History*. Cambridge Classical Studies : 7-58. Cambridge : Cambridge University Press.

2018. *Ancient Egypt. Anatomy of a Civilization*. 3^a ed. London, New York : Routledge.

KENDALL, T.

2007. Mehen. The Ancient Egyptian Game of the Serpent. Dans : FINKEL, I. L. (éd.) *Ancient Board Games in perspective* : 33-45. London : British Museum Press.

KNOBLAUCH, CHR. M.

2012. The Ruler of Kush (Kerma) at Buhen during the Second Intermediate Period : a Reinterpretation of Buhen Stela 691 and Related Objects. Dans : KNOBLAUCH, CHR. M. ; GILL, J. C. (éds.) *Egyptology in Australia and New Zealand 2009. Proceedings of the Conference held of Melbourne, September 4th-6th*. BAR International Series 2355 : 85-96. Oxford : Archaeopress.

2019. Middle Kingdom Fortresses. Dans : RAUE, D. (éd.) *Handbook of Ancient Nubia* : 367-391. Berlin, Boston : De Gruyter.

KOCH, R.

1990. *Die Erzählung des Sinuhe*. BiAeg XVII. Bruxelles : Editions de la fondation égyptologique de la Reine Elisabeth.

KOEMOTH, P.

1995. Délimiter le Double Pays en tant que territoire dévolu à Maât. *BSÉG* 19 : 13-24.

KOOTZ, A.

2013. State-Territory and Borders versus Hegemony and its Installations : Imaginations Expressed by Ancient Egyptians during the Classical Periods. Dans : VOGEL, C. ; JESSE, FR. (éds.) *The Power of Walls - Fortifications in Ancient Northeastern Africa. Proceedings of the International Workshop held at the University of Cologne, 4th-7th August 2011* : 33-51. Köln : Heinrich-Barth-Institut.

KRAEMER, Br. ; LISZKA, K.

2016. Evidence for administration of the Nubian fortresses in the late Middle Kingdom : the Semna Dispatches. *JEH* 9/1 : 1-65.

KURTH, D.

1975. *Den Himmel Stützen. Die « Tw3 pt »-Szenen in den ägyptischen Tempeln der griechisch - römischen Epoche*. Bruxelles : Fondation égyptologique reine Elisabeth.

LABOURY, D.

2003. Le portrait royal sous Sésostris III et Amenemhat III. Un défi pour les historiens de l'art égyptien. *ÉAO* 30 : 55-64.

LACAU, P.

1913. Suppressions et modifications de signes dans les textes funéraires. *ZÄS* 51 : 1-64.

1926. Suppression des noms divins dans les textes de la chambre funéraire. *ASAE* 26 : 69-81.

LACAU, P. ; CHEVRIER, H.

1956-1969. *Une chapelle de Sésostris Ier à Karnak*. 2 vols. SAE. Le Caire : IFAO.

LANDGRÁFOVÁ, R.

2011. *It is My Good Name that You Should Remember*. Prague : Charles University, Faculty of Arts, Czech Institute of Egyptology.

LANGE, H. O.

1925. *Das Weisheitsbuch des Amenemope aus dem Papyrus 10,474 des British Museum*. DVSM 11. Copenhague : Andr. Fred. Høst & Søn.

LANGE, H. O. ; SCHÄFER, H.

1902. *Grab- und Denksteine des Mittleren Reichs im Museum von Kairo IV*. SAE 7. Berlin : Reichsdruckerei.

LANGE, H. O. ; SCHÄFER, H.

1908. *Grab- und Denksteine des Mittleren Reichs im Museum von Kairo II*. SAE 36. Berlin : Reichsdruckerei.

LANGER, CHR.

2018. The Concept of 'Frontier' in New Kingdom Egypt. A Comparative Approach to the Spatiality of Ideology. Dans : WINAND, J. ; CHANTRAIN, G. (éds.) *Time and Space at Issue in Ancient Egypt*. *LingAeg* 19 : 47-69. Hambourg : Widmaier.

LAPP, G.

1993. *Typologie der Särge und Sargkammern von der 6. bis 13. Dynastie*. SAGA 7. Heidelberg : Deutsches Archäologisches Institut Abteilung Kairo ; Ägyptologisches Institut Universität Heidelberg.

1997. *The papyrus of Nu*. Catalogue of Books of the Dead in the British Museum I. London : The British Museum Press.

LARCHÉ, FR.

2007. Nouvelles observations sur les monuments du Moyen et du Nouvel Empire dans la zone centrale du temple d'Amon. *Karnak* 12 : 407-592.

LAWRENCE, A. W.

1965. Ancient Egyptian Fortifications. *JEA* 51 : 69-94.

LEAHY, A.

1989. A Protective Measure at Abydos in the Thirteenth Dynasty. *JEA* 75 : 41-60.

LECLANT, J.

1950. Compte rendu des fouilles et travaux menés en Égypte durant les campagnes 1948-1950 I. *Orientalia* 19 : 360-373.

1982. T.P. Pépi Ier, VI : Le chapitre 626 des Textes des Pyramides. Dans : HEERMA VAN VOSS, M. ; HOENS, D. J. ; MUSSIES, G. ; VAN DER PLAS, D. ; TE VELDE, H. (éds.) *Studies in Egyptian Religion. Dedicated to Professor Jan Zandee* : 76-88. Leiden : Brill.

LECLÈRE, FR.

2008. *Les villes de Basse Égypte au I^{er} millénaire av. J.-C. Analyse archéologique et historique de la topographie urbaine*. 2 vols. BiEtud 144. Le Caire : IFAO.

LE GUILLOUX, P.

2005. *La biographie de Khnoumhotep II, prince de Béni Hassan. Texte hiéroglyphique, translittération et traduction commentée*. CAAE 3. Angers : Association d'Égyptologie ISIS.

LEITZ, CH. (éd.)

2002. *Lexikon der ägyptischen Götter und Götterbezeichnungen*. 7 vols. OLA 110-116. Leuven : Peeters.

LEPROHON, R. J.

1982. A New Look at an Old Object. Stela M.F.A. 13.3967/20.1222. *JSSEA* XII : 75-76.

LESKO, L. H.

1979. *Index of the Spells on Egyptian Middle Kingdom Coffins and Related Documents*. Berkeley : B. C. Scribe Publications.

LEVINE, E. I. ; ROTHENBERG, M. A. W. ; SIEGEL, O. ; KNOBLAUCH, CH. ; BESTOCK, L. ; KLEIN, L.

2019. The Uronarti Regional Archaeological Project : Second Cataract fortresses and the Western Desert of Sudan. *Antiquity* 93 (372). DOI : <https://doi.org/10.15184/aqy.2019.183>.

LÉVY, J. ; LUSSAULT, M.

2013. *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés. Pouvoirs Locaux*. Paris : La Documentation Française.

LICHTHEIM, M.

1973. *Ancient Egyptian Literature. A Book of Readings. Volume I : The Old and Middle Kingdoms*. Berkeley, Los Angeles, London : University of California Press.

1988. *Ancient Egyptian Autobiographies Chiefly of the Middle Kingdom : a study and an anthology*. OBO 84. Freiburg, Göttingen : Ed. universitaires ; Vandenhoeck und Ruprecht.

LIVERANI, M.

1990. *Prestige and Interest. International Relations in the Near East ca. 1600-1100 B.C.* History of the Ancient Near East, Studies I. Padua : Sargon.

LISZKA, K. ; KRAEMER, Br.

2016. Evidence for Administration of the Nubian Fortresses in the Late Middle Kingdom : P. Ramesseum 18. JEH 9/2 : 151-208.

LLOYD, A. B.

1992. The great inscription of Khnumhotpe II at Beni Hasan. Dans : LLOYD, A. B. (éd.) *Studies in Pharaonic Religion and Society in Honour of J. Gwyn Griffiths* : 21-36. EES Occasional Publications 8. London : Egypt Exploration Society.

LOEBEN, CH.

2001. Bemerkungen zur sogenannten « Kleinen Semna-Stele » (Berlin 14753). Dans : ARNST, C.-B. ; HAFEMANN, I. ; LOHWASSER, A. (éds.), *Begegnungen : Antike Kulturen im Niltal. Festgabe für Erika Endesfelder, Karl Heinz Priese, Walter Friedrich Reinecke, Steffen Wenig* : 273-284. Leipzig : GbR.

LOFFET, H.

2002. *Les scribes comptables, les mesureurs de céréales et de fruits, les métreurs-arpenteurs et les peseurs de l'Égypte ancienne (De l'époque Thinite à la XXI^e dynastie)*. Villeneuve d'Ascq : Septentrion.

LORTON, D.

1974. *The Juridical Terminology of International Relations in Egyptian Texts through Dyn. XVIII*. Baltimore, London : The Johns Hopkins University Press.

1993. God's Beneficent Creation : Coffin Texts Spell 1130, the Instruction of Merikare, and the Great Hymn to the Aton. SAK 20 : 125-155.

LUPO, S.

2007. Territory and Territoriality in ancient Egypt. An alternative interpretation for the Early Dynastic and Old Kingdom periods. *GöttMisz* 214 : 71-83.

MANLEY, B.

1998. *Atlas historique de l'Égypte ancienne. De Thèbes à Alexandrie : la tumultueuse épopée des pharaons*. Paris : Éditions Autrement.

MARCHAND, S. ; SOUKIASSIAN, G.

2010. *Balat VIII. Un habitat de la XIII^e dynastie - 2^e Période Intermédiaire à Ayn Asil*. FIFAO 59. Le Caire : IFAO.

MARTINET, É.

2011. *Le Nomarque sous l'Ancien Empire*. Paris : Presse Universitaire de Paris-Sorbonne.

2019. *L'Administration provinciale sous l'Ancien Empire égyptien*. PdÄ 38. Boston : Brill.

MARTIN-PARDEY, E.

1976. *Untersuchungen zur ägyptischen Provinzialverwaltung bis zum Ende des Alten Reiches*. HÄB 1. Hildesheim : Gerstenberg.

2001. Provincial Administration. Dans : *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt* 1 : 16–20. Cairo : The American University Press.

MASSIERA, M.

2013. *Les divinités ophidiennes Nâou, Néhebkaou et le fonctionnement des « kaou » d'après les premiers corpus funéraires de l'Égypte ancienne*. Montpellier : thèse de l'Université Paul Valéry.

MATHIEU, B.

2004. La distinction entre Textes des Pyramides et Textes des Sarcophages est-elle légitime ? Dans : BICKEL, S. ; MATHIEU, B. (éds.) *D'un monde à l'autre. Textes des Pyramides & Textes des Sarcophages. Actes de la table ronde internationale « Textes des Pyramides versus Textes des Sarcophages » Ifao - 24-26 septembre 2001*. BiEtud 139 : 247–262. Le Caire : IFAO.

2008. Les Enfants d'Horus, théologie et astronomie. *ENIM* 1 : 7–14.

2009. Les couleurs dans les Textes des Pyramides : approche des systèmes chromatiques (Enquêtes dans les Textes des Pyramides, 2). *ENIM* 2 : 25–52.

2010. Mais qui est donc Osiris? Ou la politique sous le linceul de la religion (Enquêtes dans les Textes des Pyramides, 3). *ENIM* 3 : 77–107.

2013. Horus : polysémie et métamorphoses (Enquêtes dans les Textes des Pyramides, 5). *ENIM* 6 : 1–26.

2014. La littérature à la fin du Moyen Empire. Dans : MORFOISSE, FL. ; ANDREU-LANOË, G. (éds.) *Sésostri III, pharaon de légende* : 86–91. Lille, Gand : Palais des Beaux-Arts de Lille, Editions Snoeck.

2016a. Du conflit archaïque au mythe osirien. Pour une lecture socio-politique du mythe dans l'Égypte pharaonique. *Droit et cultures* 71 : 85–117.

2016b. Linguistique et archéologie : l'usage du déictique de proximité (*pn / tn / nn*) dans les Textes des Pyramides. Dans : COLLOMBERT, PH. ; LEFÈVRE, D. ; POLIS, ST. ; WINAND, J. (éds.) *Aere Perennius. Mélanges égyptologiques en l'honneur de Pascal Vernus*. OLA 242 : 407–427. Leuven, Paris, Bristol : Peeters.

2017. Re-reading the Pyramids. Repères pour une lecture spatialisée des Textes des Pyramides. Dans : BICKEL, S. ; DÍAZ-IGLESIAS, L. (éds.) *Studies in ancient Egyptian funerary literature*. OLA 257 : 375–462. Louvain, Paris, Bristol : Peeters.

2018. *Les textes de la pyramide de Pépy I^{er}. Traduction*. MIFAO 142. Le Caire : IFAO.

2019. L'écrivain à l'œuvre. De l'Ancien au Moyen Empire. *BSFE* 201 : 29–43.

2021. *La littérature de l'Égypte ancienne II. Moyen Empire et Deuxième Période intermédiaire. Textes des Sarcophages, chants, hymnes, eulogies et narrations royales, autobiographies*. Paris : Les Belles Lettres.

2023. *La littérature de l'Égypte ancienne III. Moyen Empire et Deuxième Période intermédiaire. Contes, enseignements, littérature d'idée*. Paris : Les Belles Lettres.

2024. *Les textes de la pyramide de la reine Ânkhessenpépy II. Édition, description, analyse et traductions*. MIFAO 152. Le Caire : IFAO.

MEEKS, D.

1972. *Le grand texte des donations au temple d'Edfou*. BiEtud 59. Le Caire : IFAO.

1979a. Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire avant J.-C. Dans : LIPÍŃSKI, E. (éd.) *State and Temple Economy in the Ancient Near East II. Proceedings of the International Conference orga-*

- nized by the Katholieke Universiteit Leuven from the 10th to the 14th of April 1978. OLA 6 : 605–687. Leuven : Peeters.
- 1979b. Une fondation memphite de Taharqua (Stèle du Caire JE 36861). Dans : VERCOUTTER, J. (éd.), *Hommages à la mémoire de Serge Sauneron* I. BiEtud 81 : 221–260. Le Caire : IFAO.
2004. *Les architraves du temple d'Esna. Paléographie*. PalHiero 1. Le Caire : IFAO.
2009. Une stèle de donation de la Deuxième Période intermédiaire. ENIM 2 : 129–154.
2012. Franchissement et transgression de la frontière. Expansion et risques à l'époque pharaonique. Dans : VELUD, Ch. (éd.) *Les sociétés méditerranéennes face aux risques. Espaces et frontières* : 7–19. Le Caire : IFAO.
2015. Linguistique et égyptologie. Entre théorisation à priori et contribution à l'étude de la culture égyptienne. *Chronique d'Égypte* 90 (fasc. 179) : 40–67. DOI : [10.1484/J.CDE.5.107568](https://doi.org/10.1484/J.CDE.5.107568).
- 2019a. Le signe *ankh* : ses origines et sa signification. EAO 95 : 3–10.
- 2019b. La culture pharaonique au sein des africanités. *Archéo-Nil* 29 : 115–126.
- MENU, B.
1998. Fondations et concessions royales de terres en Égypte ancienne. Dans : MENU, B. (éd.) *Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte* II. BiEtud 122 : 121–154. Le Caire : IFAO.
1999. L'arpentage, le roi et les dieux. Dans : AUFRÈRE, S. (éd.) *Encyclopédie religieuse de l'Univers végétal. Croyances phytoreligieuses de l'Égypte ancienne* I. OrMonsp 10 : 89–98. Montpellier : Université Paul Valéry-Montpellier III.
2001. Le bornage territorial et ses garanties dans l'Égypte pharaonique. *Droits et Cultures* 41 : 9–30.
- 2004a. *Égypte pharaonique. Nouvelles recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte*. Droits et Cultures 4. Paris : L'Harmattan.
- 2004b. Le bornage territorial et ses garanties dans l'Égypte pharaonique. Dans : MENU, B. (éd.) *Égypte pharaonique. Nouvelles recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte* : 299–319. Paris : L'Harmattan.
- MEURER, G.
1996. *Nubier in Ägypten bis zum Beginn des Neuen Reiches. Zur Bedeutung der Stele Berlin 14753*. ADAIK 13. Berlin : Achet.
- MEYRAT, P.
2019. *Les papyrus magiques du Ramesseum. Recherches sur une bibliothèque privée de la fin du Moyen Empire*. 2 vols. BiEtud 172. Le Caire : IFAO.
- MISURIELLO, J.
2013. *Le sable dans les textes mythologiques et rituels de l'Égypte ancienne*. Montpellier : thèse de l'Université Paul Valéry.
- MOELLER, N.
2016. *The Archaeology of Urbanism in Ancient Egypt. From the Predynastic Period to the End of the Middle Kingdom*. New York : Cambridge University Press.
- MONNIER, FR.
2010. *Les forteresses égyptiennes. Du prédynastique au Nouvel Empire*. CEA (B) 11. Bruxelles : Editions Safran.

- 2013a. Éléments raisonnés pour la reconstitution d'une forteresse à redans du Moyen Empire. *Gött-Misz* 239 : 65-74.
- 2013b. Tours de guet et tours *swnww* dans la campagne égyptienne. *ResAnt* 10 : 367-388.

MONTET, P.

- 1930-1935. Les tombeaux de Siout et de Deir Rifeh (pl. II-X – deuxième article). *Kêmi* III : 89-111.
1936. Les tombeaux de Siout et de Deir Rifeh (troisième article). *Kêmi* 6 : 131-163.
1957. *Géographie de l'Égypte ancienne : 1re partie. « To-mehou », la Basse Égypte*. Paris : Imprimerie nationale.
1961. *Géographie de l'Égypte ancienne : 2e partie. « To-chemâ », la Haute Égypte*. Paris : Librairie C. Klincksieck.

MORALES, A. J.

2017. *The transmission of the Pyramid Texts of Nut. Analysis of their distribution and role in the Old and Middle Kingdoms*. BSAK 19. Hambourg : Helmut Buske.

MORENO GARCÍA, J. C.

- 1997a. Administration territoriale et organisation de l'espace en Égypte au troisième millénaire avant J.-C. (II) : *swnww*. *ZÄS* 124 : 116-130.
- 1997b. *Études sur l'administration, le pouvoir et l'idéologie en Égypte, de l'Ancien au Moyen Empire*. AegLeod 4. Liège : C.I.P.L.
1998. Administration territoriale et organisation de l'espace en Égypte au troisième millénaire avant J.-C. (III-IV) : *nwt m3wt* et *hwt-3t*. *ZÄS* 125 : 38-55.
1999. *J'ai rempli les pâturages de vaches tachetées ... Bétail, économie royale et idéologie en Égypte, de l'Ancien au Moyen Empire*. *RdE* 50 : 241-257.
2007. The state and the organisation of the rural landscape in 3rd millennium BC pharaonic Egypt. Dans : BOLLIG, M. ; BUBENZER, O. ; VOGELANG, R. ; WOTZKA, H.-P. (éds.) *Aridity, Change and Conflict in Africa. Proceedings of an International ACACIA Conference held at Königswinter, Germany, October 1-3, 2003*. Colloquium Africanum 2 : 313-330. Köln : Heinrich-Barth-Institut.
2009. Une affaire singulière : La possession privée de la terre en Égypte pharaonique. *Études foncières* 142 : 44-49.
2010. La gestion des aires marginales : *pḥw*, *gs*, *tnw*, *shṯ*, au III^e millénaire. Dans : WOODS, A. ; MCFARLANE, A. ; BINDER, S. (éds.) *Egyptian Culture and Society, Studies in Honour of Naguib Kanawati* II. CASAE 38 : 49-69. Le Caire : Publications du Conseil suprême des antiquités de l'Égypte.
2011. Village. Dans : FROOD, E. ; WENDRICH, W. (éds.) *UCLA Encyclopedia of Egyptology*. Los Angeles : University of California.
- 2013b. Les îles « nouvelles » et le milieu rural en Égypte pharaonique. *EAO* 70 : 3-12.
- 2013c. Limits of pharaonic administration : patronage, informal authorities, 'invisible' elites and mobile populations. Dans : BÁRTA, M. ; KÜLLMER, H. (éds.) *Diachronic Trends in Ancient Egyptian History. Studies dedicated to the memory of Eva Pardey* : 88-101. Prague : Charles University in Prague.
2014. Invaders or just herders? Libyans in Egypt in the 3rd and 2nd millennia BCE *World Archaeology* 46/4 : 610-623.
2016. Entre lexicographie et histoire économique : les terres *nꜥꜥ* et la réorganisation des domaines des temples au II^e et I^{er} millénaires avant J.-C. [avec une note sur *spṛt* « graine (de caroube) »]. Dans : COLLOMBERT, PH. ; LEFÈVRE, D. ; POLIS, ST ; WINAND, J. (éds.) *Aere perennius. Mélanges égyptologiques en l'honneur de Pascal Vernus*. OLA 242 : 429-448. Leuven : Peeters.

MORENO GARCÍA, J. C. (éd.)

2013a. *Ancient Egyptian administration*. HbOr 104. Leiden, Köln : Handbuch der Orientalistik.

MORENZ, S.

1962. *La religion égyptienne. Essai d'interprétation*. Paris : Payot.

MORENZ, L. D.

1998. Die schmähende Herausforderung des Thebaners *D3rj* an *Hty*. *WeltOr* 29 : 5-20.

MORFIN, M.

1997. Le pilier *ioun* et la lune. Dans : BERGER, C. ; MATHIEU, B. (éds.) *Etudes sur l'Ancien Empire et la nécropole de Saqqarâ dédiées à Jean-Philippe Lauer*. OrMonsp IX : 315-325. Montpellier : Université Paul Valéry-Montpellier III.

MORRIS, E. F.

2005. *The Architecture of Imperialism. Military Bases and the Evolution of Foreign Policy in Egypt's New Kingdom*. PdÄ 22. Leiden, Boston : Brill.

2018a. *Ancient Egyptian Imperialism*. Hoboken, Chichester : Wiley Blackwell.

2018b. Théorie insulaire et affordances des oasis du désert égyptien. Dans : TALLET, G. ; SAUZEAU, TH. ; PURCELL, N. (éds.) *Mer et désert de l'Antiquité à nos jours. Approches croisées* : 63-87. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

MOURAD, A.-L.

2013. Remarks on Sinuhe's Qedem and Yaa. *GöttMisz* 238 : 69-84.

MUHLESTEIN, K.

2015. Violence. Dans : FROOD, E. ; WENDRICH, W. (éds.) *UCLA Encyclopedia of Egyptology*. Los Angeles : University of California.

MÜLLER-WOLLERMANN, R.

1996. Gaugrenzen und Grenzstelen. *ChronEg* LXXI/141 : 5-16.

MUNRO, I.

1994. *Die Totenbuch-Handschriften der 18. Dynastie im Ägyptischen Museum Cairo. Mit einem Beitrag von Wolfgang Helck*. ÄgAbh 54. Wiesbaden : Harrassowitz.

1996. *Der Totenbuch-Papyrus des Hohenpriesters Pa-nedjem II. (pLondon BM 10793 / pCampbell)*. HAT 3. Wiesbaden : Harrassowitz.

MURNANE, W. J. ; VAN SICLEN, CH. C.

1993. *The Boundary Stelae of Akhenaten*. London : Kegan Paul International.

NÄSER, CL.

2018. Shalfak : a Middle Kingdom Fortress in Lake Nubia. *EgArch* 52 : 4-7.

NELSON-HURST, M. G.

2015. The (social) House of Khnumhotep. Dans : GRAJETZKI, W. ; MINIACI, G. (éds.) *The World of*

Middle Kingdom Egypt (2000-1550 BC). Contributions on archaeology, art, religion, and written sources. Middle Kingdom Studies 1 : 257-272. London : Golden House.

NEWBERRY, P. E. ; FRASER, G. W.

1893. *Beni Hasan. Part I.* ASEg. London : K. Paul, Trench, Trübner and Co.

NIBBI, A.

1989. Some further remarks on the Haunebut. *ZÄS* 116 : 153-160.

NYORD, R.

2015. Cognitive Linguistics. Dans : FROOD, E. ; WENDRICH, W. (éds.) *UCLA Encyclopedia of Egyptology*. Los Angeles : University of California.

2019. Introduction : Egyptian and Egyptological Concepts. Dans : NYORD, R. (éd.) *Concepts in Middle Kingdom Funerary Culture. Proceedings of the Lady Wallis Budge Anniversary Symposium Held at Christ's College, Cambridge, 22 January 2016*. CHANE 102 : 1-23. Leiden, Boston : Brill.

OBSOMER, CL.

1989. *Les campagnes de Sésostri dans Hérodote. Essai d'interprétation du texte grec à la lumière des réalités égyptiennes*. Bruxelles : Connaissance de l'Égypte ancienne.

1995. *Sésostri I^{er}. Étude chronologique et historique du règne*. CEA (B) 5. Bruxelles : Safran.

2007. L'empire nubien des Sésostri : Ouauat et Kouch sous la XII^e dynastie. Dans : BRUWIER, M.-C. (éd.) *Pharaons noirs. Sur la Piste des Quarantes Jours* : 53-75. Mariemont : Musée Royal de Mariemont.

2017. Sésostri III et la frontière de Semna : une analyse des stèles nubiennes de l'an 16. *BABELAO* 6 : 1-38.

2019a. La troisième statue de Sésostri III au musée de Khartoum. *BABELAO* 8 : 5-6.

2019b. Mersa Gaouasis sur la mer Rouge et les expéditions vers Pount au Moyen Empire. *BABELAO* 8 : 7-66.

O'CONNOR, D.

1989. City and Palace in New Kingdom Egypt. *CRIPEL* 11 : 73-87.

OPPENHEIM, A.

2007. A New Boundary Stela of the Pharaoh Netjerikhet (Djoser) Found in the Pyramid Complex of Senwosret III, Dahshur. Dans : BEN-TOR, D. ; GOELET, O. (éds.) *Studies in Honor of James F. Romano*. BES 17 : 153-182. New York : Egyptological Seminar of New York.

PANTALACCI, L.

2013. Balat, a Frontier Town and Its Archive. Dans : MORENO GARCÍA, J. C. (éd.) *Ancient Egyptian administration*. HbOr 104 : 197-214. Leyde : Brill.

2023. Exploitation et gestion des oasis libyques de l'Ancien au début du Moyen Empire. Dans : BOUSSAC, M.-FR. ; DHENNIN, S. ; REDON, B. ; SOMAGLINO, CL. ; TALLET, G. (éds.) *Frontières et marges occidentales de l'Égypte de l'Antiquité au Moyen Âge. Actes du colloque international, Le Caire, 2-3 décembre 2017*. BiEtud 181 : 71-81. Le Caire : IFAO.

PARDEY, E.

2001. Provincial Administration. Dans : Redford, D. B. (éd.) *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt* 1 : 16-20. Oxford : University Press.

PARKINSON, R. B.

1991. *Voices from Ancient Egypt. An Anthology of Middle Kingdom Writings*. London : University of Oklahoma Press.

2002. *Poetry and Culture in Middle Kingdom Egypt. A Dark Side to Perfection*. London, New York : Athlone Publications in Egyptology and Ancient Near Eastern Studies.

2004. The Discourse of the Fowler : Papyrus Butler verso (P. BM EA 10274). *JEA* 90 : 81-111.

2010. La mort de la poésie : l'histoire des *Mémoires de Sinouhé*. *BSFE* 176 : 7-29.

PATANÉ, M.

1983. La structure de l'hymne à Sésostri III. *BSÉG* 8 : 61-65.

PETRIE, W. M. FL.

1907. *Guizeh and Rifeh*. 2 vols. BSAE. London : British School of Archaeology in Egypt.

1909. *Qurneh*. BSAE. London : British School of Archaeology in Egypt.

PICCIONE, P. A.

1990. Mehen, Mysteries, and Resurrection from the Coiled Serpent. *JARCE* 27 : 43-52.

PIERRE, I.

1994. La gravure des textes dans la pyramide de Pépi I^{er}. Les différentes étapes. Dans : BERGER, C. ; CLERC, G. ; GRIMAL, N. (éds.) *Hommages à Jean Leclant* I. *BiEtud* 106 : 299-314. Le Caire : IFAO.

PIERRE-CROISIAU, I.

2019. *Les textes de la pyramide de Mérenré. Édition, descriptions et analyse. Traduction des formules nouvelles Bernard Mathieu*. 2 vols. MIFAO 140. Le Caire : IFAO.

POSENER, G.

1956. *Littérature et politique dans l'Égypte de la XIIe dynastie*. BEHE 307. Paris : H. Champion.

1960. *De la divinité du pharaon*. CSA XV. Paris : Société asiatique.

1965. Sur l'orientation et l'ordre des points cardinaux chez les Égyptiens. *NAWG* 2 : 69-78.

1969. Fragment littéraire de Moscou. *MDAIK* 25 : 101-106 et pl. IV-V.

QUIRKE, ST.

1989. Frontier or Border? The Northeast Delta in Middle Kingdom Texts. Dans : ALLAM, S. ; BAKR, M. I. ; DAVISON, J. (éds.) *The Archaeology, Geography and History of the Egyptian Delta in pharaonic Times, Wadham College, 29-31 august, 1988*. *DiscEg* 1 : 261-274. Oxford : Cotswold Press.

1990. *The Administration of Egypt in the Late Middle Kingdom. The Hieratic Documents*. New Malden : SIA.

2004. *Egyptian Literature 1800 BC questions and readings*. GHP Egyptology 2. London : Golden House.

RAGAZZOLI, CH.

2008. *Éloges de la ville en Égypte ancienne. Histoire et littérature*. IEA 4. Paris : Paris-Sorbonne.

REISNER, G. A.

- 1923a. *Excavations at Kerma. Parts I-III*. HAS V. Cambridge : Peabody Museum of Harvard University.
1923b. *Excavations at Kerma. Parts IV-V*. HAS VI. Cambridge : Peabody Museum of Harvard University.

RELATS MONTSERRAT, F.

2016. *Les fouilles françaises de Médamoud. Synthèse historique et archéologique d'un temple thébain*. Paris : thèse de l'Université Paris IV-Sorbonne.
2024. *Médamoud I. L'histoire d'une fouille (1924-1940)*. 2 vols. FIFAO 96. Le Caire : IFAO.

RIGGS, CH. ; BAINES, J.

2012. Ethnicity. Dans : FROOD, E. ; WENDRICH, W. (éds.) *UCLA Encyclopedia of Egyptology*. Los Angeles : University of California.

ROMION, J.

2013. *Les vêtements dans l'univers funéraire de l'Égypte pharaonique. Recherches lexicographique et iconographique d'après les Textes des Pyramides*. Montpellier : thèse de l'Université Paul Valéry.

ROUVIÈRE, L.

2015. *Les XVIIe et XVIIIe provinces de Haute-Égypte. Essai de géographie religieuse et d'histoire*. Montpellier : thèse de l'Université Paul Valéry.

ROWE, A.

1939. Three new stelae from the south-eastern desert. *ASAE* 39 : 187-197.

RUSSMANN, E. R. (éd.)

2001. *Eternal Egypt : Masterworks of Ancient Art from the British Museum*. New York : American Federation of Art.

RUSSO, B.

- 2010a. La vipère à cornes sans tête. Étude paléographique et considérations historiques. *BIFAO* 110 : 251-274.
2010b. *The territory w and related titles during the Middle Kingdom and Second Intermediate Period*. GHP Egyptology 13. London : Golden House.

SADEK, A. I.

1980. *The amethyst mining inscriptions of Wadi el-Hudi*. Warminster : Arris & Phillips.

SATZINGER, H. ; STEFANOVIĆ, D.

2021. *Egyptian Root Lexicon*. LingAeg-StudMon 25. Hamburg : Widmaier Verlag.

SAUNERON, S. ; YOYOTTE, J.

1959. La naissance du monde selon l'Égypte ancienne. Dans : ANONYME (éd.) *La naissance du monde. Égypte ancienne, Laos, Tibet, Sumer, Akkad, Hourrites et Hittites, Chine, Turcs et Mongols, Israël, Canaan, Islam, Inde, Iran préislamique, Siam*. SourcOr 1 : 17-91. Paris : Éditions du Seuil.

SAYED, A. M. A. H.

1977. Discovery of the site of the 12th dynasty port at Wâdi Gawâsîs on the Red Sea shore. *RdE* 29 : 138-178.

SCHÄFER, H.

1905. Ein Zug nach der großen Oase unter Sesostri I. *ZÄS* 42 : 124-128.

SCHENKEL, W.

1965. *Memphis. Herakleopolis. Theben. Die Epigraphischen Zeugnisse der 7.-11. Dynastie Ägyptens*. ÄgAbh 12. Wiesbaden : Harrassowitz.

SCHLOTT-SCHWAB, A.

1981. *Die Ausmasse Ägyptens nach altägyptischen Texten*. ÄAT 3. Wiesbaden : Harrassowitz.

SCHWECHLER, C.

2020. *Les noms des pains en Égypte ancienne. Étude lexicologique*. BSAK 22. Hambourg : Helmut Buske.

SÉGUIER, R.

2018. Les liens-*fnh*.wy : enquête sur un hapax des Textes des Sarcophages. *ZÄS* 145 (1) : 86-94.

2020. *La notion de limite dans l'Égypte pharaonique avant le Nouvel Empire : enquête lexicographique sur la limite-dr(w) et la frontière-t3š*. 3 vols. Montpellier : thèse de l'Université Paul Valéry.

SEGUIN, J.

2007. *Le Migdol, du Proche-Orient à l'Égypte*. Les institutions dans l'Égypte ancienne 3. Paris : PUPS.

SEIDELMAYER, ST. J.

1999. *Pharao setzt die Grenzen. Textanalyse zwischen traditioneller Philologie und elektronischen Medien. Ein Ausstellung der Berlin-Brandenburgischen Akademie der Wissenschaften und der Staatlichen Museen zu Berlin, Stiftung Preußischer Kulturbesitz, im Ägyptischen Museum, Berlin-Charlottenburg, 1. Oktober - 31. Dezember 1999*. Berlin : Arbeitsstelle Altägyptisches Wörterbuch der Berlin-Brandenburgischen Akademie der Wissenschaften.

2000. Zu Fundort und Aufstellungskontext der großen Semna-Stele Sesostri' III. *SAK* 28 : 233-242.

SELVE, V.

2001. Les fonctions sacerdotales du vizir Montouhotep de la douzième dynastie. D'après la stèle CG 20359. *DE* 49 : 71-80.

SERVAJEAN, FR.

2007. *Djet et Neheh. Une histoire du temps égyptien*. OrMonsp XVIII. Montpellier : Université Paul Valéry-Montpellier III.

2011. *Le tombeau de Nakhtamon (TT 335) à Deir al-Medina. Paléographie*. PalHiero 5. Le Caire : IFAO.

SETHE, K.

1908-1922. *Die altägyptischen Pyramidentexte*. Leipzig : Georg Olms Verlagsbuchhandlung.

1928. *Ägyptischen Lesestücken. Texte des Mittleren Reiches II*. Leipzig : J. C. Hinrichs.

1935-1962. *Übersetzung und Kommentar zu den altägyptischen Pyramidentexten*. Glückstadt, Hambourg : J. J. Augustin.

SETHE, K. ; ERICHSEN, W.

1935. *Historisch-biographische Urkunden des Mittleren Reiches*. Urk. VII. Leipzig : J. C. Hinrichs.

SEYFRIED, K.-J.

1981. *Beiträge zu den Expeditionen des Mittleren Reiches in die Ost-Wüste*. HÄB 15. Hildesheim : Gerstenberg.

SIMONY, A. ; PICHOT, V.

2023. Carte archéologique de la Maréotide (CEAlex, UAR 3134). Première attestation de l'Ancien Empire en Maréotide des puits. *BCE* 32 : 49-64.

SIMPSON, W. K.

1974. *The Terrace of the Great God at Abydos : The Offering Chapels of Dynasties 12 and 13*. PPYE 5. New Haven, Philadelphie : The Peabody Museum of natural history of Yale University ; The University Museum of the University of Pennsylvania.

1991. Mentuhotep, Vizier of Sesostri I, Patron of Art and Architecture. *MDAIK* 47 : 331-340.

2003. *The Literature of Ancient Egypt. An Anthology of Stories, Instructions, Stelae, Autobiographies, and Poetry*. New Haven, London : Yale University Press.

SMITH, ST. T.

1995. *Askut in Nubia. The Economics and Ideology of Egyptian Imperialism in the Second Millennium B.C.* Studies in Egyptology. London, New York : Kegan Paul International.

1997. Ancient Egyptian Imperialism : Ideological Vision or Economic Exploitation? Reply to Critics of *Askut in Nubia*. *Cambridge Archaeological Journal* 7 : 301-307.

2001. Imperialism. Dans : *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt* 2 : 153-158. Cairo : The American University Press.

SOMAGLINO, CL.

2010a. *Du magasin au poste-frontière : étude lexicographique du terme khetem*. Paris : thèse de l'université de Paris-Sorbonne.

2010b. Les « portes » de l'Égypte de l'ancien empire à l'époque saïte. *EAO* 59 : 3-16.

2017. La toponymie égyptienne en territoires conquis : les noms-programmes des *Menenou*. Dans : TALLET, P. ; RAGAZZOLI, CH. ; FAVRY, N. ; SOMAGLINO, CL. (éds.) *Du Sinaï au Soudan. Itinéraires d'une égyptologie. Mélanges offerts au Professeur Dominique Valbelle* : 229-242. Paris : Éditions de Boccard.

2023. Introduction. À l'ouest de l'Égypte une frontière diffuse. Dans : BOUSSAC, M.-FR. ; DHENNIN, S. ; REDON, B. ; SOMAGLINO, CL. ; TALLET, G. (éds.) *Frontières et marges occidentales de l'Égypte de l'Antiquité au Moyen Âge. Actes du colloque international, Le Caire, 2-3 décembre 2017*. BiEtud 181 : 1-7. Le Caire : IFAO.

SOMAGLINO, CL. ; TALLET, P.

2015. Une campagne en Nubie sous la I^{re} dynastie : la scène nagadienne du Gebel Sheikh Suleiman comme prototype et modèle. *NeHeT* 1 : 1-46.

SOUKIASIAN, G. ; WUTTMANN, M. ; PANTALACCI, L.

2002. *Le palais des gouverneurs de l'époque de Pépy II. Les sanctuaires de ka et leurs dépendances. Balat VI*. FIFAO 46. Le Caire : IFAO.

SOUKIASIAN, G. ; WUTTMANN, M. ; PANTALACCI, L. ; BALLE, P. ; PICON, M.

1990. *Balat III. Les ateliers de potiers d'Ayn-Aṣīl, fin de l'Ancien Empire, Première Période Intermédiaire*. FIFAO 34. Le Caire : IFAO.

SPENCER, P.

1984. *The Egyptian Temple. A Lexicographical Study*. London : Kegan Paul International.

STAUDER-PORCHET, J.

2017. *Les autobiographies de l'Ancien Empire égyptien. Étude sur la naissance d'un genre*. OLA 255. Leuven : Peeters.

STEWART, H. M.

1979. *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection. Part Two : Archaic Period to Second Intermediate Period*. Warminster : Aris & Phillips.

TALLET, P.

2005. *Sésostris III et la fin de la XII^e dynastie*. Les grands pharaons. Paris : Pygmalion.

2010. Le roi Den et les Iouitiou. Les Égyptiens au Sud-Sinaï sous la 1^{re} dynastie. *Archéo-Nil* 20 : 97-105.

2018. *La zone minière pharaonique du Sud-Sinaï – III Les expéditions égyptiennes dans la zone minière du Sud-Sinaï du prédynastique à la fin de la XX^e dynastie*. MIFAO 138. Le Caire : IFAO.

2023. Entre prise en main et mise en valeur agricole. Les deux faces de la politique égyptienne dans l'ouest du delta au début de l'histoire égyptienne. Dans : BOUSSAC, M.-FR. ; DHENNIN, S. ; REDON, B. ; SOMAGLINO, CL. ; TALLET, G. (éds.) *Frontières et marges occidentales de l'Égypte de l'Antiquité au Moyen Âge. Actes du colloque international, Le Caire, 2-3 décembre 2017*. BiEtud 181 : 157-165. Le Caire : IFAO.

TALLET, P. ; MAROUARD, GR.

2016. The Harbor Facilities of King Khufu on the Red Sea Shore. The Wadi al-Jarf/Tell Ras Budran System. *JARCE* 52 : 135-177.

TE VELDE, H.

1977. The Theme of the Separation of Heaven and Earth in Egyptian Mythology. *StudAeg* 3 : 161-170.

THUM, J. ; SALMAS, A.-CL.

2021. Narrating Temporality : Three Short Stories about Egyptian Royal Living-rock Stelae. Dans : BEN-DOV, J. ; ROJAS, F. (éds.) *Afterlives of Ancient Rock-cut Monuments in the Near East. Carvings in and out of Time*. CHANE 123 : 69-113. Leiden, Boston : Brill.

TIRIBILI, E.

2023. *La provincia dell'Arpione Occidentale nei testi egiziani : ricerche storiche, geografiche e religiose dalle origini all'Epoca Romana*. ArchaeoEg 39. Oxford : Archaeopress.

TÖRÖK, L.

2008. The frontier in the Egyptian myth of the state : A Nubian perspective. *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae* 59 (2) : 225-230.

2009. *Between Two Worlds. The Frontier Region between Ancient Nubia and Egypt 3700 BC - AD 500*. ProblÄg 29. Leiden, Boston : Brill.

2013. Egypt's Southern Frontier Revisited. Dans : VOGEL, C. ; JESSE, FR. (éds.) *The Power of Walls - Fortifications in Ancient Northeastern Africa. Proceedings of the International Workshop held at the University of Cologne, 4th-7th August 2011*. Colloquium Africanum : 53-70. Köln : Heinrich-Barth-Institut.

TOUBERT, P.

1992. Frontière et frontières : un objet historique. Dans : POISSON, J.-M. (éd.) *Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge. Actes du colloque d'Erice-Trapani tenu du 18 au 25 septembre 1988*. Castrum : 9-17. Rome-Madrid : Ecole française de Rome, Casa de Velásquez.

VALBELLE, D.

1990. *Les neufs arcs. L'Égyptien et les étrangers de la préhistoire à la conquête d'Alexandre*. Paris : Armand Colin.

1994. La (les) route(s)-d'Horus. Dans : BERGER, C. ; CLERC, G. ; GRIMAL, N. (éds.) *Hommages à Jean Leclant* 4. BiEtud 106 : 379-386. Le Caire : IFAO.

2019. *Inbt, snbt et mnnw* : des dispositifs défensifs particuliers aux frontières de l'Égypte. Dans : VUILLEMEIER, S. ; MEYRAT, P. (éds.) *Sur les pistes du désert. Mélange offert à Michel Valloggia* : 243-253. Gollion : Infolio éditions.

VALLOGGIA, M.

1976. *Recherche sur les « messagers » (wpwtyw) dans les sources égyptiennes profanes*. Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IVe Section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes II. Hautes Etudes Orientales 6. Genève, Paris : Droz.

VAN DEN BOORN, G. P. F.

1988. *The Duties of the Vizier. Civil Administration in the Early New Kingdom*. StudEgypt. London, New York : Kegan Paul International.

VAN DER MOLEN, R.

2000. *A Hieroglyphic Dictionary of Egyptian Coffin Texts*. ProblÄg XV. Leiden, Boston, Köln : Brill.

VAN DER PLAS, D. ; BORGHOUTS, J. F.

1998. *Coffin Texts Word Index*. PIREI VI. Utrecht, Paris : Utrecht University.

VERCOUTTER, J.

1947. Les HAOU-NEBOUT (𓆎𓅓). *BIFAO* 46 : 125-158.

VERNUS, P.

1995. *Essai sur la conscience de l'histoire dans l'Égypte pharaonique*. Paris : H. Champion.

2010. *Sagesses de l'Égypte pharaonique*. 2^a ed. Arles : Actes Sud.

2011. Les jachères du démiurge et la souveraineté du pharaon. Sur le concept d'« empire ». *RdE* 62 : 175-198.

2013. The Royal Command (*wḏ-nsw*) : A Basic Deed of Executive Power. Dans : MORENO GARCÍA, J. C. (éd.) *Ancient Egyptian administration*. HbOr 104 : 259-340. Leiden : Brill.
- VERNUS, P. ; YOYOTTE, J.
2005. *Bestiaire des pharaons*. Paris : Agnès Viénot, Perrin.
- VOGEL, C.
2004. *Ägyptische Festungen und Garnisonen bis zum Ende des Mittleren Reiches*. HÄB 46. Hildesheim : Gerstenberg.
2011. This Far and Not a Step Further! The Ideological Concept of Ancient Egyptian Boundary Stelae. Dans : KAHN, D. ; SHIRLEY, J. J. ; BAR, S. (éds.) *Egypt, Canaan and Israel : History, Imperialism, Ideology and Literature. Proceedings of a Conference at the University of Haifa, 3-7 May 2009*. CHANE 52 : 320-341. Leiden, Boston : Brill.
2013. Keeping the Enemy Out - Egyptian Fortifications of the Third and Second Millennium BC. Dans : VOGEL, C. ; JESSE, FR. (éds.) *The Power of Walls - Fortifications in Ancient Northeastern Africa. Proceedings of the International Workshop held at the University of Cologne, 4th-7th August 2011*. Colloquium Africanum : 73-100. Köln : Heinrich-Barth-Institut.
- VOGEL, C. ; JESSE, FR.
2013. *The Power of Walls - Fortifications in Ancient Northeastern Africa. Proceedings of the International Workshop held at the University of Cologne, 4th-7th August 2011*. Colloquium Africanum : 73-100. Köln : Heinrich-Barth-Institut.
- VON BISSING, FR. W.
1905-1911. *Die Mastaba des Gem-ni-kai*. 2 vols. Berlin : A. Duncker.
- VON HARTWIG, A.
1998. *Die Wanddarstellungen im Grab des Mehu in Saqqara*. ArchVer 42. Mainz : Verlag Philipp von Zabern.
- WARD, W. A.
1982. *Index of Egyptian Administrative and Religious Titles of Middle Kingdom. With a Glossary of Words and Phrases Used*. Beyrouth : American University of Beirut.
- WEGNER, J.
2017. The stela of Idudju-Iker : Foremost-one of the chiefs of Wawat. New evidence on the conquest of Thinis under Wahankh Antef II. *RdE* 68 : 153-195, pl.VI-XII.
- WENZEL, G.
2003. Antef II. als König von Ober- und Unterägypten. *GöttMis* 193 : 71-85.
- WEILL, R.
1900. L'art de la fortification dans la haute Antiquité égyptienne. *Journal Asiatique* 15 : 80-142.
- WILKINSON, T. A. H.
1999. *Early Dynastic Egypt*. London, New York : Routledge.

WILKINSON, R. H.

2003. *The Complete Gods and Goddesses of Ancient Egypt*. London : Thames & Hudson.

WILLEMS, H.

1988. *Chests of Life. A study of the Typology and Conceptual Developement of Middle Kingdom Standard Class Coffins*. MVEOL 25. Leiden : Ex Oriente Lux.

1996. *The Coffin of Heqata (Cairo JdE 36418). A Case Study of Egyptian Funerary Culture of the Early Middle Kingdom*. OLA 70. Leuven : Peeters.

2008. *Les textes des sarcophages et la démocratie. Eléments d'une histoire culturelle du Moyen Empire égyptien*. Paris : Cybele.

2014. *Historical and Archaeological Aspects of Egyptian Funerary Culture : Religious Ideas and Ritual Practice in Middle Kingdom Elite Cemeteries*. CHANE 73. Leiden, Boston : Brill.

2015. Family life in the hereafter according to Coffin Texts spells 131-146 : A study in the structure of ancient Egyptian domestic groups. Dans : NYORD, R. ; RYHOLT, K. (éds.) *Lotus and Laurel. Studies in Egyptian Language and Religion in honor of Paul John Frandsen*. CNI Publications 39 : 447-472. Chicago : The University of Chicago Press.

2019. Who am I? An Emic Approach to the So-Called 'Personal Texts' in Egyptian 'Funerary Literature'. Dans : NYORD, R. (éd.) *Concepts in Middle Kingdom Funerary Culture. Proceedings of the Lady Wallis Budge Anniversary Symposium Held at Christ's College, Cambridge, 22 January 2016*. CHANE 102 : 204-247. Leiden, Boston : Brill.

WILSON, P.

1997. *A Ptolemaic Lexikon. A Lexicographical Study of the Texts in the Temple of Edfu*. OLA 78. Leuven : Peeters.

WINLOCK, H. E.

1947. *The Rise and Fall of the Middle Kingdom in Thebes*. New-York : The Macmillan Company.

YOYOTTE, J.

1970. Frontières. Dans : POSENER, G. (éd.) *Dictionnaire de la civilisation égyptienne* : 119-120. Paris : Fernand Hazan.

ŽÁBA, ZB.

1956. Deux mots du Wörterbuch réunis. *Ar. Or.* 24 : 272-275.

ZANDEE, J.

1947. *De hymnen aan Amon van papyrus Leiden I 350*. OMRO XXVIII. Leiden : Brill.

1960. *Death as an Enemy : according to ancient Egyptian Conceptions*. SHR V. Leiden : Brill.

ZIVIE, A.-P.

1975. *Hermopolis et le nome de l'ibis. Recherches sur la province du dieu Thot en Basse Égypte I. Introduction et inventaire chronologique des sources*. BiEtud 66. Le Caire : IFAO.

Indices

I. Index des sources

Textes des Pyramides

- § 796a-797b [TP 437] **(Doc. 1)**
- § 1141a-1143b [TP 510] **(Doc. 4)**
- § 1351a-c [TP 551] **(Doc. 2)**
- § 1770a-c [TP 626] = § 2265a-b [TP *735] **(Doc. 3)**

Textes des Sarcophages

- CT V, 44a-e [TS 381] **(Doc. 7)**
- CT V, 193c-e [TS 404] **(Doc. 9)**
- CT V, 206h-j [TS 405] **(Doc. 10)**
- CT VI, 213h-l [TS 595] **(Doc. 6)**
- CT VII, 346a-b [TS 1075] **(Doc. 5)**
- CT VII, 520i-521a [TS 1184] **(Doc. 8)**

Parois de tombes

- Biographie d'Amenemhat-Amény, directeur de la 16^e province de Haute-Égypte de l'Oryx, époque de Sésostris I^{er}, Beni Hasan (tombe n°2, intérieur du pilier nord de l'entrée ; l. 19-20 Sethe). **(Doc. 20)**
- Paroi nord-est de la tombe du gouverneur d'Assiout Tef-Ibi, 13^e province de Haute-Égypte (Lycopolite), IX^e-X^e dynasties, tombe n°3 (l. 17). **(Doc. 11)**
- Inscription de la partie gauche de l'entrée de la tombe n°5 d'Âhanakht, vizir et directeur de la 15^e province de Haute-Égypte sous Montouhotep II (fin de la XI^e dynastie), El-Bersheh. **(Doc. 15)**
- Extraits de la biographie de Khnoumhotep II, directeur de la 16^e province de Haute-Égypte de l'Oryx, époques d'Amenemhat II et de Sésostris II, Beni Hasan (tombe n°3, l. 20-53 et l. 132-148). **(Doc. 24)**
- Biographie de Néferkhnoum, directeur de la 11^e province de Haute-Égypte dite de « l'animal séthien », Moyen Empire, Deir Rifeh (tombe n°1, mur est, nord de l'entrée). **(Doc. 31)**
- Biographie de Nakhtânkhon, directeur de la 11^e province de Haute-Égypte dite de « l'animal séthien », Moyen Empire, Deir Rifeh (tombe n°7, hall d'entrée, côté nord). **(Doc. 32)**

Stèles

- Stèle de Hor, chancelier royal, courtisan unique, responsable des Deux-greniers, époque de Sésostris I^{er}, ouadi el-Houdi. Musée du Caire, Égypte (mCairo JE 71901). **(Doc. 18)**
- Stèle du gouverneur de province d'Assiout Khéty I, 13^e province de Haute-Égypte (Lycopolite), IX^e-X^e dynastie, tombe n°5. **(Doc. 12)**
- Stèle du Caire (JE 41437) de Djari, courtisan unique du roi, contrôleur des magasins, directeur de la Résidence, contemporain du roi Antef II, provenance du cimetière des Antef à Dra Abou el-Naga. **(Doc. 13)**

- Stèle d'Antef II (Caire CG 20512 = JE 2101), provenance du cimetière des Antef à Dra Abou el-Naga. **(Doc. 14)**
- Stèle de Khéty, XI^e ou début de la XII^e dynastie, Abydos, temenos du temple d'Osiris. Petrie Museum de Londres (mLondPetrie UC 14430). **(Doc. 16)**
- Stèle-frontière datée du règne de Sésostri I^{er}, temple de Karnak, cour du Moyen Empire. Musée du Caire (JE 88802). **(Doc. 17)**
- Stèle du Vizir Montouhotep, époque de Sésostri I^{er}, Abydos (enceinte nord du temple d'Osiris). Caire CG 20539, inscription au verso, l. 2-3, face I, b. **(Doc. 19)**
- Stèle de Dédou-Iqou, connu-du-roi et messenger royal, an 34 du règne de Sésostri I^{er}, Abydos (?). Musée de Berlin, Allemagne (ÄM 1199). **(Doc. 21)**
- Stèle de l'an 8 de Sésostri III, Semna. Musée de Berlin, Allemagne (ÄM 14753). **(Doc. 25)**
- Stèle de l'an 16 de Sésostri III, Semna-Sud, mur oriental de la forteresse, rampe d'accès de la chapelle funéraire royale. Musée de Berlin, Allemagne (ÄM 1157). **(Doc. 26)**
- Stèle de l'an 16 de Sésostri III, Ouronarti, devant le temple de Dédoun et de Montou (époque de Thoutmosis III). Musée de Khartoum, Soudan (Numéro d'inventaire 451). **(Doc. 27)**
- Stèle d'Antef, responsable de police, an 33 du règne d'Amenemhat III, Bouhen (?), puis Kerma. Musée de Boston, USA (BMFA 13.3967-20.1222). **(Doc. 29)**
- Extrait autobiographique de la stèle-niche de Sahathor, assistant du Trésor, temple d'Amenemhat II, Abydos. British Museum de Londres (BM EA 569-570). **(Doc. 23)**

Papyri

- Papyrus des *Mémoires de Sinouhé* = B, XII^e dynastie, Thèbes, rive ouest. Musée de Berlin (P. ÄM 3022). Variantes : P. ÄM 10499 = R, XIII^e dynastie, Thèbes, rive ouest (tombe) ; ostrakon Ashmolean Museum 1945.40 = AOS (88,5 x 31 cm env.), XIX^e dynastie, Deir el-Medineh (tombe). **(Doc. 22)**
- Papyrus dit de Kahoun contenant quatre hymnes dédiés à Sésostri III, fin de la XII^e dynastie, el-Lahoun (ville de Kahoun, Fayoum, bâtiment situé au milieu de la rangée N). Petrie Museum de Londres (P. UCL 32157). **(Doc. 28)**
- Papyrus du « Discours de l'oiseleur », texte littéraire du verso, milieu-fin XII^e dynastie, Thèbes, rive ouest. British Museum de Londres (pBM EA 10.274). **(Doc. 30)**

Monuments divers

- Socle de statue colossale de roi debout marchant, daté du règne de Sésostri III et usurpé par Sobekemsaf I^{er} (XVII^e dynastie), Médamoud. Magasin de Médamoud (Bloc 8, inv. 2834). **(Doc. 33)**

II. Index des termes égyptiens en translittération

- 3bw*, « Éléphantine (du Sud) », Tombe de Tef-Ibi Assiout (doc. 11), Stèle d'Antef (doc. 29)
- 3r* (*t3š*), « être évincé », « être spolié », Stèle an 16 Semna (doc. 26) (l. 8) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27) (l. 8)
- 3h.wt*, « champs », « terres arables », Tombe d'Amenemhat-Amény Béni Hasan (doc. 20) ; Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 52, l. 142) ; Donation Sobekemsaf I^{er} Médamoud (doc. 33)
- 3h.t*, « terres », Tombe de Khéty I Assiout (doc. 12) (?)
- 3kr*, « Aker », § 796a-797b [TP 437] (doc. 1)
- 3gb*, « inondation », CTVII, 346a-b [TS 1075] (doc. 5)
- J3.wt*, « buttes », Tombe de Khéty I Assiout (doc. 12)
- J33*, Sinouhé B81 (doc. 22)
- J3b.t*, « Orient », « oriental », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 31, l. 34, l. 35) ; Donation Sobekemsaf I^{er} Médamoud (doc. 33) ?
- Jwnty.w*, « nomades », Stèle de Hor (doc. 18) ; (*mnnw Hsf-Jwnty.w*) Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27) ; P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 5 ; verso, haut, gauche, l. 7)
- Jmy.w St.t*, « Ceux-qui-sont-en-Asie », Stèle de Hor (doc. 18)
- Jmn.t*, « Occident », « occidental », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 53, l. 145, l. 146) ; Donation Sobekemsaf I^{er} Médamoud (doc. 33) ?
- Jn.t*, « vallée », « ouadi », dans *Jn.t Hsj*, Stèle de Djari (doc. 13), Stèle d'Antef II (doc. 14)
- Jnb.w*, « murs », Stèle d'Antef (doc. 29)
- Jnb.w-(Jmn-m-h3.t)/-m3^c-hrw*, Stèle d'Antef (doc. 29)
- Jrj* (*t3š*), « réaliser », Stèle de Sésostri I^{er} (doc. 17) ; Stèle an 8 Semna (doc. 25) ; Stèle an 16 Semna (doc. 26) (l. 1, l. 2, l. 19) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27) (l. 2, l. 14, l. 18) ; P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 11) ; Donation Sobekemsaf I^{er} Médamoud (doc. 33)
- Js.wt*, « bornes », § 1141a-1143b [TP 510] (doc. 4) ; *Js.wt* (*t3š.w*), « stèles », Tombe d'Âhanakht El-Bersheh (doc. 15) ; Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19)
- Jsf.t*, « le Mal », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 37)
- Jqn*, « Mirgissa », Stèle an 8 Semna (doc. 25)
- Jtrw* ʕ3, « le grand fleuve », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 23, l. 33, l. 51, l. 144)
- Jth.w*, « forteresses », Stèle d'Antef II (doc. 14)
- Jdb.wy*, « les Deux-Rives », P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 11)
- Jdhw*, « marais du delta », Tombe de Khéty I Assiout (doc. 12)
- ʕh3, « combat », Tombe de Tef-Ibi Assiout (doc. 11) ; ʕh3, « combattre », Stèle an 16 Semna (doc. 26) (l. 17, l. 19) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27) (l. 16, l. 19) ; P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 8 ; verso, haut, gauche, l. 8) ?
- ʕh^c, « demeurer », « rester », Stèle an 16 Semna (doc. 26) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27)
- ʕq3, « droiture », CTV, 193c-e [TS 404] (doc. 9) ; CT V, 206h-j [TS 405] (doc. 10)
- W, « district », Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19)
- Wp.t, « jugement », Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19)
- Wpj, « juger », « départager », « séparer », § 796a-797b [TP 437] (doc. 1) ; CTVII, 346a-b [TS 1075] (doc. 5) ; CTVII, 520i-521a [TS 1184] (doc. 8) ; (district-*w*) Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19)
- Wpw.ty-n(y)-sw.t, « messenger royal », Stèle de Dédou-Iqou (doc. 21)
- Whm, « répéter », « renouveler », Stèle-niche de Sahathor (doc. 23) ; P. Kahoun (doc. 28) (verso, haut, droit, l. 1)

- Wh3.(t)*, « oasis », Stèle de Dédou-Iqou (doc. 21)
- Wsh (t3š)*, « être large », Stèle de Hor (doc. 18) ; Discours de l'oiseleur (doc. 30) ?
- Wtt*, « engendrer », « concevoir », Stèle an 16 Semna (doc. 26) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27)
- Wd(.w)*, « décret(s) », Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27) (l. 1) ; P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 11)
- Wd(.w)*, « stèle(s) », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 21, l. 32, l. 42, l. 48, l. 137, l. 141)
- P.t*, « ciel », § 1141a-1143b [TP 510] (doc. 4) ; Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 22, l. 33, l. 43, l. 139) ; P. Kahoun (doc. 28) (verso, bas, droit, l. 9)
- Ph*, « attaquer », Stèle an 16 Semna (doc. 26) (l. 6, l. 7) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27) (l. 5, l. 6, l. 7), (*t3š*) P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 6)
- Phwj*, « arrière-train », § 1351a-c [TP 551] (doc. 2)
- Phr.t*, « garde-frontière », « patrouille », Stèle d'Antef (doc. 29)
- Psš*, « diviser », « partager », § 1770a-c [TP 626] = § 2265a-b [TP 735] (doc. 3) ; Tombe de Khéty I Assiout (doc. 12) (?) ; Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 23, l. 33, l. 50, l. 143)
- Psš.t*, « part », P. Kahoun (doc. 28) (verso, haut, droit, l. 1)
- Psš.w*, « partages », Discours de l'oiseleur (doc. 30)
- Pd.wt*, « peuplades barbares », P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 4, l. 6)
- Pd.t*, « étendue céleste », § 796a-797b [TP 437] (doc. 1)
- Pd.wt (9)*, « Neuf-Arcs », P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 6)
- Fh*, « abandonner », « détruire », Stèle an 16 Semna (doc. 26) (l. 17) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27) (l. 16)
- Fdw.w ntr.w*, « les quatre dieux » (Enfants d'Horus), § 1141a-1143b [TP 510] (doc. 4)
- M3^c*, « juste », Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19) ; « véritable », Stèle-niche de Sahathor (doc. 23) ; Stèle an 16 Semna (doc. 26) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27)
- M3^c.t*, « vérité », « ordre », Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19) ; « déesse », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 46) ; Stèle an 16 Semna (doc. 26) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27)
- M3^c.t*, « Maât », (prêtre de) Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19) ; Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 46)
- Mw*, « eau », Tombe de Khéty I Assiout (doc. 12) ; CTV, 193c-e [TS 404] (doc. 9) ; CTV, 206h-j [TS 405] (doc. 10) ; Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 43, l. 52, l. 148)
- M(w)t*, « mourir », P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 6)
- Mn*, « être bordé », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 35, l. 53, l. 145)
- Mnw*, « fondation », « mémorial », Stèle de Sésostri I^{er} (doc. 17) ; Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 132)
- Mnnw*, « forteresse-*Hsf-Jwnty.w* », Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27)
- Mh.t(y)*, « nord », « septentrional(e) », Tombe de Tef-Ibi Assiout (doc. 11) ; Stèle d'Antef II (doc. 14) ; Stèle de Sésostri I^{er} (doc. 17) ; Tombe d'Amenemhat-Amény Béni Hasan (doc. 20) ; Sinouhé B72 (doc. 22) ; Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 22, l. 33, l. 50, l. 138, l. 142) ; Donation Sobekemsaf I^{er} Médamoud (doc. 33)
- Mhtj[.t]*, « septentrionale », CTVI, 213h-l [TS 595] (doc. 6)
- Mhw*, « Delta », Tombe d'Âhanakht El-Bersheh (doc. 15)
- Mš^c(.w)*, « troupes », « armées », Tombe de Tef-Ibi Assiout (doc. 11) ; Stèle de Dédou-Iqou (doc. 21)
- Mkj (t3š)*, « protéger », Stèle-niche de Sahathor (doc. 23) ; (*t3*) P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 2)
- Mkty*, « protecteur », P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 10)
- Njw.t*, « cité », « ville », Tombe de Tef-Ibi Assiout (doc. 11) ; Tombe de Khéty I Assiout (doc. 12) ; Stèle

- d'Antef II (doc. 14) ; Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 39, l. 40, l. 41, l. 134) ; P. Kahoun (doc. 28) (verso, bas, droit, l. 9, l. 10) ; Tombe de Néferkhnoum Deir Rifeh (doc. 31) ; Tombe de Nakhtânkhrou Deir Rifeh (doc. 32)
- Nb.wy*, « les Deux-seigneurs », § 1770a-c [TP 626] = § 2265a-b [TP 735] (doc. 3) ; Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19)
- Nb.wt*, « fondrières », « îles », § 1770a-c [TP 626] = § 2265a-b [TP 735] (doc. 3)
- Nmj.w-š^cw*, « Bédouins (litt. ceux-qui-parcourent-les-sables) », Sinouhé B73 (doc. 22)
- Nmt.t*, « parcours/itinéraire (expéditionnaire) », « les pas », « la marche », Stèle de Hor (doc. 18)
- Nhm*, « réduire à néant », « enlever », ou encore « sauver », P. Kahoun (doc. 28) (verso, haut, gauche, l. 8)
- Nhh*, « le temps (des hommes) », Stèle an 8 Semna (doc. 25) ; P. Kahoun (doc. 28) (verso, haut, droit, l. 1)
- Nhs(j.w)*, « Nubien », Stèle an 8 Semna (doc. 25) (l. 2, l. 4, l. 4, l. 6) ; Stèle an 16 Semna (doc. 26) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27)
- Nht*, « force », CTVI, 213h-l [TS 595] (doc. 6)
- R-dr=f*, « entier », « au complet » (*t3*), Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19)
- Rwd (t3š)*, « être ferme », Stèle an 16 Semna (doc. 26) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27) ; Tombe de Nakhtânkhrou Deir Rifeh (doc. 32)
- Rh.wy*, « les Deux-compagnons », CTVII, 346a-b [TS 1075] (doc. 5) ; CTVII, 520i-521a [TS 1184] (doc. 8)
- Rh*, « connaître », « savoir », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 40, l. 43, l. 134) ; Tombe d'Âhanakht El-Bersheh (doc. 15)
- Rs.wt nhs(j).wt*, « hordes (?) nubiennes », Stèle de Hor (doc. 18)
- Rsy*, « sud », Tombe de Tef-Ibi Assiout (doc. 11) ; Stèle de Sésostri I^{er} (doc. 17) ; Tombe d'Amenhat-Amény Béni Hasan (doc. 20) ; Stèle an 8 Semna (doc. 25) ; Stèle an 16 Semna (doc. 26) ; Donation Sobekemsaf I^{er} Médamoud (doc. 33) ?
- Rsj.t*, « méridionale », CTVI, 213h-l [TS 595] (doc. 6)
- Rdj (wd)*, « placer », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 137)
- H3b*, « missionner », « envoyer », Stèle d'Antef (doc. 29)
- H3w-nb.wt*, Stèle de Hor (doc. 18)
- H(°)p(j)*, « Nil », Tombe de Khéty I Assiout (doc. 12)
- Hwj*, « frapper », Sinouhé B72 (doc. 22) ; Stèle an 16 Semna (doc. 26) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27) ; P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 5 ; verso, haut, gauche, l. 7)
- Hh*, Stèle an 8 Semna (doc. 25) ; Stèle an 16 Semna (doc. 26)
- Htp-ntr*, « propriété », « domaine » (du dieu), Donation Sobekemsaf I^{er} Médamoud (doc. 33)
- H3s.t*, « contrée (étrangère) » « terre (étrangère) », Sinouhé B79 et B81 (doc. 22) ; « plateau désertique », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 35)
- H3s.wt*, « contrées étrangères », Stèle de Hor (doc. 18) ; Sinouhé B72 (doc. 22) ; Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 31, l. 53, l. 146) ; P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 3, l. 4 ; verso, haut, gauche, l. 7)
- Hnt*, « naviguer (vers le Sud) », Stèle an 16 Semna (doc. 26) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27)
- Hnd (t3š.w)*, « franchir », « fouler », P. Kahoun (doc. 28) (verso, bas, droit, l. 10)
- Hrw.w*, « basses-terres », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 140)
- Hrwy*, « ennemi », Stèle an 16 Semna (doc. 26) (l. 6, l. 8) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27) (l. 5, l. 7) ; P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 6 ? ; verso, bas, droit, l. 10)
- Htm*, « sceller », Tombe de Khéty I Assiout (doc. 12)
- Hd.t*, « cadastre », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 135)

- Hdj*, « naviguer (vers le Nord) », Stèle an 8 Semna (doc. 25) (l. 2, l. 6) ; Stèle d'Antef (doc. 29)
- H3k.t-jb*, « révolté », Stèle de Hor (doc. 18)
- S3w*, « garder », « protéger », P. Kahoun (doc. 28) (verso, haut, gauche, l. 8) ?
- S3q*, « rassembler », P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 11)
- Sw3.w*, « alentours », « région/district » (?), Stèle de Khéty (doc. 16)
- Swsh* (*t3š.w*), « élargir », « étendre », Sinouhé B71 (doc. 22) ; P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 2 ; verso, haut, droit, l. 1) ; Discours de l'oiseleur (doc. 30) ? ; Tombe de Néferkhnoum Deir Rifeh (doc. 31)
- Sbj.w*, « rebelles », Stèle de Hor (doc. 18)
- Sp(3).(w)t*, « province(s) », Tombe de Tef-Ibi Assiout (doc. 11) ; Stèle de Djari (doc. 13) ; Tombe d'Âhanakht El-Bersheh (doc. 15)
- Sp(3).tj*, « les deux provinces », § 1770a-c [TP 626] = § 2265a-b [TP 735] (doc. 3)
- Sm3*, « unir », « réunir », (*t3.wy*) Stèle de Hor (doc. 18) ; Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 140)
- Sm3.wt*, « troupes », CTVI, 213h-l [TS 595] (doc. 6)
- Smn* (*js.wt*, *wḏ*, *t3š*), « établir », « fixer », Tombe d'Âhanakht El-Bersheh (doc. 15) ; Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19) ; Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 20, l. 32, l. 48, l. 139, l. 141)
- Smnh* (*wḏ*), « rendre parfait », « rétablir », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 21, l. 32, l. 38, l. 42, l. 132, l. 138)
- Sn-nw(.wy)*, « les Frères », CTV, 44a-e [TS 381] (doc. 7)
- Snj*, « franchir », « passer », Stèle an 8 Semna (doc. 25)
- Snb*, « outrepasser », Tombe de Nakhtânkhrou Deir Rifeh (doc. 32)
- Snb.t*, « muraille », Stèle d'Antef (doc. 29)
- Srwḏ* (*t3š.w*), « consolider », « restaurer », « affermir », Stèle de Dédou-Iqou (doc. 21) ; Stèle an 16 Semna (doc. 26) (l. 15, l. 17) ; Stèle an 16 Ouronarti (doc. 27) (l. 14, l. 15) ; Stèle d'Antef (doc. 29)
- Srwḏ*, « maintenir », « restaurer », P. Kahoun (doc. 28) (verso, haut, droit, l. 1)
- Sh.wt*, « champs », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 140)
- Shpr* (*t3š*), « faire advenir », « faire se produire », « faire naître » Stèle de Khéty (doc. 16)
- Shm.wj*, les « Deux-puissants », § 796a-797b [TP 437] (doc. 1)
- Sš.w*, écrits », « registres », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 44)
- Stj*, « Nubie », P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 8)
- Stj.w*, « Asiatiques », Sinouhé B72 (doc. 22) ; P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 8)
- Sḏ3y.t*, « sceau (?) », Tombe de Khéty I Assiout (doc. 12)
- Šmꜥ.w*, « Haute-Égypte », « Vallée », Tombe de Khéty I Assiout (doc. 12) ; Tombe d'Âhanakht El-Bersheh (doc. 15) ; « méridional », Tombe de Khnoumhotep II Béni Hasan (doc. 24) (l. 21, l. 32, l. 49, l. 138)
- Šnꜥ.t*, « police », Stèle d'Antef (doc. 29)
- Šnw*, « circonférence », Tombe de Tef-Ibi Assiout (doc. 11)
- Šsmw*, « Shesemou », § 1770a-c [TP 626] = § 2265a-b [TP 735] (doc. 3)
- Šdw*, « terrain », « parcelle » (de terre arable), Donation Sobekemsaf I^{er} Médamoud (doc. 33)
- Qnb.t*, « tribunal », Stèle de Khéty (doc. 16) ; Tombe de Nakhtânkhrou Deir Rifeh (doc. 32)
- Ksks*, « transgresser », § 1351a-c [TP 551] (doc. 2)
- Gb*, « Geb », § 796a-797b [TP 437] (doc. 1) ; § 1141a-1143b [TP 510] (doc. 4)
- T3*, « pays » (Égypte), « terre », « territoire », § 1141a-1143b [TP 510] (doc. 4) ; Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19) ; Sinouhé B70 et B81 (doc. 22) ; P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 2, l. 5) ; Discours de l'oiseleur (doc. 30) ; (*t3 wh3.(t)*) Stèle de Dédou-Iqou (doc. 21) ; (*T3.w rs.w*), « pays méridionaux », Sinouhé B71-72 (doc. 22) ; CTVII, 520i-521a [TS 1184] (doc. 8)

- T3.wy*, « Double-pays », Tombe d'Âhanakht El-Bersheh (doc. 15) ; Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19) ; Stèle de Hor (doc. 18) ; P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 3)
- T3š*, « départager », « délimiter », « borner », § 1770a-c [TP 626] = § 2265a-b [TP 735] (doc. 3) ; *CT V*, 44a-e [TS 381] (doc. 7) ; *CT V*, 193c-e [TS 404] (doc. 9) ; *CT V*, 206h-j [TS 405] (doc. 10) ; *CT VI*, 213h-l [TS 595] (doc. 6) ; *CT VII*, 346a-b [TS 1075] (doc. 5) ; *CT VII*, 520i-521a [TS 1184] (doc. 8)
- Tm*, « cesser d'exister », § 1141a-1143b [TP 510] (doc. 4)
- Tš3*, « fendre », *CT V*, 193c-e [TS 404] (doc. 9)
- D3m.w n(y.w) nfr(.w)*, « jeunes recrues », Stèle de Dédou-Iqou (doc. 21) ; *D3m.w*, « recrues », P. Kahoun (doc. 28) (recto, l. 10) ; Tombe de Néferkhnoum Deir Rifeh (doc. 31)
- Dw*, « montagne », « plateau désertique », Tombe de Khéty I Assiout (doc. 12) ; (désignant pharaon), P. Kahoun (doc. 28) (verso, bas, droit, l. 9)
- Drw*, « limite », Stèle de Hor (doc. 18)
- Dḥwty*, « Thot », § 796a-797b [TP 437] (doc. 1) ; Stèle Vizir Montouhotep (doc. 19)

Aula Ægyptiaca – Studia

Aula Aegyptiaca-Studia es una publicación del Institut d'Estudis del Pròxim Orient Antic y del Servei de Publicacions de la Universitat Autònoma de Barcelona. Se trata de una colección en la que tiene cabida todo tipo de textos especializados de egiptología, desde monografías hasta volúmenes temáticos colectivos, desde memorias de excavaciones y repertorios de fuentes y documentos hasta homenajes y actas de congresos y coloquios. La colección fue fundada en 2001 y ha tenido una primera andadura entre 2001 y 2014 con siete volúmenes publicados. Con este octavo volumen se inicia una nueva serie con un planteamiento editorial y un diseño renovados que buscan satisfacer los actuales estándares de calidad de las publicaciones científicas periódicas.

Títulos publicados

1. CERVELLÓ AUTUORI, Josep (ed.). 2001. *África Antigua. El antiguo Egipto, una civilización africana. Actas de la IX Semana de Estudios Africanos del Centre d'Estudis Africans de Barcelona (18-22 de marzo de 1996)*. Barcelona: Fundació Aula Aegyptiaca. 300 p.
2. CERVELLÓ AUTUORI, Josep; QUEVEDO ÁLVAREZ Alberto J. (eds.). 2001. *...ir a buscar leña. Estudios dedicados al Prof. Jesús López*. Barcelona: Fundació Aula Aegyptiaca. 204 p.
3. CAMPAGNO, Marcelo. 2002. *De los jefes-parientes a los reyes-dioses. Surgimiento y consolidación del Estado en el antiguo Egipto*. Barcelona: Fundació Aula Aegyptiaca. 358 p.
4. VALDESOGO MARTÍN, María Rosa. 2005. *El cabello en el ritual funerario del antiguo Egipto a partir de los Textos de los Sarcófagos y de la evidencia iconográfica*. Barcelona: Fundació Aula Aegyptiaca. 158 p.
5. CERVELLÓ AUTUORI, Josep; DÍAZ DE CERIO JUAN, Montserrat; RULL RIBÓ, David (eds.). 2005. *Actas del Segundo Congreso Ibérico de Egiptología. Bellaterra, 12-15 de marzo de 2001*. Bellaterra: IEPOA y Servei de Publicacions de la UAB. 372 p.
6. DIEGO ESPINEL, Andrés. 2006. *Etnicidad y territorio en el Egipto del Reino Antiguo*. Bellaterra: IEPOA y Servei de Publicacions de la UAB. 524 p.
7. DÍAZ-IGLESIAS LLANOS, Lucía. 2014. *El ciclo mítico de Heracleópolis Magna. Continuidad y reelaboración a partir de las fuentes funerarias y cultuales*. Bellaterra: IEPOA y Servei de Publicacions de la UAB. 592 p. (en soporte papel); 374 p. (en soporte digital).
8. BARAHONA MENDIETA, Zulema. 2021. *Medamud, un centro de producción cerámica en el Alto Egipto. Estudio de los materiales cerámicos recuperados en las excavaciones del IFAO entre 1925 y 1939*. Bellaterra: IEPOA y Servei de Publicacions de la UAB. 320 p.
9. SÉGUIER, Romain. 2025. *La notion de limite territoriale dans l'Égypte pharaonique. La frontière-t38 avant le Nouvel Empire (III^e-II^e millénaires avant notre ère)*. Bellaterra: IEPOA y Servei de Publicacions de la UAB. 312 p.

Información para los autores y normas de edición:

<https://iepoa.uab.cat/es/publicaciones/>

Cette étude explore la notion de limite territoriale dans l'Égypte pharaonique avant le Nouvel Empire, en se concentrant sur le terme *ḥꜥ*. Elle est issue d'un travail de thèse soutenu en septembre 2020.

Établie par l'autorité pharaonique, selon une norme, une rectitude et une légitimité d'origines divines, *ḥꜥ* correspond avant tout à une limite territoriale instituée par le bornage. Les frontières de champs, de villes, de provinces et même de l'Égypte, résultent de la rencontre de limites institutionnelles et matérielles, inspirées des limites naturelles et idéologiques. Cette approche révèle une vision du monde organisée selon la dynamique de la Maât, administrant l'humanité et ses réalisations. Elle constitue également un puissant outil de contrôle au service des ambitions économiques et de la subsistance d'un corps social centralisé autour de la fonction pharaonique, marquant une différenciation spatiale. Ainsi, les enjeux liés à la frontière révèlent les responsabilités idéologiques de Pharaon, notamment celle de faire respecter l'intégrité des acquis spatiaux originels et de les accroître. Elle est réalisée (*jrj*), engendrée (*wtt*), établie (*smn*), ou peut advenir (*shpr*), soulignant sa création unilatérale. Son entretien implique protection (*mkj*), affermissement (*rwd*), consolidation (*srwd*) et même lutte armée (*ḥꜥ*). Elle peut être fermée (*htm*), mais son franchissement ou sa transgression soulignent sa porosité. L'idéal d'une frontière sacralisée et immuable se confronte à la réalité de sa spoliation (*ḥꜥ*) ou de sa destruction (*ḥꜥ*). Inversement, le désir de la voir large ou s'étendre (*wsḥ*, *swsḥ*) devient central à partir du deuxième millénaire.

En résumé, l'interprétation de *ḥꜥ* révèle sa complexité intrinsèque. Ses graphies et contextes soulignent les nuances d'une limite physique réalisée par une partition intègre et équitable, inspirée de la division naturelle et élémentaire de l'espace terrestre. C'est une métaphore de la différenciation cellulaire se rapportant à la spatialité, dont les fondements sont divins, et qui sous-tend l'action démiurgique transmise à la fonction pharaonique. *ḥꜥ* reflète à la fois l'autorité divine et une imposition politique dans la définition et la gestion territoriale de l'Égypte, au travers d'une empreinte matérielle. Cette charge idéologique se confronte à la réalité pratique de l'espace parcouru et habité par des populations et des logiques différentes, induisant une vision plurielle et vivante de *ḥꜥ*. Barrière immuable d'un côté, lieu de passage et d'attractivité de l'autre, *ḥꜥ* est façonnée par une autorité forte, souvent par des acteurs sous-représentés. Les convergences et divergences autour de *ḥꜥ* mettent en lumière les évolutions de la notion de frontière, reflétant des revendications territoriales de plus en plus précises et étendues du pouvoir politique. La gestion matérielle de *ḥꜥ* présente une continuité sur la période d'étude, mais l'organisation spatiale de l'Égypte semble refléter des tensions et des enjeux croissants, observables par l'emploi du terme et ses représentations physiques. Finalement, *ḥꜥ* apparaît comme la matérialisation sensible de l'idéologie culturelle et religieuse d'un groupe humain, dont la seule constante est le changement.

Romain Séguier

Romain Séguier est archéologue et égyptologue. Après plusieurs années consacrées à l'archéologie préventive en France et à divers projets en Égypte (Abou Rawach, Tell el-Iswid, Sheikh Abdel-Qurnah, Bouto), en Oman (Qâlhât) et au Soudan (Mouweis), depuis 2019 il est archéologue au Centre d'Études Alexandrines (CEAlex), où il intervient sur des fouilles préventives urbaines, dirige des écoles de fouille (Kôm Bahig) et collabore à la publication d'anciens chantiers du centre (nécropole de Gabbari, site de Fouad). Archéologue de la Mission française de Médamoud depuis 2017, il y étudie les ateliers de potiers et l'urbanisme. Il rejoint en 2025 le laboratoire UMR 8167 Orient et Méditerranée à Paris. Spécialiste du concept de limite et des textes funéraires de l'Égypte pharaonique aux III^e-II^e millénaires, il est titulaire d'un doctorat en égyptologie et philosophie (cotutelle Montpellier-Bâle, 2020). Romain Séguier articule les approches philologique et archéologique pour mieux pouvoir comprendre et lier les réalités conceptuelles et matérielles dans l'Égypte ancienne.